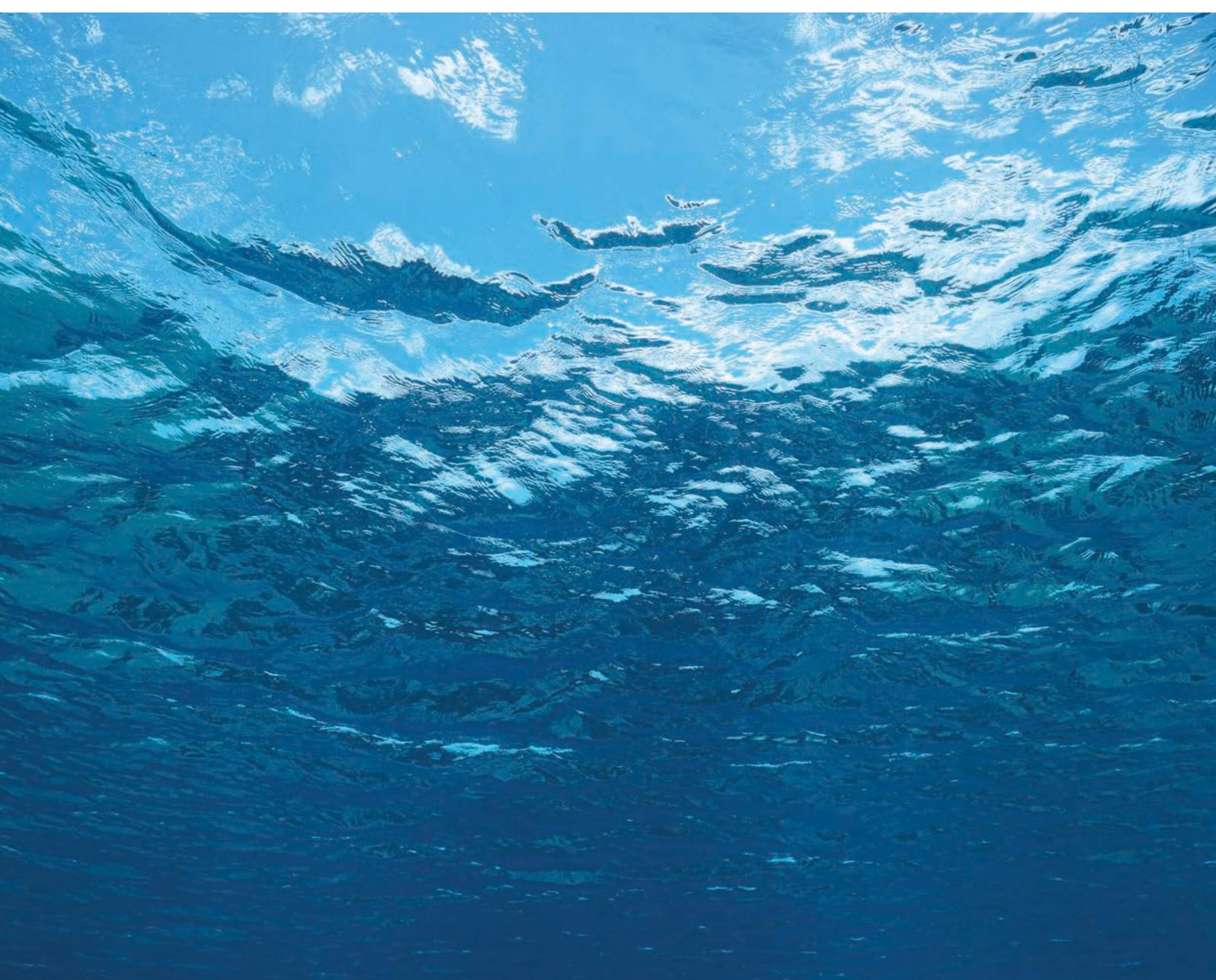


Intégration régionale dans l'Union pour la Méditerranée 2025

Rapport d'étape



Intégration régionale dans l'Union pour la Méditerranée 2025

RAPPORT D'ÉTAPE

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la République de Türkiye

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Kosovo* : Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2025), *Intégration régionale dans l'Union pour la Méditerranée 2025 : Rapport d'étape*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/170fb938-fr>.

ISBN 978-92-64-79650-8 (imprimé)

ISBN 978-92-64-39321-9 (PDF)

ISBN 978-92-64-73787-7 (HTML)

Crédits photo : Couverture © Damsea/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : <https://www.oecd.org/fr/publications/support/corrigenda.html>.

© OCDE 2025



Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

Cette œuvre est mise à disposition sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 International. En utilisant cette œuvre, vous acceptez d'être lié par les termes de cette licence (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

Attribution – Vous devez citer l'œuvre.

Traductions – Vous devez citer l'œuvre originale, identifier les modifications apportées à l'original et ajouter le texte suivant : *En cas de divergence entre l'œuvre originale et la traduction, seul le texte de l'œuvre originale sera considéré comme valide.*

Adaptations – Vous devez citer l'œuvre originale et ajouter le texte suivant : *Il s'agit d'une adaptation d'une œuvre originale de l'OCDE. Les opinions exprimées et les arguments utilisés dans cette adaptation ne doivent pas être rapportés comme représentant les vues officielles de l'OCDE ou de ses pays Membres.*

Contenu provenant de tiers – La licence ne s'applique pas au contenu provenant de tiers qui pourrait être incorporé dans l'œuvre. Si vous utilisez un tel contenu, il relève de votre responsabilité d'obtenir l'autorisation auprès du tiers et vous serez tenu responsable en cas d'allégation de violation.

Vous ne devez pas utiliser le logo de l'OCDE, l'identité visuelle ou l'image de couverture sans autorisation expresse ni suggérer que l'OCDE approuve votre utilisation de l'œuvre.

Tout litige découlant de cette licence sera réglé par arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Cour permanente d'arbitrage (CPA) de 2012. Le siège de l'arbitrage sera Paris (France). Le nombre d'arbitres sera d'un.

Préface de l'Union pour la Méditerranée

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous présentons cette deuxième édition du Rapport d'étape sur l'intégration régionale dans l'Union pour la Méditerranée en ce moment hautement symbolique, alors que nous célébrons le 30^{ème} anniversaire du processus de Barcelone. Conscients qu'aucun rapport ne peut résumer à lui seul la réalité socio-économique régionale actuelle dans toute sa complexité, nous avons une nouvelle fois confié la rédaction du rapport de l'UpM à l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), dont nous apprécions grandement la rigueur scientifique de sa méthodologie fondée sur des données empiriques ainsi que la connaissance approfondie de la région. Cette deuxième édition a été rendue possible grâce au soutien généreux de la Coopération allemande pour le développement, et des recommandations de politiques publiques concrètes sont désormais disponibles pour guider notre boussole stratégique dans l'une des régions les moins intégrées économiquement au monde.

Cette région, où vivent des centaines de millions de personnes, est aujourd'hui très différente de ce qu'elle était en 2021, lorsque nous avons lancé la première édition de ce rapport. À l'époque, le monde entier était encore aux prises avec les répercussions d'une pandémie mondiale qui nous a tous pris au dépourvu. D'autres événements ont perturbé la région depuis lors, notamment des guerres, des crises humanitaires et économiques, des bouleversements technologiques et environnementaux, et comme toujours, les régions les plus fragmentées sur le plan économique se sont révélées être les plus vulnérables à ces ondes de choc.

L'impératif d'intégration a toujours été au cœur de notre mission à l'Union pour la Méditerranée. Pour autant, nous ne la considérons pas comme une fin en soi mais plutôt comme un moyen d'atteindre un objectif plus large, à savoir la construction d'un espace commun de paix, de stabilité, de prospérité et de sécurité : l'acquis même du processus de Barcelone. Promouvoir la coopération et l'intégration régionales dans la région euro-méditerranéenne nécessite bien plus qu'une simple vision politique ou un modèle économique. Il s'agit plutôt d'un art consistant à impliquer un écosystème en constante expansion, à mobiliser les décideurs politiques et les acteurs, à renforcer les capacités, à cartographier les réalités et les lacunes sur le terrain, et à s'efforcer de concevoir et de produire conjointement des résultats tangibles dans un paysage économique et géopolitique en constante évolution. En ce sens, nous sommes des néo-romantiques à la manière méditerranéenne, le genre de romantisme qui ne contredit pas le pragmatisme, mais plutôt qui imprègne nos efforts de la passion nécessaire pour continuer à relever les nombreux défis, et ce sans perdre notre enthousiasme.

La deuxième édition du rapport est porteuse de bonnes nouvelles et confirme, par des données empiriques, ce que nous savions déjà : il existe des raisons évidentes d'espérer, des tendances prometteuses qui peuvent être amplifiées et reproduites, et des pistes d'action qui nécessitent des réformes politiques et une coordination plus étroite entre et au sein des deux rives de la région afin de répondre aux aspirations légitimes de nos populations. Pour traduire notre optimisme en chiffres, en 2023, la reprise du commerce intra-UpM est manifeste, les pays de l'UpM échangeant près de deux fois plus entre eux qu'avec le reste du monde, pour un total de plus de 4 400 milliards de dollars américains. Les flux d'investissements directs à l'étranger (IDE) sont restés globalement résilients dans toute la région de l'UpM, et les grandes initiatives de transition écologique nord-sud soulignent le rôle croissant que jouent les pays de la région MENA dans l'objectif de l'UE d'importer 10 millions de mégatonnes d'hydrogène renouvelable par an d'ici 2030.

Consciente de la nécessité de faire preuve d'agilité et de dynamisme pour relever les défis liés à l'intégration, l'Union pour la Méditerranée est engagée dans un processus de réforme approfondi visant à mettre en place une architecture institutionnelle adaptée à ses objectifs et propice à un mode de fonctionnement plus efficace. Nous sommes convaincus que le soutien de nos États membres et de notre écosystème nous aidera à obtenir de nouveaux résultats dans tous les domaines prioritaires pour la région.

L'intégration dans notre région est aussi ancienne que le commerce et la mobilité et, à ce titre, aussi ancienne que le dialogue et les échanges. La route de la soie, la route de l'ambre et la route des épices convergeaient toutes vers les rives de notre mer civilisatrice et son arrière-pays culturel, où l'écriture et l'alphabet ont été inventés, où la démocratie est née et où les premières

bibliothèques, académies et universités du monde ont inspiré une notion sans équivoque de progrès. C'est cette croyance inébranlable dans le progrès qui guide nos efforts collectifs vers l'intégration en tant que logos, ethos et pathos. Je vous invite à lire attentivement le rapport et à réfléchir à ses conclusions, mais surtout à vous inspirer des recommandations concrètes qu'il présente.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nasser Kamel', with a long horizontal stroke extending to the right.

Nasser Kamel

Secrétaire général, Union pour la Méditerranée

Préface de l'OCDE

En 2021, l'OCDE a publié son premier rapport sur le suivi de l'intégration régionale dans la région euro-méditerranéenne. Cette deuxième édition de *l'Intégration régionale dans l'Union pour la Méditerranée* évalue les progrès accomplis depuis 2021 - une période marquée par les impacts de la pandémie de COVID-19, les chocs économiques successifs, les conflits en cours au Moyen-Orient et un contexte géopolitique de plus en plus complexe. Dans cet environnement difficile, notre rapport met en lumière les possibilités que l'intégration économique offre aux pays de la région pour parvenir à la stabilité, à la paix et à la prospérité.

Le rapport met en évidence l'analyse de l'OCDE, fondée sur des données empiriques, sur les avantages de l'intégration économique. Les produits manufacturés représentent désormais une part croissante des importations de l'UE en provenance des membres de l'Union pour la Méditerranée, dépassant 60 % en 2023, avec une tendance à la hausse des échanges dans les secteurs à valeur ajoutée. En outre, les économies de l'Union pour la Méditerranée établissent des liens commerciaux intrarégionaux plus étroits et utilisent de plus en plus d'intrants provenant de la région pour leurs produits exportés. Ces liens favorisent le développement des chaînes de valeur régionales, soutiennent la création d'emplois de qualité et contribuent à renforcer la résilience économique.

Notre étude identifie les principales opportunités pour accélérer davantage les progrès de l'intégration dans la région et fournit aux gouvernements des recommandations politiques pratiques.

Les infrastructures de connectivité sont essentielles pour développer le commerce et l'investissement, et stimuler le développement des compétences dans l'Union pour la Méditerranée. Les projets transfrontaliers de transport et d'énergie, tels que l'autoroute Adriatique-Ionienne et l'« Interconnector » euro-africain, facilitent les déplacements dans la région, soutiennent le développement de marchés de l'énergie intégrés, contribuent à réduire les coûts de développement des infrastructures et attirent des investissements publics et privés. Toutefois, la fragmentation réglementaire et les difficultés à mobiliser des capitaux d'investissement suffisants continuent de limiter le développement des infrastructures, de freiner les performances des systèmes logistiques et d'affaiblir le potentiel commercial. Le rapport recommande une utilisation plus large des outils financiers tels que les accords « offtake », les placements en actions et le financement mixte pour inciter le secteur privé à investir dans les infrastructures, contribuant ainsi à accroître la durabilité de ces projets. Le renforcement des partenariats public-privé et la stabilité réglementaire peuvent d'autant plus atténuer les risques d'investissement et soutenir le développement d'infrastructures transfrontalières durables.

L'Union pour la Méditerranée abrite un énorme potentiel de capital humain. La migration annuelle en provenance de l'Union pour la Méditerranée vers les pays membres à la fois de l'Union pour la Méditerranée et de l'OCDE (États membres de l'Union européenne, Turquie et Israël) est passée d'environ 1,2 million en 2010 à 2,1 millions en 2022. La bonne gestion des flux migratoires peut renforcer l'intégration régionale et générer des revenus, ce qui favorise l'amélioration du niveau de vie des migrants, de leur pays d'origine et des pays de destination. Notre rapport recommande de privilégier les partenariats et les accords mutuellement bénéfiques qui répondent aux besoins des pays d'origine et de destination en s'attaquant au chômage élevé, à l'inadéquation des compétences et aux différences de niveau de revenus intra-régionales. Les partenariats de l'Union européenne avec l'Égypte, le Maroc et la Tunisie facilitent l'alignement du développement des compétences étrangères sur les exigences du marché du travail national en renforçant la coopération entre les États membres de l'Union européenne et les pays partenaires, tout en offrant des possibilités de mobilité, d'emploi et de formation professionnelle aux ressortissants de pays tiers. Le prochain réservoir européen de talents, qui vise à faciliter le recrutement de ressortissants de pays tiers par les employeurs de l'Union européenne, donnera un nouvel élan à ces efforts une fois adopté.

Cette deuxième édition souligne que la promotion de l'intégration économique dans la région de l'Union pour la Méditerranée peut bénéficier d'une ambition et d'une action politique renouvelées. L'OCDE continuera de soutenir ces efforts par des analyses fondées sur des données factuelles et des bonnes pratiques politiques, et en encourageant le dialogue politique régional, en partenariat avec l'Union pour la Méditerranée et l'Union européenne, en vue d'un avenir prospère et durable pour la région.



Mathias Cormann
Secrétaire général, OCDE

Avant-propos

L'Intégration régionale dans l'Union pour la Méditerranée 2025 a été produit par la Direction des relations mondiales et de la coopération (GRC) de l'OCDE, dirigée par le Directeur Andreas Schaal, et a bénéficié du soutien financier de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Le rapport a été préparé sous la direction stratégique de Carlos Conde, chef de la division Moyen-Orient et Afrique (GRC/MEA). L'équipe de rédaction, dirigée par Mariarosa Lunati, conseillère principale (GRC/MEA), était composée d'auteurs de plusieurs directions de l'OCDE : Roger Forés Carrión, Giovanni Di Buono, Sarah Kirby, Ghaliya Triki (GRC/MEA) ; Seda Sevgi, Damla Hacıbrahimoglu et Cengiz Arikan (Centre de l'OCDE à Istanbul) ; Lisa Andersson avec les conseils de Jean-Christophe Dumont (Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, ELS) ; Matej Bilik (Direction de l'éducation et des compétences, EDU) ; Mario Cervantes et Tasuku Sasaki, avec le soutien statistique de Kei Kato (Direction de la science, de la technologie et de l'innovation, STI). Blanca Moreno-Dodson, experte internationale et ancienne directrice aux Nations Unies, et Ahmed Kamaly, professeur agrégé à l'Université américaine du Caire, en Égypte, ont contribué à la rédaction du chapitre 2 et du chapitre 3 respectivement et ont fourni des conseils sur les questions de commerce, de financement et de connectivité tout au long du rapport. La contribution et les conseils d'Alejandra Medina de la Direction des affaires financières et des entreprises (DAF) de l'OCDE, de Nadim Abillama, de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), et d'Olaf Merk, du Forum international des transports (ITF), ont été très appréciés.

Le soutien de Mohammed Elrazzaz, Chef de Secteur au sein de la division du Développement économique et de l'Emploi de l'Union pour la Méditerranée (UpM) a été grandement apprécié tout au long du projet. Le rapport présente les points de vue des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions du Secrétariat de l'UpM ou de GIZ / BMZ ou des autorités des pays concernés. Les noms utilisés dans le rapport pour désigner un territoire, une ville ou une zone sont sans préjudice de la terminologie officielle utilisée par le Secrétariat de l'UpM.

L'OCDE a accueilli favorablement les contributions de Casa Mediterráneo, un consortium public dirigé par le ministère espagnol des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération, ainsi que celles du CIHEAM Bari, siège italien du Centre International de Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes, qui ont partagé leur point de vue et leur expérience sur la dimension locale de l'intégration régionale dans l'UpM.

La préparation du rapport a bénéficié des consultations politiques avec des experts nationaux et internationaux, organisées grâce au soutien logistique de Nadia Kameleddine, coordinatrice de projet (GRC/MEA). L'OCDE remercie chaleureusement la Direction générale du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et du Golfe (DG MENA) et la Direction générale du commerce et de la sécurité économique (DG TRADE) de la Commission européenne pour leur soutien et leur contribution au cours des consultations, ainsi que les autres DG participantes. L'OCDE remercie sincèrement tous ceux qui ont participé aux consultations politiques pour leurs précieux commentaires. La liste complète est présentée à l'annexe A.

L'équipe de rédaction remercie William Tompson, chef de la division Eurasie (GRC/EURASIA), ainsi qu'Umur Gokce, Benoit Dicharry, Stephanie Lizzo et Hana Aljevic de la division Europe du Sud-Est (GRC/SEE), dirigée par Marzena Kisielewska, pour leur examen approfondi des projets de chapitres. Le document a également bénéficié des commentaires de Jane Stacey et Julie Reimann du Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes (CFE), de Silvia Sorescu, Cemre Balaban et Jane Korinek de la Direction du commerce et de l'agriculture (TAD) de l'OCDE.

Le rapport final a été édité par Chris Marquardt. Il a été préparé pour publication par Meral Gedik et Emily Derry, avec le soutien de Robert Akam, responsable de la communication de la direction GRC, et Sophie Elliott, agente de communication de la division GRC/MEA. Un grand merci à Mohammed Baraka, Romane Girard, Isha Kowlessur et Kenza Zakarya (GRC/MEA) pour leur soutien dans les traductions en arabe et en français.

Table des matières

Préface de l'Union pour la Méditerranée	3
Préface de l'OCDE	5
Avant-propos	7
Guide du lecteur	10
Résumé	12
Introduction : vers un programme constructif	16
1 Échanges commerciaux	18
Ce que nous avons observé depuis le <i>Rapport d'étape 2021</i>	19
Quelles politiques pour l'avenir ?	23
T1. Accords commerciaux couvrant les biens et services	27
T2. Indicateurs de facilitation des échanges	33
T3. Échanges intrarégionaux de marchandises	40
T4. Échanges en valeur ajoutée (TiVA)	57
T5. Commerce et emploi	67
T6. Commerce numérique	73
Références	82
2 Finances	83
Progrès réalisés depuis le <i>Rapport 2021</i>	84
Quelles politiques pour l'avenir ?	86
F1. Développement du marché financier	90
F2. Système bancaire	98
F3. Flux d'investissement de portefeuille	104
F4. Flux et coûts des envois de fonds	110
F5. Position et flux d'IDE	116
F6. Restrictivité réglementaire des IDE	125
F7. Contribution de l'IDE à l'égalité des genres dans l'emploi et les salaires	128
Références	131
3 Infrastructure	133
Progrès réalisés depuis le <i>Rapport 2021</i>	134
Quelles politiques pour l'avenir ?	136
I1. Projets transfrontaliers dans les transports	142
I2. Restrictions réglementaires sur les IDE dans le secteur des transports	148
I3. Indice de performance logistique (LPI)	152
I4. Indice de connectivité des transports maritimes réguliers	159
I5. Temps de séjour à l'importation et à l'exportation	164

I6. Projets transfrontaliers dans l'énergie	169
I7. Restrictions réglementaires sur les IDE dans le secteur de l'électricité	174
I8. Flux commerciaux d'électricité	178
I9. Production d'électricité	181
I10. Énergies renouvelables dans la capacité électrique installée	185
I11. Abonnements au réseau à haut débit fixe	188
I12. Abonnements au réseau à haut débit mobile	193
Références	197
4 Circulation des personnes	199
Progrès réalisés depuis le Rapport 2021	200
Quelles politiques pour l'avenir ?	202
M1. Flux migratoires	205
M2. Nombre de migrants	211
M3. Accords, cadres et projets de mobilité	219
M4. Tourisme	228
M5. Obligations en matière de visas touristiques et d'affaires	236
Références	245
5 Recherche et enseignement supérieur	246
Progrès réalisés depuis le Rapport 2021	247
Quelles politiques pour l'avenir ?	250
R1. Dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur, en pourcentage du PIB	252
R2. Dépenses brutes de R&D, en pourcentage du PIB	256
R3. Dépenses brutes de R&D en provenance de l'étranger	260
R4. Chercheurs et personnel universitaire	263
R5. Co-publication	266
R6. Co-brevetage	270
R7. Mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur	274
R8. Financement et participation au programme Erasmus+	279
R9. Mobilité des apprenants et du personnel dans le cadre du programme Erasmus+	282
R10. Programmes européens de mobilité des chercheurs	286
R11. Financement et participation aux programmes Horizon	292
Références	298
Annexe A. Participants aux consultations sur les recommandations politiques	300
Annexe B. La dimension locale de l'intégration régionale dans l'UpM : la coopération entre Alicante et Oran	301
Annexe C. La dimension locale de l'intégration régionale dans l'UpM : la coopération entre les communautés côtières dans la Méditerranée	304

Guide du lecteur

L'approche de suivi

Intégration régionale dans l'Union pour la Méditerranée : Le Rapport d'étape surveille l'intégration dans la région euro-méditerranéenne, dans le but de fournir des recommandations politiques fondées sur des données factuelles et favorisant l'intégration en tant que moteur de la croissance économique durable et du développement social. Les chapitres du *Rapport d'étape* analysent respectivement les cinq dimensions de l'intégration économique dans le cadre de l'exercice de suivi, à savoir le commerce, les finances, les infrastructures, la circulation des personnes, la recherche et l'enseignement supérieur.

La sélection d'indicateurs pour chaque dimension reflète la littérature relative à l'intégration économique et la pertinence de mesures données aux fins du suivi de l'intégration dans l'Union pour la Méditerranée. Le rapport d'étape s'appuie sur l'analyse présentée dans la première édition, publiée en 2021, en s'en servant comme base tout en actualisant le cadre analytique selon les besoins afin de tenir compte des développements récents et de la nature évolutive du contexte de l'intégration régionale. L'objectif est de garantir que les conclusions restent pertinentes pour informer les décideurs politiques de toute la région de l'UpM. Il est important de noter que la sélection finale des indicateurs résulte également de considérations sur la couverture géographique et la qualité, la pertinence et la disponibilité des données, ainsi que la facilité relative d'interprétation des résultats.

Principales sources et bases de données

Le Rapport utilise des données de l'OCDE et d'autres agences internationales de données ayant le mandat, les ressources et l'expertise nécessaires pour collecter des données nationales sur des indicateurs spécifiques. Les principales bases de données sont répertoriées dans les tableaux présentant les principaux indicateurs de suivi. Lorsque les bases de données internationales ne couvrent pas un ou plusieurs pays de l'UpM mais que des données existent dans des bases de données nationales, celles-ci sont utilisées en complément pour étendre la couverture nationale, à condition que les métadonnées indiquent une cohérence suffisante avec la base de données internationale de référence.

Couverture géographique

Le Rapport d'étape se concentre principalement sur l'analyse et les données relatives aux États membres de l'Union pour la Méditerranée. L'analyse est aussi étendue au niveau des sous-régions au sein de l'UpM.

Lorsque cela est possible, les données sont aussi présentées pour les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG), afin de refléter leur importance géopolitique et économique croissante dans la région élargie du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) et dans leurs relations avec l'Union européenne et les autres membres de l'UpM. En conséquence, les données pertinentes pour ces pays ont été intégrées afin de fournir une évaluation plus complète des dynamiques interrégionales, en mettant en évidence les tendances émergentes.

Le rapport utilise les définitions suivantes des régions et sous-régions.

UpM Région euro-méditerranéenne	Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Maroc, Macédoine du Nord, Autorité palestinienne, Syrie, Tunisie, Turquie et les 27 pays membres de l'Union européenne. La Libye a le statut d'observatrice.
MENA	La région MENA au sein de l'UpM comprend l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Syrie et la Tunisie.
Région MENA élargie	La région MENA comprend l'Algérie, le Bahreïn, Djibouti, l'Égypte, l'Irak, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, le Maroc, l'Autorité palestinienne, le Qatar, l'Arabie saoudite, la Syrie, la Tunisie, les Émirats arabes unis et le Yémen.
Afrique du Nord	Algérie, Égypte, Mauritanie, Maroc et Tunisie.
Les Balkans occidentaux	Pays des Balkans occidentaux membres de l'UpM : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Macédoine du Nord.
Pays du Levant	Liban, Autorité palestinienne, Jordanie et Syrie.
Europe centrale, orientale et du sud-est (ECESE)	Pays ECESE membres de l'UpM : Bulgarie, Croatie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et République slovaque ; Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Macédoine du Nord.
Pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG)	Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite et Émirats Arabes Unis.

Codes pays

Les graphiques de cette publication utilisent les codes ISO (ISO3) pour les noms de pays énumérés ci-dessous.

Code ISO	Pays	Code ISO	Pays
DZA	Algérie	LBN	Liban
ALB	Albanie	LBY	Libye
ARE	Émirats Arabes Unis	LTU	Lituanie
AUT	Autriche	LUX	Luxembourg
BHR	Bahreïn	MAR	Maroc
BEL	Belgique	MCO	La Principauté de Monaco
BIH	Bosnie-Herzégovine	MKD	République de Macédoine du Nord
BRA	Brésil	MLT	Malte
BGR	Bulgarie	MNE	Monténégro
CAN	Canada	MRT	Mauritanie
HRV	Croatie	NLD	Pays-Bas
CYP	Chypre	OMN	Oman
CZE	République tchèque	POL	Pologne
DNK	Danemark	PRT	Portugal
DJI	Djibouti	QAT	Qatar
EGY	Égypte	ROU	Roumanie
EST	Estonie	SAU	Arabie saoudite
FIN	Finlande	SRB	Serbie
FRA	France	SVK	Slovaquie
DEU	Allemagne	SYR	Syrie
LVA	Lettonie		

Résumé

En cette année qui marque le 30^{ème} anniversaire du processus de Barcelone promouvant le partenariat euro-méditerranéen, le rapport « Intégration régionale dans l'Union pour la Méditerranée 2025 » présente des conclusions et des observations sur l'état de l'intégration dans la région, ainsi que des recommandations de politiques publiques concrètes pour progresser vers des objectifs communs.

L'analyse se concentre sur les développements intervenus depuis 2021, année durant laquelle le premier rapport de l'OCDE mesurant les progrès de l'intégration dans l'Union pour la Méditerranée (UpM) a été achevé. Elle montre que l'intégration dans la région constituée par l'UpM progresse, mais reste en deçà de son potentiel dans différents domaines économiques, en raison des difficultés persistantes rencontrées en matière de circulation des biens, des services, des capitaux, des personnes et des idées. Dans le même temps, ce rapport observe une intégration croissante des membres de l'UpM avec les pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) au sens large. Les pays du Golfe, plus particulièrement, sont devenus des contributeurs majeurs aux investissements directs à l'étranger dans la région de l'UpM. En effet, l'Union pour la Méditerranée compte près de 800 millions d'habitants, soit 9,8 % de la population mondiale en 2024 ; l'histoire et la position géographique stratégique de la région rendent son rôle essentiel pour la connectivité et le commerce mondial, y compris le commerce de ressources énergétiques.

L'état de l'intégration régionale en 2025

Le commerce intra-régional de marchandises au sein de l'UpM est en pleine croissance, avec une tendance manifeste vers un commerce à plus forte valeur ajoutée et un approfondissement des chaînes de valeur régionales

Les flux commerciaux de la région de l'UpM constituent une part importante de l'économie mondiale, représentant 30 % des exportations mondiales en 2022, soit une valeur supérieure à 7 200 milliards de dollars américains. Au sein de la région, si l'UE reste le principal partenaire commercial, l'intégration commerciale entre les autres membres de l'UpM, notamment la Turquie, les économies des Balkans occidentaux et d'Afrique du Nord, s'est approfondie, en particulier depuis la pandémie de COVID-19. Ce processus est visible tant pour le commerce des marchandises que pour l'intégration de la valeur ajoutée d'origine UpM dans les exportations de l'UE et d'autres économies de l'UpM, reflétant des liens plus étroits entre les chaînes de valeur dans la région, que la pandémie a peut-être renforcés. On observe également une évolution claire de la composition des échanges commerciaux vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée, tels que les produits mécaniques et les produits chimiques, parallèlement à la croissance florissante du commerce numérique dans toute la région. Cette tendance est corroborée par l'analyse des avantages comparatifs révélés entre 1996 et 2023. Celle-ci révèle avant tout des trajectoires variées de développement industriel au niveau économique au sein de la région. Alors que certaines économies progressent considérablement - le Maroc ayant gagné un avantage concurrentiel dans les secteurs de haute technologie comme les pièces d'avion et la Macédoine du Nord dans les produits chimiques -, d'autres ont renforcé leur spécialisation dans des industries plus traditionnelles. Cette divergence met en évidence un paysage concurrentiel plus complexe, caractérisé par des niveaux variables de dynamisme industriel au sein de l'UpM.

Néanmoins, les accords commerciaux entre les économies de l'UpM restent principalement axés sur les biens, malgré l'importance croissante des services et du commerce numérique. De plus, les difficultés rencontrées par certaines économies non-membres de l'UE au sein de l'UpM pour se conformer aux exigences de l'UE en matière de durabilité pour les exportations

constituent un défi de taille, qui affecte le potentiel de diversification économique et une participation plus accrue aux chaînes de valeur régionales.

Principales recommandations

- Élaborer des accords commerciaux de nouvelle génération qui englobent les services, les investissements, le commerce numérique et la coopération réglementaire, tout en poursuivant les efforts visant à moderniser et à faire respecter les accords existants. Il est essentiel d'améliorer davantage la facilitation des échanges, ce qui requiert une coopération renforcée aux frontières, tant interne qu'externe, la numérisation, la reconnaissance mutuelle des normes et une transparence accrue. Les politiques devraient promouvoir la diversification économique vers des activités à plus forte valeur ajoutée et soutenir le développement de chaînes de valeur régionales pour les biens et les services.

Le développement financier et l'intégration au sein de l'UpM restent fragmentés, reflétant des disparités économiques, institutionnelles et géographiques

Les secteurs financiers au sein de la région de l'UpM restent très hétérogènes, reflétant des niveaux de développement et d'intégration différents. Ils ont toutefois pour caractéristique commune la prédominance du financement bancaire. L'accès limité à des sources de financement diversifiées et les contraintes financières persistantes sont particulièrement visibles dans les sous-régions MENA et des Balkans occidentaux, où les marchés de capitaux restent relativement sous-développés par rapport à l'UE. De plus, l'environnement réglementaire dans plusieurs pays de l'UpM continue d'entraver le développement des marchés financiers, limitant les investissements transfrontaliers et l'innovation dans les services financiers.

Les flux d'investissements directs à l'étranger (IDE) sont restés globalement résilients dans toute la région de l'UpM, avec des différences sous-régionales notables au cours de la période 2013-2023, ceux-ci s'élevant en moyenne à 2,9 % du PIB dans les pays de la région MENA et à 6,1 % dans les Balkans occidentaux. Ces disparités reflètent en grande partie les défis persistants en matière de gouvernance, les obstacles réglementaires et l'instabilité politique qui affectent la confiance des investisseurs, particulièrement dans la région MENA.

Les flux de rapatriements de fonds, qui dépassent désormais les IDE et l'aide publique au développement dans plusieurs économies de l'UpM, sont devenus une source vitale de financement extérieur.

Principales recommandations

- **Les gouvernements devraient mettre en œuvre des réformes visant à renforcer les marchés et les institutions financières.** Il est essentiel de poursuivre les réformes visant à remédier à la fragmentation financière et à faciliter les flux transfrontaliers de capitaux, ainsi que de renforcer les mesures d'atténuation des risques et d'améliorer le cadre de politique macroprudentielle.
- **Promouvoir une plus grande diversification du secteur financier.** La promotion d'instruments financiers alternatifs pour compléter le financement bancaire, tels que les marchés des actions et des obligations d'entreprises, est essentielle pour soutenir le développement du secteur privé.
- **Réduire les restrictions réglementaires afin d'améliorer les cadres d'investissement.** L'assouplissement des restrictions sur les IDE, la rationalisation des procédures d'approbation et la suppression des obstacles aux opérateurs et aux opérations étrangers pourraient générer des avantages considérables.

Les défis liés au développement des infrastructures de connectivité dans l'UpM persistent, en particulier dans la rive Sud, ce qui nuit à la performance des systèmes logistiques et affecte le potentiel commercial

La nécessité d'investir davantage pour améliorer les infrastructures de connectivité de l'UpM, déjà soulignée dans le rapport de 2021, demeure une priorité, en particulier dans la sous-région MENA. La fragmentation réglementaire, ainsi que les difficultés rencontrées pour coordonner les projets transfrontaliers et mobiliser des capitaux d'investissement continuent de freiner le développement des infrastructures régionales. La prédominance des acteurs étatiques et le nombre limité de partenariats public-privé, en particulier dans les pays du sud de la Méditerranée, entravent d'autant plus la participation et le financement du secteur privé.

À quelques exceptions près, le développement de nouvelles infrastructures de transport et d'énergie dans les pays du Sud de la Méditerranée ne s'est fait que lentement. Les infrastructures numériques ont progressé, mais dans les économies des Balkans occidentaux et de la région MENA, l'expansion des infrastructures à haut débit est limitée, ce qui retarde également le déploiement d'infrastructures intelligentes dans les systèmes de transport et d'énergie.

Pourtant, l'amélioration des infrastructures permettrait de soutenir des systèmes logistiques plus performants, essentiels à la croissance des échanges commerciaux et au développement des chaînes d'approvisionnement régionales. De plus, le transport de marchandises par voie terrestre dans l'UpM reste fortement dépendant des infrastructures routières. Le développement de réseaux de transport multimodaux, intégrant des liaisons routières, ferroviaires et maritimes et améliorant la connectivité avec les centres de production, permettrait d'optimiser les itinéraires et de promouvoir la durabilité, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. En effet, les pays de l'UpM représentent 13,4 % des émissions mondiales liées au transport, soit une augmentation de 40 % depuis 1990, ce qui souligne la nécessité urgente d'accélérer les efforts de décarbonation dans le secteur des transports.

Au-delà des transports, la transition écologique représente une opportunité pour renforcer l'intégration régionale des infrastructures. Des projets tels que ELMED et GREGY ouvrent la voie à des échanges énergétiques transméditerranéens et font de la région MENA un contributeur potentiel clé à la transition vers les énergies propres de l'Europe.

Principales recommandations

- **S'engager dans des plateformes de coopération régionale**, telles que les plateformes régionales de l'UpM sur la connectivité des transports et l'énergie, le groupe de travail sur le commerce et l'investissement du programme MENA-OCDE pour la compétitivité et le nouveau forum de l'OCDE sur les marchés émergents, afin de favoriser la confiance, la coordination, la collaboration et la cohérence des politiques en matière de connectivité, d'harmoniser les normes et la planification au-delà des frontières et de renforcer la continuité des réseaux d'infrastructures et des chaînes d'approvisionnement grâce à des structures de collaboration.
- **Promouvoir les projets d'infrastructure qui soutiennent la décarbonation et améliorent l'efficacité énergétique.** Étant donné que la demande en électricité des deux côtés de la Méditerranée devrait augmenter dans les prochaines années, les pays de l'UpM devraient chercher à soutenir le développement d'infrastructures d'énergie renouvelable, en particulier dans le sud de la Méditerranée, et l'intégration de la sous-région dans les réseaux énergétiques locaux et régionaux. L'adoption de schémas directeurs nationaux en matière de logistique, comprenant la multimodalité et une vision holistique des réseaux de transport, est essentielle pour une croissance économique durable et l'intégration régionale.
- Il est essentiel de **renforcer les infrastructures à large bande dans le sud de la Méditerranée** et d'étendre les infrastructures de communication à haut débit à l'échelle nationale et régionale, grâce à des projets tels que le câble sous-marin Medusa, afin de renforcer la connectivité entre le nord et le sud de la Méditerranée.

La mobilité au sein de la région de l'UpM continue d'augmenter, sous l'effet de pressions démographiques, de problèmes d'appariement sur le marché du travail et de disparités économiques

Les migrations intra-UpM ont augmenté régulièrement au cours des deux dernières décennies, les flux ayant repris après la pandémie de COVID-19. Dans le sud de la Méditerranée, la population en âge de travailler, en augmentation, est confrontée à un chômage des jeunes persistant et à un décalage entre les compétences et les besoins du marché du travail. Les initiatives de l'UE, telles que les partenariats destinés à attirer les talents, visent à faciliter l'alignement du développement des compétences étrangères sur les exigences du marché du travail national, dans l'intérêt de tous les pays concernés. La mise en œuvre initiale de ces programmes conjoints dans les pays de la région MENA donne des résultats prometteurs. L'augmentation du nombre de bénéficiaires pourrait renforcer les effets sur les marchés du travail et la gestion de la mobilité de la main-d'œuvre.

Dans l'ensemble, la mobilité transfrontalière s'inscrit encore dans un contexte de disparités entre les exigences en matière de visas des pays de l'UpM. Les défis politiques, sociaux et environnementaux influencent de plus en plus les dynamiques de mobilité dans la région. Il convient de noter que, même si le tourisme demeure un contributeur important au PIB, en particulier

dans les économies non-membres de l'UE de l'UpM, l'instabilité régionale et les conflits observés au cours de la période considérée ont réduit l'impact économique du secteur.

Principales recommandations

- **Améliorer la gestion des migrations de main-d'œuvre** en surveillant de près les flux migratoires et en priorisant les partenariats et les accords qui favorisent le développement des compétences et répondent aux besoins des pays d'origine et de destination.
- **Les gouvernements devraient promouvoir des pratiques touristiques responsables** afin d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles, d'atténuer les impacts environnementaux et d'équilibrer la croissance du tourisme avec la durabilité à long terme.

L'enseignement supérieur et la recherche occupent une place de plus en plus centrale dans l'intégration régionale et la coopération internationale, mais leur développement reste très inégal au sein de l'UpM

Alors que l'Union européenne a mis en place des cadres solides et bien financés en faveur de la coopération transfrontalière, l'harmonisation des normes et la mobilité institutionnelle, les pays du sud de la Méditerranée continuent de se heurter à des obstacles structurels et financiers qui les empêchent de participer de manière significative. Ces disparités reflètent des inégalités plus larges en matière d'investissement, d'infrastructures et de capacités institutionnelles, qui limitent à leur tour les possibilités de coopération et de développement mutuel. Les modèles actuels de mobilité et de partenariat sont largement asymétriques, dominés par les flux sortants du Sud et façonnés par les programmes de l'UE. Enfin, la dynamique de genre en matière de mobilité présente un tableau contrasté : la participation des femmes augmente et dépasse parfois celle des hommes dans certains contextes, mais des écarts subsistent, en particulier dans les pays d'Afrique du Nord.

Principales recommandations

- Renforcer les capacités de coopération régionale en augmentant les financements publics consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche, en particulier dans les pays du sud de la Méditerranée qui dépensent relativement peu en R&D et en innovation, tout en créant des incitations pour les chercheurs, les universités et les entreprises à participer à des programmes de financement internationaux. Les pays de la région MENA, en particulier, devraient investir davantage dans la formation doctorale et les jeunes universitaires afin de renforcer les effectifs de recherche, tout en favorisant la carrière des femmes dans le monde universitaire par l'amélioration des conditions de travail et des processus d'avancement professionnel.
- **Les gouvernements devraient promouvoir les opportunités de mobilité dans le domaine de l'éducation et de la recherche**, ainsi que les échanges virtuels et la mobilité à court terme. La mise en œuvre par les membres de l'UpM de la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur contribuera à améliorer la reconnaissance des qualifications et le partage d'informations entre les pays de l'UpM.

Introduction : vers un programme constructif

L'objectif de ce rapport est de contribuer à la définition d'un agenda de politiques publiques solide afin de renforcer l'intégration régionale au sein de l'Union pour la Méditerranée (UpM). Les considérations de politiques publiques incluses dans ce rapport soutiennent l'élaboration, par les gouvernements des pays de l'UpM, de politiques publiques concrètes visant à faire progresser l'intégration économique dans la région euro-méditerranéenne.

Ce rapport se concentre sur les évolutions intervenues depuis 2021, année durant laquelle ce même exercice de suivi de l'intégration régionale a été réalisé pour la première fois. Pour ce faire, il analyse une série d'indicateurs qui sont à la fois conformes à la littérature de pointe sur l'intégration économique et pertinents au regard du contexte particulier de la région de l'UpM. Il tient notamment compte des différents stades de développement économique des pays de l'UpM, ainsi que de l'existence, au sein de la région de l'UpM, d'une zone déjà intégrée – l'Union européenne (UE) – et d'un groupe de pays candidats à l'adhésion à l'UE, les Balkans occidentaux.

Le contexte dans lequel s'inscrit le processus d'intégration économique entre les membres de l'UpM est complexe et constitue un élément fondamental pour l'analyse. Depuis 2021, la région est exposée à de graves chocs, notamment l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, qui a eu un impact économique considérable, perturbant les chaînes d'approvisionnement et affectant la sécurité alimentaire et énergétique ainsi que les prix, mais aussi les conflits en cours au Moyen-Orient, qui accroissent l'instabilité géopolitique et nuisent aux efforts visant à renforcer la résilience, à maintenir l'attractivité des investissements et à favoriser la croissance socio-économique.

Ces dernières années, d'autres évolutions ont également façonné le contexte sous-jacent au processus d'intégration. L'une des principales évolutions est le **rôle accru des pays du Golfe dans la région euro-méditerranéenne**, avec l'intensification des échanges avec les pays de la rive Sud de la Méditerranée et les États membres de l'UE. En 2022, l'Union européenne a élaboré sa première stratégie pour la région du Golfe, intitulée « Partenariat stratégique avec le Golfe », qui reflète le potentiel grandissant de coopération avec les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) sur des questions d'intérêt commun, allant du changement climatique et de la sécurité énergétique à l'augmentation des échanges commerciaux et des investissements, en passant par les transitions verte et numérique et la connectivité ; et surtout, la collaboration en vue d'instaurer une paix et une stabilité durables dans l'ensemble de la région MENA. Conformément à cette stratégie, lors du premier sommet UE-CCG, qui s'est tenu en octobre 2024, les parties ont convenu d'approfondir davantage les liens commerciaux et d'investissement entre l'Union européenne et les pays du Golfe en explorant la possibilité de relancer les négociations sur un accord de libre-échange régional UE-CCG, qui avaient été interrompues en 2008, et en développant, en parallèle, des cadres bilatéraux appropriés en matière de commerce et d'investissement. Au printemps 2025, l'Union européenne et les Émirats arabes unis ont officiellement lancé des négociations en vue d'un accord de libre-échange bilatéral, une initiative qui illustre le renforcement actuel de l'intégration entre l'UpM et les pays du Golfe. Afin de tenir compte de l'intensification des relations entre les pays du CCG et ceux de l'UpM, le présent rapport a élargi son analyse des tendances et des considérations de politiques publiques pour inclure les six pays du Golfe.

En termes de modèles d'intégration économique, un deuxième développement important concerne les **efforts d'intégration au niveau du continent africain** et leurs implications pour les pays nord-africains de l'UpM et au-delà. La mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) vise à promouvoir la croissance socio-économique en Afrique en stimulant le commerce intra-africain et la position commerciale de l'Afrique sur le marché mondial. Par conséquent, l'analyse de l'intégration commerciale dans la région de l'UpM présentée dans ce rapport tient compte des nouveaux modèles commerciaux avec le continent africain.

L'importance des infrastructures de connectivité pour faciliter les relations entre les membres de l'UpM est devenue centrale. Les décideurs politiques de la région de l'UpM considèrent aujourd'hui que des réseaux de connectivité durables et de haute qualité sont essentiels pour renforcer le commerce et les investissements, mais aussi pour accroître la collaboration en matière de recherche et d'innovation, de développement des compétences et de **diversification économique dans les**

économies du sud de la Méditerranée, où cela reste une priorité. Le présent rapport examine les progrès réalisés dans les domaines des infrastructures de transport, énergétiques et du numérique, ainsi que leurs interrelations, en reconnaissant le rôle central de la connectivité pour l'intégration. En outre, **la transition écologique a créé des opportunités supplémentaires pour une intégration économique renforcée au sein de la Méditerranée**. Les objectifs stratégiques de l'UE en matière de transformation écologique ont accéléré les investissements dans les énergies renouvelables et les infrastructures, en lien avec l'important potentiel des énergies renouvelables dans les pays du sud de la Méditerranée.

La nécessité de mieux gérer les flux migratoires est reconnue dans toute la région. Le présent rapport examine l'élaboration de nouveaux modèles pour la mobilité des personnes et les possibilités de migration légale, en particulier les programmes de partenariat de l'UE en matière de compétences et destinés à attirer les talents. Ces programmes combinent les besoins des pays d'accueil et d'origine des migrants en consacrant des ressources au développement des compétences et aux possibilités de retour dans les pays d'origine, afin d'éviter la fuite des cerveaux qui touche certaines économies de l'UpM, y compris plusieurs États membres de l'UE.

Le renforcement de la coopération est fondamental et chaque effort compte. Ce rapport donne un aperçu de la manière dont les communautés locales de différents pays de l'UpM travaillent ensemble pour résoudre des problèmes et atteindre des objectifs communs (annexes B et C). Elles montrent que l'ambition d'intégration dans la région euro-méditerranéenne peut être nourrie à tous les niveaux.

Dans un contexte marqué par les conflits persistants au Moyen-Orient et l'incertitude géopolitique, ce rapport affirme clairement l'importance d'un programme constructif pour l'intégration économique dans l'Union pour la Méditerranée.

Dans cette optique et sur la base de l'Agenda de 2021 pour la Méditerranée, un nouveau pacte pour la Méditerranée a été conçu dans le but d'approfondir davantage l'engagement stratégique et politique entre les deux rives de la Méditerranée, non seulement à travers un dialogue politique et stratégique, mais aussi en encourageant des initiatives concrètes d'intérêt commun. Grâce à une combinaison d'actions, le pacte vise à instaurer un partenariat équitable et, à terme, un espace commun de paix, de prospérité et de stabilité, en renforçant les liens économiques et culturels, afin d'avoir, en fin de compte, un impact bénéfique et durable sur les populations, les entreprises et les sociétés de la région. Le nouveau pacte pour la Méditerranée sera présenté à l'automne 2025.

1 Échanges commerciaux

La première partie de ce chapitre présente une analyse globale des progrès de l'intégration des échanges commerciaux depuis le Rapport d'étape 2021 et des recommandations de politique générale. La deuxième partie présente ensuite chacun des indicateurs sur lesquels reposent l'analyse et les recommandations :

- T1. Accords commerciaux couvrant les biens et services
 - T2. Indicateurs de facilitation des échanges
 - T3. Échanges intrarégionaux de marchandises
 - T4. Échanges en valeur ajoutée (TiVA)
 - T5. Commerce et emploi
 - T6. Commerce numérique
-

Le rôle des échanges commerciaux dans le développement économique

Depuis longtemps déjà, le commerce international est reconnu comme un puissant moteur de croissance économique. Signée en 1960, la Convention de l'OCDE stipule que l'expansion du commerce mondial est cruciale pour le développement économique et l'amélioration des relations économiques internationales. En permettant aux pays de se spécialiser dans les biens et services pour lesquels ils présentent un avantage comparatif, le commerce peut conduire à une affectation plus efficace des ressources et à une augmentation de la productivité globale. Les échanges commerciaux peuvent également favoriser la diffusion des technologies et du savoir, et stimuler ainsi l'innovation et le développement économique. La littérature économique a mis en évidence l'impact positif du commerce sur la croissance économique, laissant ainsi entendre que les échanges commerciaux peuvent aider les pays en développement à rattraper les pays développés et favoriser la prospérité économique sur le long terme. La concurrence créée par le commerce international peut en outre inciter les pays à développer de meilleures institutions, ce qui peut stimuler encore davantage les performances économiques.

Si le commerce s'avère globalement profitable pour une économie, il est toutefois important de reconnaître que ces avantages ne sont pas nécessairement répartis de façon égale. Les consommateurs bénéficient, par exemple, de prix plus bas et d'une sélection de biens plus variés, tandis que les entreprises exposées à la concurrence étrangère sont poussées à innover et à produire plus (le commerce est en effet un facteur déterminant de l'amélioration de la productivité globale). Dans certains secteurs, le commerce peut cependant entraîner des pertes d'emplois et exacerber des inégalités préexistantes. Il est par conséquent nécessaire de mettre en place des politiques ciblées pour obtenir une réduction des coûts des échanges commerciaux et un partage plus équitable des gains tirés du commerce afin de résoudre ces difficultés de distribution. Ces mesures peuvent relever d'un large éventail allant des programmes de reconversion pour les travailleurs qui perdent leur emploi en raison de la concurrence commerciale aux investissements dans les infrastructures des régions touchées par la libéralisation des échanges, en passant par les filets de sécurité sociale protégeant les populations vulnérables.

Suivi de l'intégration des échanges au sein de l'UpM. L'ensemble d'indicateurs choisi, de T1 à T6, donne un aperçu des déterminants de l'intégration commerciale régionale. Ces indicateurs englobent l'effet des accords commerciaux couvrant les biens et services, l'évolution des mesures de facilitation des échanges, le niveau des échanges intrarégionaux de marchandises, la valeur ajoutée par chaque pays au commerce régional, les effets sur l'emploi et les salaires dans les secteurs de l'exportation par genre et par secteur, et le commerce numérique.

Ce que nous avons observé depuis le *Rapport d'étape 2021*

Depuis la publication du *Rapport d'étape 2021*, la dynamique du commerce mondial a subi des changements importants qui ont renforcé les tendances à long terme tout en reflétant les nouvelles complexités qui façonnent le parcours d'intégration des régions. Conjuguées à des dynamiques régionales spécifiques, les tendances internationales indiquent une évolution des schémas d'intégration commerciale au sein de l'UpM. À rebours des observations précédentes du *Rapport d'étape 2021*, les éléments de preuve actuels soulignent une réorientation croissante de l'UE vers ses partenaires commerciaux au sein de l'UpM, tant pour le commerce des marchandises que pour l'intégration de la valeur ajoutée provenant de l'UpM dans les exportations de l'UE.

Parallèlement à ces évolutions, de nombreuses économies de l'UpM non membres de l'UE continuent de renforcer les liens commerciaux et les chaînes de valeur entre elles, ce qui confirme la consolidation des liens économiques entre les différentes sous-régions de l'UpM. Les économies des Balkans occidentaux, d'Afrique du Nord et de Türkiye ont par exemple enregistré une croissance constante de leurs exportations vers d'autres partenaires de l'UpM non membres de l'UE. Plusieurs économies de l'UpM utilisent par ailleurs de plus en plus d'intrants de la région dans leurs produits exportés.

La pandémie de COVID-19 a considérablement accéléré le rythme de l'adoption du commerce numérique dans les économies de l'UpM et a entraîné une hausse marquée des échanges de services fournis par voie numérique. En témoigne la croissance

de domaines tels que les services informatiques, les services financiers et diverses activités commerciales, ainsi que la place de plus en plus grande accordée au commerce de la propriété intellectuelle.

La composition du commerce intrarégional de marchandises de l'UpM continue par ailleurs de se transformer, avec des signes d'une évolution structurelle vers des industries plus avancées sur le plan technologique. Le commerce intrarégional de machines et de produits chimiques, par exemple, a connu une forte croissance, ce qui suggère une participation accrue de l'UpM aux chaînes à plus forte valeur ajoutée.

Les accords commerciaux régionaux demeurent axés sur le commerce des marchandises

Le commerce dans la région de l'UpM – en particulier les échanges transméditerranéens et entre les pays du sud et de l'est de la Méditerranée – reste largement régleménté par des accords sur les marchandises. Alors que les accords commerciaux traditionnels portent essentiellement sur l'échange de biens, l'économie mondiale moderne se tourne de plus en plus vers l'échange de services. De la finance aux télécommunications en passant par l'éducation et la santé, les services sont devenus un moteur essentiel de la croissance économique. De fait, si l'on a observé une chute de 5 % du commerce mondial en 2023, les échanges de services ont quant à eux augmenté de 8 % (UNCTAD, 2024^[11]).

Les échanges de services sont ainsi pris en compte dans des cadres régionaux tels que l'Accord d'Agadir, ainsi que dans des négociations bilatérales en cours, entre l'UE et le Maroc ou l'UE et la Tunisie par exemple. Les accords de stabilisation et d'association (ASA) conclus entre l'UE et les pays des Balkans occidentaux reflètent une approche globale qui dépasse la seule réduction des droits de douane et vise à faciliter les échanges de services, à promouvoir la coopération en matière de réglementation et à aborder des sujets critiques tels que la stabilité institutionnelle et la concordance des politiques économiques. De la même manière, la Türkiye a intégré des dispositions relatives aux échanges de services dans les accords bilatéraux conclus avec ses partenaires clés dans les Balkans occidentaux. Cette évolution stratégique reflète une compréhension accrue du rôle essentiel que jouent les services dans les relations commerciales modernes, et un alignement sur les tendances mondiales qui mettent l'accent sur l'interconnexion des échanges de biens et de services.

En outre, les mesures non tarifaires (MNT) exercent une influence profonde sur la dynamique du commerce international. Ces mesures, qui englobent un large éventail de règlements techniques, de normes, de procédures douanières et de prescriptions environnementales, peuvent avoir une incidence considérable sur l'accès aux marchés, les coûts de mise en conformité et, en définitive, sur les flux d'échanges. Au sein de l'UpM, l'initiative qui vise à harmoniser les règles d'origine pour les produits dans la zone pan-euro-méditerranéenne (PEM) constitue une évolution notable. Cette initiative, dont l'objet est de simplifier et de rationaliser les procédures commerciales, pourrait stimuler sensiblement le commerce régional en réduisant les charges administratives et en améliorant la prévisibilité pour les entreprises.

Le durcissement des exigences en matière de durabilité environnementale et sociale dans les relations commerciales représente quant à lui un nouveau défi. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'UE en est un exemple significatif. Il vise à prévenir ce que l'on appelle la « fuite de carbone » (en alignant les coûts du carbone des producteurs étrangers sur ceux des producteurs de l'UE) et à atteindre les objectifs climatiques ambitieux de l'UE. Bien qu'il ait pour objectif de décourager la délocalisation de la production vers des pays où la réglementation environnementale est moins stricte, le MACF risque de faire obstacle aux partenaires de l'UpM qui n'ont pas les capacités technologiques ou financières nécessaires pour respecter les normes requises en matière d'émissions de carbone. Il pourrait en découler une augmentation des coûts d'exportation et une diminution de la compétitivité des économies qui tentent d'accéder au marché de l'UE, avec pour conséquences la perturbation des flux d'échanges et le ralentissement du développement économique.

La facilitation des échanges s'améliore

L'analyse des indicateurs de facilitation des échanges (IFE) révèle une tendance positive dans les sous-régions de l'UpM, avec des améliorations notables dans des domaines tels que la rationalisation des procédures aux frontières, les décisions anticipées et la coopération entre les agences de contrôle aux frontières intérieures, malgré des disparités importantes. L'UE, soutenue par des systèmes avancés de facilitation des échanges, est en tête de la plupart des catégories d'IFE, suivie par Israël et la Türkiye. Les Balkans occidentaux ont enregistré des progrès significatifs dans des domaines tels que les formalités documentaires, la coopération entre les agences de contrôle aux frontières intérieures et les décisions anticipées. L'Afrique du

Nord a également progressé dans la coopération aux frontières intérieures et les décisions anticipées, tandis que des difficultés subsistent en matière d'automatisation et de coopération extérieure. En dépit d'améliorations, la sous-région du Levant continue d'accuser un certain retard vis-à-vis de plusieurs indicateurs, ce qui souligne la nécessité de mener de nouvelles réformes, en particulier en matière de disponibilité de l'information, de documentation, de gouvernance et de coopération avec les agences frontalières.

L'intégration intrarégionale des échanges de marchandises progresse

Au sein de l'UpM, les flux d'échanges intrarégionaux indiquent une évolution générale positive, et les échanges intra-UpM étaient presque deux fois supérieurs aux exportations vers le reste du monde en 2023. L'UE joue un rôle prépondérant dans le commerce intra-UpM, avec 94 % des exportations internes de la région en 2022. L'UE a néanmoins constaté une augmentation sensible de sa part d'exportations et d'importations à destination et en provenance des pays de l'UpM, en particulier depuis 2020. Cela peut s'expliquer par des facteurs tels que les efforts mondiaux de diversification de la chaîne d'approvisionnement et l'intérêt croissant des entreprises pour les stratégies de proximité qui visent à renforcer la résilience et à réduire les temps de transit, tous amplifiés par les expériences vécues lors de la pandémie de COVID-19.

Au-delà de la dynamique de l'UE, une augmentation constante des échanges intra-UpM a été observée ces dernières années, et les données suggèrent un renforcement de cette tendance depuis la pandémie. Les Balkans occidentaux affichent une trajectoire ascendante constante de leur part d'exportations intra-UpM, ce qui témoigne d'une intégration commerciale plus poussée avec leurs partenaires de l'UpM. Cette croissance peut être attribuée à une combinaison de facteurs tels que, notamment, les réformes économiques, les accords commerciaux régionaux et la stabilisation des conditions politiques et économiques dans la région. De la même manière, les parts d'exportations de la Türkiye et de l'Afrique du Nord vers les partenaires de l'UpM non membres de l'UE ont affiché une croissance modérée mais régulière. Les économies du Levant représentent la part la plus élevée des exportations intra-UpM – malgré la volatilité observée au cours de la dernière décennie, qui découle probablement de l'instabilité et des conflits qui marquent cette sous-région.

La composition des échanges commerciaux révèle en outre une évolution des tendances sectorielles. La région de l'UpM connaît une forte croissance des exportations de machines et de produits chimiques, ce qui semble indiquer une évolution vers une industrie plus avancée et une participation accrue des pays de l'UpM à des activités à plus forte valeur ajoutée, contribuant ainsi à améliorer la compétitivité et à intensifier la production industrielle. D'autres secteurs, comme celui du textile, affichent une tendance à la baisse, ce qui souligne la nécessité de s'adapter et d'innover pour rester compétitif sur le marché mondial.

Les relations commerciales de l'UpM avec d'autres régions évoluent également. Au cours des deux dernières décennies, les importations de l'UpM en provenance de Chine ont considérablement augmenté. Cependant, la pandémie de COVID-19 a révélé des vulnérabilités dans cette relation (en particulier pour l'Union européenne, Israël et la Türkiye), soulignant la nécessité de diversifier les marchés d'exportation et de soutenir de manière ciblée les secteurs sensibles aux chocs extérieurs. Malgré cela, la Chine reste un partenaire commercial crucial pour toutes les sous-régions de l'UpM, l'Afrique du Nord et le Levant apparaissant comme des marchés en croissance rapide pour les produits chinois.

L'UpM et la région MENA élargie : les échanges commerciaux avec les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) présentent une tendance dynamique. Le CCG est un partenaire énergétique important pour l'UpM, comme en témoigne l'augmentation des importations malgré les fluctuations des prix. Les exportations d'énergie du CCG incluent notamment des quantités de pétrole brut et de gaz naturel, en particulier vers l'Europe et l'Afrique du Nord. Mais cette relation ne s'arrête pas aux hydrocarbures. Tirées par la demande croissante sur les marchés du CCG, les exportations de l'UpM vers le CCG, principalement de produits manufacturés, ont connu une croissance robuste jusqu'en 2015. La chute brutale des prix du pétrole en 2015 a toutefois eu un impact significatif sur les économies du CCG, entraînant une forte baisse de la demande de biens de l'UpM. Les données disponibles suggèrent une reprise potentielle des exportations après 2022.

Le commerce avec l'Afrique subsaharienne a augmenté, en particulier entre 1996 et 2015 – les exportations de l'UpM vers la région ayant presque doublé pendant cette période –, mais cette tendance s'est ralentie depuis 2015. Alors que les importations de l'Afrique subsaharienne vers l'UpM sont restées relativement stables, l'Afrique du Nord est devenue un acteur clé des échanges commerciaux avec la région, affichant une augmentation significative des exportations et des importations.

Cette interdépendance croissante montre qu'il existe des possibilités de partenariats mutuellement bénéfiques entre les deux régions et met en lumière les avantages d'une promotion accrue de la facilitation des échanges et du soutien apporté aux investissements et à la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Échanges en valeur ajoutée : comprendre les chaînes de valeur mondiales

Une analyse des échanges en valeur ajoutée révèle un renforcement progressif des chaînes de valeur régionales au sein de l'UpM, parallèlement à une intégration plus large, quoique très variée, dans les réseaux de production mondiaux. L'Union européenne est la plaque tournante de cette intégration régionale, les contributions en valeur ajoutée des pays de l'UpM aux exportations de l'UE ayant plus que doublé entre 2005 et 2019. Cependant, cette relation évolue : alors que l'UE utilise de plus en plus les intrants de l'UpM, la plupart des économies de l'UpM ont réduit leur dépendance à l'égard des composantes de l'UE. En Méditerranée, la Türkiye est apparue comme le deuxième moteur de l'intégration régionale, créant des chaînes de valeur solides avec d'autres partenaires. Cette tendance s'étend aux échanges de services, où une interdépendance croissante favorise une collaboration plus étroite et où, là encore, l'UE et la Türkiye sont des acteurs clés.

Cette évolution positive ne gomme toutefois pas les écarts en matière de performance dans les différents pays. Le Maroc, la Tunisie et la Türkiye se distinguent par leur utilisation croissante d'intrants provenant de l'UpM, mettant en évidence la consolidation des liens régionaux et une relation Türkiye-Maroc particulièrement forte. En revanche, d'autres économies affichent une intégration régionale plus faible, voire en déclin. L'Égypte et Israël, par exemple, ont considérablement réduit la part de la valeur ajoutée de l'UpM dans leurs exportations, tandis que la Jordanie montre également un modèle d'intégration plus faible.

L'impact inégal des échanges commerciaux sur l'emploi dans la région de l'UpM

La persistance de taux de chômage élevés, en particulier chez les femmes et les jeunes dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, indique que la répartition des avantages économiques de la libéralisation des échanges demeure inégale.

Si l'on considère l'ensemble de l'UpM, les tendances en matière d'emploi lié au commerce varient considérablement. La part de l'emploi lié aux exportations dans la plupart des secteurs reste stable dans l'UE, ce qui laisse supposer que le marché des exportations est diversifié. En revanche, l'Égypte affiche une tendance générale à la baisse et Israël connaît également une baisse de l'emploi lié aux exportations, malgré un secteur des services toujours aussi important. La Türkiye enregistre cependant une augmentation générale des emplois liés aux exportations, principalement portée par la croissance de l'industrie et des services.

Il existe un écart persistant entre les genres dans les emplois liés aux exportations dans toutes les économies de l'UpM analysées. Au sein de l'UE, les hommes occupent systématiquement une part plus importante de ces emplois, en particulier dans l'industrie et le commerce. L'Égypte affiche une tendance similaire, avec un écart marqué entre les genres dans l'agriculture, l'industrie et le commerce. Israël présente également une nette fracture entre les genres, les femmes étant beaucoup plus nombreuses dans les secteurs des services et les hommes dans l'industrie. En Türkiye, malgré une représentation accrue des femmes dans les métiers liés aux exportations, des disparités subsistent, en particulier dans les secteurs traditionnellement dominés par les hommes. Ce constat met en évidence la nécessité de politiques favorisant l'égalité des genres et visant à garantir un partage plus équitable des avantages du commerce.

Le commerce numérique comme outil d'intégration

Le commerce numérique connaît une croissance rapide et représente désormais un quart de l'ensemble des échanges internationaux environ, l'UE étant l'un des leaders mondiaux du secteur. Cette croissance est alimentée par des facteurs tels qu'un accès à l'Internet sans cesse accru et l'amélioration des services numériques. En outre, la pandémie de COVID-19 a accéléré la transition vers les transactions en ligne, avec pour conséquence une augmentation des importations et des exportations de produits numériques dans l'ensemble des économies ciblées. Les secteurs à l'origine de cette croissance comprennent les services informatiques, la finance, les télécommunications et un large éventail d'activités commerciales.

L'UE est un acteur majeur au sein de la région de l'UpM, avec des exportations importantes de services aux entreprises, de services informatiques et de droits de propriété intellectuelle. Alors que les Balkans occidentaux connaissent une croissance

des services informatiques, la Türkiye se concentre sur les services d'assurance et de retraite. Dans tous les secteurs, en particulier les services informatiques et les services aux entreprises, l'Afrique du Nord affiche une forte croissance stimulée par une transformation numérique rapide. La force d'Israël réside dans son secteur de la technologie, puisque les services informatiques dominent ses exportations numériques. L'importance croissante des droits de propriété intellectuelle et des licences, qui découle du développement du commerce de produits numériques tels que les logiciels et la musique, est une tendance notable observée dans toutes les sous-régions.

Alors que le commerce numérique prospère, la région de l'UpM doit surmonter des difficultés liées aux limites des accords commerciaux traitant spécifiquement du commerce numérique. Cette absence d'harmonisation des réglementations crée des obstacles et entraîne une augmentation des coûts. À l'heure actuelle, seuls les accords entre l'UE et les Balkans occidentaux et un accord bilatéral entre la Türkiye et la Serbie intègrent des dispositions relatives au commerce numérique. L'UE ajoute progressivement des chapitres sur le commerce numérique dans ses accords, en commençant par la négociation d'accords commerciaux en cours avec la Tunisie, et en se concentrant sur la libre circulation des données assortie de solides dispositions sur la protection de la vie privée.

Quelles politiques pour l'avenir ?

Ce rapport a identifié les principaux défis et les grandes opportunités pour le commerce dans la région de l'UpM. Visant à promouvoir une plus grande intégration économique et une croissance inclusive, les recommandations politiques ci-après sont axées sur la poursuite du développement et de l'harmonisation des accords commerciaux, l'amélioration de la facilitation des échanges, le renforcement de la compétitivité et la promotion de l'inclusion, du commerce numérique et de l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Adopter une nouvelle génération d'accords commerciaux

Des efforts ciblés en faveur de l'harmonisation et de l'approfondissement des accords vont devoir être déployés pour remédier à la fragmentation du paysage commercial méditerranéen. Ces efforts devront porter sur la promotion d'une approche régionale en vertu de laquelle les pays collaboreront à la conception d'accords globaux couvrant les biens, les services, les investissements et la coopération réglementaire. Les accords existants tels que l'Accord de libre-échange arabe (ACLEA) et l'Accord d'Agadir doivent être modernisés et inclure de dispositions sur les échanges de services, l'élimination des obstacles non tarifaires et l'intégration des objectifs de développement durable. L'UE peut jouer un rôle clé en poursuivant une intégration plus poussée avec les partenaires du sud et de l'est de la Méditerranée et en allant au-delà de l'accent mis sur les biens pour englober les services et la convergence réglementaire.

Il est tout aussi important de renforcer la mise en œuvre et l'application des accords existants, et il conviendra pour ce faire d'apporter une assistance technique et financière aux pays disposant de ressources limitées, afin de leur permettre de mettre en œuvre et de faire respecter ces accords commerciaux. La mise en place de cadres de contrôle et d'évaluation solides facilitera le suivi des progrès et l'identification des domaines à améliorer. Le renforcement des mécanismes de règlement des différends assurera en outre la conformité et permettra de régler les conflits liés au commerce de manière plus efficace.

La lutte contre les obstacles non tarifaires est essentielle à la promotion de flux d'échanges commerciaux plus fluides. Ce but peut être atteint grâce à une coopération réglementaire renforcée dans une optique d'harmonisation ou de reconnaissance mutuelle des normes, dans la mesure du possible. Les mesures de facilitation des échanges, telles que la simplification et la rationalisation des procédures frontalières, peuvent entraîner une réduction considérable des coûts des échanges commerciaux. L'amélioration de la transparence et du partage d'informations sur les mesures non tarifaires aidera les entreprises à s'adapter plus facilement aux exigences réglementaires. Dans des cas tels que la mise en œuvre du MACF, mettre l'accent sur le renforcement des capacités et le transfert technique vers les pays les plus en retard contribuerait à ajuster et à minimiser la désorganisation des échanges commerciaux.

Améliorer la facilitation des échanges

Dans les zones les moins performantes de la région, notamment les économies d'Afrique du Nord et du Levant, il est crucial d'accorder la priorité à la coopération aux frontières extérieures. Cela peut se traduire par la mise en œuvre de systèmes de

partage de données et de plateformes numériques interopérables, la rationalisation des procédures de transit et la promotion de la reconnaissance mutuelle des normes et des certifications. De telles mesures renforceraient la sécurité et réduiraient les retards aux frontières ainsi que les coûts de transaction pour les entreprises, en particulier dans la région du Levant où la coopération aux frontières extérieures est insuffisante.

De la même manière, il est essentiel de renforcer la coopération aux frontières intérieures au sein des économies de l'UpM en améliorant l'échange d'informations et la coordination entre les institutions nationales, ainsi que les stratégies conjointes de gestion des risques. Il est également essentiel d'investir dans des programmes de formation des agents chargés des contrôles aux frontières et de promouvoir l'utilisation des technologies afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des frontières.

Enfin, il est primordial de veiller à ce que les informations relatives aux échanges commerciaux soient facilement disponibles, accessibles et complètes. Cela suppose la mise en place de plateformes en ligne et d'une réglementation, de procédures et de statistiques à jour sur les échanges, ainsi qu'une collaboration active avec les négociants dans le cadre de la diffusion des informations et du traitement des préoccupations.

Améliorer la compétitivité des échanges intrarégionaux

Bien que les données indiquent une reconnaissance croissante des avantages potentiels de la coopération régionale, des difficultés subsistent, telles que les déséquilibres commerciaux causés par la nécessité de diversifier davantage les exportations, en particulier entre les économies du sud et de l'est de la Méditerranée.

Une approche ciblant les secteurs clés pourrait s'avérer bénéfique à court et à moyen terme, en renforçant les échanges intra-UpM et en générant des retombées susceptibles de stimuler la croissance de secteurs moins intégrés. Après analyse des données, les machines, les produits chimiques et le matériel de transport apparaissent comme des secteurs en forte croissance. Les politiques adoptées devraient donner la priorité à la promotion de l'innovation et de la compétitivité dans ces secteurs par le biais d'initiatives telles que le soutien à la recherche et au développement, la formation professionnelle et l'investissement dans les infrastructures connexes. Soutenir la croissance des petites et moyennes entreprises dans ces secteurs peut en outre contribuer tant à la croissance économique qu'au développement social au sein de l'UpM.

Cibler la diversification économique et le développement de la chaîne de valeur régionale

Les composantes régionales faisant l'objet d'une utilisation accrue dans les exportations des économies de l'UpM, le développement des chaînes de valeur régionales devrait être facilité. À cet effet, il est essentiel d'encourager la diversification économique, l'innovation et la modernisation technologique pour progresser dans la chaîne de valeur, ce qui aura également pour effet de favoriser les synergies et la compétitivité économique dans toute la région. Pour les pays dont la production reste concentrée dans les industries manufacturières de base, la réorientation stratégique vers des activités à plus forte valeur ajoutée opérée par le Maroc, la Tunisie et la Türkiye peut constituer un modèle de réussite.

Tirer parti du potentiel de l'importance croissante de l'UpM dans le secteur des services, en particulier par le biais de ses contributions accrues aux exportations de services de l'UE, nécessitera en outre de soutenir spécifiquement le développement des chaînes de valeur des services dans la région. Ces efforts pourraient également favoriser le renforcement de la coopération législative et institutionnelle nécessaire à un espace économique véritablement intégré. Les décideurs devraient en priorité s'appliquer à lever les barrières aux échanges de services et à promouvoir les investissements et l'harmonisation réglementaire afin de libérer les flux transfrontaliers de services.

En ce sens, les investissements consacrés au développement de systèmes logistiques et d'infrastructures de transport efficaces et durables sont essentiels. Ces infrastructures de connectivité constituent l'épine dorsale qui permettra au commerce des biens et des services de poursuivre sa croissance. Le développement de corridors multimodaux, l'amélioration des réseaux logistiques et la numérisation des procédures commerciales sont des mesures nécessaires pour réduire les coûts des échanges et assurer la fluidité de la circulation des composants et des produits finis (voir le chapitre 3).

Rendre le commerce plus inclusif

Compte tenu de l'impact positif des accords commerciaux existants sur la promotion du commerce dans la région de l'UpM, il y a tout lieu de poursuivre l'expansion de ces accords au profit de la région. Des réformes politiques devront néanmoins être déployées pour faire en sorte que la croissance des échanges contribue de manière plus inclusive à l'amélioration du marché du travail. La réduction des obstacles à l'accès des femmes au marché du travail et au développement de leurs compétences devrait être une priorité. Une autre consiste à remettre en question la segmentation fondée sur le genre dans l'ensemble des secteurs et des métiers. Pour parvenir à une répartition plus équitable des avantages du commerce, il est essentiel de créer un environnement propice et ouvrant un plus large éventail de secteurs et de possibilités d'emploi aux femmes. Promouvoir des politiques soutenant l'accès des femmes à des secteurs traditionnellement dominés par les hommes et encourager des pratiques d'embauche plus inclusives dans tous les secteurs pourrait permettre d'atteindre cet objectif.

Les politiques adoptées devraient par ailleurs cibler les coûts de la reconversion des travailleurs existants, et en particulier des travailleuses, afin d'atténuer les difficultés liées à l'adaptation à l'évolution de la demande d'exportations. La réduction de ces coûts de reconversion aiderait non seulement les travailleurs à saisir de nouvelles possibilités d'emploi, mais contribuerait également à répartir plus largement les avantages des accords commerciaux sur le marché du travail.

Promouvoir le commerce numérique régional

L'ajout de chapitres complets sur le commerce numérique dans les accords commerciaux existants et futurs doit être une priorité, afin de favoriser efficacement l'intégration du commerce numérique dans l'ensemble de l'UpM. S'appuyant sur les négociations de l'Accord de l'OMC sur le commerce électronique, le cadre établi par les accords récents de l'UE ou d'autres accords régionaux tels que l'Accord de partenariat pour l'économie numérique (APEN) conclu entre la Nouvelle-Zélande, Singapour et le Chili et l'Accord sur l'économie numérique entre l'Australie et Singapour, ces chapitres devront notamment aborder les aspects critiques que sont les flux transfrontaliers de données, la protection des consommateurs et les droits de propriété intellectuelle. Cela renforcerait également la convergence dans des domaines clés favorisant le commerce électronique, tels que les échanges dématérialisés, les contrats électroniques, l'authentification et les signatures électroniques, la réglementation des messages commerciaux non sollicités, la protection des consommateurs en ligne, l'ouverture des données publiques, l'accès à l'Internet, la transparence, la cybersécurité et les mécanismes qui encadrent les transactions électroniques. L'harmonisation de ces réglementations dans toute la région simplifiera l'environnement du commerce numérique, réduira les obstacles à l'entrée et renforcera la sécurité juridique pour les entreprises qui pratiquent le commerce électronique.

Principales conclusions	Recommandations clés
Les accords commerciaux régionaux (ACR) conclus au sein de l'UpM restent axés sur les échanges de marchandises, et la mise en œuvre d'ACR spécifiques pose des difficultés.	Il convient d'appuyer l'élaboration d'une nouvelle génération d'accords portant non seulement sur le commerce traditionnel des marchandises mais aussi sur les services, les investissements et la coopération réglementaire. La modernisation et l'application des accords existants tels que l'ACLA et l'Accord d'Agadir devraient être des priorités.
La facilitation des échanges s'améliore pratiquement dans tous les pays, mais les défis qu'il reste à relever demandent de nouveaux efforts.	Renforcer la coopération aux frontières extérieures et intérieures nécessite d'améliorer la facilitation des échanges, en particulier en Afrique du Nord et au Levant. Sur le plan externe, cela suppose de soutenir l'interopérabilité des systèmes automatisés tels que les guichets uniques pour le commerce, de rationaliser les procédures de transit et de promouvoir la reconnaissance mutuelle des normes et des certifications. Sur le plan interne, il convient d'améliorer la coordination entre les institutions nationales, le partage de l'information et l'utilisation des technologies. L'accessibilité et l'exhaustivité des informations commerciales mises à disposition sur des plateformes en ligne sont également des critères primordiaux.
Le commerce de biens au sein de l'UpM montre une intégration positive continue dans la région, en particulier depuis la pandémie de COVID-19.	Pour tirer parti des tendances positives en matière d'intégration et corriger les déséquilibres commerciaux, les gouvernements devraient conjointement mettre en œuvre une approche régionale multilatérale reposant sur des efforts communs en faveur de l'innovation et de la compétitivité dans les secteurs clés.
La valeur ajoutée des services de l'UpM aux exportations de l'UE augmente, tandis que la valeur ajoutée des services de l'UE diminue dans la plupart des pays de l'UpM, ce qui révèle une relation commerciale asymétrique dans le secteur des services de la région, avec un potentiel de croissance supplémentaire.	L'UpM devrait soutenir le développement de chaînes de valeur des services dans la région afin de tirer parti de l'importance croissante des services. Cette approche nécessite de réduire les obstacles au commerce, d'encourager les investissements dans les services et de promouvoir l'harmonisation des réglementations pour faciliter les flux de services transfrontaliers et favoriser l'interdépendance ainsi qu'une coopération élargie.
La capacité des économies de l'UpM à développer des chaînes de valeur résilientes et compétitives dans la région dépend étroitement de la qualité, de l'efficacité et de la durabilité des infrastructures de transport et des réseaux logistiques de la région.	Les économies de l'UpM devraient en priorité investir de façon stratégique dans des infrastructures de transport efficaces, durables et interopérables qui deviendront des piliers du développement des chaînes de valeur des biens et des services dans la région. Ces investissements devront notamment porter sur le développement de corridors multimodaux, la modernisation des réseaux logistiques et la transformation numérique (voir le chapitre 3).
Malgré les avantages du commerce, le taux de chômage élevé (en particulier chez les femmes et les jeunes dans certaines régions de l'UpM) et les écarts entre les genres dans les emplois liés aux exportations indiquent qu'il faut adopter des politiques commerciales favorisant l'inclusion et garantissant un partage plus équitable de ces avantages.	Pour faire face aux coûts de la reconversion des travailleuses touchées par l'évolution du commerce, les économies de l'UpM devraient renforcer les filets de sécurité sociale sensibles au genre (tels que l'assurance salaire ciblée et les allocations chômage), offrir des programmes actifs et adaptés sur le marché de l'emploi – axés sur la reconversion professionnelle en fonction de la demande et sur le développement des compétences numériques et entrepreneuriales –, contribuer à la formation et à l'accès au financement pour les entrepreneuses et, enfin, promouvoir un environnement favorable en luttant contre les discriminations sur le lieu de travail et en renforçant les cadres juridiques relatifs à l'égalité des genres.
Au sein de l'UpM, le commerce numérique est florissant.	Les économies de l'UpM devraient en priorité élaborer des cadres complets pour réglementer le commerce numérique, en s'appuyant sur les initiatives récentes en cours telles que le « texte stabilisé » de l'Accord de l'OMC sur le commerce électronique, le moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques de l'OMC et les modèles récents de l'UE. Ces cadres devraient aborder les domaines clés que sont, notamment, les flux transfrontaliers de données, la protection des consommateurs et les droits de propriété intellectuelle.

T1. Accords commerciaux couvrant les biens et services

Pourquoi cet indicateur ?

Au sein d'une région, les flux d'échanges sont influencés par l'interaction complexe de divers facteurs, dont l'éloignement géographique, les capacités industrielles, la diversification économique et les préférences des consommateurs. Les effets de la réglementation, en particulier ceux qui découlent directement des accords commerciaux, jouent toutefois un rôle central dans la dynamique commerciale. Au cours des années 1990 et au début des années 2000 (Graphique 1.1), les accords commerciaux régionaux (ACR) euro-méditerranéens portaient principalement sur la réduction des droits de douane sur les produits agricoles et les produits manufacturés (Graphique 1.2). Ces accords ont influencé la structure des échanges commerciaux et les relations économiques entre les pays de la région.

Aujourd'hui, la complexité des accords commerciaux s'est accrue et leur impact dépasse largement la seule réduction des droits de douane. Les ACR peuvent orienter les modèles productifs et les politiques intérieures des pays dans plusieurs domaines. Une meilleure compréhension de la manière dont ces accords façonnent l'intégration commerciale régionale pourrait aider les décideurs à identifier les défis potentiels et à éclairer les décisions visant à promouvoir le commerce aux fins du développement durable.

Tendances principales

Le paysage réglementaire en matière de commerce dans la région méditerranéenne se divise en trois grands ensembles : les accords commerciaux bilatéraux conclus par l'UE avec des pays tiers, les accords régionaux conclus entre le sud et l'est de la Méditerranée et le réseau des accords bilatéraux de la Türkiye (Tableau 1.1). Chaque ensemble reflète des approches politiques, des niveaux d'intégration et des domaines d'intérêt spécifiques qui façonnent collectivement les relations commerciales dans la région.

Accords régionaux entre le sud et l'est de la Méditerranée : l'ACLA et l'Accord d'Agadir

Deux cadres régionaux principaux régissent le commerce entre le sud et l'est de la Méditerranée : l'ACLA et l'Accord d'Agadir. Établi en 1998, l'ACLA a été conclu entre les pays de la Ligue arabe dans le but de promouvoir les échanges commerciaux interrégionaux en éliminant les droits de douane sur les marchandises. Restant axé sur la réduction des droits de douane, son champ d'application n'aborde pas les obstacles non tarifaires, les échanges de services ou la propriété intellectuelle. Ce mandat relativement étroit reflète l'approche d'un accord commercial de « première génération », qui privilégie l'échange de biens plutôt qu'une intégration économique plus large. L'application des engagements pris dans le cadre de l'ACLA a également été incohérente, les membres rencontrant des difficultés pour éliminer complètement les droits de douane et mettre en œuvre des mesures de facilitation des échanges (UNESCWA, 2019^[2]).

En revanche l'Accord d'Agadir, en vigueur depuis 2007, représente l'objectif initial des économies signataires : mettre en œuvre un cadre d'intégration régionale plus ambitieux. Signé par l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, l'Accord d'Agadir visait non seulement à éliminer les droits de douane sur les marchandises, mais aussi à promouvoir une coopération économique plus approfondie en couvrant des aspects tels que la coordination douanière, l'harmonisation fiscale et la facilitation des échanges. Reconnaisant l'importance des échanges de services, l'Accord d'Agadir a jeté les bases d'une économie régionale plus intégrée qui dépasse le seul commerce de marchandises.

Cependant, et malgré l'importance fondamentale de ces instruments, la mise en œuvre de l'ACLA et de l'Accord d'Agadir a été lente. Les progrès se sont d'abord essentiellement limités à des réductions partielles des droits de douane sur certains produits, tandis que les dispositions plus sophistiquées visant à favoriser une intégration plus poussée n'ont guère vu le jour, voire pas du tout, en particulier en ce qui concerne les échanges de services dans le cadre de l'Accord d'Agadir. Cet écart profond entre les objectifs des accords et leur mise en œuvre continue reste un obstacle majeur qui empêche la région de libérer son potentiel inexploité en matière de commerce intrarégional, d'investissements et de croissance durable.

Cadres commerciaux bilatéraux de l'UE : accords d'association

La politique commerciale de l'UE dans la région méditerranéenne se caractérise par un réseau d'accords d'association bilatéraux avec les pays méditerranéens. Ces accords, qui font partie intégrante de la politique européenne de voisinage (PEV), visent principalement l'élimination des droits de douane sur les produits industriels dans le but de créer une zone de libre-échange entre l'UE et ses partenaires méditerranéens. Axés sur les biens, la plupart de ces accords omettent généralement les échanges de services et ne traitent pas de domaines tels que les investissements ou la propriété intellectuelle, ce qui laisse entendre qu'en matière d'intégration économique, l'UE adopte avec ses partenaires méditerranéens une approche graduelle qui privilégie la stabilité et la libéralisation progressive sans les engagements plus profonds requis en matière d'échanges de services et de convergence réglementaire.

Coopération commerciale UE-Türkiye

Les relations commerciales entre l'UE et la Türkiye méritent une attention particulière. Depuis le début des négociations d'adhésion à l'UE en 2005, les relations de la Türkiye avec l'UE ont englobé un large éventail de domaines politiques dépassant les seuls échanges commerciaux, dans le but de favoriser la concordance institutionnelle et réglementaire. En tant que pays candidat à l'UE et contrairement aux autres économies de l'UpM, la Türkiye a conclu une union douanière avec l'UE en 1995. Non seulement cette union douanière a supprimé les droits de douane sur les produits industriels, mais elle exige également de la Türkiye qu'elle aligne ses droits de douane extérieurs sur le tarif extérieur commun de l'UE.

Ces dix dernières années, la Commission européenne et le gouvernement turc ont exploré la modernisation de l'union douanière UE-Türkiye afin d'élargir son champ d'application aux services, à l'agriculture et aux marchés publics, d'améliorer le règlement des différends et de permettre à la Türkiye d'intervenir davantage sur la politique commerciale de l'UE. Toutefois, et malgré les discussions techniques, les négociations officielles sont actuellement au point mort.

La Türkiye, partenaire commercial majeur pour les pays de l'UpM

Outre ses accords avec l'UE, la Türkiye a également signé de nombreux accords commerciaux bilatéraux avec la plupart des pays de l'UpM, à l'exception de l'Algérie, de la Jordanie, du Liban et de la Mauritanie. Bien que ces accords soient principalement liés à la libéralisation des échanges de marchandises, ils ont récemment porté sur les services.

Expansion des échanges de services

Les échanges de services sont de plus en plus reconnus comme vitaux pour la croissance économique et l'intégration, en particulier dans des secteurs tels que le tourisme, la finance et les télécommunications, tous importants pour la région méditerranéenne. Il existe deux types d'initiatives concernant les échanges de services au sein de l'UpM. L'UE a inclus des dispositions relatives aux échanges de services dans ses accords de stabilisation et d'association avec tous les pays des Balkans occidentaux de l'UpM, à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord et le Monténégro. Ces accords ne couvrent pas seulement le commerce des biens. Ils facilitent les échanges de services, favorisent la coopération réglementaire et traitent de questions telles que la stabilité institutionnelle et la concordance des politiques économiques. Conformément aux exigences en lien avec l'adhésion à l'UE, ces accords promeuvent une convergence progressive de la réglementation avec les normes de l'UE relatives aux biens et services (par exemple pour l'Albanie et le Monténégro). Le plan de croissance de l'UE pour les Balkans occidentaux, lancé fin 2023, constitue toutefois une initiative plus récente. Ce plan vise à accélérer la convergence socio-économique de la région avec l'UE en offrant certains avantages de l'adhésion avant l'adhésion formelle. Il repose sur quatre piliers : intégrer les Balkans occidentaux dans certaines parties du marché unique de l'UE, stimuler l'intégration économique régionale par le biais d'un marché commun régional, accélérer les réformes fondamentales et mettre en place une nouvelle facilité pour les réformes et la croissance, couvrant la période 2024-2027.

De la même manière, la Türkiye a reconnu l'importance de l'extension de ses accords commerciaux aux services. En 2021, la Türkiye a entrepris de mettre à jour ses accords bilatéraux existants avec des partenaires clés dans les Balkans occidentaux (dont la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Macédoine du Nord) afin d'y inclure des dispositions relatives aux échanges de services. Ce changement reflète la stratégie de la Türkiye, qui vise à moderniser ses accords commerciaux et à favoriser

une intégration économique plus complète avec ses partenaires, en s'alignant sur l'évolution de la politique commerciale mondiale qui accorde une importance croissante aux services en tant que partie intégrante des relations commerciales.

Mesures non tarifaires au sein de l'UpM et intégration des échanges commerciaux

Les mesures non tarifaires (MNT) jouent un rôle essentiel dans la dynamique du commerce international, en particulier dans des régions comme l'UpM, car elles influent sur l'accès aux marchés et les coûts de mise en conformité, et donc sur les flux d'échanges. Les MNT englobent les règlements techniques, les normes, les procédures douanières et les exigences environnementales, et chacune de ces mesures peut influencer sur le positionnement concurrentiel des marchandises dans le commerce transfrontalier.

Un développement important dans la région de l'UpM concerne la tentative d'harmonisation des règles d'origine des produits définis dans les accords commerciaux, qui pourrait contribuer à stimuler le commerce régional. Le 25 août 2021, la Commission européenne a publié des orientations sur les règles d'origine transitoires dans la zone pan-euro-méditerranéenne (PEM). L'UE révisé actuellement 21 protocoles d'origine dans la région PEM en y introduisant un ensemble alternatif de mesures non tarifaires qui s'appliqueront parallèlement à la convention régionale existante sur les règles d'origine préférentielles pan-euro-méditerranéennes. Ces amendements seront mis en œuvre de façon bilatérale jusqu'à l'adoption de la convention révisée. Les nouvelles règles, qui visent à améliorer et à simplifier la convention PEM, ont été approuvées par la plupart des parties contractantes de la zone PEM qui souhaitent bénéficier de ces changements avant que la convention révisée ne soit finalisée.

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'UE est une mesure réglementaire qui a des répercussions considérables sur les relations commerciales internationales. Le MACF, qui devrait entrer pleinement en vigueur d'ici 2026, imposera un prix du carbone sur certains biens importés en fonction de leur intensité carbone, alignant ainsi ces importations sur les objectifs climatiques rigoureux de l'UE. Ce mécanisme est conçu pour empêcher les « fuites de carbone », un phénomène par lequel la production se déplace vers des pays où les réglementations environnementales sont moins strictes, ce qui a pour effet de saper les efforts de réduction des émissions mondiales.

Le MACF représente un défi majeur pour les partenaires commerciaux de l'UE, en particulier au sein de l'UpM, où de nombreuses économies n'ont pas les capacités technologiques ou financières nécessaires pour respecter les limitations requises en matière d'émissions de carbone. Ces pays pourraient connaître une hausse des coûts de leurs exportations et donc une diminution de leur compétitivité sur le marché de l'UE, avec pour conséquences possibles une diminution du volume de leurs échanges commerciaux et des perturbations économiques.

À la lumière de ces difficultés, le MACF souligne la nécessité de mettre en place des cadres de coopération et d'assistance technique pour soutenir les pays partenaires commerciaux de l'UE dans leur transition vers une économie à faible intensité de carbone. De telles mesures sont essentielles pour éviter que les politiques environnementales n'exacerbent involontairement les disparités économiques dans la région de l'UpM et pour promouvoir un processus d'adaptation plus équitable pour tous les partenaires commerciaux de l'UE, qui pourront à leur tour établir leurs propres objectifs en matière de changement climatique et/ou des plans d'action nationaux pour le climat.

Conclusion : le réseau commercial à plusieurs niveaux de la région méditerranéenne

Le paysage commercial méditerranéen est caractérisé par une variété d'accords commerciaux qui se chevauchent et reflètent différents niveaux d'ambition, de la simple libéralisation du commerce des marchandises à une plus large intégration économique. Les accords d'association de l'UE et l'union douanière UE-Türkiye soulignent le rôle de la rive nord en tant que point d'ancrage de la politique commerciale dans la région, tandis que des accords comme l'ACLA et l'Accord d'Agadir sont le résultat des efforts continus déployés en faveur de l'intégration des économies méditerranéennes de la rive sud.

Alors que la Türkiye et l'UE continuent d'approfondir leurs partenariats commerciaux et que le sud et l'est de la Méditerranée cherchent à développer les échanges de services et à améliorer les mécanismes de mise en œuvre, le cadre de la politique commerciale de la région devrait évoluer vers un espace économique plus interconnecté. La profondeur et la portée variables

de ces accords mettent cependant en évidence les difficultés que pose l'application d'une politique commerciale unifiée dans toute la Méditerranée, ainsi que la complexité et le caractère fragmenté de l'intégration économique dans la région.

L'UpM et la région MENA élargie : L'intégration commerciale formelle entre les États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et les pays membres de l'UpM reste limitée et se fait principalement par le biais d'accords bilatéraux individuels plutôt que d'accords globaux de bloc à bloc. Les Émirats arabes unis, par exemple, ont récemment fait progresser leur programme de libéralisation des échanges en finalisant des accords de partenariat économique global avec deux pays membres de l'UpM : la Türkiye, avec une entrée en vigueur en septembre 2023, et le Maroc, avec lequel les conditions ont été finalisées en juillet 2024. En outre, en mai 2025, les Émirats arabes unis et l'Union européenne (UE), une composante majeure de l'UpM, ont officiellement lancé des négociations sur un accord de libre-échange bilatéral. Cette approche bilatérale s'inscrit dans le cadre de la recherche d'un accord de libre-échange entre le CCG et l'UE. Lancées officiellement à la suite d'un accord de coopération de 1989 et intensifiées après l'établissement de l'union douanière par le CCG en 2003, ces négociations globales d'un accord de libre-échange ont finalement été interrompues en 2008. Néanmoins, lors du premier sommet entre le CCG et l'UE, qui s'est tenu en octobre 2024, l'Union européenne et les pays du Conseil de coopération du Golfe ont convenu d'explorer la possibilité de relancer les négociations sur un accord de libre-échange entre régions.

Quelles politiques adopter ?

- Les ACR conclus dans la région de l'UpM révèlent un paysage fragmenté, avec une variété d'accords à différents niveaux d'intégration. Pour une intégration plus efficace, il faut opérer un changement stratégique.
- **Les ACR de nouvelle génération devraient privilégier une approche globale** allant au-delà des simples réductions de droits de douane pour les marchandises et englobant les services, les investissements, la propriété intellectuelle et l'harmonisation réglementaire.
- **La rationalisation des procédures douanières et l'harmonisation des normes techniques** contribuent à réduire les coûts commerciaux et à renforcer la compétitivité. Cela suppose de favoriser le renforcement des capacités, le cas échéant, afin de garantir une intégration plus poussée conduisant à une répartition équitable des avantages.
- Pour concilier intégration commerciale et réponse à l'urgence climatique mondiale, **les considérations relatives à la durabilité devraient être intégrées dans les ACR** de manière à promouvoir des pratiques économiques écologiquement rationnelles et à contribuer à la réalisation des objectifs climatiques mondiaux. En particulier, les pays de l'UpM devraient coopérer afin de s'adapter aux nouveaux mécanismes tels que le MACF de l'UE, par exemple, en veillant à rester compétitifs tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique.
- Enfin, les membres de l'UpM devraient s'engager à mettre en place des mécanismes de mise en œuvre et d'application efficaces pour garantir le respect des engagements et la réalisation du plein potentiel de l'intégration.

Définitions

Cet indicateur rend compte du nombre et de la portée (par exemple, biens et services) des accords commerciaux régionaux (ACR) notifiés à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par ses membres, ainsi que de certaines dispositions. Les ACR sont des accords commerciaux réciproques et préférentiels entre deux partenaires ou plus.

Source : WTO Regional Trade Agreements database

Pour aller plus loin

EPRS (2023), *EU carbon border adjustment mechanism Implications for climate and competitiveness*, European Parliamentary Research Service, [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2022/698889/EPRS_BRI\(2022\)698889_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2022/698889/EPRS_BRI(2022)698889_EN.pdf)

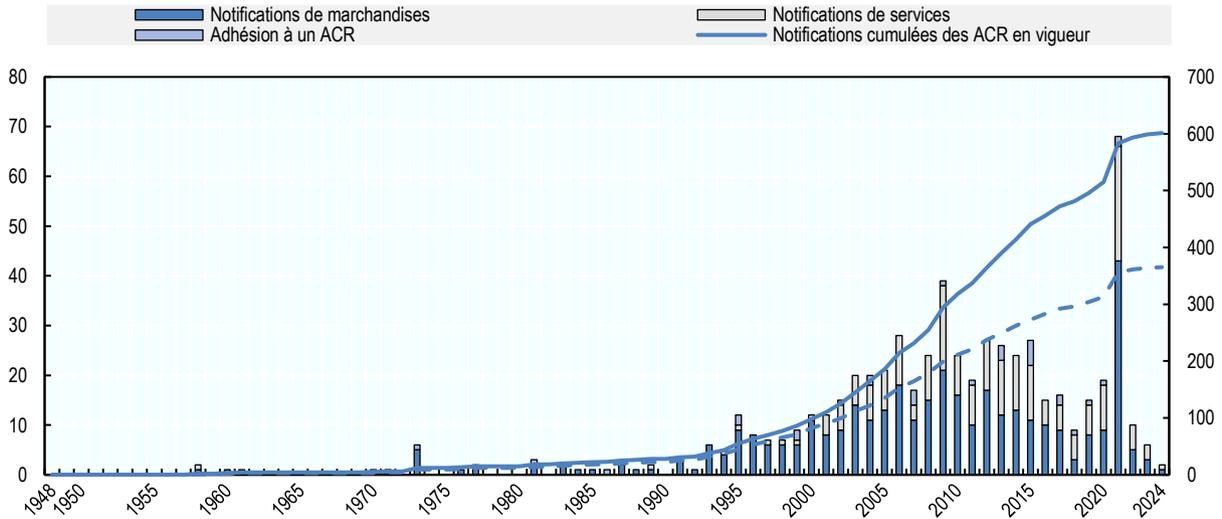
Rodrik (2018), "What Do Trade Agreements Really Do?", *Journal of Economic Perspectives* 23 (2):73-90, <https://droadrik.scholar.harvard.edu/publications/what-do-trade-agreements-really-do>.

UNCTAD (2021), *A European Union Carbon Border Adjustment Mechanism: Implications for developing countries*, UNCTAD https://unctad.org/system/files/official-document/osginf2021d2_en.pdf

UNESCWA (2019), *Towards modernisation of the Pan-Arab Free Trade Area Agreement*, United Nations Organization, Economic and Social Commission for Western Asia, <https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/events/files/1901034.pdf>.

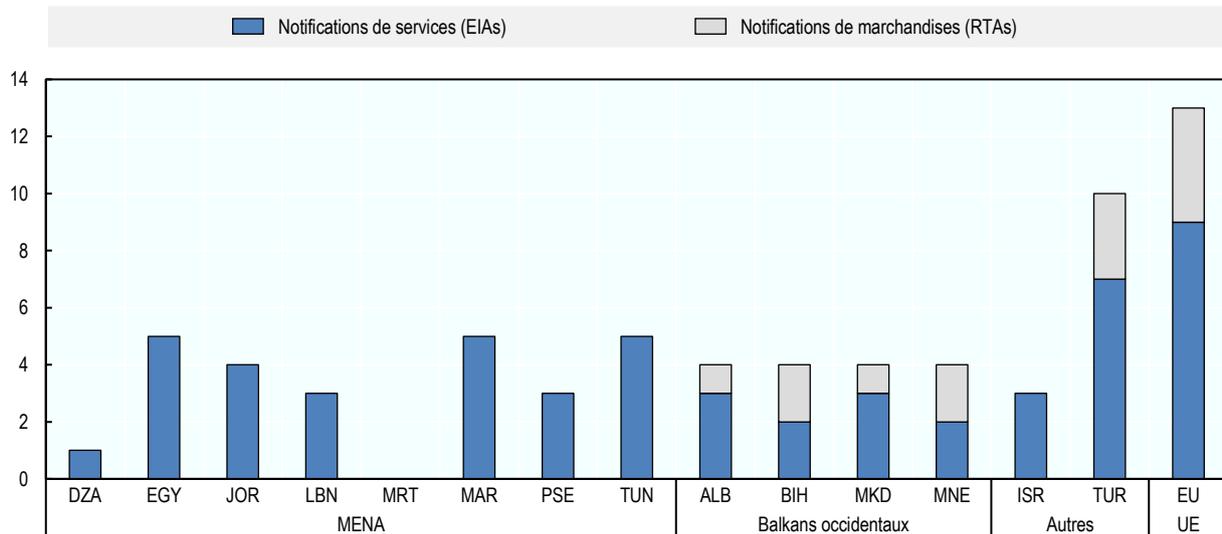
WTO (2007), *World Trade Report: Six Decades of Multilateral Cooperation, What Have we Learnt?*, WTO, https://www.wto.org/english/res_e/publications_e/wtr07_e.htm.

Graphique 1.1. Évolution des accords commerciaux régionaux (ACR) dans le monde



Source : système d'information sur les Accords Commerciaux Régionaux de l'OMC, <https://rtais.wto.org/>, extrait le 12/03/2024.

Graphique 1.2. Accords commerciaux entre pays de l'UpM, 2024



Source : WTO, Regional Trade Agreements Information System (RTA-IS), OECD staff calculations.

Tableau 1.1. Accords commerciaux en vigueur dans la région Euro-Méditerranéenne

Accord	Cible	Type d'accord	Date d'entrée en vigueur	Membres
ACR Sud-Sud				
Accord d'Agadir	Biens	Accord de libre-échange	2007	Égypte ; Jordanie ; Maroc ; Tunisie
Accord de libre-échange arabe (ACLA)	Biens	Accord de libre-échange	1998	Algérie*, Arabie saoudite, Autorité palestinienne*, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Libye, Maroc, Oman, Qatar, République libanaise, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen
Accords bilatéraux Nord-Sud				
UE-Algérie	Biens	Accord de libre-échange	2005	
UE-Égypte	Biens	Accord de libre-échange	2004	
UE-Israël	Biens	Accord de libre-échange	2000	
UE-Jordanie	Biens	Accord de libre-échange	2002	
UE-Liban	Biens	Accord de libre-échange	2003	
UE-Maroc	Biens	Accord de libre-échange	2000	
UE-Autorité palestinienne	Biens	Accord de libre-échange	1997	
UE-Tunisie	Biens	Accord de libre-échange	1998	
UE-Türkiye	Biens	Union douanière	1996	
Türkiye-Albanie	Biens	Accord de libre-échange	2008	
Türkiye-Bosnie-Herzégovine	Biens et services	Accord de libre-échange et d'intégration économique	2003 (biens) 2021 (services)	
Türkiye-Macédoine du Nord	Biens	Accord de libre-échange	2000	
Türkiye-Monténégro	Biens et services	Accord de libre-échange et d'intégration économique	2010 (biens) 2022 (services)	
Accords bilatéraux Sud-Sud				
Égypte-Türkiye	Biens	Accord de libre-échange	2007	
Türkiye-Israël	Biens	Accord de libre-échange	1997	
Türkiye-Maroc	Biens	Accord de libre-échange	2006	
Türkiye-Autorité palestinienne	Biens	Accord de libre-échange	2005	
Türkiye-Tunisie	Biens	Accord de libre-échange	2005	
ACR européens et accords bilatéraux				
Accord de libre-échange centre-européen (ALECE)	Biens	Accord de libre-échange	2007	Albanie ; Bosnie-Herzégovine ; Moldavie ; Monténégro ; Macédoine du Nord ; Serbie ; MINUK/Kosovo
UE-Albanie	Biens et services	Accord de libre-échange et d'intégration économique	2006 (biens) 2009 (services)	
UE-Bosnie-Herzégovine	Biens et services	Accord de libre-échange et d'intégration économique	2008 (biens) 2015 (services)	
UE-Monténégro	Biens et services	Accord de libre-échange et d'intégration économique	2008 (biens) 2010 (services)	
UE-Macédoine du Nord	Biens et services	Accord de libre-échange et d'intégration économique	2001 (biens) 2004 (services)	
Accords bilatéraux entre l'UpM et le CCG				
Maroc-Émirats arabes unis	Biens	Accord de libre-échange	2003	
Türkiye-Émirats arabes unis	Biens et services	Accord de partenariat économique global et accord de libre-échange	2023	

*L'Algérie et l'Autorité palestinienne sont également parties à l'ACLA. Cependant, ces pays n'ont pas encore adressé de notification formelle à l'OMC. Bien que l'Accord ZLECAf soit entré en vigueur le 30 mai 2019, il ne figure pas dans la base de données de l'OMC sur les ACR car les membres de la ZLECAf n'ont pas achevé l'étape procédurale de notification formelle à l'OMC.

Source : WTO Regional Trade Agreements Database

T2. Indicateurs de facilitation des échanges

Pourquoi cet indicateur ?

Entré en vigueur en 2017, l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges a établi des règles multilatérales visant à éliminer des obstacles spécifiques dans les procédures commerciales. Cet accord offre aux pays la possibilité d'obtenir des gains économiques en améliorant la rapidité et l'efficacité des procédures frontalières.

Les indicateurs de facilitation des échanges (IFE) évaluent les progrès accomplis par les pays dans la mise en œuvre de mesures de facilitation. Ces indicateurs déterminent comment les pays ont adopté et appliqué des mesures visant à rationaliser et à simplifier les procédures techniques et juridiques applicables aux marchandises entrant et sortant d'un pays dans le cadre du commerce international. L'analyse des performances pour l'ensemble de ces indicateurs aide les décideurs à identifier les domaines à améliorer.

Tendances principales

Conformément aux tendances positives mentionnées dans le *Rapport d'étape 2021*, des améliorations ont été constatées ces dernières années en matière de facilitation des échanges dans pratiquement toutes les sous-régions de l'UpM (Graphique 1.3). En 2024, les résultats moyens en matière de facilitation des échanges ont montré une amélioration sensible dans les sous-régions de l'UpM, les meilleurs résultats ayant été enregistrés dans des domaines tels que les procédures, l'implication des négociants, la gouvernance et l'impartialité, ainsi que les redevances et impositions (Graphique 1.4).

Globalement, la facilitation des échanges, évaluée par les IFE avec des valeurs comprises entre 0 et 2 (meilleure performance), a été supérieure dans l'UE, et de bons résultats ont été observés en Türkiye et en Israël (Tableau 1.2). Dans le Levant, des progrès supplémentaires sont encore nécessaires malgré une nette amélioration depuis 2017. En Afrique du Nord, la facilitation des échanges s'est améliorée grâce à des efforts soutenus. Les Balkans occidentaux restent légèrement en-dessous de la moyenne de l'UpM en matière de facilitation des échanges, mais ont connu la plus forte amélioration dans la région, avec une augmentation de 26 % depuis 2017 (Graphique 1.5).

Performances dans chaque catégorie

- A-Disponibilité de l'information** : l'UE et Israël ont été les premiers à assurer la disponibilité de l'information, en faisant preuve d'une grande transparence et en favorisant l'accès aux informations relatives aux échanges. Les Balkans occidentaux ont enregistré une amélioration de 24 % depuis 2017, tandis qu'Israël et l'Afrique du Nord ont également enregistré des progrès substantiels, avec respectivement 15 % et 16 % d'amélioration. En revanche, le Levant a enregistré les progrès mesurables les plus faibles, preuve que les réformes en faveur de l'accès à des informations commerciales complètes restent limitées dans cette sous-région.
- B-Implication des négociants** : la Türkiye (1,88), l'UE (1,78) et Israël (1,71) présentent pour l'année 2024 des scores élevés qui reflètent la participation active des acteurs du commerce. Les Balkans occidentaux ont progressé de 25 % depuis 2017, atteignant un score de 1,46. L'Afrique du Nord a connu une progression modérée de 17 %, son score s'établissant à 1,40 en 2024. Avec un score de 1,21 et aucun progrès enregistré, le Levant est en retard et un engagement accru auprès des parties prenantes du commerce est nécessaire dans cette région.
- C-Décisions anticipées** : des améliorations significatives ont été obtenues dans ce domaine, en particulier pour Israël (60 %) qui, grâce à des efforts visant à accroître la prévisibilité réglementaire, a atteint un score de 1,46 en 2024. L'UE (1,90) et les Balkans occidentaux (1,64) affichent les meilleures performances, avec une amélioration de 6 % et 12 % respectivement. La Türkiye a enregistré un score de 1,36 avec une augmentation de 15 %. Malgré une progression de 17 %, le Levant a enregistré le score le plus bas, à 1,00, qui met en évidence une marge d'amélioration dans ce domaine. Malgré des progrès initiaux, l'Afrique du Nord est la seule région à afficher un déclin depuis 2017. La baisse observée, de 6 %, pourrait indiquer que la région peine à traduire ses engagements initiaux en améliorations concrètes et durables pour les négociants.
- D-Procédures d'appel** : les Balkans occidentaux et le Levant ont enregistré des progrès notables, avec des augmentations de 27 % et 28 %, respectivement, pour atteindre des scores de 1,45 et 1,35 en 2024. Israël et l'UE ont

également enregistré de bons résultats, tandis que la Türkiye a accusé une légère baisse de -7 %, ce qui a donné un score de 1,40. L'évolution du Levant indique des progrès dans la mise en place de mécanismes d'appel accessibles, bien que les autres sous-régions de l'UpM restent en avance.

- **E-Redevances et impositions** : la plupart des sous-régions de l'UpM ont obtenu de bons résultats dans cette catégorie. L'UE est en tête, suivie par les Balkans occidentaux (1,80) et Israël, qui enregistre un léger recul depuis 2017. La Türkiye (1,69) et l'Afrique du Nord (1,63) affichent des améliorations modérées, tandis que le Levant (1,36) a enregistré la plus forte progression, ce qui reflète les efforts déployés pour réduire et simplifier les redevances liées aux échanges dans la région.
- **F-Documents** : la Türkiye affiche une amélioration exceptionnelle (67 %) et un score de 1,88, l'un des plus élevés dans cette catégorie. Les Balkans occidentaux ont également réalisé des progrès significatifs (37 %), atteignant un score de 1,47 en 2024, preuve d'une nette amélioration des formalités relatives aux documents. L'UE est en tête avec un score de 1,90 mais des progrès minimes, tandis que les scores d'Israël (1,63) et du Levant (0,88) ont progressé de 8 % sur sept ans.
- **G-Automatisation** : les performances en matière d'automatisation varient considérablement au sein de l'UpM. Israël est en tête avec un score de 2,00 et une progression de 24 %, ce qui met en évidence l'application de meilleures pratiques de numérisation des procédures douanières. L'UE (1,77) et la Türkiye (1,67) ont également enregistré de bons résultats, avec des améliorations de 2 % et 11 %, respectivement. L'Afrique du Nord et les Balkans occidentaux ont obtenu des scores modérés de 1,06 et 1,33, avec une progression de 24 % et 32 %, tandis que le Levant, malgré une progression de 18 %, reste en bas du classement avec un score de 0,84, preuve de la persistance des difficultés dans ce domaine.
- **H-Procédures** : les procédures se sont nettement améliorées au Levant, avec une augmentation de 62 % et un score de 1,35 en 2024. Les Balkans occidentaux (1,48) et l'Afrique du Nord (1,18) ont enregistré des améliorations modérées, de 26 % et 24 % respectivement. Israël (1,68) et la Türkiye (1,65) ont obtenu de bons résultats, tandis que l'UE (1,79) est globalement en tête grâce à l'efficacité constante des procédures dans l'ensemble de ses États membres.
- **I-Coopération entre agences aux frontières intérieures** : les Balkans occidentaux ont enregistré la plus forte amélioration (79 %) de la coopération aux frontières intérieures en 2024. La Türkiye a enregistré le score le plus élevé (1,80), suivie de l'UE (1,75), ce qui indique de hauts niveaux de coordination entre agences. Bien qu'affichant des scores inférieurs à ceux des autres sous-régions, l'Afrique du Nord (1,02) a progressé de 42 %. Le Levant (0,82) a également enregistré des scores modestes qui mettent en évidence la variabilité de la coopération interne au sein de l'UpM, mais affiche néanmoins une amélioration de 49 % depuis 2017.
- **J-Coopération entre agences aux frontières extérieures** : les scores en matière de coopération extérieure sont variables d'une région à l'autre. L'UE est en tête avec un score élevé de 1,82 et une amélioration de 9 %. Les Balkans occidentaux ont enregistré une amélioration modérée (12 %) pour atteindre 0,66, tandis que l'Afrique du Nord a progressé de 6 % pour un score de 0,84. La Türkiye (1,09) a enregistré une progression de 33 % qui illustre les efforts déployés pour améliorer la collaboration transfrontalière. Le Levant et Israël ont obtenu des scores plus faibles (respectivement 0,59 et 0,64), ce qui indique une marge d'amélioration dans la coopération entre pays.
- **K-Gouvernance et impartialité** : en matière de gouvernance et d'impartialité, l'UE (1,99) et la Türkiye (1,89) présentent les scores les plus élevés, reflétant des systèmes solides visant à garantir des processus commerciaux équitables. Les Balkans occidentaux ont progressé de 19 %, atteignant un score de 1,52. L'Afrique du Nord a enregistré une progression de 4 %, et un score de 1,42 en 2024. Le Levant (0,87) reste la sous-région où les résultats sont les plus faibles. La gouvernance et l'impartialité apparaissent donc comme des domaines clés d'amélioration, malgré une progression de 28 % depuis 2017.

L'analyse souligne l'engagement global des pays de l'UpM en faveur de réformes de facilitation des échanges. Si des progrès sont évidents dans les sous-régions de l'UpM, il est important de poursuivre les réformes pour parvenir à l'uniformisation des normes en matière de facilitation des échanges dans l'ensemble de la région.

L'UE, Israël et la Türkiye sont systématiquement en tête dans la plupart des catégories, preuve que leurs systèmes de facilitation des échanges sont bien établis. Les Balkans occidentaux enregistrent des progrès significatifs dans des domaines spécifiques tels que les formalités documentaires (IFE F), la coopération des agences aux frontières intérieures (IFE I) et l'automatisation

(IFE G), tandis que l'Afrique du Nord a enregistré des améliorations notables dans les procédures d'appel (IFE D) et la coopération des agences aux frontières intérieures (IFE I), bien que des difficultés subsistent dans l'automatisation (malgré une évolution positive) et la coopération extérieure (IFE J).

Le Levant, en dépit d'améliorations en matière de procédures et de coopération aux frontières intérieures (IFE I), obtient encore de faibles résultats pour plusieurs indicateurs, en particulier la coopération frontalière (intérieure et extérieure), l'automatisation (IFE G) et la gouvernance (IFE K).

Dans l'ensemble, la coopération frontalière (interne et externe) et l'automatisation restent difficiles dans l'ensemble de l'UpM, certaines sous-régions ayant besoin d'un soutien ciblé pour combler ces lacunes.

Si l'on considère la région MENA élargie, les pays du CCG surpassent les économies d'Afrique du Nord et du Levant en matière de facilitation des échanges (Encadré 1.1).

Quelles politiques adopter ?

Une approche s'articulant autour de plusieurs axes est nécessaire pour corriger les disparités en matière de facilitation des échanges au sein de l'UpM.

- D'abord, **donner la priorité à l'harmonisation transfrontalière des procédures et de la documentation douanières** en mettant en œuvre des systèmes de partage des données et des plateformes numériques interopérables (tels que les guichets uniques pour les échanges), en rationalisant les procédures de transit et en favorisant la reconnaissance mutuelle des normes et des certifications.
- Ensuite, **renforcer la coopération frontalière intérieure au sein des sous-régions, en particulier en Afrique du Nord et au Levant**, en améliorant l'échange d'informations et la coordination entre les institutions nationales, ainsi que les stratégies conjointes de gestion des risques. **Investir dans des programmes de formation des agents chargés des contrôles aux frontières et promouvoir l'utilisation des technologies afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des frontières.** Par ailleurs, améliorer la gouvernance et l'impartialité dans l'ensemble de l'UpM, en particulier au Levant, grâce à des initiatives de renforcement des capacités axées sur des cadres réglementaires transparents, des mesures de lutte contre la corruption et des mécanismes d'appel efficaces.
- Enfin, **veiller à ce que les informations relatives au commerce soient facilement disponibles, accessibles et complètes.** Cela suppose la mise en place de plateformes en ligne et d'une réglementation, de procédures et de statistiques à jour sur les échanges, ainsi qu'une collaboration active avec les négociants dans le cadre de la diffusion des informations et du traitement des préoccupations.

Définitions

La *facilitation des échanges* englobe tout l'éventail des procédures frontalières, de l'échange électronique de données sur les expéditions à la simplification et l'harmonisation de la documentation commerciale, en passant par le droit de faire appel des décisions administratives prises par les agences aux frontières. Les indicateurs de l'OCDE sont directement liés aux dispositions de fond énoncées dans l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

Source : OECD Trade Facilitation Indicators

Pour aller plus loin

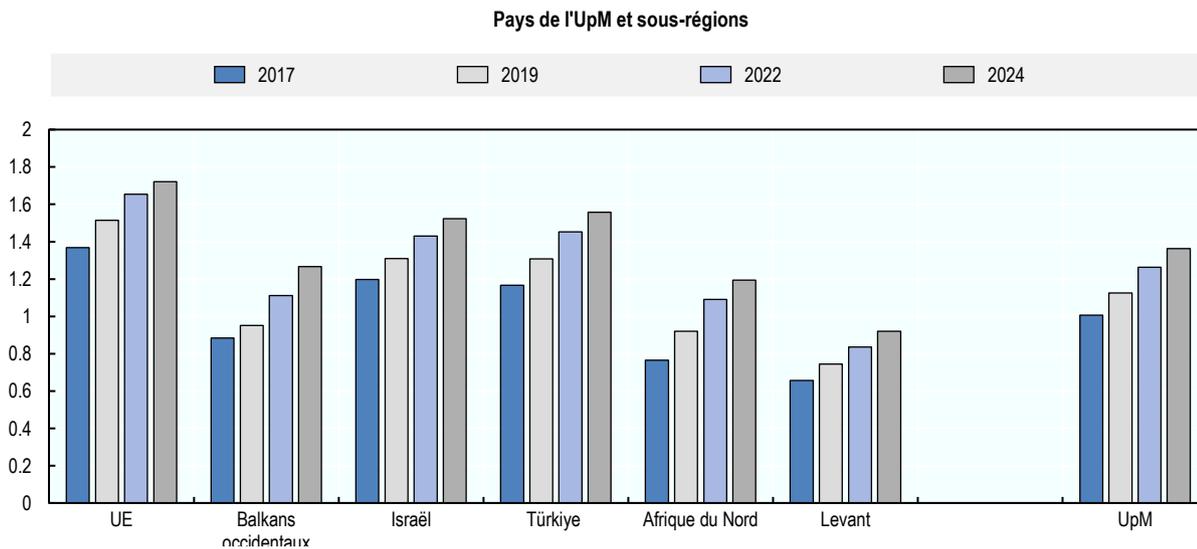
OECD (2025), "OECD Trade Facilitation Indicators: Monitoring Facilitation up to 2025", OECD Publishing, Paris,

https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2025/03/oecd-trade-facilitation-indicators_0a21eb4a/fd6f27dc-en.pdf

Sorescu, S. and C. Bollig (2022), "Trade facilitation reforms worldwide: State of play in 2022", *OECD Trade Policy Papers, No. 263*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/ce7af2ce-en>.

Graphique 1.3. Performance en matière de facilitation des échanges

0 à 2 (meilleure performance)

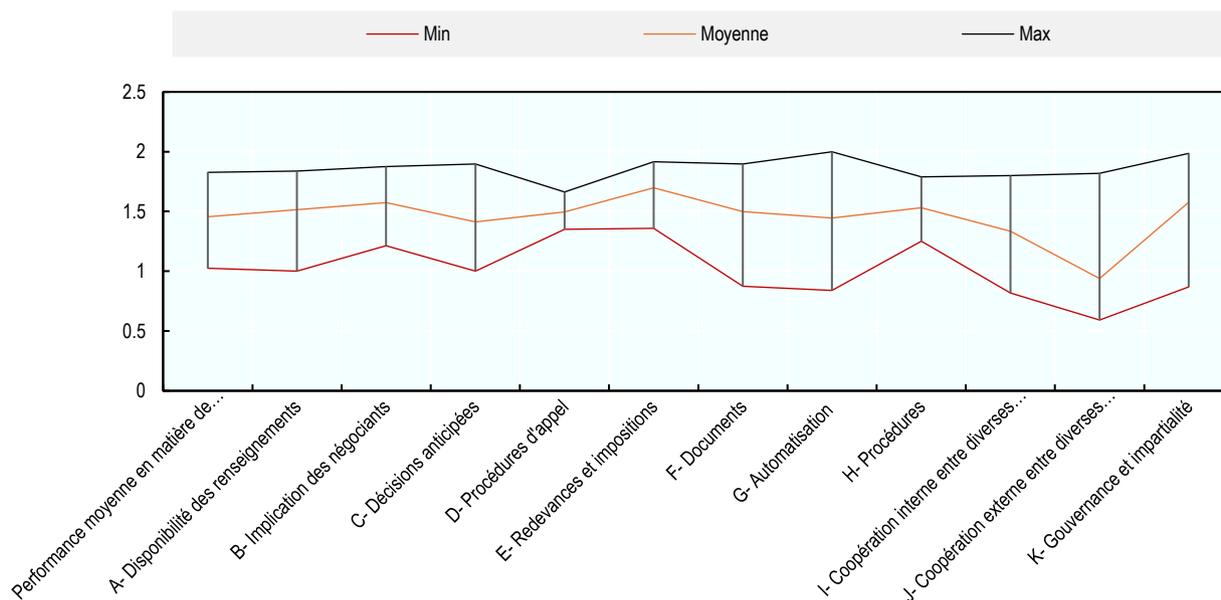


Source : OECD, <https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/trade-facilitation.html>

StatLink <https://stat.link/ovs7ei>

Graphique 1.4. IFE au sein de la région de l'UpM, par catégorie, 2024

0 à 2 (meilleure performance), moyenne, valeur minimale et maximale



Source : OECD, <https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/trade-facilitation.html>

StatLink <https://stat.link/3xtik5>

Tableau 1.2. Catégories de TFI par sous-région de l'UpM, 2024

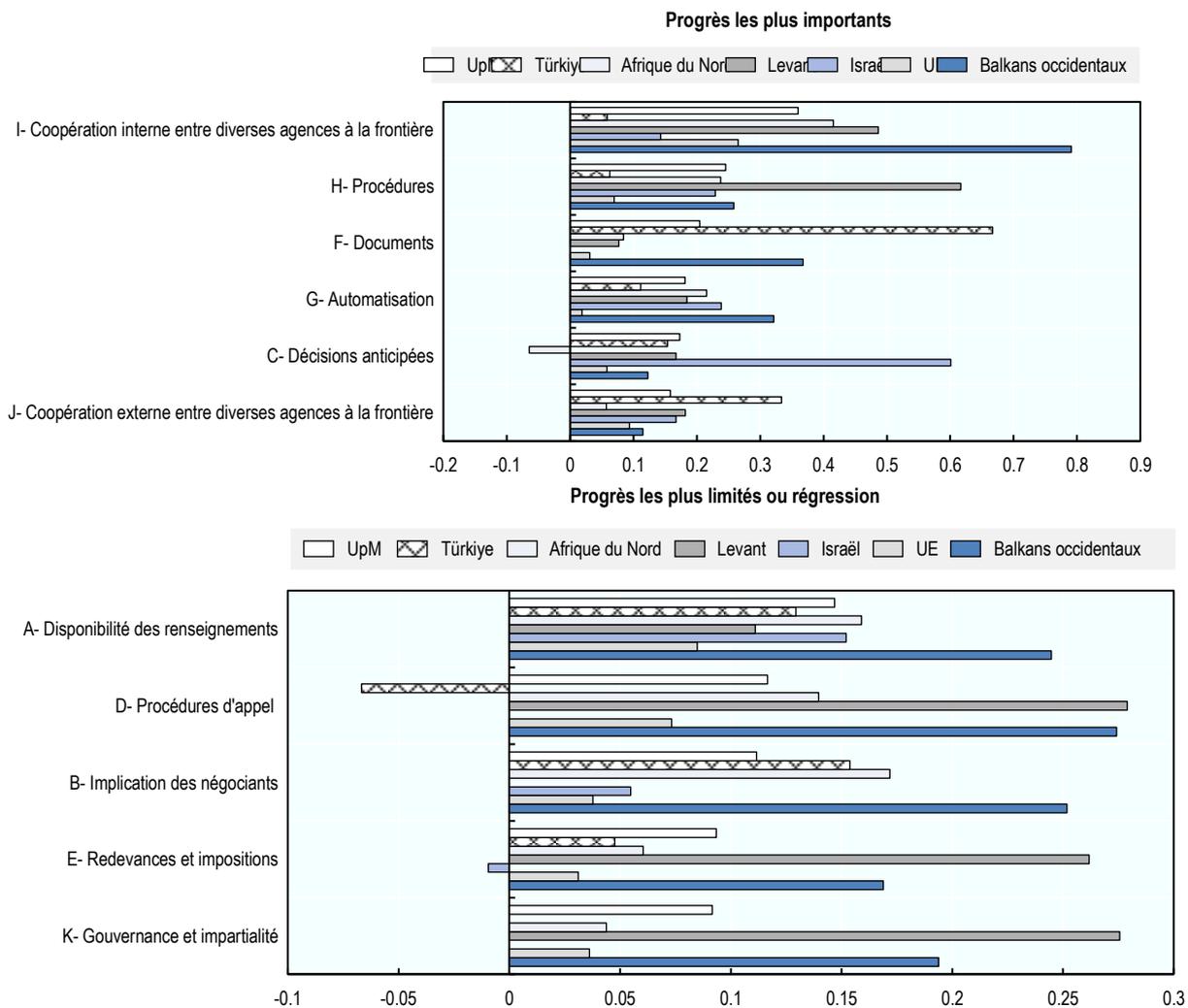
Catégorie	Balkans occidentaux	UE	Israël	Levant	Afrique du Nord	Türkiye
Résultats moyens en matière de facilitation des échanges	1,40	1,80	1,83	1,02	1,26	1,66
A-Disponibilité de l'information	1,42	1,82	1,86	1,00	1,35	1,67
B-Implication des négociants	1,46	1,79	1,86	1,21	1,40	1,88
C-Décisions anticipées	1,64	1,90	1,45	1,00	1,11	1,36
D-Procédures d'appel	1,45	1,65	1,92	1,35	1,48	1,45
E-Redevances et impositions	1,82	1,91	1,92	1,36	1,63	1,77
F-Documents	1,47	1,84	2,00	0,88	1,25	1,88
G-Automatisation	1,33	1,76	2,00	0,84	1,06	1,67
H-Procédures	1,48	1,77	1,96	1,35	1,25	1,68
I-Coopération entre agences aux frontières intérieures	1,16	1,65	1,91	0,82	1,02	1,91
J-Coopération entre agences aux frontières extérieures	0,66	1,74	1,45	0,59	0,84	1,09
K-Gouvernance et impartialité	1,52	1,99	1,78	0,68	1,39	1,89

Note : L'UE comprend certaines grandes économies : l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, la Pologne et la Suède.

Source : OECD, <https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/trade-facilitation.html>

Graphique 1.5. Domaines ayant connu les progrès les plus importants et les plus limités entre 2017 et 2024

% de croissance depuis 2017



Source : OECD, <https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/trade-facilitation.html>

StatLink  <https://stat.link/1kpba0>

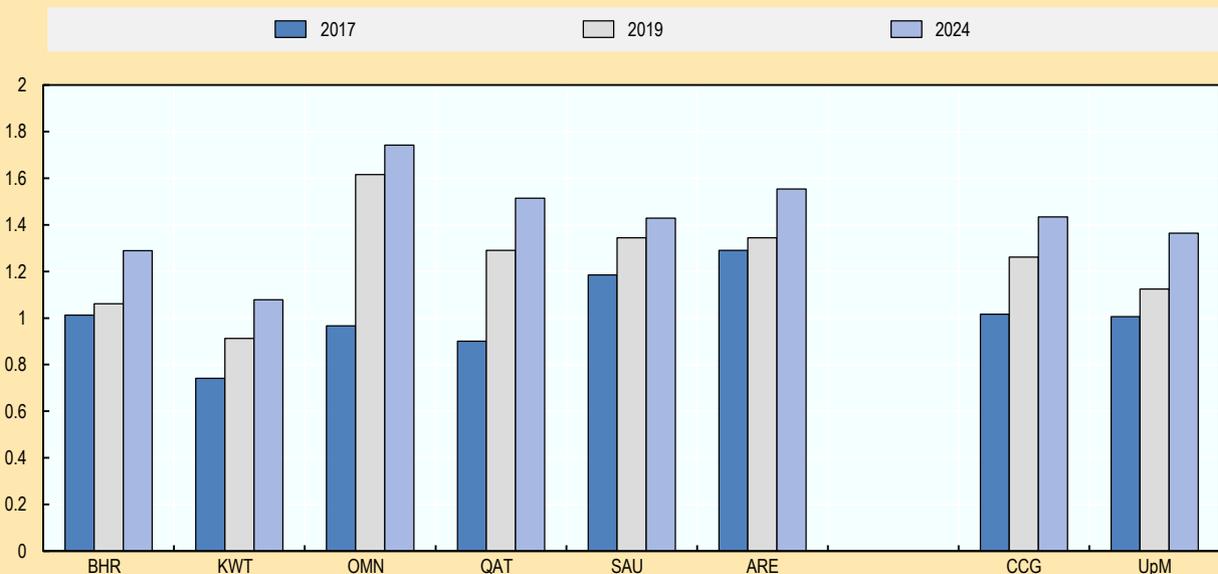
Encadré 1.1 Facilitation des échanges dans les pays du Conseil de coopération du Golfe

Les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) surpassent les économies d'Afrique du Nord et du Levant en matière de facilitation des échanges, mais le potentiel de convergence vers les partenaires de l'UE est important. Ces dix dernières années, les pays du CCG ont globalement progressé, et sont souvent en tête dans la région MENA élargie. Bien que dans l'ensemble les évolutions présumées sont positives, les données les plus récentes soulignent la variabilité de la nature et du rythme des progrès. Le score moyen le plus élevé en matière de facilitation des échanges au sein du CCG, obtenu par Oman (1,7) – notamment grâce à des performances exceptionnelles dans les catégories Automatisation (1,9) et Gouvernance et impartialité (1,89) –, suggère par exemple que l'accent stratégique mis sur la numérisation des processus commerciaux a porté ses fruits. Cela indique que des investissements ciblés dans des piliers spécifiques de la facilitation des échanges peuvent produire des résultats significatifs et mettre un pays dans une position favorable.

Les Émirats arabes unis, bien que performants dans les catégories Automatisation (1,85), Redevances et impositions (également 1,85) et Procédures (1,7), n'ont pas abordé tous les aspects de la facilitation des échanges de manière uniforme. Les scores considérablement plus faibles obtenus dans les catégories Coopération entre agences aux frontières extérieures (0,9) et Coopération entre agences aux frontières intérieures (1,1) mettent en évidence des difficultés structurelles. De la même manière, les résultats positifs de l'Arabie saoudite dans les catégories Redevances et impositions (1,6) et Automatisation (1,6) montrent que le pays a accompli des progrès dans la réduction des coûts des échanges et la modernisation des procédures. Toutefois, les faiblesses persistantes de la coopération entre les agences aux frontières intérieures et extérieures (1 et 0,8 respectivement) sont critiques. Ces domaines, qui accusent un retard considérable par rapport aux normes de l'OCDE, donnent à penser que, malgré des améliorations plus générales depuis 2017, ces mécanismes de collaboration spécifiques demeurent un obstacle majeur à la mise en place de flux d'échanges fluides et à une plus grande efficacité globale. Il est crucial de s'attaquer à ces problèmes pour permettre au CCG de mieux tirer parti de sa dimension économique sur la scène commerciale internationale.

Graphique 1.6 Performance en matière de facilitation des échanges, pays du CCG et UpM

Moyenne



Source : OECD, <https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/trade-facilitation.html>

StatLink  <https://stat.link/oiam8g>

T3. Échanges intrarégionaux de marchandises

Pourquoi cet indicateur ?

L'analyse des flux d'échanges intrarégionaux donne de précieuses indications sur la dynamique de l'intégration économique. Les niveaux élevés du commerce intrarégional découlent d'une coopération solide, de la suppression ou de la réduction des obstacles au commerce et de l'harmonisation des cadres de politique commerciale. Parce qu'il rend compte du volume et de la valeur des échanges commerciaux entre les pays, cet indicateur sert de révélateur de l'interconnexion économique et de la dépendance mutuelle entre les États membres de l'UpM.

Le commerce intrarégional peut par ailleurs refléter le développement des chaînes de valeur régionales ainsi qu'une interdépendance économique accrue car les pays se spécialisent dans différents segments de production, ce qui peut accroître la compétitivité régionale.

Tendances principales

Contribuant pour plus de 31 % aux exportations mondiales de marchandises et pour plus de 7 000 milliards USD au commerce de biens en 2023, la région de l'UpM reste un partenaire commercial central à l'échelle mondiale. Si la valeur totale des exportations de la région a triplé depuis 1996, sa part dans les exportations mondiales est aujourd'hui inférieure à celle du début des années 2000, où elle a culminé à 40 % (Graphique 1.7). Ce changement reflète largement l'impact de la crise financière mondiale sur l'économie européenne et la montée en puissance des économies émergentes, en particulier la Chine, dont la part dans le commerce mondial de marchandises ne cesse d'augmenter.

Pour les pays membres de l'UpM, le marché intérieur est resté, avec 61 % des exportations de la région, la principale destination des échanges de marchandises en 2023 (Graphique 1.8). Cette proportion est proche de celle observée dans le précédent rapport de suivi. En effet, l'importance du marché intérieur n'a que peu varié depuis 2007. Il comptait alors pour 63 % des exportations de l'UpM après avoir augmenté régulièrement depuis 1996, quand il représentait 56 % de ces exportations. Entre le milieu des années 1990 et le début des années 2000, une tendance positive a été observée quant à l'intégration au sein du marché de l'UpM. Ces progrès ont coïncidé avec une période d'expansion du commerce mondial et une vague de nouveaux accords commerciaux régionaux, qui a débuté avec des accords conclus par l'UE, tels que la politique européenne de voisinage, et ont également inclus des initiatives telles que l'ACLA et l'Accord d'Agadir, signés juste avant l'éclatement de la crise financière mondiale.

La crise financière de 2007 a marqué un tournant dans la dynamique d'intégration commerciale de l'UpM. Au cours des cinq années qui ont suivi, le commerce avec les pays extérieurs à l'UpM a progressé 25 % plus vite que le commerce intérieur à l'UpM, signe d'une dépendance croissante à l'égard de partenaires commerciaux extérieurs à la région. Cette tendance s'est inversée après 2012, les marchés européens ayant alors commencé à se redresser, et les échanges intra-UpM n'ont cessé de croître depuis lors.

En 2023, la résurgence du commerce intra-UpM était évidente, les pays de l'UpM commerçant presque deux fois plus entre eux qu'avec le reste du monde, pour un total de plus de 4 400 milliards USD (Graphique 1.9). Cette évolution témoigne d'un regain d'intérêt pour les partenariats régionaux et du renforcement des liens économiques au sein de l'UpM. D'autre part, les données montrent déjà que la pandémie de COVID-19 a eu une influence positive sur l'intégration, le ratio des exportations intra-UpM et extra-UpM ayant connu une forte croissance au cours des années 2020, 2021 et 2022. Cette croissance pourrait être attribuée à des facteurs tels que la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales et le regain en faveur de partenariats régionaux en raison de la pandémie.

Position dominante de l'UE sur le marché des échanges de l'UpM

Comme prévu, les données commerciales analysées soulignent le rôle dominant du marché intérieur de l'UE dans la stimulation des échanges intrarégionaux de l'UpM. En 2022, 94 % des exportations intérieures de la région, soit près de 3 900 milliards USD, étaient attribuées aux échanges au sein du marché commun de l'UE. Ce chiffre met en évidence l'impact profond du marché unique et de l'union douanière de l'UE sur la promotion d'une intégration économique approfondie entre

ses États membres. Ce constat attire également l'attention sur le rôle que l'UE peut jouer dans l'intégration commerciale des économies non membres de l'UE dans la région de l'UpM.

En 2023, les échanges avec les pays de l'UpM non membres de l'UE représentaient 3,7 % de l'ensemble des exportations de biens des pays de l'UE. Conformément aux tendances observées dans la région, cette part n'a cessé d'augmenter depuis la pandémie de COVID-19, après avoir atteint son plus bas niveau historique en 2019. Les exportations de l'UE vers d'autres pays de l'UpM, notamment, avaient augmenté de 6 % en 2023 par rapport à 2019, s'élevant à 250 milliards USD (Graphique 1.10).

Les exportations de l'UE vers les pays de l'UpM non membres de l'UE comprennent principalement des produits manufacturés, qui représentent régulièrement plus de 75 % de l'ensemble des échanges commerciaux. Si le commerce des produits manufacturés est resté stable au cours des trente dernières années, les types de produits ont changé. Les machines ont laissé place à des marchandises plus diversifiées, avec une augmentation des échanges de matériel de transport, de produits chimiques et de produits scientifiques et pharmaceutiques en 2023 (Graphique 1.11).

Depuis 1996, la part des importations de l'UE en provenance de pays de l'UpM non membres de l'UE a sensiblement augmenté. Cette tendance a cependant fluctué et a connu deux replis : autour de 2008 avec la crise financière mondiale, et à nouveau pendant la crise de la zone euro, au début des années 2010. Depuis 2020, l'UE a néanmoins considérablement augmenté ses importations en provenance des économies de l'UpM non membres de l'UE.

Les tendances observées reflètent l'évolution de la dynamique des relations commerciales entre l'UE et l'UpM. L'UE est depuis longtemps un partenaire commercial important pour les pays de l'UpM, et la région de l'UpM représente une source importante d'importations pour l'UE, en particulier dans des secteurs tels que l'énergie, les produits manufacturés, les machines, le matériel de transport et les produits agricoles. Si les hydrocarbures et les matières premières occupent toujours une place primordiale dans les importations de l'UE en provenance des pays de l'UpM non membres de l'UE, leur part a considérablement diminué au cours des dernières décennies. En 2023, les hydrocarbures et les minéraux représentaient plus de 25 % des importations de l'UE en provenance des pays de l'UpM (contre près de 40 % en 2005). Cela est dû à l'importance croissante des produits manufacturés dans les importations de l'UE en provenance des pays de l'UpM, qui représentaient plus de 60 % des importations totales en 2023.

Bien que l'UE exporte généralement plus vers la région de l'UpM qu'elle n'en importe, cet écart se réduit au fil du temps, par exemple 228 milliards de dollars d'importations contre 250 milliards de dollars d'exportations en 2023. L'instabilité politique et la faible diversification entre les partenaires d'Afrique du Nord et du Levant ont limité leur capacité à exporter des produits à plus forte valeur ajoutée vers l'UE et ont également posé des défis à la création de chaînes de valeur régionales.

Dynamique et intégration sous-régionales

L'UE demeure le principal marché d'exportation pour la majorité des économies de l'UpM (Tableau 1.3). Ce constat est particulièrement évident dans les Balkans occidentaux, où 72 % de l'ensemble des exportations étaient destinées à l'UE en 2023. L'Afrique du Nord est également fortement tributaire du marché de l'UE, destination de 48,6 % de ses exportations. De la même manière, les exportations vers l'UE représentent 39 % de l'ensemble des exportations de la Türkiye. Bien que l'UE soit un marché crucial pour Israël, ce pays est moins dépendant de l'UE pour ses exportations (27 % des exportations totales). Il est important de souligner que les économies du Levant sont davantage tributaires d'Israël, qui absorbe 7,9 % de leurs exportations, contre 6 % pour le marché commun de l'UE.

Dans l'ensemble, l'importance de l'UE en tant que destination d'exportation pour les autres économies de l'UpM a progressivement diminué depuis 2005, à l'exception des Balkans occidentaux (Tableau 1.4). Bien que cette baisse ait été modeste, elle reflète l'importance croissante des autres marchés. Si l'on exclut les exportations vers l'UE, les pays de l'UpM non membres de l'UE ont exporté plus de 80 % (2 700 milliards USD) des exportations restantes vers des économies hors UpM en 2023. Les ratios d'exportations intra-UpM (hors UE) ont également augmenté pour la plupart des sous-régions depuis 1996. Cette tendance positive a pris un élan important après la pandémie de COVID-19, ce qui suggère un certain renforcement des réseaux commerciaux régionaux, bien que des disparités entre les sous-régions persistent.

- Dans les **Balkans occidentaux**, la part des exportations suit une trajectoire ascendante constante, de 4,08 % en 2005 à 8,53 %, son plus haut niveau, atteint en 2023. Cette augmentation régulière est le signe d'un approfondissement

de l'intégration commerciale entre cette sous-région et ses partenaires commerciaux de l'UpM non membres de l'UE. Cette amélioration peut être attribuée aux réformes économiques adoptées dans les Balkans occidentaux, aux accords commerciaux régionaux et à la stabilisation des conditions politiques et économiques après les années 2000.

- Oscillant entre 2,37 % et 4,41 % au cours de la période observée, la part des exportations d'**Israël** reste plutôt stable. Ce schéma relativement modeste mais stable s'explique peut-être par la spécialisation d'Israël dans les secteurs de haute technologie et d'autres niches desservant des marchés spécifiques.
- La trajectoire des exportations du **Levant** a été variable, avec des parts oscillant entre un pic de 16,9 % atteint en 2013 et un taux de 7,9 % en 2023. Une forte augmentation s'est produite entre 2006 et 2013, lorsque les exportations ont augmenté de 8,97 % grâce à l'expansion des initiatives d'intégration et des accords commerciaux régionaux. Le déclin observé à partir de 2013 laisse cependant entrevoir des perturbations, probablement liées à l'instabilité régionale et, notamment, à la guerre civile syrienne et difficultés économiques associées. En 2023, la part des exportations était retombée à des niveaux jamais vus depuis 2006 (7,9 %), reflétant les impacts économiques durables des conflits régionaux.
- La part des exportations de l'**Afrique du Nord** vers les pays de l'UpM non membres de l'UE, passée de 5,6 % en 2005 à 10 % en 2023, suit un schéma de croissance et de stabilisation modérées. La croissance la plus significative est visible entre 2009 et 2014, où cette part est passée de 8,3 % à 10,1 %, indiquant une intégration économique renforcée et probablement stimulée par le commerce de l'énergie et des matières premières. Le maintien des parts de marché au-dessus de 9 % après 2014 semble indiquer une stabilisation des relations commerciales, soutenue par la diversification économique et les réformes industrielles de pays comme le Maroc et l'Égypte. Toutefois, la région n'a pas connu la même expansion rapide que les Balkans occidentaux, signe qu'elle a encore des difficultés structurelles à résoudre.
- La **Türkiye** maintient avec constance une part élevée de ses exportations totales, avec une légère baisse à 8,2 % en 2023 après un pic à 9 % en 2011. L'augmentation constatée en 2011 reflète le rôle de la Türkiye en tant que plateforme productive et logistique régionale, mais la baisse progressive observée depuis 2011 pourrait être l'indicateur d'une concurrence accrue ou d'une diversification des destinations d'exportation en dehors de la région de l'UpM. La Türkiye reste néanmoins un partenaire d'exportation clé, en particulier compte tenu de sa position stratégique de pont entre l'Europe, la Méditerranée et l'Asie.

Depuis 2025, les exportations se sont intensifiées, en particulier dans les sous-régions, et des améliorations notables ont été constatées dans les échanges bilatéraux entre les économies non membres de l'UE. Cette tendance est particulièrement prononcée dans les Balkans occidentaux et dans le Levant : des pays comme l'Égypte comptent de plus en plus sur les économies du Levant comme partenaires commerciaux clés, tandis que la Türkiye continue d'étendre sa présence dans le sud et l'est de la Méditerranée. Les Balkans occidentaux et l'Afrique du Nord affichent les hausses les plus prononcées de leurs parts d'exportations vers les pays de l'UpM non membres de l'UE. Les économies du Levant affichent en revanche une baisse marquée de leurs parts d'exportations depuis 2013. Israël et la Türkiye maintiennent des parts constantes, ce qui témoigne de leurs rôles établis dans des secteurs et sous-régions spécifiques au sein de l'UpM.

L'analyse des biens échangés par catégorie met par ailleurs en évidence l'émergence de chaînes de valeur régionales dans des secteurs tels que les machines, les industries chimiques et le matériel de transport. Les principales tendances sont les suivantes :

- Si les exportations d'hydrocarbures et de minerais restent importantes, on observe des signes de diversification en partie motivée par la transition mondiale vers les énergies renouvelables.
- Une forte croissance des exportations de machines et de produits chimiques est le signe d'une diversification vers des industries plus avancées.
- Si le commerce des textiles décline, celui des produits agricoles et du matériel de transport affiche une croissance modérée.

Quelles conclusions peut-on tirer de l'évolution de l'avantage comparatif révélé ?

L'analyse de l'évolution de l'avantage comparatif révélé entre 1996 et 2023 indique un changement de spécialisation au sein du marché intérieur de l'UpM (Tableau 1.5). Les données mettent en évidence les produits spécifiques pour lesquels les partenaires du sud et de l'est de la Méditerranée ont le plus systématiquement consolidé leur avantage concurrentiel au fil du temps. Si certaines économies ont renforcé leur avantage dans les produits primaire ou les produits manufacturés de base, d'autres occupent une place concurrentielle de plus en plus importante dans des secteurs plus complexes et à plus forte valeur ajoutée, ce qui donne à penser que le développement industriel de la région a évolué de façon variable.

Affichant un avantage concurrentiel notable dans les produits à plus forte valeur ajoutée, le Maroc, la Macédoine du Nord et le Liban enregistrent une évolution particulièrement prometteuse. Au Maroc, le renforcement de l'avantage comparatif révélé dans le domaine des pièces d'aéronefs et d'engins spatiaux marque une avancée stratégique réussie vers une industrie de haute technologie à forte intensité de capital. La Macédoine du Nord montre également une spécialisation de plus en plus approfondie en amont de la chaîne de valeur, avec un avantage concurrentiel croissant dans les produits chimiques divers et l'ameublement. Au Liban, l'amélioration de l'avantage comparatif révélé dans les produits alimentaires transformés tels que les produits de minoterie et les préparations de légumes indique une transition réussie de l'agriculture de base vers l'établissement d'une position concurrentielle plus forte dans la fabrication d'aliments à valeur ajoutée sur le marché de l'UpM.

Dans l'ensemble, ces évolutions suggèrent que certains secteurs devront s'adapter aux demandes et aux tendances régionales et mondiales pour rester compétitifs. Cette adaptation sera particulièrement importante pour le secteur des PME, qui contribue largement aux exportations de l'UpM (Encadré 1.3).

L'UpM et la région MENA élargie

Les relations commerciales entre l'UpM et le CCG ont évolué. En 2023, les exportations des pays de l'UpM vers les pays du CCG ont représenté 116 milliards USD, et les importations ont représenté 121 milliards USD (Graphique 1.12). Entre 1996 et 2015, les exportations de l'UpM vers les pays du CCG ont connu une forte augmentation, les produits manufacturés de l'UpM en tête des exportations de la région vers les marchés du CCG. La chute brutale des prix du pétrole en 2014-2015 a eu un impact significatif sur les économies du CCG. Ses effets se sont traduits par une nette baisse de la demande de biens de l'UpM, qui a atteint son plus faible niveau en 2021 : le CCG représentait alors environ 1,4 % des exportations totales de l'UpM. Les données suggèrent une reprise potentielle des exportations après 2022. Plusieurs facteurs pourraient influencer sur les échanges dans les années à venir, y compris le dialogue UE-CCG sur la diversification économique, les négociations en cours sur l'accord de libre-échange UE-Émirats arabes unis, les efforts renouvelés pour reprendre les négociations régionales sur l'ALE UE-CCG, les accords d'Abraham et les effets socio-économiques des conflits régionaux en cours. Ces développements méritent une attention particulière car ils façonneront probablement l'avenir de l'intégration commerciale entre l'UpM et le CCG.

La région étant hautement spécialisée dans les exportations d'hydrocarbures, les importations de l'UpM en provenance des pays du CCG évoluent différemment. Si les données montrent une tendance à la hausse, des écarts significatifs sont néanmoins observés sur des cycles de deux à cinq ans, fortement définis par les fluctuations des prix mondiaux des hydrocarbures. Toutefois, les données confirment l'importance des pays du CCG en tant que partenaires énergétiques stratégiques pour les économies de l'UpM.

Au niveau sous-régional (Graphique 1.12), les relations commerciales des économies du Levant avec le CCG sont les plus solides et représentent systématiquement une part importante des importations (14,33 % en 2022) et des exportations (17,98 % en 2022). Bien qu'elle affiche une croissance de ses échanges commerciaux avec le CCG, l'Afrique du Nord doit se concentrer sur la diversification de ses exportations et sur la valeur ajoutée pour renforcer son intégration et gérer son déficit commercial croissant (importations à 10,56 % vs. exportations à 3,38 % en 2022).

La balance commerciale de la Türkiye avec le CCG suit une dynamique changeante qui nécessite un suivi étroit pour assurer une intégration durable. Dans le même temps, le faible volume des échanges commerciaux d'Israël avec le CCG indique un potentiel d'intégration inexploité.

L'importance croissante du CCG en tant que fournisseur de l'UpM met en évidence la nécessité de partenariats stratégiques et d'une coopération régionale pour tirer parti de ses ressources et promouvoir une intégration plus poussée. Ces tendances soulignent l'importance des initiatives politiques axées sur la promotion du commerce intrarégional au sein de l'UpM, l'attraction d'investissements directs étrangers et l'approfondissement des liens économiques avec le CCG. Non seulement ces initiatives renforceront l'intégration commerciale, mais elles contribueront également à la réalisation des objectifs plus larges de développement économique de la région de l'UpM.

Quelles politiques adopter ?

- **Établir une approche stratégique ciblée** : une approche politique axée sur les secteurs clés pourrait générer des retombées positives dans d'autres secteurs et contribuer à renforcer les échanges intra-UpM. Les machines, les produits chimiques et le matériel de transport affichent en particulier une forte croissance et un potentiel de développement de la chaîne de valeur dans la région.
- **Favoriser la compétitivité** : les pays de l'UpM devraient s'attacher à éliminer les obstacles à la concurrence dans le commerce mondial. Cette approche permettrait également aux secteurs bénéficiant d'avantages concurrentiels sur le marché régional de rester compétitifs. Les initiatives politiques adoptées en ce sens pourraient comprendre un soutien à la recherche, au développement, à l'innovation et à la formation professionnelle, mais aussi des investissements dans les infrastructures de connectivité.
-

Définitions

Qu'ils soient intrarégionaux ou extérieurs, les flux d'échanges de marchandises suivent les volumes des marchandises échangées par les États membres de l'UpM à la fois au sein de la région et en dehors de la région : intra-MENA, MENA-UE, MENA-Balkans occidentaux et MENA-Afrique.

Les bases de données utilisées sont les suivantes : [base de données de l'OCDE sur le commerce international et la balance des paiements](#) (biens et services), [base de données Comtrade des Nations Unies](#) (commerce de biens uniquement) et [base de données de la CNUCED sur le commerce intracommunautaire et extracommunautaire](#) (commerce de marchandises uniquement).

Pour aller plus loin

AUC/OECD (2023), *Africa's Development Dynamics 2023: Investing in Sustainable Development*, AUC, Addis Ababa/OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/3269532b-en>.

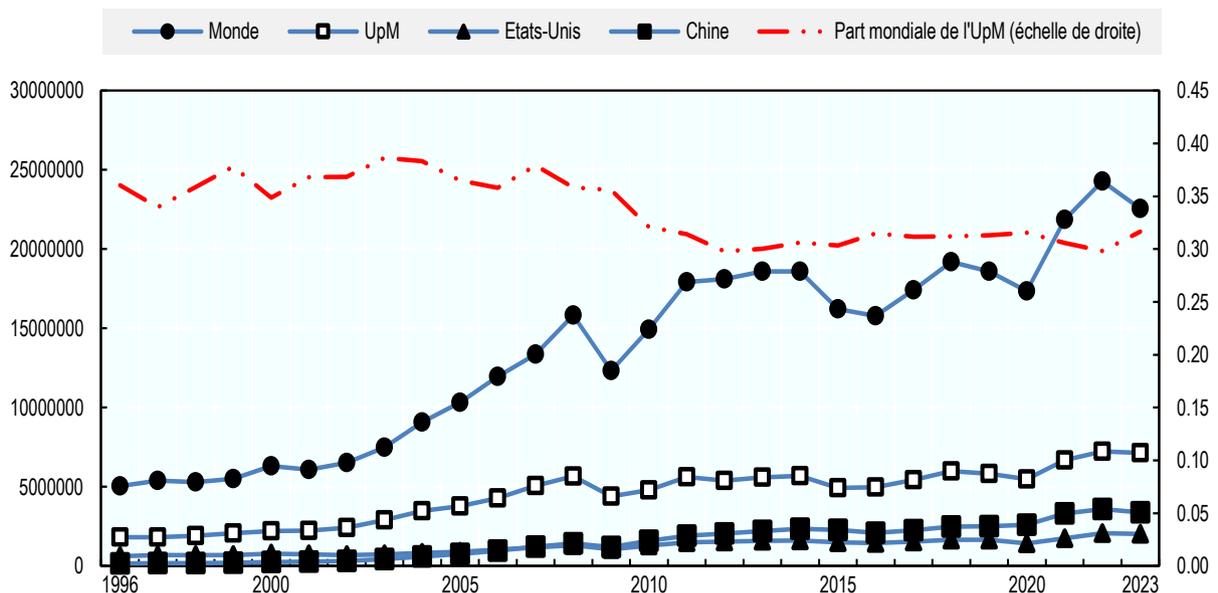
European Commission (2024), *The EU-GCC Dialogue on Economic Diversification Project*, https://www.eeas.europa.eu/eeas/EUintheGCC_en

UNCTAD (2024), *Rethinking development in the age of discontent*, Trade and Development Report 2024, United Nations publication, Geneva), <https://unctad.org/publication/trade-and-development-report-2024>

WTO (2024), *World Trade Report 2024 Trade and inclusiveness: How to make trade work for all*, World Trade Organization, Geneva, https://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/wtr24_e/wtr24_e.pdf

Graphique 1.7. Part de l'UpM dans les exportations mondiales de marchandises, 1996-2018

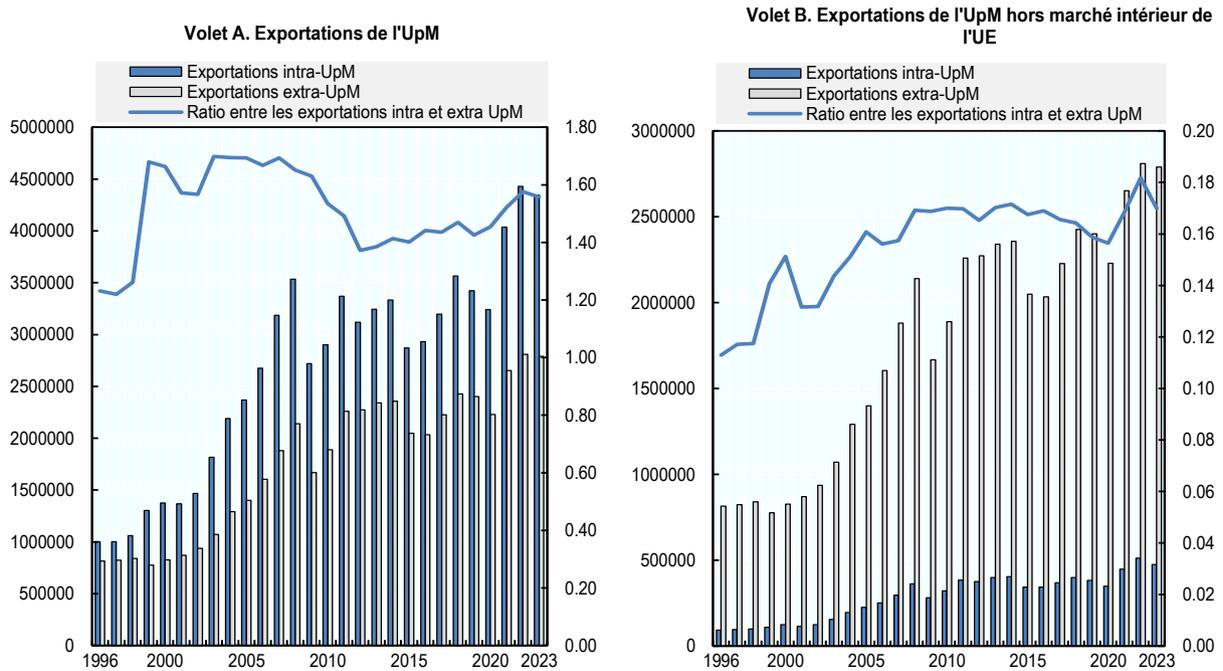
Exportations de marchandises (en millions de dollars américains) échelle de gauche ; part de l'UpM dans les exportations mondiales (en pourcentage), échelle de droite



Source : UN Comtrade database, <https://comtrade.un.org/>

Graphique 1.8. Ratio des exportations intrarégionales sur les exportations extrarégionales de l'UpM

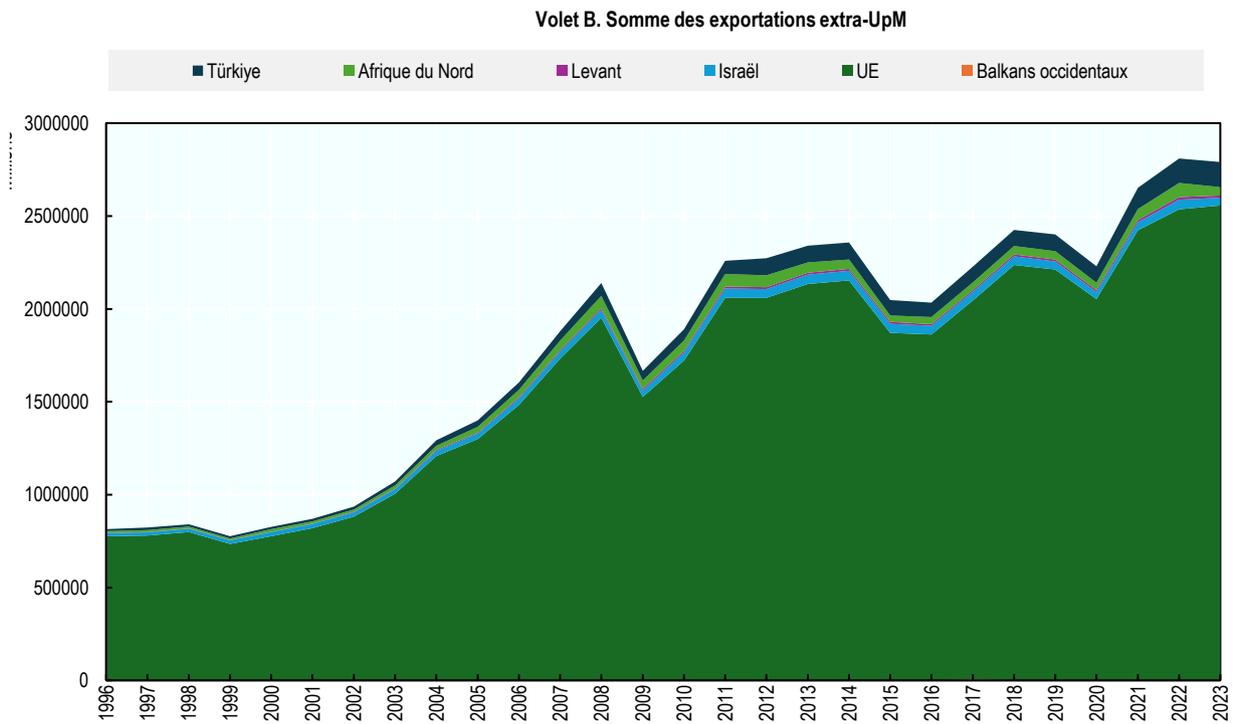
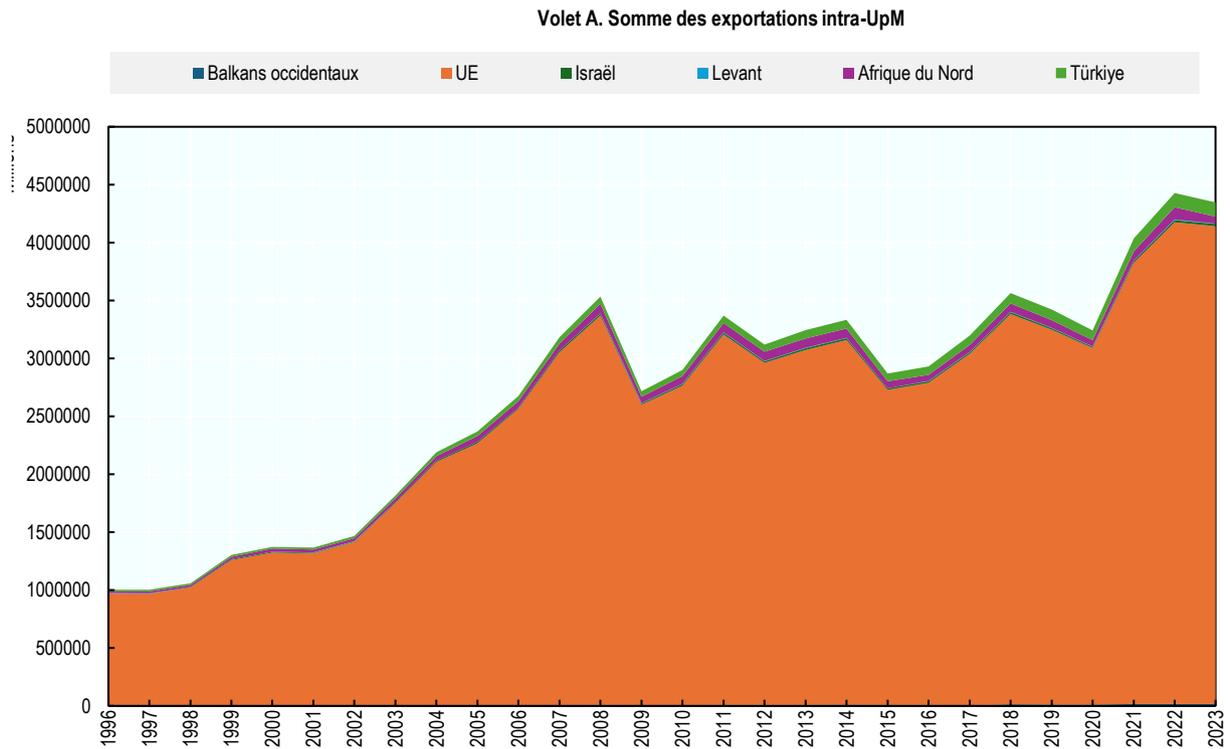
Exportations de marchandises, USD millions



Source : UN Comtrade database, <https://comtrade.un.org/>

Graphique 1.9. Total des exportations de marchandises de l'UpM

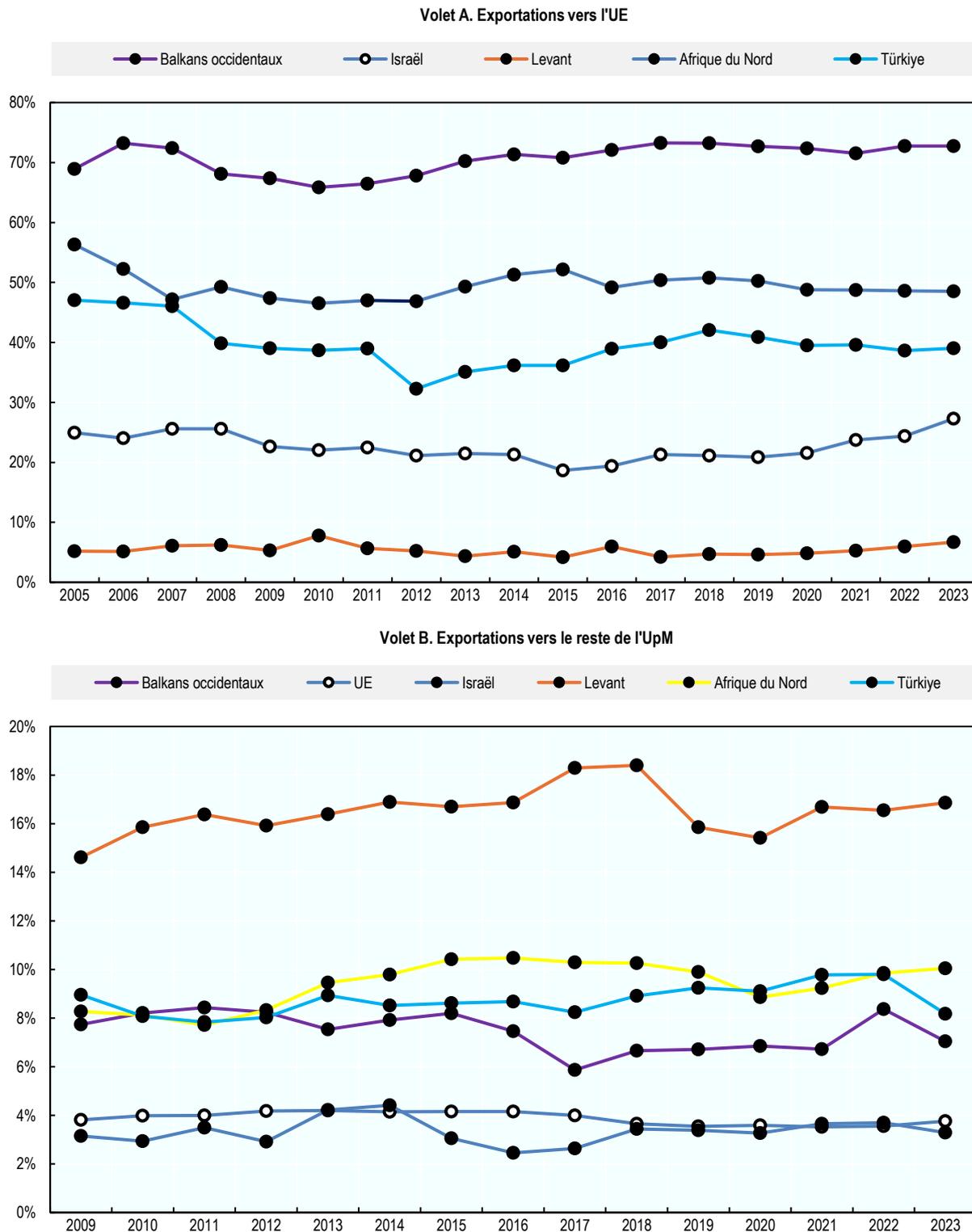
millions USD



Source : UN Comtrade database, <https://comtrade.un.org/>

Graphique 1.10. Part du total des exportations par destination

% des exportations totales



Source : UN Comtrade database, <https://comtrade.un.org/>

Tableau 1.3. Les cinq principales destinations d'exportation des sous-régions de l'UpM, 2022

% des exportations totales

Région de l'UpM	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Balkans occidentaux	UE (72,7 %)	Balkans occidentaux (6,0 %)	Türkiye (2,1 %)	Suisse (1,4 %)	Royaume-Uni (0,9 %)
UE	UE (58,6%)	États-Unis (7,8 %)	Royaume-Uni (4,9%)	Chine (3,5 %)	Suisse (2,9%)
Israël	États-Unis (25,7%)	UE (24,4%)	Chine (6,4%)	Inde (4,6 %)	Royaume-Uni (4,3%)
Levant	CCG (18,0 %)	États-Unis (16,7%)	Inde (10,0%)	Israël (7,9 %)	UE (6,0%)
Afrique du Nord	UE (48,6%)	États-Unis (5,8%)	Türkiye (4,9 %)	Afrique subsaharienne (3,9 %)	Royaume-Uni (3,7%)
Türkiye	UE (38,6%)	États-Unis (6,6%)	Royaume-Uni (5,1%)	Afrique du Nord (4,5 %)	Russie (3,7 %)

Note : GCC désigne les pays du Conseil de coopération du Golfe. S.S Afrique désigne l'Afrique subsaharienne.

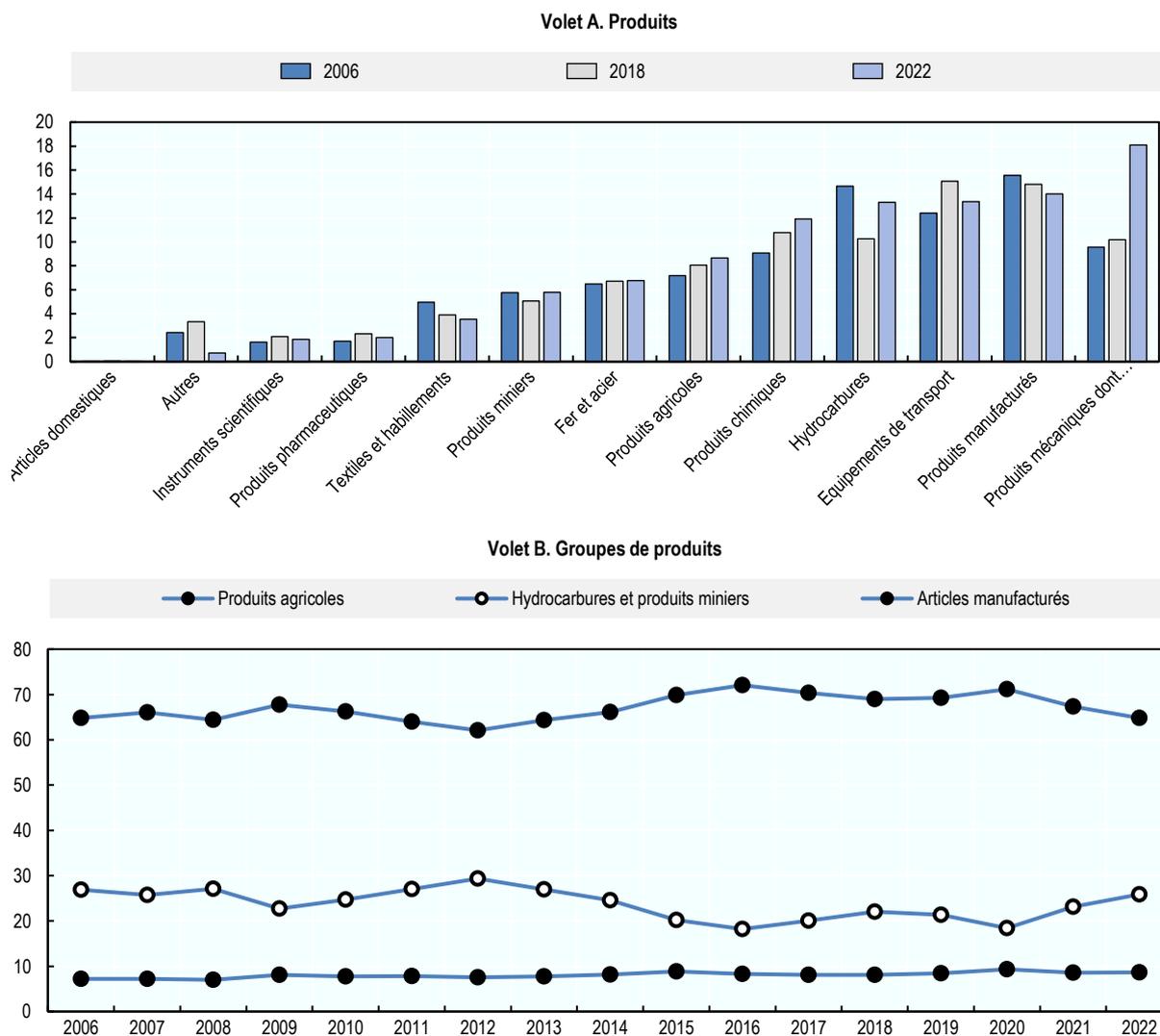
Source : UN Comtrade database, <https://comtrade.un.org/>**Tableau 1.4. Évolution de la part du total des exportations par pays entre 2008-2017 vs. 2021-2022**

Exportations (lignes) vers les pays partenaires (colonnes)

Pays	Maroc	Albanie	Bosnie-Herzégovine	Algérie	Égypte	Union européenne	Israël	Jordanie	Liban	Macédoine du Nord	Monténégro	Mauritanie	Autorité palestinienne	Tunisie	Türkiye
Pays		↘ -0.10	↘ 0.02	↘ -0.71	↘ -0.70	↘ 0.02	↘ -0.80	↘ -0.49	↘ 13.85	↘ -0.75	↘ 0.25	↘ -0.06	↘ -0.29	↘ -0.29	↘ 0.15
Albanie	↗ 0.33		↗ 1.52	↘ 22.52	↘ -0.87	↘ -0.06	↗ 0.67	↘ -1.00	↘ -0.73	↗ 0.97	↗ 2.95	↘ -0.91		↘ -0.55	↘ -0.54
Bosnie-Herzégovine	↘ -0.80	↘ -0.40		↘ -0.43	↘ -0.38	↗ 0.02	↘ 2.52	↘ -0.33	↘ -0.83	↘ -0.23	↗ -0.12	↗ 52.03	↗ 3.20	↘ -0.58	↘ -0.13
Algérie	↘ -0.12	↗ 2.91	↘ -0.99		↗ 0.27	↘ -0.03	↗ 5.84	↗ 1.45	↘ -1.00		↗ 0.51	↘ -1.00	↗ 0.23	↗ 0.16	↗ 0.16
Égypte	↘ -0.04	↗ 0.19	↗ 1.01	↘ -0.19		↗ 0.08	↘ 0.36	↘ -0.51	↘ -0.69	↗ -0.19	↗ 5.91	↗ 0.25	↗ 1.15	↘ -0.41	↗ 0.25
Union européenne	↗ 0.12	↗ 0.05	↘ 0.01	↘ -0.55	↘ -0.08		↗ 0.06	↘ -0.32	↘ -0.42	↗ 0.26	↗ 0.00	↘ -0.25	↗ 0.84	↘ -0.27	↘ -0.12
Israël	↗ 0.17	↗ 2.92	↘ -0.22	↘ -1.00	↘ -0.26	↗ 0.00	↘ -0.63	↘ -1.00	↘ -0.64	↘ -0.19	↘ -0.96		↘ -0.93	↘ -0.05	↗ 0.05
Jordanie	↗ 1.39	↘ -0.35	↘ -0.18	↘ -0.33	↗ 0.45	↗ 0.34	↘ -0.27		↘ -0.67	↘ -1.00	↗ 0.29	↗ 0.65	↘ -0.49	↘ -0.16	↘ -0.16
Liban	↗ 0.01	↗ 0.80	↘ -0.93	↘ -0.61	↗ 0.64	↗ 0.07	↘ -0.31		↘ -0.86	↗ 0.83	↘ -0.09		↘ -0.15	↘ -0.20	↘ -0.20
Macédoine du Nord	↗ 5.32	↘ -0.38	↘ -0.47	↘ -0.85	↗ 0.43	↗ 0.02	↗ 0.25	↘ 0.55	↘ -0.68		↘ -0.45	↗ 0.54	↗ 4.79	↘ -0.63	↗ 0.34
Monténégro	↗ 895.09	↗ 0.53	↘ 0.80	↘ -0.99	↘ -0.69	↘ -0.20	↗ 1.19	↘ -0.54	↗ 38.97	↗ 0.69			↗ 32.59	↗ 0.76	↗ 0.76
Mauritanie	↗ 1.44	↘ -1.00	↘ -1.00	↗ 63.43	↘ -0.75	↘ -0.10	↗ 2.31	↘ 1.49	↘ -0.98	↗ 369.15			↘ -1.00	↘ -0.80	↗ 1.57
Autorité palestinienne	↗ 0.28			↘ -0.78	↘ -0.96	↘ -0.22	↗ 0.01	↘ -0.07	↗ 1.47		↘ -0.88		↘ -0.88	↗ 1.98	↗ 1.98
Tunisie	↗ 0.22	↗ 1.36	↘ 0.10	↘ -0.48	↘ -0.24	↗ 0.01	↘ -1.00	↗ 0.30	↗ 0.14	↗ 0.17	↘ -0.05	↘ -0.28	↗ 0.65	↗ 0.61	↗ 0.61
Türkiye	↗ 0.48	↗ 0.65	↘ 0.25	↘ -0.42	↘ -0.10	↘ -0.02	↗ 0.46	↘ -0.29	↗ 0.38	↗ 0.11	↗ 1.04	↗ 1.35	↘ -0.02	↘ -0.04	↗ 1.35

Graphique 1.11. Composition des exportations intra-UpM, par type de marchandises

Part des exportations totales par catégorie de produits, exportations



Source : UN Comtrade database, <https://comtrade.un.org/>

Tableau 1.5. Biens exportés enregistrant la plus forte croissance de l'avantage comparatif révélé, 1996-2023

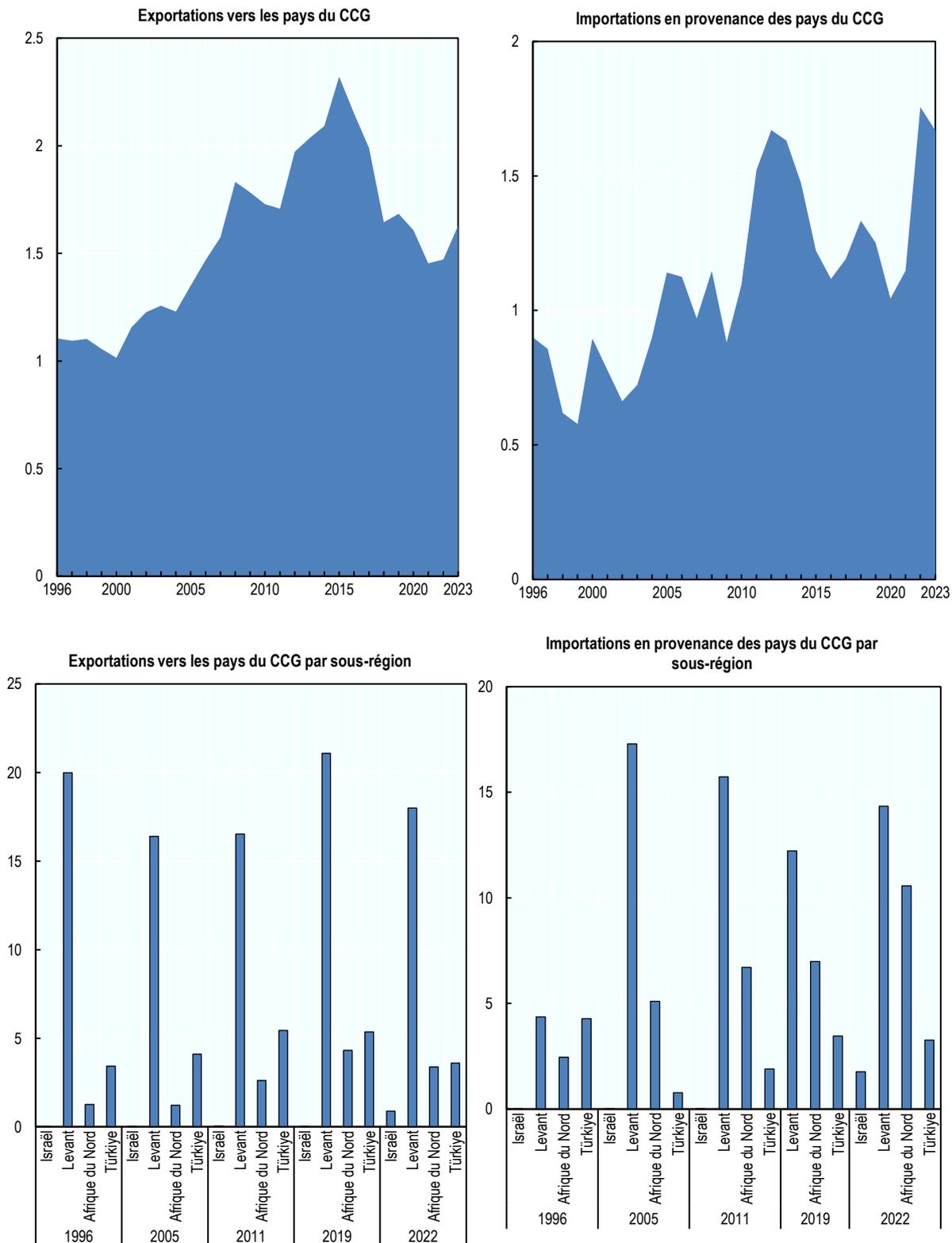
	Biens les plus performants	2 ^e plus performants	3 ^e plus performants
Maroc	Aéronefs, engins spatiaux et pièces correspondantes	Légumes comestibles et certaines racines et tubercules	Autres articles textiles confectionnés ; ensembles ; vêtements et articles textiles usagés ; chiffons
Albanie	Sel ; soufre ; terres et pierres ; plâtres, chaux et ciment	Explosifs ; produits pyrotechniques ; allumettes ; alliages pyrophoriques ; certaines préparations combustibles	Coiffures et partie de coiffures
Bosnie-Herzégovine	Parapluies, ombrelles, parasols, cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et leurs parties	Explosifs ; produits pyrotechniques ; allumettes ; alliages pyrophoriques ; certaines préparations combustibles	Armes et munitions ; et leurs parties et accessoires
Algérie	Sucres et sucreries	Engrais	Produits chimiques inorganiques ; composés organiques ou inorganiques de métaux précieux, de terres rares, d'éléments radioactifs ou d'isotopes
Égypte	Engrais	Tapis et autres revêtements de sol textiles	Filaments synthétiques
Jordanie	Engrais	Plomb et ouvrages en plomb	Tapis et autres revêtements de sol textiles
Liban	Plomb et ouvrages en plomb	Produits de la minoterie ; malt ; amidons et féculés ; inuline ; gluten de blé	Préparations de légumes, fruits, noix et autres parties de plantes
Macédoine du Nord	Produits chimiques divers	Minerais, scories et cendres	Meubles ; literie, matelas, supports de matelas, coussins et articles rembourrés similaires ; lampes et appareils d'éclairage non spécifiés ou compris ailleurs ; enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires ; constructions préfabriquées
Monténégro	Minerais, scories et cendres	Explosifs ; produits pyrotechniques ; allumettes ; alliages pyrophoriques ; certaines préparations combustibles	Explosifs ; produits pyrotechniques ; allumettes ; alliages pyrophoriques ; certaines préparations combustibles
Mauritanie	Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	Coton	Navires, bateaux et structures flottantes
AP	Sel ; soufre ; terres et pierres ; plâtres, chaux et ciment	Plomb et ouvrages en plomb	Parapluies, ombrelles, parasols, cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et leurs parties
Tunisie	Autres fibres textiles végétales ; fils de papier et tissus de fils de papier	Soie	Autres articles textiles confectionnés ; ensembles ; vêtements et articles textiles usagés ; chiffons

Note : Le classement identifie les trois produits par pays présentant la tendance linéaire positive la plus forte en termes d'avantage comparatif révélé (RCA) entre 1996 et 2023. L'indice RCA a été calculé pour le marché intra-UpM.

Source : UN Comtrade database, <https://comtrade.un.org/>

Graphique 1.12. Échanges commerciaux de l'UpM avec les pays du CCG

Part des exportations totales par destination



Source : UN Comtrade database, <https://comtrade.un.org/>

Encadré 1.2. Commerce avec d'autres régions stratégiques : l'Afrique subsaharienne et la Chine

Le commerce des économies de l'UpM avec la Chine et l'Afrique subsaharienne a considérablement évolué au fil des décennies, avec des dynamiques variables.

Afrique subsaharienne

En 2023, les économies de l'UpM ont exporté pour 82 milliards USD et importé pour 75 milliards USD vers et depuis les économies d'Afrique subsaharienne (Graphique 1.12). L'analyse des données fournies suggère une tendance positive à l'intégration entre l'UpM et la région entre 1996 et 2015, ce dont témoigne la multiplication par deux de la part totale des exportations de l'UpM vers l'Afrique subsaharienne, qui est passée de 0,7 % en 1996 à 1,4 % en 2015. Cette tendance positive s'est inversée après 2015 et, aujourd'hui, la part des exportations de l'UpM est inférieure de 19 %. Les importations en provenance d'Afrique subsaharienne ont modérément progressé au début des années 2000 mais sont restées relativement stables au cours de la dernière décennie, représentant en moyenne environ 1 % des importations totales de l'UpM. Les fluctuations des importations en provenance de la région peuvent être marquées par la variation des prix des matières premières venant de la région.

Au niveau sous-régional, l'Afrique du Nord est devenue un acteur clé : sa part des exportations a plus que sextuplé au cours de la même période, passant de 0,62 % à 3,85 % (Graphique 1.13). Cette tendance se reflète dans les importations, la part totale des importations en provenance de l'Afrique subsaharienne vers l'UpM étant passée de 1,69 % à 8,33 %. L'Afrique du Nord est en tête de cette tendance, sa part des importations étant passée de 0,95 % à 1,39 %.

Ces tendances mettent en évidence une interdépendance croissante entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, ce qui suggère que des initiatives d'intégration régionale et de partenariats seraient mutuellement bénéfiques. Les décideurs devraient se concentrer sur le renforcement de ces liens en promouvant des mesures de facilitation des échanges, en encourageant les flux d'investissement et en soutenant la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Au-delà de l'Afrique du Nord, des recherches plus poussées sur les facteurs spécifiques à l'origine des fluctuations observées dans certaines sous-régions, comme le Levant, fourniraient des informations précieuses pour l'adaptation des politiques en vue de maximiser le potentiel de cette relation commerciale en pleine évolution.

Chine

Les relations commerciales de la Chine avec l'UpM se sont considérablement développées au cours des deux dernières décennies, comme en témoigne la part croissante des importations chinoises dans les importations totales de l'UpM. En 1996, les importations en provenance de Chine représentaient 1,9 % des importations de l'UpM. En 2022, ce chiffre avait grimpé à 9,2 %, marquant une augmentation substantielle de l'intégration commerciale (Graphique 1.14). Sur la même période, les exportations de l'UpM vers la Chine ont également augmenté mais dans une moindre mesure, passant de 0,9 % en 1996 à 3,4 % en 2022. Bien qu'il soit encore difficile d'identifier une véritable tendance, les données suggèrent que la pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur les exportations de l'UpM vers la Chine, les chiffres de 2022 indiquant une légère baisse depuis le début de la crise en 2020. Cette observation tranche avec l'évolution de la part des importations chinoises dans l'UpM, qui a continué d'augmenter au cours de la même période.

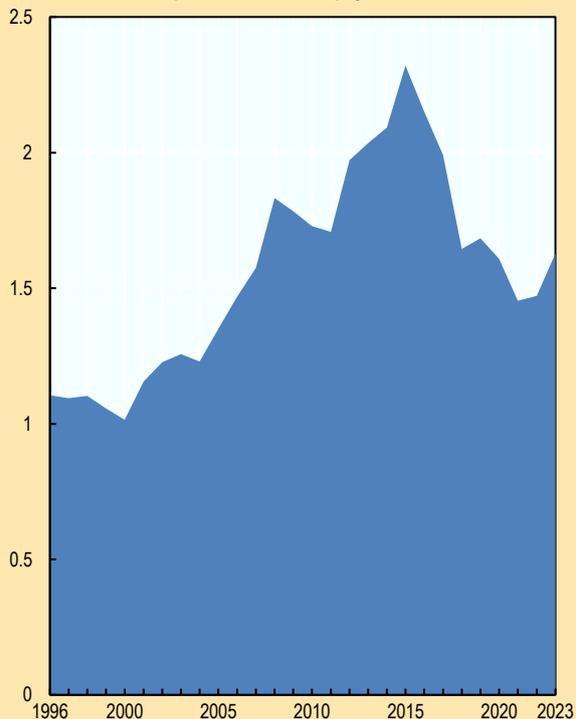
L'examen des tendances sous-régionales révèle d'autres informations. La part des importations chinoises a constamment augmenté pour l'ensemble des sous-régions de l'UpM analysées. Alors que l'UE était historiquement l'un des plus grands destinataires de produits chinois au sein de l'UpM en 1996, l'Afrique du Nord et les pays du Levant sont devenus des marchés à forte croissance, les importations chinoises représentant 13 % de leurs importations totales en 2022. Israël et la Türkiye ont également connu une augmentation significative de leurs parts d'importations chinoises.

Au cours de la même période, la Chine n'a cessé de renforcer son rôle en tant que marché d'exportation pour pratiquement toutes les sous-régions de l'UpM analysées, Israël étant en tête de la tendance, passant de 0,4 % en 1996 à 6,3 % en 2022. Les sous-régions qui ont connu une baisse de leur part d'exportations vers la Chine après la pandémie de COVID-19 étaient principalement l'UE, Israël et la Türkiye, tandis que les économies du Levant et de l'Afrique du Nord affichaient une tendance plus fluctuante. La promotion de relations commerciales résilientes et équilibrées avec la Chine nécessitera une approche multiforme tenant compte des spécificités régionales et sous-régionales.

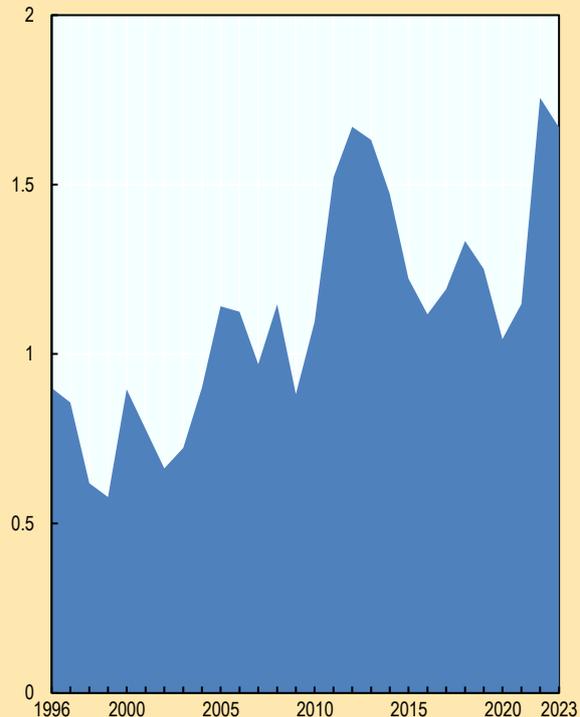
Graphique 1.13 Échanges commerciaux de l'UpM avec l'Afrique subsaharienne

Part des importations totales par origine

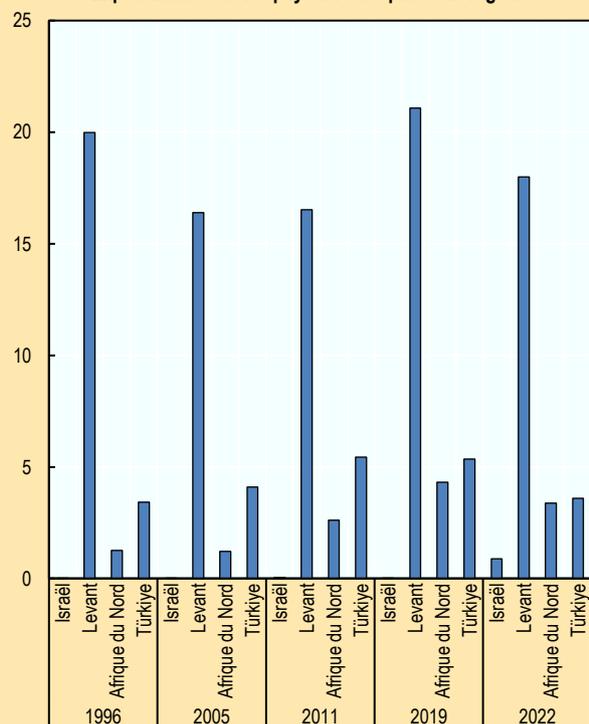
Exportations vers les pays du CCG



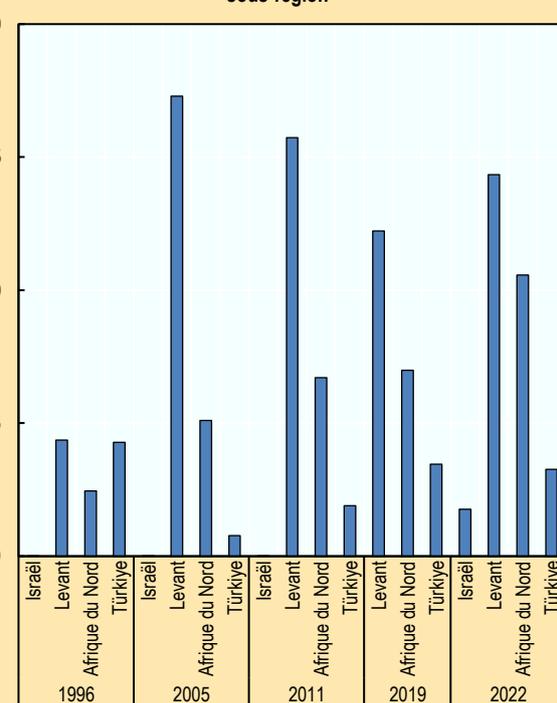
Importations en provenance des pays du CCG



Exportations vers les pays du CCG par sous-région



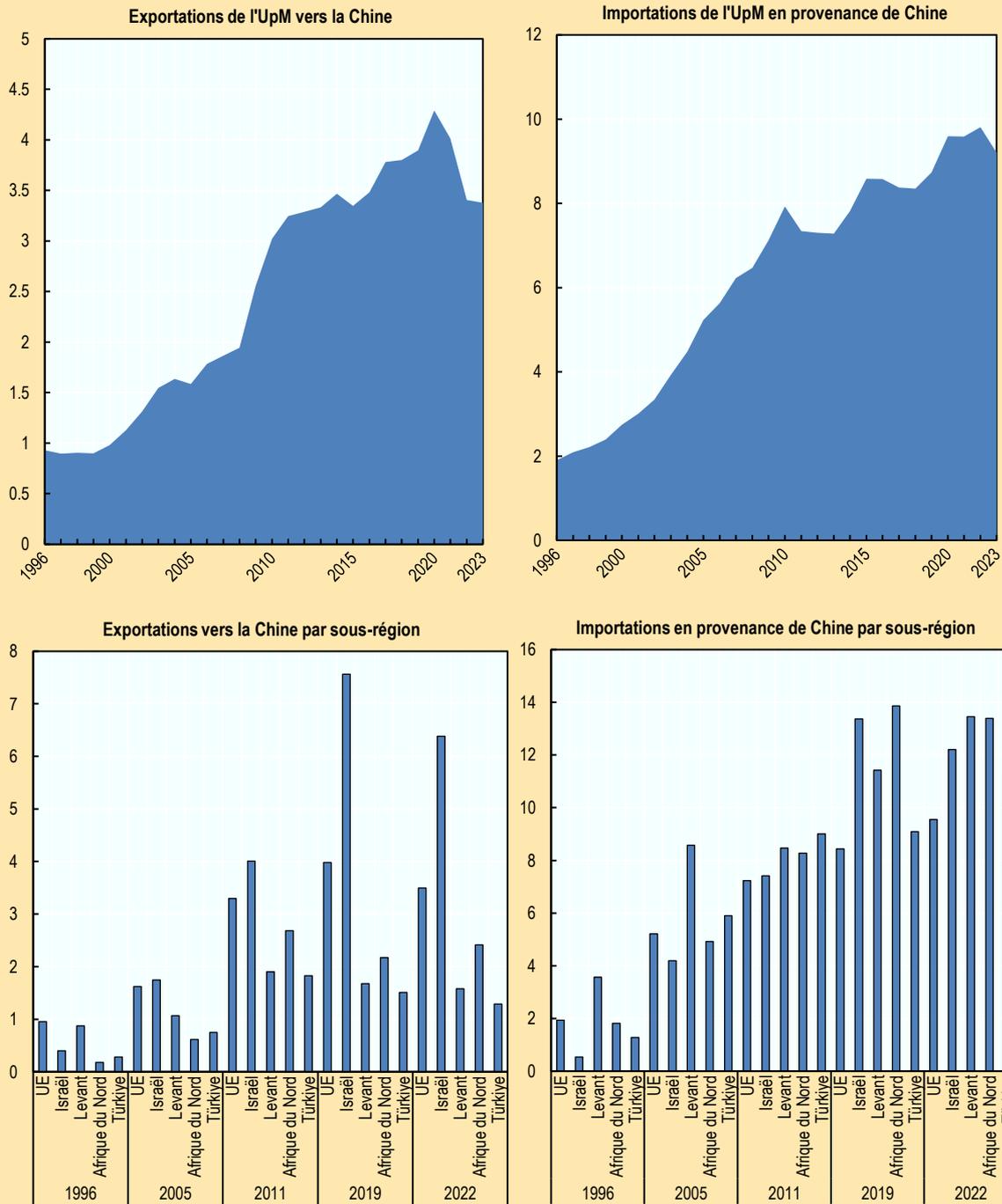
Importations en provenance des pays du CCG par sous-région



Source : UN Comtrade database, <https://comtrade.un.org/>

Graphique 1.14 Échanges commerciaux de l'UpM avec la Chine

Part des exportations totales par destination/origine des exportations



Source : UN Comtrade database, <https://comtrade.un.org/>

Encadré 1.3. Contribution des PME aux performances à l'exportation dans les pays de l'UpM

Soutenant l'emploi et la croissance économique par leur participation au commerce intérieur et international, les petites et moyennes entreprises (PME) constituent l'épine dorsale des économies de l'Union pour la Méditerranée.

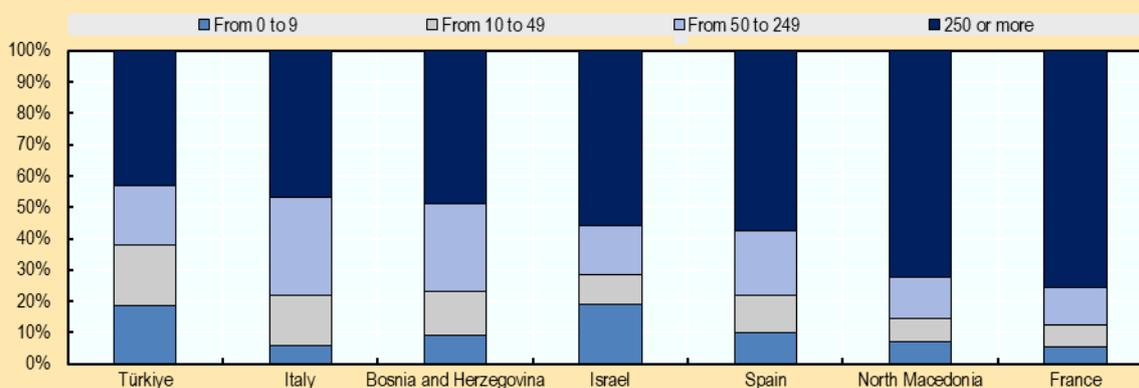
L'Italie en est un exemple notable, dans la mesure où en 2024 plus de la moitié de la valeur totale de ses exportations (53,1 %) provenait de PME. La Türkiye affiche une contribution des PME à l'exportation tout aussi importante : 57 % de ses exportations proviennent d'entreprises de moins de 250 employés. La Türkiye présente en outre la plus grande part d'exportations provenant de micro-entreprises, avec 18,5 % de la valeur totale de ses exportations.

L'Espagne et la Bosnie-Herzégovine affichent également une participation importante des PME à l'exportation, celles-ci représentant respectivement 42,3 % et 51,2 % de la valeur totale des exportations de ces deux pays. Bien que les grandes entreprises représentent encore une part importante des exportations dans ces pays, les PME demeurent un élément essentiel de la structure des exportations et contribuent de manière significative aux résultats commerciaux globaux. En revanche, la France et la Macédoine du Nord font état de contributions à l'exportation relativement plus faibles de la part des PME, à 24,6 % et 28,2 % respectivement, ce qui laisse supposer une plus grande dépendance à l'égard des grandes entreprises pour stimuler les performances à l'exportation dans ces économies.

Dans les économies ciblées, alors que les grandes entreprises restent des contributeurs importants, la participation des PME au commerce international est cruciale pour la diversification et la résilience économiques. Les niveaux variables de la participation des PME aux exportations dans différents pays reflètent la diversité des structures industrielles au sein de la région de l'UpM et soulignent l'importance des politiques qui encouragent la participation des PME au commerce mondial. Il faudrait notamment faciliter l'accès à l'information sur la participation aux échanges commerciaux internationaux, garantir la stabilité des cadres réglementaires et améliorer le soutien financier aux PME pour les activités d'exportation (avec des garanties d'exportation, par exemple).

Graphique 1.15. Échanges de biens par taille d'entreprise, 2024

% des exportations totales



Source : OECD, [Trade by Enterprise Characteristics \(TEC\) | OECD](#)

T4. Échanges en valeur ajoutée (TiVA)

Pourquoi cet indicateur ?

La base de données TiVA de l'OCDE fournit des données complètes sur la valeur ajoutée, tant nationale qu'étrangère, dans le contexte des chaînes de valeur mondiales (CVM). Elle donne ainsi un aperçu des services exportés, de la participation aux CVM liée aux importations intermédiaires et à la valeur ajoutée intérieure dans les exportations des partenaires, de l'orientation mondiale de l'activité industrielle, des origines de la valeur ajoutée dans la demande finale, des relations commerciales bilatérales et de la valeur ajoutée intérieure des importations.

La valeur stratégique des indicateurs TiVA réside dans leur capacité à révéler où la valeur est créée le long d'une chaîne de production. Cette information permet à un pays de comprendre le rôle crucial que jouent les importations dans ses performances à l'exportation, d'identifier les industries nationales les plus compétitives et de reconnaître la contribution significative (et souvent cachée) du secteur des services à ses résultats commerciaux.

Les indicateurs TiVA fournissent essentiellement des informations détaillées qui aident les décideurs de l'UpM à comprendre où la valeur est créée et la façon dont les biens et les services circulent entre les pays et, par conséquent, à prendre de meilleures décisions en vue de soutenir la croissance économique et la coopération dans la région.

Tendances principales

Une observation générale dans les pays de l'UpM révèle une tendance fluctuante, mais généralement à la hausse, du contenu en valeur ajoutée étrangère des exportations. Cela suggère une intégration accrue dans les CVM, avec une plus grande dépendance à l'égard des intrants importés dans la production de biens exportés. Cette tendance fait écho au phénomène plus large d'une mondialisation accrue de la production et des échanges.

Le niveau de cette intégration varie toutefois considérablement. En 2020, le contenu en valeur ajoutée étrangère des exportations allait d'un minimum de 8,6 % en Égypte à un maximum de 33,2 % en Tunisie (Graphique 1.16). Cet écart met en évidence les différents degrés de participation aux CVM et de dépendance à l'égard des intrants étrangers dans la région.

Exposition sous-régionale aux CVM :

- Étant systématiquement la plus élevée, la part de valeur ajoutée étrangère dans les exportations de l'UE reflète son économie avancée et son intégration profonde dans les réseaux de production mondiaux. Cette part a légèrement augmenté au cours de la période considérée, s'établissant à 16,3 % en 2020, ce qui indique une intensification de la participation aux CVM.
- Le Maroc, la Tunisie et l'Égypte affichent une tendance générale à la hausse, quoique fluctuante, du contenu en valeur ajoutée étrangère. Cela indique une dépendance croissante à l'égard des intrants importés dans leurs secteurs axés sur l'exportation, tels que les textiles, les composants automobiles et l'électronique. Atteignant 33,2 % en 2020, la Tunisie affiche systématiquement les niveaux les plus élevés au sein de ce groupe, ce qui suggère que sa position dans les CVM est plus intégrée que celle du Maroc (25 %) ou de l'Égypte (8,6 %).
- Dans l'est de la Méditerranée, Israël, la Jordanie et la Türkiye présentent une image plus mitigée. Israël, avec son solide secteur technologique, affiche une tendance à la baisse qui peut être le signe d'une évolution vers une création de valeur ajoutée intérieure plus élevée dans ses exportations, avec un niveau de 16 % en 2020. La Jordanie et la Türkiye affichent des tendances fluctuantes. La Jordanie enregistre une hausse notable ces dernières années, avec 31,3 % en 2020, tandis que la Türkiye reste relativement stable, à 21,6 %.
- En ce qui concerne la région MENA élargie, les données disponibles pour les pays du CCG, en particulier l'Arabie saoudite, indiquent une intégration marginale dans les chaînes de valeur de l'UpM (Encadré 1.4).

L'UE, plaque tournante de la production régionale

Les données sur l'origine de la valeur ajoutée dans les exportations de l'UE révèlent son rôle crucial en tant que centre de production au sein de l'UpM. Si, dans l'UE, la valeur ajoutée provient principalement de son marché intérieur, elle dépend également d'une contribution modeste mais en constante augmentation de ses partenaires méditerranéens. Cela démontre une intégration progressive de ces économies dans les réseaux de production dirigés par l'UE. En 2005, par exemple, la valeur ajoutée provenant des pays de l'UpM couverts par les indicateurs TiVA s'élevait à 8 milliards USD dans les exportations de l'UE, mais en 2019 ce chiffre avait plus que doublé pour atteindre 21,4 milliards USD. Cette tendance s'explique par l'ampleur du marché, les technologies de pointe et la proximité géographique de l'UE, qui en font une destination attrayante pour les biens intermédiaires et une source de produits finis pour le marché mondial.

Des pays d'Afrique du Nord comme l'Égypte, le Maroc et la Tunisie affichent une augmentation lente mais constante de leur contribution aux exportations de l'UE, principalement dans le secteur des industries manufacturières de base. Le Maroc, par exemple, a vu sa contribution à la valeur ajoutée des exportations de l'UE passer de 676 millions USD en 2005 à 1,9 milliard USD en 2020. Parallèlement, les partenaires de l'est de la Méditerranée, en particulier Israël et la Türkiye, s'appuient sur un modèle d'intégration plus dynamique qui reflète leur capacité croissante à fournir des intrants à plus forte valeur ajoutée, en particulier dans les secteurs des technologies et de l'industrie manufacturière. La contribution d'Israël, par exemple, est passée de 1,4 milliard USD en 2005 à 4,1 milliards USD en 2020 (Graphique 1.17).

Bien que la contribution globale des partenaires de l'UpM reste relativement modeste par rapport à la propre valeur ajoutée de l'UE, cette tendance à la hausse témoigne d'un renforcement des réseaux de production régionaux. Cette intégration peut potentiellement déboucher sur des avantages mutuels, notamment une augmentation des échanges commerciaux, des investissements et du transfert de connaissances, qui favorisera la croissance économique et le développement dans la région.

Dynamiques sous-régionales des échanges en valeur ajoutée de l'UpM

Bien que généralement faible, la part de la valeur ajoutée provenant de l'UpM dans les exportations des autres économies de l'UpM augmente régulièrement. Cette hausse suggère une intensification progressive des chaînes de valeur régionales, certaines économies dépendant davantage que d'autres des apports de leurs voisins dans la zone de l'UpM (Graphique 1.18).

La contribution des économies de l'UpM aux exportations brutes des autres économies est dans la plupart des cas bien inférieure à 1 %. Sans surprise, l'UE joue un rôle crucial dans le développement des chaînes de valeur régionales. La valeur ajoutée des pays européens dans les exportations brutes des économies de l'UpM va de 1,64 % en Égypte à 11,63 % au Maroc, preuve que l'UE occupe une position centrale dans le réseau commercial de l'UpM. Il est important de noter qu'à l'exception du Maroc, toutes les économies analysées ont vu diminuer la part de la valeur ajoutée de l'UE dans leurs exportations brutes depuis 2005. Cette baisse est particulièrement prononcée en Égypte (-59 %), en Israël (-34 %) et en Jordanie (-27 %), et la Tunisie a également enregistré une baisse de 10%. La forte baisse de la contribution de l'UE à la valeur ajoutée des exportations égyptiennes découle de plusieurs difficultés interdépendantes. Parmi celles-ci, des dévaluations importantes de la livre égyptienne ont probablement gonflé le coût des composants européens, incitant à une transition vers des intrants plus abordables, souvent locaux. D'un point de vue réglementaire, les obstacles non tarifaires persistants (problème amplifié par la perte des tarifs préférentiels du SPG de l'UE à partir de 2014) pourraient également avoir découragé l'intégration harmonieuse des marchandises de l'UE dans les chaînes de production égyptiennes, diminuant encore davantage la contribution directe de l'UE à la valeur finale des exportations.

Au-delà de l'UE, la Türkiye est la deuxième économie de la région pour la valeur ajoutée aux exportations brutes des partenaires de l'UpM. La valeur ajoutée du pays aux exportations brutes de l'UpM va de 0,34 % pour l'UE à 24,48 % pour le Maroc, ce qui constitue la plus forte intégration entre deux économies au sein de la région. L'intégration entre le Maroc et la Tunisie est positive, comme l'intégration de ces deux pays avec la plupart des membres de l'UpM. Depuis 2005, au Maroc, en Tunisie et en Türkiye, la part des exportations incorporant des composants provenant d'autres économies de l'UpM n'a cessé d'augmenter.

La situation est différente pour l'Égypte et Israël. Mis à part la Tunisie, dans le cas de l'Égypte, et le Maroc, dans le cas d'Israël, ces deux économies ont connu depuis 2005 une forte réduction de la valeur ajoutée de l'UpM dans leurs exportations brutes

finale au cours des dernières décennies (allant de -20 % à -70 %). L'intégration de produits fabriqués par l'UpM dans la production de la Jordanie est également plus faible, mais dans une moindre mesure.

Les services dans les échanges en valeur ajoutée

En offrant une base non seulement pour la collaboration économique mais aussi pour une coopération législative et institutionnelle plus large, les échanges de services jouent un rôle central dans la promotion de l'intégration régionale. Contrairement aux biens, les services tels que la finance, les télécommunications, l'éducation et le tourisme créent des réseaux d'interdépendance qui transcendent les frontières physiques, permettant des connexions plus profondes et plus dynamiques entre les nations. Cette interdépendance nécessite souvent des cadres juridiques hautement harmonisés et des normes communes, ce qui favorise la confiance et la collaboration au-delà du commerce. En facilitant la circulation des idées, de l'expertise et des technologies, les échanges de services peuvent faire office de catalyseur pour relever des défis communs tels que la gouvernance numérique, les réglementations environnementales et la mobilité de la main-d'œuvre. En outre, étant donné que les secteurs des services sont souvent liés à des domaines de politique publique tels que la santé et l'éducation, ils encouragent des dialogues législatifs plus larges et renforcent ainsi les fondements de l'intégration régionale tout en améliorant la résilience collective. Dans le contexte méditerranéen, le commerce des services n'est pas seulement un outil économique, mais aussi un mécanisme de promotion de la stabilité, de la coopération et d'une prospérité partagée.

Dynamiques sous-régionales des échanges de services à valeur ajoutée de l'UpM

Malgré une baisse pendant la pandémie de COVID-19, la valeur ajoutée aux services dans l'ensemble des économies de l'UpM analysées s'est élevée à 14 milliards USD en 2020 (contre 7 milliards USD en 2005). Dans cette analyse, l'Union européenne apparaît systématiquement comme une pierre angulaire de la chaîne de valeur des services méditerranéens, ses contributions en valeur ajoutée représentant la part la plus élevée dans la plupart des pays partenaires (de 0,4 % des exportations totales de l'Égypte à 2,3 % pour le Maroc).

Il existe toutefois des disparités entre l'évolution des contributions de l'UE aux autres économies de l'UpM et les contributions de ces économies aux exportations brutes de services de l'UE (Graphique 1.19). Alors que la part des contributions des pays de l'UpM en valeur ajoutée au secteur des services de l'UE a augmenté de manière significative, notamment d'Israël (+133 % depuis 2005), du Maroc (+93 %) et de la Türkiye (+89 %), une tendance inverse a été observée quant à la part de la valeur ajoutée de l'UE dans les exportations brutes de services de la région. Bien qu'elle reste largement plus importante, la part de l'UE dans les autres économies de l'UpM analysées a fortement baissé en Égypte (-76 %), en Jordanie (-24 %), en Türkiye (-15 %) et en Israël (-9%). Seuls le Maroc (11 %) et la Tunisie (2 %) ont encore intensifié l'intégration de la valeur ajoutée des services de l'UE à leurs exportations au cours des deux dernières décennies.

La dynamique entre les autres économies de l'UpM est généralement plus équilibrée et représente globalement une augmentation positive de la part de la valeur ajoutée de leurs industries des services respectives dans les exportations brutes. Il existe bien entendu des écarts importants entre les économies analysées sur la période 2005-2020 (Graphique 1.20).

- La Türkiye a confirmé sa position d'acteur clé dans les chaînes de valeur des services méditerranéens. Elle a contribué aux exportations d'autres pays à hauteur de plus de 3,6 milliards USD et elle a intégré dans ses propres exportations plus de 3,3 milliards USD provenant d'autres partenaires de l'UpM, ce qui indique une augmentation positive significative tant de ses contributions auprès des partenaires régionaux que de l'intégration de la valeur ajoutée régionale dans ses exportations brutes.
- La Tunisie a augmenté la part de la valeur ajoutée des services de la quasi-totalité des économies de l'UpM analysées dans ses exportations, mais la tendance de l'intégration du pays dans les chaînes de valeur méditerranéennes s'inverse si l'on considère les contributions du secteur des services tunisien aux autres économies. Les données montrent en effet des baisses importantes de la part des exportations brutes pour le Maroc (-66 %), l'Égypte (-38 %) et l'UE (-19 %), ainsi qu'une baisse modérée en Jordanie (-7 %). Le pays ne connaît de tendance positive qu'avec la Türkiye (37 %) et Israël (21 %).
- Israël maintient sa position de troisième économie de la région pour la valeur ajoutée intégrée et apportée, chacun de ces deux flux s'élevant à 3 milliards USD environ. Le Maroc se classe au quatrième rang (avec 1 milliard USD). Les

deux pays ont connu une intégration variée au cours des deux dernières décennies, et ont développé des liens particulièrement forts avec l'UE et la Türkiye. Cela a renforcé le rôle de ces deux marchés en tant que facilitateurs des chaînes de valeur régionales au sein du secteur des services de l'UpM.

- Les performances de l'Égypte contrastent avec celles de ses partenaires. Le pays a connu la baisse la plus importante, non seulement en ce qui concerne la part des contributions en valeur ajoutée dans ses propres exportations, mais aussi en ce qui concerne le volume total des échanges. Contrairement aux autres économies, l'économie égyptienne a enregistré une forte réduction de la valeur ajoutée réelle entre 2005, où elle s'élevait à plus de 500 milliards USD, et le début de la pandémie de COVID-19, où elle avait diminué de moitié environ.
- Bien que les Balkans occidentaux ne figurent pas dans la base de données TiVA, il semble que l'adoption en 2019 du protocole additionnel 6 de l'ALECE ait facilité le commerce des services. Ce protocole établit un cadre juridique pour la coopération et comprend des engagements globaux visant à libéraliser les échanges, mais aussi à garantir l'accès au marché et le traitement national des prestataires de services (OECD, 2024^[3]).

Quelles politiques adopter ?

- **Promouvoir la diversification économique pour accélérer le développement des chaînes de valeur régionales** et renforcer la compétitivité économique, la complémentarité et l'interdépendance entre les économies de l'UpM. Ces efforts exigent une réorientation vers des activités à plus forte valeur ajoutée, en particulier dans les pays qui dépendent actuellement des industries manufacturières de base. L'action politique devrait se concentrer sur la promotion de l'innovation et de la modernisation technologique dans les secteurs à fort potentiel de croissance.
- Étant donné l'importance croissante des services dans l'économie mondiale, il faut soutenir davantage le développement des chaînes de valeur régionales des services. Pour capitaliser, les potentiels échanges de services doivent favoriser l'interdépendance et promouvoir une coopération législative et institutionnelle plus large au sein de l'UpM. L'action politique devrait avoir pour but de lever les barrières aux échanges de services, d'encourager les investissements dans les secteurs des services et de promouvoir l'harmonisation réglementaire afin de faciliter les flux transfrontaliers de services.
- Enfin, il est essentiel d'investir dans des infrastructures de transport efficaces et durables pour soutenir les chaînes de valeur régionales. Cela inclut le développement de corridors multimodaux, l'amélioration des réseaux logistiques et la numérisation des procédures commerciales. L'amélioration de la connectivité et la réduction des coûts du commerce faciliteront la circulation harmonieuse des biens et des services dans la région, renforceront encore les chaînes de valeur régionales et favoriseront l'intégration économique.

Définitions

La base de données de l'OCDE sur les échanges en valeur ajoutée (TiVA) décrit une approche statistique utilisée pour estimer les sources de valeur ajoutée, par pays et par industrie, dans la production de biens et de services destinés à l'exportation (et à l'importation).

Source: <https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/trade-in-value-added.html>

Besoins en données

Les indicateurs TiVA ne sont pas encore disponibles pour l'Algérie, les Balkans occidentaux, le Liban, l'Autorité palestinienne et la Mauritanie.

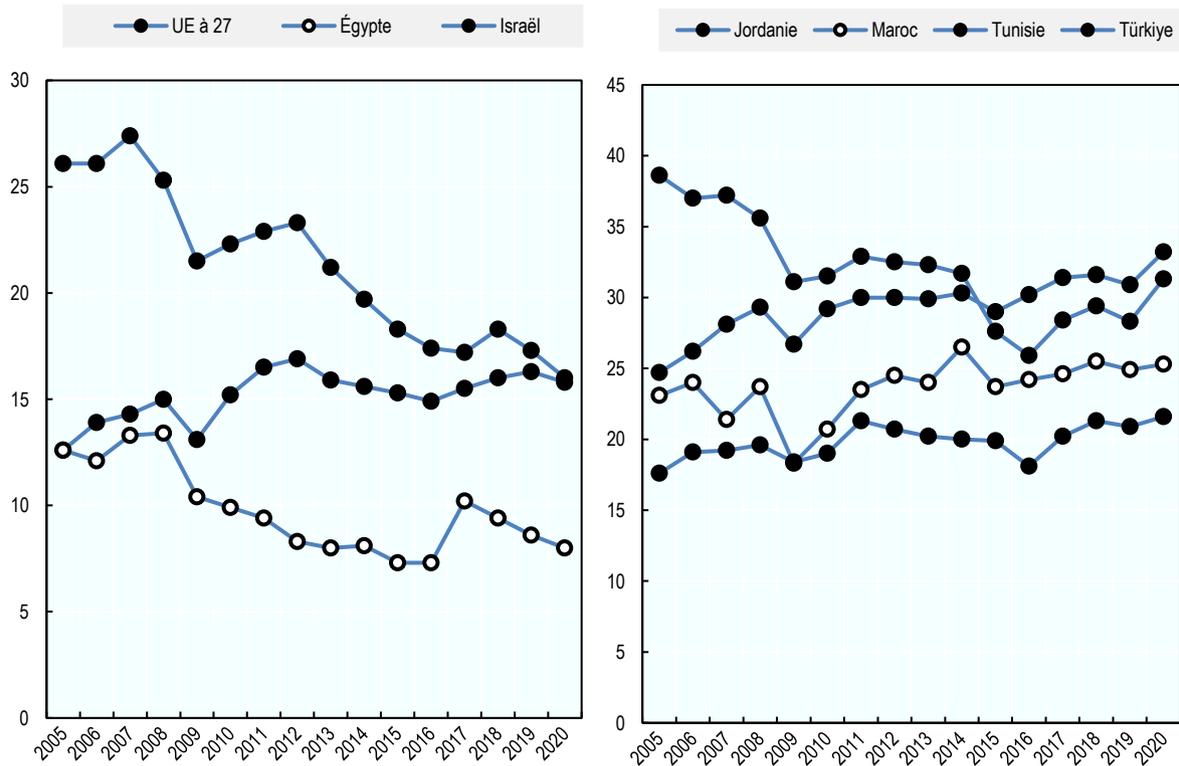
Pour aller plus loin

Arezki, et al (2020), *Trading Together: Reviving Middle East and North Africa Regional Integration in the Post-COVID*, Era. Middle East and North Africa Economic Update, October 2020. Washington, DC: World Bank. <http://hdl.handle.net/10986/34516>

Bousnina, Rihab and Gabsi, Badr (2022), *Global value chain participation, institutional quality and current account imbalances in the mena region*, Working Paper No. 1556, The Economic Research Forum (ERF), Egypt. https://erf.org.eg/app/uploads/2022/08/1660913876_430_727893_1556.pdf

Graphique 1.16 Part de valeur ajoutée étrangère dans les exportations, tous les secteurs

Part (%)

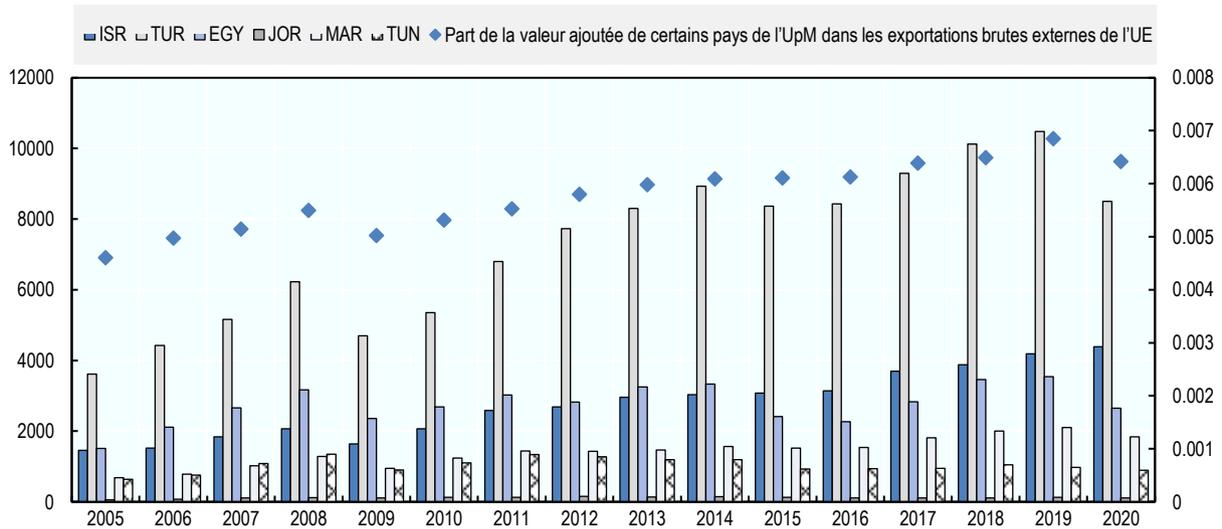


Source : OECD, Trade in Value Added (TiVA) database

StatLink  <https://stat.link/7c0zvb>

Graphique 1.17. Contribution en valeur ajoutée étrangère de certains pays de l'UpM aux exportations de l'UE à 27, tous les secteurs

USD millions (gauche); part (%) (droite)

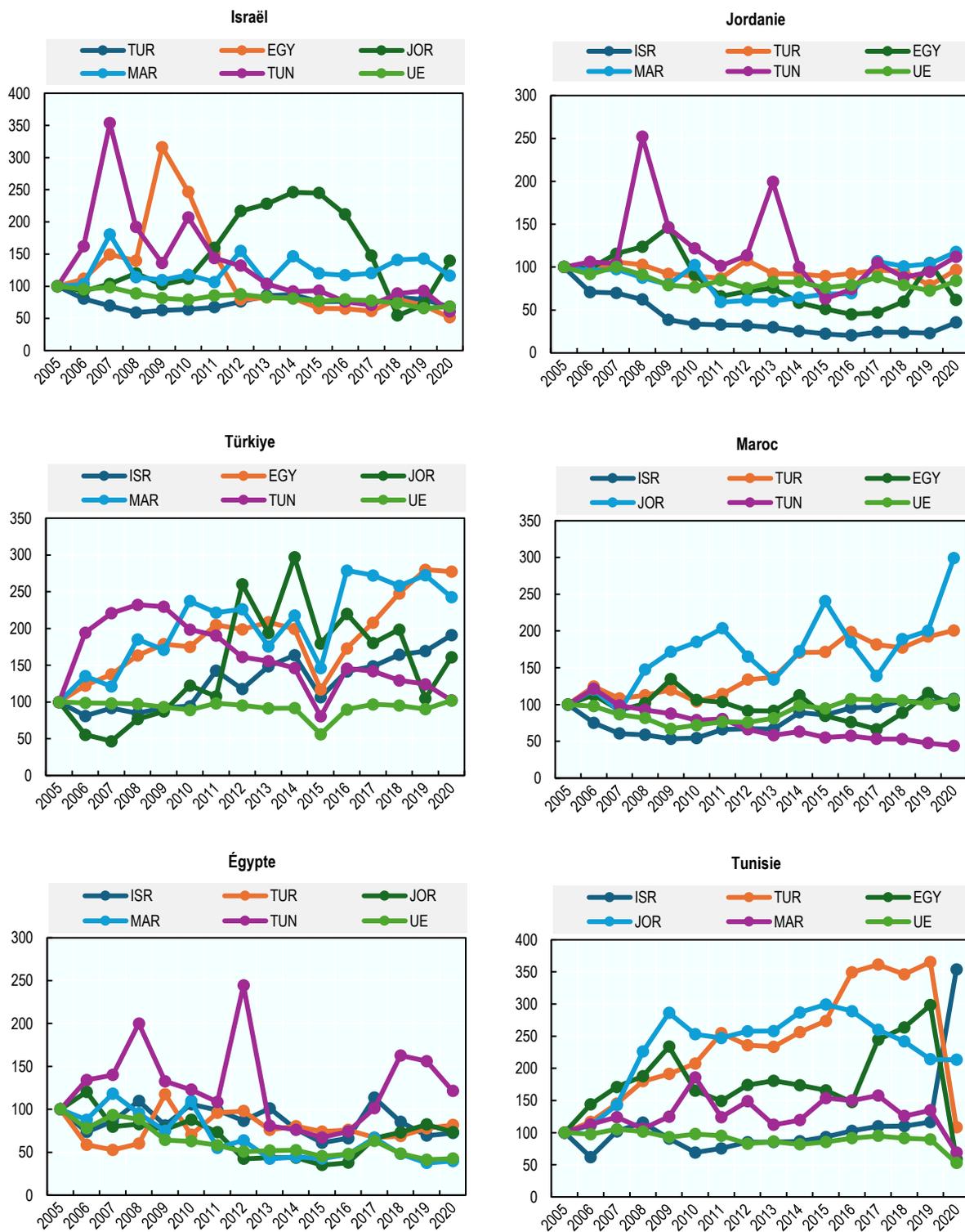


Source : OECD, Trade in Value Added (TiVA) database

StatLink  <https://stat.link/rwz782>

Graphique 1.18. Part de la valeur ajoutée étrangère dans les exportations, tous les secteurs, par pays

Part

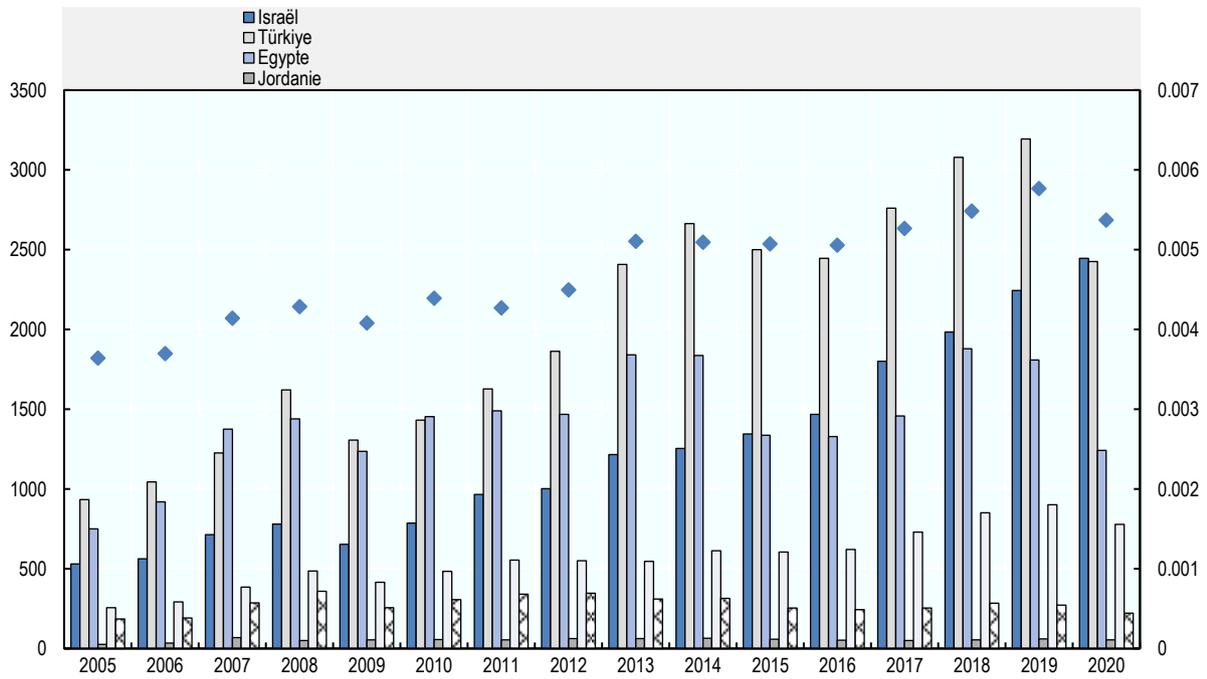


Source : OECD, Trade in Value Added (TiVA) database

StatLink  <https://stat.link/lbuqmn>

Graphique 1.19 Contribution en valeur ajoutée étrangère de certains pays de l'UpM aux exportations de l'UE à 27, total des services

USD millions (gauche); part (%) (droite)

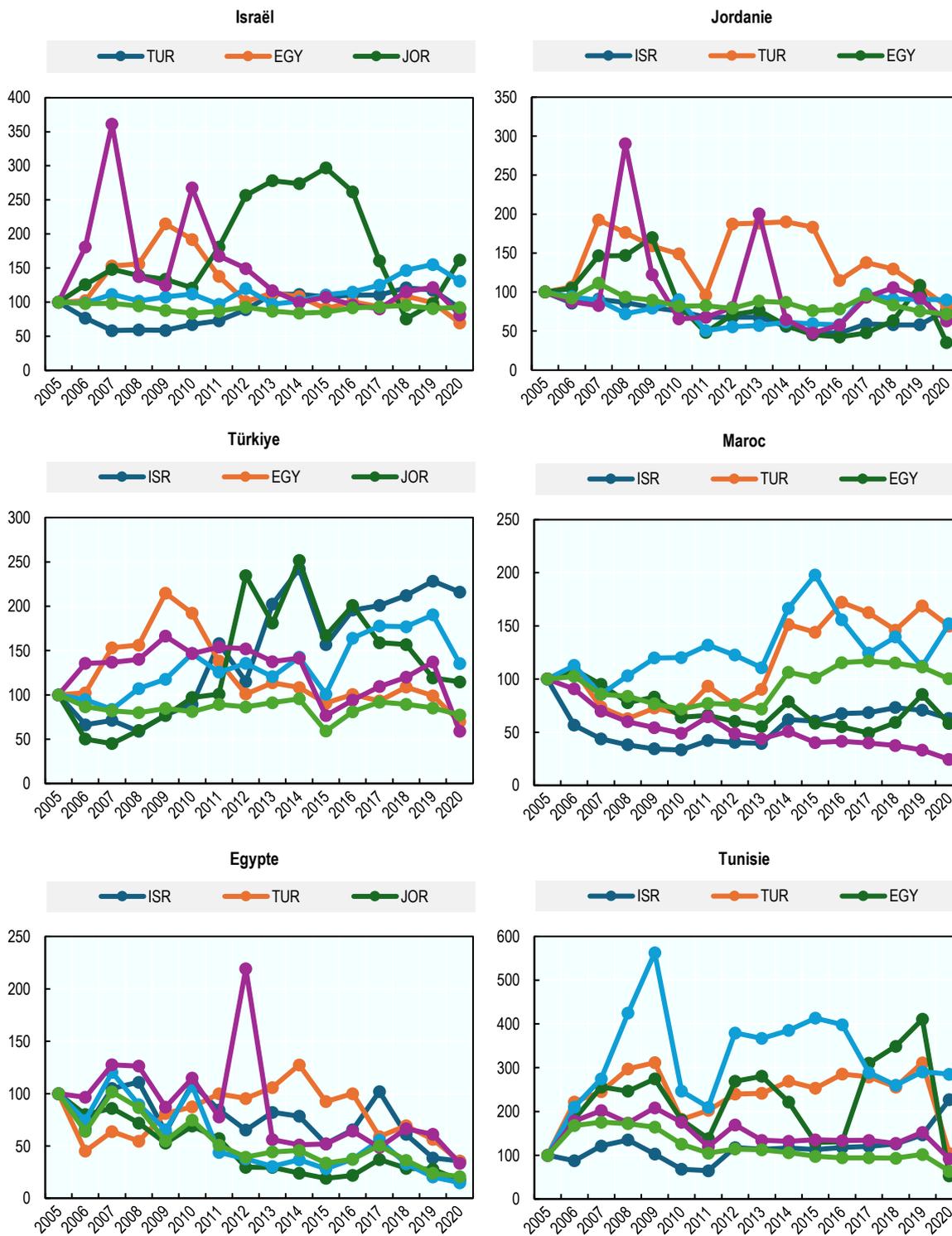


Source : OECD, Trade in Value Added (TiVA) database

StatLink  <https://stat.link/3lhjwc>

Graphique 1.20 Origine de la valeur ajoutée issue des services dans les exportations brutes

part



Source : OECD, Trade in Value Added (TiVA) database

StatLink  <https://stat.link/97gdek>

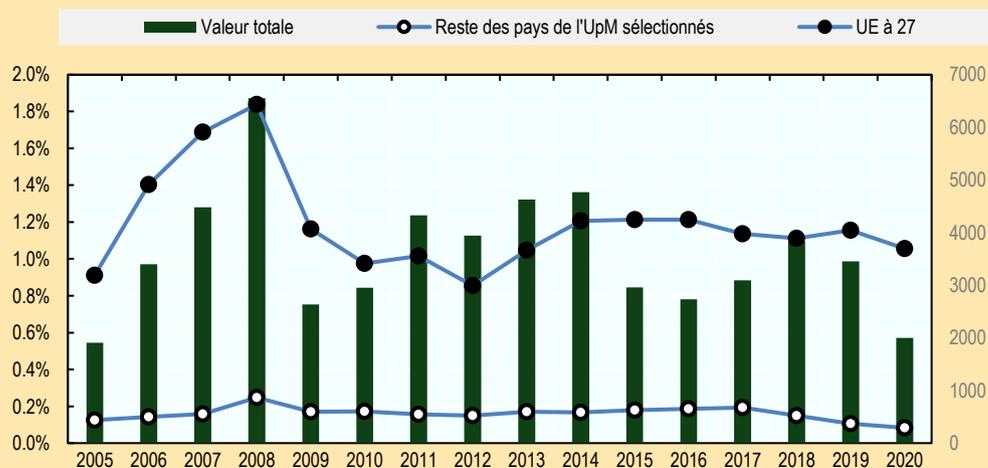
Encadré 1.4 L'UpM et la région MENA élargie : intégration de l'Arabie saoudite dans les chaînes de valeur des pays de l'UpM

La contribution en valeur ajoutée de certains pays de l'UpM à l'économie saoudienne, principalement alimentée par l'Union européenne, a connu un pic significatif en 2008, avant la crise financière mondiale (Graphique 1.21). En 2008, la valeur ajoutée totale de ces pays de l'UpM a atteint son maximum pour la période, à près de 6,5 milliards USD, pour une part dépassant 1,8 %. Après une forte baisse en 2009, la valeur totale a considérablement fluctué au cours des années suivantes, avec des hausses notables en 2011 et 2014, mais elle est restée généralement inférieure au pic de 2008 et est tombée sous les 2 milliards USD en 2020, sous l'effet de la pandémie de COVID-19. La part de l'Europe des 27, après son pic de 2008, a également fluctué, mais a suivi une tendance générale à la baisse oscillant entre 1,1 % et 1,2 % pendant une grande partie des années 2010, avant de diminuer encore vers 2020.

Dans le même temps, la part de la contribution de l'ensemble des autres pays de l'UpM sélectionnés est restée constamment marginale tout au long de la période, atteignant au maximum 0,25 % environ en 2008 avant de tomber à moins de 0,1 % en 2020. Entre 2015 et 2019, la contribution du secteur de l'énergie saoudien aux exportations de l'UpM s'est globalement maintenue à un niveau relativement stable. Alors que son importance a légèrement augmenté pour l'Égypte, l'UE, la Jordanie et le Maroc, elle a diminué pour Israël, la Türkiye et la Tunisie. La pandémie de COVID-19 a provoqué une baisse significative de la contribution en valeur ajoutée aux exportations de la région provenant des secteurs minier et extractif liés au secteur de l'énergie de l'Arabie saoudite, tombant de 7,3 milliards USD en 2019 à 4 milliards en 2020.

En ce qui concerne l'intégration de l'Arabie saoudite dans les chaînes de valeur de l'UpM, l'analyse de la contribution en valeur ajoutée aux exportations brutes de certains partenaires de l'UpM révèle des variations importantes. Néanmoins, une importante tendance générale à la baisse a été observée sur la période 2005-2020 (Graphique 1.22). Historiquement, la part de valeur ajoutée de l'Arabie saoudite était la plus importante dans les exportations de la Jordanie (absente du graphique), atteignant un pic de plus de 10 % en 2006, et du Maroc, atteignant un pic de plus de 2,5 % en 2006 et de nouveau autour de 2,6 % en 2013, mais cette part a considérablement diminué après 2014, tombant en dessous de 0,7 % en 2020. Pour la Türkiye, la contribution saoudienne a culminé à près de 1,2 % en 2013 après des fluctuations antérieures, mais a connu ensuite une baisse substantielle, pour s'établir en dessous de 0,4 %. L'Égypte a connu une trajectoire différente, la part saoudienne ayant culminé plus tard autour de 1,0 % en 2019 après une période de croissance à partir de 2016, avant de connaître une légère baisse en 2020. En revanche, la contribution de l'Arabie saoudite en valeur ajoutée aux exportations d'Israël et de l'Union européenne est restée constamment faible tout au long de la période. Elle était généralement inférieure à 0,5 % et souvent nettement en-dessous (moins de 0,2 % pour l'UE pendant la plupart des années après 2008).

Graphique 1.21 Contribution en valeur ajoutée étrangère de certains pays de l'UpM aux exportations
part (axe gauche) ; millions de dollars américains (valeur totale, axe droit)



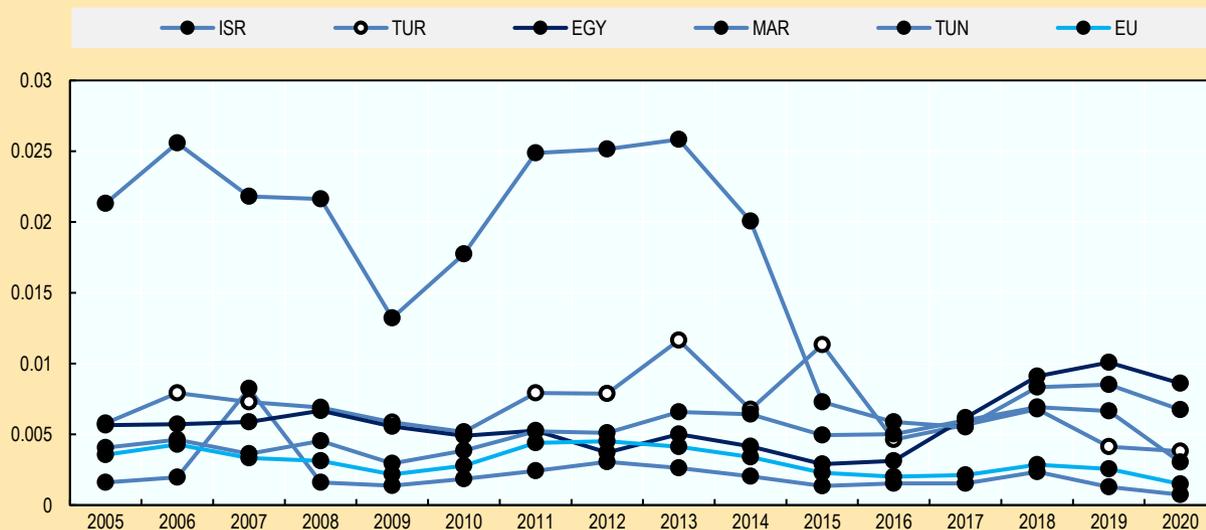
Note : Les données pour les autres pays sélectionnés de l'UpM couvrent Israël, la Türkiye, l'Égypte, la Jordanie et le Maroc.

Source : OECD, Trade in Value Added (TiVA) database

StatLink  <https://stat.link/yfnzsl>

Graphique 1.22 Valeur ajoutée de l'Arabie saoudite dans la valeur ajoutée de certaines économies de l'UpM dans les exportations brutes, tous les secteurs

Part



Source : OECD, Trade in Value Added (TiVA) database

StatLink  <https://stat.link/o8kn4t>

T5. Commerce et emploi

Pourquoi cet indicateur ?

La mondialisation et la libéralisation des échanges peuvent avoir un impact différent sur les travailleurs des pays de l'UpM, en fonction du secteur d'activité et éventuellement, de leur genre. L'analyse de l'emploi et des salaires dans les secteurs d'exportation explore les liens entre le commerce et la création d'emplois et observe les répercussions différentes sur les travailleurs et les travailleuses. Comprendre ces dynamiques peut aider à anticiper les tendances futures, à identifier les lacunes potentielles en matière de compétences et à élaborer pour le marché du travail des politiques efficaces et qui aident les hommes et les femmes à s'adapter à l'évolution des exigences de l'économie mondiale.

Reconnaissant que des lacunes importantes dans les données empêchent une mesure immédiate, ce nouvel indicateur sert principalement d'appel à l'action pour les gouvernements et les institutions de la région afin d'améliorer la collecte de données et de permettre une future analyse cruciale de ces effets.

Tendances principales

Bien que l'expansion des accords commerciaux dans la région de l'UpM se soit accompagnée d'une augmentation des flux d'échanges, cela ne s'est pas traduit uniformément par une amélioration des résultats sur le marché du travail. Bien que les volumes des échanges commerciaux aient augmenté, la région a continué de faire face à des taux de chômage toujours élevés, en particulier parmi les femmes et les jeunes dans les pays de la région MENA, en raison de plusieurs rigidités sans lien avec les politiques commerciales ou les flux commerciaux.

Des emplois peuvent être créés dans les secteurs qui bénéficient d'une activité commerciale accrue, tandis que les secteurs qui ne sont pas en mesure de s'adapter aux évolutions des modes de production et des modalités d'exportation induites par la demande commerciale peuvent subir des pertes d'emplois.

Tendances globales de la main-d'œuvre liée au commerce dans certaines économies de l'UpM

- Dans l'UE, la part de l'emploi intérieur que représentent les exportations brutes est stable par rapport aux autres économies (Graphique 1.23). La plupart des secteurs maintiennent un niveau relativement constant d'emploi lié aux exportations tout au long de la période considérée, les secteurs « Industrie (extraction minière, fabrication, électricité, gaz et eau) » et « Services aux entreprises » affichant une stabilité remarquable pour les hommes comme pour les femmes. De légères baisses sont observées dans les secteurs « Commerce, Transport, Hébergement et Alimentation » pour les hommes et les femmes, et dans le secteur « Services aux entreprises » pour les hommes vers la fin de la période. Cette stabilité globale pourrait refléter un marché d'exportation plus établi, plus diversifié et moins sensible aux fluctuations importantes dans l'UE.
- Les données concernant l'Égypte révèlent une tendance générale à la baisse de la part de l'emploi intérieur liée aux exportations brutes dans la plupart des secteurs depuis 2012. Cela pourrait indiquer une évolution vers une plus grande consommation intérieure ou une diminution de la demande en exportations égyptiennes. Les baisses les plus importantes apparaissent dans les secteurs « Commerce, Transport, Hébergement et Alimentation » pour les hommes et les femmes, et « Services aux entreprises ». Parmi les secteurs qui font preuve d'une plus grande résilience figurent « Industrie » pour les hommes et les femmes et « Agriculture, Foresterie et Pêche » pour les hommes. Les secteurs « Information », « Finance » et « Services aux entreprises » montrent une amélioration notable pour les travailleuses en 2017 et 2018, ce qui laisse supposer une croissance potentielle de l'emploi féminin dans ces secteurs spécifiques.
- L'analyse de l'emploi lié aux exportations israéliennes entre 2012 et 2020 révèle une tendance générale à la baisse tant pour les hommes que pour les femmes, suggérant des changements possibles dans l'économie du pays. Malgré tout, l'importance des services, et notamment des secteurs « Commerce, transport, Hébergement et Alimentation », « Immobilier » et « Services aux entreprises », demeure cruciale. Ce constat souligne l'importance continue des services pour l'économie d'exportation d'Israël.
- Dans l'ensemble, la Türkiye a connu une augmentation générale de la proportion d'emplois liés aux exportations dans la plupart des secteurs, avec des pics en 2019 et 2020. Cette croissance est principalement alimentée par les

secteurs « Industrie », « Services aux entreprises » et « Commerce, Transport, Hébergement et Alimentation ». Ces secteurs ont toujours été les principaux contributeurs aux emplois liés aux exportations, ce qui souligne l'importance des services pour la création d'emplois liés au commerce.

Disparités entre les genres en matière d'emploi

- Dans certaines économies de l'UpM, la disparité entre les genres dans les emplois liés aux exportations a persisté de 2012 à 2020, les hommes continuant de représenter une part plus importante des emplois liés aux exportations dans la plupart des secteurs. La répartition des hommes et des femmes dans les différents secteurs varie toutefois selon l'économie concernée.
- Dans l'UE, les disparités entre les genres étaient plus prononcées dans les secteurs « Industrie (extraction minière, fabrication, électricité, gaz et eau) » et « Commerce, Transport et Communication ». Les disparités dans les secteurs « Information, Finance et Services aux entreprises » ont néanmoins diminué ces dernières années, ce qui montre qu'il est possible d'atteindre un meilleur équilibre entre les genres dans ces secteurs.
- En Égypte, ce sont les secteurs « Agriculture, Foresterie et Pêche », « Industrie (extraction minière, fabrication, électricité, gaz et eau) » et « Commerce, Transport et Communication » qui présentent les plus grandes disparités entre les genres. L'écart s'est cependant considérablement réduit ces dernières années dans les secteurs « Information, Finance et Services aux entreprises », ce qui indique une participation accrue des femmes dans le milieu des services financiers et de l'information.
- En Israël, la fracture entre les genres est évidente, les femmes étant concentrées dans les secteurs de services, dont « Services aux entreprises », « Information, Finance » et « Immobilier ». Inversement, les hommes dominent les secteurs industriels, notamment « Industrie manufacturière », faisant apparaître les divisions traditionnelles du marché du travail. Il est intéressant de constater que le secteur « Construction » joue un rôle minime dans les activités liées aux exportations, pour les hommes comme pour les femmes. En outre, la participation des femmes au secteur « Information et Communication » est en augmentation, tandis que l'emploi des hommes dans le secteur « Industrie manufacturière » est en baisse. Cela laisse penser que ces secteurs évoluent.
- En Türkiye, malgré une augmentation globale de la participation des femmes aux emplois liés aux exportations, la disparité entre l'emploi des hommes et celui des femmes reste évidente. Alors que certains secteurs, comme « Affaires », affichent une légère augmentation de la part de l'emploi féminin vers 2018, d'autres comme « Industrie manufacturière » et « Commerce, Transport et Stockage » montrent des progrès minimes dans la réduction de l'écart entre les genres. Ces résultats suggèrent qu'en Türkiye, les femmes n'ont pas accès aux débouchés liés aux exportations au même rythme que les hommes, en particulier dans les industries traditionnellement dominées par les hommes.

Comblent les lacunes persistantes dans les données sur la façon dont le commerce international affecte directement l'emploi et les salaires reste un défi pour les décideurs. Les entreprises multinationales étant les principaux vecteurs du commerce et de l'investissement, les indicateurs de qualité de l'IDE de l'OCDE offrent un outil analytique prometteur pour combler cette lacune en examinant l'impact concret des filiales étrangères (Graphique 1.23). Le cas de la Tunisie illustre clairement cette situation. Il montre que si les IDE consacrés à la recherche de marchés sont une source cruciale d'emplois et offrent une prime à l'emploi des femmes, ils tendent aussi à concentrer la main-d'œuvre féminine dans des postes moins qualifiés, avec des possibilités d'évolution professionnelle limitées.

Quelles politiques adopter ?

- Compte tenu du potentiel impact positif des accords commerciaux existants sur la promotion du commerce dans la région de l'UpM, il y a tout lieu de poursuivre l'expansion de ces accords. Pour que la croissance du commerce contribue à rendre les marchés du travail plus inclusifs, des mesures et des stratégies ciblées sont nécessaires.
- **Réduire la ségrégation professionnelle entre les genres** : la réduction de la segmentation fondée sur le genre dans les différents secteurs et métiers devrait être une priorité. Pour parvenir à une répartition plus équitable des avantages du commerce, il est essentiel de créer un environnement ouvrant un plus large éventail de secteurs et de possibilités d'emploi aux femmes. Promouvoir des politiques soutenant l'accès des femmes à des secteurs traditionnellement dominés par les hommes et encourager des pratiques d'embauche plus inclusives dans tous les secteurs pourrait permettre d'atteindre cet objectif.
- **Mettre en place des politiques ciblées sur le marché du travail** : les politiques adoptées devraient cibler les coûts de la reconversion des travailleurs existants, et en particulier des travailleuses, afin d'atténuer les difficultés liées à l'évolution de la demande d'exportations. La réduction de ces coûts permettrait non seulement aux travailleurs d'accéder à de nouvelles possibilités d'emploi, mais garantirait également une répartition plus large des avantages des accords commerciaux sur l'ensemble du marché du travail.
- **Améliorer l'environnement des entreprises** : pour exploiter pleinement le potentiel du commerce au service du développement économique et social, des réformes plus approfondies sont nécessaires. Ces réformes devraient se concentrer sur l'amélioration de l'environnement des entreprises, la réduction des obstacles à l'investissement, la réduction des coûts de formalisation des entreprises et le renforcement de l'attrait du secteur privé par rapport au secteur public. En éliminant ces obstacles structurels, la région peut favoriser un marché du travail où les salaires et la sécurité de l'emploi concordent mieux avec les opportunités du secteur privé, maximisant ainsi les avantages des accords commerciaux pour tous les travailleurs –hommes et femmes – de la région de l'UpM.

Définitions

Cet indicateur est basé sur la base de données Contenu en emplois des échanges (TiM) de l'OCDE. Cette base de données dérivée des tableaux internationaux des entrées-sorties (TIES) donne un aperçu détaillé de l'emploi par industrie. Les données concordent avec les informations relatives à la production et à la valeur ajoutée de la base de données TiVA. Elles couvrent tous les pays de l'OCDE, de l'Union européenne et du G20, ainsi que dix autres économies. La base de données TiM comprend également des indicateurs comparables pour la rémunération du travail dans les 76 pays figurant dans la base de données TiVA.

Source : OECD, Trade in employment by workforce characteristics (TiMBC), 2023 edition ([link](#))

Pour aller plus loin

OECD (2025), *Trade and Gender Review of Latin America*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/c906a2f7-en>

Stone, S., P. Sourdin and C. Legendre (2013), "Trade and Labour Market Adjustment", *OECD Trade Policy Papers*, No. 143, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/5k4c6spvddwj-en>.

Encadré 1.5. Les indicateurs de qualité de l'IDE de l'OCDE : un outil pour évaluer l'impact des investissements et du commerce sur la croissance inclusive

Au-delà de la mesure du volume des entrées de capitaux, il est essentiel pour les économies d'accueil de comprendre la qualité et l'impact des investissements directs étrangers (IDE). Les indicateurs de qualité de l'IDE de l'OCDE fournissent un cadre pour aider les gouvernements à évaluer la façon dont l'IDE contribue à de meilleurs résultats économiques, sociaux et environnementaux. Cette base de données aide les décideurs à concevoir et à mettre en œuvre des politiques visant à attirer et à retenir les investissements qui favorisent une croissance inclusive et durable.

Les indicateurs de qualité de l'IDE mettent l'accent sur l'impact direct des entreprises multinationales (EMN) dans des domaines clés tels que la productivité et l'innovation, les emplois et les compétences de qualité, l'égalité des genres et la décarbonation. Ces indicateurs offrent des perspectives très utiles non seulement sur l'investissement mais aussi sur le rôle du commerce international. Principaux vecteurs de l'IDE et du commerce, les EMN intègrent les économies d'accueil dans les chaînes de valeur mondiales (CVM). Les salaires qu'elles paient, les emplois qu'elles créent et les compétences qu'elles développent sont les conséquences directes de la participation d'un pays au commerce international. Par conséquent, l'analyse des performances des filiales étrangères apporte des preuves concrètes de la manière dont la mondialisation affecte les salaires et l'emploi sur le terrain.

Le cas de la Tunisie : les liens entre l'IDE, le commerce et l'autonomisation économique des femmes

La Revue des qualités des IDE en Tunisie met en évidence un lien fort et complexe entre IDE, intégration commerciale et résultats économiques pour les femmes.

Les activités des filiales étrangères sont souvent concentrées dans des secteurs axés sur l'exportation. L'examen révèle que l'IDE est un moteur essentiel de l'emploi des femmes dans le secteur manufacturier tunisien, fortement axé sur les exportations vers les marchés européens. Les filiales étrangères dans des secteurs tels que le textile et l'habillement, les composants automobiles et l'électronique comptent parmi les plus grands employeurs formels de femmes dans le pays, confirmant le rôle direct des IDE consacrés à la recherche de marchés dans la création d'emplois pour les femmes.

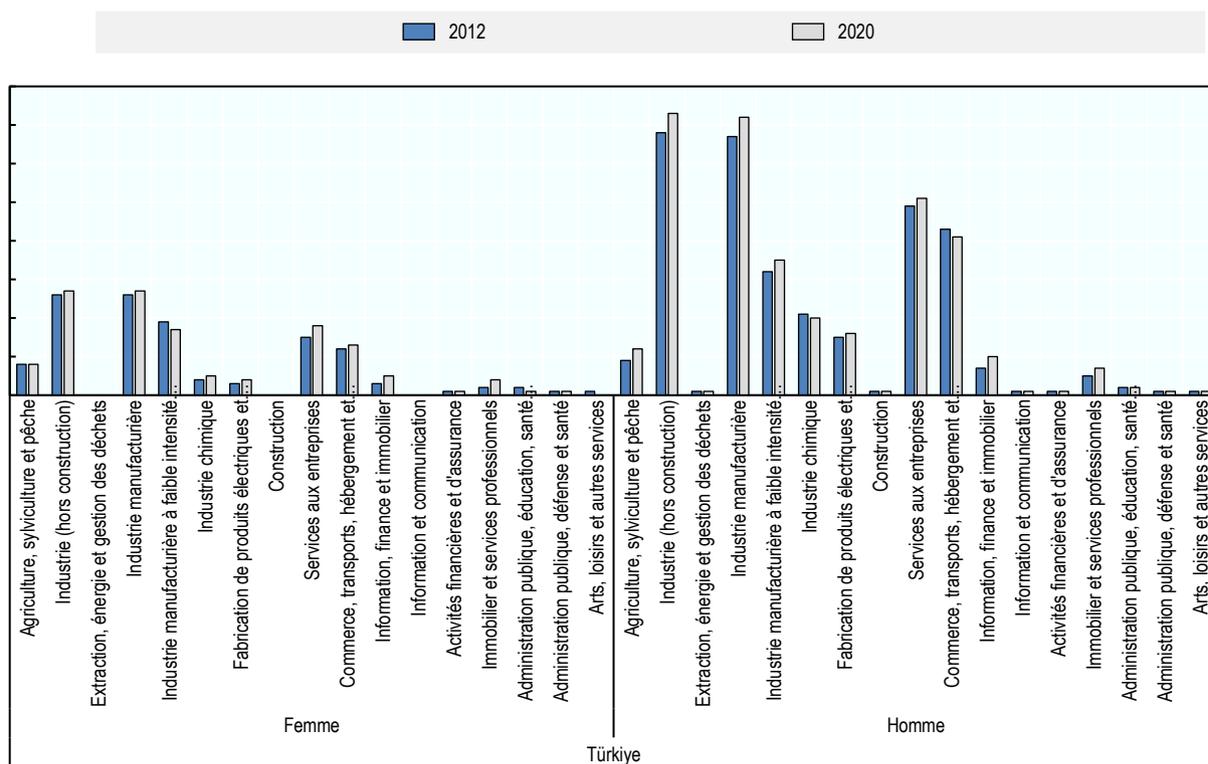
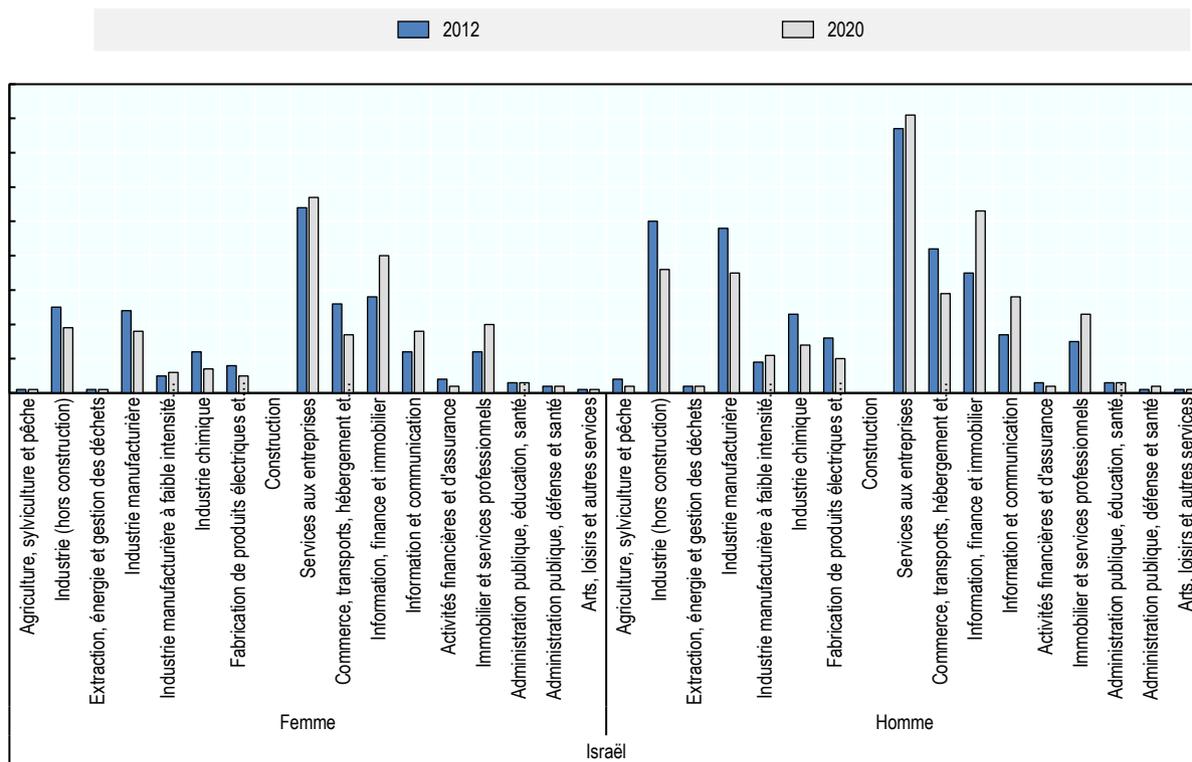
En ce qui concerne les salaires, l'étude constate que les entreprises étrangères peuvent contribuer à réduire les écarts de rémunération entre les genres. Alors qu'un écart salarial entre les genres persiste dans l'économie tunisienne, les femmes employées dans des filiales étrangères ont tendance à percevoir un meilleur salaire que leurs homologues travaillant dans des entreprises nationales. Cet avantage de salaire reflète une productivité supérieure et une meilleure intégration dans les CVM qui caractérisent souvent les EMN.

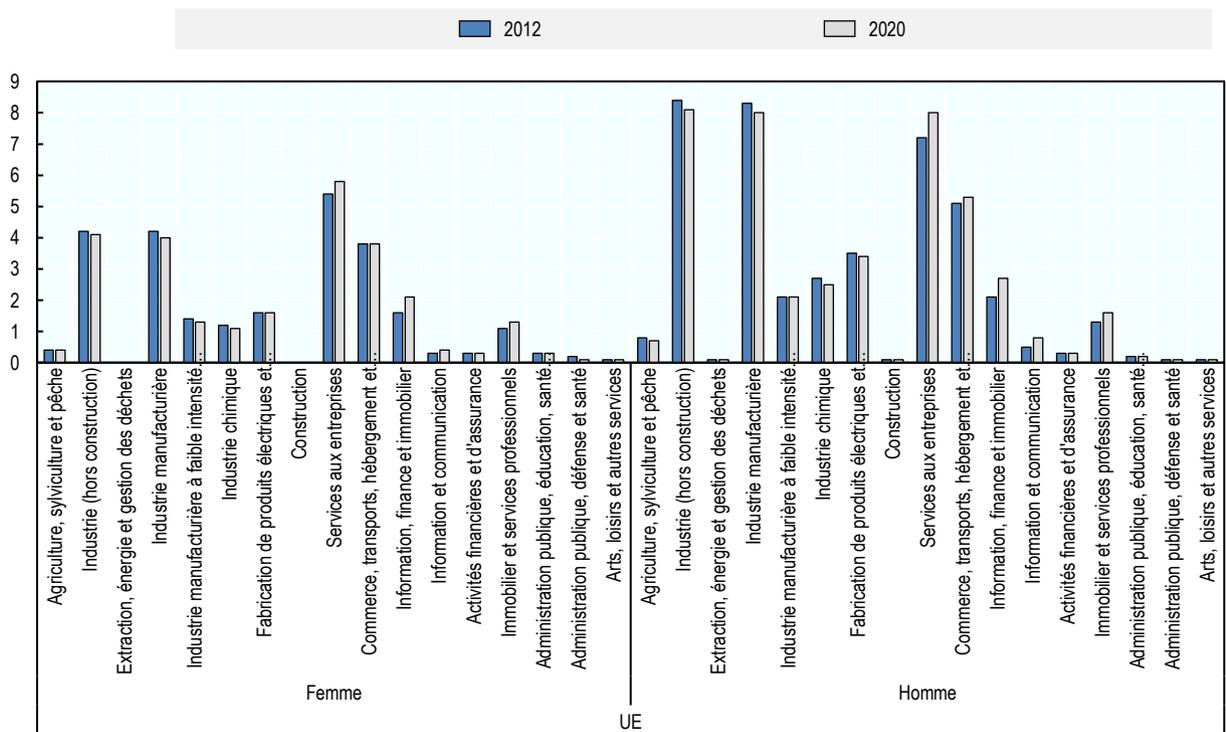
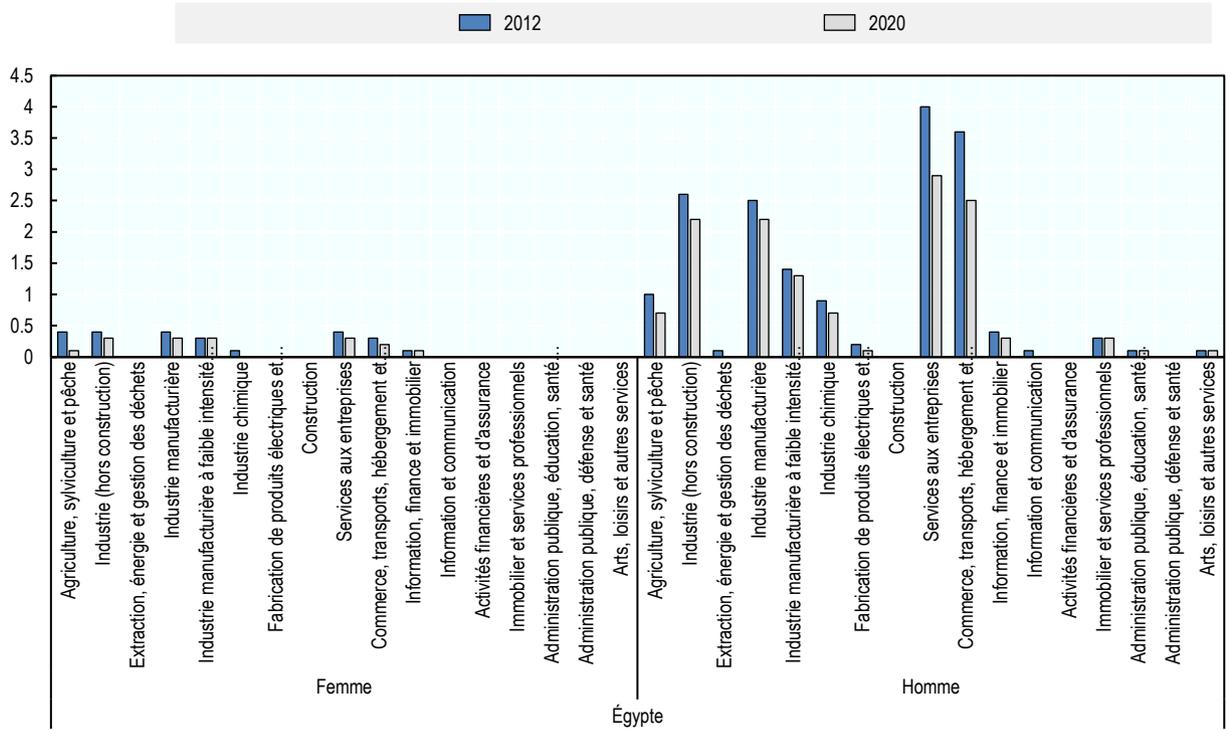
Toutefois, l'étude met également en évidence des difficultés persistantes. Une grande partie des emplois féminins dans les filiales étrangères correspondent par exemple à des postes moins qualifiés, dans les chaînes de montage, avec des possibilités limitées d'évolution professionnelle vers des postes techniques ou de direction. Cette ségrégation professionnelle suggère la présence d'un « plafond de verre » susceptible de limiter le plein potentiel d'autonomisation économique de l'IDE. Ce constat souligne la nécessité d'adopter des politiques qui non seulement attirent l'IDE mais encouragent aussi activement le développement des compétences, l'évolution professionnelle des femmes et l'investissement dans des activités à plus forte valeur ajoutée afin de maximiser les avantages du commerce et de l'investissement pour une croissance inclusive.

Source : OECD (2024), FDI Qualities Review of Tunisia, OECD Publishing, Paris, and the OECD FDI Qualities Indicators framework.

Graphique 1.23 Contenu en emploi local des exportations brutes

Pourcentage d'emploi





Source : OECD, Trade in employment by workforce characteristics (TiMEC) 2023 edition

StatLink  <https://stat.link/87res6>

T6. Commerce numérique

Pourquoi cet indicateur ?

L'expansion rapide du commerce numérique a remodelé le commerce mondial et influencé à la fois les secteurs traditionnels et les secteurs émergents, et la région de l'UpM n'échappe pas à cette évolution. Alors que les technologies numériques stimulent de nouvelles formes d'interactions transfrontalières, principalement le commerce des services et le commerce électronique, les décideurs qui cherchent à élaborer des politiques commerciales efficaces et à réagir face aux difficultés et opportunités actuelles doivent appréhender la portée et l'ampleur du commerce numérique dans cette région.

L'importance du commerce numérique est évidente dans les cadres politiques internationaux et régionaux, tels que les négociations en cours sur l'Accord de l'OMC sur le commerce électronique, les discussions critiques qui entourent le moratoire de l'OMC relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques et les dispositions concernant le numérique dans de nombreux accords commerciaux. Le suivi et l'évaluation des flux commerciaux numériques permettent aux décideurs d'évaluer les avantages que ces cadres apportent à la région et d'identifier les domaines où l'intégration peut être renforcée afin de favoriser la connectivité et la résilience économiques.

Il est néanmoins important de noter que la mesure du commerce numérique est un travail encore inachevé (IMF, 2023^[4]). L'absence de données ventilées par partenaire sur les flux commerciaux numériques complique en outre les efforts visant à fournir une analyse solide. Ces données apporteraient un appui essentiel à cette évaluation en permettant de quantifier les services fournis par voie numérique et de mieux comprendre le rôle du commerce numérique dans le développement économique.

Tendances principales

Le commerce numérique, qui représente environ 25 % de l'ensemble du commerce international, est devenu une pierre angulaire de l'économie mondiale (OECD, 2023^[5]). L'Union européenne est devenue un leader mondial tant dans les exportations que dans les importations de services numériques livrables. Pour la région de l'UpM, le commerce numérique revêt une importance particulière car il est susceptible de combler les disparités économiques et de favoriser l'intégration régionale, en promouvant l'innovation et en renforçant la compétitivité. L'Accord sur le commerce électronique actuellement en cours de négociation à l'OMC offre un cadre précieux pour faciliter le commerce numérique dans la région euro-méditerranéenne. Parallèlement à ces négociations, le moratoire de longue date de l'OMC relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques est un élément essentiel du paysage mondial du commerce numérique. Ce moratoire, qui empêche les pays d'imposer des droits de douane sur les transmissions électroniques, fait l'objet d'un débat international permanent, notamment en ce qui concerne ses implications fiscales potentielles (recettes tarifaires) et son impact sur les stratégies d'industrialisation numérique des économies en développement et moins avancées au sein de l'UpM. Bien que ses partisans soutiennent qu'il favorise le commerce numérique et l'innovation, des préoccupations existent quant à son effet sur l'espace politique et sur les revenus des économies numériques émergentes. En établissant des règles claires et en réduisant les obstacles aux transactions électroniques transfrontalières, cet accord peut contribuer à uniformiser les conditions de concurrence, encourager l'investissement et créer des opportunités pour les entreprises comme pour les consommateurs.

Les pays de l'UpM ont connu une expansion significative des flux d'échanges numériques au cours de la dernière décennie, reflétant la numérisation croissante de leurs économies. Cette expansion a été soutenue par le renforcement des services numériques, la modernisation des infrastructures et la hausse du nombre d'internautes dans la région de l'UpM.

La pandémie de COVID-19 a encore accéléré l'adoption du numérique, en particulier dans les secteurs moins numérisés. Une part importante des activités d'importation et d'exportation numériques dans les pays de l'UpM est par exemple alimentée par des services classés dans la catégorie « Autres activités commerciales ». Cette vaste catégorie englobe un large éventail de services, ce qui met en évidence l'impact de la numérisation dans la production et le commerce sur la quasi-totalité des activités commerciales. Aujourd'hui, les services transfrontaliers fournis par voie numérique sont le segment du commerce mondial qui connaît la croissance la plus rapide (WTO, 2023).

La pandémie de COVID-19 a en outre amplifié une tendance préexistante vers le commerce numérique sur les marchés internationaux, qui transforme les échanges entre entreprises et consommateurs (WTO, 2023). De fait, la pandémie a stimulé

une forte augmentation des ventes au détail en ligne et élargi la portée des marchés numériques (OECD, 2023a ; UNCTAD, 2022). La tendance positive en faveur des échanges numériques s'avère particulièrement évidente si l'on étudie les données par pays de l'UpM, qui indiquent une croissance significative depuis 2019.

Les exportations numériques ont connu une tendance générale à la hausse dans les économies de l'UpM, à deux exceptions près seulement. Au Liban, les flux fournis par voie numérique ont connu une contraction marquée vers 2019-2020, principalement en raison d'une baisse significative des services financiers, tandis qu'en Algérie, les flux fournis par voie numérique ont globalement stagné, suggérant une progression sectorielle limitée (Graphique 1.24).

Dans l'ensemble, les principaux moteurs des exportations numériques dans la région de l'UpM sont les services informatiques, les services financiers et les services de télécommunication. La catégorie « Autres activités commerciales », qui englobe un éventail d'activités allant des services de recherche et développement aux services récréatifs, a également contribué de manière significative (Graphique 1.25).

- Dans la sous-région des **Balkans occidentaux**, la forte croissance des exportations de produits numériques a été stimulée par l'expansion des services informatiques, ce qui reflète à la fois la croissance sectorielle et une demande croissante de solutions numériques. Parallèlement, le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) est devenu un moteur essentiel de la croissance économique dans les Balkans occidentaux, les exportations du secteur des TIC atteignant près de 90 % des niveaux de l'UE (OECD, 2025^[6]).
- En **Türkiye**, selon les mesures de TurkStat (Encadré 1.7), les flux d'exportation sont notamment concentrés dans les services d'assurance et de retraite, qui représentent une part substantielle des flux commerciaux numériques totaux du pays.
- Stimulées par une forte croissance dans tous les secteurs, en particulier dans les services informatiques et aux entreprises, les exportations de produits numériques des **économies nord-africaines** ont doublé au cours de la dernière décennie. Ces économies se numérisent rapidement et enregistrent une augmentation substantielle du nombre d'internautes année après année. En Égypte, par exemple, ce chiffre a fortement augmenté, passant de 57 % en 2019 à 72 % en 2022, ce qui témoigne de l'approfondissement de l'intégration des technologies numériques dans la vie quotidienne et dans l'activité économique.
- En **Israël**, la forte concentration des exportations de services numériques dans les services informatiques souligne le rôle important du secteur technologique dans l'économie du pays.
- En 2023, l'**UE** représentait environ 38 % des exportations mondiales de services numériques, ces exportations étant principalement rattachées à d'autres services aux entreprises et à des services informatiques. En particulier, les exportations de services financiers numériques et les redevances de propriété intellectuelle représentent également une part substantielle du total.

Les importations de services numériques affichent également une trajectoire ascendante évidente dans la plupart des pays de l'UpM (Graphique 1.26). Cette tendance est largement observée dans toute la région, à l'exception de l'Égypte et du Liban, où les importations du commerce numérique ont connu une baisse significative après 2019.

- Dans les économies des Balkans occidentaux, les importations de produits numériques ont augmenté ces dernières années, principalement grâce aux « autres activités commerciales » et aux services informatiques.
- En Afrique du Nord et au Levant, les importations de services numériques sont principalement alimentées par des secteurs tels que l'assurance, les services de retraite et d'autres activités commerciales.
- L'UE a affiché une tendance à la hausse dans presque tous les secteurs d'importation, avec une part particulièrement importante dans les autres activités commerciales et les services informatiques.
- Au cours de la période analysée, la Türkiye a enregistré une augmentation des importations de redevances pour l'utilisation de la propriété intellectuelle et de services informatiques, les services de retraite représentant également une part importante de l'ensemble des importations.

Les données de toutes les sous-régions (Graphique 1.27) indiquent notamment une part croissante des importations du secteur numérique liées à la propriété et au transfert de droits d'utilisation de produits numériques, classées comme « redevances pour l'utilisation de la propriété intellectuelle ». Cette tendance souligne l'importance croissante des droits

commerciaux associés aux produits numériques tels que la musique, les logiciels et les films (WTO, 2023). Le commerce de droits de propriété et d'accords de licence joue par ailleurs un rôle crucial dans le transfert de connaissances et le développement économique axé sur l'innovation.

Le commerce numérique entre les pays est fortement influencé par les dispositions et accords commerciaux qui établissent les cadres réglementaires facilitant les flux de données transfrontaliers, les services numériques et le commerce électronique. Parmi les pays de l'UpM, **les accords commerciaux comportant des dispositions spécifiques en matière de commerce numérique restent cependant limités** (IMF, s.d.^[7]). L'absence de réglementation numérique harmonisée a entraîné une fragmentation du paysage réglementaire, ce qui a accru les coûts de mise en conformité et créé des obstacles qui entravent le potentiel du commerce numérique dans la région. À cet égard, des efforts sont en cours au niveau international pour améliorer le cadre régissant le commerce électronique (Encadré 1.6). À l'heure actuelle, toutefois, les seuls accords de l'UpM intégrant des dispositions relatives au commerce numérique sont ceux conclus entre l'Union européenne et les Balkans occidentaux, ainsi que l'accord bilatéral entre la Türkiye et la Serbie.

L'UE n'a que récemment commencé à inclure des chapitres consacrés au commerce numérique dans ses accords commerciaux. Citons par exemple le chapitre sur le commerce numérique dans l'accord UE-Tunisie, en cours de négociation, qui vise à établir des normes sur la libre circulation des données associées à des mécanismes stricts de protection de la confidentialité des données. Ces évolutions témoignent de l'approche progressive mais de plus en plus structurée de l'UE en matière d'intégration des dispositions relatives au commerce numérique dans ses accords régionaux, conformément à son engagement en faveur de la confidentialité des données et de la sécurité des flux de données transfrontaliers.

Depuis 2022, l'UE a en outre commencé à établir des « **partenariats numériques** » et, notamment, avec le Japon, la Corée du Sud et Singapour, qui pourraient servir de modèles pour une coopération plus large sur les questions numériques. Ce modèle de partenariat numérique représente une approche innovante du commerce numérique, qui diffère des engagements généralement inclus dans les accords commerciaux traditionnels de l'UE. Il aborde en effet un large éventail d'enjeux essentiels en lien avec le numérique (telles que le respect de la vie privée, la cybersécurité et la gouvernance des données) tout en intégrant des dispositions spécifiques pour le commerce numérique, y compris les transactions dématérialisées, la facturation électronique, les identités numériques et la protection des consommateurs en ligne (Jacques Delors Institute, 2023).

Parallèlement, d'autres pays ont également commencé à négocier des accords sur l'économie numérique, notamment, l'Accord de partenariat pour l'économie numérique (APEN) entre la Nouvelle-Zélande, Singapour et le Chili, et l'Accord sur l'économie numérique entre l'Australie et Singapour.

En général, à mesure que le commerce numérique gagne en importance, tant pour son impact économique que pour les enjeux de sécurité connexes, on s'attend à ce que les chapitres consacrés au numérique se multiplient dans les accords commerciaux, ce qui témoigne d'un engagement à mettre en place des conditions de concurrence équitables entre les pays dans le domaine numérique. Comme l'a récemment démontré une étude de l'OCDE, les chapitres sur le commerce numérique dans les accords commerciaux peuvent en outre doubler leur impact sur les échanges commerciaux, les principaux domaines bénéficiaires potentiels étant la protection des données, la protection des consommateurs, le code source et la cybersécurité.

Quelles politiques adopter ?

- **Faire de l'ajout de chapitres complets sur le commerce numérique dans les accords commerciaux une priorité.** s'appuyant sur les négociations de l'Accord de l'OMC sur le commerce électronique et sur le cadre établi dans les récents accords de l'UE, ces chapitres devraient aborder des aspects critiques tels que les flux transfrontaliers de données, la protection des consommateurs et les droits de propriété intellectuelle.
- **Harmoniser les réglementations au sein de l'UpM :** l'harmonisation des réglementations numériques dans toute la région rationalisera l'environnement du commerce numérique, réduira les obstacles à l'entrée et renforcera la sécurité juridique pour les entreprises qui pratiquent le commerce électronique.

Définitions

Conformément à la définition du commerce électronique de l'OCDE (OECD, 2011), les échanges commandés par voie numérique correspondent à la vente ou à l'achat de biens ou de services à l'international, effectué par le biais de réseaux informatiques et de méthodes spécifiquement conçues pour recevoir ou passer des commandes. Les échanges par voie numérique correspondent à l'ensemble des transactions commerciales internationales effectuées à distance sur des réseaux informatiques.

L'ensemble de données commerciales de l'OMC sur les « services fournis par voie numérique » contient des estimations de l'OMC sur les services échangés par le biais de réseaux informatiques, tels que l'Internet, les applications, les e-mails, les appels vocaux et vidéo et les plateformes numériques d'intermédiation.

Source: [WTO Digitally delivered services trade data set](#)

Pour aller plus loin

IMF, OECD, UNCTAD, World Bank and WTO (2023), *Digital trade for development*, Geneva, https://www.wto.org/english/res_e/publications_e/dtd2023_e.htm

OECD (2023), *Going Digital Toolkit*, Paris, OECD. <https://goingdigital.oecd.org/>

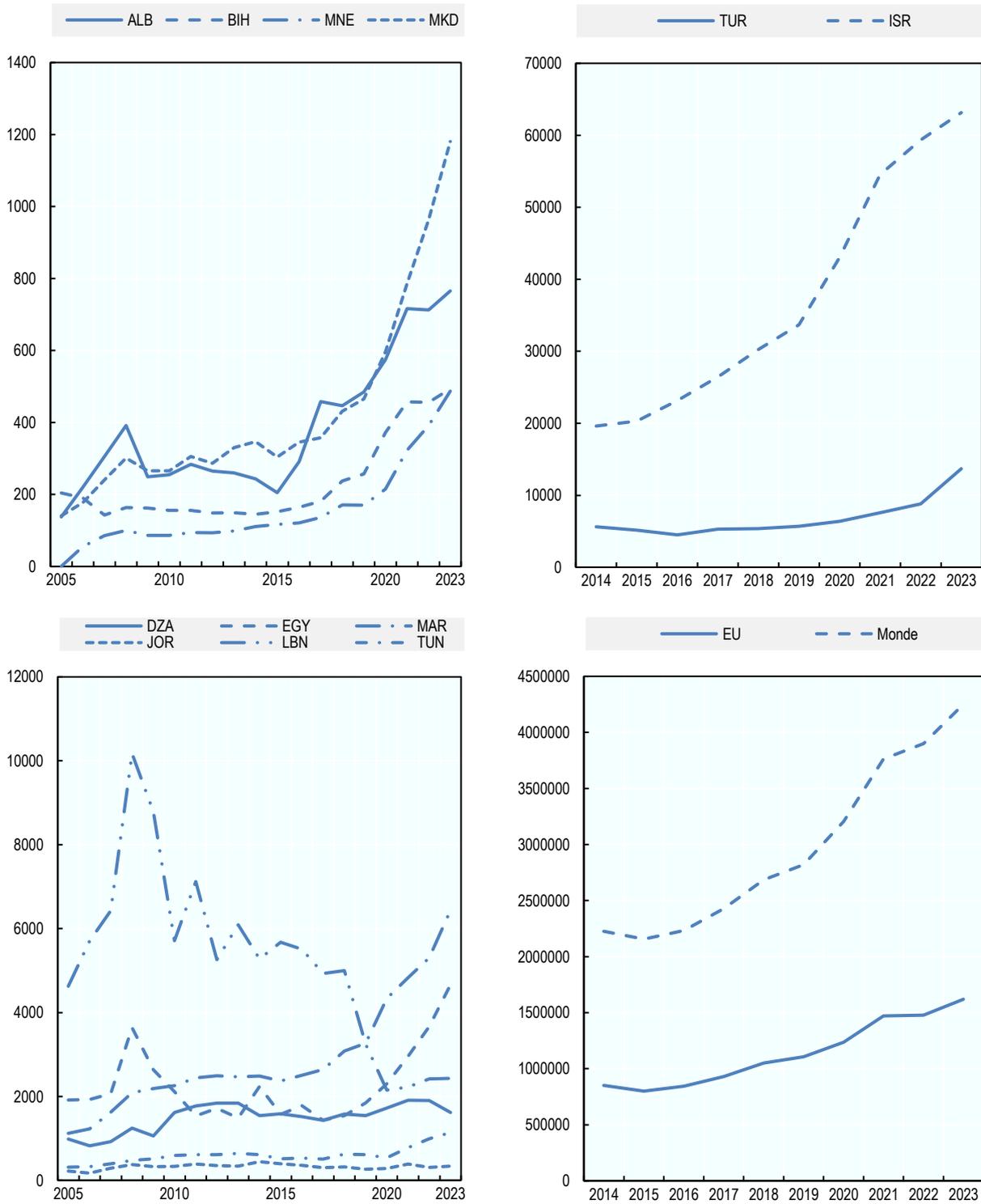
Encadré 1.6. Accord de l'OMC sur le commerce électronique

En 2024, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont parvenus à un accord historique sur le tout premier cadre mondial régissant le commerce électronique. Le processus d'établissement de l'accord a commencé lors de la onzième Conférence ministérielle en 2017, au cours de laquelle 71 membres de l'OMC ont lancé des travaux exploratoires sur les négociations commerciales sur le commerce électronique, et 76 membres ont officiellement accepté d'entamer ces discussions en 2019. En juin 2024, 91 membres de l'OMC représentant plus de 90 % du commerce mondial participaient à l'initiative, qui reste ouverte à tous les membres de l'OMC. L'Accord sur le commerce électronique ainsi négocié établit des règles de base essentielles pour le commerce numérique et promeut des transactions transfrontalières transparentes grâce à des dispositions sur les signatures et la facturation électroniques, tout en renforçant la protection des consommateurs. Il a également pour objectif de mettre en place un paysage commercial numérique international fiable et rentable grâce à des efforts coordonnés en matière de cybersécurité et, surtout, il interdit les droits de douane sur les transmissions électroniques. En incluant des mesures ciblées pour soutenir les pays en développement, l'accord vise également à élargir la participation au commerce numérique et reflète ainsi l'engagement de l'OMC à promouvoir une économie numérique mondiale équitable et inclusive.

Il convient de noter que l'approche de l'UE dans la négociation de l'Accord sur le commerce électronique était étroitement liée à ses efforts en faveur de la protection des données. En effet, l'UE entend autoriser uniquement les flux de données conformes aux normes rigoureuses de protection des données établies par son règlement général sur la protection des données (RGPD). C'est ce qui ressort clairement de sa proposition relative aux règles de l'OMC sur le commerce électronique, dans laquelle l'UE adopte une approche distincte qui met l'accent sur la protection de la vie privée en tant que droit fondamental. Ce modèle reflète l'engagement de l'UE à respecter des normes strictes en matière de protection de la vie privée dans le commerce numérique, en veillant à ce que les échanges transfrontaliers de données ne compromettent pas la protection de la vie privée individuelle.

Graphique 1.24. Total des services fournis par la voie numérique exportés

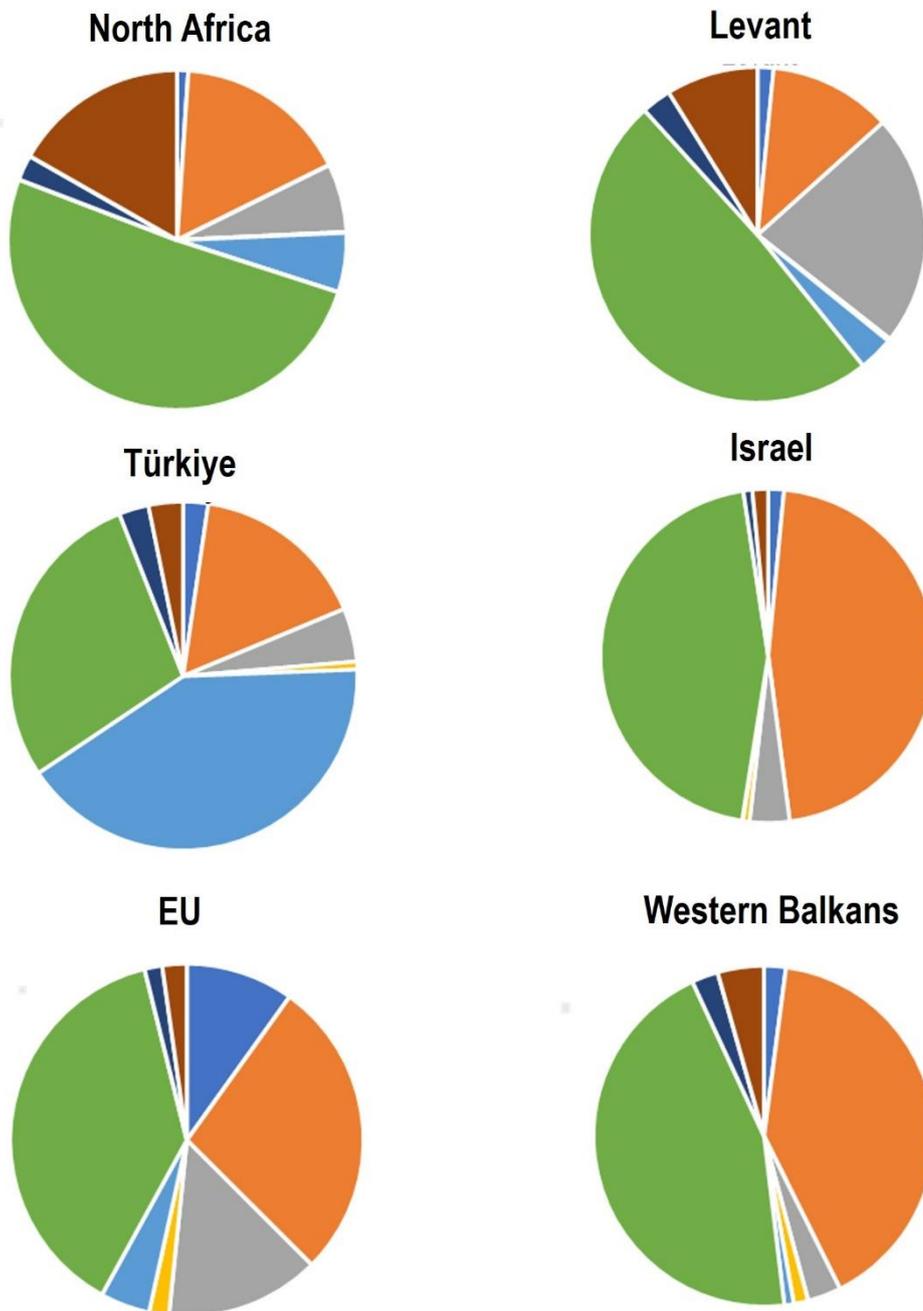
USD millions



Source : Digitally delivered services trade dataset, World Trade Organisation (WTO).

Graphique 1.25. Services fournis par voie numérique exportés, par secteur, 2023

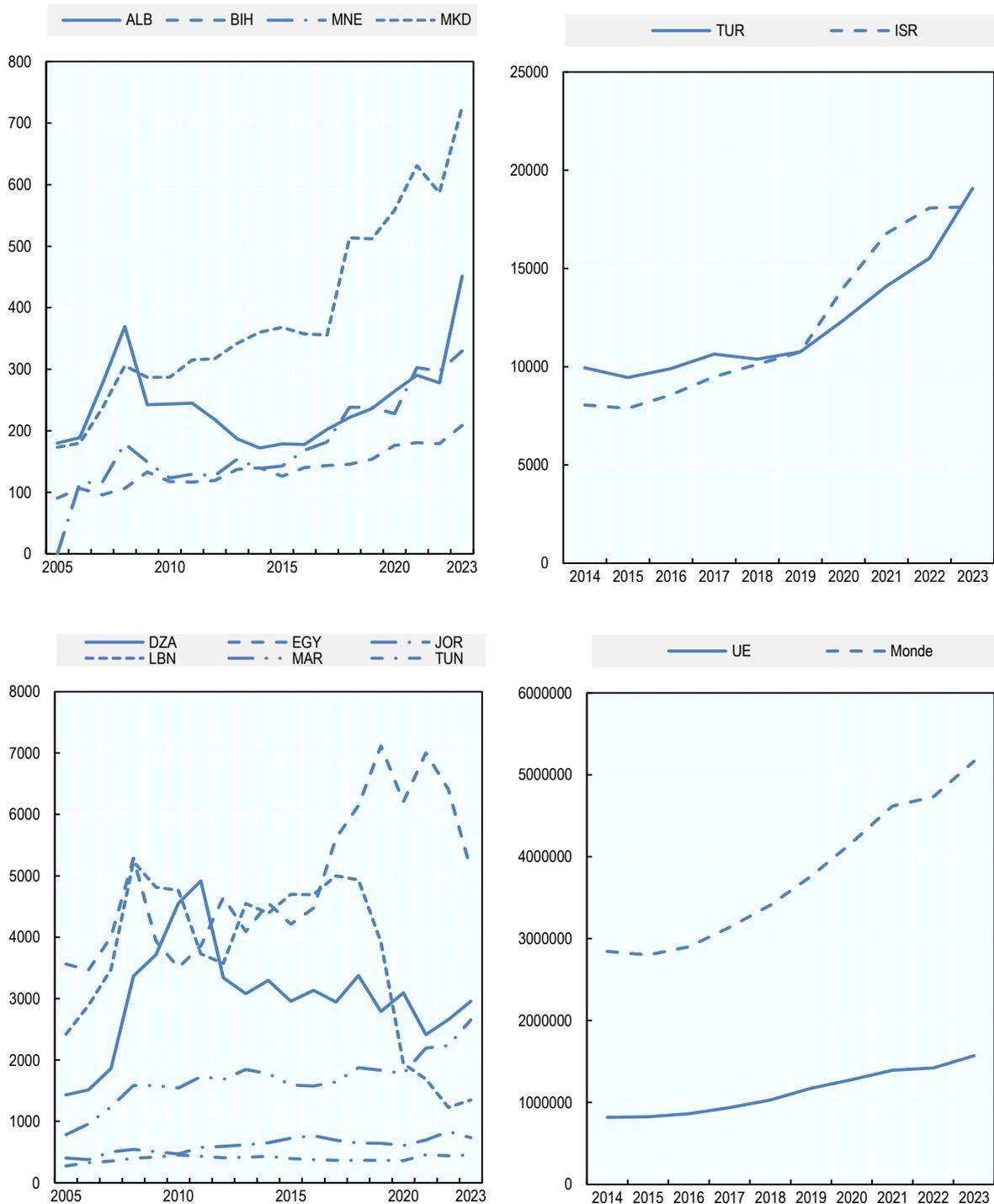
Sectors as share of the total value, USD Millions



Source : Digitally delivered services trade dataset, World Trade Organisation (WTO).

Graphique 1.26. Services fournis par la voie numérique importés

Total, USD millions



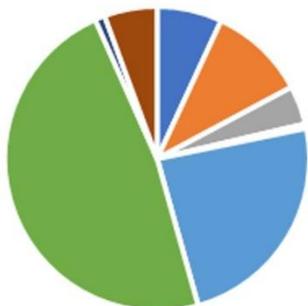
Source : Digitally delivered services trade dataset, World Trade Organisation (WTO).

Graphique 1.27. Importations de services fournis par voie numérique, par secteur, 2023

Sectors as share of the total value, USD Millions



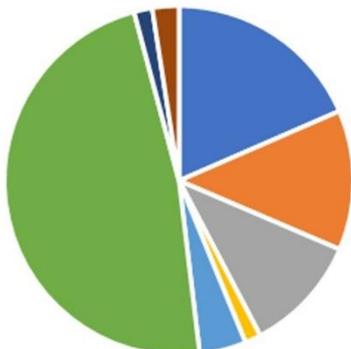
North Africa



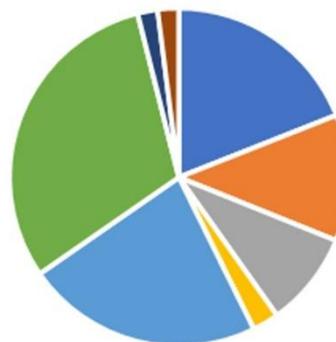
Levant



EU



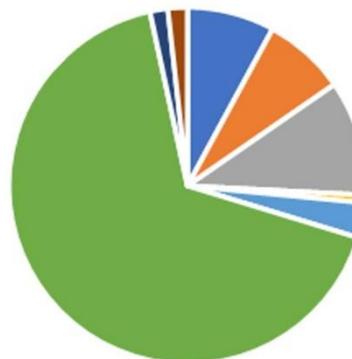
Türkiye



Western Balkans



Israel



Source: Digitally delivered services trade dataset, World Trade Organisation (WTO).

Encadré 1.7. Mesure du commerce de marchandises commandées numériquement en Türkiye

En Türkiye, les statistiques officielles sur le commerce international des marchandises, produites conjointement par TurkStat et le ministère du Commerce, reposent sur des registres administratifs et couvrent à la fois les systèmes commerciaux généraux et spéciaux. Ces statistiques ne précisent pas la part du commerce des marchandises commandées numériquement. Pour répondre à la demande croissante de données actualisées sur le commerce numérique, une étude pilote a été lancée pour estimer les volumes du commerce de biens commandés numériquement. Elle est présentée dans le *Manuel sur la mesure du commerce numérique* de l'OCDE.

La méthodologie employée pour mesurer le commerce de produits commandés numériquement s'appuie sur trois sources de données primaires.

- **Déclarations en douane.** Celles-ci ont été révisées de façon à inclure une question identifiant explicitement les transactions portant sur des produits commandés numériquement. Des contrôles de qualité supplémentaires permettent de corriger les inexactitudes, telles que la classification erronée d'échanges non numériques impliquant des produits de l'aérospatiale et des animaux vivants. Ces étapes garantissent une plus grande précision des données collectées.
- **Déclarations en douane électroniques.** Utilisées depuis 2012, les déclarations en douane électroniques facilitent le traitement rapide des transactions commerciales au niveau microéconomique, en particulier pour les exportations et les importations présentant une valeur et un poids inférieurs à des seuils spécifiques. L'amélioration des infrastructures juridiques et informatiques a amélioré la disponibilité et la fiabilité des données des déclarations en douane électroniques, qui indiquent l'origine, la destination, la valeur et les classifications des produits.
- **Services postaux.** Pour cette source, des efforts sont en cours pour harmoniser les processus de déclaration d'importation et d'exportation avec les normes des déclarations en douane électroniques. Bien que la compilation des données relatives aux flux postaux soit encore en cours de développement, ces efforts visent à améliorer la saisie des commandes numériques de biens par ce canal.

Les premiers résultats de l'étude pilote axée sur les données des déclarations en douane électroniques indiquent que la valeur moyenne mensuelle des exportations commandées numériquement à la Türkiye est d'environ 110 millions USD, soit 0,58 % du total de ses exportations. Ces transactions représentent 41 % du total des transactions d'exportation, pour une valeur moyenne par transaction de 78 USD. En ce qui concerne les importations, la valeur moyenne mensuelle des marchandises commandées numériquement est de 16 millions USD, soit 0,07 % du total des importations. Ces transactions représentent 21,3 % de l'ensemble des transactions d'importation, pour une valeur moyenne par importation de 55 USD.

Source : OECD, Handbook on Measuring Digital Trade, 2023

Références

- IMF (2023), *Handbook on Measuring Digital Trade*. [4]
- IMF (s.d.), *Regional Trade Agreements Database*. [7]
- OECD (2025), *Economic Convergence Scoreboard for the Western Balkans 2025*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/bc0babf3-en>. [6]
- OECD (2024), *Western Balkans Competitiveness Outlook 2024: Regional Profile, Competitiveness and Private Sector Development*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/170b0e53-en>. [3]
- OECD (2023), *Key Issues in Digital Trade Review: OECD Global Forum on Trade 2023 "Making Digital Trade Work for All"*. [5]
- UNCTAD (2024), *Global Trade Update (March 2024)*, <https://unctad.org/publication/global-trade-update-march-2024>. [1]
- UNESCWA (2019), *Towards modernisation of the Pan-Arab Free Trade Area Agreement*, <https://archive.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/events/files/1901034.pdf>. [2]

2 Finances

La première partie de ce chapitre présente l'analyse globale des progrès réalisés en matière d'intégration financière depuis le Rapport d'étape 2021 et introduit les recommandations politiques. La deuxième partie présente individuellement les indicateurs utiles à l'analyse et les recommandations :

- F1. Développement du marché financier
 - F2. Système bancaire
 - F3. Flux d'investissement de portefeuille
 - F4. Flux et coûts des envois de fonds
 - F5. Position et flux d'IDE
 - F6. Restrictivité réglementaire des IDE
 - F7. Contribution de l'IDE à l'égalité des genres dans l'emploi et les salaires
-

Le rôle des marchés financiers développés et intégrés

Ces dernières décennies, le développement des marchés financiers et de l'intégration financière transfrontalière ont connu une croissance rapide, en lien avec le PIB mondial. Il est désormais communément admis qu'un système financier correctement développé a un impact positif sur la croissance économique. Un marché financier fonctionnel et intégré peut améliorer l'accès aux capitaux, réduire les coûts et les risques pour les créanciers et les emprunteurs et permettre une allocation des ressources plus efficace grâce à l'extension des opportunités d'investissement. Alors que l'intégration des marchés augmente, les institutions financières bénéficient d'économies d'échelle qui se traduisent par une efficacité et une gestion des risques améliorées. Les marchés de capitaux développés secondent le système bancaire en assurant des sources de financement supplémentaires pour les investissements que les banques ne souhaitent ou ne peuvent pas soutenir.

L'intégration et le développement financier sont influencés par des déterminants politiques, juridiques et institutionnels. Ces facteurs ont un impact sur les flux financiers internationaux, la convergence des prix des actifs dans les pays et la pénétration étrangère dans le secteur bancaire national, qui sont autant de caractéristiques clés de l'intégration financière mondiale et régionale.

La libéralisation financière est plus particulièrement considérée comme une pierre angulaire de l'intégration financière. Les données empiriques montrent une corrélation positive entre l'ouverture des comptes de capitaux et la croissance économique.

Mais l'intégration financière ne suffit pas à assurer l'accès du secteur privé national aux financements. Bien souvent, les PME ne disposent pas des ressources requises pour exploiter pleinement les opportunités financières transfrontalières. Il est donc capital de consolider les banques et les marchés de capitaux locaux en mettant à niveau l'infrastructure des marchés financiers, en développant une base solide d'investisseurs nationaux et en facilitant l'accès au financement grâce à un cadre réglementaire sain.

Suivi de l'intégration financière dans l'UpM. Le jeu d'indicateurs sélectionné (F1-F7) se concentre sur la profondeur et l'accessibilité globales des marchés financiers, du secteur bancaire, des marchés des capitaux, des flux et des coûts des envois de fonds, et de l'investissement direct étranger (IED), avec une dimension supplémentaire liée au genre.

Les flux d'aide publique au développement (APD) peuvent contribuer à l'intégration financière en encourageant le développement économique, mais ils ne constituent pas en tant que tels un indicateur du développement financier ou de l'intégration financière, et n'ont donc pas été pris en compte pour l'exercice de suivi.

Progrès réalisés depuis le Rapport 2021

Le degré d'intégration financière et de développement au sein de l'UpM varie beaucoup selon les sous-régions et les pays. Ces disparités sont imputables à différents facteurs, notamment aux différences de PIB par habitant, à l'emplacement sous-régional, et à la structure et l'ouverture des marchés financiers. Par exemple, l'Union européenne (UE) dispose de l'un des systèmes financiers les plus avancés du monde, bien que son intégration reste incomplète. De l'autre côté, les marchés financiers dans les Balkans occidentaux et dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) rencontrent des difficultés, notamment une profondeur, un accès et une ouverture limités dus à des contraintes structurelles et institutionnelles anciennes.

Les marchés financiers de l'UpM ont un point commun : leur dépendance persistante vis-à-vis des systèmes bancaires, comme principal mécanisme d'allocation des capitaux dans les sous-régions de l'UpM de l'UE et hors UE. Cela révèle un même impératif : diversifier les sources de financement pour répondre aux défis de la concurrence mondiale. L'Union des marchés de capitaux de l'UE est l'illustration de la volonté de tendre vers un système financier dynamique plus intégré, une ambition essentielle pour les autres sous-régions de l'UpM.

Des marchés financiers toujours fragmentés dans l'UpM

La fragmentation des marchés financiers dans l'UpM souligne la nécessité de réduire les écarts dans l'harmonisation des institutions et l'accès financier. Dans les Balkans occidentaux, l'absence de marchés des capitaux solides offre peu d'alternatives au financement bancaire, ce qui met en lumière une difficulté commune liée à l'expansion de l'intermédiation financière. De même, dans la région MENA, la segmentation des marchés gêne les flux transfrontaliers de capitaux et limite la pénétration bancaire étrangère.

Les risques géopolitiques compliquent encore le paysage, en particulier dans la région MENA. Le coût élevé de l'emprunt souverain, les primes de risque et le durcissement des conditions de financement extérieur ont aggravé les vulnérabilités. Ces facteurs ont exacerbé les sorties nettes de capitaux de portefeuille et découragé l'investissement, en particulier dans les pays lourdement endettés. En outre, la forte dépendance des marchés fragmentés vis-à-vis du financement domestique renforce le lien banques-souverains, ce qui crée des risques systémiques. Ces dynamiques mettent en lumière la nécessité de concevoir des stratégies coordonnées de réduction des risques au-delà des frontières nationales.

Attirer les investissements directs étrangers

Les économies de l'UpM continuent d'attirer d'importants flux d'IDE, ce qui témoigne de leur résilience et de leur compétitivité. Cependant, des disparités régionales persistent. Le marché unique européen permet des investissements intrarégionaux solides et sert de modèle à l'intégration.

Dans les Balkans occidentaux, la proximité de l'UE, la compétitivité des marchés du travail et les opportunités de délocalisation de proximité mettent en lumière un potentiel d'investissement inexploité. L'exploitation de ces forces pourrait nettement accélérer l'intégration économique et le dynamisme de la région.

Dans la sous-région MENA, bien que l'UE27 reste la principale source d'investissement étranger, les entrées d'IDE n'ont pas atteint les objectifs fixés, freinés par une image de mauvaise gouvernance, de manque de compétences et d'une concurrence insuffisante du secteur privé. Au Maroc et en Égypte, les importants efforts déployés pour ouvrir les comptes de capitaux et lever les restrictions des IDE portent leurs fruits en attirant des entrées de capitaux et des investissements étrangers dans la région malgré les crises extérieures et les bouleversements permanents.

Les envois de fonds restent essentiels

Les envois de fonds dans le groupe de l'UpM, qui ont dépassé les IDE et les APD (World Bank, 2023^[1]), deviennent une source vitale de financement extérieur, en particulier en période de crises variées (COVID-19, séismes, crises mondiales, conflit).

Les envois de fonds doivent être vus comme un vecteur clé de promotion de l'intégration financière au sein du groupe de l'UpM compte tenu des nombreux canaux de transmission intra-UpM dans les pays. Au Liban et en Jordanie, les envois de fonds représentent environ 35 % du PIB, ce qui souligne le rôle critique de la diaspora dans ces économies. Les autres pays de la région MENA et les Balkans occidentaux sont avant tout les destinataires nets de ces envois, qui représentent plus de 5 % du PIB, à l'exception de la Mauritanie, de l'Algérie et de la Macédoine du Nord.

Les flux d'envois de fonds sont limités par les rigidités des marchés financiers et l'absence d'instruments financiers dans les pays destinataires, ainsi que par le coût de ce type de transactions. Si des améliorations étaient réalisées dans ces deux domaines, les flux d'envois de fonds augmenteraient, tout comme leur impact économique et social dans les pays et les sous-régions.

Approches contextualisées du développement des marchés financiers

Les expériences variées des pays de l'UpM confirment que le développement des marchés financiers et l'intégration financière dépendent étroitement de réformes économiques et institutionnelles plus larges. Les progrès de l'UE en matière d'harmonisation réglementaire fournissent de précieuses leçons, tandis que la libéralisation croissante observée dans la région MENA et les Balkans occidentaux souligne l'importance d'approches contextualisées.

Des mesures conçues pour résoudre ces difficultés structurelles, telles que la diversification des instruments financiers, la modernisation des cadres réglementaires et la promotion de la coopération transfrontalière, seront essentielles pour surmonter la fragmentation. Des solutions sur mesure qui tiennent compte des contextes nationaux et régionaux peuvent renforcer l'efficacité et la résilience des marchés pour ouvrir la voie à un système financier plus cohérent dans l'UpM. La région sera ainsi mieux positionnée pour affronter les transitions économiques mondiales et soutenir une croissance inclusive et durable.

En outre, d'importants événements internationaux, dont la reprise économique post-COVID-19, le durcissement des politiques monétaires mondiales, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les conflits en cours au Moyen-Orient, ont un profond impact sur les pays de l'UpM. Ces difficultés pourraient freiner les avancées de la croissance économique et des réformes, notamment dans la région MENA et les Balkans. Bien que ces pays aient œuvré ces dernières années pour soutenir le développement des marchés financiers et améliorer leur accès à la finance, le potentiel reste considérable, car de nouvelles réformes pourraient stimuler encore l'investissement privé et améliorer la productivité. Les efforts de réforme doivent absolument être renforcés. Il est plus particulièrement essentiel d'encourager la concurrence et de réduire les distorsions du marché pour relancer la croissance de la productivité et assurer un développement économique durable.

Quelles politiques pour l'avenir ?

Compte tenu des contextes économiques et géopolitiques variés au sein du groupe de l'UpM, le processus d'intégration financière à l'échelle régionale doit obligatoirement reposer sur la capacité de chaque pays à maintenir un développement organisé du secteur financier, sur la stabilité macroéconomique, et sur la capacité à attirer et retenir les investissements directs étrangers et les flux de capitaux.

Secteur bancaire, marchés de capitaux et envois de fonds

Compte tenu de l'importance du financement bancaire dans l'UpM, il est crucial de renforcer les cadres macroprudentiels pour réduire les risques, en particulier dans les pays avec une forte dette souveraine. Par ailleurs, les gouvernements de la région de l'UpM doivent promouvoir un accès plus large aux finances en incitant les banques à prêter davantage au secteur privé, notamment aux PME.

Dans la sous-région MENA, les pays doivent en priorité **diminuer l'exposition du secteur bancaire à la dette publique**, car une dépendance excessive vis-à-vis de la dette souveraine domestique accroît les vulnérabilités et augmente les coûts du crédit pour les ménages et les entreprises. En outre, l'amélioration de la gouvernance des banques publiques et la promotion de « règles du jeu équitables » sont essentielles pour limiter les traitements préférentiels souvent accordés aux entreprises publiques et permettre une compétition plus juste. À ce sujet, les *Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques* fournissent un cadre solide de bonnes pratiques pour renforcer la compétitivité, l'efficacité et la transparence des entreprises publiques tout leur permettant de gérer plus efficacement leurs responsabilités.

Des mesures peuvent être prises pour développer l'infrastructure bancaire numérique, améliorer la culture financière et lutter contre les disparités de genre dans les services bancaires. Dans ce contexte, l'**amélioration de la culture financière** est essentielle pour former les ménages et les entreprises à la gestion financière, à s'y retrouver dans les différents emprunts et produits financiers, et leur permettre ainsi d'être plus en confiance avec les institutions financières officielles.

Concernant l'ouverture des comptes de capitaux, la **suppression des restrictions actuelles appliquées aux flux de capitaux**, comme l'établit le Code de l'OCDE de la libération des mouvements de capitaux (OECD, 2024^[21]), pourrait permettre d'encourager le développement des marchés de capitaux et la liquidité des marchés. Cependant, les données montrent que pour que les entrées de capitaux étrangers accélèrent la croissance économique d'un pays, il est essentiel d'augmenter d'abord la profondeur financière et la qualité des institutions qui régulent le système financier.

Le renforcement de l'intégration financière au sein de l'UpM des marchés non européens et de l'Union européenne pourrait nettement renforcer les flux de capitaux transfrontaliers et améliorer la liquidité, en particulier pour les économies de l'UpM avec des marchés financiers moins développés. Un marché financier européen plus intégré pourrait servir de canal pour améliorer la mobilité des capitaux et l'allocation transfrontalière des ressources, ce qui offre des avantages substantiels pour la croissance et la stabilité financière dans la région de l'UpM.

Faire avancer l'intégration financière de l'UE pour soutenir la productivité et la compétitivité au sein du groupe. Au niveau de l'Union européenne, d'importants efforts sont en cours pour faire avancer l'intégration des marchés de capitaux européens, notamment le plan Union pour l'épargne et l'investissement récemment lancé. Cette initiative est vue comme une étape clé vers la réduction de la fragmentation des marchés, l'élargissement de la diversification des sources financières et la hausse des flux de capitaux transfrontaliers. La création de marchés financiers européens plus intégrés et accessibles pourrait jouer un rôle clé pour catalyser la liquidité et les entrées de capitaux, pour générer potentiellement des retombées positives sur les autres économies de l'UpM et pour renforcer la résilience financière régionale.

Encourager l'intégration du marché des capitaux et l'harmonisation avec l'UE dans les Balkans occidentaux. Compte tenu des efforts en cours dans l'UE, il est crucial que les pays des Balkans occidentaux de l'UpM demandent à adhérer à l'UE afin de travailler étroitement avec leurs homologues de l'UE sur la modernisation des lois et des cadres de leur secteur financier. Ce faisant, ils doivent porter des réformes visant à mettre les systèmes juridiques et financiers en conformité avec l'acquis de l'Union européenne, qui facilite une intégration et une coopération plus étroite. Ils doivent également mettre en œuvre les réglementations clés de l'UE, tels que les Dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) qui visent à standardiser les règles des fonds d'investissement (adoptées seulement par le Monténégro pour le moment), ainsi qu'adopter la Directive MiFID II sur les marchés d'instruments financiers, le Règlement des marchés d'instruments financiers (MiFIR) et la plateforme pan-européenne de traitement des paiements TARGET2.

Diversifier le secteur financier dans les pays de la région MENA en développant le marché des capitaux. Cette mesure est nécessaire pour élargir l'accès aux finances, attirer des capitaux étrangers et réduire les restrictions aux flux des capitaux transfrontaliers. Les marchés boursier et obligataire doivent être développés dans la sous-région afin d'être plus alignés sur les marchés régionaux et mondiaux. L'établissement et le développement d'investisseurs institutionnels domestiques tels que des assureurs et des régimes de retraite adossés à des actifs pourraient soutenir les marchés de capitaux dans les pays MENA.

Afin d'encourager la création de liens supplémentaires avec le secteur financier au sein de la région MENA et avec le reste des pays de l'UpM, les pays doivent rechercher la cohérence dans leurs réformes réglementaires. Les questions de la supervision bancaire, des restrictions à la gestion des risques et de la transparence des règles, entre autres, doivent être intégrés à un dialogue technique régional entre les pays de la région MENA.

Dans le même temps, ces pays qui disposent de marchés financiers plus avancés pourraient devenir des pôles d'attraction. La Jordanie, l'Égypte, le Maroc et la Türkiye sont bien placés pour devenir des pôles financiers de la région et émettre des capitaux propres transfrontaliers et des obligations d'entreprise. Cela exigerait de ces pays qu'ils diversifient leurs marchés financiers en ouvrant leurs systèmes actuellement dominés par les banques pour inclure un éventail plus large d'acteurs et/ou d'instruments financiers capables de mieux soutenir les investissements transfrontaliers et la coordination des systèmes réglementaires.

Alors que les obstacles transfrontaliers diminuent et que l'harmonisation avec les normes réglementaires internationales se renforce dans la sous-région MENA, les bases d'une intégration plus profonde avec les autres économies de l'UpM, y compris la Türkiye et les États membres de l'UE, se consolident. Cette évolution permet de promouvoir un secteur bancaire transfrontalier et d'encourager une présence accrue des banques européennes sur les marchés MENA en améliorant l'interconnexion financière et en accélérant une intégration économique plus large.

L'UpM et la région MENA élargie. Il convient de souligner le rôle important que jouent les économies du Conseil de coopération du Golfe (CCG) dans l'exportation de capitaux, en particulier au sein de la région MENA. À cet égard, la diminution des restrictions transfrontalières entre le CCG et les pays de l'UpM pourrait encourager davantage les flux de capitaux. L'amélioration de la convergence réglementaire, la diminution des contrôles des capitaux et le renforcement des mesures de gestion des flux des capitaux en période de volatilité peuvent fluidifier les transactions financières entre ces pays.

Mettre l'accent sur le renforcement des capacités. Pour la Mauritanie et les autres pays MENA avec des infrastructures financières émergentes, le renforcement des capacités devrait être la priorité, pour poser les bases du développement du secteur financier. Dans ce contexte, l'assistance technique et la coopération des pays de l'UE, en plus de partenariats bilatéraux avec des membres de l'UE, peuvent jouer un rôle clé en soutenant la mise en place de réformes financières contextualisées et opportunes.

Enfin, concernant les **envois de fonds** dans le groupe de l'UpM, il est crucial d'harmoniser les coûts des transactions légales sous les 5 %, conformément aux recommandations de la Banque mondiale, et de promouvoir la transparence des transferts. Par ailleurs, les pays destinataires devraient inciter à allouer les flux d'envois de fonds à des investissements en capitaux productifs, en plus des IDE et de l'APD, dans le but de maximiser leur efficacité et leur impact sur le développement (Encadré 2.5).

L'UpM et la région MENA élargie. Les flux d'envois de fonds provenant des pays du CCG vers la région MENA sont cruciaux, en particulier pour l'Égypte, la Jordanie et le Maroc. L'efficacité et l'accessibilité des paiements transfrontaliers peuvent être améliorées. Si l'accès aux systèmes de paiement numériques et bancaires était élargi dans les pays du CCG et de la région MENA, il serait plus facile et abordable pour les expatriés du CCG d'envoyer de l'argent à leurs familles. En outre, l'adoption de technologies innovantes, comme la blockchain, pour diminuer les coûts des transferts renforcerait l'impact des envois de fonds dans les économies destinataires. Globalement, la promotion des échanges commerciaux et des investissements entre les pays du CCG et de la région MENA créerait un environnement économique plus intégré et accélérerait indirectement les flux d'envois de fonds.

Investissement direct étranger

Lever les restrictions sur les capitaux propres étrangers, simplifier les mécanismes d'approbation et supprimer les obstacles pour les opérateurs étrangers et leurs opérations (OECD, 2015^[3]). Ces mesures amélioreraient nettement l'attractivité des pays de l'UpM pour les investisseurs étrangers, en raison de la position géographique de la région méditerranéenne, de l'étendue du marché, de la compétitivité des salaires et des perspectives d'intégration plus étroite entre l'UE et les pays voisins.

Les pays des **Balkans occidentaux** doivent continuer à bénéficier de leur position stratégique pour attirer les IDE et devenir un pôle de délocalisation de proximité pour l'UE. En s'alignant sur les règlements bancaires et financiers de l'UE, ils créeraient un environnement plus attractif pour les investissements.

La **Türkiye** continue d'attirer des IDE importants. En approfondissant ses liens financiers avec les états asiatiques et du Golfe, le pays dispose d'une position stratégique pour encourager une plus grande intégration économique et financière avec les pays MENA. La Türkiye possède donc le potentiel unique de renforcer la connectivité régionale, d'augmenter les investissements transfrontaliers et de soutenir le développement économique dans les économies voisines.

Renforcer le cadre législatif des investissements dans la région MENA. L'amélioration de la prévisibilité et la transparence des lois sur l'investissement devraient contribuer à diminuer les obstacles réglementaires qui peuvent freiner les investissements et la diversification économique. Des politiques doivent être mises en œuvre pour améliorer la protection des investisseurs, y compris les droits de propriété intellectuelle, éliminer les restrictions sur le rapatriement des investissements étrangers et l'application des droits contractuels, et renforcer les mécanismes de résolution des litiges afin d'offrir des solutions claires et fiables en la matière.

Par ailleurs, des mesures particulières pourraient être mises en œuvre pour stimuler l'attractivité des investissements et la diversification économique. Par exemple, des incitations fiscales pourraient être conçues pour promouvoir les investissements dans des secteurs comme la production et les technologies de la communication et de l'information (TCI), et éviter une dépendance excessive vis-à-vis de secteurs comme le pétrole, le gaz, le bâtiment et l'industrie minière.

Compte tenu de leur position géographique, les pays MENA devraient tirer parti des accords commerciaux multilatéraux et du cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, en particulier du Protocole d'investissement en cours de négociation, pour créer un marché régional accessible.

Enfin, la Mauritanie devrait continuer à libérer son potentiel en tant que destinataire des nouveaux investissements « greenfield », en particulier dans le secteur des énergies renouvelables.

L'UpM et la région MENA élargie. Les pays du CCG contribuent largement aux investissements « greenfield » des IDE dans la région de l'UpM. La possibilité d'une connexion entre les investissements et partenariats CCG-UE, récemment renforcés par des plans conjoints, et le reste de l'UpM pourrait être une belle occasion d'accroître les flux d'investissement dans la région. L'association de la technologie et du savoir-faire européens avec les capacités financières et les ambitions de diversification du CCG pourrait permettre de lancer un processus de développement nécessaire et attendu depuis longtemps en Méditerranée. Les partenariats entre les pays du CCG et de l'UE pourraient mener à des retombées positives dans les économies MENA, qui stimuleraient la diversification économique et industrielle de la sous-région.

Principales conclusions	Principales recommandations
Développement des marchés financiers	
Dans la région de l'UpM, le développement des marchés financiers des pays est très disparate, avec une hétérogénéité importante au niveau sous-régional.	Pour faire avancer l'intégration financière dans l'UpM, il est nécessaire d'améliorer la profondeur des marchés financiers et leur accès.
Dans la sous-région MENA, la segmentation des marchés financiers est en partie responsable d'un niveau assez faible d'accès et de profondeur du secteur financier.	Le renforcement de l'intégration au sein des marchés hors UE de l'UpM et au sein de l'UE pourrait nettement renforcer les flux de capitaux transfrontaliers et améliorer les financements disponibles, en particulier pour les économies de l'UpM avec les marchés financiers les moins développés.
Secteur bancaire, marchés de capitaux et envois de fonds	
La forte volatilité des entrées et sorties de capitaux de portefeuille dans les pays de l'UpM reflète les crises régionales actuelles et passées, ainsi que des crises mondiales exogènes.	L'amélioration de la stabilité macroéconomique et la mise en place de mesures sont nécessaires pour atténuer la volatilité des prix des actifs.
Dans la région MENA, le secteur bancaire est la première source de financement, mais il est très protégé et permet des activités transfrontalières restreintes. Les inégalités entre les hommes et les femmes sont particulièrement claires si l'on s'intéresse aux titulaires des comptes bancaires.	L'élargissement de l'accès au secteur bancaire pour les ménages et les MPME stimulerait l'activité du secteur privé. En outre, le secteur financier doit être diversifié par le développement du financement du marché des capitaux. La culture financière permettrait d'améliorer la confiance et de diriger l'épargne vers des investissements en capitaux.
Les banques de la sous-région MENA sont très exposées à la dette souveraine.	La réduction de l'exposition du secteur bancaire à la dette publique permettrait de diminuer les risques et les vulnérabilités.
Les pays des Balkans occidentaux présentent des niveaux inférieurs d'ouverture des comptes de capitaux par rapport aux pays membres de l'UE. Aucune amélioration notable n'a été observée sur la profondeur et l'accès des marchés financiers depuis 2017.	Dans les pays des Balkans occidentaux, l'intégration bancaire et du marché des capitaux et l'harmonisation avec l'UE devraient être des priorités.
Les pays de l'UpM, en particulier dans les sous-régions MENA et des Balkans occidentaux, doivent renforcer leur infrastructure financière.	Le renforcement des capacités doit être une priorité pour poser les bases du développement du secteur financier. Dans ces contextes, l'assistance technique et la coopération des pays de l'UE, par le biais de partenariats bilatéraux avec des membres de l'UE, jouent un rôle clé.
Les envois de fonds représentent une source significative de financement extérieur pour les pays de l'UpM dans les sous-régions MENA et des Balkans occidentaux.	La facilitation des flux d'envois de fonds dans le secteur bancaire devrait aider les familles à entrer dans le secteur financier officiel. La réduction des coûts et des taxes appliquées à ces transferts doit servir d'incitations.
Les flux d'envois de fonds doivent aussi être envisagés en lien avec d'autres flux de capitaux mobilisés dans les Balkans occidentaux et la sous-région MENA.	La création d'instruments financiers particuliers conçus pour diriger les flux des envois de fonds vers le marché des capitaux pourrait permettre d'augmenter l'impact des envois de fonds sur les économies locales.
Investissement direct étranger	
Dans les pays de l'UpM, en particulier de la région MENA, les restrictions des IDE sont plus élevées.	La levée des restrictions sur les capitaux propres étrangers, la simplification des mécanismes d'approbation et l'élimination des obstacles pour les opérateurs étrangers et leurs opérations peuvent être d'énormes atouts pour attirer les investissements des entreprises étrangères dans les pays de l'UpM.
Les entrées d'IDE dans la sous-région MENA sont inférieures aux objectifs, freinées par l'image d'une gouvernance insuffisante, d'un manque de compétences et d'un manque de concurrence du secteur privé.	Le renforcement du cadre législatif pour les investissements dans la région MENA, en renforçant la prévisibilité et la transparence des lois sur les investissements, permettrait de réduire les obstacles réglementaires qui nuisent aux investissements et à la diversification économique.

F1. Développement du marché financier

Pourquoi cet indicateur ?

Le développement du marché financier est un indicateur essentiel, car il reflète de manière exhaustive la solidité structurelle et le potentiel de croissance d'une économie. Un marché financier fonctionnel fournit un accès fiable au financement, réduit les frais d'emprunt, et optimise la distribution des ressources, ce qui est favorable au dynamisme économique et à la productivité.

Pour analyser l'intégration financière dans l'UpM, il convient d'envisager le développement du marché financier, y compris sa profondeur, son accès et son efficacité, dans les différentes économies de la région, comme une condition préalable à la promotion et l'amélioration de l'intégration financière dans l'ensemble de la région. Tandis que les indicateurs quantitatifs offrent une vision précieuse des aspects structurels des systèmes financiers, les facteurs qualitatifs, comme les réformes et les politiques mises en œuvre, jouent un rôle tout aussi essentiel pour façonner l'évolution et le développement des marchés financiers.

Tendances principales

Dans la région de l'UpM, le développement des marchés financiers des pays est très disparate, avec une hétérogénéité importante au niveau sous-régional. Les pays des Balkans et du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), en particulier, présentent une profondeur et un accès de leur marché financier moins importants que les pays de l'UpM de l'Europe occidentale (Graphique 2.1, Graphique 2.2). Il convient de noter que l'analyse de cet indicateur se limite aux données disponibles jusqu'en 2021 et ne comprend donc pas les développements intervenus depuis cette date.

L'UE affiche le niveau d'accès et de profondeur le plus élevé de la région, ce qui en fait la sous-région la plus développée et intégrée de l'UpM. Cependant, des réformes essentielles visant à faciliter les flux de capitaux transfrontaliers sont en cours et restent au premier plan des débats politiques. La poursuite du développement et de l'intégration des marchés financiers européens est un objectif prioritaire, tandis que la Commission européenne avance sur la mise en œuvre de l'Union pour l'épargne et l'investissement (Draghi, 2024^[4]). Cette initiative est jugée essentielle pour surmonter ce qu'il reste de fragmentation financière et pour mobiliser les capitaux au sein du marché européen afin de soutenir les transitions écologique et numérique. Un marché des capitaux européen intégré aurait également des retombées positives sur les économies partenaires des pays MENA et des Balkans non membres de l'UE.

Le marché financier de la Türkiye est plus aligné avec celui des pays de l'UE et le score de sa profondeur est même meilleur que la moyenne européenne. La profondeur du marché financier d'Israël est comparable à la moyenne de l'UE.

Malgré leur proximité géographique, les pays des Balkans occidentaux ne sont pas encore intégrés dans les marchés des capitaux européens plus larges et dépendent toujours principalement de leurs marchés des capitaux et systèmes bancaires domestiques. Malgré une croissance économique positive et des hausses modérées du PIB par habitant, la profondeur et l'accès des marchés financiers de ces pays restent moins développés que ceux de leurs homologues européens. Ces différences de développement du marché financier soulignent la nécessité de réformes supplémentaires et plus profondes pour promouvoir un développement plus solide du secteur financier et assurer des améliorations durables dans l'accès des marchés au niveau régional sur le long terme.

- En 2021, les indices de la profondeur et l'accès du marché financier des pays des Balkans occidentaux étaient proches de zéro, soit un score inférieur à toutes les autres sous-régions de l'UpM.

Dans la sous-région MENA, malgré quelques améliorations progressives, les pays continuent à afficher de faibles niveaux d'accès et de profondeur. Leurs systèmes financiers reflètent la forte concentration des services bancaires par rapport aux alternatives non bancaires. En effet, les marchés boursier et obligataire dans la région MENA sont sous-développés par rapport aux autres pays ayant atteint un même niveau de développement.

En outre, les pays MENA pâtissent de l'omniprésence de l'état dans les affaires économiques, puisque les entreprises publiques et les alliés politiques jouissent souvent d'un accès privilégié aux crédits, en particulier auprès des banques publiques (Senbet, 2020^[5]), ce qui n'offre pas des « règles du jeu équitables » entre les entreprises publiques et les entreprises privées. Les pays

MENA offrent une assistance financière aux entreprises publiques à travers divers canaux. Ce soutien peut prendre la forme de subventions et de transferts directs, d'injections de capitaux propres dans le cadre de plans de sauvetage ou de restructurations, et d'efforts visant à réduire la dette ou à payer des arriérés. Les gouvernements peuvent également étendre les prêts directs ou réaliser des « rétrocessions », c'est-à-dire que l'état emprunte les fonds, puis les prête aux entreprises publiques.

- Par exemple, l'Égypte compte plus de 700 entreprises publiques avec des actifs combinés s'élevant environ à 50 % du PIB (OECD, 2024^[6]). Les subventions accordées aux entreprises publiques représentent environ 1,3 % du PIB (OCDE, 2024), ce qui ne prend pas en compte les subventions implicites, comme la réduction des coûts du capital, la baisse des dividendes, les garanties ou les plans de sauvetage.
- En Tunisie, la dette publique de 50 entreprises publiques (sur un total de 111) vis-à-vis des banques publiques représente 59,2 % de la dette totale due aux banques (World Bank, 2024^[7]).

Tandis que le PIB par habitant des pays MENA a récemment progressé, la profondeur des marchés financiers stagne. Des problèmes persistants, comme la faiblesse de l'infrastructure financière, indiquent que ces économies restent à la traîne en matière de développement du marché financier.

- Le Liban est le seul pays dont l'indice de profondeur du marché financier progresse un peu, avec un score de 0,32 en 2021, le meilleur des pays MENA.
- Ce score est inférieur à 0,2 dans le reste des pays MENA.

Dans les pays MENA, le niveau d'accès au marché financier est également très faible. Comme le montre le rapport de l'UpM précédent (OECD, 2021^[8]), aucun d'eux n'a dépassé le seuil de 0,5 de l'indice d'accès au marché financier (voir le Graphique 2.2 ci-dessous). Le Maroc et la Jordanie, suivis par l'Égypte, ont enregistré les meilleurs scores dans la région. Cependant, les pays restants de la région MENA ont continué d'afficher un accès au marché financier bien plus faible, avec des indices proches de zéro.

Ces dernières années, plusieurs pays de la région ont entrepris des réformes structurelles pour lutter contre la faiblesse de leurs institutions et leurs marchés financiers. Ces réformes sont conçues pour respecter les normes internationales, attirer plus d'investissements étrangers et renforcer les marchés domestiques pour consolider le secteur bancaire et étendre l'accès aux services financiers.

Le gouvernement marocain a présenté ses ambitions dans le « Nouveau modèle de développement », un cadre stratégique qui soutiendra le programme du gouvernement 2021–2026. Ce modèle place l'investissement au cœur des efforts de revitalisation économique. En 2022, le gouvernement a lancé une initiative importante avec l'adoption de la nouvelle Charte de l'Investissement. Ce cadre cherche à stimuler les investissements par le biais d'incitations et de mesures financières pour favoriser l'environnement des affaires, comme l'a souligné l'OCDE (OECD, 2024^[9]).

- La Charte de l'Investissement envoie un signal fort de la volonté du Maroc de réformer en mettant l'accent sur des mécanismes de soutien aux investissements, en améliorant le climat des affaires et en établissant une gouvernance unifiée des investissements à l'échelle régionale. La réforme devrait attirer environ 30 milliards de MAD d'investissements privés d'investisseurs domestiques et étrangers (OECD, 2024^[9]).
- Pour soutenir la mise en œuvre de la nouvelle Charte de l'Investissement, une Commission nationale d'investissement a été créée en 2022 avec des pouvoirs élargis. Cet organisme valide désormais les accords d'investissement entre l'état et les investisseurs, accorde un « statut stratégique » aux projets clés et supervise l'alignement de ces investissements avec les objectifs de développement économique plus larges du pays.

En Jordanie, la Banque centrale s'efforce d'améliorer la résilience du système bancaire, qui joue un rôle clé dans le pays en renforçant le cadre de supervision et en alignant les réglementations prudentielles, y compris la classification des actifs, avec les Principes fondamentaux de Bâle. En outre, la Banque centrale, en collaboration avec le gouvernement, développe des lignes directrices et des instructions complètes pour la fourniture de liquidité d'urgence. Des efforts sont aussi en cours pour renforcer l'efficacité du Cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/CFT) et assurer le respect des normes internationales.

- Parallèlement, la Jordanie a entrepris d'importantes mesures en vue de réformes structurelles dans le cadre sa « Vision de modernisation de l'économie ». Cette initiative ambitieuse vise à créer un environnement stable et propice aux affaires et aux investissements, pour soutenir une croissance économique stable et une participation accrue du secteur privé.

En Égypte, les réformes visant à renforcer l'accès et la profondeur des marchés financiers et à attirer les investissements étrangers restent une priorité politique clé. Elles comprennent des initiatives ciblant le cadre législatif, comme la Loi sur les investissements de 2017 qui a levé la plupart des restrictions à la propriété pour les ressortissants étrangers, ainsi que des réformes macroéconomiques plus larges, dans le cadre d'un programme soutenu par le FMI, visant à stabiliser l'économie et améliorer les conditions macroéconomiques.

Par ailleurs, en Égypte, le cadre réglementaire a été renforcé par de récentes réformes législatives, notamment avec les importants amendements de la Loi sur les sociétés, la Loi sur la faillite et la Loi douanière.

- La ratification de la Loi sur la faillite en 2021, une réforme clé qui décriminalise la faillite pour les entreprises, fait partie des progrès les plus importants. Cette loi permet aux entreprises de se restructurer et de poursuivre leurs activités lors des procédures d'insolvabilité, et se rapproche du Chapitre 11 du Code de la faillite des États-Unis. En réduisant les stigmates et les risques liés à l'insolvabilité, cette réforme devrait améliorer la disponibilité des crédits et encourager les banques à prêter des fonds aux entreprises. Par ailleurs, les procédures accélérées d'insolvabilité sont largement reconnues comme des moteurs essentiels de la croissance économique (OECD, 2024^[6]).

En complément de ces réformes, la Banque centrale d'Égypte (CBE) met en place sa Stratégie d'inclusion financière pour la période 2022–2025 (OECD, 2024^[10]). Cette stratégie donne la priorité au renforcement de la culture financière, des capacités financières des consommateurs et des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et des capacités du personnel du secteur financier. Des programmes de formation des formateurs sont aussi inclus pour veiller à diffuser largement l'expertise financière. Tous ces efforts sont essentiels pour bâtir un système financier plus inclusif et résilient, axé sur la croissance et capable de soutenir les objectifs de développement économique plus larges de l'Égypte.

Encadré 2.1. Le rôle des systèmes de paiement dans le développement financier

Une infrastructure de paiement moderne est fondamentale pour encourager le développement financier, car elle améliore la rapidité et la fiabilité des transactions, réduit les coûts et améliore l'accès aux services financiers, qui sont essentiels pour les entreprises et les particuliers.

L'Accord pour la création d'un système de paiement instantané dans les Balkans occidentaux est un développement marquant en la matière. Dirigée par la Banque d'Italie en collaboration avec les banques centrales de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Kosovo, du Monténégro et de la Macédoine du Nord, cette initiative signée en janvier 2025 doit étendre la fonctionnalité du TIPS (TARGET Instant Payment Settlement), la plateforme européenne pour le règlement de paiements en temps réel, à ces pays.

Dans le cadre de cet accord, la Banque d'Italie fournira un système de paiement instantané, copié sur le service TIPS, aux pays des Balkans occidentaux. Cette nouvelle plateforme permettra le règlement des paiements en temps réel dans les devises locales des pays participants et comprendra un lien bilatéral afin d'intégrer les paiements entre la zone TIPS et les Balkans occidentaux. Le système devrait être opérationnel dans les 18 mois. Cette initiative offre une solution sophistiquée et rentable pour renforcer l'intégration financière de la région.

En s'inspirant du succès du service TIPS, l'initiative devrait jouer un rôle clé pour améliorer l'efficacité et l'interopérabilité des systèmes de paiement, et encourager ainsi une meilleure cohésion économique et financière entre les pays des Balkans occidentaux et l'Eurosystème.

Quelles politiques adopter ?

- **Augmenter la profondeur des marchés financiers et améliorer leur accès** pour augmenter l'intégration financière dans l'UpM. Les réformes doivent lutter contre la fragmentation financière et faciliter les flux de capitaux transfrontaliers.
- **Diversifier les systèmes financiers dans les pays MENA** pour promouvoir des instruments alternatifs pour les investisseurs et développer les marchés des capitaux en complément des financements bancaires, notamment les marchés boursier et obligataire.
- **Encourager la culture financière des ménages et des entreprises** pour stimuler la demande de valeurs mobilières et diriger l'épargne vers les marchés des capitaux.
- **Créer des « règles du jeu équitables » pour les activités du secteur privé** en supprimant les privilèges d'accès aux finances des entreprises publiques.

Limites des données

Tandis que l'analyse offre des données précieuses sur le développement du marché financier des pays de l'UpM, il convient de reconnaître certaines limites. Les données utilisées pour cet indicateur s'arrêtent en 2021. Par conséquent, elles ne tiennent pas compte des événements internationaux majeurs survenus depuis cette date. D'importantes évolutions comme la reprise économique post-COVID-19, le durcissement des politiques monétaires, l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les conflits au Moyen-Orient, auront certainement de gros impacts sur le développement des marchés financiers dans la région.

L'ampleur de l'inflation et la hausse des taux d'intérêt ont beaucoup nui à l'accès du marché financier et ont aggravé les différences de développement des marchés financiers des différents pays de l'UpM. L'augmentation des coûts d'emprunt a par exemple beaucoup accru la pression sur les émissions des gouvernements centraux de la sous-région MENA où l'emprunt brut a baissé de 10 % en 2023, augmentant ainsi les risques de refinancement. En Égypte, la baisse représente 26 % du PIB (OECD, 2024^[11]). Ces conditions, en particulier dans les économies à faible revenu où l'accessibilité et la liquidité du marché sont déjà limitées, ont eu des conséquences négatives sur la liquidité et le développement du marché. Par conséquent, les pressions peuvent s'aggraver sur les pays qui rencontraient déjà des difficultés avec leurs secteurs financiers, et la nécessité de réformer devient urgente.

En outre, dans la région MENA, les conflits en cours exercent des pressions supplémentaires sur des pays comme le Liban et l'Égypte, ce qui pourrait retarder l'avancée du développement du marché financier, mais aussi conduire à une instabilité économique plus large, avec des retombées négatives sur l'ensemble de l'UpM.

Définitions

L'indice de développement du marché financier du FMI mesure la profondeur, l'accès et l'efficacité des institutions financières et des marchés financiers. Il est basé sur l'Indice des institutions financières et sur l'Indice des marchés financiers, qui résumant le développement des institutions financières et des marchés financiers en termes de **profondeur** (taille et liquidité du marché), d'**accès** (capacité des particuliers et des entreprises à accéder aux services financiers) et d'**efficacité** (capacité des institutions à fournir des services financiers à bas coût avec des revenus durables, et niveau d'activité des marchés des capitaux).

Globalement, le « développement du marché financier » désigne la capacité des marchés à servir d'intermédiaires et à stimuler la croissance en réduisant les coûts d'information et de transaction. Il est stimulé par la hausse de la demande de capitaux des entreprises et des ménages et l'offre de capitaux par les investisseurs, en plus de la stabilité obtenue grâce à des politiques appropriées.

Source: IMF Financial Development Index Database <https://data.imf.org/?sk=f8032e80-b36c-43b1-ac26-493c5b1cd33b>

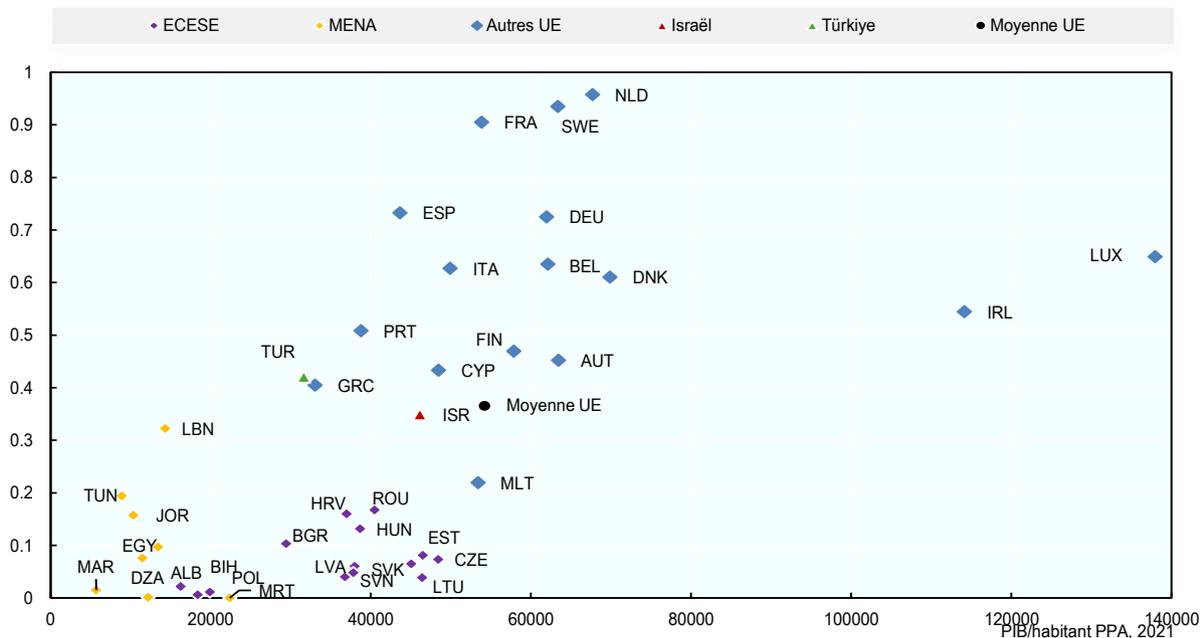
Pour aller plus loin

Alter, A., Hlayhel, B., Kroen, T., and Piontek, T. (2024), *Financial Stability in A Higher-for-Longer Interest Rate Environment The Case of the Middle East and North Africa*, International Monetary Fund, <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2024/04/05/Financial-Stability-in-a-Higher-for-Longer-Interest-Rate-Environment-The-Case-of-the-Middle-546920>

International Monetary Fund (2022), Monetary and Capital Markets Department, *The Sovereign-Bank Nexus in Emerging Markets*, Global Financial Stability Report, USA, <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2022/11/11/The-Sovereign-Bank-Nexus-in-Emerging-Markets-in-the-Wake-of-the-COVID-19-Pandemic-524070>.

Graphique 2.1. Profondeur des marchés financiers par niveau de PIB par habitant

de 0 (niveau le plus bas) à 1 (niveau le plus haut) ; PIB par habitant, 2021



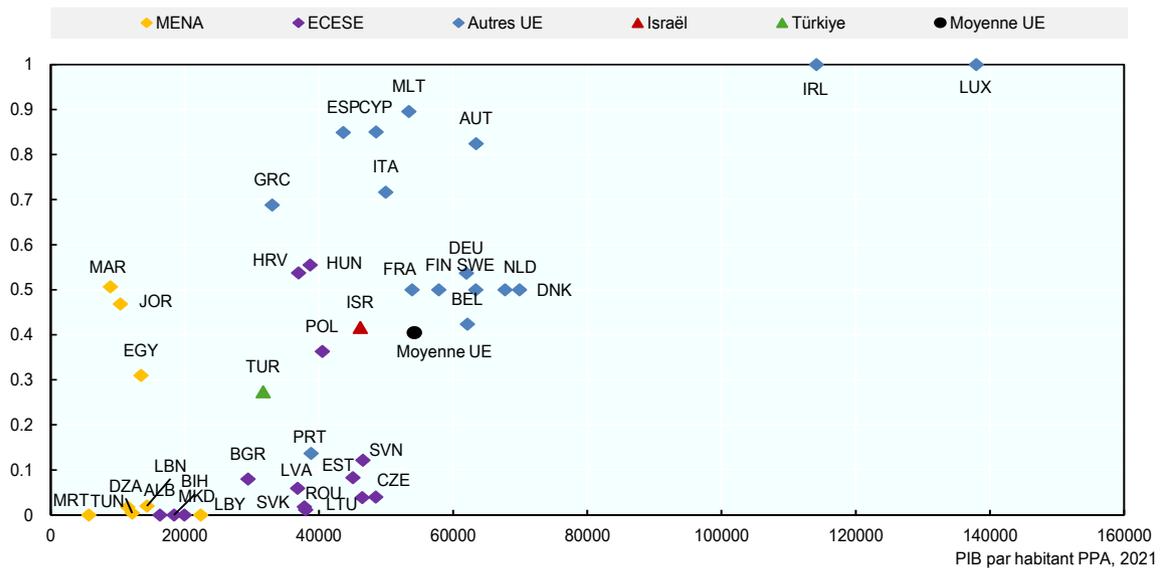
Note : Le PIB par habitant est calculé sur la base de la parité de pouvoir d'achat (PPA) en dollars américains constants de 2021. Les données pour le Monténégro ne sont pas disponibles.

Source : Auteurs basé sur: IMF Financial Development Index database et World Bank data. [Financial Development - Story - IMF Data](https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2022/11/11/The-Sovereign-Bank-Nexus-in-Emerging-Markets-in-the-Wake-of-the-COVID-19-Pandemic-524070)

StatLink  <https://stat.link/94u0fd>

Graphique 2.2. Accès aux marchés financiers et développement économique

de 0 (niveau le plus bas) à 1 (niveau le plus haut) ; PIB par habitant, 2021



Note : Le PIB par habitant est calculé sur la base de la parité de pouvoir d'achat (PPA) en dollars américains constants de 2021. Les données pour le Monténégro ne sont pas disponibles.

Source : Auteurs basé sur: IMF Financial Development Index database et World Bank data, [Financial Development - Story - IMF Data](https://www.imf.org/en/Data/Financial-Development-Story)

StatLink  <https://stat.link/ilrm90>

Encadré 2.2. Développements dans la finance islamique

La finance islamique offre un éventail de services et de produits similaires à ceux du secteur financier conventionnel, mais elle obéit à des règles différentes. Les banques islamiques suivent les préceptes de la loi islamique, connue sous le nom de charia, qui interdit les intérêts (*riba*), la spéculation (*maysir*) et d'investir dans des activités considérées comme illicites telles que les paris ou la vente d'alcool (OECD, 2021^[8]). La finance islamique est bien établie dans la région MENA élargie, en particulier dans les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et en Asie du Sud-Est, mais bénéficie d'une présence croissante en Afrique subsaharienne, en Europe occidentale et en Asie centrale, notamment dans les pays à forte population musulmane.

La répartition des actifs de la finance islamique reflète la portée mondiale croissante de l'industrie. En 2023, la région du CCG représentait plus de la moitié des actifs totaux de la finance islamique, ce qui souligne son rôle clé dans le secteur. Cette position est principalement assurée par un secteur bancaire islamique bien établi dans la région et qui continue de s'étendre. En outre, le CCG a constaté le développement du marché du *sukuk* (des certificats financiers conformes à la charia représentant la propriété d'actifs sous-jacents) et un intérêt accru pour l'assurance islamique, bien que ces segments restent comparativement plus restreints. D'autres régions, dont l'Afrique subsaharienne, l'Europe et l'Asie centrale et l'Asie, constituent des marchés plus petits, mais en expansion. Tandis que leurs parts de marché restent modestes, ils offrent un potentiel de croissance non négligeable, soutenu par une meilleure connaissance des produits financiers conformes à la charia et une hausse de la demande pour ces produits dans ces marchés peu exploités (Graphique 2.3).

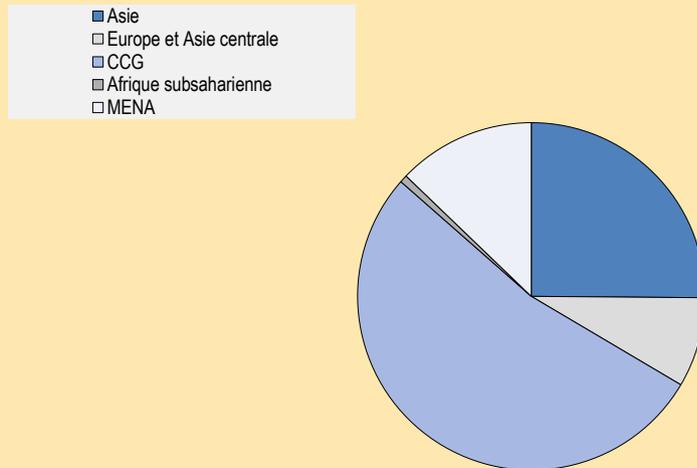
Le secteur bancaire islamique a enregistré une forte croissance et une bonne résilience ces cinq dernières années malgré les difficultés économiques mondiales. La croissance du financement a été principalement stimulée par les ménages, l'immobilier, la vente en gros et le bâtiment, qui ont bénéficié de meilleures conditions économiques lors de la reprise post-pandémie.

Parmi les marchés les plus dynamiques, les banques islamiques du CCG ont enregistré un taux de croissance annuel de leurs actifs d'environ 8,4 % en fin d'année 2023. Cette expansion a été soutenue par la croissance du secteur non pétrolier, un marché du travail solide et des politiques fiscales favorables aux investissements et aux activités économiques. Les principaux acteurs de la croissance sont l'immobilier, les ménages, le bâtiment et la production.

Plus largement dans la région MENA (hors CCG), les actifs du secteur bancaire islamique ont augmenté à un rythme plus modéré, avec une croissance de 3,17 % sur un an glissant lors du 4^e trimestre 2023. Dans cette région, la croissance est restée globalement alignée avec celle des banques conventionnelles. Cependant, la baisse de la production pétrolière, l'inflation galopante et le déséquilibre de la balance commerciale des économies importatrices de pétrole ont globalement freiné les performances (Islamic Financial Services Board, 2024^[12]).

Graphique 2.3. Répartition de la finance islamique dans le monde par région, 2023

Pourcentage du total

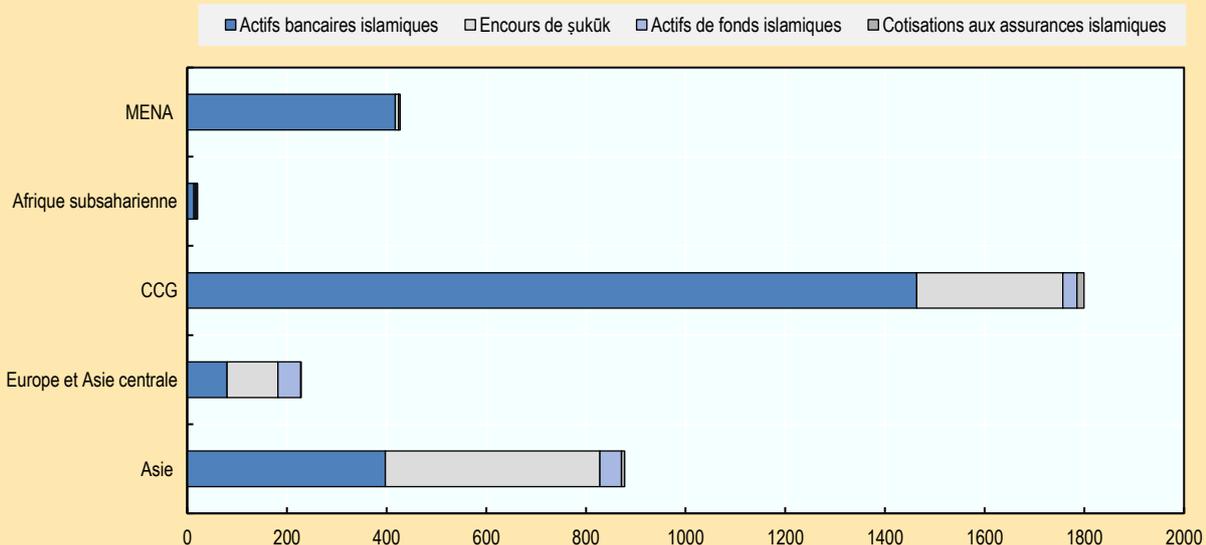


Source : Islamic Finance Service Board, Stability Report (2024). *Islamic Financial Services Industry: Stability Report*, <https://www.ifsfb.org/wp-content/uploads/2024/09/IFSB-Stability-Report-2024-8.pdf>.

Les marchés islamiques des capitaux, en particulier le marché du sukuk, continuent à être des moteurs de croissance clés pour l'industrie. Les sukuk totaux en circulation ont atteint 850 milliards USD en 2023, soit une augmentation de 2,45 % sur un an glissant. Les émissions souveraines et quasi-souveraines ont représenté 52,51 % des émissions totales de sukuk, alors qu'elles s'établissaient à 50,41 % en 2022. Des tendances positives ont été observées dans le CCG, en Europe et Asie centrale, et en Asie. Les régions de l'Asie de l'Est et du Pacifique, et du CCG sont restées les principaux centres des émissions souveraines de sukuk. En 2023, plusieurs émissions souveraines de sukuk ont été lancées, notamment en Égypte et aux Philippines, ce qui témoigne de l'adoption plus large des instruments financiers islamiques (Islamic Financial Services Board, 2024^[12]) (Graphique 2.4).

Graphique 2.4. Répartition de la finance islamique par type d'actif et par région, 2023

millions USD



Source : Islamic Finance Service Board, Stability Report 2024.

F2. Système bancaire

Pourquoi cet indicateur ?

L'analyse du secteur bancaire au sein de l'UpM est cruciale pour comprendre le secteur financier dans son ensemble et sa dynamique d'intégration. Compte tenu du rôle clé des banques en tant que principales intermédiaires financières leurs performances et leur stabilité affectent de manière significative la stabilité financière, les flux de capitaux, l'inclusion financière, les investissements étrangers et la résilience économique globale.

Des indicateurs clés comme le ratio des actifs bancaires par rapport au PIB renseignent sur la taille et la profondeur du secteur bancaire par rapport aux résultats économiques en soulignant la capacité des banques à mobiliser et allouer efficacement des ressources dans l'économie. Le ratio d'adéquation des fonds propres est également important pour pouvoir évaluer la liquidité et la solvabilité des banques.

D'un autre côté, le crédit domestique au secteur privé fournit un autre point de vue essentiel, puisqu'il mesure la capacité des banques à étendre le financement aux entreprises et aux ménages, ce qui est un moteur clé de la croissance économique et de l'inclusion. L'analyse de ces indicateurs permet de comprendre le rôle que les banques doivent jouer pour soutenir le développement du secteur financier tout en encourageant l'intégration dans l'UpM.

Tendances principales

Le secteur bancaire est une composante essentielle du paysage financier des économies de l'UpM. Dans l'UE, bien que les banques restent l'acteur le plus important du secteur financier, les institutions financières non bancaires et les marchés de capitaux gagnent en importance, stimulés par des initiatives visant à diversifier les sources de financement et la stabilité financière. Cependant, les marchés de capitaux restent moins développés dans l'UE qu'aux États-Unis ou au Royaume-Uni.

Dans les Balkans occidentaux et les sous-régions MENA, les alternatives au financement bancaire sont plus limitées. Les banques représentent environ 90 % du total des actifs financiers dans la plupart des pays de la sous-région des Balkans occidentaux en 2022 contre 50 % environ dans la zone euro (OECD, 2024^[13]).

Le ratio des actifs bancaires par rapport au PIB dans les Balkans occidentaux reste comparativement faible par rapport aux économies de l'UE et MENA, ce qui suggère un potentiel d'expansion bancaire dans la sous-région (Graphique 2.5).

- Avec des ratios des actifs bancaires par rapport au PIB autour de 100 % en 2021, c'est-à-dire un niveau assez élevé pour des marchés émergents, l'Égypte, la Jordanie et le Maroc font figure d'exception (OECD, 2024^[6]).

Concernant le ratio d'adéquation des fonds propres, malgré quelques différences régionales, le secteur bancaire dans l'UpM affiche une liquidité et des fonds propres suffisants.

Les banques des Balkans occidentaux prêtent assez peu, puisque les encours de prêts représentent environ 43,6 % du PIB en 2021 pour les banques commerciales, soit nettement moins que la moyenne européenne de 63,4 % (OECD, 2024^[13]).

Dans la région MENA, les banques sont globalement bien pourvues en capitaux propres et continuent à générer des bénéfices, bien que des vulnérabilités persistent. Dans la sous-région, les ratios d'adéquation des fonds propres dépassent systématiquement les seuils minimums réglementaires et ce, alors que la plupart des mesures liées à la COVID-19 ont été levées (IMF, 2024^[14]). Globalement, la rentabilité est repartie à la hausse dans la région MENA depuis la pandémie, avec une rentabilité des actifs (ROA) positive des banques, à l'exception du Liban qui a enregistré une ROA négative en 2021 en raison de périodes prolongées de crise économique (Graphique 2.6).

Les dépôts sont la principale source de financement pour les banques de la sous-région MENA, ce qui pose des risques structurels. Le risque de retraits soudains en réaction à l'instabilité régionale augmente le risque de pénurie de liquidité.

En outre, les banques de la sous-région restent très exposées à la dette souveraine domestique, ce qui produit des vulnérabilités. Quand les banques détiennent des parts substantielles de la dette souveraine domestique, l'exposition accrue aux risques inhérents aux taux d'intérêts et la détérioration des conditions du crédit souverain peuvent menacer la stabilité

du secteur financier (Deghi et al., 2022^[15]) (World Bank, 2024^[16]). En outre, le secteur est exposé à la volatilité des taux d'intérêt et au durcissement potentiel des politiques monétaires puisque l'inflation menace toujours la région et l'économie mondiale.

Les prêts bancaires accordés au gouvernement peuvent évincer le secteur privé de deux façons. Tout d'abord, quand un gouvernement s'endette auprès des banques, les taux d'intérêt augmentent, ce qui entraîne une hausse du coût du capital pour le secteur privé. Ensuite, les banques ont tendance à privilégier les obligations gouvernementales, perçues comme plus sûres, au lieu de prêter aux entreprises privées qui sont considérées plus risquées (Ayadi, 2015^[17]); (Shetta et Ahmed, 2016^[18]). En outre, les gouvernements peuvent exercer une pression morale sur les banques publiques et les fonds de pension pour les encourager à acheter des obligations, au lieu de prêter au secteur privé, ce qui limite encore l'accès au crédit pour les entreprises (EIB, 2022).

L'accès limité aux financements agit comme une contrainte sur l'activité du secteur des affaires. Par exemple, en Égypte, en Algérie et en Albanie, les crédits intérieurs fournis au secteur privé représentent environ 30 % du PIB (soit bien moins que la moyenne européenne de 80 %), ce qui souligne une importante restriction de l'accès aux financements et de la croissance économique. À l'inverse, dans des pays comme la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, les crédits intérieurs fournis au secteur privé (en pourcentage du PIB) sont plus proches des chiffres de référence européens, ce qui témoigne de systèmes bancaires plus développés et plus compétitifs en faveur d'un accès financier plus large pour les entreprises et les ménages.

Au Maroc, la compétitivité du secteur bancaire s'est améliorée ces dernières années, stimulée par les réformes réglementaires, les efforts de libéralisation et une présence accrue de capitaux étrangers (OECD, 2024^[19]).

Les données régionales du groupe de l'UpM indiquent une baisse des crédits intérieurs au secteur privé en 2023 par rapport à 2020 (Graphique 2.7). Cette contraction est largement imputable au durcissement des politiques monétaires nationales et mondiales, ainsi qu'à des taux d'intérêt assez élevés qui ont pesé sur les activités de prêt dans une grande partie de la région de l'UpM. Le durcissement du crédit a été aggravé par les retombées de la hausse des taux d'intérêt dans la zone euro, qui ont freiné les activités de prêt des banques européennes dans la région. Ce phénomène est particulièrement important puisque de nombreuses banques européennes sont actives dans les pays non membres de l'UE de l'UpM. Par exemple, les opérations bancaires transfrontalières des banques française et italienne, très présentes au Maroc et en Égypte, ont été directement touchées par les politiques de taux d'intérêt de la Banque centrale européenne. De même, cette dynamique joue un rôle clé dans les Balkans occidentaux où les marchés des crédits sont interconnectés de manière très étroite avec l'Union européenne, en particulier avec l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Cette tendance souligne l'impact du durcissement monétaire sur le développement du secteur financier et renforce le besoin d'ajustements politiques stratégiques pour soutenir l'accès financier et la résilience malgré l'évolution des conditions macroéconomiques.

L'accès à la finance pour les particuliers reste aussi une contrainte importante dans la région de l'UpM, tandis que l'UE affiche les meilleurs taux. Concernant la proportion des adultes disposant d'un compte bancaire officiel, les données révèlent d'importantes disparités entre et au sein des sous-régions (Graphique 2.8). Dans les Balkans occidentaux, la Bosnie-Herzégovine a un taux assez élevé d'inclusion financière, avec un taux de possession de compte proche des pays de l'UE.

À l'inverse, les pays MENA affichent des taux de possession de compte bien plus faibles, puisque moins de 50 % des adultes possèdent un compte bancaire officiel.

Les inégalités entre les hommes et les femmes sont particulièrement marquées dans l'accès à la finance et le taux de possession de compte est bien plus faible chez les femmes que chez les hommes. Cela souligne les obstacles persistants à l'inclusion financière et la nécessité de mesures ciblées pour améliorer l'accès aux services financiers des populations mal desservies.

L'UpM et la région MENA élargie : Les banques des pays du CCG présentes dans la région de l'UpM cherchent à pénétrer de nouveaux marchés, à diversifier leurs portefeuilles et à réduire leur dépendance au sein du marché régional. Elles utilisent leurs solides marchés financiers grâce aux revenus du pétrole pour étendre leur présence en Europe, dans la région MENA, en Türkiye et dans les Balkans. Les banques du CCG nouent des partenariats stratégiques avec les banques européennes qui peuvent les aider à étendre leur portée et à offrir tout un éventail de services aux clients européens. En outre, elles offrent leur expertise de la finance islamique en proposant des produits financiers compatibles avec la charia, qui pourvoient aux besoins d'un marché de niche en Europe, dans la région MENA et en Türkiye. Bien que les pays MENA soient confrontés à des contraintes de liquidité et des difficultés de financement, ainsi qu'à des complexités réglementaires affectant les opérations et la rentabilité des banques du CCG, la croissance de la finance islamique dans la région agit comme un moteur pour les investissements du CCG. Par exemple, la banque basée à Bahreïn Al Baraka Bank offre des services bancaires islamiques en Tunisie. De même, l'amélioration des relations entre le CCG et la Türkiye a stimulé l'investissement dans le système bancaire islamique du pays. Les banques Emirates NBD et Kuwait Finance House (KFH) sont très présentes en Türkiye. En outre, Qatar National Bank (QNB) et Burgar Bank, au Koweït, y sont aussi très actives. Bien qu'elles aient été particulièrement touchées par la volatilité de l'économie turque et les difficultés économiques associées, ces banques continuent à voir son potentiel et cherchent à se diversifier.

Quelles politiques adopter ?

- **Renforcer les cadres macroprudentiels** pour réduire les risques pour le système bancaire dans la région, en particulier lorsque la dépendance vis-à-vis de la dette souveraine et des dépôts renforce les vulnérabilités vis-à-vis de la liquidité et des taux d'intérêt.
- Dans la région MENA et les Balkans occidentaux, les gouvernements doivent inciter les institutions financières à prêter davantage au secteur privé, notamment aux PME.
- **Promouvoir l'inclusion financière**, en particulier dans la région MENA, en développant l'infrastructure bancaire numérique, en renforçant les programmes de formation financière et en luttant contre les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'accès aux services bancaires.
- **Renforcer la collaboration avec les gouvernements pour promouvoir la convergence réglementaire** au sein de l'UpM et avec le CCG pour réduire les obstacles opérationnels et soutenir l'expansion régionale des institutions financières.

Définitions

Le ratio des actifs bancaires par rapport au PIB est calculé à partir du total des actifs détenus par les banques de dépôt en part du PIB. Les actifs incluent les créances sur le secteur non financier réel domestique qui comprend les gouvernements central, d'état et local, les entreprises publiques non financières et le secteur privé. *(Les banques de dépôt incluent les banques commerciales et les autres institutions bancaires qui acceptent les dépôts transférables, comme les dépôts à vue).*

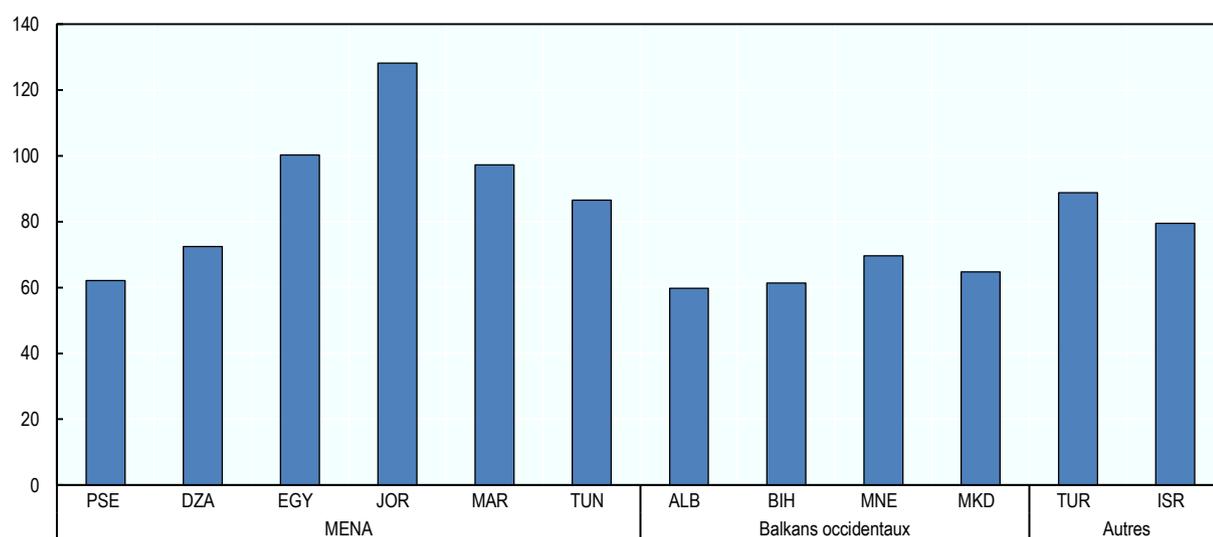
La rentabilité des actifs (ROA) du secteur bancaire mesure la rentabilité d'une entreprise par rapport à ses actifs totaux. La ROA correspond aux revenus nets d'une entreprise rapportés à ses actifs totaux.

La part des adultes de 15 ans et plus possédant un compte bancaire correspond au pourcentage des répondants qui indiquent posséder un compte (individuellement ou avec quelqu'un) dans une banque ou un autre type d'institution financière, femmes (% de 15 ans et plus).

Le crédit intérieur fourni par les banques au secteur privé en pourcentage du PIB correspond aux ressources financières fournies au secteur privé par d'autres entreprises de dépôt (hors banques centrales), notamment par le biais de prêts, d'achats de titres autres que de capital, des crédits commerciaux, et d'autres débiteurs établissant une créance. Dans certains pays, ces créances incluent le crédit fourni aux entreprises publiques.

Graphique 2.5. Actifs des banques de dépôt rapportés au PIB, 2023

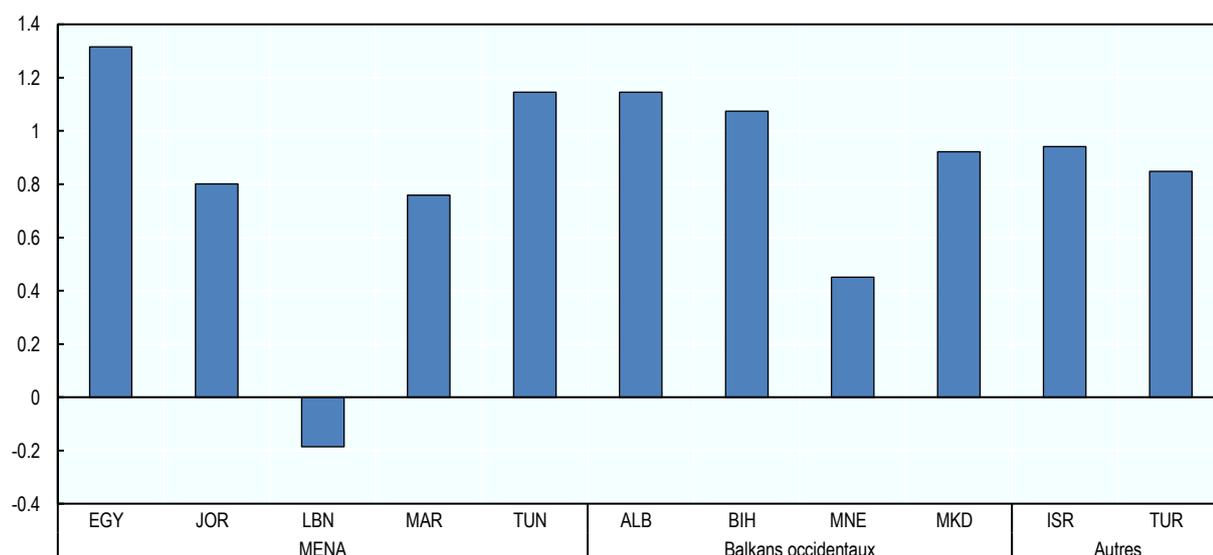
Pourcentage du PIB



Source : World Bank, Global Financial Development, <https://databank.worldbank.org/source/global-financial-development>

Graphique 2.6. Rentabilité des actifs bancaires, 2021

Pourcentage (après impôts)

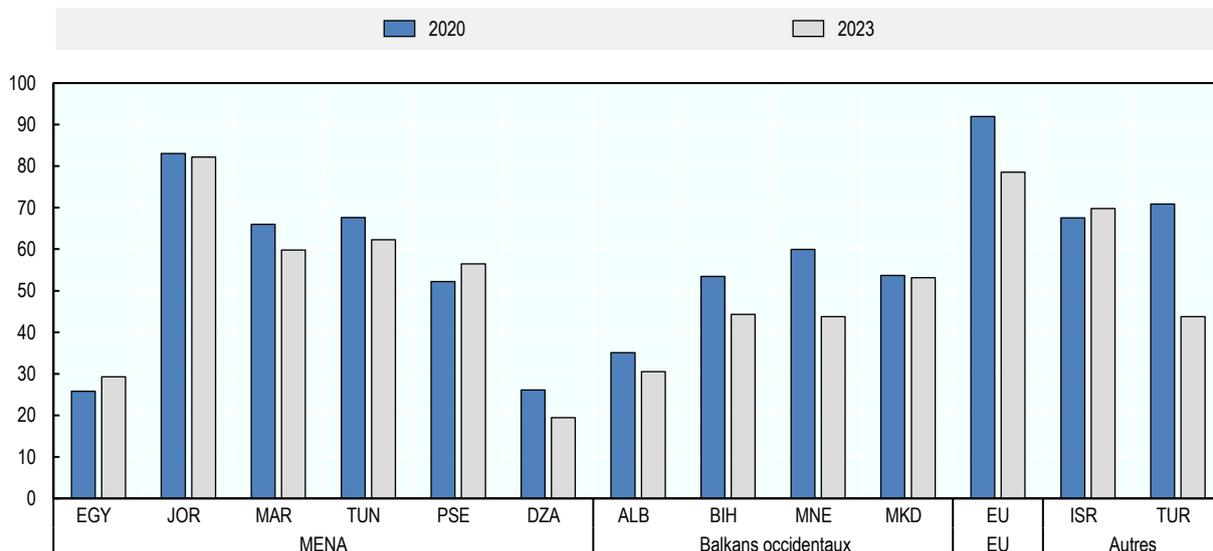


Note : les données relatives à l'Autorité palestinienne sont manquantes..

Source : World Bank, Global Financial Development, <https://databank.worldbank.org/source/global-financial-development>

Graphique 2.7. Crédit intérieur au secteur privé accordé par les banques

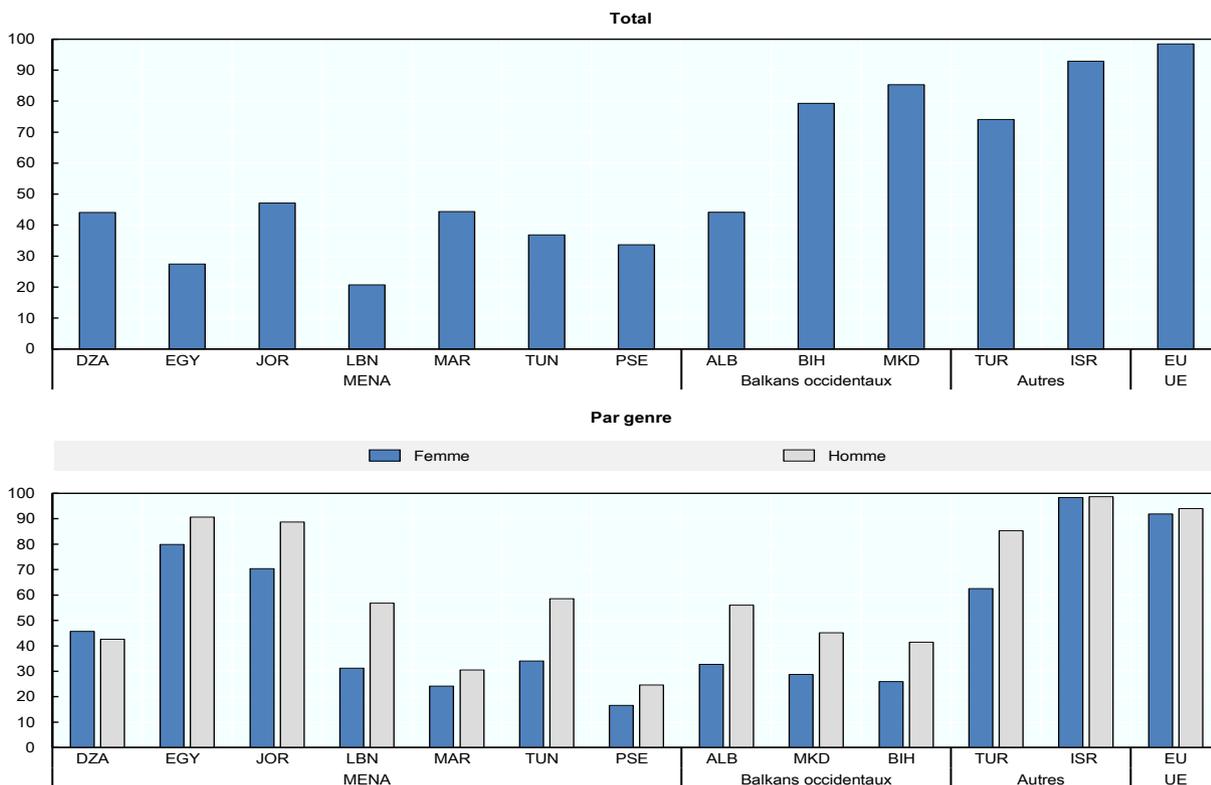
Pourcentage du PIB



Source : World Bank, Global Financial Development, <https://databank.worldbank.org/source/global-financial-development>

Graphique 2.8. Part des personnes âgées de 15 ans et plus détenant un compte bancaire, 2021

Pourcentage du PIB



Source : World Bank, Global Financial Development, <https://databank.worldbank.org/source/global-financial-development>

Encadré 2.3. Développement du secteur bancaire dans la région MENA

Dans la région, l'Égypte, le Maroc et la Jordanie fournissent des exemples intéressants et des données pertinentes sur le système bancaire de la sous-région MENA.

En **Égypte**, les actifs totaux du secteur bancaire ont atteint 11,2 billions EGP avant la fin 2023, ce qui reflète un taux de croissance de 32,7 % légèrement inférieur aux 35,1 % enregistrés lors de l'année fiscale précédente. Ces actifs représentaient environ 91 % des actifs totaux du système financier et environ 130 % du PIB nominal en décembre 2022 (Central Bank of Egypt, 2023^[20]). Le secteur bancaire égyptien dépend largement des dépôts comme sources de financement, qui ont atteint 8,6 billions EGP en décembre 2022, contribuant ainsi à une hausse de 76 % de la position financière du secteur. Les dépôts des ménages, en devises locales et étrangères, représentent environ 60 % du total des dépôts, ce qui assure une base de financement stable pour le secteur bancaire.

Le risque de crédit reste un problème clé, puisque celui-ci constitue la plus grande part des actifs pondérés en fonction des risques et des passifs contingents. Pour répondre aux risques du crédit et de la concentration, l'Égypte a mis en place plusieurs réformes conformes aux bonnes pratiques internationales de gestion du risque de crédit. Elles incluent d'assurer la conformité avec le Pilier I de l'Accord de Bâle sur les exigences en matière de capital pour le risque de crédit et de posséder des réserves de capitaux supplémentaires conformément au Pilier II. Le ratio des prêts non productifs du pays a baissé pour atteindre 3,2 % (Central Bank of Egypt, 2023^[20]). Cependant, le secteur bancaire égyptien se caractérise par sa forte exposition au secteur public, qui devrait rester élevée tant que les banques égyptiennes continuent à servir de principale source de financement du gouvernement.

Le **Maroc** possède l'un des secteurs bancaires les plus développés d'Afrique. Le crédit intérieur fourni au secteur privé en pourcentage du PIB est le plus élevé de la sous-région MENA et atteint 83 % en 2023 (Banque mondiale). Le système bancaire avancé du Maroc a permis à ses grandes banques de s'étendre en Afrique, ce qui soutient souvent la croissance des grandes entreprises marocaines. Les banques marocaines sont actuellement présentes dans 35 pays d'Afrique environ, avec une exposition transfrontalière qui représente plus de 20 % de leurs actifs et contribue à un tiers de leurs bénéfices (EBRD, 2023^[21]). La rentabilité du secteur a été stimulée par la hausse des taux de prêt et une croissance continue des crédits, ainsi que par l'abondance des offres de comptes d'épargne et courants à bas prix, qui représentent environ 77 % du total des dépôts et ont augmenté de 3,3 % en 2023. Ce développement a créé un élan qui a contribué à la hausse des revenus d'intérêts nets (IMF, 2024^[22]).

Par ailleurs, le Maroc avance avec une série de réformes politiques visant à renforcer la résilience de son secteur bancaire. La banque centrale du pays, Bank Al-Maghrib, a renforcé le cadre microprudentiel en améliorant la méthodologie de ses macro stress tests semestriels, en étendant la cartographie des risques systémiques et en intégrant de nouveaux instruments macroprudentiels, en particulier en lien avec le marché immobilier et les banques d'importance systémique (Bank Al-Maghrib, 2023^[23]).

En 2024, Bank Al-Maghrib prévoit de déployer le ratio structurel de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio - NSFR) pour veiller à ce que les banques conservent un niveau minimal de financement stable pour répondre à leurs obligations à court terme. Par ailleurs, le processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP) du Pilier II de l'Accord de Bâle sera mis en œuvre pour veiller à ce que les banques disposent d'actifs liquides suffisants pour résister aux périodes de stress financier (Bank Al-Maghrib, 2023^[23]).

La **Jordanie** possède un vaste secteur bancaire qui domine le système financier. Les actifs domestiques consolidés des banques s'élevaient à 97 % des actifs du secteur financier et 180 % du PIB en fin d'année 2021. En Jordanie, il existe une importante interconnexion transfrontalière par le biais des liens de propriété. Sur la base d'une consolidation domestique, les prêts constituent la moitié des actifs totaux, et les valeurs mobilières en représentent 22 %, dont la majorité vient du gouvernement jordanien, tandis que le reste est composé d'espèces et de quasi-espèces. Du côté des passifs, les dépôts représentent 77 %, les autres passifs sont limités, tandis que les fonds propres s'élèvent à 13 % (IMF, 2023^[24]). Ces dernières années, la Banque centrale de Jordanie a mis en œuvre un nouveau cadre de supervision qui introduit des éléments clés du cadre des exigences en matière de capitaux de Bâle III (IMF, 2023^[25]).

F3. Flux d'investissement de portefeuille

Pourquoi cet indicateur ?

Les flux d'investissements de portefeuille fournissent des informations sur le niveau d'intégration financière du point de vue des marchés de capitaux. Les flux entrants d'investissements de portefeuille (passifs) représentent le volume des investissements de portefeuille entrant dans les pays de l'UpM (y compris les pays MENA, de l'UE et des Balkans non membres de l'UE) en provenance du reste du monde. Les flux d'investissements de portefeuille sortants (actifs) représentent le volume des investissements de portefeuille d'investisseurs locaux de tous les pays de l'UpM vers les économies en dehors du groupe.

Bien que le niveau des entrées de portefeuille constitue un indicateur clair de l'attractivité et de l'ouverture des marchés de capitaux dans le pays destinataire, les sorties de portefeuille dépendent de plusieurs facteurs selon les pays d'origine des investisseurs étrangers, ainsi que des crises exogènes aux niveaux régional et mondial, comme illustré ci-dessous.

Tendances Principales

Dans la région de l'UpM, les flux d'investissements de portefeuille sont assez hétérogènes selon les sous-régions et les pays, étant donné les différents niveaux de développement des marchés de capitaux et leur degré de restriction.

Parmi les pays de l'UpM, la Türkiye s'établit comme la première destinataire des entrées de capitaux, en valeur absolue et en pourcentage du PIB, suivie par Israël (Graphique 2.9). Par ailleurs, les données montrent que les entrées de capitaux de portefeuille dans les Balkans occidentaux, en pourcentage du PIB, sont comparables à celles de la sous-région MENA (Graphique 2.10).

Les flux d'investissements de portefeuille sont très sensibles aux crises nationales et mondiales. Pendant la période considérée (2013-2023), les entrées de capitaux de portefeuille des pays de la région de l'UpM, notamment la sous-région MENA et la Türkiye, ont été très volatiles. Ces tendances ont été marquées par d'importants hauts et bas qui reflètent les fluctuations du sentiment des investisseurs et une sensibilité accrue à l'état du marché financier national.

Lors des années qui ont suivi la crise financière mondiale de 2008 et le Printemps arabe de 2011, les flux d'investissements de portefeuille nets ont été négatifs. La même dynamique a pu être observée après la pandémie de COVID-19, avec des entrées en nette baisse, même si certains pays ont pu constater une légère reprise à partir de 2022.

- Les flux d'investissement de portefeuille de l'Égypte ont beaucoup varié pendant la période analysée, avec un maximum autour de 9 % du PIB en 2017. Ce chiffre a été largement stimulé par une confiance accrue dans les investissements, d'importantes réformes économiques et de meilleures perspectives macroéconomiques (World Bank, 2017_[26]). Cependant, l'Égypte a également enregistré des entrées très négatives, en particulier en 2021-2022, quand les investisseurs étrangers ont rapatrié plus de fonds qu'ils n'en ont investi. Cette fuite de capitaux était due à l'aggravation de la crise économique, ajoutée à la pandémie de COVID-19 et aux répercussions de la guerre en Ukraine. Des facteurs domestiques, notamment de brusques fluctuations du taux de change et une forte incertitude, ont aussi contribué à cette tendance.
- Comme l'Égypte, le Liban, puis la Tunisie, a enregistré des entrées de capitaux négatives en raison de son importante vulnérabilité macroéconomique, exacerbée par les crises internationales. Au Liban plus particulièrement, les entrées de capitaux ont chuté drastiquement, de 15 % du PIB en 2022. Les autres pays de la sous-région affichent des flux positifs en moyenne, avec quelques pics autour de 3 % du PIB pour le Maroc et la Jordanie.

Dans les économies des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Macédoine du Nord), les entrées de capitaux fluctuent aussi fréquemment (Graphique 2.10). Au Monténégro, les entrées de portefeuille ont enregistré un pic remarquable (11 % du PIB) en 2020, avant de baisser de 9 % en 2021. La pandémie de COVID-19 a déclenché d'importantes sorties de capitaux pour ces économies et la guerre en Ukraine a ensuite perturbé la reprise en maintenant les entrées proches de zéro. À l'inverse, l'Albanie a enregistré une reprise marquée des entrées de capitaux entre 2022 et 2023, ce qui témoigne de sa résilience par rapport aux autres pays de la sous-région.

L'ampleur de la baisse des entrées de portefeuille après la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine a été exceptionnelle, et a même dépassé les baisses observées lors des précédentes crises mondiales, comme la crise financière de 2008. La crise de la COVID-19 s'est démarquée des épisodes précédents de volatilité des flux de capitaux, car il s'agissait d'une perturbation simultanée et exogène mondiale de la demande et de l'offre, avec des conséquences d'une ampleur sans précédent. Ce choc a été exacerbé par l'aggravation des tensions internationales dues à la guerre en Ukraine, à la hausse de l'inflation et à une crise de l'énergie combinée à une crise alimentaire. Ces facteurs ont conduit à une contre-performance inédite des entrées de portefeuille nettes dans les pays MENA, qui étaient également affectés par le conflit au Moyen-Orient.

Enfin, l'analyse des sorties de capitaux de portefeuille des pays considérés entre 2013 et 2023 fournit des données intéressantes sur les mouvements des capitaux d'investissement des portefeuilles domestiques vers les portefeuilles étrangers. Ces sorties traduisent le sentiment des investisseurs, les conditions économiques et le degré d'intégration financière de chaque pays.

Selon la Banque centrale européenne, les titres détenus par les investisseurs de la zone euro, émis par des résidents des États-Unis et du Royaume-Uni, ont nettement diminué en 2022. Les sorties de capitaux des centres financiers offshore et des économies des marchés émergents ont été principalement motivées par des désinvestissements vis-à-vis des titres émis par la Chine, le Mexique et la Russie (Lane, 2024^[27]).

- Fin 2023, les investissements de portefeuille totaux de l'UE s'élevaient à 12,0 billions EUR, dont près de la moitié investis aux États-Unis et au Royaume-Uni et une part constante dans les centres offshore. Ce scénario se répète pour toutes les classes d'actifs, y compris pour les passifs, les fonds propres et les titres, et reste stable ces dernières années. Cette observation est cohérente avec les données des années précédentes, puisque les États-Unis et le Royaume-Uni sont deux des principaux destinataires des flux mondiaux de capitaux de portefeuille. En outre, les titres de créance détenus dans la zone euro se sont concentrés sur des titres émis par les résidents des États-Unis (36 %), du Royaume-Uni (18 %) et des États membres de l'UE et des institutions hors zone euro (16 %).

Israël se démarque avec des sorties de capitaux de portefeuille bien plus élevées que les autres pays considérés, ce qui reflète son meilleur niveau d'intégration dans les marchés financiers internationaux (Graphique 2.12).

Dans les Balkans où les sorties de capitaux de portefeuille sont historiquement limitées, les données montrent une nette hausse à partir de 2021. Les sorties de capitaux de portefeuille du Monténégro ont notamment atteint 7 % du PIB en 2023 (Graphique 2.13).

La plupart des pays de la région MENA affichent un faible niveau de sorties de portefeuille, ce qui traduit leur intégration ou leur participation limitée aux marchés financiers mondiaux. La Jordanie a par exemple toujours enregistré une valeur négative de ses sorties de portefeuille (en pourcentage du PIB), ce qui indique une baisse continue des positions d'investissement à l'étranger des investisseurs jordaniens.

Quelles politiques adopter ?

- **Améliorer la stabilité macroéconomique** en introduisant des mesures spécifiques de réduction de l'extrême volatilité du cours boursier. À mesure que les options des marchés de capitaux se développent et se complexifient, des mesures d'amélioration de la culture financière permettraient d'augmenter la confiance des investisseurs et de diriger l'épargne vers les investissements en capitaux.
- Réduire les restrictions transfrontalières et les différences existantes entre les réglementations financières et les pratiques de contrôle des capitaux au sein de l'UpM pour encourager les flux de capitaux. Des mesures particulières peuvent être envisagées pour gérer les flux de capitaux pendant les périodes de volatilité.

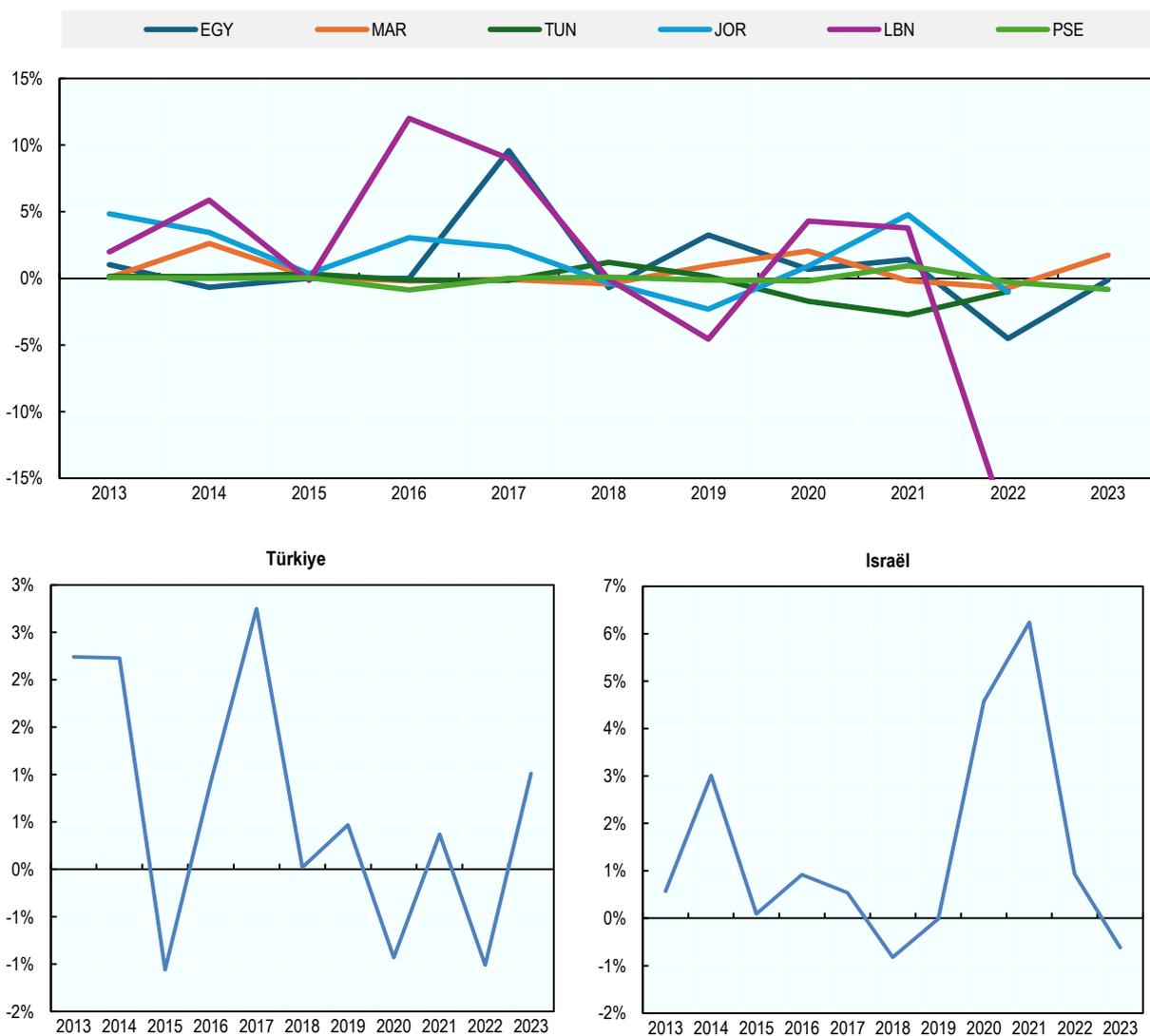
Définitions

Les entrées de capitaux de portefeuille sont calculées sur la base de l'*accroissement net des passifs* dans la section consacrée à l'investissement de portefeuille de la balance des paiements. Elles comprennent toutes les transactions et les positions transfrontalières impliquant des titres de capital ou de créance, à l'exception de ceux associés à des investissements directs ou des actifs de réserve. Une valeur positive de l'accroissement net des passifs indique que les non-résidents achètent plus d'actifs financiers domestiques qu'ils n'en vendent.

Les sorties de capitaux de portefeuille sont calculées à partir de l'acquisition nette d'actifs financiers dans la section consacrée à l'investissement de portefeuille de la balance des paiements. Une valeur positive de l'acquisition nette d'actifs financiers indique que les résidents achètent plus d'actifs financiers étrangers qu'ils n'en vendent.

Graphique 2.9. Entrées de capitaux de portefeuille, MENA, Türkiye et Israël, 2013-2023

Pourcentage du PIB

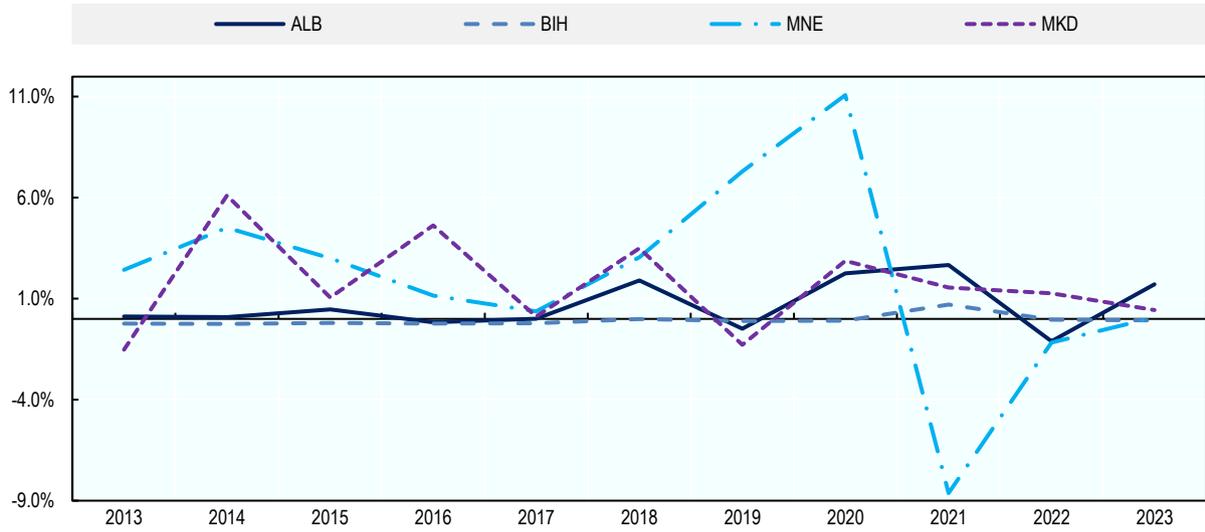


Note : L'Algérie n'est pas incluse car la valeur est proche de zéro. Les données pour la Mauritanie ne sont pas disponibles.

Source : Auteurs basé sur : IMF Balance of Payments and International Investment Position, <https://data.imf.org/en/datasets/IMF.STA:BOP> et World Bank [World Development Indicators | DataBank](https://data.worldbank.org/)

Graphique 2.10. Entrées de capitaux de portefeuille, pays des Balkans occidentaux, 2013-2023

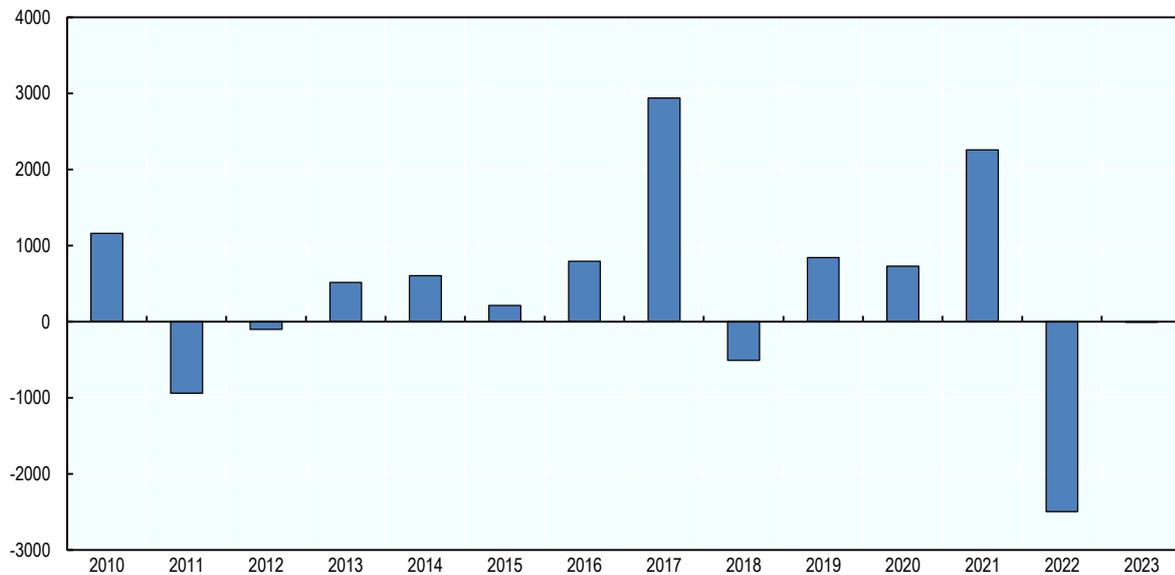
Pourcentage du PIB



Source : Auteurs basé sur :IMF Balance of Payments and International Investment Position, <https://data.imf.org/en/datasets/IMF.STA:BOP> et World Bank [World Development Indicators - WDI - Home](https://data.worldbank.org/WDI)

Graphique 2.11. Entrées totales de capitaux de portefeuille, UpM, MENA et pays des Balkans occidentaux, 2010-2023

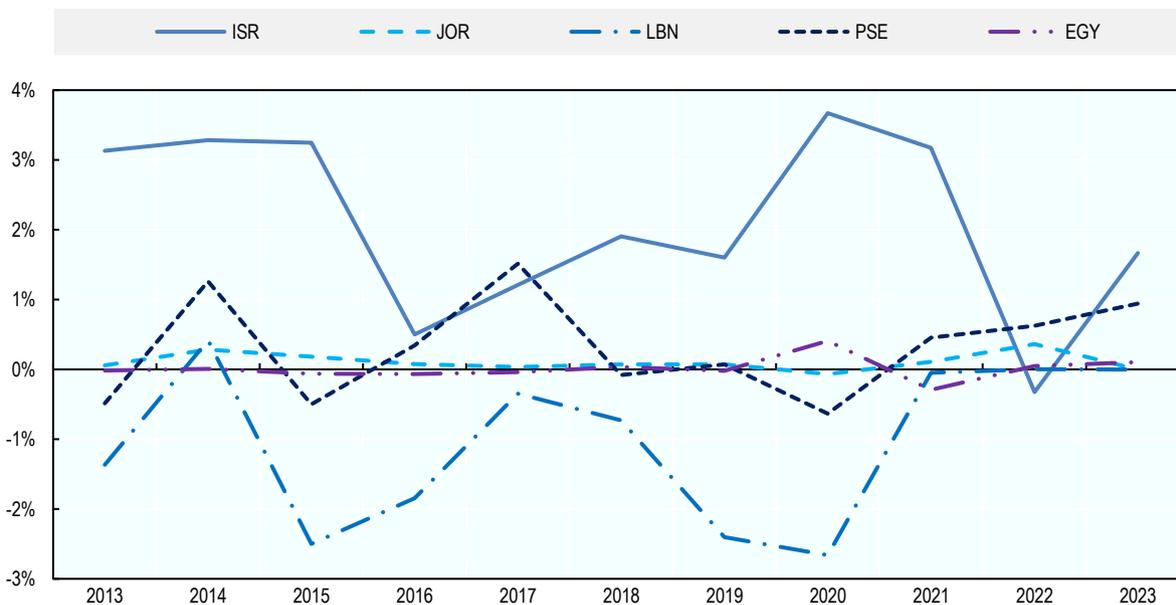
millions USD



Source : Auteurs basé sur :IMF Balance of Payments and International Investment Position, <https://data.imf.org/en/datasets/IMF.STA:BOP>

Graphique 2.12. Sorties de capitaux de portefeuille, pour certains pays, 2013-2023

Pourcentage du PIB

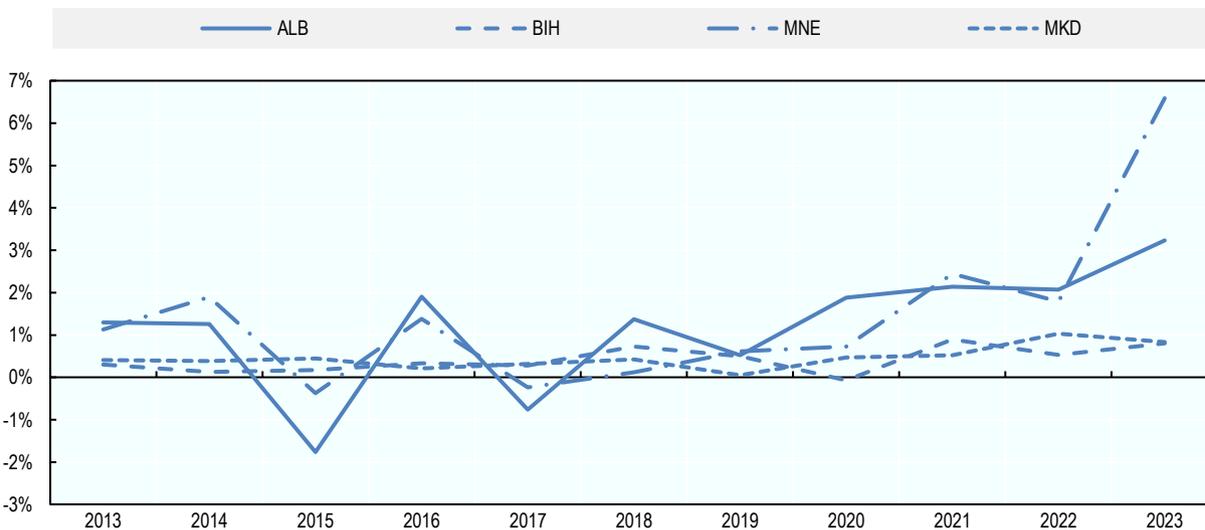


Note : L'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Türkiye et la Mauritanie ne sont pas mentionnés car leur valeur est trop proche de zéro.

Source: Auteurs basé sur : IMF Balance of Payments and International Investment Position, <https://data.imf.org/en/datasets/IMF.STA:BOP> et World Bank [World Development Indicators | DataBank](https://data.worldbank.org/WDI)

Graphique 2.13. Capitalisation boursière des entreprises intérieures cotées en bourse, 2024

Pourcentage du PIB



Source: Auteurs basé sur : IMF Balance of Payments and International Investment Position, <https://data.imf.org/en/datasets/IMF.STA:BOP> and World Bank [World Development Indicators | DataBank](https://data.worldbank.org/WDI)

Encadré 2.4. Capitalisation boursière dans les pays MENA

La libéralisation financière commencée au début des années 1990 dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) visait à revitaliser les marchés boursiers domestiques pour attirer une participation internationale accrue dans les entreprises cotées en bourse. En moyenne, en 2021, la capitalisation boursière des pays analysés s'établissait autour de 35 % du PIB.

La Jordanie enregistrait la meilleure capitalisation en 2011, avec presque 90 %, mais ce chiffre a drastiquement chuté depuis et peine à atteindre 40 %.

À l'inverse, le Maroc est resté assez stable, avec une tendance à la hausse de sa capitalisation boursière en pourcentage du PIB et l'un des meilleurs taux de la région. Entre 2011 et 2024, la performance du marché boursier marocain a traduit le gain de confiance des investisseurs, inspiré par des facteurs tels que la stabilité du taux de change et une croissance régulière du PIB en dollars constants.

La Tunisie et le Liban ont également enregistré une tendance croissante sur la même période, mais ils restent sous la moyenne régionale, autour de 20 %. L'Algérie affiche la capitalisation boursière la plus faible, avec des chiffres proches de zéro.

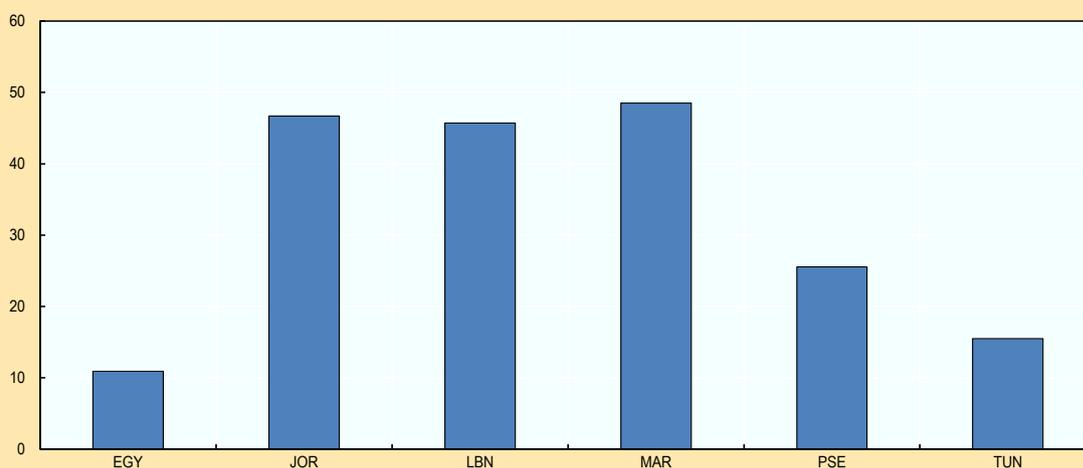
Le cas de l'Égypte est différent, avec un marché boursier assez volatile et une nette baisse de la capitalisation, ce qui traduit les difficultés financières complexes du pays.

Malgré la sophistication financière et l'intégration mondiale croissantes des marchés des actions des pays MENA, comme ceux de l'Égypte, du Maroc et de la Tunisie, ceux-ci restent vulnérables aux crises financières régionales et internationales. Cette vulnérabilité découle de la faible intégration économique régionale, ainsi que des liens financiers et économiques profonds avec des économies plus avancées, ce qui les rend particulièrement sensibles aux chocs extérieurs (Neaime, 2016^[28]) (Cherif et Dreger, 2016^[29]).

Un vaste corpus de données empiriques et de documents suggère que le développement du marché boursier peut jouer un rôle clé dans la promotion de la croissance économique, en stimulant l'investissement et en améliorant l'efficacité de l'allocation des capitaux. Néanmoins, pour que ce potentiel puisse être exploité, un cadre réglementaire solide et des mesures visant à atténuer la volatilité extrême du cours boursier sont nécessaires. Or, ces conditions ne sont pas encore remplies dans la région MENA.

Graphique 2.14. Capitalisation boursière des entreprises intérieures cotées en bourse, 2024

Pourcentage du PIB



Note : L'Algérie n'est pas incluse car sa valeur est trop proche de zéro. Les données pour le Liban se réfèrent à 2021.

Source : [Global Financial Development | DataBank \(worldbank.org\)](#).

F4. Flux et coûts des envois de fonds

Pourquoi cet indicateur ?

Les envois de fonds sont généralement considérés comme des transferts financiers ou en nature envoyés par les migrants aux membres de leur famille et à leurs proches dans leur pays d'origine.

Les flux et coûts des envois de fonds sont pertinents pour l'intégration financière dans la région de l'UpM, car ils mettent en lumière une forme d'échange de capitaux particulièrement significative en termes de PIB et d'ampleur économique pour les pays MENA et des Balkans. Si le volume des transferts de fonds est principalement déterminé par la présence d'immigrants originaire d'un pays récepteur de transferts de fonds dans un pays émetteur de transferts de fonds, il dépend également de l'existence de structures financières permettant ce transfert d'argent et des coûts imposés par ces structures.

Tendances principales

Les envois de fonds représentent une source significative de financement extérieur pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, avec une tendance croissante ces dernières années qui a atteint 657 milliards USD en 2023 à l'échelle mondiale (World Bank, 2024^[30]). Les envois de fonds ont notamment dépassé les APD et les IDE, qui sont passés à 388 milliards cette même année (Graphique 2.16). Cette tendance est claire dans les pays de l'UpM également, où la baisse des entrées d'IDE, avec une valeur négative en 2023, a été compensée par la hausse des envois de fonds, qui sont devenus une source fiable de financement extérieur (Graphique 2.15).

Grâce à l'affectation de la main-d'œuvre migrante sur des marchés étrangers plus productifs, les pays d'origine captent des gains auxquels ils n'auraient pas accès autrement. Les flux d'envois de fonds sont donc le résultat d'une redistribution transfrontalière de la main-d'œuvre et constituent une distribution régionale des gains générés dans l'économie émettrice d'envois de fonds.

La récente hausse des envois de fonds peut s'expliquer par la franche reprise des économies développées après la pandémie de COVID-19, dans lesquelles les migrants représentent une part importante de la main-d'œuvre (World Bank, 2023^[31]). En outre, le Rapport KNOMAD de la Banque mondiale (World Bank, 2021^[32]) indique qu'une partie de l'augmentation des entrées enregistrées doit être attribuée au passage des canaux informels aux canaux formels par de nombreux expéditeurs et destinataires des envois de fonds, en raison des restrictions de déplacements imposées lors de la pandémie.

Les pays de l'UpM des sous-régions MENA et des Balkans occidentaux sont majoritairement les destinataires des envois de fonds. Les envois de fonds intra-UpM sont considérables, puisque 11 pays sur les 13 considérés ont des liens étroits d'envois de fonds avec au moins un autre membre de l'UpM. L'Égypte et la Jordanie font exception, même si ces deux pays continuent de recevoir d'importants envois de fonds des pays de l'UpM, en particulier de l'Europe.

Lors de l'examen des envois de fonds en pourcentage du PIB entre 2019 et 2023 dans certains pays MENA et des Balkans occidentaux, les données révèlent des tendances intéressantes (Graphique 2.15).

- Dans la plupart des pays, les envois de fonds représentent une part importante du PIB, supérieure à 5 % dans la plupart des cas. La Mauritanie et l'Algérie font exception, avec des envois de fonds qui contribuent à moins de 1 % du PIB, comme la Macédoine du Nord où ils ne représentent que 3 % du PIB.
- Dans la sous-région MENA, le Liban, l'Autorité palestinienne et la Jordanie sont les économies où les entrées d'envois de fonds constituent une part importante du PIB. En 2023, les envois de fonds représentaient environ 35 % du PIB au Liban, 20 % dans l'Autorité palestinienne et 10 % en Jordanie, ce qui souligne le rôle crucial de la diaspora pour faire vivre ces économies.
- De même, dans les Balkans occidentaux, les envois de fonds sont une source importante de financement extérieur. En Albanie, au Monténégro et en Bosnie-Herzégovine, les envois de fonds ont dépassé 10 % du PIB en 2023, soit bien plus que les entrées d'IDE, ce qui souligne leur importance clé dans ces économies.

En termes absolus, les premiers destinataires des envois de fonds entre 2020 et 2023 ont été l'Égypte et le Maroc où ils ont dépassé les 10 milliards USD.

- L'Égypte se classe en tête des économies étudiées, avec 31 milliards USD en 2021, avant de chuter à 19,5 milliards USD en 2023. Cette baisse significative est peut-être liée à l'écart grandissant entre le taux de change officiel et le marché parallèle. Par conséquent, une part importante des envois de fonds pourrait ne pas avoir été enregistrée par les statistiques officielles.
- Les entrées d'envois de fonds du Maroc ont atteint 11,7 milliards USD en 2023, avec une tendance à la hausse ces sept dernières années. Les envois de fonds ont régulièrement dépassé les entrées d'IDE, offrant une source de revenus essentielle aux familles marocaines, en particulier pendant la pandémie de COVID-19 et le séisme de septembre 2023. Selon les données de l'Exchange Office du Maroc, le rythme des entrées d'envois de fonds s'est accéléré après le séisme. (Bettin et Zazzaro, 2018^[33])

La plupart des entrées d'envois de fonds vers la région MENA, en particulier l'Afrique du Nord, et les Balkans occidentaux proviennent de l'UE27. L'ampleur et la répartition de ces flux d'envois de fonds reflètent largement les schémas de migration, puisque les pays qui accueillent les plus grandes communautés d'expatriés d'un pays donné tendent à être les principales sources d'envois de fonds pour ce pays. Par exemple, au sein de l'UpM, la France est la principale source d'envois de fonds vers l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, tandis que l'Italie l'est pour l'Albanie et l'Égypte.

- Les pays d'Afrique du Nord sont les principaux destinataires des envois de fonds de l'UE. En 2022, les flux d'envois de fonds les plus élevés des États membres de l'UE27 vers l'Afrique du Nord provenaient de la France (4,7 milliards USD), l'Italie (2,0 milliards USD), l'Espagne (1,9 milliard USD), la Belgique (589 millions USD) et l'Allemagne (531 millions USD). Le Maroc a reçu 6,0 milliards USD d'envois de fonds de l'UE27 en 2022, ce qui souligne son importante diaspora dans différents États membres de l'UE. Ces flux importants d'envois de fonds soulignent les profonds liens économiques et sociaux entre le Maroc et l'Union européenne. (Kalantaryan et McMahon, 2021^[34])

Le coût des transferts d'argent est un élément clé pour analyser les flux d'envois de fonds. Les données sur les coûts moyens des envois des fonds vers les pays considérés révèlent une nette baisse ces dernières années. Entre 2019 et 2023, le coût d'envoi de 200 USD a chuté dans presque tous les pays étudiés.

- Sept des économies évaluées ont notamment atteint un coût moyen des envois de fonds inférieur à l'objectif de 5 % fixé par la Banque mondiale et les Nations Unies, ce qui représente un objectif politique clé. Malgré ces tendances positives, le coût des envois de fonds reste assez élevé dans certains pays comme l'Algérie, l'Albanie et le Liban.

Il varie en fonction de facteurs régionaux et nationaux dans les pays expéditeurs et destinataires. Ils incluent le développement des institutions et des marchés financiers, le niveau de concurrence, les cadres réglementaires et le nombre de prestataires de services sur le marché. Dans les pays expéditeurs de l'UE par exemple, les coûts d'envois de fonds ont régulièrement baissé entre 2016 et 2021. Cette baisse est largement due à l'augmentation de la concurrence, encouragée par l'introduction de la Directive 2 sur les services de paiement de l'UE, la disponibilité accrue de solutions financières numériques et l'expansion des réseaux de distribution. Le couloir d'envois de fonds Italie-Maroc en est un bon exemple, puisque le nombre de prestataires de services y est passé de 12 au premier trimestre 2015 à 19 au premier trimestre 2021 (ICMD, 2021^[35]).

La coopération et la prise de décisions nationales et régionales peuvent jouer un rôle clé en augmentant le volume des envois de fonds transférés par le biais des canaux officiels. Par exemple, les économies des Balkans occidentaux intègrent progressivement l'espace unique de paiement en euros (SEPA) de l'UE, ce qui devrait réduire le coût et améliorer l'efficacité et la fiabilité des transferts transfrontaliers. Cette évolution pourrait avoir un impact positif sur les entrées d'envois de fonds en diminuant les coûts de transaction et en permettant une connectivité financière plus fluide.

La réduction des coûts de transaction et le renforcement du rôle des institutions financières dans les échanges transfrontaliers sont des mesures efficaces pour encourager l'utilisation de systèmes d'envois de fonds officiels. Une coopération accrue au sein de l'UpM visant à réduire les coûts faciliterait les flux d'envois de fonds et augmenterait les revenus des ménages des familles de migrants, mais elle encouragerait également la culture financière et l'inclusion par l'amélioration des interactions avec les banques et les autres institutions financières.

L'UpM et la région MENA élargie. La région du CCG reste un pôle clé des envois de fonds vers les pays MENA, en particulier l'Égypte, le Maroc et la Jordanie. À cet égard, l'amélioration de l'inclusion financière dans les pays de l'UpM et du CCG, l'adoption de technologies innovantes pour diminuer les frais de transfert et l'offre d'incitations aux expatriés de la région du Golfe pour diriger les envois de fonds vers des usages productifs dans les pays destinataires de la région MENA pourraient bénéficier à la région de l'UpM. Des mesures entre les pays expéditeurs et destinataires, dans la ligne des politiques de l'UpM, pourraient renforcer les flux de revenus et la croissance dans les pays MENA.

Quelles politiques adopter ?

- **Réduire les rigidités existantes dans les marchés financiers des pays destinataires des envois de fonds.** En outre, l'harmonisation des règles de transfert dans les pays de l'UpM pourrait améliorer l'intégration financière.
- **Faciliter le transfert des flux d'envois de fonds dans le secteur bancaire** avec l'objectif d'aider les familles destinataires à entrer dans le secteur financier officiel et à créer un dossier de crédit. En outre, les gouvernements pourraient envisager d'inciter les migrants qui envoient des fonds à investir dans leur pays d'origine par le biais d'instruments de financement particuliers, comme des obligations à intérêts non imposables.
- **Renforcer les systèmes de l'infrastructure de paiement** pour faciliter les transferts et promouvoir l'inclusion financière. Il serait également nécessaire de maintenir les coûts des transactions sous les 5 % dans l'ensemble de la région de l'UpM et d'assurer la transparence des transferts de manière sûre et légale.
- **Envisager les envois de fonds en lien avec les autres flux de capitaux** mobilisés dans la région. En fait, ils doivent être envisagés comme un facteur supplémentaire de diversification des marchés de capitaux et de mobilisation des fonds pour les investissements productifs. Il conviendrait donc d'encourager le dialogue avec les associations professionnelles de la diaspora vivant dans l'UE pour stimuler les investissements dans leurs pays d'origine. Des analyses approfondies, pays par pays, sont nécessaires pour étudier la façon dont les flux d'envois de fonds sont dirigés vers la consommation, les investissements, les importations et d'autres usages.

Définitions

Selon le FMI, les envois de fonds ont deux composantes : (a) la « rémunération des employés », qui désigne les revenus gagnés par les travailleurs migrants temporaires dans le pays d'accueil, y compris ceux employés par les ambassades, les organisations internationales et les entités étrangères, et (b) les « transferts personnels », qui incluent les transferts en espèces ou en nature envoyés ou reçus par les résidents (qu'ils soient ou non migrants) vers ou depuis des individus dans d'autres pays (IMF, 2009).

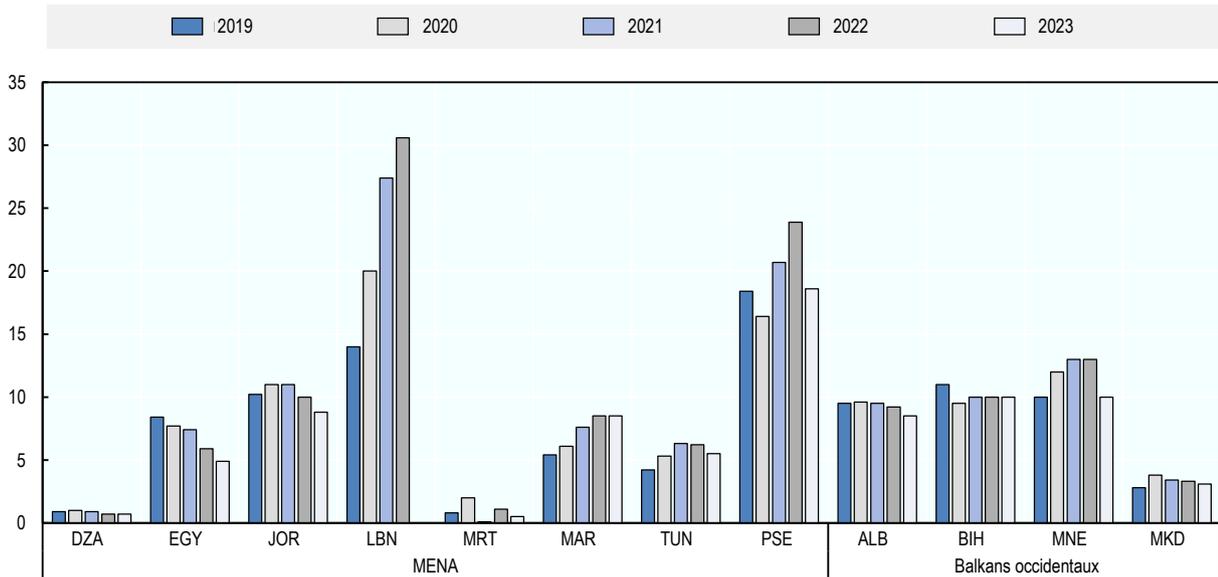
Pour aller plus loin

Kalantaryan, S. and McMahon, S. (2021), *Remittances in North Africa: Sources, Scale and Significance*, Publications Office of the European Union, Luxembourg, <https://doi.org/10.2760/085524>.

Ratha, Dilip;Chandra, Vandana;Kim, Eung Ju;Plaza, Sonia; Shaw, William, *Leveraging Diaspora Finances for Private Capital Mobilization*, Migration and development brief; KNOMAD Trust Fund Washington, D.C.: World Bank Group. <http://documents.worldbank.org/curated/en/099740408142422676>

Graphique 2.15. Rapatriements de fonds, années sélectionnées

Pourcentage du PIB

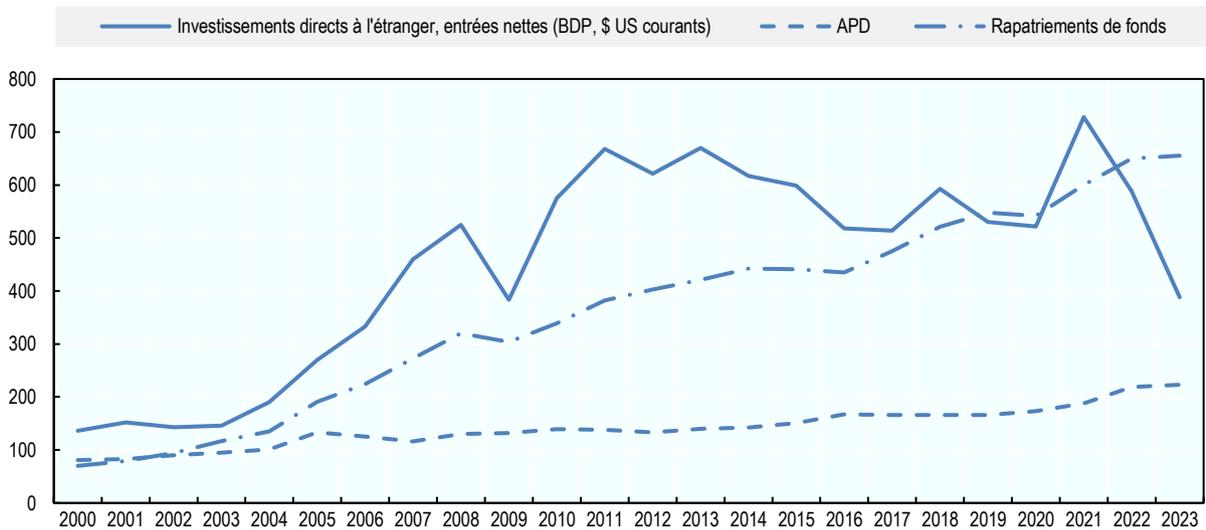


Note : Les données pour 2023 ne sont pas disponibles pour le Liban.

Source : World Bank World Development Indicators.

Graphique 2.16. Tendances mondiales des rapatriements de fonds, IDE et APD , 2000-2023

milliards USD



Source : Auteurs basé sur :World Bank et OECD ODA.

Tableau 2.1. Analyse des flux et des coûts des transferts de fonds dans les pays de la région MENA et des Balkans occidentaux

Pays	Flux, millions USD	Couloirs principaux	Coût (%) en 2019 pour l'envoi de 200 USD	Coût (%) en 2023 pour l'envoi de 200 USD
Albanie	2 036	Italie, Grèce	6,9	5,6
Algérie	2 824	France	10,8	7,8
Bosnie-Herzégovine	1 868	Croatie, Serbie, Allemagne	3,6	3,8
Égypte	19 532	Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Koweït	4,9	3,3
Jordanie	4 485	Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Koweït	3,9	3,3
Liban	6 696	Arabie saoudite, États-Unis, Allemagne	6,9	5,2
Mauritanie	109	France	S. O.	S. O.
Monténégro	805	Allemagne	S. O.	S. O.
Maroc	11 750	France, Italie	5,1	4,1
Macédoine du Nord	109	Allemagne	7,0	2,1
Tunisie	2 650	France, États-Unis, Italie	9,5	5,5
Türkiye	868	Allemagne	2,9	2,3
Autorité palestinienne	3600	Jordanie, Syrie	5,7	1,9

Source : World Bank, [Average transaction cost of sending remittances to a specific country \(%\) - Egypt, Arab Rep. | Data \(worldbank.org\)](#)

Encadré 2.5. Les flux d'envois de fonds et le potentiel des « diaspora bonds »

Les flux d'envois de fonds représentent une importante source de financement dans les économies de l'UpM, ils contribuent à une large part du PIB de ces pays et sont un vrai moyen de survie pour les ménages. Ces flux sont essentiels pour maintenir la consommation, réduire la pauvreté et soutenir la stabilité économique. Cependant, le faible taux d'investissement rapporté au PIB observé, en particulier dans le pays MENA, indique qu'une part significative des entrées d'envois de fonds finance les hausses de consommation et des activités de recherche de rente, au lieu d'être affectée à une recherche de croissance économique à long terme ou à l'expansion du secteur privé. En conséquence, le potentiel des envois de fonds à catalyser les investissements et stimuler le développement économique reste largement inexploité. Des instruments financiers innovants sont nécessaires pour tirer partie des envois de fonds et avoir un impact plus large sur le développement. Les « diaspora bonds » (obligations de la diaspora) sont un de ces mécanismes qui permettent de diriger les flux d'envois de fonds vers les marchés financiers et les investissements productifs.

Les diaspora bonds sont un mécanisme clé qui permet d'utiliser les finances de la diaspora pour la mobilisation de capitaux privés et de profiter d'un financement en devises étrangères pour un coût inférieur à celui proposé par les investisseurs institutionnels. Les diaspora bonds sont généralement émis en petites coupures et ciblent une large base de particuliers, qui n'a généralement pas une grande expérience de l'investissement. Bien que les coûts de distribution de ces obligations puissent être supérieurs à ceux des obligations souveraines traditionnelles proposées aux investisseurs institutionnels, les progrès des plateformes numériques et mobiles offrent un moyen rentable de rationaliser la distribution (World Bank, 2023^[11]).

Les investisseurs de la diaspora sont souvent prêts à accepter des retours sur investissement moins élevés pour plusieurs raisons : ils ont des risques réduits de dévaluation ou de conversion en devises locales, car ils sont plus susceptibles d'utiliser les devises locales à des fins personnelles ou d'investissement ; les gouvernements peuvent leur offrir un traitement préférentiel, comme un accès à des terrains ou d'autres biens, ce qui réduit le risque perçu de défaillance ; et les investisseurs de la diaspora, notamment ceux avec des revenus plus faibles dans le pays d'accueil, peuvent trouver ces obligations plus attractives que les solutions d'investissement traditionnelles comme les dépôts bancaires à faible rémunération.

L'émission de diaspora bonds diversifie également les sources de financement tout en renforçant les liens avec la diaspora, ce qui peut soutenir les échanges commerciaux, l'investissement direct étranger et le transfert de compétences et de technologies. Il existe des exemples de succès à l'international. Israël émet par exemple des diaspora bonds depuis 1951, ce qui a permis de lever plus de 50 milliards USD, et l'Inde a mobilisé 11 milliards USD à travers trois émissions en 1991, 2000 et 2003. Les Philippines ont aussi fait appel aux travailleurs de l'étranger pour le financement par obligation, tandis que le Nigeria a pu collecter 300 millions en 2017 pour financer des projets d'infrastructure (World Bank, 2023^[11]). Le diaspora bond du Nigeria est intéressant en raison de sa structure innovante qui ciblait des investisseurs de la diaspora et hors diaspora. Malgré un faible taux d'intérêt de 5,6 %, il a atteint 130 % de souscription. Pour atténuer les risques liés aux taux de change et améliorer son attractivité, ce diaspora bond a été émis en dollars américains et enregistré sous la juridiction du Royaume-Uni et des États-Unis (AUC/OECD, 2021^[36]).

Malgré leur potentiel, les émissions de diaspora bonds restent peu nombreuses par rapport au volume des entrées d'envois de fonds, ce qui laisse un large potentiel inexploité. En Afrique par exemple, seuls cinq pays (Éthiopie, Ghana, Kenya, Nigeria et Rwanda) qui représentent 12 % des migrants africains ont émis des diaspora bonds depuis 2000, avec des résultats mitigés (AUC/OECD, 2021^[36]). Pour utiliser efficacement l'épargne de la diaspora, les pays doivent concevoir avec soin les structures de leurs obligations, obtenir une approbation réglementaire dans des juridictions à hauts revenus où se trouve une part importante de la diaspora, et proposer des prix compétitifs. Les institutions internationales peuvent jouer un rôle essentiel en contribuant à évaluer le potentiel de l'épargne de la diaspora et à développer des instruments de réduction des risques pour améliorer la confiance des investisseurs et l'attractivité de ces obligations.

F5. Position et flux d'IDE

Pourquoi cet indicateur ?

Les positions (stocks) et les flux d'investissement direct étranger (IDE) sont des indicateurs clés pour évaluer le développement financier d'une région et son niveau d'intégration dans l'économie mondiale. Des stocks d'IDE élevés indiquent des entrées de capitaux étrangers soutenus, qui jouent un rôle clé dans la formation de capital, le développement des projets et la croissance économique. De l'autre côté, les flux d'IDE mesurent les nouveaux investissements lors d'une période prédéfinie et révèlent la capacité d'un pays à attirer ou retenir l'investissement étranger pendant cette période. Ces flux reflètent de manière directe la confiance accordée par les investisseurs à la stabilité économique d'une région, sa gouvernance et son environnement réglementaire, ce qui les rend essentiels pour évaluer la durabilité à long terme, la résilience et le développement financier de cette région.

Tendances principales

Il existe des différences structurelles marquées dans les stocks et flux d'IDE entre les sous-régions de l'UpM, en plus de variations notables intra-groupe.

Sans surprise, les États membres de l'UE détiennent des stocks d'IDE bien plus importants, grâce à des marchés domestiques solides, une infrastructure financière avancée et un environnement réglementaire stable. L'investissement intra-UE reste solide grâce aux flux de capitaux transfrontaliers facilités par le marché unique et l'harmonisation des réglementations (Graphique 2.17).

- Historiquement, l'UE est une destination majeure des IDE mondiaux même si les entrées ont nettement baissé. De 266 milliards USD en 2021, ils ont chuté de 85 milliards USD en 2022 avant de regagner 59 milliards USD en 2023 (UNCTAD, 2024_[37]). Malgré ces fluctuations, la croissance des investissements « greenfield » est restée positive, représentant environ 25 % des investissements « greenfield » mondiaux.

Les pays des Balkans sont restés les principaux destinataires nets des IDE entrants, avec des entrées d'IDE en hausse entre 2005 et 2023 (Graphique 2.19). Dans ces économies, les entrées d'IDE en part du PIB ont régulièrement dépassé celles de nombreux pays de l'UpM, ce qui reflète les progrès continus réalisés dans la levée des obstacles statutaires à l'investissement étranger, ainsi qu'un climat propice aux affaires et une position géographique stratégique (Graphique 2.18).

En réalité, les principales sources d'IDE dans les économies des Balkans occidentaux sont les membres de l'UE, notamment l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie. Ces pays ont augmenté leurs investissements dans la région, car leur proximité géographique et un coût du travail concurrentiel facilitent le processus de délocalisation de proximité de certaines chaînes de valeur dans des secteurs tels que l'équipement médical et la construction automobile.

Cependant, les entrées d'IDE sont principalement concentrées sur les secteurs non tournés vers l'exportation. La production représente par exemple moins de 10 % des entrées d'IDE en Albanie et au Monténégro puisque la plupart des investissements concernent l'immobilier (OECD, 2024_[13]). Une approche plus sectorielle tirant parti des avantages compétitifs des économies sera nécessaire. À cet égard, en 2022, la guerre en Ukraine a redonné de la visibilité politique aux procédures d'adhésion à l'UE des Balkans occidentaux. Les vastes programmes de réforme induits par les procédures d'adhésion et l'intégration accrue avec l'UE qui est attendue devraient renforcer l'attractivité de ces pays, et augmenter ainsi les investissements étrangers.

La région MENA reste une destinataire nette de l'IDE, et les investissements intra-UpM sont les plus courants dans la plupart des pays. L'Égypte fait exception, puisque l'investissement hors UpM, notamment du Royaume-Uni, y joue un rôle plus important (Graphique 2.19).

Une ventilation régionale des stocks d'IDE entrants montre que l'UE27 reste la principale source d'investissement dans la région MENA, complétée par des contributions significatives des États-Unis (Graphique 2.20). Les économies du Golfe se démarquent aussi de plus en plus comme des investisseurs clés, avec d'importants investissements au Maroc (11 milliards USD), en Algérie (2,2 milliards USD) et en Tunisie (1 milliard USD) en 2023. Les investissements asiatiques sont aussi présents dans presque tous les pays considérés dans notre analyse. Les flux d'IDE intra-MENA restent limités, même entre les pays voisins, ce qui traduit un certain retard dans l'intégration régionale.

Contrairement aux économies des pays émergents et en développement, les entrées d'IDE dans la région MENA n'atteignent pas les objectifs en raison de difficultés structurelles persistantes, notamment une mauvaise gouvernance, la corruption, une concurrence insuffisante, un manque de compétences et un manque de dynamisme du secteur privé. Ces problématiques ont été exacerbées par les variations du cours du baril de pétrole, l'instabilité politique consécutive aux soulèvements de 2011 (OECD, 2021^[38]) et les crises extérieures suivantes. Par conséquent, en 2023, les entrées d'IDE étaient plus basses qu'en 2005 dans presque tous les pays considérés. Néanmoins, certains pays MENA conservent leur potentiel pour les investissements étrangers grâce à une position géopolitique stratégique (Graphique 2.22).

- L'Égypte attire de manière constante les IDE, avec une moyenne de 7 milliards USD par an entre 2005 et 2023. Mais les données montrent deux baisses majeures : la première lors de la Révolution de janvier en 2011 où les entrées ont été négatives (-480 millions USD) et la deuxième lors de la crise économique de 2020-2021. Cette tendance s'est inversée en 2023 suite à une nouvelle loi sur les investissements (2018) qui comprend un ensemble de garanties pour les nouveaux investissements, un programme d'ajustement macroéconomique complet et le lancement d'un programme de désinvestissement public. Par ailleurs, les investissements « greenfield » restent solides en Égypte et atteignent 41 milliards USD en 2021. L'Égypte améliore actuellement sa stratégie d'IDE en collaboration avec la Banque mondiale afin de suivre les progrès au fil du temps grâce à un cadre de suivi et d'évaluation. Une carte dynamique et interactive des investissements est également utilisée pour aider les investisseurs à parcourir les différentes opportunités.
- Le Maroc a prouvé sa capacité à attirer un assez haut niveau d'IDE grâce à des politiques d'investissement proactives et un environnement plus favorable aux affaires. Des centres régionaux ont été créés à travers le pays autour de quatre axes principaux : la gouvernance et l'environnement des affaires ; la transparence et la visibilité de l'agence de promotion des investissements ; les incitations locales ; et un positionnement approprié pour chaque région. L'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations encourage les investissements et fixe des objectifs, en tenant compte des valeurs de référence des autres pays. Entre 2005 et 2022, le Maroc a observé des entrées d'IDE stables, ce qui traduit des risques moins élevés et un climat favorable à l'investissement.
- L'Algérie, avec un stock d'IDE comparable, continue à attirer les investissements, principalement en raison de ses importantes ressources énergétiques. Il s'agit du seul pays avec un volume important d'IDE provenant d'Afrique du Nord (725 millions USD) en 2022.
- Le Liban aussi a mis en œuvre des plans d'investissement pour attirer les IDE, principalement dans les infrastructures et les technologies. Le pays a aussi mis en place des mesures complémentaires pour améliorer la transparence et a notamment publié tous les projets d'investissement existants.
- La Tunisie a déployé de nombreux efforts afin de lever les restrictions imposées aux investisseurs étrangers et de faire du pays une destination attractive pour les talents, en capitalisant sur les savoir-faire et les compétences présents dans le pays. L'Agence de promotion de l'investissement extérieur a ainsi aligné ses objectifs de promotion de l'investissement avec les ODD en donnant la priorité aux investissements respectant les objectifs environnementaux et en offrant des incitations fiscales pour mettre en œuvre la transition écologique, tout en évaluant plus rigoureusement l'impact sectoriel des nouveaux investissements.

En termes de concentration sectorielle, dans la région, les flux d'IDE sont surtout dirigés vers les biens non marchands et les secteurs à forte intensité de capital, comme l'immobilier, le bâtiment, l'industrie minière et l'énergie (principalement le pétrole et le gaz). À l'inverse, une part assez modeste d'IDE a été affectée au secteur de la production. Les données montrent que ces secteurs à forte intensité de capital n'ont que peu contribué à la croissance de la productivité et à la création d'emplois (OECD, 2021^[38]).

L'UpM et la région MENA élargie : L'IDE des pays du CCG dans les économies de l'UpM augmente nettement, en particulier en Europe et dans la sous-région MENA et en Europe, où la proximité géographique et les liens culturels améliorent la coopération. Ces investissements doivent stimuler la diversification économique et soutenir les efforts de réduction de la dépendance au pétrole des économies du CCG.

Quelles politiques adopter ?

- Réduire les restrictions des IDE, simplifier les mécanismes d'approbation et éliminer les obstacles aux investissements étrangers pour attirer davantage d'investisseurs intéressés par le vaste marché méditerranéen potentiel et sa relative compétitivité.
- Les pays destinataires doivent impérativement définir leurs exigences concernant la contribution des nouveaux investisseurs à la génération de revenus fiscaux, à la création d'emplois, aux transferts technologiques et de savoir-faire, et aux retombées globales sur les entreprises locales et nationales.

Définitions

Le *stock* d'IDE (position) représente la valeur totale de l'IDE à un moment donné, soit la valeur cumulée de tous les investissements passés et en cours des entités étrangères dans un pays (stock d'IDE entrants) ou des entités nationales à l'étranger (stock d'IDE sortants).

Les IDE *entrants* mesurent les investissements d'investisseurs non-résidents dans l'économie déclarante. Les IDE *sortants* mesurent les investissements des résidents de l'économie déclarante dans les économies partenaires.

Les *flux* d'IDE mesurent les investissements directs transfrontaliers pendant une période donnée, généralement un an ou un trimestre.

Les investissements « greenfield » ont été définis comme les dépenses, quelle que soit la source de financement, visant à créer une nouvelle entreprise. La Tunisie a aligné ses objectifs de promotion des investissements avec les cibles des ODD, en donnant la priorité aux investissements qui respectent les objectifs environnementaux et en incitant fiscalement à mettre en œuvre la transition écologique.

Pour aller plus loin

World Bank (2023), *The Western Balkans Should Leverage Foreign Direct Investment to Integrate in Global Value Chains*, Washington, DC. <https://blogs.worldbank.org/en/psd/western-balkans-should-leverage-foreign-direct-investment-integrate-global-value-chains>

Encadré 2.6. Investissement durable dans la région MENA

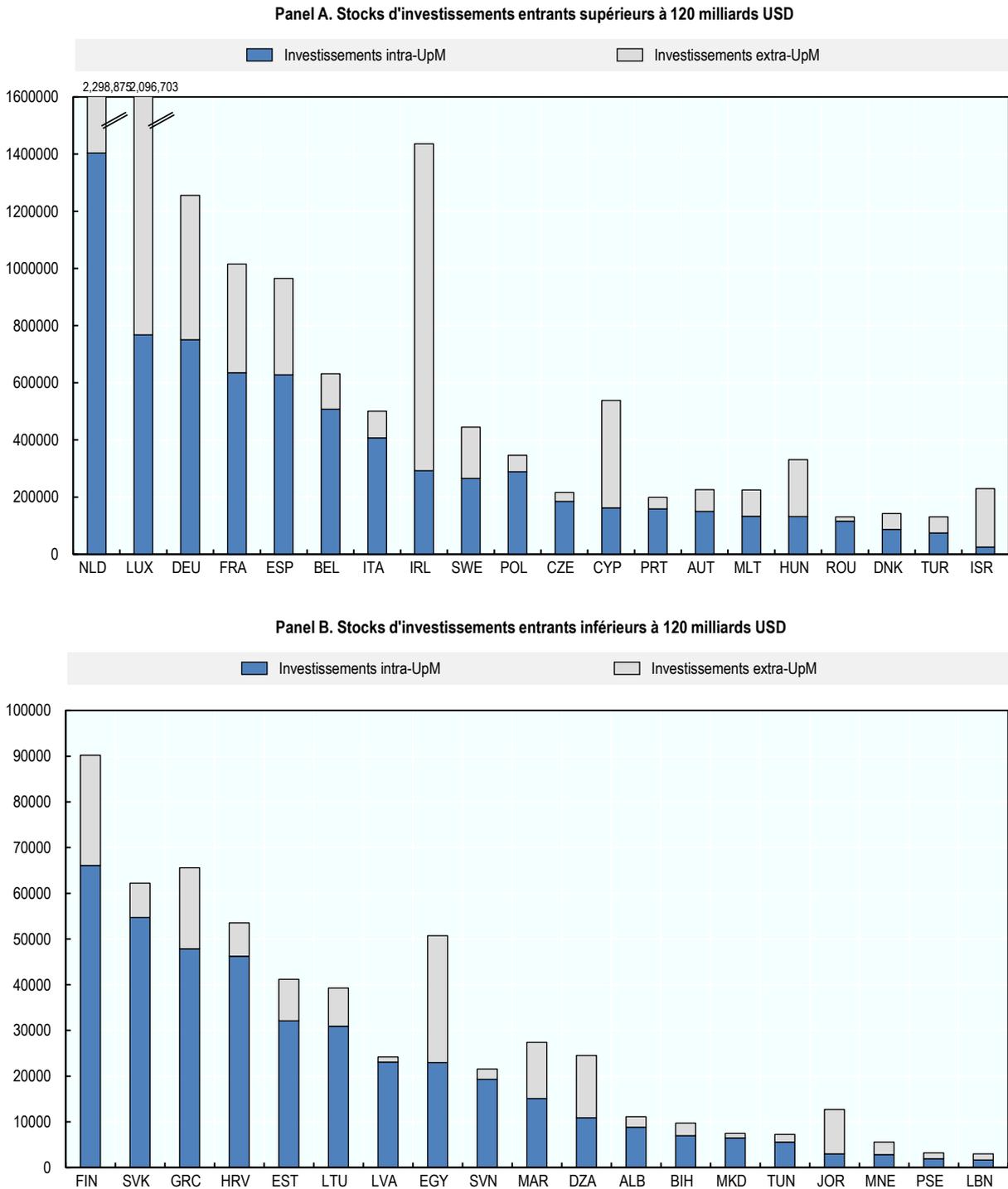
Le rapport *Dynamiques du développement en Afrique 2023 de l'OCDE* indique que la majorité des investissements étrangers dans la région concernait des secteurs ayant un impact négatif sur l'environnement (AUC/OECD, 2023^[39]). Bien que l'Afrique du Nord contribue seulement à 1,5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (CO₂), à égalité avec le sud de l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes pour les émissions par habitant, plus de la moitié de ces émissions provient de la production d'électricité et du transport, et ces secteurs ont attiré des financements privés considérables. Plus de la moitié des 14 milliards USD alloués par le biais des organismes de crédit à l'exportation de l'OCDE entre 2012 et 2021 a été investie dans le secteur de l'énergie, suivi de l'industrie (27 %) et du transport et du stockage (19 %).

En raison des importantes ressources naturelles de l'Algérie, de la Libye et de la Mauritanie, environ les trois quarts des IDE du secteur de l'énergie ont ciblé des projets en lien avec le charbon, le pétrole et le gaz ces dix dernières années. Entre 2010 et 2020, seuls 21 milliards USD sur 78 milliards investis dans le secteur de l'énergie ont été affectés aux énergies renouvelables, et le reste aux énergies fossiles. Un schéma similaire a été observé en Jordanie où les énergies renouvelables représentaient 10 % des IDE « greenfield » dans le secteur de l'énergie entre 2003 et 2018, contre 90 % pour les énergies fossiles et le nucléaire (OECD, 2022^[40]).

Ces dernières années, la région est devenue une destination des mégaprojets verts mondiaux. En 2023, la Mauritanie a annoncé le plus grand projet « greenfield » du monde : une usine de production d'hydrogène de 34 milliards USD, soit sept fois le PIB du pays. L'Égypte a également conclu des accords pour des projets d'énergie verte, pour un total de 10,8 milliards USD, tandis que le Maroc prévoit un projet d'usine de production d'hydrogène de 2 milliards USD (UNCTAD, 2024^[37]).

Graphique 2.17. Stock d'IDE entrants dans les pays de l'UpM, 2023

Millions USD

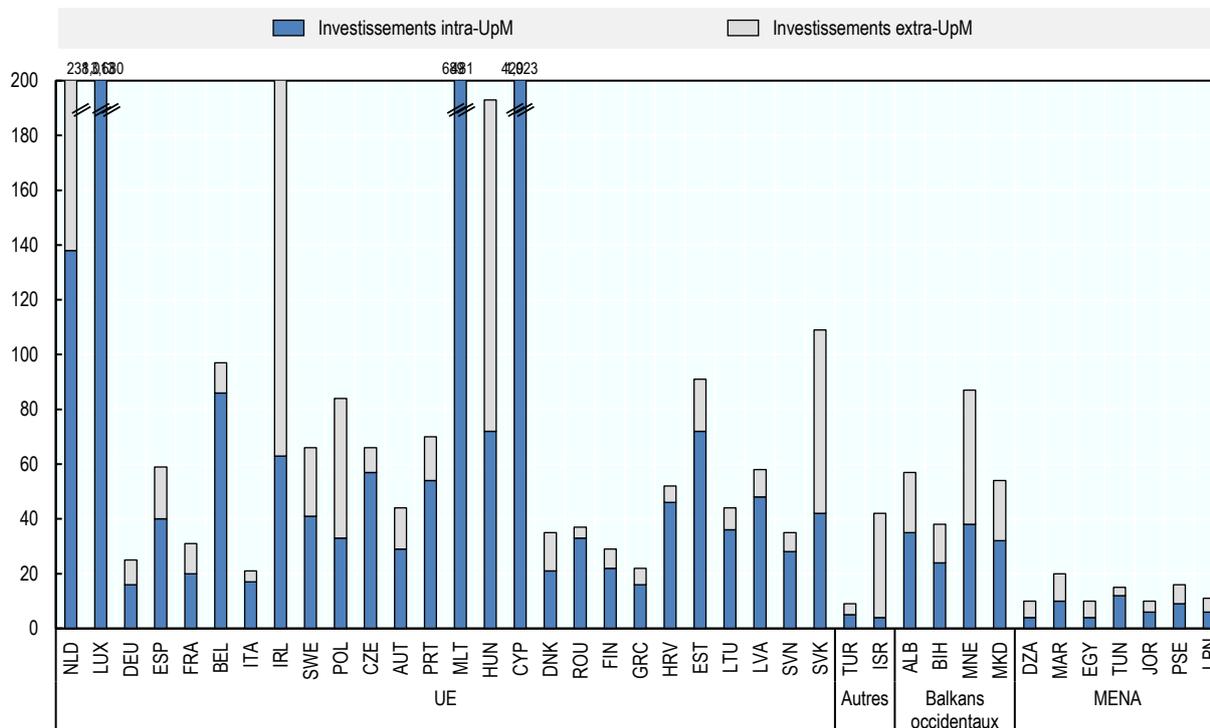


Note : Les stocks (ou positions) d'IDE sont une mesure du niveau total des investissements directs à un moment précis, généralement à la fin de l'année ou du trimestre, reflétant l'accumulation des investissements dans ou par l'économie déclarante. Les pays sont classés par ordre décroissant de part dans la position d'investissement intra-UpM.

Source : Auteurs basé sur :IMF Coordinated Direct Investment Survey, <https://data.imf.org/en/datasets/IMF.STA:DIP> et the OECD [FDI flows](#).

Graphique 2.18. Stocks d'IDE entrants dans les pays de l'UpM, 2023

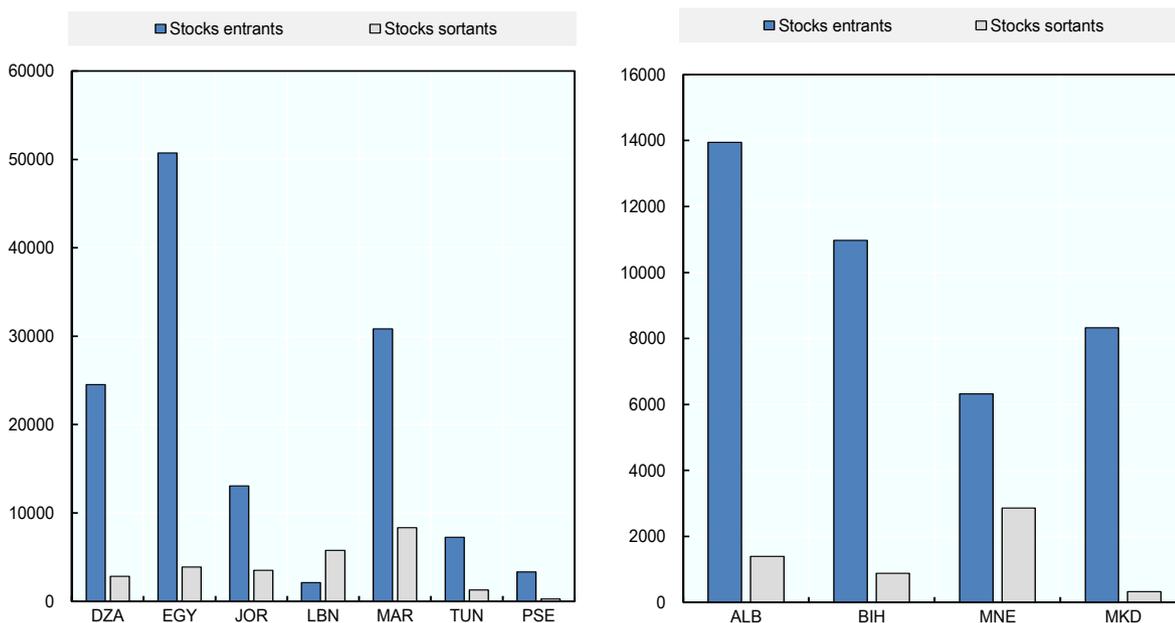
Pourcentage du PIB



Source : Auteurs basé sur :IMF Coordinated Direct Investment Survey, <https://data.imf.org/en/datasets/IMF.STA:DIP>, et OECD FDI flows.

Graphique 2.19. Stocks entrants et sortants dans les pays de l'UpM, par sous-régions, 2023

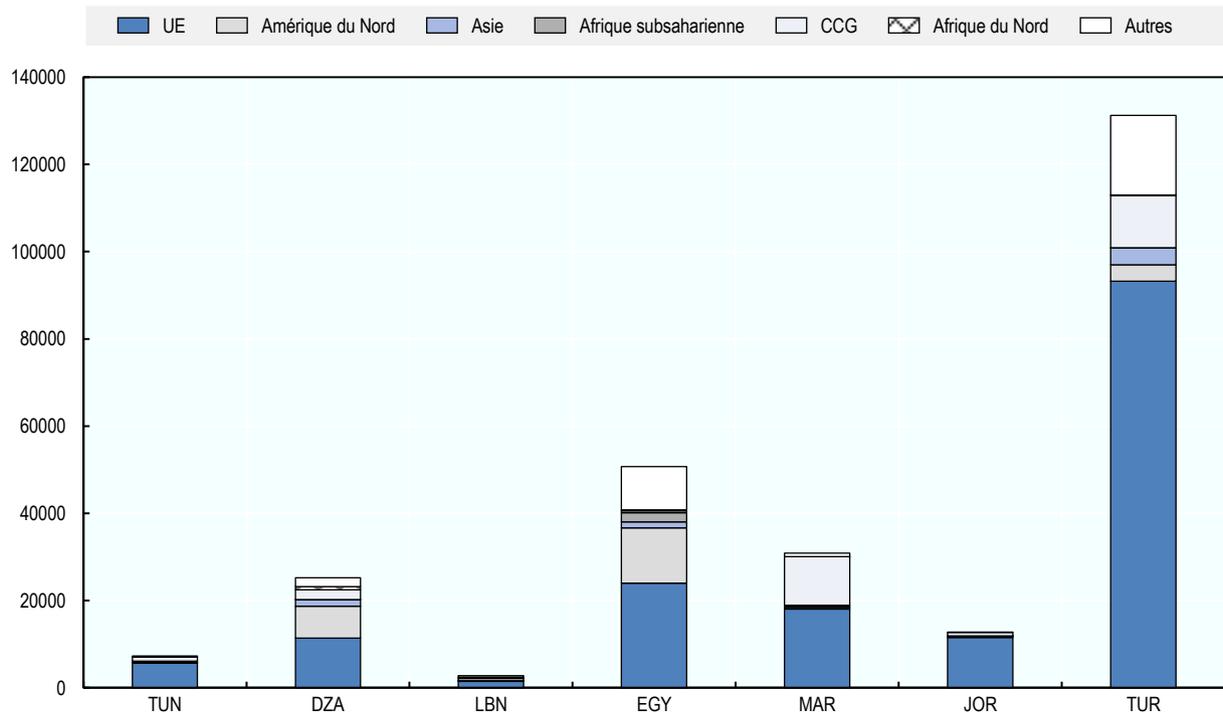
Millions USD



Source : Auteurs basé sur :IMF Coordinated Direct Investment Survey, <https://data.imf.org/en/datasets/IMF.STA:DIP>.

Graphique 2.20. Stock d'IDE entrants, par région partenaire, 2023

Millions USD



Source : Auteurs basé sur :IMF Coordinated Direct Investment Survey, <https://data.imf.org/en/datasets/IMF.STA:DIP>

Encadré 2.7. Coopération Sud-Sud : les investissements du CCG

Le Conseil de coopération du Golfe (CCG) apparaît comme une source importante d'investissement à l'échelle mondiale et régionale. Les entreprises du Golfe ont par exemple intensifié leurs activités sur tout le continent africain, en s'engageant dans 73 projets d'IDE « greenfield » pour un total de plus de 53 milliards USD en 2022 (FDI Intelligence/Financial Times, 2024⁽⁴¹⁾).

L'impact des investissements du CCG est particulièrement important dans la sous-région MENA. Les Émirats arabes unis (EAU) sont le principal investisseur et représentent plus de la moitié de tous les investissements « greenfield » provenant des pays MENA ces deux dernières décennies, suivis par le Bahreïn, l'Arabie saoudite et le Qatar (OECD, 2021⁽³⁸⁾). Les investissements du CCG se concentrent sur des projets immobiliers et de construction. Les entreprises du CCG sont responsables de 70 % des investissements d'immobilier et de construction ces deux dernières décennies.

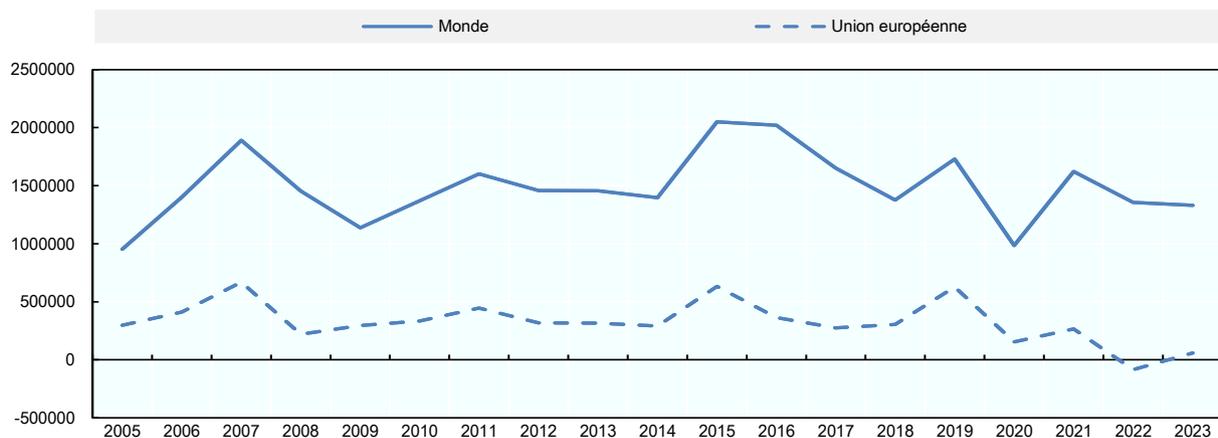
Ces dernières années, les pays du CCG investissent de plus en plus dans les technologies émergentes liées à la transition écologique, ce qui reflète un élan stratégique de diversification vis-à-vis des hydrocarbures. Ces investissements encouragent une coopération intrarégionale accrue, ce qui produit des retombées positives en termes de transfert technologique, de développement durable et de diversification économique. Par exemple, en 2023, l'entreprise saoudienne ACWA Power a signé un accord-cadre pour le développement d'un projet de production d'hydrogène dans la Zone économique du Canal de Suez en Égypte. Avec un investissement de plus de 4 milliards USD, l'initiative vise à produire 600 000 tonnes d'ammoniac verte chaque année dans sa première phase. De même, Abu Dhabi National Energy Company prévoit d'allouer 1,6 milliard USD à des projets d'énergie renouvelable au Maroc. En Mauritanie, l'entreprise émiratie Infinity Power a signé un mémorandum d'entente (MoU) pour une nouvelle entreprise importante soutenue par le CCG : un projet de production d'hydrogène de 34 milliards USD. Par ailleurs, on note une expansion des investissements dans l'économie numérique, en particulier dans les centres de données. L'entreprise émiratie Gulf Data Hub a signé un MoU

pour le développement de trois complexes de centres de données en Égypte, ce qui met en lumière l'intérêt croissant de la région pour l'infrastructure numérique.

L'investissement le plus récent et le plus important d'un pays du CCG est l'engagement historique de 35 milliards USD des Émirats arabes unis avec l'Égypte en 2024. Dans le cadre de cet investissement, les EAU ont acquis les droits de développement de la péninsule Ras El Hekma, avec le projet d'y construire un vaste complexe résidentiel et touristique. Cet investissement a beaucoup contribué à réduire les pressions de la balance des paiements à court terme de l'Égypte pendant une période de stress macroéconomique accru. En renforçant les réserves de devises étrangères, les fonds ont assuré un soutien essentiel à la reconstruction des fonds régulateurs extérieurs, à la libéralisation du régime de taux de change et à l'avancée des réformes clés lancées par l'Égypte dans le cadre du programme soutenu par le FMI.

Graphique 2.21. Flux d'IDE vers l'UE et à l'échelle mondiale

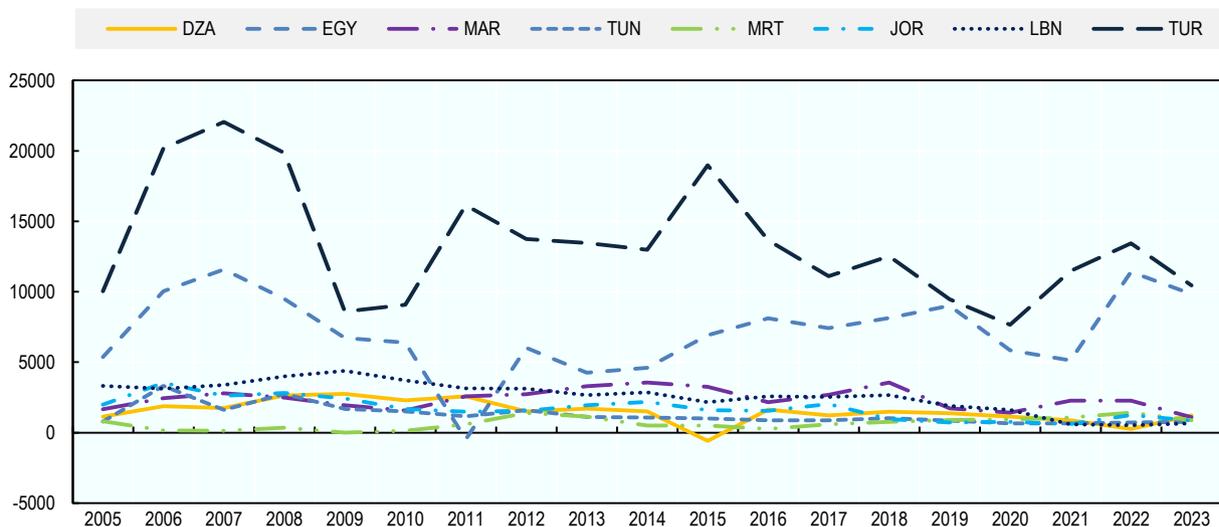
Millions USD



Source : Auteurs basé sur UNCTAD, World Investment Report, <https://unctad.org/topic/investment/world-investment-report>

Graphique 2.22. Entrées d'IDE dans les pays MENA et la Türkiye, 2005-2023

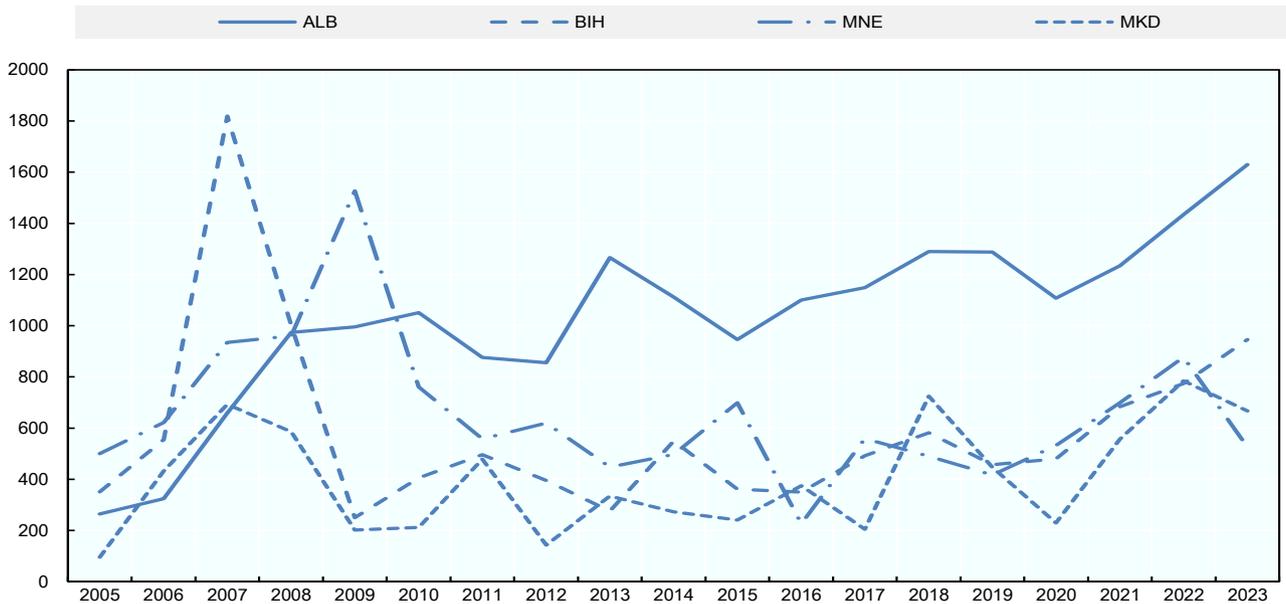
Millions USD



Source : Auteurs basé sur : UNCTAD, World Investment Report, <https://unctad.org/topic/investment/world-investment-report>

Graphique 2.23. Entrées d'IDE dans les pays des Balkans occidentaux, 2005-2003

Millions USD



Source : Auteurs basé sur : UNCTAD, World Investment Report, <https://unctad.org/topic/investment/world-investment-report>

Tableau 2.2. Valeur des projets d'IDE de type greenfield annoncés, par destination, 2013-2023

Millions USD

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Union européenne	99 221	78 392	95 457	105 112	132 493	181 885	178 509	150 811	227 166	265 275	262 327
Albanie	62	50	137	34	13	219	57	343	249	170	1 049
Bosnie-Herzégovine	827	976	3 089	822	639	737	532	465	356	693	1 905
Monténégro	852	1 136	43	614	49	2 009	572	581	103	140	1 702
Macédoine du Nord	591	852	354	339	135	917	287	137	1 025	623	592
Israël	1 987	375	250	1 096	7 133	6 561	1 066	1 647	27 964	1 832	662
Algérie	4 173	1 111	779	7 353	1 357	9 270	959	80	818	240	691
Égypte	4 978	18 000	16 038	41 823	40 317	13 628	14 229	2 119	14 190	108 072	41 904
Maroc	2 588	5 253	3 970	6 607	3 931	5 115	3 352	2 826	3 797	15 590	20 362
Tunisie	283	2 077	309	340	744	615	2 645	429	298	407	412
Mauritanie	8	1 373	-	21	37	-	158	7	379	55	34 000
Jordanie	11 237	1 532	297	2 776	599	291	2 122	256	412	383	11 014
Liban	69	1 127	35	39	70	121	287	27	0	12	16
Türkiye	15 237	4 314	5 394	8 401	9 291	15 984	3 746	4 754	4 715	4 233	13 255

Source : Auteurs basé sur UNCTAD, World Investment Report, <https://unctad.org/topic/investment/world-investment-report>

Encadré 2.8. L'intégration financière par le biais de la délocalisation de proximité et des traités d'investissement

La pandémie de COVID-19 et l'aggravation des tensions géopolitiques ont déclenché une réévaluation stratégique des chaînes d'approvisionnement mondiales. La délocalisation de proximité (near-shoring) et l'amilocalisation (friend-shoring) sont alors apparues comme des stratégies clés pour renforcer la résilience et réduire la dépendance vis-à-vis des marchés éloignés. La délocalisation de proximité, qui implique de relocaliser les chaînes d'approvisionnement plus près des marchés de base, et l'amilocalisation, qui implique d'approfondir les liens commerciaux et d'investissement avec des partenaires fiables, sont de plus en plus souvent considérées comme des moyens efficaces d'améliorer la stabilité économique et la prévisibilité des flux commerciaux.

La proximité géographique des pays MENA et des Balkans occidentaux avec l'Union européenne offre de précieuses opportunités d'exploiter ces tendances, en particulier dans les secteurs comme la production, la logistique et l'énergie. La région MENA et les Balkans occidentaux pourraient profiter d'une meilleure intégration financière pour atteindre leurs objectifs de délocalisation de proximité et d'amilocalisation. Les économies des Balkans occidentaux attirent avec succès les investissements directs étrangers (IDE) grâce à des conditions favorables pour les affaires et des efforts de mise en conformité des cadres réglementaires avec les normes internationales. La solidité constante des entrées d'IDE peut être attribuée à la connectivité stratégique de la région, à des incitations fiscales attractives et à un coût du travail relativement faible, qui ont fait des Balkans occidentaux une destination d'investissement toujours plus attractive pour les entreprises européennes, en particulier après la pandémie de COVID-19 (OECD, 2024^[13]).

Cependant, des améliorations de l'infrastructure, de la gouvernance et des systèmes éducatifs, ainsi que de l'intégration des PME dans les chaînes de valeur mondiales, seront nécessaires pour maintenir l'attractivité des investissements et mobiliser les capitaux. Encourager l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre et promouvoir l'innovation dans les secteurs à forte valeur ajoutée sont des étapes essentielles pour débloquer le potentiel de la région comme destination de la délocalisation de proximité.

Malgré les progrès réalisés en matière de coopération économique régionale, d'importants obstacles persistent, en particulier dans la protection des investissements, l'harmonisation réglementaire et l'alignement des normes financières entre les pays. Des structures de gouvernance fragmentées et des cadres réglementaires non harmonisés continuent de freiner l'intégration financière entre les économies de l'UE, la région MENA et les Balkans occidentaux.

Les traités d'investissement, en particulier ceux avec de fortes dispositions d'intégration financière, peuvent jouer un rôle clé pour relever ces défis. Les pays MENA et des Balkans occidentaux ont signé des traités bilatéraux d'investissement (TBI) et des traités comportant des dispositions relatives à l'investissement (TIP). Au total, ces pays ont conclu 383 TBI et TIP actuellement en vigueur, et 96 accords sont signés, mais ne sont pas encore en vigueur. Cependant, de nombreux accords existants sont obsolètes et ne sont pas adaptés aux problématiques modernes liées à l'intégration financière, à la protection des investissements ou à l'harmonisation réglementaire (UNCTAD Investment Policy Hub, 2025^[42]).

L'OCDE souligne l'importance de moderniser les accords d'investissement et d'inclure des dispositions relatives aux services financiers, des mécanismes efficaces de résolution des litiges et une meilleure protection des investisseurs afin de créer un environnement d'investissement plus prévisible et transparent (OECD, 2021^[38]). L'actualisation de ces cadres pourrait nettement améliorer le climat d'investissement, faciliter les flux de capitaux transfrontaliers et renforcer la résilience économique.

F6. Restrictivité réglementaire des IDE

Pourquoi cet indicateur ?

L'attractivité d'une économie pour les investisseurs étrangers dépend de plusieurs facteurs, notamment la taille du marché, sa structure économique, mais aussi les politiques et les institutions qui contribuent à créer un environnement d'investissement cohérent et prévisible. Pour les investisseurs étrangers, le cadre réglementaire régissant leur entrée et leurs opérations dans le pays d'accueil est essentiel. De nombreux pays imposent certaines restrictions réglementaires ou juridiques aux IDE, souvent pour protéger des industries ou des secteurs domestiques particuliers.

Tendances principales

En moyenne, les économies MENA imposent davantage de restrictions à l'entrée et aux opérations des investisseurs étrangers que les économies similaires de l'UpM (Graphique 2.24). En réalité, les scores de restrictivité de l'IDE indiquent des taux d'ouverture plus élevés dans les économies des Balkans occidentaux et de l'UE que dans les économies des pays MENA.

- Le Maroc fait figure d'exception dans la région en maintenant un fort degré d'ouverture dans tous les secteurs, y compris les services financiers.
- Depuis 2018, les restrictions des IDE au Liban et en Algérie ont nettement diminué, bien que ces pays présentent toujours un degré de restrictivité supérieur aux autres économies de l'UpM.

La performance des pays des Balkans occidentaux est similaire à celle de la moyenne européenne.

Dans le secteur financier, les restrictions sur les activités bancaires restent plus élevées que dans d'autres services financiers comme l'assurance ou le négoce de valeurs mobilières. La Jordanie est une exception et affiche l'un des indices de restrictivité les plus bas du secteur financier par rapport à ses pairs de la région MENA (Graphique 2.25). Ce score est dû au développement avancé du secteur bancaire jordanien, l'un des plus établis de la région (OECD, 2021^[38]).

- Bien que les banques soient la première source de financement pour les individus et les entreprises des pays MENA, le secteur bancaire reste très protégé, ce qui limite les activités transfrontalières et restreint la pénétration des banques étrangères.
- L'ouverture du secteur bancaire aux investissements étrangers peut offrir de nombreux avantages. La présence des banques étrangères peut améliorer l'accès au capital étranger et créer de nouvelles opportunités de financement. En période d'instabilité, les banques étrangères peuvent atténuer la fuite transfrontalière des capitaux en offrant une alternative sûre aux investisseurs étrangers, qui peuvent déplacer leurs capitaux des banques domestiques vers les banques étrangères implantées localement. Cependant, l'intégration réussie des banques étrangères dans les marchés domestiques et la maximisation de ces avantages dépend d'un cadre légal solide.
- Elles exigent également de moderniser la législation sur des thèmes tels que la faillite, la gestion des risques, la comptabilité, les exigences relatives au capital et le prêt. De nombreux pays se sont efforcés de mettre en œuvre des normes internationales dans ces domaines, bien que le degré d'adoption varie.

Les restrictions d'IDE étudiées désignent avant tout des mesures explicitement discriminatoires des réglementations ou législations. Cependant, des obstacles supplémentaires à l'investissement étranger peuvent aussi exister, notamment des obstacles institutionnels ou informels, notamment la lourdeur administrative ou la corruption, une exécution incohérente des réglementations, des distorsions du marché dus à la présence de l'état dans des secteurs stratégiques, les traitements préférentiels accordés à certaines entreprises, une concurrence insuffisante, un manque de compétences, une infrastructure inadéquate, une instabilité politique, une mauvaise gouvernance et une faible intégration régionale.

L'UpM et la région MENA élargie : Ces dernières années, les pays du CCG ont attiré d'importantes entrées d'IDE et un nombre croissant d'investisseurs de l'UE, en particulier en Arabie saoudite, au Qatar et à Oman. Cependant, les investisseurs européens rencontrent différents obstacles dans la région, notamment l'omniprésence du secteur public dans les affaires et le marché de l'emploi, les exigences en matière de propriété, la lenteur et le coût des procédures légales, les procédures de sélection pour les investissements, la difficulté pour les entreprises étrangères de participer aux appels d'offres d'approvisionnement, la restriction des marchés financiers et les difficultés de recrutement sur place. Par exemple, en Arabie saoudite, l'indice de restrictivité des IDE s'est amélioré depuis 2018, mais il reste de 0,3 en 2023, ce qui est comparable à l'Algérie et la Jordanie, contre 0,1 pour la Türkiye et Israël et presque aucune restrictivité dans l'UE.

Quelles politiques adopter ?

- **Encourager la coordination des réformes entre les pays MENA** pour harmoniser la législation et les réglementations appliquées aux investisseurs étrangers.
- **Supprimer les obstacles institutionnels et informels**, notamment les lourdeurs administratives ou une mauvaise gouvernance, les distorsions du marché dues à la présence de l'état dans des secteurs stratégiques, les traitements préférentiels accordés à certaines entreprises, et le manque de compétences.

Définitions

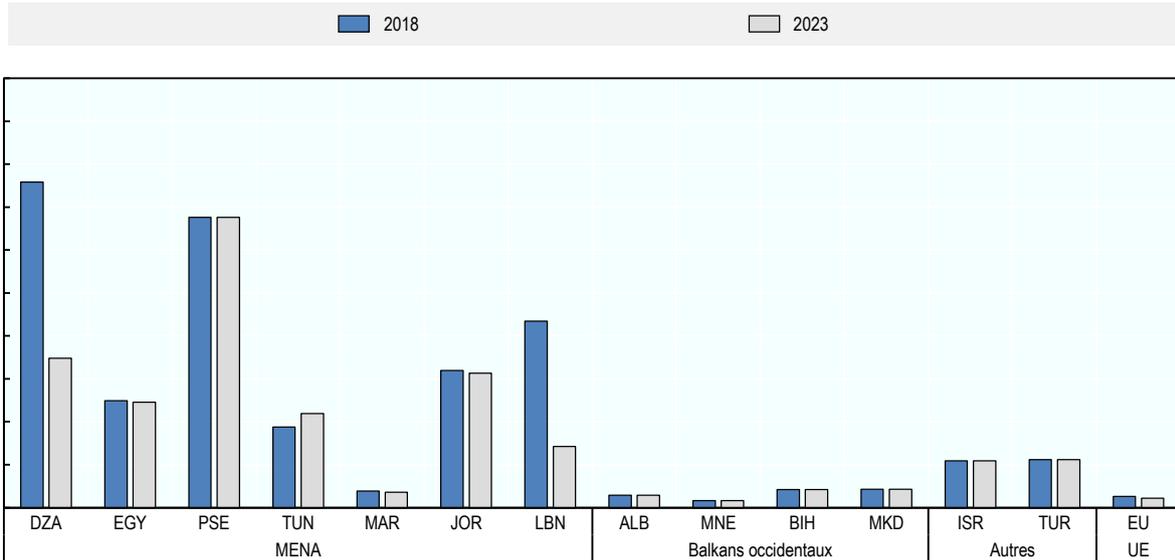
L'indice de restrictivité réglementaire des IDE de l'OCDE évalue l'ouverture ou la restrictivité des pays vis-à-vis des investissements étrangers en mesurant les obstacles statutaires à travers quatre dimensions clés : i) les limitations appliquées aux fonds propres étrangers ; ii) la sélection et les exigences d'approbation préalable ; iii) les restrictions appliquées au personnel étranger essentiel ; et iv) d'autres contraintes opérationnelles pour les entreprises étrangères. Cet indice permet d'expliquer les différences d'attractivité des IDE entre les économies. Il doit être interprété en tenant compte d'autres facteurs comme la mise en place de réglementations sur les IDE, la présence de l'état dans des industries clés ou la taille du marché domestique.

Dans le secteur financier, l'indice évalue les restrictions au sein du secteur bancaire, des assurances et d'autres activités financières, y compris l'échange de valeurs mobilières et de marchandises, le courtage, les services de conseil en investissement, la gestion des fonds de dépôts, le crédit-bail, les activités de crédit, l'affacturage et les activités de capital-risque.

Source: <https://www.oecd.org/en/data/indicators/fdi-restrictiveness.html>

Graphique 2.24. Restrictivité de l'IDE, 2023

Indice 0 (aucune restriction) à 1 (fermé)



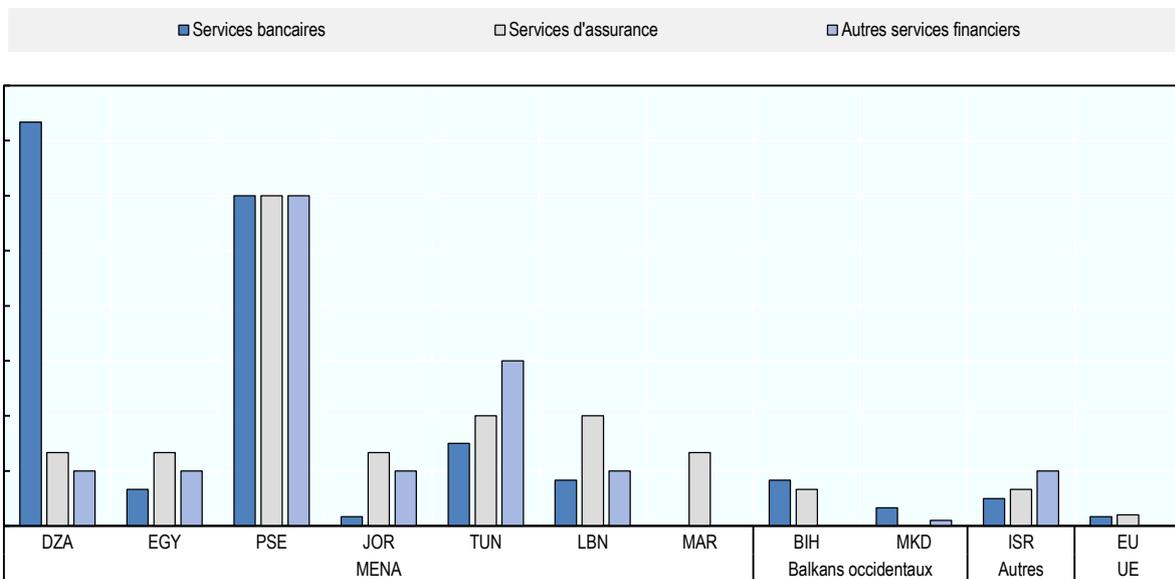
Note : Les données pour Chypre, la Mauritanie et Malte sont manquantes.

Source : OECD [FDI restrictiveness Index](#).

StatLink <https://stat.link/n9h3z4>

Graphique 2.25. Restrictivité de l'IDE dans le secteur financier, 2023

Indice 0 (aucune restriction) à 1 (fermé)



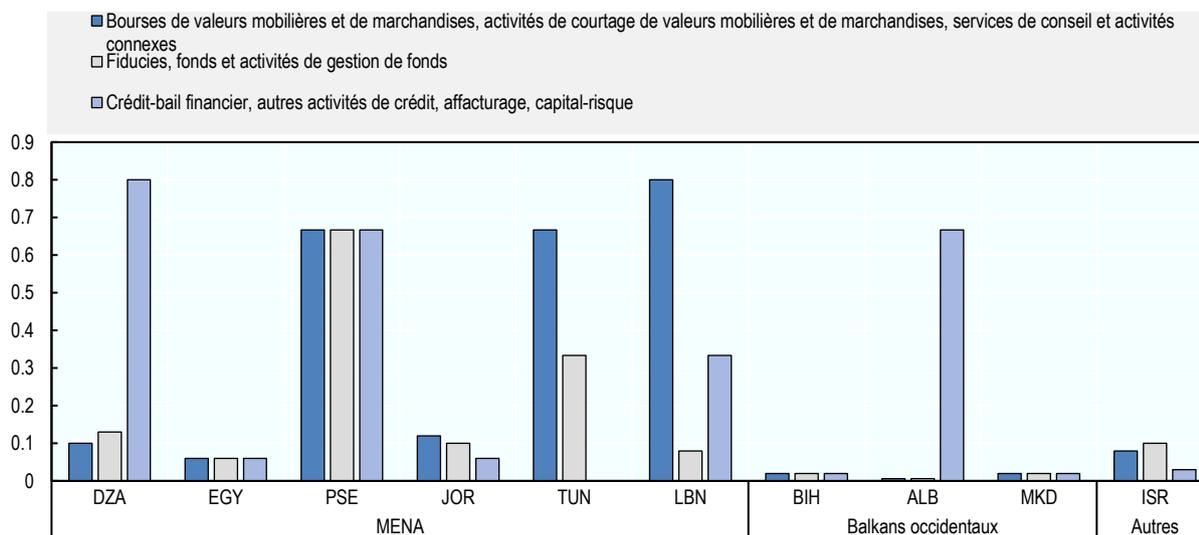
Note : Les données pour Chypre, la Mauritanie et Malte sont manquantes. Pour le Monténégro, l'Albanie et la Türkiye, la valeur est 0. Les autres services financiers comprennent les bourses de valeurs mobilières et de marchandises, le courtage de valeurs mobilières et de marchandises, les services de conseil en investissement et les activités connexes ; les trusts, les fonds et les activités de gestion de fonds ; le crédit-bail financier, les autres activités de crédit, l'affacturage, le capital-risque.

Source : OECD [FDI restrictiveness Index](#)

StatLink <https://stat.link/2a174q>

Graphique 2.26. 2023 Restrictivité de l'IDE par actifs financiers, 2023

Indice 0 (aucune restriction) à 1 (fermé)



Note : Les données pour Chypre, la Mauritanie et Malte sont manquantes. Pour l'UE, le Maroc et le Monténégro, la valeur est zéro.

Source : OECD [FDI restrictiveness Index](#)

StatLink <https://stat.link/39n2cr>

F7. Contribution de l'IDE à l'égalité des genres dans l'emploi et les salaires

Pourquoi cet indicateur ?

L'investissement direct étranger peut avoir un impact significatif sur l'égalité des genres dans les pays d'accueil en soutenant le développement des secteurs où les femmes sont plus présentes, notamment les services (par ex., la prestation de services, les hôtels et restaurants, l'information et la communication). Les filiales étrangères des multinationales peuvent introduire de bonnes pratiques en ayant un impact sur les conditions d'emploi et de travail des femmes locales. Au-delà de l'emploi direct, l'IDE peut aussi avoir un impact sur l'égalité des genres dans les entreprises nationales de manière indirecte, à travers les liens professionnels, la concurrence et la mobilité professionnelle.

Tendances principales

L'analyse des données des IDE « greenfield » dans les pays MENA révèle une concentration d'investissement dans les secteurs qui emploient moins de femmes et affichent des écarts de salaire plus grands (Graphique 2.28).

- Une part significative des IDE de cette sous-région est consacrée au bâtiment, à l'industrie minière et de l'énergie, et à la production (OECD, 2021^[38]). À l'inverse, une part plus restreinte des IDE est affectée aux services et aux autres secteurs avec une forte proportion de femmes.
- Les données des pays MENA montrent que les écarts de salaire entre les hommes et les femmes sont en moyenne plus élevés dans la production et les services, et moins élevés dans les secteurs comme le bâtiment, l'industrie minière et l'énergie, c'est-à-dire des secteurs qui emploient moins de femmes, mais plus souvent à des postes qualifiés (Montinari, 2023^[43]).

L'examen qualitatif des IDE de 2022 de l'OCDE pour la Jordanie a révélé que ces deux dernières décennies, environ 70 % des flux d'IDE « greenfield » vers le pays concernaient l'énergie, c'est-à-dire le pétrole et le gaz, et les services immobiliers. Or ces deux secteurs emploient surtout des hommes. Environ 20 % des flux d'IDE « greenfield » étaient destinés au secteur de la production et seuls 10 % à des services comme la finance, les TIC, le transport et le tourisme (OECD, 2022^[40]).

- Les IDE « greenfield » du secteur de la production sont souvent concentrés dans des industries avec une proportion assez importante de femmes employées, notamment l'industrie du vêtement et du textile. Ce phénomène se retrouve dans plusieurs pays MENA avec d'importantes industries alimentaires et du vêtement, comme la Tunisie et l'Égypte. En général, il existe une corrélation positive entre les IDE « greenfield » dans la production et l'emploi des femmes dans les pays ayant un avantage comparatif dans les industries à faible valeur ajoutée. Ces industries reposent généralement sur de la main-d'œuvre à bas coût et recourent donc beaucoup aux femmes (IMF, 2018^[44]).
- En Jordanie, les IDE « greenfield » dans la production se concentrent aussi dans des industries avec une part plus importante d'entreprises dirigées ou détenues par des femmes. Il s'agit des mêmes industries qui emploient plus de femmes, à savoir l'alimentaire, le vêtement et le textile. Cela suggère que ces industries intensives en IDE créent des emplois pour les femmes pour des postes peu qualifiés à forte intensité de travail, comme l'assemblage, mais aussi pour des postes plus qualifiés, notamment d'encadrement.

L'étude montre que les investisseurs étrangers en Jordanie font mieux que les entreprises nationales sur plusieurs mesures de performance, mais pas toujours en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Tandis que les entreprises étrangères emploient souvent plus de femmes, ces dernières y sont moins souvent directrices ou propriétaires que dans les entreprises nationales. Les résultats sont similaires en Égypte et en Tunisie. (OECD, 2022^[40])

Une étude parallèle en Tunisie montre que les flux d'IDE sont pertinents dans des secteurs qui emploient beaucoup de femmes, comme le textile et l'électronique.

- L'emploi des femmes dans le secteur de la production en Tunisie est assez élevé par rapport aux autres pays MENA, et encore plus dans les entreprises étrangères, bien que les femmes y soient souvent employées à des postes moins qualifiés.
- Dans les entreprises étrangères, les femmes représentent 58 % de la main-d'œuvre, c'est-à-dire plus que dans les entreprises nationales où 37 % des employés sont des femmes (OECD, 2024^[45]).

Tous ces éléments indiquent que bien que les IDE puissent avoir un impact positif sur la part des femmes dans la main-d'œuvre, cette contribution reste limitée. Les IDE ne sont qu'un des nombreux facteurs qui influencent l'emploi des femmes et les inégalités de salaire entre les hommes et les femmes. L'impact des IDE sur l'égalité entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de salaire dépend également de la présence de politiques nationales qui encouragent l'égalité des genres et soutiennent l'autonomisation économique des femmes, en particulier dans les pays où elles sont peu intégrées à la main-d'œuvre.

Quelles politiques adopter ?

- **Intégrer des dispositions sur les inégalités entre les hommes et les femmes dans les lois sur l'investissement** pour parvenir à un meilleur équilibre entre les droits et les obligations des investisseurs. Cette approche permettrait d'aligner les lois nationales et les normes internationales de conduite responsable des entreprises, notamment les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises (OECD, 2023^[46]).
- Envisager la mise en place de politiques sur le salaire minimum, la protection de l'emploi, la sécurité sociale, l'aide à la maternité et à la garde des enfants, le harcèlement sexuel et la flexibilité des horaires, qui ont aussi un impact sur la qualité des emplois créés et soutenus par les IDE.
- Promouvoir les politiques visant à accroître l'accès à l'éducation et aux soins de santé pour créer une main-d'œuvre féminine active et éduquée.

Pour aller plus loin

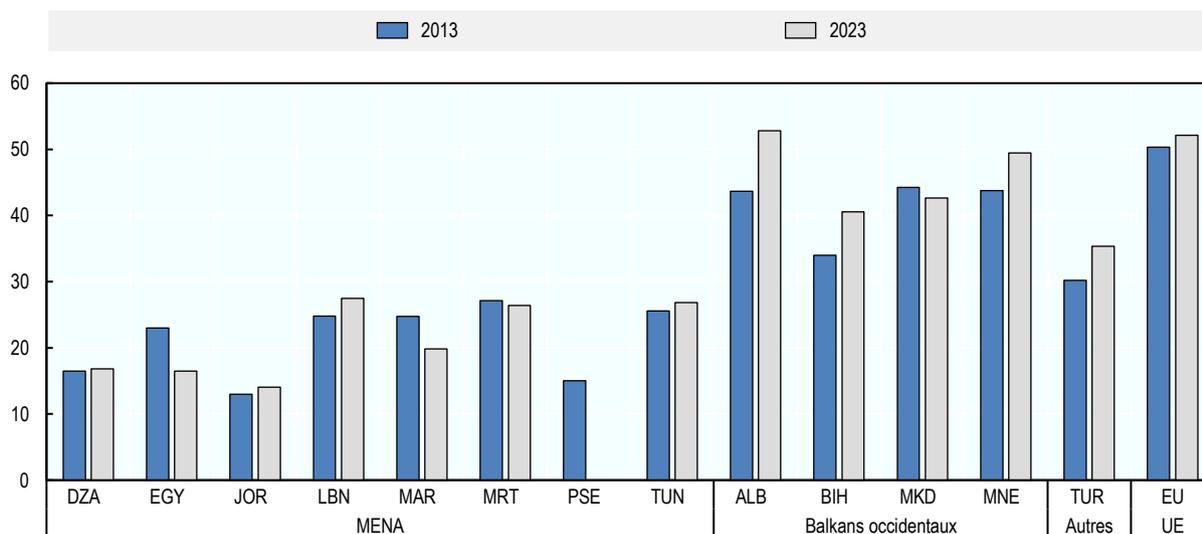
Montinari, L., 2023, 'Harnessing Foreign Direct Investment for Gender Equality', in *Joining Forces for Gender Equality: What is holding us back?*, OECD, Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/67d48024-en>.

OECD (2022), *FDI Qualities Review of Jordan: Strengthening Sustainable Investment*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/736c77d2-en>.

Ouedraogo et al. (2018), *Foreign Direct Investment and Women Empowerment: New Evidence on Developing Countries*, International Monetary Fund, International Monetary Fund, <https://doi.org/10.5089/9781484339732.001>.

Graphique 2.27. Part des femmes dans la main-d'œuvre dans certains pays de l'UpM

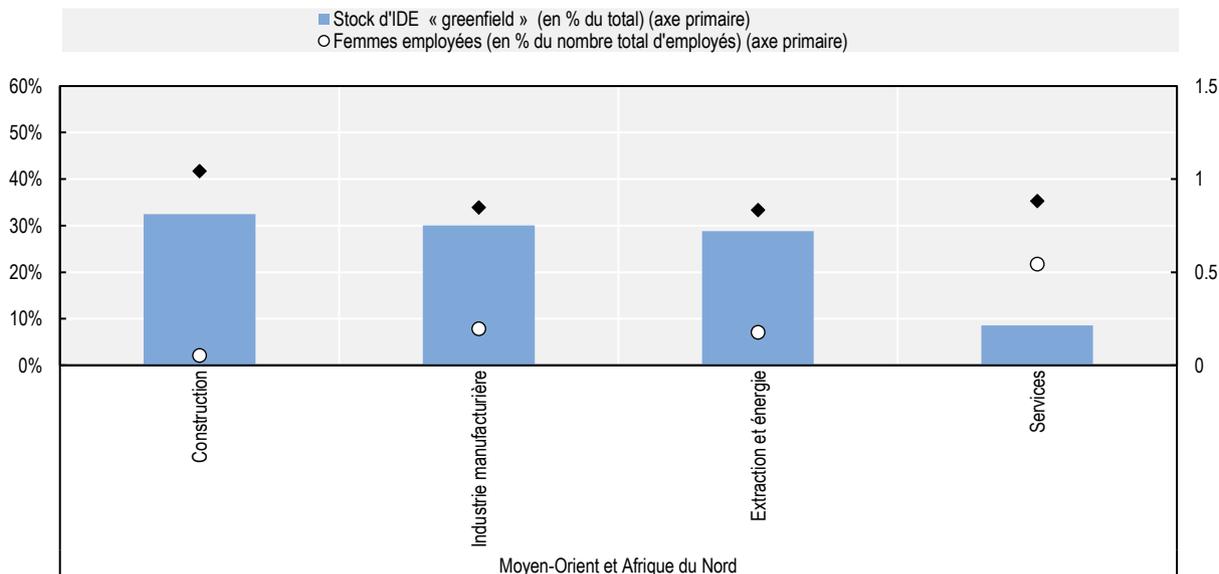
Pourcentage de la main-d'œuvre totale



Source : World Bank, <https://genderdata.worldbank.org/en/indicator/sl-tlf-acti-zs>

Graphique 2.28. IDE greenfield et ratio des revenus des femmes par rapport à ceux des hommes

En pourcentage des employées



Source : Élaboration de l'OCDE basée sur : fDi Markets' greenfield FDI tracking database (2022), <https://www.fdimarkets.com>; and ILOSTAT Labour statistics (2022), <https://ilostat.ilo.org/data>.

Références

- AUC/OECD (2023), *Africa's Development Dynamics 2023: Investing in Sustainable Development*, AUC, Addis Ababa/OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/3269532b-en>. [39]
- AUC/OECD (2021), *Africa's Development Dynamics 2021: Digital Transformation for Quality Jobs*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/0a5c9314-en>. [36]
- Ayadi, R. (2015), « Financial development, bank efficiency, and economic growth across the Mediterranean », *Springer, Cham*. [17]
- Bank Al-Maghrib (2023), *Annual Report 2023*. [23]
- Bettin, G. et A. Zazzaro (2018), « The Impact of Natural Disasters on Remittances to Low- and Middle-Income Countries », *The Journal of Development Studies*, vol. Vol. 54, pp. 481-500. [33]
- Central Bank of Egypt (2023), *Financial Stability Report 2022*. [20]
- Cherif, M. et C. Dreger (2016), « Institutional determinants of financial development in MENA countries », *Review of Development Economics*. [29]
- Deghi, A. et al. (2022), « The Sovereign-Bank Nexus in Emerging Markets in the Wake of the COVID-19 Pandemic », *IMF*. [15]
- Draghi, M. (2024), *The future of European competitiveness*, European Commission. [4]
- EBRD (2023), *Morocco diagnostic*. [21]
- FDI Intelligence/Financial Times (2024), *FDI into Africa from GCC hits new heights*. [41]
- ICMD (2021), *Reducing remittance costs: consolidating trends and harnessing gains*. [35]
- IMF (2024), *Country Report - Morocco*. [22]
- IMF (2024), *Financial Stability in a Higher-for-Longer Interest Rate Environment. The Case of the Middle East and North Africa*. [14]
- IMF (2023), *Jordan: Financial Sector Assessment Program-Financial System Stability Assessment*. [25]
- IMF (2023), *Jordan: Financial System Stability Assessment - 2023*, <https://coilink.org/20.500.12592/bhphntn>. [24]
- IMF (2018), *Foreign Direct Investment and Women Empowerment: New Evidence on Developing Countries*. [44]
- Islamic Financial Services Board (2024), *Islamic financial services industry stability report*. [12]
- Kalantaryan, S. et S. McMahon (2021), « Remittances in North Africa: sources, scale and significance », *Publications Office of the European Union*. [34]
- Lane, P. (2024), *Euro area international financial flows: analytical insights and measurement challenges*. [27]
- Montinari, L. (2023), « Harnessing foreign direct investment for gender equality », *OECD Publishing*, vol. Joining Forces for Gender Equality: What is Holding us Back?. [43]
- Neaime, S. (2016), « Financial crises and contagion vulnerability of MENA stock markets. », *Emerging Markets Review* 27, pp. 14-35. [28]
- OECD (2024), *FDI Qualities Review of Tunisia: Boosting Productivity and Creating Better Jobs*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/d8a28bca-en>. [45]
- OECD (2024), *Global Debt Report 2024: Bond Markets in a High-Debt Environment*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/91844ea2-en>. [11]
- OECD (2024), *Improving Egypt's business climate to revive private sector growth*. [10]

- OECD (2024), *OECD Code of Liberalisation of Capital Movements*. [2]
- OECD (2024), *OECD Economic Surveys: Egypt 2024*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/af900de2-en>. [6]
- OECD (2024), *OECD Economic Surveys: Morocco 2024: Economic Assessment*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/80777ea7-en>. [19]
- OECD (2024), *OECD Investment Policy Reviews: Morocco 2024 (Abridged version)*, OECD Investment Policy Reviews, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/bc0c1f25-en>. [9]
- OECD (2024), *Western Balkans Competitiveness Outlook 2024: Regional Profile*, Competitiveness and Private Sector Development, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/170b0e53-en>. [13]
- OECD (2023), *OECD Guidelines for Multinational Enterprises on Responsible Business Conduct*. [46]
- OECD (2022), *FDI Qualities Review of Jordan: Strengthening Sustainable Investment*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/736c77d2-en>. [40]
- OECD (2021), *Middle East and North Africa Investment Policy Perspectives*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/6d84ee94-en>. [38]
- OECD (2021), *Regional Integration in the Union for the Mediterranean: Progress Report*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/325884b3-en>. [8]
- OECD (2015), *Policy Framework for Investment, 2015 Edition*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264208667-en>. [3]
- Senbet, R. (2020), « Transforming Finance in the Middle East », vol. Policy Research Working Paper. [5]
- Shetta, S. et K. Ahmed (2016), « Does the budget deficit crowd-out private credit from the banking sector? The case of Egypt », *Topics in Middle Eastern and North African Economies 16*. [18]
- UNCTAD (2024), *World investment report*. [37]
- UNCTAD Investment Policy Hub (2025), . [42]
- World Bank (2024), « Governance of State-Owned Enterprises in the Mena Region : Synthesis and Cross-cutting Findings of SOE Governance Reviews of Six Countries ». [7]
- World Bank (2024), *Migration and Development Brief 40*. [30]
- World Bank (2024), « Sovereign-Bank Nexus Risks Need to Be Addressed », vol. Chapter 2 in Finance and Prosperity 2024. [16]
- World Bank (2023), *Leveraging Diaspora Finances for Private Capital Mobilization*. [1]
- World Bank (2023), *Migration and Development Brief 39*. [31]
- World Bank (2021), *Recovery COVID-19 Crisis Through a Migration Lens, Migration and Development Brief 35*. [32]
- World Bank (2017), *Global Value Chain Development Report 2017: Measuring and Analyzing the Impact of GVCs on Economic Development*. [26]

3 Infrastructure

Le chapitre comporte deux parties. La première partie présente l'analyse globale des progrès réalisés en matière de connectivité des infrastructures depuis le Rapport d'étape 2021 et introduit les recommandations politiques. La deuxième partie présente les indicateurs utiles à l'analyse et les recommandations :

- I1. Projets transfrontaliers dans les transports
 - I2. Restrictions réglementaires sur les IDE dans le secteur des transports
 - I3. Indice de performance logistique (LPI)
 - I4. Indice de connectivité des transports maritimes réguliers
 - I5. Temps de séjour à l'importation et à l'exportation
 - I6. Projets transfrontaliers dans l'énergie
 - I.7 Restrictions réglementaires sur les IDE dans le secteur de l'électricité
 - I.8 Flux commerciaux d'électricité
 - I9. Production d'électricité
 - I10. Énergies renouvelables dans la capacité électrique installée
 - I11. Abonnements au réseau à haut débit fixe
 - I12. Abonnements au réseau à haut débit mobile Pourquoi cet indicateur ?
-

Le rôle de l'intégration des infrastructures

Des réseaux d'infrastructure interconnectés et développés sont des moteurs clés de l'intégration régionale. En améliorant les liaisons de transport, les réseaux électriques et la connectivité numérique, les pays membres de l'Union pour la Méditerranée (UpM) peuvent réduire les coûts de transaction, améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, faciliter la mobilité des individus et le partage de connaissances, et créer finalement des liens économiques plus solides qui contribuent à la croissance et au développement économique.

À travers la Déclaration ministérielle de l'UpM sur l'énergie de 2021 et la Déclaration ministérielle sur le transport de 2023, les pays de l'UpM se sont engagés à développer une infrastructure énergétique et de transport durable, résiliente et inclusive, en reconnaissant les avantages de l'intégration des infrastructures pour les perspectives de la région. Ces deux déclarations confirment le besoin d'adopter une approche régionale du développement des infrastructures, en soulignant l'importance de la coopération régionale et d'un engagement multipartite pour l'amélioration de la connectivité. Elles reflètent également la reconnaissance croissante qu'il est essentiel d'offrir une connectivité des infrastructures propre, abordable et sûre, conformément à l'Accord de Paris et aux Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), comme l'ODD 7 sur l'accès à une énergie propre et abordable.

Suivi de l'intégration des infrastructures dans l'UpM. Ce chapitre analyse trois types d'infrastructure : **le transport, notamment le fret ; l'énergie ; et les réseaux de communication.** Il explore également les questions réglementaires affectant l'investissement direct étranger (IDE) dans les infrastructures et les performances des réseaux. Des indicateurs permettent de suivre les progrès réalisés dans le développement des infrastructures de transport (I1-I5), des infrastructures énergétiques (I6-I10) et des infrastructures numériques (I11-I12) dans l'UpM pour identifier des priorités politiques afin d'améliorer la connectivité dans la région.

Progrès réalisés depuis le Rapport 2021

Globalement, l'analyse révèle quelques améliorations depuis le *Rapport d'étape 2021*, mais aussi des disparités persistantes dans le développement et l'accès aux infrastructures dans l'UpM. Dans les pays du sud de la Méditerranée, à quelques exceptions près, le développement de nouvelles infrastructures d'énergie et de transport a été lent, malgré le fort potentiel du secteur de l'énergie. Les infrastructures numériques ont progressé, bien que l'introduction du haut débit ait été plus lente au sein des pays MENA et des Balkans occidentaux.

Des améliorations régulières dans l'intégration des infrastructures, mais une connectivité toujours fragmentée

Le transport maritime reste le principal canal commercial dans la région. Bien que la plupart des principaux ports se trouvent dans le nord de la Méditerranée, les ports marocains et égyptiens sont aussi devenus des pôles importants et il existe un potentiel de développement de nouvelles infrastructures portuaires dans le sud et l'est de la Méditerranée. Plusieurs pays investissent largement pour renforcer leurs infrastructures portuaires. Le Maroc souhaite notamment l'étendre pour s'imposer comme un pôle logistique et maritime clé en Afrique et dans la Méditerranée grâce à sa position géographique stratégique (*La stratégie portuaire nationale à l'horizon 2030*). L'Égypte a déjà associé sa stratégie de développement industriel et sa transition énergétique à l'amélioration du Canal de Suez et à l'infrastructure portuaire qui l'accompagne. Le développement d'un réseau de lignes de chemin de fer à grande vitesse connecté aux principaux ports est une priorité de ces deux pays, ainsi que de la Jordanie. L'Algérie a conçu un plan ambitieux pour améliorer son infrastructure portuaire et investir dans des lignes à grande vitesse.

En effet, dans l'UpM, le fret de surface dépend encore largement des infrastructures routières, ce qui souligne la nécessité d'un réseau multimodal diversifié capable d'intégrer les voies ferroviaires et maritimes pour améliorer l'efficacité et la rentabilité, et optimiser ainsi les trajets et les temps de transport. Les réseaux multimodaux sont aussi plus durables et plus fiables, ils diminuent les émissions de gaz à effet de serre et renforcent la résilience des chaînes d'approvisionnement. Globalement, les pays de l'UpM génèrent 13,4 % des émissions globales liées au transport, soit une hausse de 40 %

depuis 1990 qui met en évidence le besoin urgent de coopération pour accélérer les efforts de décarbonisation du secteur des transports.

Le déploiement d'une infrastructure de réseau à haut débit est nécessaire pour soutenir différents usages et permettre des services de communication de grande qualité. Le développement de nouveaux réseaux à haut débit fixes et mobiles est important pour la numérisation des secteurs du transport et de l'énergie, afin d'améliorer l'efficacité et de réduire les coûts.

L'analyse confirme que dans la région MENA et les pays des Balkans occidentaux, les performances globales des systèmes logistiques doivent être améliorées, car une logistique efficace (par ex., la multimodalité des transports, l'automatisation des formalités douanières) est essentielle pour faciliter les échanges commerciaux et améliorer la compétitivité des exportations, en particulier pour les petites et moyennes entreprises souhaitant accéder aux marchés régionaux et internationaux.

Les défis de la transition écologique

La transition écologique est une occasion exceptionnelle d'approfondir l'intégration économique de la région méditerranéenne, en connectant le vaste potentiel des énergies renouvelables au sud de la Méditerranée à la quête de diversification énergétique et de sécurité des pays du nord de la Méditerranée. Les objectifs stratégiques de l'UE en matière de transition écologique ont stimulé les investissements dans les énergies renouvelables et les infrastructures, y compris dans les projets solaires, éoliens et de production d'hydrogène.

Des initiatives importantes, comme l'interconnexion Elmed entre la Tunisie et l'Italie et le projet GREGY entre l'Égypte et la Grèce, sont des étapes importantes pour accélérer la coopération pan-méditerranéenne sur les énergies vertes. Ces projets soulignent le rôle que peuvent jouer les pays MENA dans l'objectif de l'UE d'importer 10 millions de mégatonnes d'hydrogène renouvelable par an d'ici 2030. L'objectif plus ambitieux de neutralité carbone d'ici 2050 de l'Union européenne, soutenu par la législation sur les matières premières critiques, met l'accent sur l'importance de partenariats stratégiques à long terme avec les régions voisines.

Dans le même temps, la volonté de marchés énergétique transfrontaliers coexiste avec un besoin urgent de réformes structurelles au sein des économies MENA. Les subventions énergétiques historiques ont conduit à des schémas de consommation inefficaces, miné la résilience fiscale et retardé la transition vers des systèmes énergétiques durables, alors que la demande d'énergie domestique devrait augmenter en raison de la croissance démographique et économique, de l'industrialisation et du changement climatique. L'amélioration de l'efficacité énergétique et la réforme des cadres tarifaires seront essentielles pour soutenir l'adoption par les pays MENA de l'énergie verte et encourager la région à décarboner sa consommation énergétique domestique (et la transformer en une région exportatrice nette d'énergie renouvelable sur le long terme).

Les réformes visant à assouplir les restrictions sur les IDE ont avancé, mais des difficultés persistent, en particulier dans la région MENA

Le manque d'investissement dans les infrastructures reste important, en particulier dans le sud de Méditerranée et les pays des Balkans occidentaux où le développement des infrastructures est sous-financé et concentré dans quelques domaines clés.

Les pays MENA et des Balkans occidentaux ont mis en œuvre des réformes statutaires pour améliorer le climat d'investissement pour les investisseurs étrangers. Cependant, dans les pays d'Afrique du Nord, les réglementations sur les IDE restent strictes dans le secteur des transports. Par ailleurs, les obstacles institutionnels ou informels à l'investissement, une application incohérente des règles statutaires et les distorsions provoquées par la présence de l'état dans des secteurs clés (et les traitements particuliers accordés à certaines entreprises) ont été identifiés comme des sources de discrimination frappant certains secteurs de la région MENA (OECD, 2021^[1]).

Les Balkans occidentaux ont réalisé des progrès significatifs en encourageant un climat plus propice aux affaires pour les IDE grâce à la réduction des restrictions appliquées aux investissements et à l'alignement accru des cadres réglementaires sur les normes européennes. La région peut profiter d'une augmentation des IDE pour combler les écarts d'infrastructure (OECD, 2024^[2]). La coopération avec les institutions européennes est essentielle, à travers des initiatives telles que le Plan économique et d'investissement des Balkans occidentaux 2021–2027, qui doit mobiliser 9 milliards EUR pour accélérer les transitions écologique et numérique et renforcer l'intégration régionale.

Aperçu de la connectivité sous-régionale

L'**UE27** affiche un haut niveau de connectivité des infrastructures de transport, énergétique et de communication grâce à des initiatives comme le RTE-T et des investissements importants dans les interconnecteurs d'énergie transfrontaliers. En perturbant les chaînes d'approvisionnement de l'énergie, la guerre en Ukraine a mis en évidence que l'UE avait besoin de sources d'énergie diversifiées. Dans ce contexte, le cadre rigoureux de facilitation des échanges commerciaux, de numérisation et d'infrastructure multimodale de l'UE a contribué à assurer la résilience.

Dans la région **MENA**, les infrastructures de transport progressent, plus particulièrement au Maroc et en Égypte. Des projets phares tels que l'autoroute transmaghrébine et l'expansion des réseaux maritimes et ferroviaires améliorent la connectivité régionale. Des régimes d'investissement assez ouverts ont permis de positionner les deux pays comme des pôles émergents pour la logistique et l'énergie verte. La production d'hydrogène vert devient notamment de plus en plus stratégique, avec des investissements qui ciblent la Zone du canal de Suez pour la production de carburant vert et le partenariat portuaire Tanger Med–Hambourg pour faciliter les exportations d'hydrogène (OECD, 2024^[3]). Pour réduire les coûts, il reste essentiel de rapprocher de la production d'énergie renouvelable, la production d'hydrogène et les infrastructures de transport (OCDE, 2022^[4]).

Les projets d'infrastructures vertes de la région MENA peuvent soutenir l'emploi, le développement des compétences et le transfert technologique, même si la fiabilité de l'approvisionnement en énergie reste une contrainte dans certaines parties de la région. L'accès au réseau à haut débit reste également limité. Tandis que le câble sous-marin Medusa devrait améliorer la connectivité, des investissements supplémentaires sont requis dans les réseaux fixes et mobiles de haute qualité.

Dans les **Balkans occidentaux**, les réseaux de transport et d'énergie se développent, en même temps que leur intégration à l'UE et leurs interconnexions ferroviaires et énergétiques avec les pays voisins. Dans le secteur des transports, bien que la restrictivité sur les IDE soit déjà faible, des lacunes persistent, qui augmentent les coûts pour les entreprises et réduisent l'efficacité commerciale. Alors que le soutien financier des institutions européennes reste essentiel, des efforts supplémentaires sont requis pour réduire le poids des réglementations et améliorer le déploiement des projets (OECD, 2025^[4]). Du côté des infrastructures énergétiques, les obstacles réglementaires sont importants et la dépendance au charbon est forte. Dans le cadre de l'Agenda vert pour les Balkans occidentaux, des initiatives encouragent l'investissement dans la décarbonisation et les énergies vertes (Encadré 3.8). Les infrastructures numériques se sont améliorées grâce à l'augmentation des investissements, mais le coût du haut débit freine toujours son adoption, en particulier dans les régions rurales.

La **Türkiye** joue un rôle clé dans la connectivité régionale grâce à ses systèmes de transport multimodaux avancés qui relient l'Europe et l'Asie. Dans le secteur de l'énergie, le pays est un pôle central, avec des projets d'infrastructure majeurs qui visent à connecter les réseaux régionaux d'électricité. Les restrictions réglementaires sur les IDE dans le transport et l'énergie sont assez faibles, mais des difficultés persistent dans l'expansion des infrastructures numériques. Les efforts en cours pour améliorer le réseau à haut débit mobile et renforcer les interconnexions énergétiques devraient consolider la position de la Türkiye dans l'UpM. Le pays parvient également à tirer parti des partenariats public-privé (PPP) pour mobiliser l'investissement privé dans les infrastructures.

L'UpM et la région MENA élargie. Finalement, bien qu'ils ne fassent pas partie de l'UpM, dans la région MENA élargie, les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), en particulier l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, apparaissent comme des centres logistiques essentiels, en raison de l'évolution de la structure des échanges commerciaux et de la demande énergétique. Alors que les échanges commerciaux s'intensifient à l'est, le long de la Nouvelle route de la Soie, les pays du Golfe se servent de leur situation géographique et de leurs capitaux pour investir dans les infrastructures au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie, ce qui reflète leur volonté de diversifier leurs économies en dehors du pétrole. La région du CCG affiche des capacités logistiques, commerciales et d'investissement croissantes, avec des résultats qui dépassent la moyenne de l'UpM et ceux des pays non membres de l'UE sur de nombreux indicateurs d'infrastructure analysés par ce rapport.

Quelles politiques pour l'avenir ?

Les projets d'infrastructure régionaux et bilatéraux exigent l'implication de plusieurs parties prenantes et sont souvent influencés par des problématiques politiques nationales et étrangères. En outre, les projets d'infrastructure sont importants pour le bien public et exigent une mobilisation des capitaux à grande échelle, où la répartition transfrontalière des coûts et

des bénéfiques est plus complexe. Les partenariats public-privé limités pour les projets liés à l'énergie et aux transports, ainsi qu'une forte présence de l'état dans certains pays de l'UpM (en particulier les pays MENA) peuvent évincer le financement du secteur privé.

Dans les pays de l'UpM, les réformes devraient chercher à combler les lacunes des infrastructures matérielles (par ex., les ports, les lignes de chemin de fer) et immatérielles (par ex., les cadres réglementaires).

Participer à des plateformes de coopération régionale

Les gouvernements doivent participer à des plateformes de coopération régionale pour bâtir la confiance, la coordination et la coopération, ainsi qu'assurer la cohérence politique des efforts de connectivité dans la région pour harmoniser les normes et les plans au-delà des frontières et améliorer la continuité des réseaux d'infrastructure et des chaînes d'approvisionnement par le biais de cadres collaboratifs.

Les plateformes multilatérales officielles de l'UpM (par ex., la Plateforme régionale de l'UpM sur les transports et la Plateforme régionale de l'UpM sur l'énergie) contribuent à encourager le dialogue et la coopération dans la région euro-méditerranéenne. Ce rôle est encore plus important dans le contexte géopolitique actuel et les conflits en cours.

Des plateformes comme le Groupe de travail sur le commerce et l'investissement du Programme MENA-OCDE pour la compétitivité et le nouvel « OECD Emerging Markets Forum »(EMF) (Forum des marchés émergents de l'OCDE) (Encadré 3.5) peuvent aussi jouer un rôle clé pour faciliter le dialogue entre les décideurs politiques de différentes régions, en leur permettant d'apprendre et de partager des bonnes pratiques en matière de connectivité.

Des efforts de coopération permettraient d'assurer des corridors économiques régionaux fonctionnels, qui facilitent le transport entre les régions et stimulent les échanges commerciaux et l'intégration économique. Bien qu'ils ne soient pas encore exploités au maximum de leur potentiel, le corridor médian en Asie centrale, le Lobito en Afrique et le corridor bioocéanique en Amérique latine en sont de bons exemples.

Encourager les projets transfrontaliers et les initiatives d'infrastructures régionales, en particulier entre les ports de l'UE et de l'Afrique du Nord, pour fluidifier la logistique, réduire les coûts de transbordement et améliorer la compétitivité régionale. L'amélioration des liaisons directes permettra des échanges commerciaux plus efficaces en Méditerranée et dans les régions voisines.

Encourager le partage de connaissances et de bonnes pratiques entre les régions pour aider les pays à adopter des pratiques efficaces et à s'aligner sur les normes internationales pour les infrastructures de connectivité. Par exemple, l'apprentissage par les pairs, grâce à des programmes de formation, et la collaboration pour l'utilisation des outils numériques avancés peuvent améliorer les compétences du personnel portuaire et douanier des pays MENA, ce qui favorisera l'efficacité opérationnelle.

L'UpM et la région MENA élargie. Les *partenariats d'infrastructure entre l'UE et le CCG* impliquant également d'autres pays de l'UpM non membres de l'UE et d'ailleurs, tels que le Corridor économique Inde-Moyen-Orient-Europe (IMEC), permettent de combler les écarts d'infrastructure.

Les pays de l'UpM et du CCG doivent continuer à collaborer, en particulier à travers la stratégie « Global Gateway » de l'UE, pour créer entre eux des connexions durables et de grande qualité, en améliorant les infrastructures existantes et en créant une logistique verte et des solutions de transport régionales. Cela serait profitable aux pays moins avancés de l'UpM qui ne disposent pas de l'infrastructure requise pour participer et bénéficier pleinement de la transformation de la région.

Améliorer la logistique et la connectivité numérique

Adopter des schémas directeurs logistiques nationaux comprenant des objectifs chiffrés conformes aux plans et stratégies de développement économique nationaux et régionaux à long terme. Un schéma directeur logistique correctement développé intégrant la multimodalité et une vision holistique des réseaux de transport urbains, nationaux et régionaux est essentiel à une croissance économique durable et à l'intégration régionale. Ces schémas doivent chercher à assurer la connectivité du dernier kilomètre à travers différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien) afin de permettre une circulation efficace des biens et des personnes. Idéalement, ils doivent inclure des stratégies d'investissement tenant compte

des infrastructures matérielles et immatérielles (pour un réseau logistique intégré) et être conçus de manière coordonnée, en consultation avec le secteur privé.

Investir dans la multimodalité des transports. Des investissements stratégiques dans les pôles multimodaux peuvent réduire la congestion et les coûts logistiques. La connexion des ports et des régions intérieures grâce à une infrastructure solide améliorera la connectivité du dernier kilomètre, stimulera les économies locales et fluidifiera les flux d'échanges commerciaux à travers différents modes de transport.

Des investissements soutenus de modernisation de l'infrastructure portuaire, de mise à niveau des technologies portuaires et de renforcement des capacités sont essentiels pour améliorer la compétitivité. En améliorant l'infrastructure et la gouvernance numérique dans des ports clés, les pays de l'UpM peuvent renforcer leurs positions au sein des réseaux logistiques maritimes mondiaux.

Promouvoir les plateformes douanières numériques, l'automatisation et les systèmes de données avancés pour réduire les délais et augmenter la transparence. Des investissements clés, notamment dans les systèmes de guichet unique, la blockchain, l'IA et le big data, sont nécessaires pour rationaliser les opérations. L'adoption des systèmes de guichet unique normalisés de l'UE et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) peut nettement améliorer la facilitation des échanges pour les pays en retard sur les douanes numériques, car ils concentrent la transmission de toutes les informations obligatoires à un même endroit. L'amélioration des mesures de facilitation des échanges portera ses fruits plus rapidement que le développement des infrastructures matérielles qui implique une planification et des stratégies de financement à long terme.

Par ailleurs, les pays doivent chercher à harmoniser leurs cadres réglementaires pour soutenir les échanges et les services numériques. Dans les Balkans occidentaux, le système SEED (Systematic Electronic Exchange of Data) soutenu par l'UE et l'OMD permet l'échange automatique des données douanières entre les administrations douanières. Le système permet aux agents de visualiser facilement les données et de réaliser une analyse détaillée des enregistrements échangés (WCO, 2024^[5]) et pourrait servir de modèle aux autres pays de la région.

Améliorer la connectivité du réseau à haut débit dans le sud de la Méditerranée. L'expansion nationale et régionale des infrastructures de communication à haut débit, à travers des projets comme le câble sous-marin Medusa, est essentiel pour renforcer la connectivité entre le nord et le sud de la Méditerranée.

Collaborer sur la décarbonisation et la transition verte

Travailler ensemble pour porter des projets d'infrastructure qui soutiennent la décarbonisation et améliorent l'efficacité énergétique. Alors que la demande d'électricité devrait augmenter des deux côtés de la Méditerranée ces prochaines années, les pays de l'UpM doivent améliorer leur efficacité énergétique pour absorber la croissance et décourager la consommation d'énergie non efficace. Ils doivent aussi soutenir le déploiement de capacités supplémentaires de production d'énergie (y compris renouvelable) tout en renforçant l'infrastructure du réseau pour faire face à la hausse de la demande, en particulier dans le sud de la Méditerranée. Dans le même temps, l'intégration électrique de la sous-région doit être encouragée en soutenant l'harmonisation du marché et les interconnexions énergétiques transfrontalières.

Donner la priorité à la décarbonisation du secteur des transports. Les principales stratégies incluent d'accélérer l'électrification de tous les modes de transport, y compris en développant l'infrastructure de recharge des véhicules électriques et les réseaux connectés, en encourageant la transition modale route/rail, en développant les pratiques de logistique verte comme le réseau EcoPorts (Tangier Med au Maroc, et Asyaport et Marport en Türkiye en sont des exemples réussis), tout en progressant sur l'harmonisation des règles et des procédures en vue de mettre en œuvre des pratiques régionales partagées et conformes aux normes internationales.

Développer des compétences adaptées à la transition écologique. Les pays du sud de la Méditerranée ont besoin d'une main-d'œuvre formée au développement, à l'installation et à la maintenance d'infrastructures renouvelables. Pour répondre aux besoins du marché du travail en matière de transition écologique, les gouvernements régionaux doivent développer des cursus adaptés et des programmes de développement des compétences dans les établissements d'enseignement techniques et professionnels. Cela nécessite une étroite collaboration entre les parties prenantes de l'industrie, les établissements d'enseignement, les associations professionnelles et les gouvernements pour veiller à ce que les programmes de formation répondent aux besoins du marché du travail et des normes industrielles émergentes.

L'UpM et la région MENA élargie : Les pays du CCG doivent être encouragés à investir dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans la région méditerranéenne, à travers la promotion de projets d'investissement qui impliquent la collaboration de tous les pays de l'UpM, en plus de la coopération avec l'UE.

Améliorer les conditions d'investissement dans le sud de la Méditerranée

L'**amélioration de l'ouverture à l'IDE** et la promotion de marchés justes et ouverts à la concurrence restent essentielles pour mobiliser les capitaux privés requis pour financer des projets de développement à grande échelle.

Dans le cadre de ses programmes et initiatives en Méditerranée, l'Union européenne peut aider les pays partenaires à développer et mettre en œuvre des cadres réglementaires et des politiques pour attirer les investissements, en leur offrant un soutien technique, en partageant des bonnes pratiques et en fournissant des incitations financières. Pour être efficaces, les politiques doivent encourager des conditions d'investissement ouvertes, transparentes et prévisibles, tout en respectant les objectifs régionaux en matière de transition écologique et numérique.

Dans le secteur de l'énergie en particulier, des politiques incitatives en faveur des énergies renouvelables peuvent permettre un déploiement plus rapide de ces technologies et réduire la dépendance des pays vis-à-vis des carburants importés dans la production d'énergie, en particulier pour les pays importateurs nets d'énergie. Les pays doivent encourager un large éventail de parties prenantes, y compris le secteur financier, les entreprises locales et les multinationales, à décarboner leurs opérations et leurs chaînes de valeur. La collaboration entre les pays du sud de la Méditerranée et l'UE permettrait de faire avancer les projets d'interconnexion électrique actuels et planifiés aux niveaux sous-régional et euro-méditerranéen.

Utiliser des instruments financiers innovants. L'Union européenne peut également aider les pays à utiliser des instruments financiers innovants, comme les accords d'enlèvement, les prises de participation et les cadres de partage de risques, pour diminuer le risque des projets, améliorer leur rentabilité et accroître la confiance des investisseurs, ce qui catalyse ainsi les entrées de capitaux dans le développement d'infrastructures à grande échelle. Les accords d'enlèvement, qui impliquent des contrats d'approvisionnement à long terme entre les acheteurs et les promoteurs de projets, peuvent assurer des revenus réguliers, réduire les risques et améliorer la solvabilité des projets d'infrastructure. Le développement d'approches alternatives de financement, dont les financements mixtes et les PPP, peut accélérer la participation du secteur privé, tout en assurant la durabilité fiscale et la pérennité à long terme des projets pour le développement de réseaux d'infrastructure résilients et intégrés régionalement.

Diminuer la restrictivité réglementaire pour encourager l'investissement dans une économie numérique en plein essor.

Un environnement qui incite à investir dans les infrastructures de réseau à haut débit stimule la concurrence, améliore la disponibilité des services et réduit le coût des abonnements numériques pour les entreprises et les particuliers. La levée des obstacles réglementaires, la promotion d'une concurrence juste et la préservation des incitations à l'investissement soutiendront le développement d'infrastructures efficaces, en élargissant la couverture réseau et l'accès à des services de haut débit de qualité.

Augmenter la participation privée aux infrastructures publiques pour combler le manque d'investissement afin d'améliorer et étendre les infrastructures de transport. Les initiatives sont géographiquement concentrées dans quelques pays de l'UpM tels que l'Égypte et le Maroc dans la région MENA, la Bulgarie et l'Albanie dans le sud-est de l'Europe. Les PPP doivent être abordables, offrir un bon rapport qualité/prix et leur budget doit être transparent. L'investissement privé dans les infrastructures peut amener un savoir-faire technologique indispensable, de la rentabilité et des mécanismes efficaces et durables pour les opérations de transport dans la région.

Assurer l'efficacité et la transparence des entreprises publiques qui jouent un rôle essentiel dans la gestion et l'exploitation des infrastructures de transport clés, y compris les ports, les lignes de chemin de fer et les compagnies aériennes dans de nombreux pays membres de l'UpM. Par exemple, l'Office national des chemins de fer (ONCF) du Maroc supervise tout le réseau ferroviaire du pays, tandis que la National Authority for Tunnels égyptienne gère les projets de métro et de lignes de chemin de fer. De même, en Algérie, la Société Nationale des Transports Ferroviaires (SNTF) exploite le réseau de chemins de fer national. Ces entreprises jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des stratégies de transport nationales et des projets d'infrastructure (Encadré 3.3). Il est important qu'une entité unique ne soit pas responsable de la construction, l'exploitation et la surveillance des projets de transport. Les pays doivent veiller à ce que les entreprises publiques fonctionnent de manière efficace, transparente et à jeu égal avec les entreprises privées (OECD, 2024^[6]).

Principales conclusions	Principales recommandations
Transport	
Les pays qui conçoivent des stratégies nationales de transport en accord avec les plans industriels et de développement réalisent d'importants progrès de connectivité.	Adopter des schémas directeurs logistiques nationaux comprenant des objectifs chiffrés conformes aux visions et aux plans de développement économique nationaux et régionaux pour améliorer les performances logistiques globales aux niveaux national et régional.
Les infrastructures de fret en surface restent trop dépendantes des réseaux routiers, en particulier dans les Balkans occidentaux et dans la région MENA, ce qui souligne la nécessité d'améliorer la multimodalité, en particulier les voies ferroviaires et maritimes.	Améliorer la multimodalité et la connectivité intérieure en investissant davantage dans les infrastructures ferroviaire et maritime pour diminuer la dépendance aux réseaux routiers.
Le transport maritime est le pilier des échanges commerciaux dans la région, et les ports du nord de la Méditerranée dominent les échanges. Cependant, la Türkiye, le Maroc et l'Égypte apparaissent comme des pôles essentiels au sud de la Méditerranée.	Mettre à niveau la capacité, l'accès maritime et le niveau de service des ports existants pour répondre aux besoins des affréteurs et des entreprises de transport maritime. Augmenter la fréquence des lignes de navigation directes entre les pays voisins de la Méditerranée.
Le nombre de projets transfrontaliers a augmenté pour tous les modes de transport. La stratégie « Global Gateway » de l'UE reste un facilitateur important de connectivité dans le sud de la Méditerranée.	Poursuivre la mise en œuvre et la réalisation de projets d'infrastructure transfrontaliers en se concentrant sur la connectivité régionale et la multimodalité, comme le Réseau transeuropéen de transport (RTE-T).
Les infrastructures numériques qui améliorent la connectivité des transports et des échanges commerciaux restent très fragmentées dans la région de l'UpM. Certains pays ont du retard dans le déploiement des systèmes douaniers numériques.	Simplifier et harmoniser les procédures douanières. Mettre en œuvre les systèmes de guichet unique normalisés de l'UE et de l'OMD pour améliorer la facilitation des échanges en permettant la transmission de toutes les informations obligatoires sur une plateforme unique.
La ponctualité et les temps de séjour restent de gros problèmes dans la région. Dans certains pays, au lieu de s'améliorer, les performances logistiques se sont détériorées. Les délais et les temps de séjour ont augmenté, ce qui plombe l'efficacité globale.	Cibler les investissements dans le développement des infrastructures et l'optimisation des processus, en intégrant les principes écologiques et durables, pour diminuer les goulets d'étranglement et accroître l'efficacité dans le transport, en particulier dans les pays de l'UpM non membres de l'UE.
Le manque d'investissement dans le secteur des transports reste important dans l'UpM, en particulier dans la région MENA où le développement des infrastructures est sous-financé et concentré dans quelques domaines clés. Dans les pays des Balkans occidentaux, le problème tient à la sélection, la validation et la mise en œuvre des projets. Cela limite l'expansion des réseaux multimodaux et fait obstacle à la connectivité régionale et à l'intégration des échanges.	Faciliter la participation du secteur privé (à travers des IDE et des PPP, ainsi que la finance mixte) aux projets d'infrastructure afin de mobiliser des capitaux, de promouvoir l'innovation et de combler les manques de financement, en particulier dans les systèmes de transport sous-développés. Promouvoir l'adoption de bonnes pratiques dans la mise en œuvre des projets.
Malgré des améliorations, des restrictions réglementaires sur les IDE persistent dans le secteur des transports dans l'UpM.	Exploiter les bonnes pratiques dans la région pour réduire les restrictions réglementaires sur les IDE à travers la simplification et l'harmonisation des cadres réglementaires appliqués aux IDE.
Les pays de l'UpM génèrent 13,4 % des émissions globales liées au transport, soit une hausse de 40 % depuis 1990 qui souligne la nécessité d'accélérer les efforts de décarbonisation du secteur.	Poursuivre une approche holistique de la multimodalité et fixer des objectifs de réduction quantifiables au niveau national, avec une coopération régionale qui intègre des systèmes urbains et non urbains. Explorer la possibilité de créer un Groupe de travail pour la décarbonisation des transports dans l'UpM afin d'harmoniser les politiques, d'encourager le dialogue et la collaboration et de suivre la mise en œuvre des stratégies de décarbonisation dans la région.

Énergie	
Les projets énergétiques transfrontaliers prévus et en cours visent à créer des partenariats mutuellement bénéfiques entre les pays de l'UE et les pays des Balkans occidentaux et de la région MENA. Le potentiel de développement de la production d'énergie renouvelable dans le sud et l'est de la Méditerranée est significatif.	Renforcer les efforts afin d'attirer l'investissement public et privé dans les énergies renouvelables à travers le déploiement d'incitations financières (par ex., contrats d'enlèvement), la promotion des partenariats public-privé (PPP) et la mise en place de réformes réglementaires.
Le cadre institutionnel et géopolitique de la région méditerranéenne est un vrai défi pour l'investissement et la mise en œuvre des projets d'énergie renouvelable.	Adapter les projets d'infrastructure aux réalités institutionnelles de la région de l'UpM, en particulier pour les grands projets multilatéraux. Les projets futurs doivent donner la priorité à des bénéfices économiques mutuels, mais également intégrer des mécanismes d'atténuation des tensions politiques et de promotion de la coopération entre différentes parties prenantes.
Dans les Balkans occidentaux, de nombreux pays (sauf l'Albanie) continuent à dépendre du charbon et de la tourbe pour répondre à leurs besoins énergétiques.	Réduire la dépendance au charbon, investir dans les énergies renouvelables et réformer les politiques énergétiques pour répondre aux objectifs de décarbonisation de l'UE et soutenir la transition écologique.
Les importations et les exportations d'électricité varient considérablement selon les sous-régions de l'UpM, ce qui traduit différents degrés de dépendance à l'énergie et différentes préférences selon les marchés.	Renforcer les infrastructures et les marchés énergétiques régionaux pour améliorer la sécurité énergétique, stabiliser les prix de l'électricité, et améliorer la prévisibilité et la connectivité intrarégionale.
Au Levant, les pays affichent un fort potentiel en matière d'énergie renouvelable. Cependant, leur forte dépendance aux importations d'énergie les rend vulnérable aux crises de l'approvisionnement.	Développer des infrastructures d'énergie renouvelable en Jordanie, en Israël et dans l'Autorité palestinienne pour renforcer la sécurité énergétique.
Infrastructure à haut débit	
Les abonnements au réseau fixe à haut débit ont légèrement augmenté dans les économies de l'UpM malgré les difficultés rencontrées dans le déploiement de l'infrastructure dans certains pays du sud de la Méditerranée et des Balkans occidentaux.	Déployer de nouvelles infrastructures de réseau fixe à haut débit, en particulier dans la sous-région MENA, pour améliorer la connectivité haut débit. Donner la priorité aux technologies tournées vers l'avenir, comme la fibre, qui sont plus adaptées pour pouvoir répondre, aujourd'hui et demain, aux besoins de performances et de capacité.
En Méditerranée, le nombre d'abonnements actifs au réseau à haut débit mobile a dépassé celui des abonnements au réseau fixe, ce qui traduit une meilleure accessibilité et des coûts moins élevés. Cependant, le nombre d'abonnements au réseau à haut débit mobile varie beaucoup dans l'UpM et au sein des sous-régions.	Améliorer l'accès et l'accessibilité tarifaire des services de réseau fixe et mobile à haut débit grâce à des politiques de promotion de la concurrence et l'extension du haut débit, y compris dans les communautés rurales mal desservies afin d'assurer un accès inclusif.

11. Projets transfrontaliers dans les transports

Pourquoi cet indicateur ?

Les projets transfrontaliers indiquent le niveau de coopération entre les acteurs régionaux en matière de transport par le biais de projets concrets dans la région de l'UpM et reflètent les modes de transport ciblés par le développement des infrastructures.

Les projets ont été sélectionnés en fonction de leur importance stratégique pour l'intégration régionale et de la disponibilité de la documentation (Tableau 3.1). Lorsque des données étaient disponibles sur le respect de l'environnement et les bénéfices socioéconomiques des projets, comme une baisse des émissions et des embouteillages, la protection de la biodiversité et l'amélioration de la connectivité régionale, ceux-ci ont été mis en avant.

Données clés

Les projets de transport transfrontaliers contribuent à améliorer la connectivité et à faciliter la circulation dans la région méditerranéenne (Tableau 3.1). Cependant, les projets récemment terminés et planifiés soulignent une dépendance persistante vis-à-vis des infrastructures routières dans les Balkans occidentaux et la nécessité de renforcer le transport multimodal à travers les frontières. Deux projets mentionnés dans la première édition du rapport de l'UpM sont désormais terminés : le projet d'autoroute Adriatique-Ionienne et le Tronçon central de l'axe autoroutier transmaghrébin.

Dans les **Balkans occidentaux**, deux projets font partie du Corridor central méditerranéen du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) et son extension :

- Le **projet d'autoroute Adriatique-Ionienne** qui doit relier l'Europe centrale et du nord à la péninsule balkanique (Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Albanie et Grèce).
- La **ligne de chemin de fer Vorë-Hani i Hotit** qui prévoit de réhabiliter une ligne de chemin de fer de 120 km entre Vora et Hani i Hotit (à la frontière avec le Monténégro) pour relier l'Albanie au réseau ferroviaire européen.

Le poste frontière de Klepalo, qui relie Stroumyani en Bulgarie et Berovo en Macédoine du Nord, vise à fluidifier la circulation à la frontière et à stimuler le développement régional. Le projet ferroviaire Corridor 8, qui fait partie de l'initiative « Global Gateway », doit améliorer l'infrastructure ferroviaire le long de l'Extension du corridor central RTE-T vers les Balkans occidentaux. La section est (Phase III) doit relier la ville de Kriva Palanka à la frontière bulgare et comprend l'électrification de 88 km de voie entre Koumanovo et la frontière.

Les projets de transport en Afrique du Nord cherchent à améliorer la connectivité sous-régionale grâce au transport ferroviaire, routier et maritime.

- Les nouveaux projets d'infrastructure routière entre le Maroc, la Mauritanie, l'Algérie et la Tunisie visent à faciliter la circulation en Afrique du Nord. Les projets terminés incluent l'axe autoroutier transmaghrébin (Algérie-Tunisie), le projet d'autoroute continentale au Maroc (Route Tindouf-Zouerate) et une nouvelle route reliant Smara à la Mauritanie.
- L'autoroute Annaba-Tunis reliera Annaba, en Algérie, à la Tunisie.
- La Commission européenne, par le biais du paquet d'investissement « Global Gateway » UE-Afrique, a identifié 11 corridors stratégiques pour relier l'UE et l'Afrique à travers un ambitieux projet d'ingénierie partant du corridor Le Caire-Khartoum-Djouba-Kampala qui connectera l'Égypte à l'Afrique centrale et de l'Est et pourrait soutenir le commerce des minéraux (Encadré 3.1).

Le réseau transméditerranéen de transport (RTM-T)

- Le RTM-T a été développé pour faciliter la coopération et l'intégration euro-méditerranéenne dans le secteur des transports dans la ligne du RTE-T. Le RTM-T comprend différents modes de transport et corridors de transport multimodaux qui renforcent la connectivité et permettent des systèmes de transport durables. La carte finale du RTM-

T n'est pas encore finalisée, mais le processus de validation politique est en cours. L'extension possible du réseau en Afrique et en Asie sera débattue une fois que le RTM-T aura été finalisé et adopté. (UfM, 2023^[7])

Enfin, l'UE et le CCG collaborent sur des projets de transport impliquant des pays de l'UpM non membres de l'UE, notamment du Corridor économique Inde-Moyen-Orient-Europe (IMEC). Les Émirats arabes unis sont le principal investisseur au sein du CCG (Encadré 3.2).

La décarbonisation des transports devient de plus en plus urgente pour la région euro-méditerranéenne. La transformation de ce secteur, qui est une source majeure d'émissions, est essentielle pour réaliser les objectifs climatiques et tendre vers une connectivité durable. La décarbonisation des transports est un projet complexe et à long terme qui implique de repenser complètement les modes de circulation des biens et des personnes. Elle exige l'engagement prolongé des gouvernements, des industries et des citoyens pour développer des réseaux de transport intégrés à bas carbone qui améliorent la connectivité régionale tout en réduisant l'impact environnemental. Le financement des infrastructures durables est une étape clé qui exige des solutions financières innovantes (Encadré 3.3).

Quelles politiques adopter ?

- **Renforcer la coopération régionale en mettant l'accent sur la multimodalité** par le biais de cadres tels que le RTM-T et l'initiative « Global Gateway » afin d'aligner les priorités, de mettre en commun les ressources et d'harmoniser les normes techniques entre les pays. Les mécanismes de coordination régionale doivent s'efforcer de réduire les délais des projets, de lutter contre les goulets d'étranglement logistiques et d'améliorer la gouvernance institutionnelle en vue d'une exécution efficace.

Pour aller plus loin

Trans-European Transport Network (TEN-T) - European Commission (europa.eu) https://transport.ec.europa.eu/transport-themes/infrastructure-and-investment/trans-european-transport-network-ten-t_en

Tableau 3.1. Projets transfrontaliers dans le domaine des transports

Projet	Bénéficiaires	Calendrier	Description	Coût
Tronçon central de l'axe autoroutier transmaghrébin	Algérie-Maroc-Tunisie	En cours	Le Tronçon central de l'axe autoroutier transmaghrébin doit stimuler les échanges commerciaux et la connectivité en Afrique du Nord et encourager ainsi le développement régional au Maghreb. D'importants tronçons sont opérationnels. L'Algérie a terminé le dernier tronçon entre Dréan et la frontière tunisienne. La Tunisie a développé une autoroute allant de la frontière libanaise jusqu'à Bou Salem, pour assurer la connectivité dans sa région orientale. Le projet d'autoroute reliant Bou Salem à la frontière algérienne reste en cours de préparation. Les études de faisabilité sont en cours, mais la construction n'a pas été lancée.	670 millions EUR
Autoroute Adriatique-Ionienne*	Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Albanie et Grèce	En cours	Le projet d'autoroute Adriatique-Ionienne fait partie du Corridor central méditerranéen du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) qui relie l'Europe centrale et du Nord à la péninsule balkanique. D'importants tronçons du corridor sont en construction en Albanie. Le Monténégro développe un projet de tronçon entre Bar et la frontière albanaise.	255 millions EUR
Ligne de chemin de fer Halkali-Kapikule*	Türkiye	3 ^e phase de construction en juillet 2023 (en cours)	La ligne de chemin de fer Halkali-Kapikule, qui s'étend sur 229 km entre Istanbul et la frontière bulgare, a bien avancé. Le tronçon Çerkezköy-Kapikule (153 km) est avancé à 84,5 % et devrait se terminer d'ici 2025. Le tronçon Ispartakule-Çerkezköy (67 km) est avancé à 11 % et devrait se terminer d'ici 2028. Le tronçon Halkali-Ispartakule (9 km) est avancé à 80 % et devrait aussi se terminer d'ici 2025.	1,26 milliard EUR
Tronçon du projet d'autoroute continentale (Casablanca-Rabat)*	Maroc	2026 (fin prévue)	Le projet d'autoroute continentale, qui s'étend sur 60 km, doit résoudre des problèmes de circulation, notamment avant la Coupe du Monde de 2030 au Maroc.	494 millions USD
Route Tindouf-Zouerate	Algérie-Mauritanie	2024 (en construction)	Le projet Tindouf-Zouerate lancé en février 2024 est une route de 840 km entre l'Algérie et la Mauritanie. Il est porté par des entreprises algériennes.	Non précisé

Route Smara-Mauritanie	Maroc-Mauritanie	2018 (annoncé) - En construction en 2024	Le Maroc a entamé la construction d'une nouvelle route entre Smara et la Mauritanie, initialement prévue en septembre 2018. Malgré un retard de six ans, la construction est en cours et les ingénieurs des Forces armées royales préparent actuellement le site pour la phase suivante.	Non précisé
Chemin de fer transmaghrébin	Maroc-Algérie-Tunisie	2016 (signé) – En cours (Groupe de la Banque africaine de développement)	Le projet comprend la modernisation des corridors ferroviaires existants qui relient Casablanca à Tunis et la construction des liaisons ferroviaires manquantes entre Annaba (Algérie) et Jendouba (Tunisie). Le principal objectif est d'augmenter la connectivité et de stimuler les échanges commerciaux dans la région du Maghreb, avec une extension possible vers la Libye et la Mauritanie.	4 milliards USD
Poste frontière de Klepalo	Bulgarie-Macédoine du Nord	2021-2027 (en cours)	Le poste frontière de Klepalo qui relie Strumyani, en Bulgarie, à Berovo, en Macédoine du Nord, vise à fluidifier la circulation transfrontalière et stimuler le développement économique régional. La mise en œuvre a commencé en 2024 et a été financée par le programme Interreg VI-A IPA Bulgarie-Macédoine du Nord.	9 millions USD
Corridor VIII Rail - Tronçon est*	Bulgarie-Macédoine du Nord	2023-2030 (en cours)	Le projet Corridor VIII, qui fait partie de l'initiative « Global Gateway », implique la construction d'une ligne de chemin de fer de 24 km entre Kriva Palanka et la frontière bulgare, ainsi que l'électrification de 88 km de voie entre Kumanovo et la frontière. L'objectif est d'améliorer la connectivité dans la région (Sofia-Skopje) et avec l'Union européenne.	569 millions EUR
Ligne de chemin de fer Vorë-Hani i Hotit*	Albanie	En cours : 2022 (annoncé) ; 2024 (signé)	Le projet de ligne de chemin de fer Vorë-Hani i Hotit implique la réhabilitation d'une ligne de chemin de fer de 120 km entre Vora et Hani Hotit à la frontière avec le Monténégro. Le projet repose sur l'extension indicative du Corridor central méditerranéen du RTE-T et reliera l'Albanie au réseau ferroviaire européen.	Environ 415 millions EUR
Autoroute Corridor Vc*	Bosnie-Herzégovine	2014–2030 (fin prévue)	L'autoroute Corridor Vc de 330 km reliera le port Adriatique de Ploče (Croatie) à Budapest (Hongrie) via la Bosnie-Herzégovine. Certains tronçons de la route sont opérationnels. L'objectif est d'ouvrir le tronçon reliant Sarajevo à la frontière nord avec la Croatie en 2026. La construction du tronçon sud (Mostar-Pocitelj) et du tunnel Prenj de 11 km soulève des inquiétudes sur les conséquences environnementales et sociales du projet.	4,5 milliards EUR
Autoroute Corridor VIII*	Albanie-Macédoine du Nord	2023 (en cours)	Le projet doit réhabiliter 136 km de chemin de fer entre Durrës, Rrogozhinë et Lin et construire 2,8 km de voie supplémentaire jusqu'à la frontière avec la Macédoine du Nord, dans le cadre du Corridor VIII qui relie le sud de l'Italie à la Mer Noire en Bulgarie, en passant par l'Albanie et la Macédoine du Nord. Le tronçon Durrës-Rrogozhinë de 33,5 km devrait se terminer d'ici la fin 2028.	356,6 millions EUR
Ligne à grande vitesse Madrid-Casablanca	Maroc-Espagne	2024 (préparation du projet), 2025 (lancement prévu)	La ligne à grande vitesse transportera les passagers sur l'axe Madrid-Algésiras-Tanger-Casablanca grâce au nouveau tunnel de Gibraltar en 5,5 heures. Le projet devrait être terminé d'ici cinq ans dans le cadre des préparatifs de la Coupe du Monde 2030.	Non précisé
Réseau Ferroviaire Jordanien	Jordanie	2013-2030 (fin prévue de la première phase)	Ce projet doit étendre le système de chemin de fer jordanien de 509 km et le relier à la région méditerranéenne. Lors de la première phase, la ligne de chemin de fer entre le port d'Aqaba et la mine de phosphate de Shidiya sera construite. La seconde phase prévoit de connecter le terminal sud du port d'Aqaba à la frontière syrienne. Les étapes suivantes se concentreront sur les connexions ferroviaires avec la Türkiye, l'Europe et le Conseil de coopération du Golfe.	2,11 milliards EUR

* Les données des projets sont publiques, notamment leur conformité environnementale et les impacts socioéconomiques attendus, tels que la réduction des émissions et des embouteillages, la préservation de la biodiversité et l'amélioration de la connectivité.

Source : compilation des auteurs provenant de différentes sources.

Encadré 3.1. Stratégie « Global Gateway » et développement des infrastructures dans l'UpM

La stratégie « Global Gateway » de l'Union européenne est une initiative ambitieuse visant à soutenir le développement global des infrastructures avec un budget de 300 milliards EUR sur la période 2021–2027. Elle met l'accent sur des projets de connectivité dans des secteurs comme le numérique, le climat et l'énergie, les transports, la santé, et l'éducation et la recherche. Ses principaux objectifs sont d'encourager la résilience économique, de renforcer les flux d'échanges commerciaux mondiaux et d'offrir une autre solution fondée sur la valeur pour le financement des infrastructures, en mettant l'accent sur la transparence, la durabilité environnementale et l'inclusion sociale.

Le financement de 300 milliards EUR se compose de plusieurs sources : 135 milliards EUR du Fonds européen de développement durable élargi (FEDD+), dont 40 milliards EUR de garanties européennes (26,7 milliards EUR via la Banque européenne d'investissement et 13 milliards EUR via une fenêtre FEDD+ ciblant les institutions financières nationales et de développement). Des fonds de 18 milliards EUR supplémentaires seront distribués sous forme de subventions dans le cadre d'autres programmes d'assistance extérieure de l'UE et 145 milliards EUR sont prévus sous la forme d'investissement des institutions financières et de développement des États membres de l'UE. Le modèle de financement de l'UE associe des subventions, des prêts de faveur et des garanties pour attirer les investissements du secteur privé et amplifier leur impact. Les pays partenaires doivent respecter l'état de droit, assurer le respect des droits des travailleurs, des droits humains et sociaux, et se conformer aux normes internationales, y compris aux droits de la propriété intellectuelle.

La stratégie « Global Gateway » inclut des investissements dans les réseaux de transport (lignes de chemin de fer, ports, autoroutes) pour faciliter la circulation des biens et des personnes et dans les infrastructures numériques (comme les réseaux de fibre optique et les centres de données) pour lutter contre la fracture numérique. Par ailleurs, des projets d'installations d'énergie renouvelable et d'interconnecteurs visent à accélérer la transition écologique et améliorer la sécurité énergétique.

La stratégie « Global Gateway » finance et soutient des projets clés dans les pays de l'UpM :

- **Au Maroc**, les fonds « Global Gateway » incluent la réhabilitation du réseau ferroviaire de l'ONCF pour améliorer sa sécurité et sa protection contre les inondations, la construction d'une usine de production d'hydrogène P2X et l'extension de 37 km du réseau de tramway dans la région Rabat-Salé-Témara pour améliorer la mobilité urbaine.
- **En Mauritanie**, l'initiative soutient la construction d'un centre de données à Nouakchott et d'un câble sous-marin dans le cadre de la Collaboration sur les données de l'UE et l'UA visant à renforcer l'économie et la souveraineté des données de l'Afrique grâce à une infrastructure sûre et écologique.
- **En Tunisie**, les fonds contribuent au programme d'énergie renouvelable de 1,7 GW, qui comprend la construction de 100 km de câbles de transport d'électricité. Par ailleurs, l'interconnexion électrique Elmed prévoit la construction d'un câble sous-marin de 200 km entre l'Italie et la Tunisie pour faciliter le commerce transfrontalier d'électricité et réduire les émissions de CO₂ de plus de 200 tonnes chaque année.
- **En Égypte**, le projet GREGY fait partie des projets clés. Il prévoit la construction d'un câble sous-marin de 950 km entre l'Égypte et la Grèce pour le transport d'énergie propre. La modernisation du Centre de contrôle régional de l'électricité d'Alexandrie améliorera la gestion du réseau, tandis que la mise à niveau de la ligne de chemin de fer Tanta-Mansourah-Damiette prévoit une nouvelle signalisation et la création d'une liaison de fret avec le port de Damiette.
- **En Jordanie**, l'initiative soutient des projets tels que le projet de bus électrique d'Aqaba, qui prévoit la mise en circulation de 20 bus électriques et leur infrastructure de recharge, ainsi que la réhabilitation de l'usine de traitement des eaux usées de Salt avec la construction d'une usine de biogaz. L'usine de traitement des eaux usées d'Irbid-Ouest doit étendre le réseau d'eaux usées et améliorer l'assainissement dans la région.
- **En Israël**, l'initiative « Global Gateway » finance le projet EuroAsia Interconnector, un câble sous-marin de 1 208 km qui reliera Israël, Chypre et la Grèce pour le transport d'énergie renouvelable, afin d'améliorer la sécurité énergétique et l'intégration d'énergie propre.

- **En Albanie**, les fonds soutiennent une centrale solaire flottante de 12,9 MW à Vau i Dejës, qui sera la première centrale solaire et hydroélectrique hybride flottante des Balkans occidentaux, et la construction d'un périphérique de 21,5 km à Tirana pour relier des autoroutes clés, dans le cadre de l'autoroute Adriatique-Ionienne.
- Enfin, dans les **Balkans occidentaux** et en **Türkiye**, l'initiative soutient la recherche de matières premières critiques, des partenariats avec des investisseurs privés pour le cofinancement de solutions adaptées au climat et le Corridor électrique transbalkanique qui implique la construction d'une ligne de transport à double circuit de 84 km depuis la Serbie jusqu'aux frontières de la Bosnie-Herzégovine et du Monténégro, dans le cadre d'un corridor de 488 km reliant plusieurs pays.

Encadré 3.2. Partenariats dans les transports entre les pays de l'UpM et du CCG

Le projet de Corridor économique Inde-Moyen-Orient-Europe (IMEC) lancé lors d'une réunion du G20 en septembre 2023 prévoit le développement d'un innovant réseau ferroviaire et maritime entre l'Inde, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite, la Jordanie, Israël et l'Europe. Le projet complètera les voies maritimes et routières existantes. Il devrait réduire le coût du transport, et améliorer les délais d'expédition et la sécurité du transport. Le mémorandum d'entente sur l'IMEC prévoit également que les pays participants facilitent l'installation d'infrastructures le long du corridor ferroviaire, notamment des câbles pour la connectivité électrique et numérique, ainsi que des canalisations pour l'exportation d'hydrogène propre.

L'investissement conjoint dans le projet de canal d'Istanbul, qui doit créer une nouvelle route parallèle au Bosphore, est un autre exemple important de partenariat de transport entre l'UE et les Émirats arabes unis. Les efforts déployés par la Türkiye pour moderniser ses infrastructures par le biais de PPP en font une destination attractive pour les investissements du CCG, qui vise à utiliser le pays comme un pont entre l'Europe et l'Asie.

Enfin, les Émirats arabes unis continuent à jouer un rôle prépondérant dans le développement des infrastructures régionales. En Égypte, les efforts se concentrent sur le développement et la gestion des ports maritimes et secs, ce qui comprend une concession de référence de 50 ans entre la Zone économique du Canal de Suez et Abu Dhabi Ports Group pour la création d'une zone logistique et industrielle de 20 kilomètres carrés à l'est de Port-Saïd. En Jordanie, Abu Dhabi Developmental Holding Company (ADQ) soutient un accord de grande envergure visant à développer des infrastructures dans des secteurs comme l'énergie, les technologies et le tourisme.

Encadré 3.3. Financement des infrastructures durables

Un récent rapport G20/OCDE révèle que l'intégration de la résilience dans la planification des infrastructures est une nécessité stratégique et économique (OCDE, 2024^[8]). Des infrastructures résilientes améliorent la durée de vie des actifs, renforcent la stabilité des investissements et produisent des retours économiques positifs à long terme. Cependant, de nombreux obstacles continuent de restreindre la mobilisation des capitaux pour les projets d'infrastructure durable. Des difficultés politiques et réglementaires, comme le manque de cohérence des cadres et la fragmentation des structures de gouvernance, créent des incertitudes et découragent la participation du secteur privé. Le manque d'engagement clair des gouvernements en faveur du développement durable accentue les risques en matière d'investissement. Les importants investissements initiaux, en particulier pour les infrastructures d'énergie renouvelable, sont un obstacle supplémentaire, notamment pour les économies en développement. En outre, les investisseurs voient souvent les projets d'infrastructures durables comme étant à haut risque en raison de leurs longs délais de retour sur investissement, des incertitudes politiques et d'une certaine inquiétude vis-à-vis de l'obsolescence technologique. Un manque de transparence concernant les risques climatiques complique encore les décisions d'investissement, puisque les investisseurs se heurtent à la complexité de ces risques et à l'absence de données et de mesures normalisées (OCDE, 2024^[9]).

L'OCDE a identifié des mesures prioritaires qui permettraient d'encourager le financement des infrastructures résilientes au climat : promouvoir la transparence et la sensibilisation, intégrer la résilience climatique dans les financements publics, renforcer les cadres réglementaires pour les infrastructures privées et améliorer les modalités de financement des risques.

Une transparence accrue quant aux risques climatiques permet aux investisseurs de tenir compte des risques climatiques physiques et des coûts potentiels dans leur prise de décision. Pour ce faire, les normes et les labels jouent un rôle important pour rendre la résilience au climat plus visible.

L'adaptation des mécanismes de financement public des infrastructures peut être nécessaire pour généraliser l'intégration de la résilience climatique dans la planification des investissements. Les réformes doivent concerner des domaines clés comme les affectations budgétaires, les évaluations de projet et les processus d'approvisionnement. Dans ce contexte, les partenariats public-privé (PPP) sont un modèle efficace pour mobiliser des capitaux privés, il s'agit de contrats à long terme en vertu desquels le secteur privé finance et livre des infrastructures publiques en partageant les risques associés.

Une attention renforcée à la conduite responsable des entreprises (CRE) peut permettre d'éviter et de traiter les conséquences négatives des infrastructures et d'attirer des investissements de qualité. Le devoir de diligence relatif à la CRE permet aux entreprises de comprendre les conséquences négatives qu'elles risquent de créer à travers les infrastructures et d'identifier des réponses prioritaires en impliquant les parties prenantes. Les gouvernements peuvent donner l'exemple en matière de CRE dans les PPP et les entreprises publiques. Cela peut contribuer à attirer des investisseurs privés étrangers et domestiques engagés dans la CRE, dont les investissements sont des sources essentielles de développement des infrastructures durables.

Pour que des mécanismes de partage des risques équilibrés puissent inciter à une gestion des risques efficace, les instruments de réduction des risques incluent des garanties publiques et des rehaussements de crédit pour améliorer la solvabilité des projets, l'assurance des risques politiques afin de protéger les investisseurs contre les pertes dues à l'intervention du gouvernement, et des approches de finance mixtes qui combinent les capitaux privés et publics. Les obligations vertes et les prêts de développement durable sont de plus en plus utilisés pour associer les retours sur investissement et les indicateurs de performance de développement durable.

Source : OECD Guidelines for Multinational Enterprises on Responsible Business Conduct; [Recommendation on the Role of Government in Promoting Responsible Business Conduct](#)

12. Restrictions réglementaires sur les IDE dans le secteur des transports

Pourquoi cet indicateur ?

L'investissement direct étranger est essentiel pour soutenir la transition vers des transports durables, en particulier dans les pays ne disposant pas des ressources financières requises pour investir dans des infrastructures de transport plus propres et résilientes. Une ouverture réglementaire permettrait à ces régions d'utiliser les IDE pour améliorer la mobilité et l'accès économique, mais aussi pour contribuer aux objectifs de développement durable à long terme.

Principales conclusions

Les restrictions réglementaires globales sur les IDE dans le secteur des transports varient beaucoup selon les régions de l'UpM (Graphique 3.1).

Ces dernières années, les pays MENA ont alloué beaucoup de ressources au renforcement de leurs cadres juridiques et réglementaires d'investissement (voir le Chapitre 2). Les réformes visaient surtout à améliorer la transparence et la prévisibilité, à rationaliser les procédures d'autorisation liées aux investissements et à simplifier les démarches administratives afin de réduire la subjectivité dans l'application des règles. Malgré ces améliorations récentes, certaines difficultés persistent, notamment des restrictions dans le secteur des transports de surface, aériens et maritimes (Graphique 3.1, Graphique 3.2, Graphique 3.3, Graphique 3.4). Les limitations appliquées aux fonds propres étrangers et les plafonds de participation sont encore omniprésents dans la région (OECD, 2024^[3]).

La restrictivité n'a été réduite que dans quelques cas seulement. L'Algérie, la Jordanie, le Liban et l'Autorité palestinienne ont notamment amélioré leurs cadres réglementaires entre 2018 et 2023, et la diminution la plus nette de la restrictivité du secteur des transports aériens, maritimes et de surface a été enregistrée par le Liban. Malgré ces progrès, en Algérie, la restrictivité sur les IDE dans le secteur des transports reste élevée.

Les Balkans occidentaux se démarquent avec un degré d'ouverture aux IDE comparable celui de l'UE27 et l'OCDE, ce qui met en évidence que des réformes ciblées peuvent promouvoir un environnement d'investissement plus ouvert et concurrentiel dans les régions de l'UpM (OECD, 2024^[2]).

Les IDE dans le secteur des transports, comme dans d'autres industries de réseau stratégiques telles que l'énergie et les télécommunications, ont tendance à être soumis à des restrictions dans tous les pays, pour des raisons d'intérêt national. Même au sein de l'UE où la restrictivité sur les IDE est proche de zéro dans de nombreux secteurs, le secteur des transports, en particulier du transport aérien, est plus réglementé et plus contrôlé. En effet, l'UE possède un cadre de sélection des IDE qui, tout en assurant son ouverture aux investissements, vise à lui permettre de protéger ses intérêts essentiels, par ex. les investissements de pays tiers dans des infrastructures de transport stratégiques comme les ports ([Investment screening - Commission européenne](#)).

Le transport aérien est le sous-secteur affichant le degré de restrictivité moyen le plus élevé dans toutes les sous-régions de l'UpM. À l'inverse, les transports de surface (sauf les canalisations) et maritimes tendent à présenter des obstacles réglementaires un peu plus faibles (Graphique 3.2, Graphique 3.3, Graphique 3.4).

Un manque d'investissement dans les infrastructures persiste dans la région et exige des stratégies de financement alternatives impliquant davantage le secteur privé.

Les partenariats public-privé (PPP) sont un mécanisme clé de financement des projets d'infrastructure, en particulier dans les pays où les marchés de capitaux sont limités. Les PPP peuvent compléter les IDE traditionnels en attirant d'une façon différente les investissements étrangers dans le secteur des transports, ce qui encouragerait le développement tout en éliminant les contraintes financières. Confirmant la corrélation existante entre les réformes réglementaires des PPP et les investissements, en particulier dans le secteur des transports, la Banque mondiale rapporte que de nombreuses réformes réglementaires des PPP ont été entreprises depuis juin 2019, dans la région MENA, puis en Europe et en Asie centrale, et en Afrique orientale et australe (World Bank, 2024^[10]).

Les infrastructures de connectivité dans la région MENA

Des données sur les restrictions réglementaires des IDE sont disponibles pour l'Arabie saoudite. Tandis que la tendance semble positive, puisqu'elle diminue au fil du temps, le score reste assez élevé et se place parmi les plus hauts des pays de l'UpM, au niveau de l'Algérie et de la Tunisie.

Quelles politiques adopter ?

- **Améliorer les cadres réglementaires pour attirer les IDE** : simplifier et harmoniser les réglementations sur les investissements pour créer un environnement plus transparent et prévisible pour les IDE dans le secteur des transports, en particulier dans les pays MENA.
- Concevoir des procédures de validation des investissements transparentes et non discriminatoires pour réduire les obstacles administratifs et veiller à l'application uniforme des règles.
- **Promouvoir le respect des bonnes pratiques réglementaires internationales dans les sous-régions**, grâce à des initiatives d'assistance technique et de renforcement des capacités pour améliorer l'efficacité et encourager les progrès.
- **Généraliser les PPP** pour encourager les investissements privés dans les infrastructures de transport en augmentant l'implication du secteur privé dans les processus de consultation menés lors de la préparation des plans-cadres nationaux et régionaux en matière de transport.

Définitions

L'indice de restrictivité sur les IDE de l'OCDE fournit des données sur le degré d'ouverture ou de restrictivité des pays vis-à-vis des investissements étrangers. Il mesure les obstacles statutaires à travers quatre dimensions clés : les limitations appliquées aux fonds propres étrangers, la sélection et les exigences d'approbation préalables, les restrictions appliquées au personnel étranger essentiel, et d'autres contraintes opérationnelles pour les entreprises étrangères. Les scores vont de 0 (totalement ouvert) à 1 (totalement fermé) ce qui permet de comparer les environnements d'investissement de différents pays.

L'indice comprend des données relatives aux restrictions réglementaires sur les IDE dans le secteur des transports, qui est classé en trois catégories : de surface (hors canalisations), aérien et maritime.

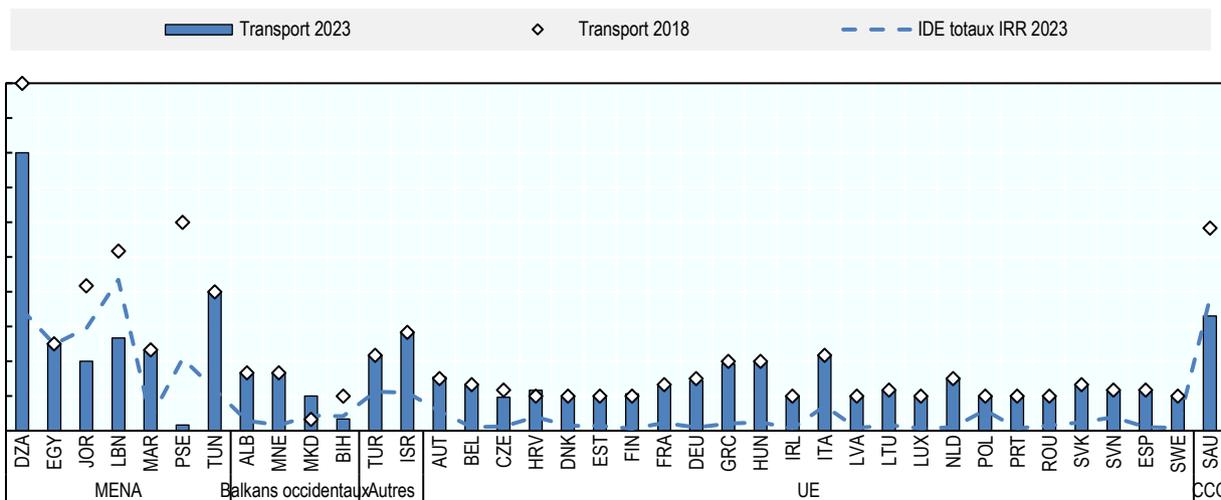
Source: <https://www.oecd.org/en/data/indicators/fdi-restrictiveness.html>

Pour aller plus loin

OECD (2024), Towards More Sustainable Investment Frameworks: Evaluating the Feasibility of Sustainable Investment Facilitation Agreements with Southern Neighbourhood Countries, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/411468b9-en>.

Graphique 3.1. Restrictivité de l'IDE, totale et dans le secteur des transports, 2023

Total, 0 = ouvert ; 1 = fermé



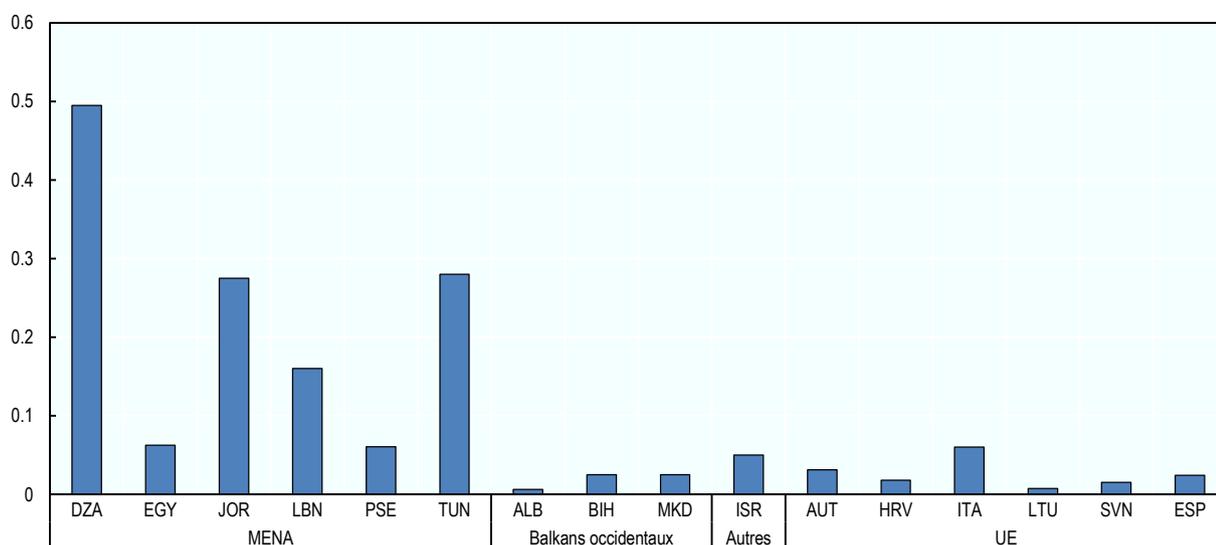
Note : Bien qu'elle ne soit pas membre de l'UpM, les données relatives à l'Arabie saoudite sont présentées compte tenu de l'augmentation des flux d'investissement entre les pays du CCG et ceux de l'UpM. L'Arabie saoudite est le seul pays du CCG pour lequel l'indice de restrictivité des IDE est actuellement disponible.

Source : OECD FDI Regulatory Restrictiveness Index, <https://www.oecd.org/en/data/indicators/fdi-restrictiveness.html>

StatLink  <https://stat.link/dehc90>

Graphique 3.2. Restrictivité de l'IDE dans le secteur des transports de surface, 2023

Total, 0 = ouvert ; 1 = fermé



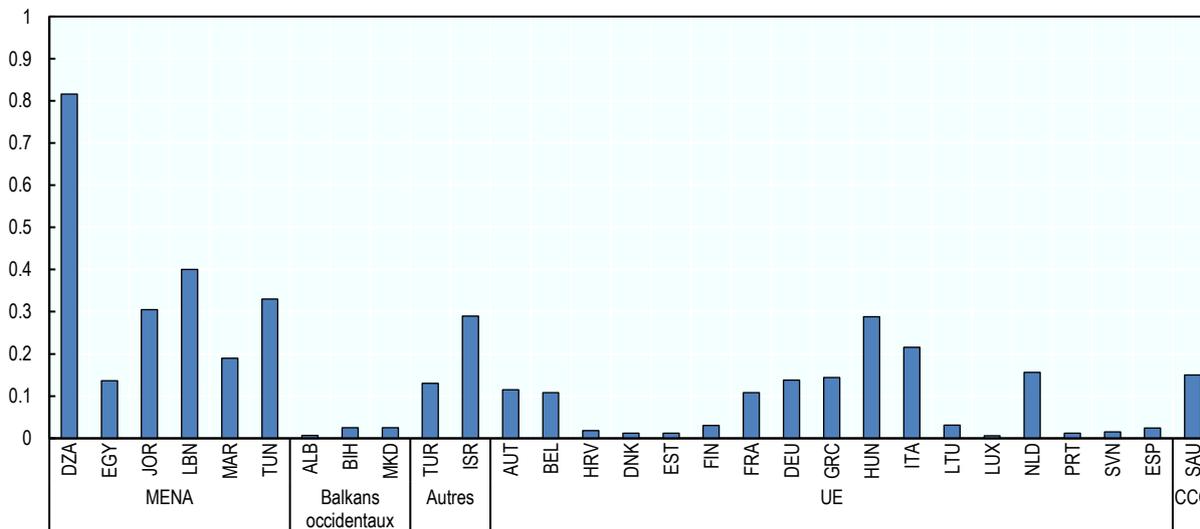
Note : Pour la Belgique, la Tchéquie, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la République slovaque, la Suède, la Türkiye, le Monténégro et le Maroc, la valeur est 0.

Source : OECD FDI Regulatory Restrictiveness Index, <https://www.oecd.org/en/data/indicators/fdi-restrictiveness.html>

StatLink  <https://stat.link/ujji9e>

Graphique 3.3. Restrictivité sur l'IDE, secteur du transport maritime, 2023

Total, 0 = ouvert ; 1 = fermé



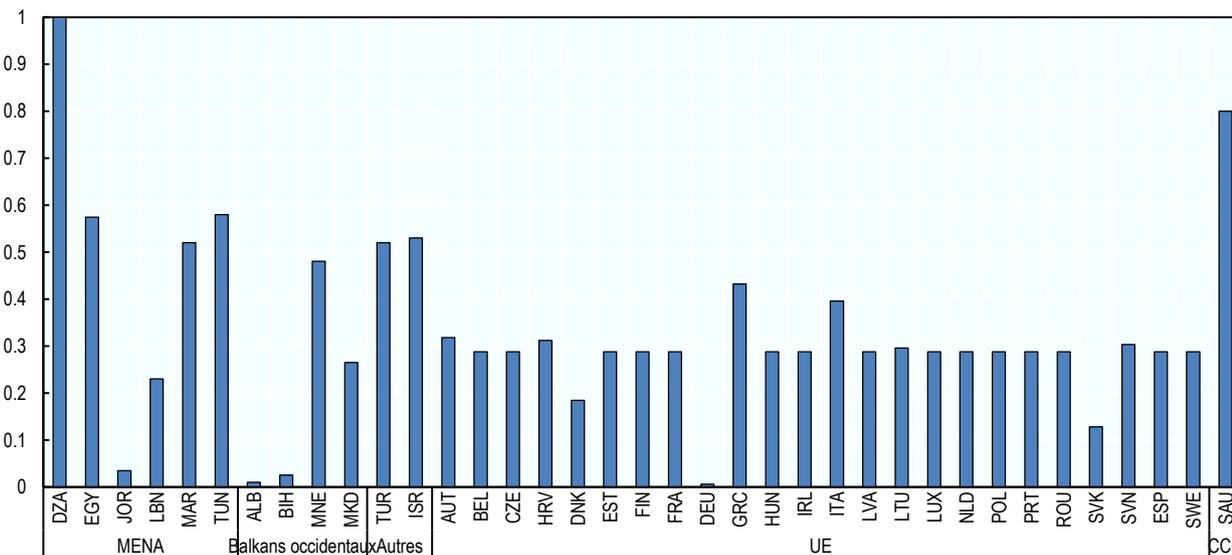
Note : Pour la Tchèque, la Lettonie, la Pologne, la Roumanie, la République slovaque, la Suède, le Monténégro et l'Autorité palestinienne, la valeur est 0.

Source : OECD FDI Regulatory Restrictiveness Index, <https://www.oecd.org/en/data/indicators/fdi-restrictiveness.html>

StatLink  <https://stat.link/wihvoq>

Graphique 3.4. Restrictivité des IDE, secteur du transport aérien, 2023

Total, 0 = ouvert ; 1 = fermé



Note : Pour l'Autorité palestinienne, la valeur est 0.

Source : OECD FDI Regulatory Restrictiveness Index, <https://www.oecd.org/en/data/indicators/fdi-restrictiveness.html>

StatLink  <https://stat.link/5k18ve>

13. Indice de performance logistique (LPI)

Pourquoi cet indicateur ?

Les capacités logistiques encouragent l'intégration économique, mais stimulent également l'activité économique et la croissance. En Méditerranée, les capacités logistiques varient beaucoup.

L'indice de performance logistique (IPL) est un outil important qui évalue l'efficacité logistique, essentielle aux échanges commerciaux. Les recherches montrent que chaque jour de retard supplémentaire aux douanes peut diminuer les échanges d'environ 1 % (Djankov, Freund et Pham, 2006^[11]) et que l'amélioration de la logistique peut être plus efficace pour stimuler les échanges qu'une simple réduction de prix (Gonzalez, Guasch et Serebrisky, 2008^[12]).

Les effets d'une logistique améliorée varient selon le niveau de revenus d'un pays. Les pays à faible revenu profitant d'une meilleure infrastructure logistique constatent souvent une croissance accélérée de leurs échanges commerciaux et récoltent des profits qui dépassent parfois ceux des pays plus riches (World Bank, 2018^[13]). Pour les pays à revenu intermédiaire et à haut revenu, l'amélioration de la logistique permet surtout d'augmenter le volume des importations en améliorant leur capacité à répondre efficacement à la demande des consommateurs (Celebi, 2019^[14]).

Principales conclusions

Les performances logistiques de la région de l'UpM se sont légèrement améliorées, puisque le score moyen est passé de 3,3 en 2018 à 3,4 en 2023. Cependant, des disparités régionales et nationales persistent (Graphique 3.5).

Les performances de l'UE sont restées solides, avec d'importants progrès en Lettonie, à Malte et en Grèce. Un léger déclin a été observé en Allemagne, en République tchèque et en Hongrie, qui peut être imputable aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et à la guerre en Ukraine.

L'Égypte, la Türkiye et Israël ont réalisé de belles avancées, ce qui indique une convergence avec les pays européens. À l'inverse, les performances de l'Algérie et de la Mauritanie ont stagné, avec des difficultés logistiques persistantes, notamment au niveau des infrastructures commerciales et de transport. L'insuffisance des données du Maroc, du Liban, de la Jordanie et de la Tunisie ne permet pas d'analyser globalement les dynamiques les plus récentes de la région MENA en matière de logistique.

Les régions des Balkans occidentaux et de l'Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est affichent une belle progression, notamment en Bosnie-Herzégovine et en Macédoine du Nord. À l'inverse, l'Albanie rencontre toujours des difficultés, notamment avec la qualité de ses services logistiques et le suivi des consignataires.

Globalement, les performances logistiques des pays de l'UpM non membres de l'UE se sont améliorées entre 2018 et 2023, mais des interventions ciblées sont requises pour les renforcer, notamment la ponctualité et la qualité. Sur l'IPL, les scores moyens de l'UpM sont inférieurs à ceux de l'OCDE, même s'ils restent supérieurs à la moyenne mondiale de 3,0 (Graphique 3.6).

Les infrastructures de connectivité dans la région MENA

En 2023, les pays du CCG ont atteint un IPL moyen de 3,5, en nette hausse par rapport au score de 3,2 de 2018. Cette dernière moyenne régionale est légèrement plus élevée que celle de l'UpM de 3,4 et bien plus que la moyenne sous-régionale des pays de l'UpM non membres de l'UE, de 2,9 (Graphique 3.5).

Les Émirats arabes unis continuent à se classer en tête du CCG, avec des scores toujours solides en 2018 (4,0) et 2023 (3,96), ce qui souligne leurs performances logistiques stables et avancées. En 2023, les Émirats arabes unis ont obtenu le score de 4,0 sur l'ensemble des sous-composants de l'IPL, sauf les douanes et les envois internationaux (respectivement 3,7 et 3,8).

Sur les six sous-catégories de l'IPL, la sous-catégorie « Qualité des services logistiques » a le plus progressé, suivie de « Envoi international », « Douanes » et « Infrastructures ». La sous-catégorie « Ponctualité » a le moins progressé. C'est aussi le seul indicateur pour lequel les pays ont enregistré plus de reculs que d'avancées. Cela est partiellement imputable aux dynamiques mondiales et régionales lors de la période considérée, qui ont conduit à des temps de séjour prolongés et une incertitude

accrue. Il convient de noter que la ponctualité était le score le plus élevé. Il est donc plus difficile de l'améliorer de façon significative que les autres indicateurs (Graphique 3.7, Graphique 3.8).

Enfin, les performances logistiques sont largement influencées par la facilitation des échanges et la simplification des procédures, qui permettent d'harmoniser les infrastructures de transport, les opérations douanières et l'efficacité des envois à l'international pour diminuer finalement les écarts de connectivité. Cette harmonisation est particulièrement efficace pour l'intégration méditerranéenne nord-sud, puisque les progrès des pays du sud reflètent un alignement accru avec les normes logistiques de l'UE (Encadré 3.4).

Quelles politiques adopter ?

- **Privilégier la mise à niveau des réseaux de transport**, y compris les routes, les ports et les réseaux de chemin de fer, pour améliorer les délais et la ponctualité, en particulier dans les pays de l'UpM non membres de l'UE.
- Encourager l'implication du secteur privé dans le développement et la gestion des infrastructures pour améliorer les services logistiques, augmenter l'efficacité opérationnelle et assurer des solutions de transport rentables.
- **Renforcer les services logistiques régionaux** à travers des normes logistiques harmonisées assorties de systèmes de transport national correctement développés, pour améliorer les performances logistiques globales et faire avancer la connectivité dans la région. Par ailleurs, la simplification et la modernisation des procédures douanières grâce à des solutions numériques comme les systèmes de saisie automatique et les analyses aidées par IA, peuvent améliorer l'efficacité et réduire les goulets d'étranglement.
- **Promouvoir des systèmes logistiques durables** dans la région pour des succès à long terme. Investir dans les pratiques logistiques vertes pour réduire l'impact environnemental et atténuer le risque de perturbation des chaînes d'approvisionnement qui peuvent découler des conséquences négatives du changement climatique.
- **Renforcer les compétences de la main-d'œuvre** par le biais de programmes de formation ciblés et de normes de certification pour permettre des opérations logistiques efficaces et régulières. La coopération régionale est essentielle, avec des initiatives telles que les forums spécialisés de l'UpM, des analyses comparatives conjointes et des programmes transfrontaliers d'harmonisation des pratiques.

Limites des données et évolutions

Des pays clés, dont le Maroc, la Jordanie, la Tunisie et le Liban, sont absents du dernier jeu de données de 2023, ce qui empêche de dresser des comparaisons avec 2018. En outre, l'impact des tensions régionales à l'est de la Méditerranée ne se reflète pas dans l'LPI. La période considérée (mai-octobre 2022 pour le temps de séjour et septembre-novembre 2022 pour l'enquête sur l'LPI) coïncide avec les répercussions de la guerre en Ukraine et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale. Elles ont pu avoir un impact sur les performances logistiques des pays du nord de l'UpM situés près de la zone de conflit ou avec de forts liens commerciaux dans la région avant la crise.

Définitions

L'indice de performance logistique (LPI) de la Banque mondiale rend compte des performances logistiques d'un pays à partir de six dimensions : i) l'efficacité du processus de dédouanement ; ii) la qualité des infrastructures liées aux échanges commerciaux et au transport ; iii) la facilité d'obtention de prix compétitifs sur les envois internationaux ; iv) la qualité des services logistiques ; v) la capacité à suivre et retrouver les envois ; et vi) la fréquence à laquelle les envois atteignent leur destinataire dans les délais prévus. Le score va de 1 à 5, où 5 correspond aux meilleures performances. Le jeu de données de l'LPI couvre 139 pays en 2023. Pour la première fois, il comprend des indicateurs sur la rapidité d'envoi provenant des big data.

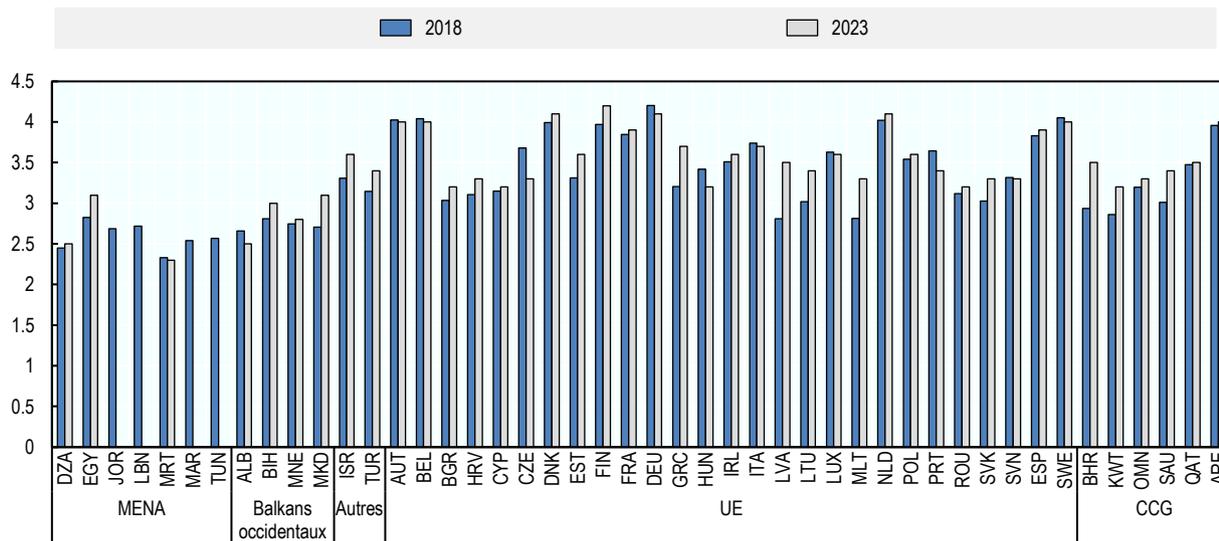
Source: World Bank Logistics Performance Index Surveys. <http://www.worldbank.org/lpi>

Pour aller plus loin

<https://www.cerl.fr/en/logistics-performance-index-of-the-world-bank-europe-in-the-lead/>

Graphique 3.5. Indice de performance logistique, 2018 et 2023, par pays

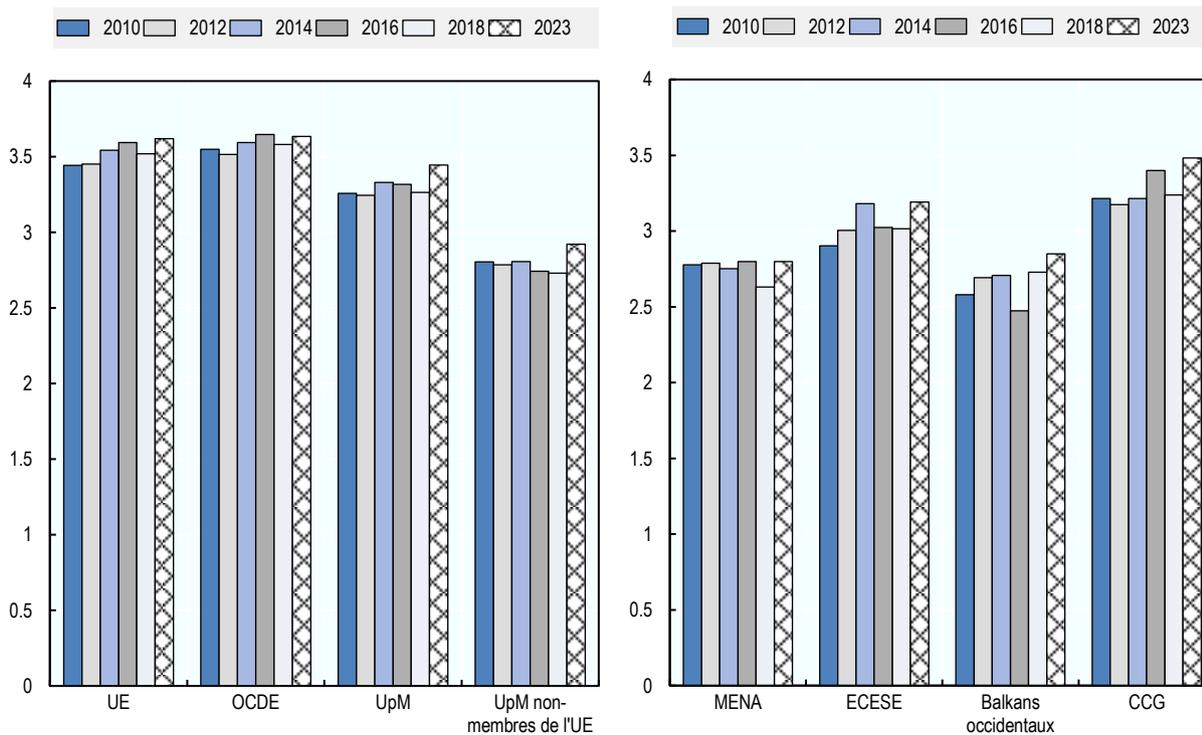
De 1=bas à 5=élevé



Source : World Bank Logistics Performance Index, <http://www.worldbank.org/lpi>

Graphique 3.6. Indice de performance logistique, par groupe de pays

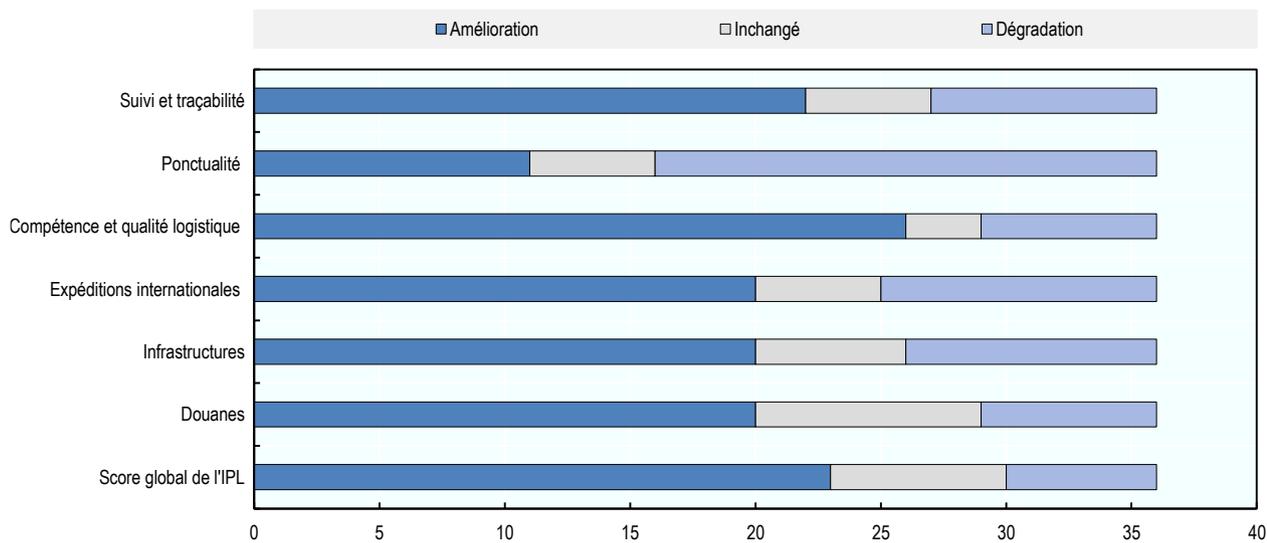
De 1=bas à 5=élevé



Source : World Bank Logistics Performance Index, <http://www.worldbank.org/lpi>

Graphique 3.7. Evolution LPI de 2018 à 2023, pays de l'UpM

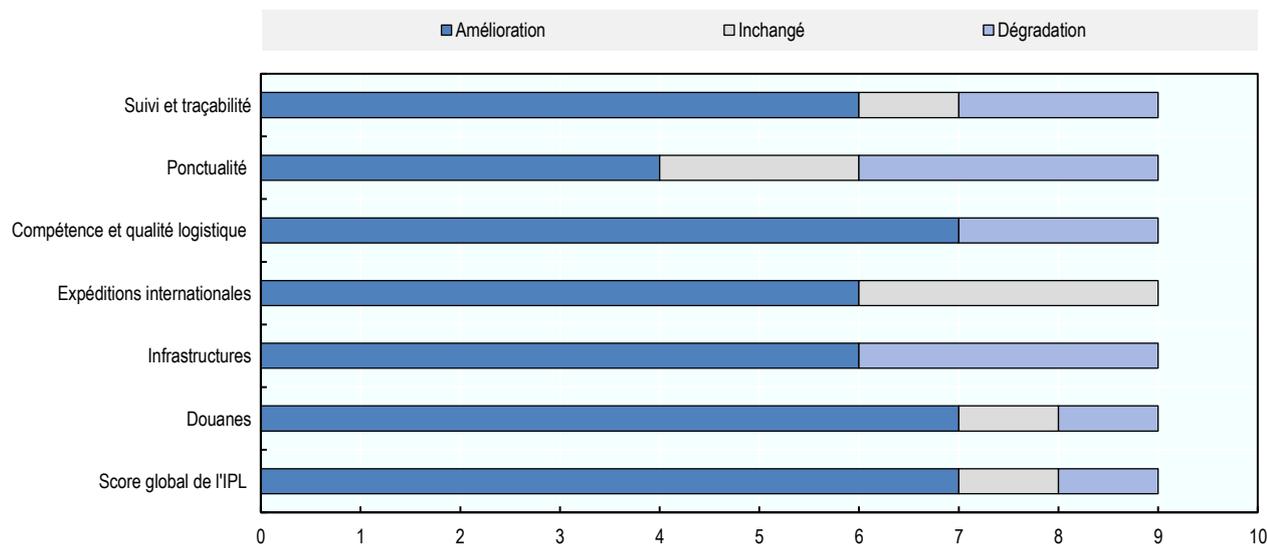
Nombre de pays ayant enregistré une amélioration (ou dégradation) de leur IPL



Source : World Bank Logistics Performance Index, <http://www.worldbank.org/lpi>

Graphique 3.8. Evolution LPI de 2018 à 2023, pays de l'UpM non-membres de l'UE

Nombre de pays ayant enregistré une amélioration (ou dégradation) de leur IPL



Source : World Bank Logistics Performance Index, <http://www.worldbank.org/lpi>

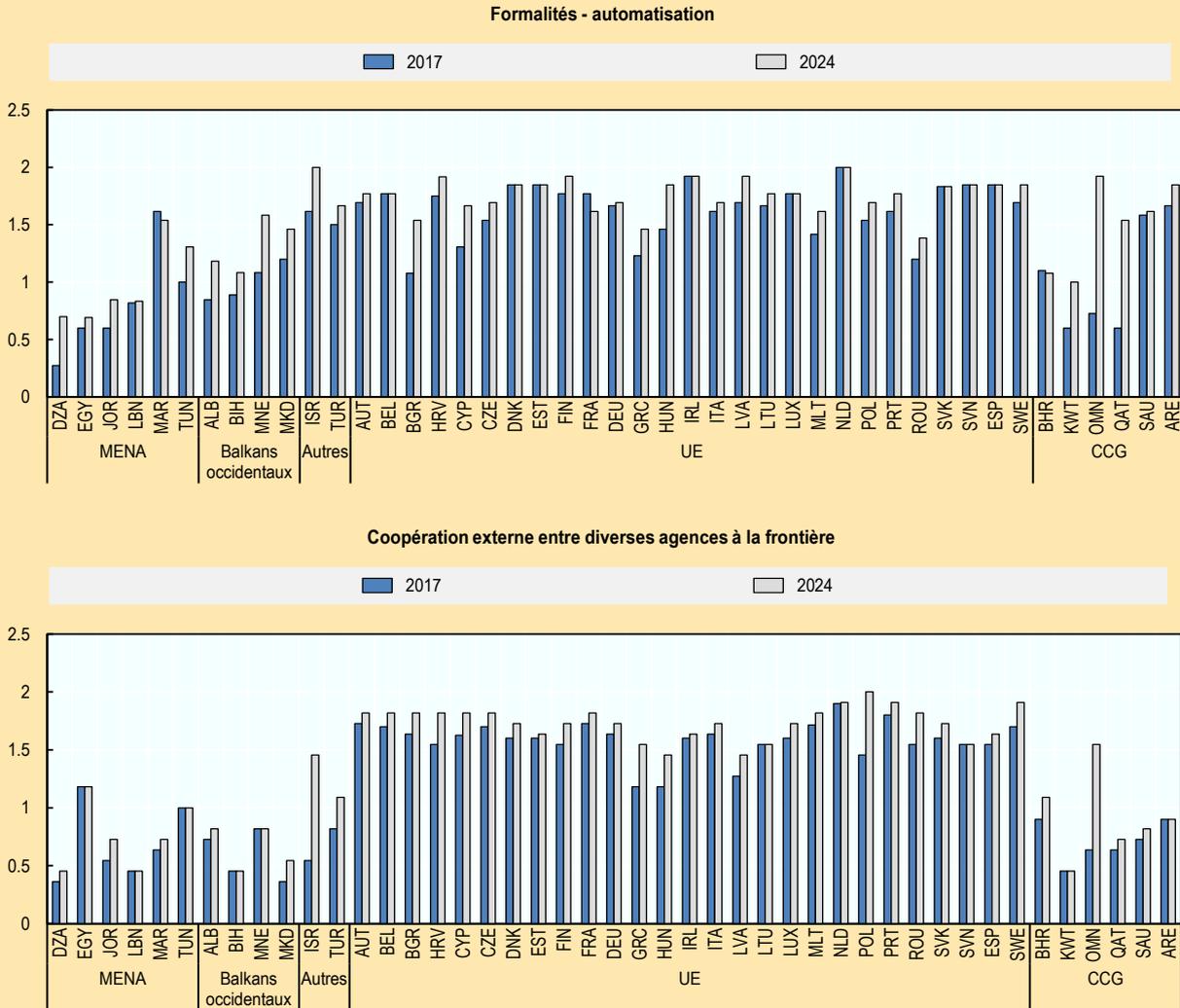
Encadré 3.4. Mesures de facilitation de la logistique et des échanges commerciaux

La facilitation des échanges commerciaux (voir le Chapitre 1 - Échanges commerciaux) a un impact direct sur l'efficacité et le coût de la circulation transfrontalière des biens. Les politiques et procédures de facilitation des échanges commerciaux qui rationalisent les processus d'échange permettent aux entreprises de participer aux échanges commerciaux internationaux plus facilement et à moindre coût. Parmi les mesures évaluées, les Indicateurs de facilitation des échanges (IFE) de l'OCDE incluent :

- L'indicateur **Formalités – Automatisation** évalue comment les outils numériques et les systèmes électroniques rationalisent les procédures commerciales. L'automatisation diminue le travail administratif, accélère les traitements et réduit les coûts administratifs, tout en améliorant la transparence et en réduisant les risques de corruption. Elle assure également une cohérence réglementaire et renforce la gestion des risques à travers l'échange de données en temps réel.
- L'indicateur **Coopération entre les agences aux frontières nationales** évalue si les agences aux frontières collaborent suffisamment entre elles pour assurer l'efficacité des échanges commerciaux, l'alignement sécuritaire et réglementaire, la réduction des coûts et le renforcement de la gestion des risques.

Graphique 3.9. Facilitation des échanges : automatisation et coopération entre diverses agences à la frontière, par pays

De 0 à 2 (meilleure performance)



Source : OECD Trade Facilitation Indicators database.

StatLink <https://stat.link/5opkhy>

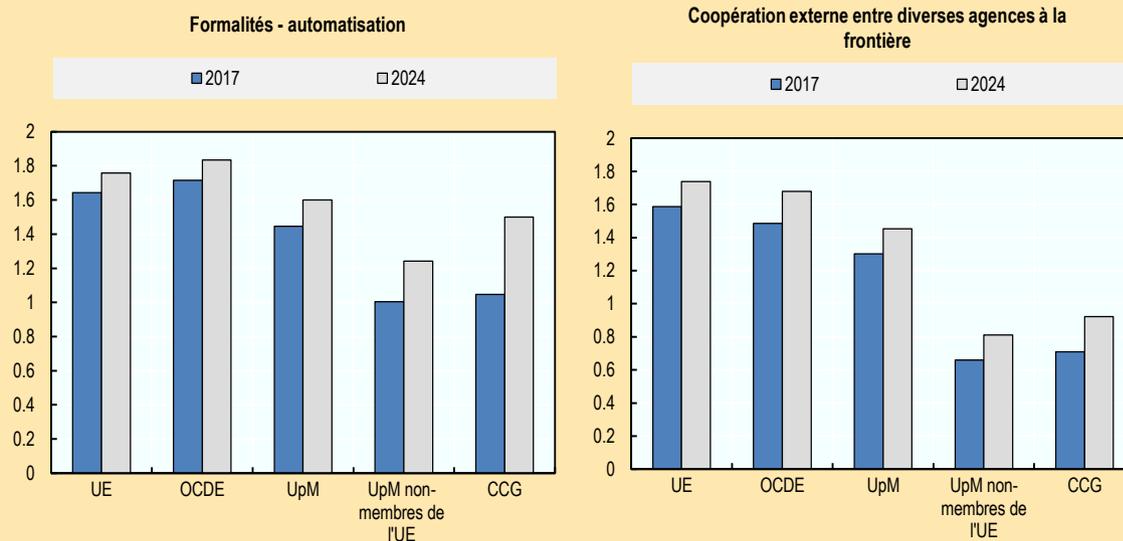
Les États membres de l'UE obtiennent systématiquement les meilleurs scores en matière de coopération aux frontières et d'automatisation, ce qui établit une référence de facilitation efficace des échanges. Cette réussite est largement imputable à des efforts de numérisation avancés, tels que le programme Douane 2020 de l'UE, qui a simplifié les procédures douanières et amélioré la communication entre les agences grâce à des systèmes comme le guichet unique. Ces systèmes facilitent le partage des informations et réduisent largement le temps que mettent les biens pour traverser les frontières. La région MENA et les Balkans occidentaux affichent des scores plus faibles sur ces indicateurs, ce qui souligne la nécessité d'interventions ciblées et d'initiatives de renforcement des capacités.

Bien que des pays comme le Maroc, la Türkiye et Israël aient progressé en matière d'automatisation, leurs moindres performances en matière de coopération indiquent que les progrès technologiques ne suffisent pas à eux seuls et que le renforcement des cadres de coopération internationale est aussi nécessaire.

Dans la région MENA, les pays du CCG ont fait d'importants progrès. La moyenne du groupe en matière d'automatisation et de formalités commerciales et de coopération des agences est un peu plus élevée que celle des pays de l'UpM non membres de l'UE (Graphique 3.10). Les meilleures performances d'automatisation reflètent les progrès régionaux réalisés dans la numérisation.

Graphique 3.10. Facilitation des échanges : automatisation et coopération entre diverses agences à la frontière, par groupes de pays

De 0 à 2 (meilleure performance)



Source : OECD Trade Facilitation Indicators database.

StatLink  <https://stat.link/x4lv3t>

14. Indice de connectivité des transports maritimes réguliers

Pourquoi cet indicateur ?

Environ 80 % du volume du commerce international de marchandises est expédié par bateau, et environ les deux tiers du commerce maritime en valeur sont conteneurisés et transportés par des services de transport maritime réguliers (UNCTAD, 2024). L'Indice de connectivité des transports maritimes réguliers (ICTMR) saisit le niveau d'intégration d'un pays dans les réseaux mondiaux des transports maritimes réguliers conteneurisés. Il mesure le nombre d'escales, la capacité déployée, le nombre de services, la taille maximale des navires et le nombre de compagnies.

Principales conclusions

La connectivité des transports maritimes réguliers s'est améliorée dans la région de l'UpM entre 2020 et 2024, malgré des disparités régionales (Graphique 3.11).

L'UE se classe toujours en tête de la connectivité maritime dans la région de l'UpM, mais un changement notable s'est opéré dans le sud de l'Europe. Tandis que les ports de Belgique, d'Allemagne et des Pays-Bas (comme Rotterdam, Anvers et Hambourg) conservent un haut degré de connectivité, les ports du sud de l'Europe, en particulier d'Espagne, du Portugal et de l'Italie, ont nettement amélioré leurs positions. Les principaux ports espagnols de Valence, Algésiras et Barcelone se classent maintenant parmi les plus connectés d'Europe. Cette amélioration est due à des investissements continus dans la capacité des ports et la gouvernance numérique (González-Cancelas et al., 2024^[15]) ainsi qu'à une hausse des dépenses dans les infrastructures de transport maritime par rapport à la moyenne européenne.

La Türkiye, le Maroc et l'Égypte ont également réalisé de nets progrès grâce à des investissements à long terme dans des infrastructures portuaires majeures. Les ports de Tanger Med (Maroc), Alexandrie (Égypte), Ambarli, Aliaga, Gemlik et Mersin (Türkiye) sont apparus comme les plus connectés dans l'UpM, ce qui souligne leur rôle croissant dans le commerce mondial.

Ces évolutions se reflètent dans l'analyse de la connectivité des ports au niveau des routes (Graphique 3.12). Bien que la route maritime du Nord conserve sa mainmise en raison de ses infrastructures bien établies et de son intégration dans les réseaux commerciaux mondiaux, les ports d'Afrique du Nord et de l'ouest de la Méditerranée gagnent du terrain, grâce à des investissements stratégiques et une compétitivité accrue. L'est de la Méditerranée a réalisé des progrès remarquables, notamment grâce à la Türkiye et à Israël, mais les tensions géopolitiques récentes dans la région ont laissé une marque claire sur les scores ICTMR de tous les pays de la sous-région (Graphique 3.13).

La Lituanie a enregistré la hausse la plus importante en pourcentage sur la période grâce à d'importants investissements dans le port de Klaipeda, notamment pour approfondir les voies portuaires et intégrer des technologies vertes comme la production d'hydrogène vert et l'alimentation électrique à quai (Port of Klaipeda, 2024^[16]) (EIB, 2022^[17]). La Roumanie et la Bulgarie affichent également de belles améliorations grâce à des projets financés par l'UE qui visent à promouvoir l'amélioration des capacités portuaires et l'efficacité logistique. Les progrès de la Lettonie sont peut-être dus à des améliorations stratégiques de ses infrastructures portuaires et de ses systèmes numériques. Bien que la guerre en Ukraine ait affecté les principaux ports des pays baltes, la chute de l'Estonie dans le classement traduit peut-être la concurrence des ports voisins dont l'infrastructure et les technologies ont évolué plus vite.

Les infrastructures de connectivité dans la région MENA

Entre 2010 et 2024, la moyenne de l'ICTMR dans la région du CCG a augmenté pour finir par dépasser la moyenne de l'UpM, ce qui reflète les améliorations globales de la connectivité maritime dans la région. (Graphique 3.11).

Les pays du CCG cherchent à se positionner comme des pôles commerciaux internationaux en capitalisant sur l'emplacement stratégique de la région, à l'intersection de trois continents. À cette fin, ils ont beaucoup investi dans le développement des ports et des installations afin d'accroître leur compétitivité. L'expansion actuelle des ports témoigne d'une forte volonté d'augmenter les capacités, d'optimiser l'utilisation des infrastructures et de moderniser les opérations au travers de procédures rationalisées et de l'automatisation (UNCTAD, 2023^[18]). En 2024, le nombre de ports majeurs a dépassé les 25 dans la région, avec des ports clés comme le port de Jebel Ali (Dubai, EAU), le port King Abdulaziz (Dammam, Arabie saoudite), et le port

Hamad (Zone franche d'Umm Alhou, Qatar) qui se sont établis comme les premiers ports régionaux en termes de capacités et de classement mondial ([CPPI Report 2024](#)).

Par rapport aux autres pays de la région, le Bahreïn et le Koweït enregistrent des scores ICTMR plus faibles puisqu'ils exploitent moins de ports maritimes et ont une moindre capacité portuaire globale (Graphique 3.13).

Cette évolution montre un rééquilibrage progressif de la connectivité au sein de l'UpM, grâce à des investissements dynamiques et un changement de cap des réseaux commerciaux maritimes.

Quelles politiques adopter ?

- **Assurer des investissements soutenus dans les infrastructures portuaires**, notamment dans la mise à niveau des installations, conformément aux besoins des affréteurs et des compagnies de transport maritime en termes de capacité, d'accès et de niveau de service.
- **Promouvoir des initiatives transfrontalières pour les projets d'infrastructure** afin de rationaliser la logistique entre les ports européens et nord-africains, en tirant parti du succès commercial bilatéral actuel. L'augmentation de la fréquence des services de transport directs réguliers diminuera les coûts de transbordement et améliorera la compétitivité régionale.
- **Renforcer la connectivité entre la Méditerranée et les régions voisines comme le CCG et l'Afrique** qui présentent un fort potentiel de croissance à long terme. L'UpM peut jouer un rôle clé pour soutenir les liaisons portuaires stratégiques et les corridors logistiques qui facilitent l'accès aux marchés émergents via des routes commerciales et de transit essentielles.
- **Faciliter la transition écologique et numérique des ports** en veillant à ce que les investissements technologiques améliorent l'efficacité et encouragent aussi la durabilité environnementale, conformément aux normes mondiales de réduction des émissions et d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les opérations portuaires.

Limites des données et évolutions

En 2024, le calcul de l'ICTMR a été révisé pour ajuster l'impact de la taille des navires sur la mesure de l'indice : 100 désigne désormais le score moyen de tous les ports, tandis que la valeur 100 était auparavant attribuée au pays ou au port ayant reçu le meilleur score lors de l'année de référence de 2006, qui servait de référence pour évaluer les autres ports et pays.

Il convient de noter que dans l'ICTMR, la pondération des indicateurs sous-jacents est dominée par l'effet de l'augmentation des navires porte-conteneurs, ce qui complique les comparaisons entre les pays (ITF, 2024).

Définitions

L'Indice de connectivité des transports maritimes réguliers (ICTMR) comporte six éléments : i) le nombre d'escales de navires programmées par semaine dans le pays ; ii) la capacité annuelle en équivalents vingt pieds (EVP) : capacité totale déployée offerte dans le pays ; iii) le nombre de services réguliers de transport depuis et vers le pays ; iv) le nombre de compagnies maritimes offrant des services depuis et vers le pays ; v) la taille (en EVP) des plus gros navires exploités pour les services depuis et vers le pays ; et vi) le nombre de pays connectés par des services de transport en ligne directe (défini comme un service régulier entre deux pays, qui peut inclure des escales, mais permettant de transporter un conteneur sans transbordement).

L'indice est généré comme suit : pour chaque composant, la valeur au T1 2023 est divisé par la valeur moyenne du composant, puis la moyenne des six composants est calculée pour le pays. La moyenne des composants pour un pays donné par trimestre est ensuite multipliée par 100, ce qui produit un ICTMR moyen de 100 au T1 2023.

Source: <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/reportInfo/US.LSCI>

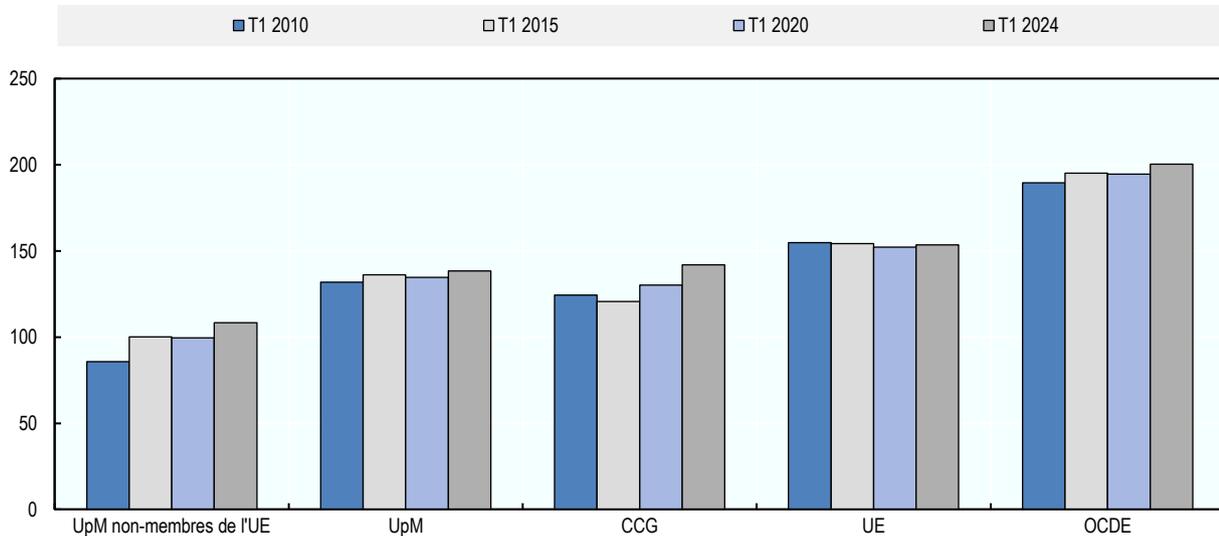
Pour aller plus loin

ITF (2024), *Transport System Resilience: Summary and Conclusions*, ITF Roundtable Reports, No. 194, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/d90b86ac-en>.

T. Pallis, T. Notteboom and J-P. Rodrigue (2024), *Regional analysis of Liner Shipping Connectivity: What does the revised LSCI reveal?* UNCTAD Transport and Trade Facilitation Newsletter N°101 – First Quarter 2024, <https://unctad.org/news/regional-analysis-liner-shipping-connectivity-what-does-revised-lsci-reveal>

Graphique 3.11. Connectivité des transports maritimes réguliers, certains groupes de pays

2023 T1 = 100

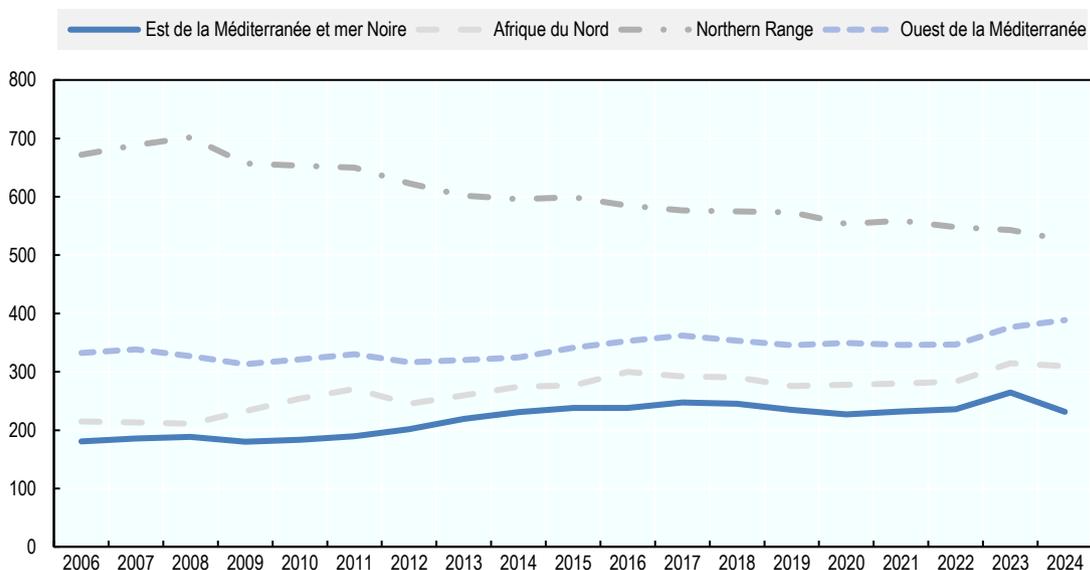


Note : L'indice pour chaque groupe de pays est calculé en faisant la moyenne des valeurs des indices des États membres disponibles dans la base de données.

Source : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.LSCI>

Graphique 3.12. Score de l'indice portuaire de connectivité des transports maritimes (PLSCI), certaines routes maritimes

2023 T1 = 100

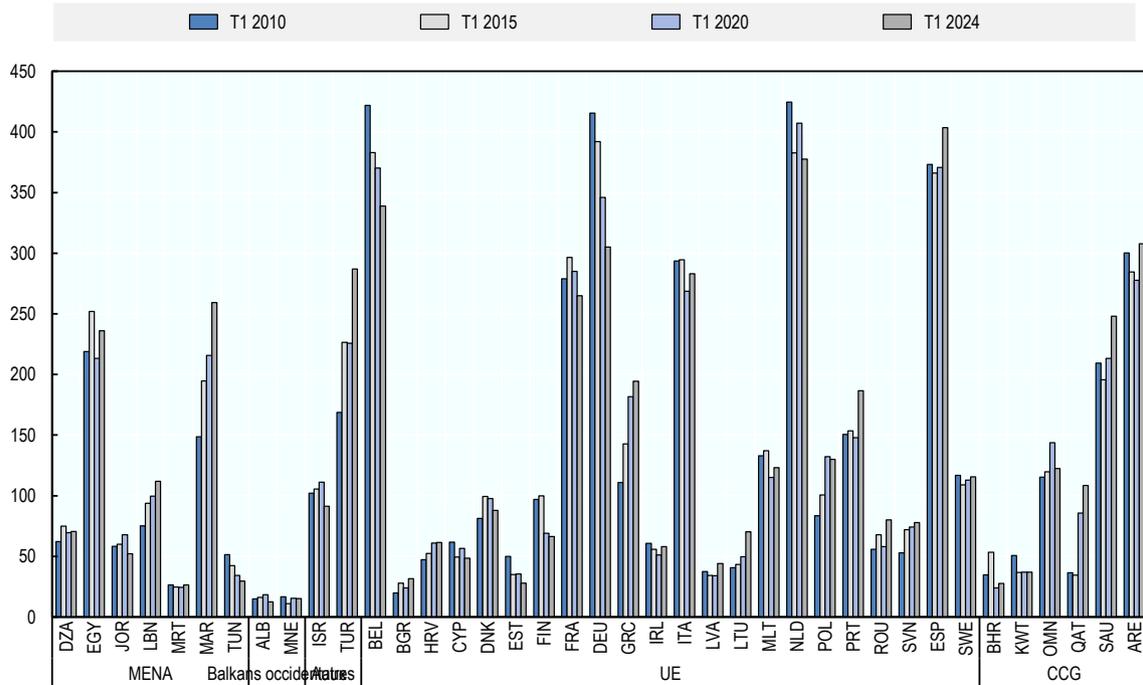


Note : Les 40 ports de l'UfM ayant le LSCI le plus élevé au troisième trimestre 2024 : i) Nord : Pays-Bas, Rotterdam Belgique, Anvers, Allemagne, Hambourg, Bremerhaven, Pologne, Gdansk, Allemagne, Wilhelmshaven, Pologne, Gdynia, Slovénie, Koper, Suède, Göteborg ; ii) Méditerranée orientale : Türkiye, Ambarli, Aliaga (Nemrut), Gemlik, Mersin ; Malte, Marsaxlokk ; Türkiye, Izmit Korfezi, Iskenderun, Tekirdag ; Israël, Ashdod, Haïfa ; Liban, Beyrouth ; iii) Afrique du Nord : Maroc, Tanger Med ; Égypte, Alexandrie, Égypte, Port-Saïd, Maroc, Casablanca, Égypte, Damiette ; iv) Méditerranée occidentale : Espagne, Valence, Algésiras, Barcelone ; France, Le Havre ; Grèce, Le Pirée ; Italie, Gênes ; France, Fos ; Italie, Gioia Tauro ; Portugal, Sines ; Italie, La Spezia ; Espagne, Las Palmas ; Italie, Salerne ; France, Dunkerque ; Portugal, Leixoes, Lisbonne.

Source : UNCTAD Port LSCI <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.PLSCI>

Graphique 3.13. Indice de connectivité des transports maritimes réguliers, par pays

2023 T1 = 100



Source : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.LSCI>

Tableau 3.2. Indice portuaire de connectivité des transports maritimes (LSCI), par port de l'UpM

Classement des principaux ports de l'UpM

	T1-2024			T1-2020		
	ICTMR du port	Classement UpM	Classement mondial	ICTMR du port	Classement UpM	Classement mondial
Pays-Bas, Rotterdam	956,2	1	9	1025,4	1	7
Belgique, Anvers	893,2	2	12	955,1	2	9
Allemagne, Hambourg	643,0	3	20	699,6	3	15
Espagne, Valence	585,9	4	22	498,7	4	25
Maroc, Tanger Med	574,2	5	25	449,5	9	35
Espagne, Algésiras	535,3	6	32	476,0	6	31
Espagne, Barcelone	498,8	7	34	448,8	10	36
Grèce, Le Pirée	476,6	8	37	466,8	7	32
France, Le Havre	476,3	9	38	489,9	5	27
Türkiye, Ambarli	454,8	10	42	321,4	13	49
Allemagne, Bremerhaven	430,1	11	44	460,4	8	33
Italie, Gênes	425,2	12	46	424,8	11	38
Égypte, Alexandrie	343,4	13	53	268,9	17	70
Türkiye, Aliaga (Nemrut)	336,1	14	54	232,4	24	93
Italie, Gioia Tauro	313,9	15	58	284,2	16	63
France, Fos	296,3	16	65	309,2	14	56
Türkiye, Mersin	295,0	17	68	303,4	15	60
Türkiye, Gemlik	283,2	18	72	232,9	23	91
Portugal, Sines	282,4	19	73	197,2	29	110
Malte, Marsaxlokk	279,1	20	74	265,4	18	71
Égypte, Port-Saïd	273,0	21	76	366,7	12	45

Source : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.PLSCI>

15. Temps de séjour à l'importation et à l'exportation

Pourquoi cet indicateur ?

Le temps de séjour à l'importation et à l'exportation dans les terminaux portuaires et intérieurs sont des indicateurs clés des performances logistiques. Le temps de séjour à l'importation dépend de facteurs tels que le dédouanement des marchandises, les services d'enlèvement et logistiques et les performances du terminal. De même, le temps de séjour à l'exportation traduit l'efficacité de la logistique domestique.

Certains affréteurs utilisent les ports comme stockage temporaire pour protéger leurs chaînes d'approvisionnement et veiller à ce que les marchandises soient disponibles malgré les retards. Des temps de séjour élevés peuvent donc traduire des décisions stratégiques visant à stabiliser les opérations, gérer les incertitudes, réduire les coûts d'inventaire ou répondre aux besoins du marché, et ne sont pas toujours le signe d'un manque d'efficacité. Mais des temps de séjour élevés peuvent aussi créer de l'incertitude à l'exportation, perturber les chaînes d'approvisionnement à flux tendus et augmenter les coûts pour les entreprises et les consommateurs.

Les pays où les temps de séjour sont très variables peuvent profiter d'améliorations ciblées dans des domaines particuliers de leurs processus logistiques et douaniers.

Tendances principales

Dans les pays de l'UpM, le temps de séjour moyen consolidé à l'exportation varie entre 1,8 à 15 jours. Dans les pays sans accès à la mer, ce temps peut notamment être supérieur à 10 jours (Graphique 3.14).

Le temps de séjour moyen consolidé à l'importation varie entre 3,3 et 25 jours (Graphique 3.15). Cette variation peut être due à des facteurs tels que la faible capacité du port, et les procédures douanières et administratives (MAERSK, 2023^[19]).

Certains pays, comme Malte pour les importations et la Mauritanie pour les exportations, affichent des délais particulièrement longs qui prolongent les temps d'attente globaux. Le temps d'attente moyen est ainsi plus long que ce qui est habituel pour la plupart des expéditions. La variabilité importante des temps de séjour à l'importation dans des pays comme Malte et l'Algérie indique que le processus d'importation est imprévisible, potentiellement en raison de goulets d'étranglement logistiques, de procédures douanières diverses et d'autres exigences (ITF, 2016^[20]).

Dans tous les groupes régionaux, les temps de séjour à l'importation sont supérieurs aux temps de séjour à l'exportation (Graphique 3.16) en raison de procédures douanières plus complexes ou de contrôles supplémentaires à l'importation (IMF, 2020^[21]). Les pays de l'UpM non membres de l'UE affichent les temps de séjour moyens à l'importation les plus longs, malgré d'importantes différences entre les pays, qui reflètent des difficultés d'infrastructure et logistiques particulières et/ou des complexités réglementaires.

Les infrastructures de connectivité dans la région MENA

Le temps de séjour moyen à l'exportation dans les pays du CCG est de 4,6 jours, ce qui est plus court que la moyenne de l'UpM (7,9) et que les pays de l'UpM non membres de l'UE (6,5). Les processus d'importation dans le CCG durent en moyenne 5,1 jours, ce qui est bien plus court que dans les pays de l'UpM et dans les pays de l'UpM non membres de l'UE (respectivement 11,2 et 12,5). La variabilité dans le traitement des importations et des exportations est assez faible dans la région du CCG (Graphique 3.16).

Quelles politiques adopter ?

- **Faciliter les procédures douanières et réglementaires** en harmonisant les normes et en introduisant des inspections basées sur les risques pour accélérer l'envoi des cargaisons à faible risque. Les investissements d'infrastructure sont aussi essentiels, en particulier l'extension des capacités des ports et des terminaux.
- Automatiser les opérations portuaires, adopter des technologies de suivi en temps réel, rendre obligatoires les documents numériques pour faciliter les procédures et mettre en place des systèmes de guichet unique dans les ports. La numérisation joue un rôle clé pour réduire les temps de séjour. Les systèmes de guichet unique PortNet au Maroc, Nafeza en Égypte et Liman Tek Pencere en Türkiye sont des exemples de réussite et permettent l'échange efficace de documents numériques entre les différentes parties prenantes.

Limites des données et évolutions

Dans le *Rapport d'étape 2021*, le temps moyen passé au port (UNCTAD) est utilisé comme indicateur de l'efficacité des ports. Puisque les dernières données sont indisponibles pour de nombreux pays de l'UpM, les données de temps de séjour sont utilisées dans cette édition. La série de données n'est disponible publiquement que pour la période allant du 1^{er} mai 2022 au 31 octobre 2022.

Définitions

Le *temps de séjour* est le temps passé dans un même lieu (tel que défini par le LOCODE-ONU) entre l'arrivée d'un conteneur et son départ. Le temps de séjour s'applique aux ports d'exportation ou d'importation, ou aux installations des terminaux intérieurs.

Le *temps de séjour à l'importation* désigne le temps passé par un conteneur ou une marchandise entre son arrivée au port ou au terminal jusqu'à son dédouanement et son expédition vers sa destination finale.

Le *temps de séjour à l'exportation* désigne le temps passé par un conteneur ou une marchandise entre son arrivée au port ou au terminal en vue de son exportation jusqu'à son chargement sur un navire pour son transport à l'international.

Les *temps de séjour consolidés à l'importation et à l'exportation* sont la somme des temps de séjour dans les ports et les sites intermédiaires intérieurs après le déchargement (importation) ou avant le chargement du conteneur (exportation). Le temps consolidé traduit le temps moyen passé par la cargaison dans les ports ou les terminaux avant son transport.

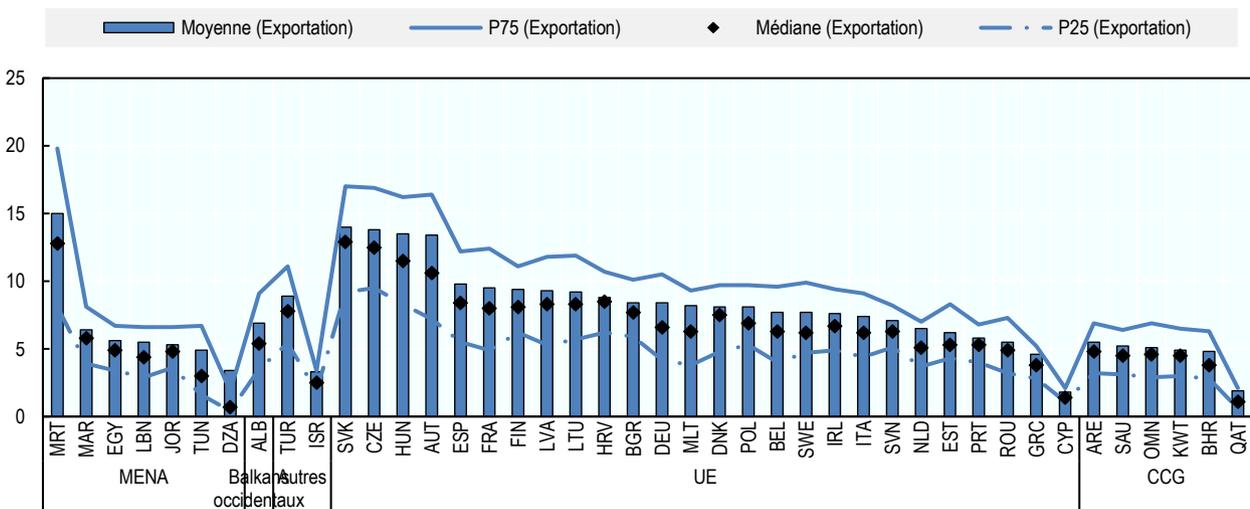
Source: [LPI 2023 report \(worldbank.org\)](https://lpi.worldbank.org)

Pour aller plus loin

[Trade Effects of the New Silk Road \(wto.org\)](https://wto.org); [Why Dwell Time Matters \(worldbank.org\)](https://worldbank.org)

Graphique 3.14. Temps de séjour à l'exportation, par pays

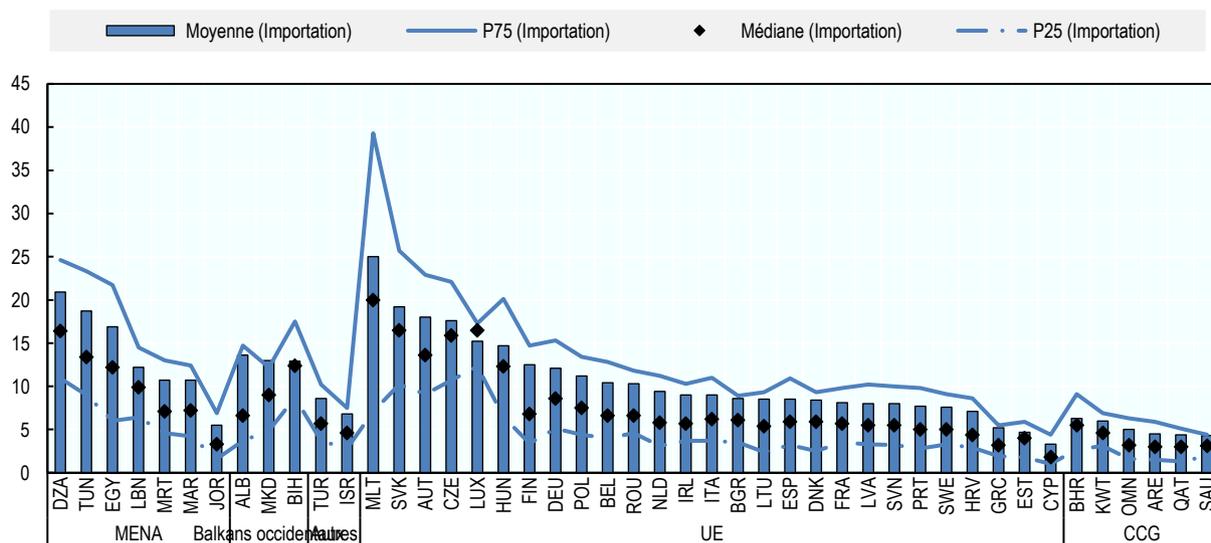
Temps de séjour à l'exportation consolidé (jours), de mai à octobre 2022



Source : https://lpi.worldbank.org/sites/default/files/2023-04/LPI_2023_report.pdf, <https://lpi.worldbank.org/international/tracking-data>

Graphique 3.15. Temps de séjour à l'importation, par pays

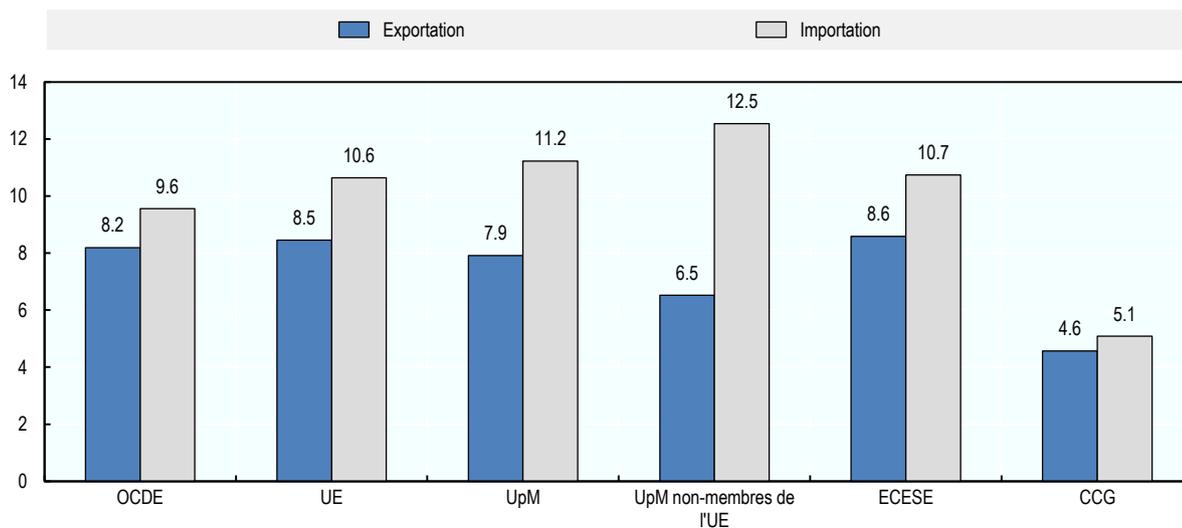
2022 Temps de séjour à l'importation consolidé (jours), de mai à octobre 2022



Source : https://lpi.worldbank.org/sites/default/files/2023-04/LPI_2023_report.pdf, <https://lpi.worldbank.org/international/tracking-data>

Graphique 3.16. Temps de séjour à l'exportation et à l'importation (moyenne), certains groupes de pays

Jours, de mai à octobre 2022



Source : https://lpi.worldbank.org/sites/default/files/2023-04/LPI_2023_report.pdf, <https://lpi.worldbank.org/international/tracking-data>

Encadré 3.5. Développement d'un tableau indicateur pour mesurer la connectivité des corridors économiques

En encourageant l'intégration économique et en renforçant la résilience de la chaîne d'approvisionnement, les corridors économiques sont essentiels pour améliorer la connectivité commerciale. Alors que le commerce mondial évolue, des corridors bien intégrés permettent de réduire les coûts, d'optimiser la logistique et de soutenir le développement régional. Compte tenu de l'intérêt croissant pour la résilience et l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, les corridors économiques sont apparus comme des initiatives politiques combinant des investissements d'infrastructure et une coordination politique pour renforcer la connectivité et connecter les zones de production aux marchés mondiaux.

L'efficacité des corridors économiques peut être nettement améliorée grâce à une utilisation efficace des données. En l'absence de données et de statistiques fiables, il est difficile d'évaluer les progrès ou d'identifier des domaines d'amélioration. Sans données concrètes, les évaluations risquent d'être subjectives et de ne pas contribuer efficacement à l'élaboration de politiques fondées sur des données d'observation.

Pour résoudre ce problème, l'OCDE a développé un nouvel outil, le « *Connectivity Scoreboard* » (Tableau indicateur de la connectivité), pour évaluer le développement de la connectivité des corridors économiques à l'aide d'un ensemble complet d'indicateurs. Cette approche a été présentée lors du premier Emerging Markets Forum (Forum des marchés émergents), coorganisé par le ministère du Commerce de la Türkiye et l'OCDE, le 10 avril 2025 à Istanbul.

Le tableau indicateur préliminaire, qui comprend plus de 40 indicateurs, constitue la première tentative systématique de mesurer la connectivité des corridors. Il fournit des indicateurs normalisés, issus de différentes sources internationales, pour aider les décideurs politiques à suivre les progrès, identifier les goulets d'étranglement et établir les priorités stratégiques.

Le tableau indicateur évalue les corridors économiques à travers trois dimensions clés : la connectivité matérielle (les infrastructures matérielles), la connectivité immatérielle (les politiques, les réglementations, l'efficacité aux frontières et le climat d'investissement), et les performances et résultats (flux commerciaux et de transport, rentabilité, délais et fiabilité).

L'OCDE a appliqué la méthodologie au Corridor médian. Ce corridor relie l'Asie centrale et le sud du Caucase à l'Europe via la Türkiye et comprend des réseaux de transport routier, ferroviaire et maritime. Il offre une alternative aux routes continentales comme le Corridor Nord qui traverse la Russie.

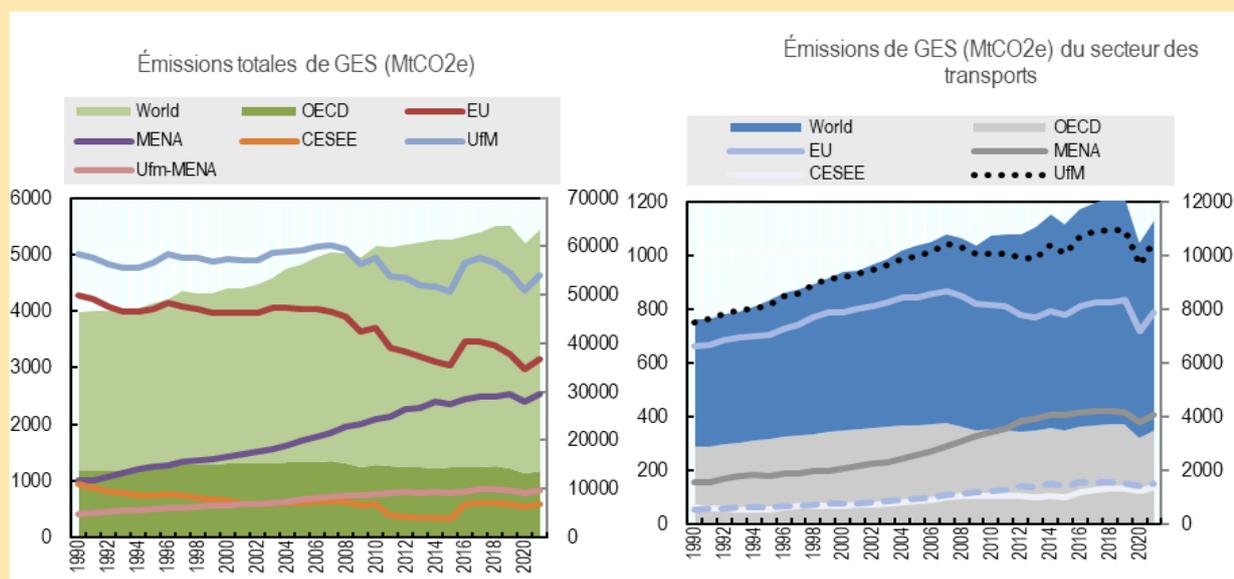
Source : pour plus d'informations sur le tableau indicateur de la connectivité, reportez-vous au [site Internet](#) de l'EMF de l'OCDE.

Encadré 3.6. Décarbonisation des transports dans la région de l'UpM

Le secteur mondial des transports représente environ 23 % des émissions globales de CO₂ liées à l'énergie. En l'absence d'action immédiate, ce chiffre pourrait atteindre 40 % d'ici 2030 (ITF, 2023^[22]). Aucune des composantes du secteur des transports (transport routier, ferroviaire, maritime, aérien et par canalisation) n'est en voie de respecter les engagements de l'objectif Zéro émission nette 2030 (IEA, 2023^[23]). Entre 1990 et 2021, la part des émissions de gaz à effet de serre (GES) des pays de l'UpM dans le monde a baissé de 15,3 % à 9,3 %, en raison des réductions d'émissions importantes provenant des États membres de l'UE (Graphique 3.17). Tandis que la part des pays de l'UpM dans les émissions mondiales du secteur des transports a aussi baissé, elle représente toujours 13,4 % des émissions totales, soit une hausse de 40 % par rapport aux niveaux de 1990. L'UE n'a pas réussi à réduire nettement ses émissions liées au transport, tandis que les pays MENA, d'Europe centrale et du Sud-Est, et les Balkans occidentaux ont enregistré des hausses constantes, même s'ils contribuent dans une moindre mesure à ces émissions. Cela souligne le besoin urgent d'intensifier les efforts de réduction des GES du secteur des transports dans les pays de l'UpM.

La décarbonisation du secteur des transports est un objectif à grande échelle et à long terme qui exige des changements politiques radicaux à l'échelle des pays, un dialogue politique entre les différentes parties prenantes, des cibles claires, et un suivi fiable des progrès. La complexité de cette tâche tient à la nécessité de transformer les infrastructures existantes, d'adopter de nouvelles technologies et de changer les comportements, tout en assurant la stabilité économique et en tenant compte des défis environnementaux.

Graphique 3.17. Émissions totales et liées aux transports de GES, 1990-2021



Source : Climate Watch, Historical GHG Emissions, https://www.climatewatchdata.org/ghg-emissions?end_year=2021&start_year=1990, 2024

16. Projets transfrontaliers dans l'énergie

Pourquoi cet indicateur ?

Les projets énergétiques transfrontaliers soutiennent le développement de marchés de l'énergie intégrés au sein de l'UpM en améliorant la diversité des approvisionnements et la sécurité énergétique. La mise en commun des ressources pour les projets transfrontaliers permet de réduire les coûts de développement des infrastructures énergétiques et d'attirer les investissements publics et privés.

Les projets énergétiques transfrontaliers jouent un rôle clé pour renforcer la sécurité énergétique dans l'UpM et améliorer la connectivité des économies du sud et de l'est de l'Europe.

Les projets énergétiques sélectionnés (Tableau 3.3) sont des initiatives transfrontalières qui incluent des pays d'au moins deux des trois sous-régions : UE, MENA et Balkans occidentaux.

Principales conclusions

Plusieurs projets actuels et futurs visent à créer des partenariats d'intérêt mutuel pour connecter les réseaux énergétiques des pays européens aux pays MENA et des Balkans occidentaux. De nouvelles initiatives soulignent le rôle important que peuvent jouer les pays du sud de la Méditerranée dans les transitions énergétiques régionales en se plaçant comme les futurs fournisseurs d'énergie renouvelable de l'UE. Cependant, compte tenu de la demande d'électricité croissante en Afrique du Nord, stimulée par le changement climatique, le développement économique et la croissance démographique, il est peu probable que la région soit en position d'exporter une quantité importante d'énergie renouvelable vers l'UE à court terme (Encadré 3.7).

Différents projets sont en cours entre l'UE et les pays MENA, dont l'Interconnecteur Elmed et EuroAfrica Interconnector (Tableau 3.3). L'Interconnecteur Elmed doit connecter les réseaux électriques tunisien et italien pour permettre le commerce d'électricité et intégrer l'approvisionnement en énergie renouvelable tunisienne dans le réseau électrique européen. L'EuroAfrica Interconnector, qui s'étend sur 1 396 km pour une capacité de 2 000 MW, deviendra le plus grand interconnecteur du monde, entre l'Égypte, Chypre et la Grèce. Par ailleurs, une étude de faisabilité a été menée pour la création d'un Corridor d'hydrogène vert entre le Maroc et l'Italie dans le cadre des projets du « Plan Mattei » de l'Italie. Le projet de « Corridor vert » vise à transporter de l'hydrogène vert entre le Maroc et Trieste, en Italie. Cette initiative pourrait constituer un grand pas en avant pour le transport d'hydrogène et encourager les connexions en matière d'énergie renouvelable dans la région.

Le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie travaillent avec l'Italie pour développer un projet d'interconnexion entre les Balkans occidentaux et le réseau électrique européen. Le projet exportera de l'énergie renouvelable des Balkans occidentaux vers l'Italie et établira le Monténégro comme un pôle énergétique régional clé. En outre, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine développent un interconnecteur gazier pour renforcer la sécurité énergétique de la Bosnie, améliorer l'accès au gaz et diversifier les routes du gaz.

Il existe un fort potentiel d'amélioration de la production d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique dans le sud et l'est de la Méditerranée. Par ailleurs, le commerce transfrontalier de l'électricité en Afrique du Nord continue à être difficile, ce qui reflète un manque de réformes sur les marchés, notamment de l'électricité. Cela limite les opportunités d'investissement, en particulier dans les énergies renouvelables.

Quelles politiques adopter ?

- **Accélérer la transition vers les énergies renouvelables dans le sud de la Méditerranée** : Les pays du sud de la Méditerranée doivent collaborer avec leurs homologues de l'UE pour accroître les investissements dans les énergies renouvelables en élargissant les financements et en renforçant les cadres politiques et l'environnement réglementaire. Les pays doivent également se concentrer sur la promotion du partage de connaissances et les innovations technologiques.
- **Exploiter le potentiel de l'Afrique de Nord en matière d'énergie renouvelable** : Les pays d'Afrique de Nord doivent renforcer leurs efforts pour attirer les investissements publics et privés dans les énergies renouvelables grâce à des incitations financières, la promotion des PPP, des réformes réglementaires et l'amélioration de l'ouverture des marchés.
- **Limiter les risques d'investissement** : Les pays de l'UpM doivent promouvoir des instruments financiers variés et de partage des risques, comme des accords d'enlèvement, des prises de participation et des financements mixtes, pour renforcer la rentabilité des infrastructures et attirer les capitaux privés. Le renforcement des PPP et de la stabilité réglementaire peut atténuer les risques d'investissement et soutenir le développement d'infrastructures transfrontalières durables.
- **Tirer les leçons des projets passés** : Le Plan solaire méditerranéen (PSM) a permis de mettre en évidence les difficultés de la coopération multilatérale dans la région, notamment l'absence de marchés de l'énergie fonctionnels et une faible pénétration. Les futurs projets devront mettre l'accent sur les bénéfices économiques, le changement des besoins énergétiques régionaux et domestiques, et les mécanismes de promotion de la coopération auprès des différentes parties prenantes.

Tableau 3.3. Projets transfrontaliers dans le domaine de l'énergie

Projet	Pays	Calendrier	Description	Coûts
Gazoduc	Maroc-Nigeria	2024	Le projet Gazoduc doit connecter le Nigeria et le Maroc pour faciliter l'intégration économique régionale avec une capacité estimée de 30 milliards de m ³ de gaz naturel par an.	25 milliards USD
Corridor d'hydrogène vert	Maroc-Italie	2024 - Étude de faisabilité planifiée	Le projet « Corridor vert » doit permettre de transporter de l'hydrogène vert entre le Maroc et Trieste, en Italie, et représente une étape clé pour le transport d'hydrogène en Europe.	Non précisé
South ₂ Corridor	Algérie, Tunisie, Italie, Autriche, Allemagne	Prévu en 2030	Le projet South ₂ Corridor est une canalisation d'hydrogène de 3 300 km. Il prévoit une production massive d'hydrogène renouvelable en Afrique du Nord. Les partenaires ont recueilli des lettres de soutien des producteurs qui s'engagent à produire environ 2,5 millions de tonnes par an (mtpa) d'hydrogène renouvelable. L'hydrogène sera ensuite acheminé vers le nord, pour desservir les groupes difficiles à décarboner de l'Italie (par ex., Augusta, Tarente et le nord de l'Italie), de l'Autriche (par ex., Styrie, Vienne et Linz) et de l'Allemagne (par ex., Burghausen et Ingolstadt). Ce corridor aura une capacité de 4 millions de mtpa (l'équivalent de 133,2 térawattheures (TWh) par an), ce qui signifie que le South ₂ Corridor pourrait couvrir 40 % de l'objectif d'importation de REPowerEU.	2,5 milliards USD
Euro-Africa Interconnector	Égypte, Chypre, Grèce	En cours-2028/2029 (fin prévue de la phase 1)	Le projet Euro-Africa Interconnector prévoit de développer un interconnecteur électrique de 2 000 MW sur 1 396 km, c'est-à-dire le plus grand du monde.	3 milliards USD
EuroAsia Interconnector	Israël, Chypre, Grèce	2026	L'EuroAsia Interconnector prévoit la construction d'un câble sous-marin de 1 200 km d'Israël jusqu'à la Crète, en passant par Chypre. L'interconnecteur est une ligne en courant continu à haute tension avec plusieurs terminaux qui connectera les réseaux de la Grèce, de Chypre et d'Israël. Il comprendra trois stations de conversion avec des électrodes subaquatiques interconnectées par câbles. À plein rendement, l'interconnecteur de 500 kV pourra transporter 2 000 MW. Sa longueur totale en mer atteindra 1 208 km (310 km entre Chypre et Israël, 898 km entre Chypre et la Crète), tandis que sa longueur à terre sera de 25 km.	1,6 milliard USD
Interconnexion d'énergie	Italie, Monténégro, Bosnie-Herzégovine	En cours	Ce projet d'interconnexion d'énergie prévoit une ligne de 455 km (433 km sous la mer) entre l'Italie et le Monténégro, ainsi qu'une ligne de transmission de 400 kW entre la Serbie et la Bosnie-Herzégovine. Elle vise à exporter de l'énergie renouvelable entre les Balkans occidentaux et l'Italie et à établir le Monténégro comme un pôle énergétique clé.	1 milliard USD
Interconnecteur Elmed	Tunisie-Italie	En cours	Le projet Interconnecteur Elmed est une nouvelle liaison sous-marine à courant continu haute tension (CCHT) de 600 MW entre la Tunisie et la Sicile sur 200 km. Il doit relier les réseaux électriques italien et tunisien, permettant ainsi le commerce d'électricité et l'intégration de l'énergie renouvelable tunisienne au réseau électrique européen.	600 millions USD
Plan solaire méditerranéen	Afrique du Nord	En cours	Le Plan solaire méditerranéen prévoit la construction d'une centrale électrique de 20 GW pour produire de l'énergie solaire en Afrique du Nord en 2020. L'objectif est de développer la capacité de production d'énergies renouvelables et de transmission de l'électricité dans la région euro-méditerranéenne.	Non précisé
Interconnexion gazière	Croatie – Bosnie-Herzégovine	2024 (en construction)	L'interconnexion gazière entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine doit améliorer la sécurité énergétique de la Bosnie-Herzégovine, diversifier les routes gazières et augmenter la diversification. Sa capacité prévue est de 1,5 milliard m ³ chaque année.	169 millions EUR

Source : OECD compilation.

Encadré 3.7. La quête d'énergie renouvelable dans la région MENA

L'énergie renouvelable est devenue une source d'énergie de plus en plus vitale pour les pays MENA qui souhaitent réduire leurs émissions de CO₂ et leur dépendance aux énergies fossiles, en particulier dans le secteur de l'électricité. Les systèmes énergétiques de la région MENA sont mis à rude épreuve par l'augmentation de la demande d'énergie due au développement économique et à la croissance démographique, mais aussi à des phénomènes climatiques comme les chaleurs extrêmes, car la région est l'une des plus touchées par le changement climatique. Pour répondre à ces évolutions, le secteur de l'électricité pâtit des difficultés énergétiques plus larges de la région. Les chaleurs extrêmes peuvent par exemple perturber l'efficacité du transport d'électricité et endommager les infrastructures de transport, ce qui menace l'approvisionnement en électricité. De même, les températures extrêmes diminuent le rendement des turbines à gaz en circuit ouvert ou des cellules électriques photovoltaïques, et d'autres phénomènes, comme les tempêtes de poussière et les incendies, menacent aussi l'énergie et les systèmes énergétiques.

Les pays MENA devront donc s'adapter au changement climatique et développer des infrastructures économes en eau et résilientes à la chaleur pour assurer leur transition durable. Ces dernières années, le Maroc et l'Égypte se sont établis à l'avant-garde du développement des infrastructures d'énergie renouvelable en Afrique du Nord. Cependant, avec l'augmentation attendue de la demande d'électricité, en particulier pour la climatisation et le dessalement de l'eau, ces pays doivent aussi adopter des solutions résilientes au climat pour assurer la stabilité de la production d'électricité, et plus généralement du secteur de l'énergie.

Le Maroc souhaite augmenter la part des énergies renouvelables de 17,6 % en 2020 à 52 % en 2030 (Plans Climat du Maroc) grâce à des sources éoliennes, hydroélectriques et solaires, comme la centrale solaire Noor Ouarzazate, l'une des plus grande du monde. Mais les changements climatiques et de la disponibilité de l'eau exigeront de plus gros efforts d'adaptation. La production d'électricité renouvelable du Maroc souffre déjà de la baisse du niveau des précipitations et de l'augmentation de la fréquence des sécheresses, ce qui a provoqué une baisse de la production hydroélectrique de 3 631 GWh en 2010 à 1 290 GWh en 2020 (IEA, 2023). Le pays se tourne donc vers des technologies moins consommatrices d'eau, comme le pompage-turbinage et les centrales thermiques à cycle combiné gaz.

L'Égypte a développé un plan ambitieux de diversification de son bouquet énergétique en faveur des énergies renouvelables, dans le cadre de son *National Agenda for Sustainable Development Updated Vision 2030* (Programme national pour le développement durable - Vision actualisée pour 2030) (2023). La centrale solaire de Benban, dans le gouvernorat d'Assouan, la quatrième plus grande du monde, illustre la collaboration de l'Égypte et ses partenaires internationaux pour atteindre ses objectifs de proportion des énergies renouvelables dans la production d'énergie totale. Le changement climatique a un impact sur l'approvisionnement en électricité du pays, qui provient à 84 % du gaz naturel, une source non renouvelable. En effet, les hautes températures peuvent affecter la production d'électricité de certains types de centrales à gaz exigeant un refroidissement par air des turbines. Alors que les canicules deviennent plus fréquentes et plus intenses, le rendement des centrales électriques à gaz pourrait diminuer.

Encadré 3.8. Du charbon aux énergies renouvelables : le Programme vert des Balkans occidentaux

Les dirigeants des économies des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro, Macédoine du Nord et Serbie) se sont fixé un objectif de neutralité carbone et de durabilité environnementale à l'horizon 2050. Annoncé lors d'un sommet en 2020 à Sofia, en Bulgarie, le Programme vert des Balkans occidentaux fournit un cadre pour la généralisation des politiques climatiques et la réforme des secteurs de l'énergie et des transports dans la région. Le programme comprend cinq piliers : décarbonisation et résilience climatique, économie circulaire, dépollution (air, mer, sol), systèmes alimentaires durables et zones rurales, protection de la biodiversité et restauration des écosystèmes. Depuis 2021, la Commission européenne a alloué 1,25 million EUR en soutien au Programme vert sous la forme d'une assistance technique et d'investissements dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la gestion environnementale. Le pilier consacré aux énergies renouvelables vise à exploiter le potentiel solaire, éolien et géothermique de la région, tout en développant ses capacités hydroélectriques.

Cette approche passe par l'élimination progressive du charbon, ce qui aura un impact direct et indirect sur l'emploi dans ce secteur. L'Initiative Régions charbonnières en transition dans les Balkans occidentaux, mise en place entre décembre 2020 et 2023, visait à relever ces défis et préparer les pays et les communautés à abandonner le charbon comme source d'énergie.

Source : [Initiative for coal regions in transition in the Western Balkans and Ukraine - European Commission \(europa.eu\)](#)

Encadré 3.9. Diversification énergétique : un lien entre les pays de l'UpM et du CCG

Les entreprises européennes, attirées par de riches ressources solaires et éoliennes, investissent de plus en plus dans le secteur des énergies renouvelables des pays du CCG. Ces investissements soutiennent l'objectif stratégique du CCG, qui souhaite passer des énergies non renouvelables aux énergies renouvelables, tout en stimulant un transfert technologique essentiel et le développement du capital humain dans la région. Avec le projet NEOM par exemple, l'Arabie saoudite veut créer une ville futuriste alimentée grâce aux énergies renouvelables, en combinant des investissements significatifs des pays du CCG et des partenariats avec des entreprises européennes pour le développement technologique et des infrastructures.

D'un autre côté, les pays du CCG ont investi dans des projets d'énergie renouvelable en Europe et dans les pays MENA, ce qui traduit leur ambition de diversification énergétique. Le Public Investment Fund de l'Arabie saoudite participe par exemple à plusieurs projets européens, dont des centrales solaires en Espagne. L'Égypte et la Jordanie reçoivent déjà des investissements du CCG en vue du financement de parcs éoliens et de centrales solaires.

En outre, la région souhaite devenir le plus grand producteur d'hydrogène du monde et un exportateur essentiel pour l'Europe. À cette fin, l'Arabie saoudite, Oman et les Émirats arabes unis se sont associés à des entreprises européennes afin de développer des projets de production d'hydrogène vert à grand échelle et de transporter cette énergie verte vers l'Europe.

Source : voir par exemple <https://www.sefe.eu/en/newsroom/press-releases/sefe-and-saudi-acwa-power-partner-to-deliver-200000-tonnes-of-green-hydrogen-annually-to-germany-and-europe>; https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2022/739228/EPRS_BRI%282022%29739228_EN.pdf

17. Restrictions réglementaires sur les IDE dans le secteur de l'électricité

Pourquoi cet indicateur ?

Dans le secteur de l'électricité, l'investissement direct étranger est essentiel pour stimuler le développement des infrastructures, améliorer la sécurité énergétique et faciliter le transfert de connaissances entre les pays. Dans la région de l'UpM, l'ouverture aux investissements dans les infrastructures d'énergie renouvelable peut permettre aux pays, en particulier du sud et de l'est de la Méditerranée, d'intégrer les marchés énergétiques régionaux. Les IDE jouent un rôle clé pour permettre la transition énergétique de pays et de régions qui ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour développer ou moderniser des infrastructures en vue d'une transition énergétique durable.

Principales conclusions

Les restrictions réglementaires sur les IDE dans le secteur de l'électricité varient selon les pays dans l'UpM (Graphique 3.18). En moyenne, les pays de l'UE affichent les scores de restrictivité sur les IDE les plus faibles en matière de production et de distribution de l'électricité et plusieurs pays sont totalement ouverts aux IDE.

Les degrés de restriction sur les IDE pour la production d'énergie renouvelable et non renouvelable sont identiques, ce qui signifie que les cadres réglementaires sont similaires quel que soit le type d'énergie (Graphique 3.19). Les pays MENA comme le Liban, l'Algérie et l'Égypte sont ceux où les restrictions sont les plus élevées.

En matière de distribution d'électricité, la Jordanie affiche les scores de restrictivité les plus faibles, et l'Algérie et Israël, les scores les plus élevés, ce qui suggère de potentiels obstacles à l'amélioration et l'expansion des réseaux de distribution d'électricité ainsi que des énergies renouvelables (Graphique 3.20). Les réseaux de distribution doivent souvent être adaptés aux énergies renouvelables en raison de la décentralisation des structures des réseaux et de la variabilité de la production d'électricité. Les Balkans occidentaux conservent une ouverture aux IDE assez importante, avec de faibles niveaux de restrictivité, alignés sur les normes européennes.

Globalement, l'amélioration des conditions des IDE dans le secteur de l'électricité peut contribuer à faire avancer les transitions énergétiques, en particulier dans la région MENA (Encadré 3.10). Un climat d'investissement plus favorable pourrait renforcer la sécurité énergétique tout en permettant une meilleure résilience économique et une durabilité environnementale à long terme.

Les infrastructures de connectivité dans la région MENA

En Arabie saoudite, l'analyse révèle un degré de protection assez élevé de l'ensemble du secteur de l'électricité et sa distribution. Cependant, cette tendance a diminué de plus de moitié entre 2018 et 2023.

En matière de restrictions réglementaires sur la production d'énergie renouvelable, l'Arabie saoudite affiche le deuxième score le plus haut après le Liban, par rapport aux pays de l'UpM.

Quelles politiques adopter ?

- **Simplifier les cadres réglementaires pour attirer les IDE :** La simplification des réglementations sur les investissements favorisera un environnement transparent et prévisible pour les IDE dans le secteur de l'électricité, en particulier dans les pays MENA. Pour atteindre cet objectif, l'UE peut offrir une assistance technique, partager des bonnes pratiques et proposer des incitations financières aux pays, pour aligner les cadres réglementaires et les bonnes pratiques internationales. Cette collaboration permettrait de compléter et de faire avancer les projets d'interconnexion électrique actuels et futurs aux niveaux sous-régional et euro-méditerranéen.
- **Promouvoir les incitations aux investissements conçues pour le secteur de l'électricité :** Les gouvernements doivent développer des initiatives ciblées, telles que des tarifications incitatives, des contrats d'achat d'électricité et des obligations vertes pour attirer des IDE vers le secteur de l'électricité. Dans certains cas, notamment en Algérie, des réformes du secteur financier sont nécessaires pour attirer les investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

- Réformer les subventions du secteur de l'électricité pour soutenir le marché des énergies renouvelables** : La suppression progressive des subventions accordées aux énergies fossiles permettrait un alignement avec les taux du marché, d'attirer des investissements dans les énergies renouvelables et de créer des marchés durables et concurrentiels tout en atténuant les impacts sur les populations vulnérables. Ces mesures sont particulièrement importantes dans la région MENA où les subventions énergétiques peuvent contribuer à fausser les marchés de l'énergie.

Définitions

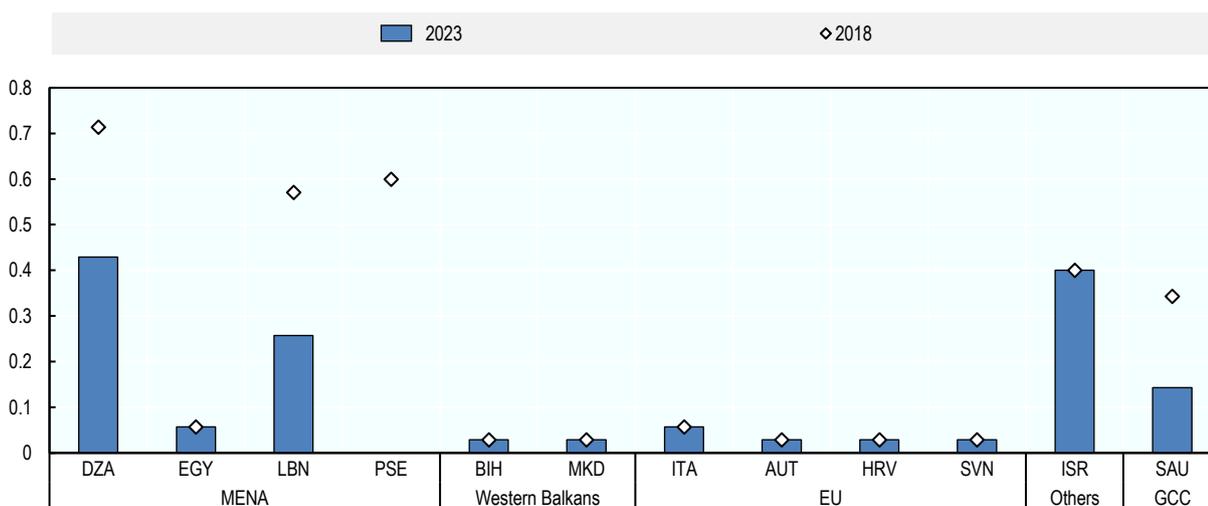
L'indice de restrictivité sur les IDE de l'OCDE fournit des données sur le degré d'ouverture ou de restrictivité des pays vis-à-vis des investissements étrangers. Il mesure les obstacles statutaires à travers quatre dimensions clés : les limitations appliquées aux fonds propres étrangers, la sélection et les exigences d'approbation préalables, les restrictions appliquées au personnel étranger essentiel, et d'autres contraintes opérationnelles pour les entreprises étrangères. Les scores vont de 0 (totalement ouvert) à 1 (totalement fermé) ce qui permet de comparer les environnements d'investissement de différents pays.

L'indice inclut des données sur les restrictions réglementaires des IDE dans le secteur de l'électricité, pour la production et la distribution d'électricité. L'électricité est classée en deux catégories : l'énergie renouvelable (par ex., hydroélectrique, biomasse et solaire) et l'énergie non renouvelable (par ex., charbon, gaz, pétrole, nucléaire).

Source: <https://www.oecd.org/en/data/indicators/fdi-restrictiveness.html>

Graphique 3.18. Restrictivité de l'IDE, Secteur de l'électricité dans son ensemble, 2018 et 2023

0 = ouvert ; 1 = fermé



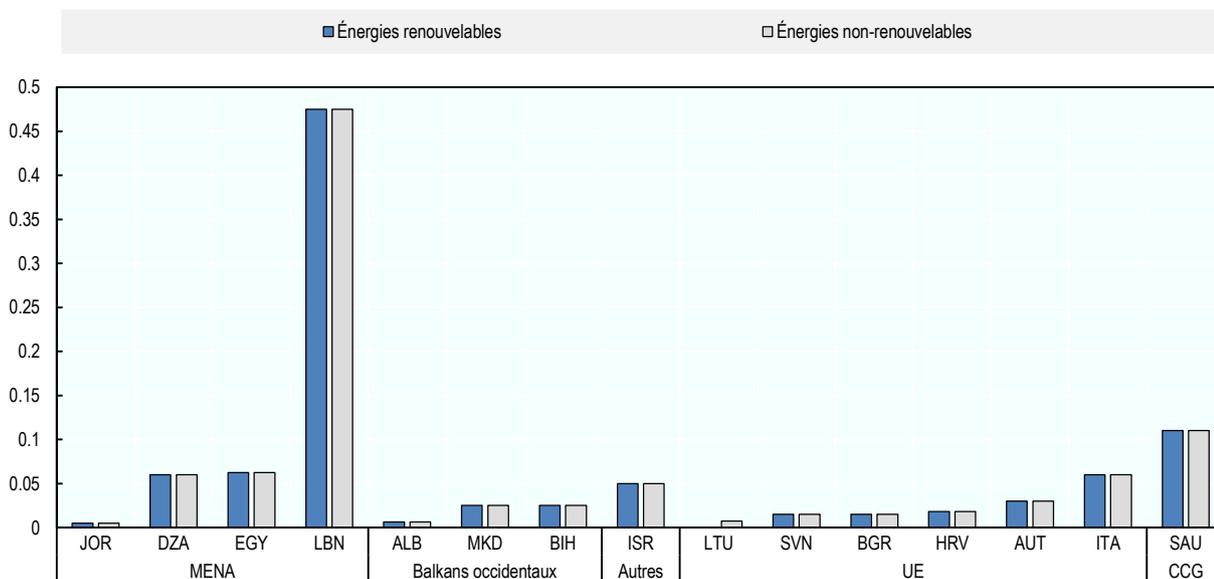
Note : Pour la Belgique, la Tchéquie, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie, l'Espagne, la Suède, la Türkiye, l'Albanie, le Monténégro, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, le score de restrictivité est de 0. Bien que l'Arabie saoudite ne soit pas membre de l'UpM, les données la concernant sont présentées, compte tenu de l'augmentation des flux d'investissement entre les pays du CCG et ceux de l'UpM. L'Arabie saoudite est le seul pays du CCG pour lequel l'indice de restrictivité des IDE est actuellement disponible.

Source : OECD FDI Regulatory Restrictiveness Index, <https://www.oecd.org/en/data/indicators/fdi-restrictiveness.html>

StatLink  <https://stat.link/bqo5fd>

Graphique 3.19. Restrictivité de l'IDE, production d'énergies renouvelables dans certaines économies de l'UpM, 2023

0 = ouvert ; 1 = fermé



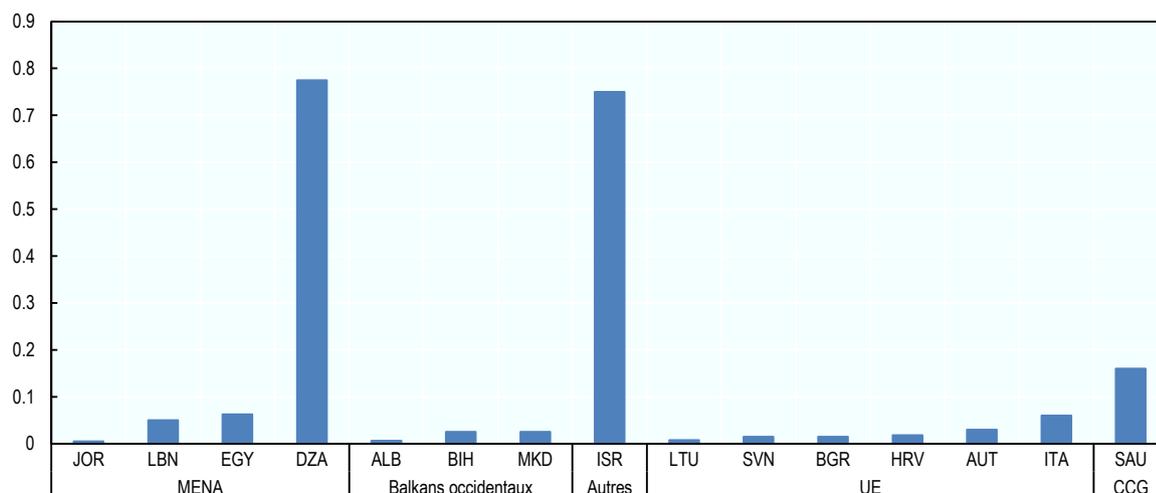
Note : Pour la Belgique, la Tchéquie, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie, l'Espagne, la Suède, la Türkiye, le Monténégro, le Maroc, la Tunisie, la Roumanie et l'Autorité palestinienne, le score de restrictivité est de 0.

Source : OECD FDI Regulatory Restrictiveness Index, <https://www.oecd.org/en/data/indicators/fdi-restrictiveness.html>

StatLink  <https://stat.link/vhnqxp>

Graphique 3.20. Restrictivité de l'IDE, distribution d'électricité, certaines économies de l'UpM, 2023

0 = ouvert ; 1 = fermé



Note : Pour la Belgique, la Tchéquie, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie, l'Espagne, la Suède, la Türkiye, le Monténégro, le Maroc, la Roumanie, la Tunisie et l'Autorité palestinienne, le score de restrictivité est de 0.

Source : OECD FDI Regulatory Restrictiveness Index, <https://www.oecd.org/en/data/indicators/fdi-restrictiveness.html>

StatLink  <https://stat.link/y2hctm>

Encadré 3.10. IDE dans le secteur des énergies renouvelables

Les investissements directs étrangers (IDE) jouent un rôle clé pour accélérer la transition énergétique en offrant les ressources financières et technologiques nécessaires à la croissance verte. Tandis que les pays s'efforcent de moderniser leurs secteurs de l'électricité et de l'énergie, il devient essentiel de comprendre les facteurs qui encouragent les IDE dans le secteur des énergies renouvelables, en particulier pour les pays qui manquent de moyens financiers pour développer ou mettre à niveau les infrastructures nécessaires à la transition énergétique.

Dans les énergies renouvelables, les IDE viennent des acteurs de l'industrie et des investisseurs extérieurs. Entre 2012 et 2021, les entreprises extérieures au secteur de l'énergie représentaient environ 70 % de la valeur des opérations de fusion-acquisition transfrontalières et 11 % des investissements greenfield annoncés dans les énergies renouvelables (OCDE, 2022). Les principaux contributeurs des investissements greenfield pendant cette période étaient la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, qui représentaient 41 % du total des investissements. Les énergies solaire et éolienne sont celles qui attirent le plus les investissements. Les investissements greenfield dans les énergies renouvelables ont augmenté depuis 2012 et souvent dépassé les investissements dans les énergies fossiles. En 2020, les investissements greenfield des pays de l'OCDE ont atteint une somme record de 82 milliards USD, soit 21 % du total des projets d'investissement greenfield annoncés dans les pays de l'OCDE. La guerre en Ukraine a accéléré le besoin de diversification énergétique, en termes de bouquet et de source.

En analysant ce qui stimule les IDE énergétiques, l'OCDE a découvert qu'en plus des déterminants habituels des IDE (comme la taille du marché, le potentiel de croissance, les restrictions réglementaires à l'accès du marché), les politiques climatiques sont des facteurs clés pour les investissements verts. Par exemple, les tarifications incitatives qui encouragent les investissements dans les technologies à bas carbone à travers des contrats à long terme garantissant un prix fixe pour l'énergie produite, ont un effet positif sur le nombre de projets d'IDE dans les énergies renouvelables. Les incitations jouent donc un rôle important pour soutenir les investissements verts.

À l'inverse, les pays avec des réglementations plus strictes sur les IDE tendent à attirer moins de projets d'énergie renouvelable, ce qui suggère qu'une forte restrictivité pourrait avoir un impact sur le rythme des transitions écologiques. En réalité, les restrictions statutaires sur les IDE limitent la portée commerciale et augmentent les coûts de transaction pour les investisseurs, ce qui les pousse à choisir des marchés présentant moins d'obstacles réglementaires. Selon l'indice de restrictivité réglementaire des IDE de l'OCDE, une réduction de 0,01 point des restrictions réglementaires pourrait augmenter les projets greenfield de 1 % et les opérations de fusion-acquisition de 4 %.

Mais l'impact de ces facteurs sur les décisions d'investissement varie selon l'origine des investisseurs. Lorsqu'elles investissent dans des projets greenfield du secteur des énergies renouvelables, les entreprises extérieures au secteur de l'énergie semblent être moins intéressées par les politiques énergétiques que par d'autres conditions, comme un environnement d'investissement favorable et des intérêts stratégiques. La générosité des tarifications incitatives ou des prix plus stricts pour le charbon semblent n'avoir aucun effet sur ce type d'investisseur. À l'inverse, certaines de ces entreprises s'engagent dans des projets greenfield du secteur des énergies renouvelables pour approvisionner en énergie leurs activités principales dans un pays où elles ont déjà des opérations bien établies. En octobre 2021 par exemple, l'entreprise logistique allemande DHL a annoncé vouloir développer un projet d'énergie solaire afin de contribuer à ses opérations à Dubaï. Par conséquent, les investisseurs souhaitant approvisionner en énergie leurs activités à l'étranger peuvent être moins affectés par les politiques climatiques des pays.

Source : [Trends, investor types and drivers of renewable energy FDI | OECD](#)

18. Flux commerciaux d'électricité

Pourquoi cet indicateur ?

L'analyse des flux commerciaux d'électricité dans la région de l'UpM donne une image de l'interconnexion et de l'interdépendance électrique des pays. Alors que la demande d'électricité continue d'augmenter, en particulier dans la sous-région MENA, la diversification des flux commerciaux d'électricité peut permettre de renforcer la sécurité énergétique et de promouvoir la croissance économique. La croissance de la capacité des énergies renouvelables dans la sous-région MENA crée des opportunités d'améliorer l'intégration des marchés de l'électricité entre le nord et le sud de la Méditerranée.

Les flux commerciaux d'électricité peuvent être influencés par différents facteurs, dont les changements politiques, les tendances de la demande et une infrastructure adéquate, ainsi qu'une direction/position politique.

Principales conclusions

Le commerce transfrontalier de l'électricité dans l'UpM varie considérablement selon les sous-régions, ce qui traduit différents niveaux de dépendance et différentes préférences de marché.

Dans la sous-région des Balkans occidentaux, les exportations d'électricité sont restées assez stables entre 2010 et 2019, avant une légère baisse en 2022. La sous-région continue à exporter de l'électricité au sein du groupe, vers l'UE et d'autres pays non membres de l'UpM (Graphique 3.21).

Au Levant, les exportations d'électricité sont assez faibles comparées aux autres pays de l'UpM, notamment en raison des ressources naturelles limitées de la région par rapport aux pays de l'UpM d'Afrique du Nord. La région dépend fortement des importations d'électricité. L'Autorité palestinienne dépend notamment d'Israël pour la plupart de son approvisionnement en électricité (Graphique 3.22). La réduction des importations d'électricité au Levant en 2022 est imputable à la baisse des importations d'électricité de l'Autorité palestinienne auprès d'Israël.

En Afrique du Nord, les exportations ont été fluctuantes entre 2010 et 2022. En 2010, la plupart des exportations répondaient à la demande internationale. Mais entre 2019 et 2022, la région a diversifié ses marchés d'exportation pour fournir de l'électricité à l'UE, au Levant et à d'autres pays non membres de l'UpM. Pendant cette période, le niveau des exportations vers l'UE a baissé, certainement en raison d'une hausse de la demande domestique (Graphique 3.23).

Du côté des importations, les flux commerciaux ont baissé en 2019, mais en 2022, ils avaient retrouvé leur niveau de 2010. La dynamique des importations a beaucoup changé : en 2022, les importations à l'intérieur de l'Afrique du Nord étaient plus élevées que celles venant des pays de l'UE.

Quelles politiques adopter ?

- **Renforcer les infrastructures et les marchés de l'électricité régionaux** pour stimuler la sécurité énergétique, stabiliser les prix de l'électricité et améliorer la prévisibilité de l'approvisionnement.
- **Diversifier les flux commerciaux d'électricité au Levant** : Développer les infrastructures d'énergie renouvelable en Jordanie, en Israël et dans l'Autorité palestinienne pour renforcer la sécurité énergétique et le marché d'exportation. Ces pays pourraient aussi explorer les possibilités d'échanges commerciaux de l'électricité en exploitant les capacités croissantes en énergie renouvelable de la Jordanie, notamment en matière d'énergie éolienne et solaire. Cependant, la coopération pour les échanges commerciaux d'électricité entre ces pays dépend avant tout du déploiement d'un processus de paix.
- **Faciliter la transition écologique dans les Balkans occidentaux** : Réduire la dépendance au charbon, investir dans les énergies renouvelables, réformer les politiques énergétiques pour les aligner sur les objectifs de décarbonisation européens et soutenir la transition écologique.
- **Exploiter le potentiel d'exportation de l'Afrique du Nord** : Les pays de l'Afrique du Nord doivent exploiter leur potentiel en matière d'énergies renouvelables afin de répondre à la demande domestique tout en se positionnant comme des exportateurs clés d'énergie propre pour l'Europe. Cependant, ce processus exigera des investissements collaboratifs afin de développer la production d'électricité issue des énergies renouvelables.

Définitions

L'indicateur des *flux commerciaux d'électricité* mesure les importations et les exportations régionales d'électricité au sein de l'UpM en valeur (USD) et en kilowattheures.

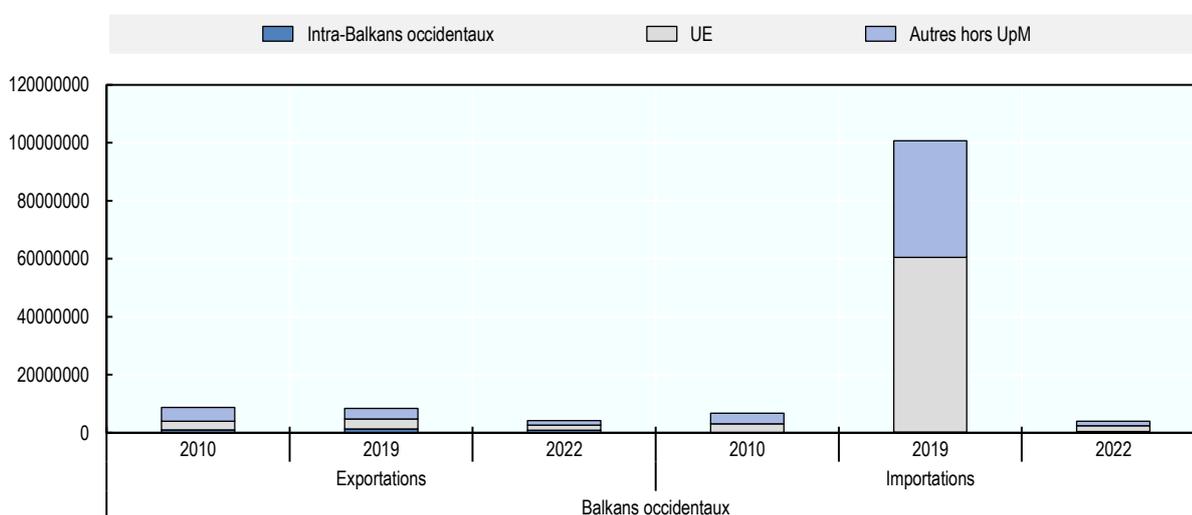
Les importations et les exportations en kilowattheures correspondent au flux physique de l'électricité et traduisent le niveau d'interconnexion énergétique et de dépendance de ces pays.

Les décompositions régionales servent à analyser les flux commerciaux pour offrir une compréhension plus approfondie des dynamiques et de l'intégration du marché dans l'UpM.

Source: UNCOMTRADE

Graphique 3.21. Importations et exportations d'électricité dans les Balkans occidentaux

Kilowattheures (kWh)

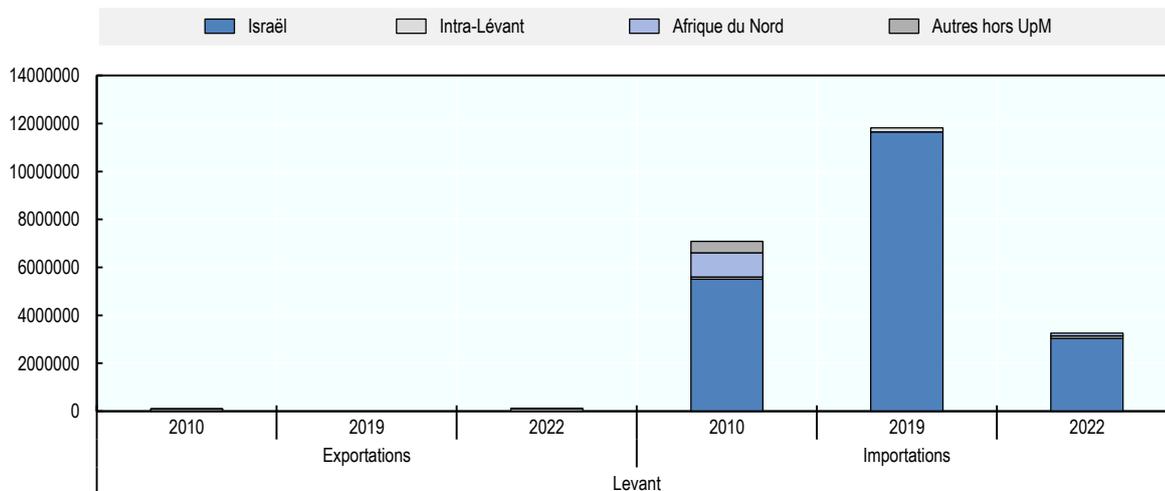


Note : Les données pour les Balkans occidentaux se réfèrent à 2021.

Source : UNCOMTRADE

Graphique 3.22. Levant Importations et exportations d'électricité au Levant

Kilowattheures (kWh)

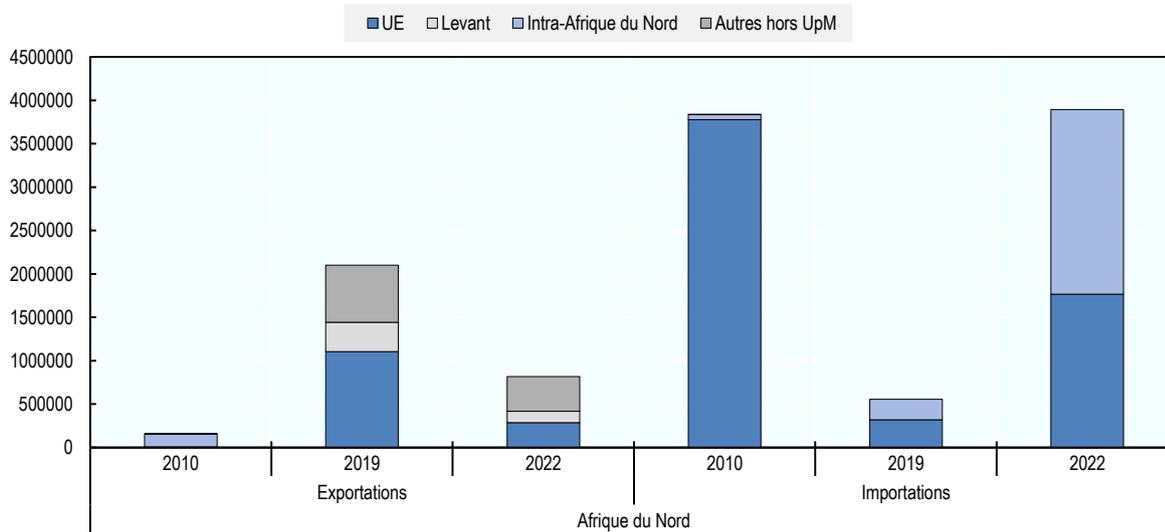


Note : Les données sur les importations en provenance d'Israël reflètent la forte dépendance de l'Autorité palestinienne à l'égard des importations d'électricité.

Source : UNCOMTRADE

Graphique 3.23. Importations et exportations d'électricité en Afrique du Nord

Kilowattheures (kWh)



Source : UNCOMTRADE

19. Production d'électricité

Pourquoi cet indicateur ?

La production d'électricité renseigne sur le degré d'autosuffisance électrique dans la région de l'UpM, en particulier compte tenu de l'augmentation de la demande, en particulier dans le sud de la Méditerranée. Alors que la demande augmente en raison des conditions économiques, des évolutions sociales, des facteurs environnementaux et des progrès technologiques, il est crucial de disposer d'un approvisionnement fiable et durable en électricité.

Par ailleurs, tandis que le secteur de l'énergie est actuellement responsable de la plus grande part des émissions mondiales de CO₂, il est aussi à l'avant-garde de la transition vers le zéro émission nette puisque le secteur de l'électricité y joue un rôle prépondérant. Le déploiement de sources d'énergie renouvelable comme l'éolien et le solaire pour la production d'électricité y est pour beaucoup.

Principales conclusions

Les niveaux de production d'électricité sont restés stables dans l'ensemble de l'UpM ces dernières années. La production d'électricité par habitant reste limitée en Afrique du Nord et au Levant, ce qui traduit un manque de disponibilité des ressources domestiques et de développement des infrastructures (Graphique 3.24). Cette observation est cohérente avec les données relatives à l'importation d'électricité et met en évidence la dépendance considérable de ces sous-régions vis-à-vis des sources extérieures. En termes absolus, les pays riches en ressources comme l'Algérie et l'Égypte se classent toujours en tête de la production d'électricité. Cependant, l'augmentation de la demande domestique égyptienne et la diminution de la production de gaz naturel, soit la principale source d'électricité du pays, ont affecté ses capacités d'exportation. Malgré une production totale d'électricité plus faible, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale de la Jordanie et de l'Autorité palestinienne est excellente.

En réalité, dans la région MENA, cette dépendance est un problème pour répondre à la croissance rapide de la demande d'électricité, qui a augmenté de plus de 200 % entre 2000 et 2023.

La consommation d'énergie par habitant dans les pays MENA reste faible par rapport à celles des autres économies de l'UpM (Graphique 3.25). Ce modèle traduit les complexités structurelles de leurs économies, qui se caractérisent par une base industrielle restreinte et une population avec des revenus limités. Dans les Balkans occidentaux, la production d'électricité par habitant est relativement élevée, en particulier si l'on tient compte du nombre d'habitants assez faible de ces économies. Dans la sous-région, le charbon reste la principale source de production d'électricité, à l'exception de l'Albanie. L'énergie hydraulique occupe une part importante du bouquet énergétique de la région puisqu'elle représente 36,5 % du total de l'approvisionnement en énergie renouvelable et 40 % de la production d'électricité totale. L'Albanie se démarque en dépendant principalement de l'énergie hydraulique pour sa production d'énergie, ce qui la rend très vulnérable aux variations hydrologiques puisque l'économie a rencontré des difficultés pour s'approvisionner suffisamment en énergie auprès d'autres sources (OECD, 2024_[24]).

Les infrastructures de connectivité dans la région MENA

La production d'électricité dans les économies riches en ressources du CCG est particulièrement élevée, ce qui reflète l'abondance des ressources énergétiques et un nombre d'habitants assez faible. Par conséquent, la production d'électricité par habitant de ces pays est plusieurs fois supérieure à celle de la plupart des pays de l'UpM. Un schéma similaire ressort des données de la consommation d'électricité par habitant. En effet, les économies du CCG affichent le plus haut niveau parmi les pays analysés.

Globalement, les tendances actuelles de production d'énergie dans l'UpM, en parallèle de la part croissante des énergies renouvelables, prouvent que l'augmentation de la production d'électricité n'est pas nécessairement corrélée à celle de la part des énergies renouvelables. À l'inverse, les pays avec des capacités de production d'électricité limitées (en raison d'un manque de ressources fossiles) se tournent désormais vers les énergies renouvelables. Cette transition est souvent encouragée par le soutien apporté par les institutions financières pour le développement et les investissements étrangers (par ex., le Pacte pour une industrie propre de l'UE et le Programme vert des Balkans occidentaux) (Graphique 3.27).

Quelles politiques adopter ?

- **Accélérer le déploiement des sources d'énergie renouvelable pour la production d'électricité** : Stimuler la production d'énergie renouvelable pour réduire les émissions de CO₂ et répondre à la demande croissante d'électricité des pays de l'UpM.
- **Développer un marché régional unifié de l'énergie** : Créer un marché régional unifié de l'énergie pour optimiser la distribution d'énergie, réduire les coûts et attirer les investissements.
- **Améliorer l'harmonisation régionale** : Harmoniser les cadres réglementaires, les politiques énergétiques, les normes des réseaux et les mécanismes de capacité des pays de l'UpM.
- **Améliorer l'égalité énergétique dans l'UpM** : Assurer un accès abordable et fiable à l'électricité, y compris dans les régions rurales et mal desservies, pour promouvoir l'inclusion sociale et le développement économique durable.

Définitions

La production d'électricité, mesurée en gigawattheures (GWh), se définit comme l'électricité produite à partir des énergies fossiles, par les centrales nucléaires, les centrales hydroélectriques (sauf à accumulation par pompage), les centrales géothermiques, les centrales solaires, les biocarburants, les parcs éoliens, etc.

Les sources d'énergie renouvelable incluent les énergies solaire, éolienne, hydroélectrique, géothermique, de l'océan et la biomasse.

La production d'électricité par habitant se calcule en divisant le total de la production d'électricité par la population du pays ou de la région.

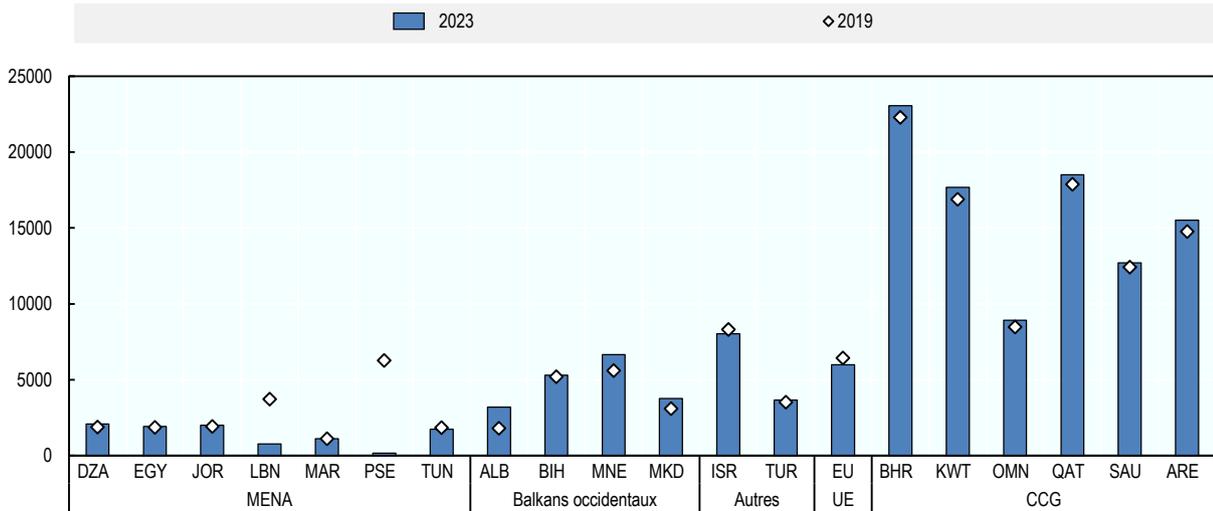
Source: IEA et IRENA

Pour aller plus loin

IEA (2024), *Renewables 2024*, International Energy Agency, Paris <https://www.iea.org/reports/renewables-2024>

Graphique 3.24. Production d'électricité par habitant, 2019 et 2023

Kilowattheures (kWh)

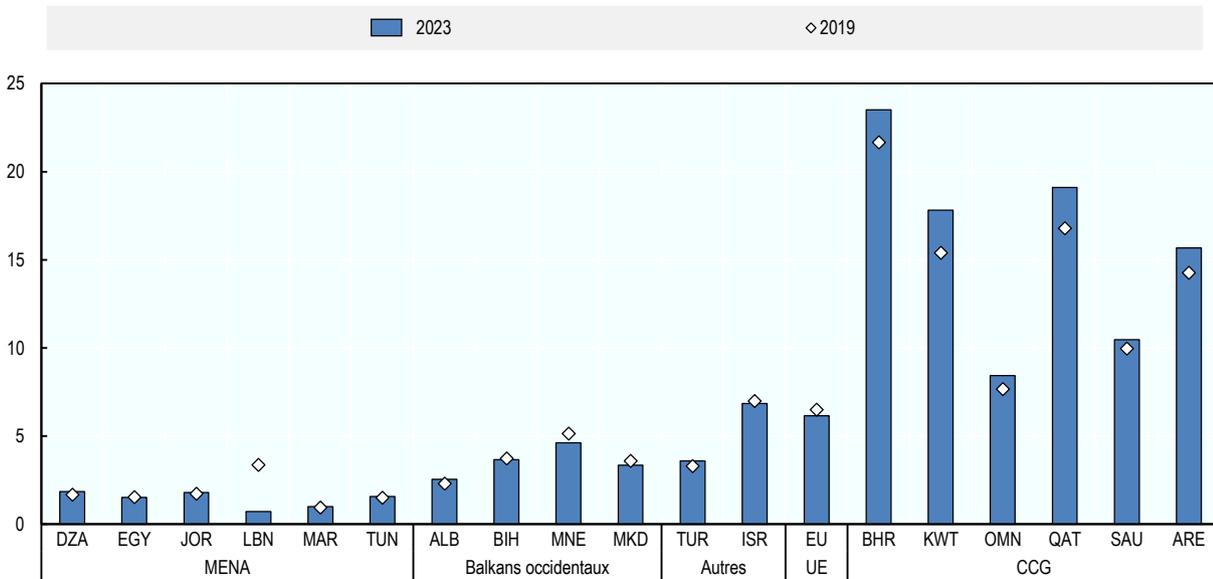


Note : Les données pour la Jordanie et l'Autorité palestinienne se réfèrent à l'année 2022.

Source : World Data dataset

Graphique 3.25. Consommation d'électricité par habitant, 2019 et 2023

Mégawattheures (MWh)



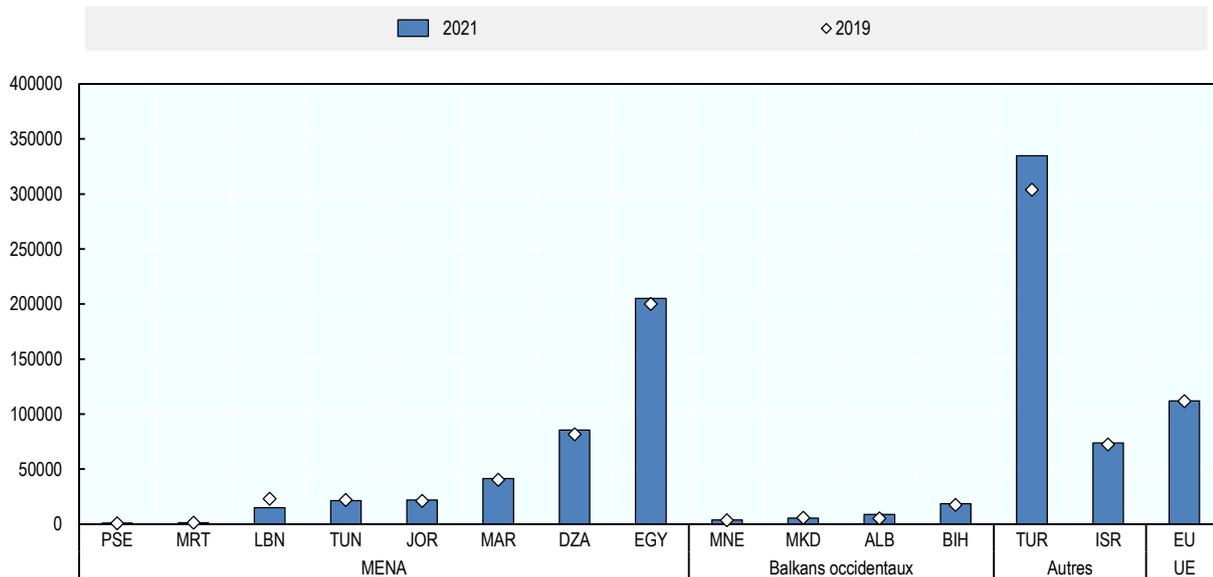
Note : Données non disponibles pour l'Autorité palestinienne. Les données pour les pays du CCG se réfèrent à 2022.

Source : International Energy Agency (IEA)

StatLink  <https://stat.link/df9shz>

Graphique 3.26. Production d'électricité, 2019 et 2021

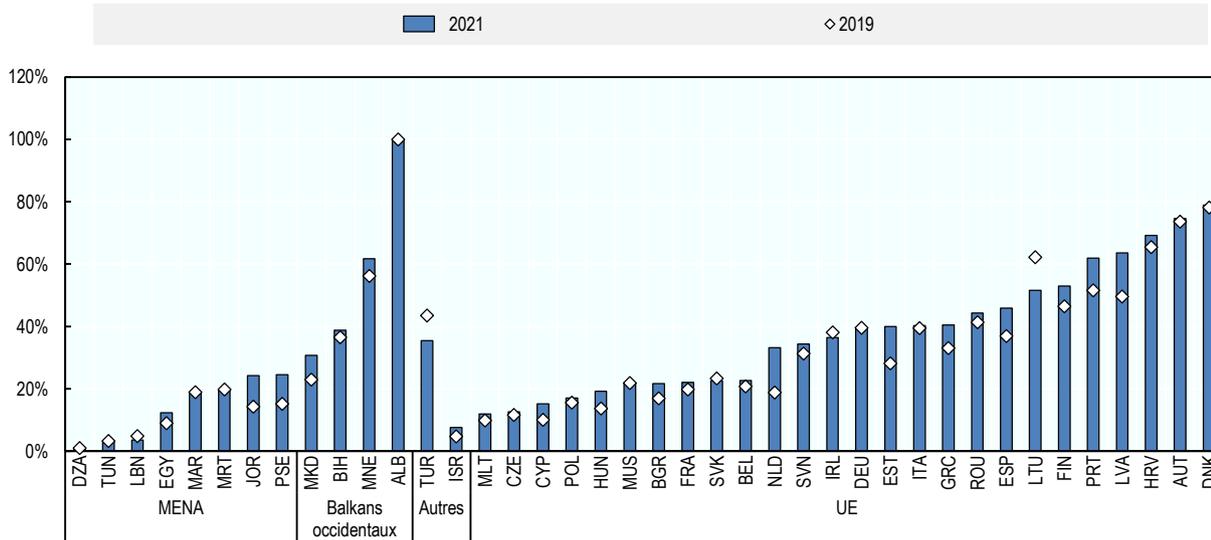
Gigawattheures (GWh)



Source : International Energy Agency (IEA)

Graphique 3.27. Production d'énergies renouvelables, 2019 et 2021

Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, en gigawattheures (GWh)



Source : International Energy Agency (IEA)

110. Énergies renouvelables dans la capacité électrique installée

Pourquoi cet indicateur ?

Une bonne capacité est essentielle pour assurer un approvisionnement fiable en électricité et diminuer la vulnérabilité aux pénuries. Cela est même crucial dans une région exposée à des facteurs géopolitiques qui peuvent perturber l'approvisionnement en énergie.

La part des énergies renouvelables dans la capacité électrique installée met en évidence le potentiel de l'UpM en matière d'énergie renouvelable. Une forte capacité en énergie renouvelable contribue à la croissance industrielle et attire les IDE. Les petites et moyennes entreprises peuvent profiter d'un approvisionnement et de prix stables de l'électricité, mais aussi de la transition vers des sources d'énergie plus durables.

Principales conclusions

La capacité installée d'énergie renouvelable varie beaucoup dans l'UpM. Entre 2020 et 2023, de nombreux pays ont observé une hausse de la part des énergies renouvelables dans leur bouquet énergétique (Graphique 3.28), en raison d'une sensibilisation accrue au changement climatique et à des accords multilatéraux de promotion de la transition énergétique dans l'UE et à l'international. Les croissances les plus importantes ont eu lieu en Lituanie, en Estonie, en Hongrie, en Pologne, au Liban et dans l'Autorité palestinienne. Ces expériences réussies peuvent aider les autres pays de la région à évaluer comment augmenter leur capacité énergétique renouvelable.

Dans l'UE, la part moyenne des énergies renouvelables dans la capacité électrique installée s'établissait à 54 % en 2023. Cependant, cette part varie entre 20 % et 80 % de la capacité installée, ce qui reflète le bouquet unique de chaque État membre de l'UE et la dépendance persistante aux énergies fossiles.

Dans la sous-région MENA, la part des énergies renouvelables dans la capacité électrique installée varie largement puisqu'elle va de 0,5 % à 90 %. La différence de richesse en ressources naturelles, en particulier en gaz naturel, en est la principale raison. Entre 2020 et 2023, la part des énergies renouvelables dans la capacité électrique installée a augmenté le plus au Liban, en Mauritanie et dans l'Autorité palestinienne. Plusieurs projets solaires et éoliens sur terre et en mer contribuent à diversifier l'approvisionnement en électricité de la région. Le recours à l'énergie solaire au Liban est largement dû à la crise de l'électricité à laquelle le pays est confronté et majoritairement constitué de panneaux photovoltaïques individuels non reliés au réseau, poussés par des initiatives privées plutôt que par une volonté politique gouvernementale.

Dans la sous-région des Balkans occidentaux, la part globale des énergies renouvelables est restée stable entre 2020 et 2023. La Macédoine du Nord a notamment réalisé une augmentation de 8 points de pourcentage (IRENA, 2024[25]). La principale difficulté de la sous-région sera de poursuivre sa transition du charbon et de la tourbe vers des sources d'énergie plus durables.

Globalement, les tendances actuelles de la capacité en énergie renouvelable illustrent les difficultés et les opportunités inhérentes à la transition énergétique dans l'UpM. Tandis que l'UE se classe en tête de la région, le développement des infrastructures et l'innovation en Albanie, au Monténégro et dans l'Autorité palestinienne prouvent que les transitions sont possibles et même essentielles compte tenu des difficultés économiques et des conflits.

Mais les technologies des énergies propres, essentielles à la transition écologique, sont de plus en plus vulnérables à la fréquence et l'intensité croissantes des chaleurs extrêmes. Par exemple, les panneaux solaires et les éoliennes, généralement conçus pour offrir des performances optimales autour de 25 °C, sont moins efficaces pendant les canicules. Dans la sous-région MENA, la hausse des températures exerce une pression supplémentaire sur des systèmes énergétiques qui ont déjà du mal à répondre aux besoins domestiques croissants. Dans ce contexte, l'IEA a souligné le rôle des technologies résilientes au climat pour renforcer la production d'énergie verte, tout en soutenant les objectifs de réduction des émissions de la région. Une transition énergétique résiliente au climat répond à trois objectifs interconnectés : développer les énergies propres, renforcer la sécurité énergétique et améliorer l'adaptation au changement climatique. Ces mesures permettent de sauvegarder des services essentiels lors des canicules, comme la climatisation et les soins de santé (IEA, 2023).

Certains pays ont réalisé d'importants progrès en ce sens. La National Climate Change Strategy 2050 (Stratégie nationale de lutte contre le changement climatique 2050) de l'Égypte intègre la résilience climatique dans les projets d'infrastructure et

visé à diversifier les technologies de production d'électricité. De même, le Maroc a établi un plan sectoriel qui comprend une évaluation complète des effets du changement climatique, le développement de stratégies spécialisées pour les régions à haut risque, une évaluation des effets de la diversification du bouquet énergétique et l'adoption de technologies moins consommatrices d'eau et plus résistantes à la chaleur.

Quelles politiques adopter ?

- **Optimiser l'utilisation des capacités installées d'énergie renouvelable** : Améliorer l'intégration des énergies renouvelables aux réseaux d'électricité et leur stockage pour une utilisation énergétique plus efficace, en stockant le surplus pendant les périodes de forte production d'énergie renouvelable pour l'utiliser lors des hausses de la demande.
- **Faciliter les investissements pour étendre la capacité de production d'énergie renouvelable domestique** en vue de réduire la dépendance aux sources extérieures et de renforcer la sécurité énergétique. Cela permettra aussi aux pays d'avoir un rôle plus actif dans l'économie régionale et les marchés de l'énergie.

Définitions

Les sources d'énergie renouvelable incluent l'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique, géothermique, océanique, la biomasse et les biocarburants.

La capacité électrique installée, mesurée en gigawattheures (GW), est définie comme la capacité électrique maximale nette installée à la fin de l'année.

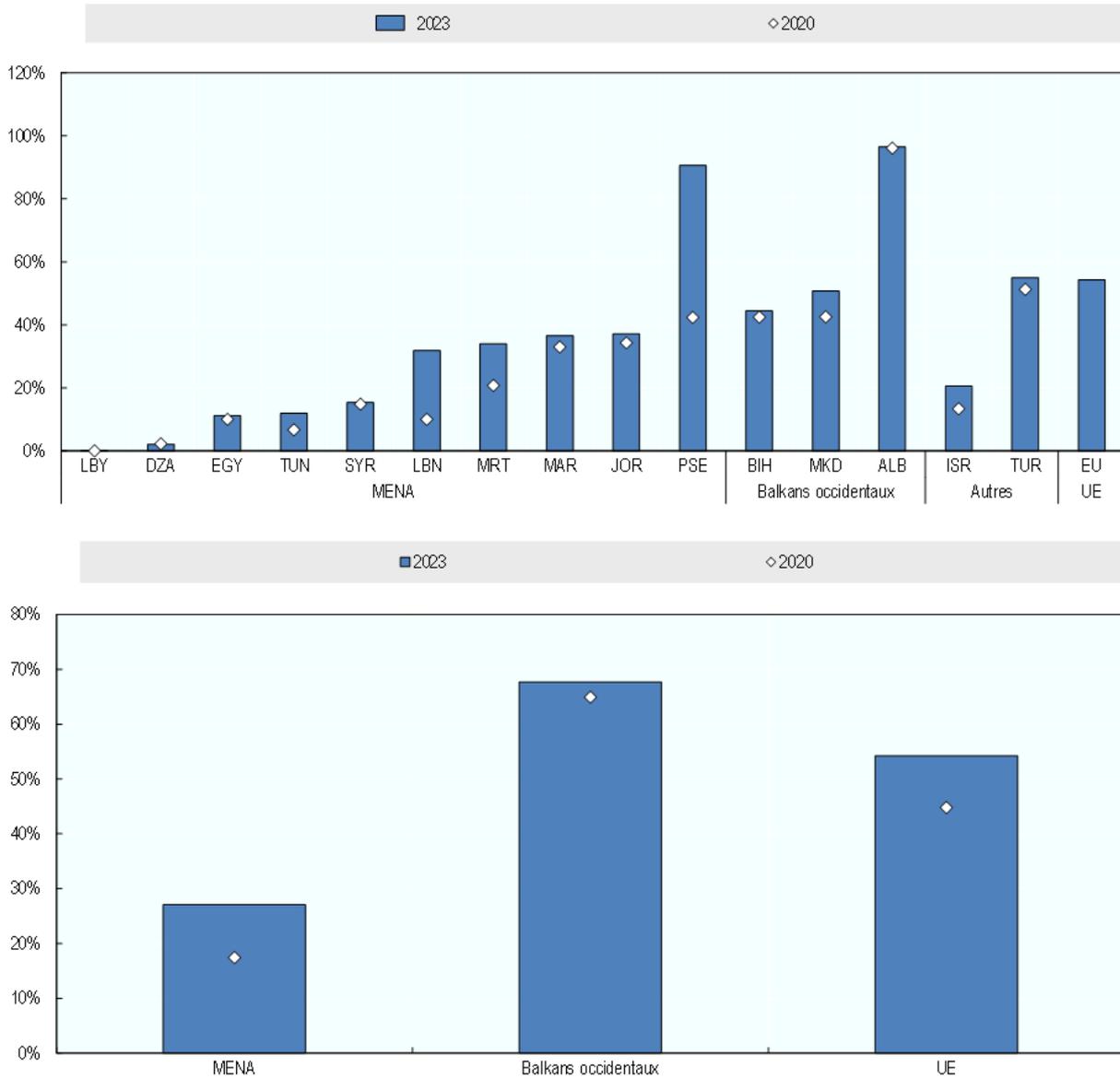
Source: IEA et IRENA

Pour aller plus loin

IRENA (2024), *Renewable capacity statistics 2024*, Abu Dhabi, https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2024/Mar/IRENA_RE_Capacity_Statistics_2024.pdf

Graphique 3.28. Part des énergies renouvelables dans la capacité électrique installée, 2020 et 2023

Part des énergies renouvelables dans la capacité électrique installée (GW)



Source : International Renewable Energy Agency (IRENA), Renewable capacity statistics, Data

I11. Abonnements au réseau à haut débit fixe

Pourquoi cet indicateur ?

Le développement d'infrastructures de réseau à haut débit fixe est essentiel à la transformation numérique et à la construction d'une économie régionale inclusive et concurrentielle au sein de l'UpM. La connectivité à haut débit permet une communication efficace, la mise en place de services numériques, d'applications et de commerces électroniques et la création de nouvelles opportunités professionnelles pour les entreprises et les entrepreneurs (Encadré 3.11). En connectant les entreprises, les gouvernements et les individus à Internet, le réseau à haut débit peut réduire les barrières commerciales, fluidifier les chaînes d'approvisionnement et renforcer l'activité transfrontalière. Le réseau à haut débit fixe peut aussi pouvoir l'inclusion sociale et réduire la fracture numérique en permettant l'accès en ligne à des services comme l'éducation et la santé.

Principales conclusions

Les abonnements au réseau à haut débit fixe ont augmenté dans les pays de l'UpM, malgré des difficultés de déploiement de l'infrastructure dans certains pays du sud de la Méditerranée et des Balkans occidentaux. Les statistiques sur le réseau à haut débit de l'OCDE (OECD, 2024^[26]) montrent que (Graphique 3.29) :

- Le nombre d'abonnements au réseau à haut débit fixe varie dans l'UpM et dans les sous-régions, mais a globalement augmenté depuis le *Rapport 2021* qui présentait les données de 2018.
- Au sein de l'UE, la moyenne était de 37 abonnements pour 100 habitants en 2023, et entre 26,1 et 48,6 abonnements selon les pays.
- Dans les Balkans occidentaux, le nombre d'abonnements varie légèrement moins entre les pays, puisque les chiffres vont de 22,5 à 32 abonnements pour 100 habitants en 2023.
- Par rapport aux Balkans occidentaux et aux pays de l'UE, les pays MENA affichent un nombre moyen d'abonnements au réseau à haut débit fixe plus bas pour 100 habitants (7,8) et une variation importante entre les pays (0,3-14,1).
- Pour les pays de l'OCDE, la moyenne des abonnements au réseau à haut débit fixe pour 100 habitants s'établit à 35,8, et entre 17,6 et 47 selon les pays.

Le pourcentage de connexions à la fibre sur l'ensemble des abonnements au réseau à haut débit fixe a augmenté dans l'UpM ces dernières années, en particulier en Jordanie, en Estonie, en Slovénie, à Malte et en Israël (Figure 3.27). Pour les pays de l'OCDE, ce pourcentage est passé de 28 % à 42,5 % entre 2019 et 2023.

L'augmentation de la part de la fibre permet des activités plus lourdes en ligne, comme le streaming et les appels visio. En outre, la présence accrue des câbles de fibre optique permet une meilleure connectivité à haut débit mobile, en particulier à mesure que les technologies 5G se développent dans la région. La nouvelle génération des réseaux mobiles, comme la 5G, repose de plus en plus souvent sur les infrastructures des réseaux fixes, ce qui souligne la forte complémentarité entre les deux. Il devient essentiel de déployer la fibre sur les réseaux fixes pour soutenir l'augmentation de la vitesse et de la capacité à connecter les petits sites cellulaires (« densification du réseau »). Les réseaux fixes peuvent être utilisés pour répondre plus efficacement à l'augmentation de la charge sur les réseaux sans fil, surtout là où le spectre des radiofréquences est faible.

Cependant, le développement de la fibre a été inégal dans l'UpM. Il a notamment été plus lent dans les sous-régions MENA et des Balkans occidentaux (OECD, 2024^[26]). Des initiatives comme le câble sous-marin Medusa visent à renforcer la connectivité dans la région MENA (Encadré 3.12). Mais leur succès dépend aussi de l'efficacité des politiques nationales à encourager le déploiement des infrastructures de réseau de communication, comme l'extension de la fibre dans les réseaux domestiques.

Les infrastructures de connectivité dans la région MENA.

Le nombre d'abonnements au réseau à haut débit fixe varie beaucoup dans les pays CCG. Dans les Émirats arabes unis et en Arabie saoudite, les chiffres sont proches de ceux des pays de l'UE, tandis qu'ils sont divisés par plus de deux dans les autres pays du CCG. Avec la Mauritanie, le Koweït affiche le score le plus faible de toutes les économies analysées.

Quelles politiques adopter ?

- **Développer une infrastructure de réseau à haut débit fixe de qualité** : Les gouvernements doivent déployer une nouvelle infrastructure de réseau à haut débit (en particulier dans la sous-région MENA) pour réduire les disparités régionales, ainsi que mettre en œuvre des politiques qui encouragent l'investissement dans des infrastructures résilientes et évolutives, élargir la couverture réseau et renforcer les réseaux à haute capacité pour assurer une large disponibilité des services à haut débit.
- **Privilégier les technologies de réseau fixe « tournées vers l'avenir »** : Les gouvernements doivent encourager le déploiement de technologies « tournées vers l'avenir » comme la fibre pour répondre aux besoins actuels et futurs en termes de vitesse, de capacité et de performances.
- **Améliorer les politiques et les cadres réglementaires** : Les gouvernements doivent lever les barrières au déploiement du réseau à haut débit par le biais de politiques et de réglementations efficaces qui encouragent les investissements en infrastructure, tout en assurant la concurrence et en préservant les incitations à l'investissement. Ils doivent aussi promouvoir l'accès de tous à des services de réseau à haut débit avancés et abordables, en dépit du lieu, du genre ou du statut socioéconomique.
- **Promouvoir une connectivité concurrentielle et développer les infrastructures de réseau à haut débit** : Les gouvernements doivent développer des politiques et des réglementations non discriminatoires pour que l'utilisateur final soit libre de choisir sa solution de connexion à un prix compétitif, afin de faire baisser le prix des services de communication et d'augmenter la qualité de service, en particulier dans les pays d'Afrique du Nord où les monopoles restent la règle.

Définitions

Les *abonnements au réseau à haut débit fixe* désignent des abonnements fixes pour un accès haut débit à l'Internet public (connexion TCP/IP) avec des débits descendants supérieurs ou égaux à 256 kilobits par seconde (kbit/s).

Cela comprend le modem câble, la DSL, la fibre, d'autres abonnements à haut débit fixe (par câble), les réseaux câblés fixes terrestres et satellites. L'indicateur se mesure en nombre d'abonnements pour 100 habitants.

Le total ne tient pas compte du mode de paiement. Les abonnements avec un accès aux communications de données (y compris Internet) par le biais du réseau cellulaire mobile sont exclus. Il doit inclure les technologies fixes WiMAX et autres technologies fixes sans fil. Il inclut les abonnements résidentiels et des organisations.

Source : OCDE et ITU

Pour aller plus loin

OECD (forthcoming, 2025), *Bridging Connectivity Divides*, OECD Publishing, Paris.

OECD (2022), *Broadband Networks of the Future*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/755e2d0c-en>.

OECD (2024), *Financing Broadband Networks of the Future*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/eafc728b-en>.

OECD (2024), *OECD Digital Economy Outlook 2024*, Volume 2, Chapter 2, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/3adf705b-en>.

OECD (2021), *Recommendation of the Council on Broadband Connectivity*, *OECD Legal Instruments*, OECD Publishing, Paris, <https://legalinstruments.oecd.org/en/instruments/OECD-LEGAL-0322>.

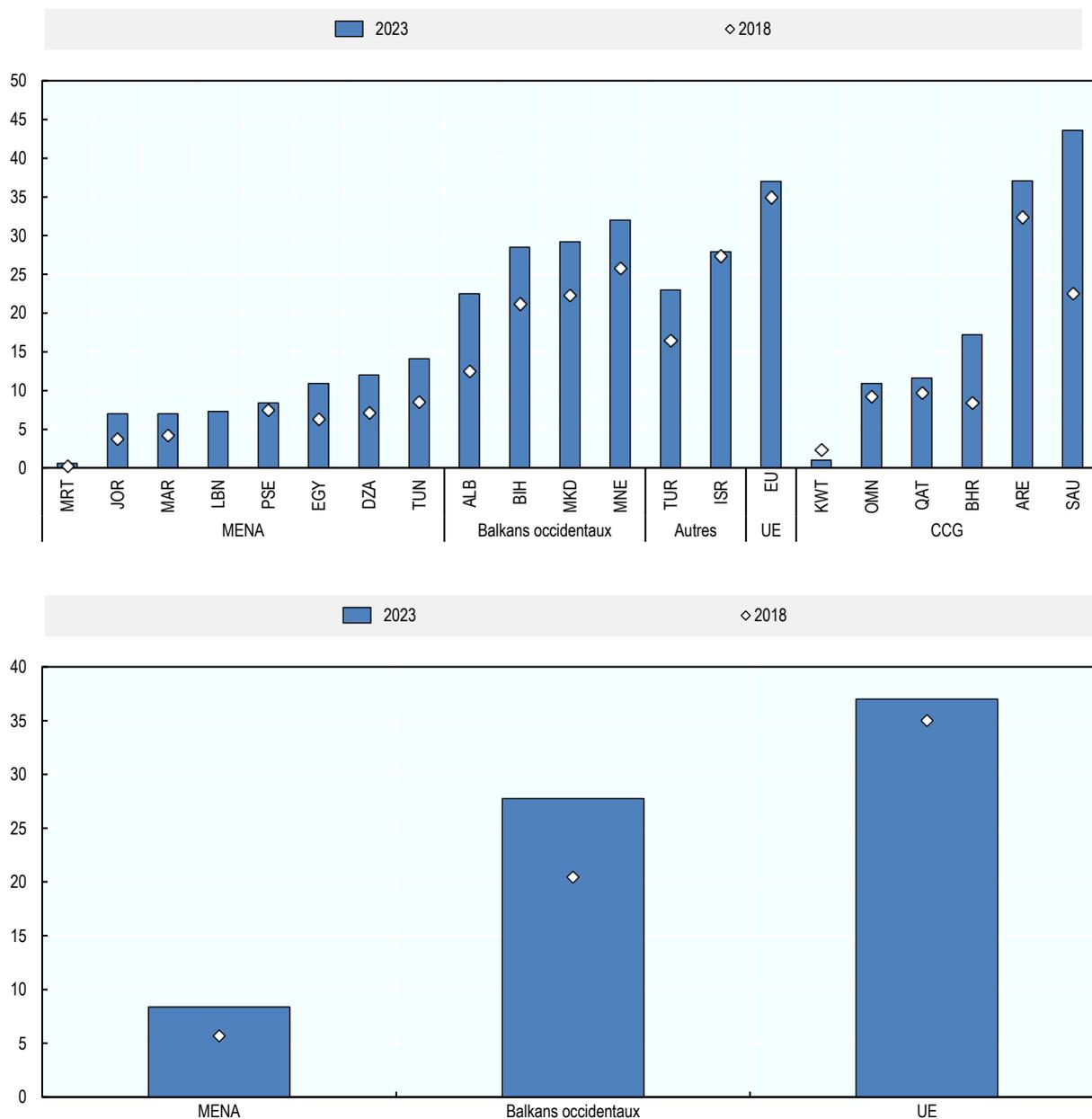
OECD (2021), *Bridging Digital Divides in G20 Countries*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/35c1d850-en>.

OECD (2021), *Promoting High-Quality Broadband Networks in G20 Countries*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/cf0093dc-en>.

International Telecommunication Union (ITU) (2023), *The State of Broadband 2023*, *ITU and UNESCO Broadband Commission for Sustainable Development*, Geneva, <https://www.itu.int/broadband/>.

Graphique 3.29. Abonnements à l'internet haut débit fixe, 2023

Abonnements pour 100 habitants

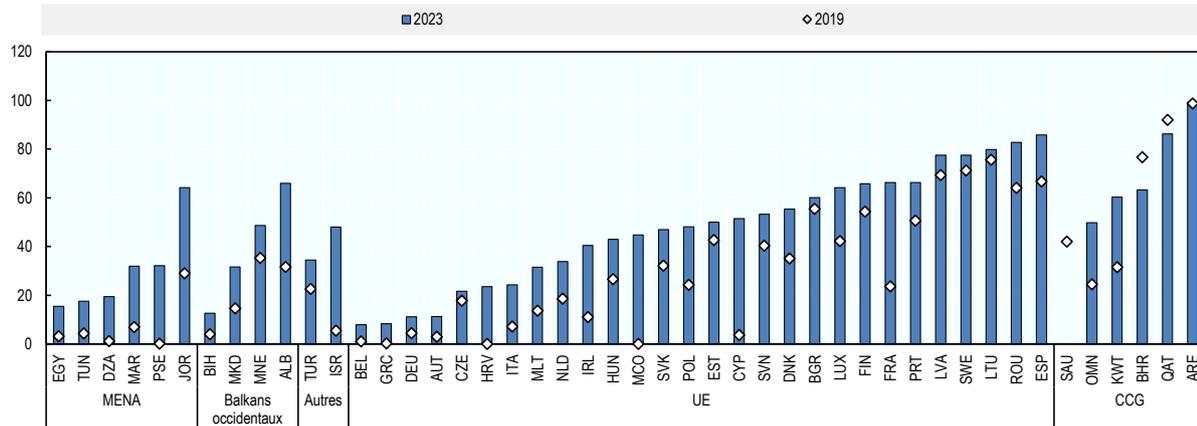


Note : Pour la Mauritanie, le Maroc, le Liban, la Macédoine du Nord et le Luxembourg, les données de 2022 sont présentées pour 2023.

Source : ITU. OECD (2024^[26]), "Broadband statistics", <https://www.oecd.org/en/topics/broadband-statistics.html> (consulté le 8 janvier 2025)

Graphique 3.30. Fibre sur haut débit fixe

Pourcentage de connexions fibre optique dans les abonnements haut débit fixes



Note : Données non disponibles pour l'Autorité palestinienne, le Liban, la Mauritanie et le Monténégro.

Source : ITU, OECD (2024^[26]), "Broadband statistics", <https://www.oecd.org/en/topics/broadband-statistics.html> (consulté le 8 janvier 2025).

StatLink  <https://stat.link/mgjdws>

Encadré 3.11. Comment la connectivité au réseau à haut débit soutient-elle l'intégration des infrastructures et les échanges commerciaux ?

Les évolutions du secteur des TIC et le déploiement de nouvelles technologies de réseau à haut débit fixe et mobile contribuent à réduire les coûts et augmenter l'efficacité des échanges commerciaux, tant pour les services offerts par le biais des réseaux numériques que pour les marchandises, qui peuvent être commandées en ligne, puis livrées sous forme de colis. La connectivité au réseau à haut débit réduit les coûts commerciaux en facilitant l'accès aux informations, en baissant le coût des transactions, en améliorant l'efficacité logistique et des douanes, et en réduisant les déplacements professionnels.

Les avantages de la connectivité au réseau à haut débit se reflètent aussi dans les échanges commerciaux domestiques et internationaux des pays de différents niveaux de développement économique. Globalement, la capacité à profiter des avantages de la connectivité au réseau à haut débit dépend de l'accès des pays aux services du réseau à haut débit fixe et mobile, ainsi que de leurs environnements réglementaires. Les différences entre les environnements réglementaires des pays à faible revenu, à revenu intermédiaire et à haut revenu peuvent expliquer les différences d'impact de la connectivité du réseau à haut débit entre ces économies, en particulier quand les infrastructures sont déjà bien développées. Les économies à plus haut revenu ont tendance à en retirer plus d'avantages (López-González et Sorescu, 2023^[27]).

Selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC), une hausse de 10 points de pourcentage du nombre d'abonnements actifs au réseau à haut débit mobile par habitant diminue les coûts commerciaux d'environ 2 %. L'OMC identifie deux principaux canaux par le biais desquels la numérisation diminue les coûts : la réduction des coûts de communication et d'information et l'harmonisation des procédures et des réglementations douanières. Les études de l'OMC suggèrent qu'un environnement réglementaire ouvert (c'est-à-dire un score faible de l'indice de restrictivité des échanges de services numériques de l'OCDE (IRES)) amplifie l'impact de la connectivité au réseau à haut débit en réduisant les coûts commerciaux pour les services. Par ailleurs, les économies avec les scores IRES les plus faibles affichent une baisse plus importante de 60 % de leurs coûts commerciaux grâce à l'augmentation de la connectivité au réseau à haut débit par rapport aux économies avec un score médian. Ces résultats sont plus marqués pour les services numériques (80 %) qui suppriment les coûts du transport.

Source : WTO, Better Together: How Digital Connectivity and Regulation Reduce Trade Costs (wto.org); [OECD Digital Services Trade Restrictiveness Index | Market openness Indicators](https://www.oecd.org/en/topics/broadband-statistics.html).

Encadré 3.12. Le projet Medusa : réduire les disparités dans la connectivité au réseau à haut débit

Le projet de câble sous-marin Medusa (estimé à 342 milliards EUR) doit connecter les côtes nord et sud de la Méditerranée en reliant le Portugal, l'Espagne, le Maroc, la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, la Libye, la Grèce, Chypre et l'Égypte. Le câble Medusa devrait être opérationnel entre 2025 et 2027, ce qui en fera l'un des plus longs câbles sous-marins de la Méditerranée (voir la carte : <https://www.submarinemap.com/>). Une extension du câble vers l'Afrique de l'Ouest est déjà envisagée, à partir de Dakar, au Sénégal.

Partiellement financé par l'UE et l'EIB, le projet Medusa fonctionnera comme un « opérateur d'opérateur » en louant l'infrastructure aux entreprises de télécommunication qui livreront ensuite les services Internet et de télécommunication aux consommateurs. Ce modèle neutre est le fruit d'un choix stratégique visant à permettre à plusieurs opérateurs de télécommunication de partager la même infrastructure sans concurrence directe. Les avantages d'une capacité Internet accrue dans les différents pays d'Afrique du Nord dépendra aussi du degré d'ouverture à l'investissement étranger et à l'environnement des affaires. Un coût d'accès élevé au réseau à haut débit fixe peut persister dans les pays avec un opérateur en situation de monopole. La concurrence est par exemple insuffisante pour les services Internet fixes au Maroc (Telecom Maroc), en Tunisie (Tunisie Telecom) et en Égypte (Telecom Egypt contrôle 80,1 % du marché dans le pays).

Source : [EU and EIB's support helps accelerate the MEDUSA high-speed digital connection under the Mediterranean Sea - European Commission \(europa.eu\)](#); [EU-Africa: Global Gateway Investment Package - European Commission \(europa.eu\)](#); [New Mediterranean cable set to bring 5G internet to North African countries | Middle East Eye](#)

112. Abonnements au réseau à haut débit mobile

Pourquoi cet indicateur ?

Le réseau à haut débit mobile permet aux consommateurs et aux entreprises d'accéder aux informations et à des services en ligne dans le cadre professionnel et privé (par ex., éducation, santé, développement économique et professionnel, services publics) quelle que soit leur localisation géographique, du moment qu'elle est couverte par le réseau mobile.

Le réseau à haut débit mobile permet d'accéder à un réseau mobile (3G, 4G, 5G) par le biais d'un appareil comme un smartphone. Les réseaux mobiles dépendent des réseaux fixes, pour leur dorsale, le backhaul, ainsi que pour décharger les réseaux mobiles grâce aux réseaux Wi-Fi. Par conséquent, la modernisation, avec des technologies tournées vers l'avenir comme la fibre, contribue à offrir des performances futures plus solides en termes de vitesse et de capacité, pour les technologies de la prochaine génération, y compris les réseaux mobiles. Les réseaux mobiles ont une infrastructure physique : qu'il s'agisse des réseaux d'accès de base (par ex., antennes-relais/stations de base) ou des réseaux de nouvelle génération comme la 5G (densification du réseau via de « petits sites cellulaires » ou des stations de base cellulaires compactes pouvant être intégrées aux feux de circulation, aux poteaux des services publics, aux bâtiments, etc.).

Le nombre d'abonnements au réseau à haut débit mobile pour 100 habitants offre une image de la connectivité au réseau à haut débit mobile dans la région.

Principales conclusions

Les pays de l'UpM ont constaté une augmentation du nombre d'abonnements au réseau à haut débit mobile ces dernières années. Dans la Méditerranée, les abonnements actifs au réseau à haut débit mobile ont dépassé ceux du réseau fixe, ce qui traduit une meilleure accessibilité des technologies mobiles. Toutefois, les abonnements au réseau à haut débit mobile varient dans l'UpM et au sein des sous-régions (Graphique 3.31).

- En 2023, les pays de l'UE affichaient en moyenne 120 abonnements pour 100 habitants, avec des chiffres allant de 86,2 à 202, tandis que la moyenne était de 134 dans les pays de l'OCDE, avec des chiffres entre 86 et 203,5 abonnements pour 100 habitants (OECD, 2024^[26]).
- Les Balkans occidentaux enregistraient une moyenne de 84,2 abonnements pour 100 habitants cette même année.
- Dans la région MENA, les abonnements au réseau à haut débit mobile restent inférieurs à ceux des pays des Balkans occidentaux et de l'UE, avec 76 abonnements pour 100 habitants en moyenne en 2023. Cependant, cette moyenne cache d'énormes différences au sein de la région, puisque les chiffres vont 21,8 à 118.

Globalement, les différences d'accès au réseau à haut débit (mesurés en abonnements pour 100 habitants) dans l'UpM sont moins marquées pour le réseau mobile que pour le réseau fixe.

Les infrastructures de connectivité dans la région MENA. Les économies du CCG affichent généralement un grand nombre d'abonnements actifs au réseau à haut débit mobile, au niveau des pays de l'UE, à l'exception des Émirats arabes unis qui se classent en tête de tous les pays considérés.

Quelles politiques adopter ?

- **Accélérer le déploiement des technologies 5G :** Étendre la couverture 5G dans les Balkans occidentaux et les sous-régions MENA pour améliorer la connectivité du réseau à haut débit mobile.
- **Encourager le dialogue multipartite sur l'extension du réseau à haut débit :** Impliquer les gouvernements, les consommateurs, les opérateurs et les autorités de réglementation afin d'identifier les régions dans lesquelles l'extension du réseau à haut débit mobile est la plus urgente.
- **Développer l'accès au réseau à haut débit mobile dans les régions rurales et mal desservies :** Étendre le réseau à haut débit mobile d'abord dans les régions où la connectivité reste limitée.

- **Favoriser la concurrence pour faire baisser les prix pour les consommateurs** : Encourager des politiques qui favorisent la concurrence et incitent les opérateurs de télécommunication à proposer des abonnements mobiles abordables et de qualité.
- **Soutenir l'enseignement des compétences numériques** : Accompagner le développement du réseau à haut débit d'un enseignement des compétences numériques, en mettant l'accent sur les TIC pour stimuler la croissance économique et répondre à l'évolution des besoins du marché du travail. L'UE peut soutenir des programmes de formation aux compétences numériques dans les pays partenaires de la Méditerranée à travers la Politique D4D (Digital for Development) de l'UE.

Définitions

Les abonnements au réseau à haut débit mobile sont des abonnements mobiles promettant des vitesses de transmission des données de 256 kbit/s ou plus. L'abonnement doit permettre d'accéder à Internet via HTTP et avoir été utilisé pour se connecter par le biais d'un IP au cours des trois derniers mois. L'envoi de SMS et MMS ne compte pas comme une connexion active à Internet, même s'ils sont livrés via IP. Cet indicateur se mesure en nombre d'abonnements pour 100 habitants (définition de l'OCDE).

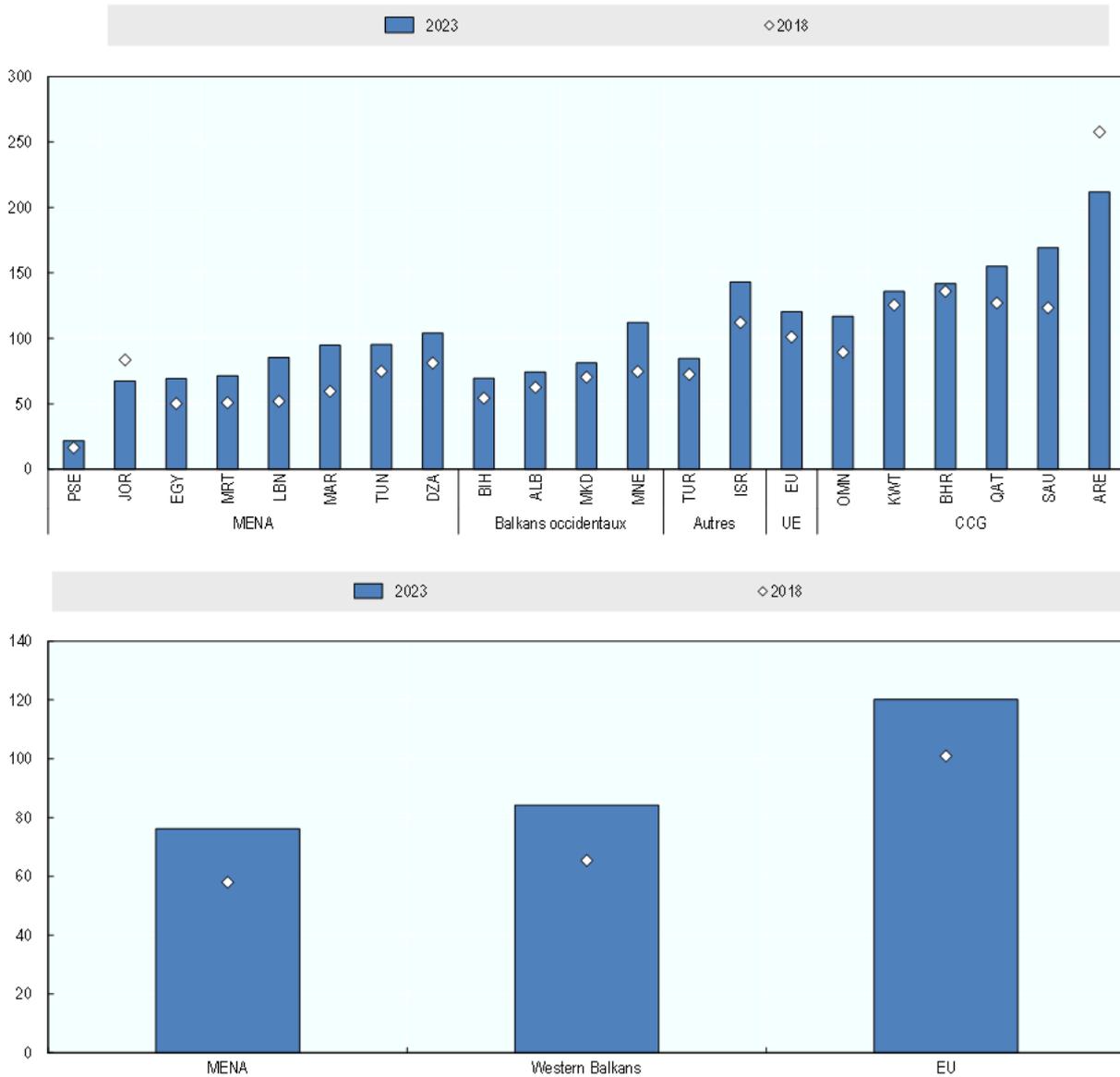
Source : OCDE et ITU

Pour aller plus loin

OECD (2019), *The Road to 5G networks*, OECD Publishing, Paris, https://www.oecd.org/en/publications/2019/07/the-road-to-5g-networks_057e02f4.html

Graphique 3.31. Abonnements actifs au haut débit mobile, 2018 et 2023

Abonnements pour 100 habitants



Note : Les pays de l'UE sont représentés en bleu, les Balkans occidentaux en vert, la région MENA en violet, Israël et la Türkiye en jaune. Pour la Mauritanie et le Liban, les données de 2022 sont indiquées.

Source : ITU et OECD

StatLink  <https://stat.link/p4sq1v>

Encadré 3.13. Numérisation et infrastructure de transport : le fret numérique de la SNCF

En 2017, la SNCF, le réseau de chemin de fer français, a lancé le « Train de fret numérique » en partenariat avec Traxens, une entreprise française qui développe des solutions de suivi de conteneurs. Le « Train de fret numérique » est basé sur l'IoT (Internet des objets). Les solutions de détection intelligentes IoT, ici utilisées pour améliorer l'organisation des expéditions et les services de transport, ont besoin d'un réseau de communication de grande qualité pour fonctionner.

La SNCF et Traxens ont donc déployé un réseau embarqué de capteurs numériques et de boîtiers-relais offrant des services de suivi et de surveillance à distance. Les capteurs envoient des données de fret aux parties prenantes pour améliorer la fiabilité et l'anticipation des expéditions. Par exemple, il est possible de contrôler le kilométrage d'un train, de le localiser en temps réel et de programmer des alertes lorsque les envois atteignent des lieux stratégiques comme les sites de chargement et de déchargement. Ces services améliorent aussi la sécurité et la qualité des expéditions, en surveillant les conditions de transport, avec des paramètres de pression et d'humidité à l'intérieur des wagons. Différentes fonctions comme la reconnaissance du statut du chargement du wagon ou la détection des incidents d'exploitation améliorent la sécurité des transports ferroviaires. En outre, des capteurs améliorent la maintenance des wagons en permettant le suivi du kilométrage, des chocs et de l'usure de l'équipement.

Depuis 2020, SNCF Gares & Connexions, une filiale de la SNCF, s'efforce aussi d'améliorer la connectivité en gare en installant des capteurs et des sondes pour transmettre des données sur le statut des panneaux électriques, des portes d'accès aux quais, des ascenseurs et des autres technologies présentes en gare. En France, 700 gares étaient équipées de cette technologie connectée en 2024 et le projet devrait être développé dans d'autres gares.

Pour développer ces initiatives et d'autres, la SNCF collabore avec un large éventail de partenaires du secteur public et privé, y compris des start-ups, des professionnels de l'industrie, des universités et des collectivités locales.

Source : [La digitalisation du ferroviaire au service des clients | Groupe SNCF \(groupe-sncf.com\)](#) ; [Digitalisation accélérée des gares grâce à "Smart Station" | Gares & Connexions \(garesetconnexions.sncf\)](#)

Références

- Celebi, D. (2019), « The role of logistics performance in promoting trade », *Maritime Economics & Logistics*, pp. 307-323. [14]
- Djankov, S., C. Freund et C. Pham (2006), « Tranding on Time », *World Bank Policy Research Working Paper*. [11]
- EIB (2022), *Lithuania: Supporting green maritime transport: €65 million EIB backing for Port of Klaipėda*, <https://www.eib.org/en/press/all/2022-549-supporting-green-maritime-transport-eur65-million-eib-backing-for-port-of-klaipeda-in-lithuania>. [17]
- González-Cancelas, N. et al. (2024), *Use of End-to-End Tool for the Analysis of the Digital Governance of Ports*, <https://www.mdpi.com/2305-6290/8/2/58>. [15]
- Gonzalez, J., J. Guasch et T. Serebrisky (2008), « Improving Logistics Costs for Transportation and », *World Bank Policy Research*. [12]
- IEA (2023), *Global CO2 emissions from transport by sub-sector in the Net Zero Scenario, 2000-2030*, <https://www.iea.org/data-and-statistics/charts/global-co2-emissions-from-transport-by-sub-sector-in-the-net-zero-scenario-2000-2030-2>. [23]
- IMF (2020), *The Multifaceted Role of Customs and Its Importance for the Economy and Society*, <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9798400200120/CH001.xml>. [21]
- IRENA (2024), *Renewable capacity statistics 2024*, IRENA, Abu Dhabi, https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2024/Mar/IRENA_RE_Capacity_Statistics_2024.pdf. [25]
- ITF (2023), *Transport Outlook 2023*, <https://doi.org/10.1787/b6cc9ad5-en>. [22]
- ITF (2016), *Logistics Development Strategies and Performance Measurement*, <https://www.itf-oecd.org/sites/default/files/docs/logistics-strategy-performance-management.pdf>. [20]
- López-González, J. et S. Sorescu (2023), *Quantifying the impact of digitalisation on trade*, OECD. [27]
- MAERSK (2023), *Top 9 Reasons for shipping delays*, <https://www.maersk.com/logistics-explained/transportation-and-freight/2023/08/28/cargo-delays>. [19]
- OECD (2025), *Economic Convergence Scoreboard for the Western Balkans 2025*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/bc0babf3-en>. [4]
- OECD (2024), *Broadband statistics*, OECD, <https://www.oecd.org/en/topics/broadband-statistics.html> (consulté le 8 January 2025). [26]
- OECD (2024), *G20/OECD Report on approaches for financing and investing in climate-resilient infrastructure*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/8f6d436a-en>. [8]
- OECD (2024), *Infrastructure for a Climate-Resilient Future*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/a74a45b0-en>. [9]
- OECD (2024), *OECD Guidelines on Corporate Governance of State-Owned Enterprises 2024*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/18a24f43-en>. [6]
- OECD (2024), *Towards More Sustainable Investment Frameworks: Evaluating the Feasibility of Sustainable Investment Facilitation Agreements with Southern Neighbourhood Countries*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/411468b9-en>. [3]
- OECD (2024), *Western Balkans Competitiveness Outlook 2024: Albania*, Competitiveness and Private Sector Development, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/541ec4e7-en>. [24]
- OECD (2024), *Western Balkans Competitiveness Outlook 2024: Regional Profile*, Competitiveness and Private Sector Development, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/170b0e53-en>. [2]

- OECD (2021), *Middle East and North Africa Investment Policy Perspectives*, OECD Publishing, Paris, [1]
<https://doi.org/10.1787/6d84ee94-en>.
- Port of Klaipeda (2024), *MILLIONS OF EUROS ARE SET TO TRANSFORM KLAIPEDA PORT INFRASTRUCTURE IN 4 YEAR*, [16]
<https://portofklaipeda.lt/en/naujienos/millions-of-euros-are-set-to-transform-klaipeda-port-infrastructure-in-4-year/>.
- UfM (2023), *Regional Transport Action Plan for the Mediterranean Region 2021-2027*, https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2023/02/RTAP-2021-2027_final_EN.pdf. [7]
- UNCTAD (2023), *Review of Maritime Transport 2023, Chapter 4: Port Performance and Maritime Trade and Transport Facilitation*, UNCTAD, https://unctad.org/system/files/official-document/rmt2023ch4_en.pdf. [18]
- WCO (2024), *WCO News*, <https://mag.wcoomd.org/magazine/wco-news-103/automatic-customs-data-exchange-a-look-into-the-system-used-in-the-western-balkans/>. [5]
- World Bank (2024), *Benchmarking Infrastructure Development- PPP Regulatory Landscape: Assessing Quality and Exploring Reforms*, [10]
<https://documents1.worldbank.org/curated/en/099091724141032233/pdf/P5004581fa9a660291a87d1a08e7c377b6f.pdf>.
- World Bank (2018), *Logistics Infrastructure Along the Belt and Road*, [13]
<https://documents1.worldbank.org/curated/en/259561545148936579/pdf/133058-MTI-Practice-Note-5-Final.pdf>.

4 Circulation des personnes

La première partie de ce chapitre présente une analyse globale des structures de la mobilité humaine depuis le Rapport d'étape 2021 et introduit des recommandations politiques. La deuxième partie présente les indicateurs utiles à l'analyse et les recommandations :

- M1. Flux migratoires
 - M2. Nombre de migrants
 - M3. Accords, cadres et projets de mobilité
 - M4. Tourisme
 - M5. Obligations en matière de visas touristiques et d'affaires
-

Le rôle de la mobilité humaine dans l'intégration régionale

La circulation des personnes est un moteur important de développement économique et social et est reconnue comme une composante clé de l'intégration dans la région de l'Union pour la Méditerranée (UpM) depuis le début du Processus de Barcelone de 1995. Les opportunités de mobilité pour l'emploi, l'éducation, les affaires et le tourisme favorisent l'échange de connaissances, de compétences et de capital humain entre les pays.

Depuis longtemps, la région méditerranéenne est un carrefour de la mobilité humaine, facilitant les échanges culturels, commerciaux et des idées. Lors de la cinquième Réunion ministérielle de l'UpM sur l'emploi et le travail en mai 2022, les ministres ont réaffirmé leur volonté de promouvoir des économies connectées et de créer des emplois qui répondent aux besoins de la population, tout en tenant compte des questions du genre et des jeunes.

Suivi de la mobilité des personnes dans l'UpM. Les pays membres de l'UpM se caractérisent par la diversité de leurs conditions économiques, socioculturelles et démographiques, ce qui se traduit par des structures et des formes de mobilité variées. Il est possible de définir deux grandes catégories de mobilité :

- La *migration*, dans le cadre de laquelle une personne s'installe dans le pays de destination, de façon temporaire ou permanente. Elle peut être motivée par différentes raisons comme le travail, la famille et l'éducation.
- Le *voyage*, qui est une forme de mobilité n'entraînant pas une installation dans le pays de destination. Cette catégorie englobe le tourisme et certaines formes de mobilité d'affaires, d'études et/ou de recherche (par ex. dans le but de participer à une conférence).

En tenant compte de l'évolution des structures régionales et mondiales de mobilité et des cadres politiques et juridiques associés, ce chapitre examine l'état actuel de la mobilité dans la région euro-méditerranéenne. Il essaie d'identifier les possibilités d'amélioration de l'intégration régionale et de la croissance économique durable à travers différents types de mouvements transfrontaliers, tout en examinant les difficultés et le potentiel de la mobilité humaine dans la région. Par conséquent, ce rapport n'analyse pas les migrations forcées et clandestines dans les pays de l'UpM, dont les déplacements liés au climat (Encadré 4.1), bien qu'il reconnaisse leur importance dans la mise en place de politiques de migration efficaces.

Le jeu d'indicateurs (M1 à M5) analysé dans ce chapitre suit les tendances des flux et du nombre de migrants récents (M1 et M2), les accords et les cadres de mobilité qui régulent la circulation des personnes (M3), la mobilité touristique (M4) et les politiques en matière de visas pour les voyages touristiques et d'affaires (M5). Bien que les flux et le nombre de migrants ne soient pas considérés comme une mesure directe de l'intégration régionale, ces indicateurs fournissent des données importantes sur les dynamiques de migration intrarégionales et servent de base pour formuler des recommandations qui renforcent le potentiel d'intégration de la mobilité intrarégionale.

Progrès réalisés depuis le Rapport 2021

Dans la région de l'UpM, la circulation intrarégionale des personnes est ancienne, tant au sein qu'entre les sous-régions. Les structures actuelles de mobilité et de migration sont façonnées par différents facteurs structurels et socioéconomiques, notamment des dynamiques démographiques, les inadéquations des compétences sur le marché du travail et des disparités économiques entre les pays d'origine et de destination.

Les migrations intra-régionales toujours en hausse malgré la pandémie

Ces vingt dernières années, les migrations intra-UpM ont augmenté. Malgré la perturbation de la mobilité transfrontalière lors de la pandémie, le nombre de migrants intra-UpM a continué à augmenter de 6 % entre 2021 et 2024. La région compte désormais presque 35 millions de migrants intra-UpM. Les migrations intra-UpM restent la source la plus importante de migrations intra-régionales, mais les migrations depuis toutes les sous-régions vers l'UE ont aussi augmenté depuis 2021.

Tandis que les migrations contribuent à résoudre des déséquilibres intra-régionaux entre l'emploi et les compétences, la fuite des compétences reste un problème pour les pays d'origine

Bien que la migration puisse avoir un impact positif sur le développement à travers, entre autres, une meilleure répartition de la main-d'œuvre dans la région, les envois de fonds et les investissements de la diaspora dans leurs pays d'origine, la forte émigration persistante dans les pays des Balkans occidentaux et la région MENA inquiète en raison du risque de *fuite des cerveaux* et de la perte de travailleurs dans des secteurs clés.

Dans l'UE, le vieillissement de la population et la diminution de la population active renforcent le rôle historique de la migration, c'est-à-dire combler les lacunes du marché du travail. En 2023, la Commission européenne a rapporté des pénuries de travailleurs compétents dans de nombreux secteurs et une augmentation des postes vacants de fortes, moyennes et faibles qualifications. Les secteurs confrontés à des pénuries persistantes sont le bâtiment, la production, les technologies de l'information et la communication (TIC), les transports, les services aux professionnels, la santé et les soins de longue durée.

En réaction, de nouveaux cadres et accords bilatéraux et multilatéraux ont été introduits pour soutenir les migrations intra-régionales de la main-d'œuvre, en mettant notamment l'accent sur la formation et l'attraction des compétences et des talents étrangers par le biais de Partenariat Talents, entre l'UE et le Maroc, l'Égypte et la Tunisie.

Dans les Balkans occidentaux, le fort taux de chômage, couplé à des difficultés structurelles et des retards de développement par rapport aux pays voisins de l'UE, continue à augmenter la pression migratoire. En raison de la forte émigration de ces dix dernières années, un cinquième de la population vit désormais à l'étranger, ce qui a des avantages pour le développement grâce aux envois de fonds et aux investissements de la diaspora, mais pose aussi des problèmes en réduisant la disponibilité de la main-d'œuvre et des compétences pour les marchés du travail locaux (OCDE, 2023).

Dans le sud de la Méditerranée, l'accroissement de la population en âge de travailler se heurte au fort taux de chômage des jeunes et à une inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins du marché du travail. Malgré des inscriptions en hausse dans l'enseignement supérieur, la croissance des secteurs économiques dynamiques reste insuffisante pour offrir assez d'opportunités aux jeunes qualifiés.

L'UpM et la région MENA élargie. Ces dernières années, les conditions dans plusieurs pays du sud de la Méditerranée ont conduit à l'accroissement de la pression migratoire et une forte émigration vers les pays de la région du Conseil de coopération du Golfe (CCG), en particulier en provenance d'Égypte. Le nombre de migrants venant des pays MENA vers la région du CCG a presque triplé en raison d'une demande de main-d'œuvre soutenue dans le bâtiment, la santé, les technologies et les services. Cependant, les dernières tendances indiquent une transition partielle d'une migration peu qualifiée à une immigration qualifiée, qui reflète l'évolution des besoins du marché du travail dans les pays du CCG.

Une collaboration renforcée à travers les Partenariats Talents pour répondre aux besoins de compétences des pays d'origine et de destination

Pour tenter de résoudre ces problématiques de compétences dans les pays d'origine et de destination, les premiers Partenariats Talents de l'UE se sont concentrés sur les partenaires d'Afrique du Nord, notamment l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. Ces partenariats sont conçus pour répondre aux besoins du marché du travail de l'UE, tout en offrant des opportunités d'emploi aux ressortissants de pays tiers et des possibilités de renforcement des compétences dans les pays d'origine.

En outre, la région de l'UpM a été confrontée à plusieurs problèmes politiques, sociaux et environnementaux qui ont affecté la mobilité humaine ces dernières années. Lors de la pandémie de COVID-19, la mobilité transfrontalière a largement diminué. Plus récemment, ce sont les conflits régionaux qui l'ont affectée. Dans les années à venir, les évolutions géopolitiques régionales et l'impact du changement climatique pourraient augmenter le nombre de personnes cherchant à migrer pour améliorer leur sécurité personnelle et économique.

Le tourisme, un moteur clé de la croissance régionale et de la reprise économique

Les flux touristiques et les politiques en matière de visas illustrent l'interconnexion des pays de l'UpM. Tandis que la migration définit des mouvements de population à long terme, motivés par des facteurs socioéconomiques et structurels, le tourisme est une mobilité temporaire qui contribue de manière significative aux économies régionales.

Le secteur touristique contribue au PIB de manière significative dans la région, en particulier pour les pays de l'UpM non membres de l'UE, où il y est souvent plus important que dans les pays de l'UE. Après la pandémie de COVID-19, le tourisme a été un moteur essentiel de la reprise économique dans les pays de l'UpM. Dans de nombreuses régions, sa contribution au PIB a dépassé le niveau pré-pandémie. Toutefois, des difficultés persistantes, dont les conflits régionaux, ont diminué l'impact économique du tourisme au Liban, en Jordanie et en Israël.

Concernant l'impact du tourisme sur l'emploi, entre 2019 et 2023, le nombre d'emplois dans le tourisme est resté globalement stable. Les données sur l'emploi des femmes dans le secteur touristique indiquent également la stabilité des emplois à temps plein. Cependant, il convient de noter que dans plusieurs pays, cette apparente stabilité peut masquer un nombre important d'emplois informels. Or nombre de ces emplois informels ont disparu pendant la pandémie de COVID-19, ce dont les données pré et post-pandémie ne rendent peut-être pas compte.

Les politiques en matière de visas touristiques dans les sous-régions de l'UpM varient beaucoup. Les ressortissants de l'UE et des Balkans occidentaux peuvent généralement se déplacer sans visa, tandis que les ressortissants des pays du sud de la Méditerranée restent souvent soumis à une obligation de visa pour entrer dans l'UE. Des évolutions récentes, comme les visas électroniques et les visas à l'arrivée, témoignent des efforts mis en place pour faciliter les déplacements dans la région. Cependant, l'introduction de nouvelles obligations en matière de visas, par exemple pour les ressortissants libanais souhaitant se rendre en Tunisie, met en évidence des difficultés persistantes. La diversité de ces réalités souligne les difficultés rencontrées dans l'amélioration des politiques en matière de visas touristiques dans la région. Malgré certains progrès, des obstacles demeurent.

Quelles politiques pour l'avenir ?

La mobilité humaine peut stimuler l'intégration régionale et le développement économique et social aux niveaux individuel et national dans la région de l'UpM. Les différentes tendances démographiques peuvent offrir l'occasion de renforcer la collaboration entre ces régions, en particulier en matière de répartition de la main-d'œuvre et de développement des compétences. Cependant, des difficultés persistent. Concernant les obligations en matière de visas, des disparités continuent à gêner la mobilité intra-régionale, en particulier dans le sud de la Méditerranée. Dans le même temps, la forte émigration de la main-d'œuvre risque de priver les pays d'origine des ressources humaines nécessaires à l'innovation, la productivité et la diversification économique. Par ailleurs, les migrants ont souvent du mal à accéder aux opportunités de renforcement des compétences, et la reconnaissance des qualifications reste aussi un obstacle à l'intégration au marché du travail dans les pays de destination.

Pour relever ces défis et exploiter le potentiel de développement économique et social de la mobilité, ce chapitre propose plusieurs recommandations pour renforcer la gestion migratoire, faciliter l'obtention de visas de tourisme et d'affaires et promouvoir un tourisme responsable.

Surveiller les flux migratoires et l'impact de l'émigration sur les pénuries de main-d'œuvre et de compétences. La surveillance des flux d'émigration, en particulier des compétences des migrants, est essentielle pour identifier et lutter contre les pénuries de compétences et de main-d'œuvre dans les pays d'origine. Cependant, dans la plupart de ces pays, il n'existe pas de système permettant d'évaluer systématiquement les conséquences de l'émigration sur la main-d'œuvre domestique.

Renforcer les politiques ciblant la diaspora. Les pays de l'UpM peuvent mieux exploiter les investissements de la diaspora en renforçant les cadres politiques de la diaspora, en particulier compte tenu de l'ampleur des envois de fonds et des communautés de la diaspora dans la région.

Privilégier les partenariats et accords d'intérêt mutuel. Les pays de l'UpM doivent privilégier des solutions qui répondent aux besoins des pays d'origine et de destination, ainsi qu'à ceux des travailleurs et des employeurs. Ces solutions doivent

comprendre des mesures conçues pour intégrer et inclure les migrants formés et améliorer l'adéquation entre les besoins et les compétences.

Trouver un équilibre entre la croissance touristique et la durabilité à long terme. La promotion de pratiques touristiques responsables peut optimiser l'utilisation des ressources naturelles et réduire les impacts environnementaux. Il s'agit d'intégrer les énergies renouvelables dans les activités touristiques, comme le transport, et de diversifier les offres touristiques pour promouvoir d'autres formes de tourisme (par ex., écotourisme, tourisme culturel, tourisme rural, en hors saison) pour réduire la pression saisonnière et diminuer les pressions environnementales dans les zones côtières. La forte reprise du tourisme après la pandémie a créé de nouvelles difficultés pour certaines destinations, en raison de l'impact environnemental et social du tourisme. La contrainte exercée sur les infrastructures, notamment sur les réseaux de transport, les services de santé et les systèmes de gestion des ressources, ainsi que la hausse des émissions contribuant au changement climatique font partie des principaux problèmes rencontrés.

Promouvoir la création d'emplois durables et inclusifs dans le secteur touristique. Pour encourager la croissance économique tout en protégeant le patrimoine naturel et culturel, les pays doivent privilégier le développement d'initiatives de tourisme durable qui créent des emplois décents et bénéficient aux communautés locales. Cela peut passer par la promotion de nouvelles offres touristiques mettant l'accent sur la culture locale, la biodiversité et le développement durable. Par ailleurs, les pays doivent envisager la création de programmes de renforcement des capacités et sensibiliser les entrepreneurs et le personnel aux pratiques durables pour qu'ils disposent des compétences requises par le secteur touristique.

Faciliter la mobilité régionale en assouplissant les obligations en matière de visas et en dématérialisant les procédures de demande. Les gouvernements des pays de l'UpM doivent lever les restrictions en matière de visas, en particulier entre les pays de l'UE, des Balkans occidentaux et du sud de la Méditerranée, en mettant en place des exemptions ciblées pour les voyageurs à faible risque et en simplifiant les procédures par le biais des visas et des autorisations de voyage électroniques. Ces efforts doivent être soutenus par une meilleure infrastructure numérique et des plateformes multilingues transparentes afin de renforcer l'accessibilité et de promouvoir le tourisme régional, les échanges culturels et l'intégration économique.

Principales conclusions	Principales recommandations
Migration	
Les flux migratoires intra-UpM ont vite repris après la pandémie de COVID-19, jusqu'à dépasser les niveaux pré-pandémie en 2023. Des migrations correctement gérées peuvent renforcer l'intégration régionale et générer des revenus et des bénéfices de développement pour les migrants et pour les pays d'origine et de destination. Cependant, les pénuries de compétences et de main-d'œuvre alimentées par l'émigration dans les pays d'origine doivent être surveillées et prises en charge.	Améliorer la gestion des migrations de la main-d'œuvre en surveillant étroitement les flux d'émigration et leur impact sur la disponibilité des compétences et de la main-d'œuvre dans les pays d'origine, pour anticiper les pénuries potentielles et adapter en conséquence les politiques en matière d'éducation et de formation.
La forte migration depuis les Balkans occidentaux et les pays MENA vers l'UE a conduit à l'accroissement des populations de la diaspora. Le potentiel de développement des investissements de la diaspora et des retours reste à exploiter pour les pays d'origine de l'UpM.	Continuer à développer des politiques ciblant la diaspora pour encourager l'investissement et la transmission des connaissances, ainsi que pour faciliter le retour et la réinsertion des migrants et des membres de la diaspora souhaitant retourner dans leur pays d'origine. Ces mesures doivent s'accompagner d'investissements dans des systèmes conçus pour suivre l'impact de ces politiques.
Les initiatives de l'Union européenne, comme le train de mesures relatives à la mobilité des compétences et des talents (2023), ont été développées afin d'accroître l'attractivité de l'UE pour les talents étrangers.	Privilégier des partenariats et des accords répondant aux besoins des pays de destination et d'origine, ainsi que des travailleurs et des employeurs. Pour atteindre cet objectif, les pays doivent chercher à impliquer différentes parties prenantes dans le processus d'élaboration des politiques.
Les Partenariats pour la mobilité des compétences (PMC) et les accords bilatéraux créent des possibilités de formation et d'emploi dans des secteurs critiques confrontés à des pénuries de main-d'œuvre et permettent le renforcement des compétences dans les pays d'origine.	Adopter une approche pangouvernementale et encourager la collaboration de différentes parties prenantes pour assurer la mise en œuvre complète et durable des PMC.
Politiques en matière de visas	
Dans l'UE et les Balkans occidentaux, les citoyens peuvent voyager sans visa. Mais dans le sud de la Méditerranée, d'importants obstacles continuent de perturber la mobilité intra-régionale.	Envisager des exemptions de visa ciblées pour les voyageurs à faible risque afin de faciliter la mobilité et attirer plus de visiteurs. Cette approche serait particulièrement profitable au secteur touristique dans le sud de la Méditerranée et les Balkans occidentaux et permettrait de stimuler le tourisme régional et les échanges culturels.
Pour les citoyens non européens en voyage dans l'UE, et inversement, les obligations en matière de visas varient considérablement.	Développer des plateformes en ligne conviviales, multilingues et centralisées fournissant des informations exactes et à jour sur les politiques en matière de visas, les conditions d'admission et les actualités du voyage.
Certains pays comme l'Albanie et la Türkiye proposent désormais des visas électroniques pour faciliter les procédures de demande, ce qui s'inscrit dans la tendance mondiale de la numérisation.	Le déploiement élargi des autorisations de voyage électroniques (ETA) ou des visas électroniques peut contribuer à simplifier et accélérer les procédures de demande. Le renforcement de la connectivité au réseau à haut débit et des infrastructures numériques, en particulier dans le sud de la Méditerranée et les Balkans occidentaux, peut contribuer à rendre les plateformes de demande en ligne accessibles à tous les voyageurs.
Tourisme	
Le tourisme a retrouvé, voire dépassé, les niveaux pré-pandémie dans de nombreux pays, mais son essor alimente aussi des inquiétudes sur son déséquilibre et les pressions qu'il fait peser sur les communautés locales et l'environnement naturel.	Promouvoir des pratiques touristiques responsables pour optimiser l'utilisation des ressources naturelles et réduire les conséquences sur l'environnement, y compris sur les communautés locales. Il peut s'agir d'intégrer les énergies renouvelables dans les activités touristiques (hébergement, restauration, attractions) et de diversifier les offres touristiques pour encourager d'autres formes de tourisme (par ex., écotourisme, tourisme culturel, tourisme rural, hors saison). Cela permettrait également de diminuer la pression saisonnière et de réduire les pressions environnementales dans les zones côtières.
La contribution du tourisme à l'emploi est restée stable et ne s'est pas beaucoup améliorée ces dernières années, malgré la reprise du tourisme dans la région de l'UpM.	Encourager l'emploi durable et inclusif dans le secteur touristique pour soutenir la croissance économique, tout en protégeant le patrimoine naturel et culturel. Mettre en évidence des solutions favorables à la culture locale et la biodiversité, accompagnées d'initiatives de renforcement des capacités et de programmes de sensibilisation pour améliorer les compétences des parties prenantes et promouvoir les pratiques durables.
Les données collectées indiquent que les progrès ont été minimes dans les pays de l'UpM, mais la pandémie de COVID-19 a compliqué le suivi et la collecte des données.	Il est essentiel d'améliorer le suivi et la communication des données sur le tourisme pour mieux comprendre l'ampleur et l'impact de ces activités sur les économies de l'UpM et les marchés du travail, ainsi que sur l'environnement et les communautés locales.

M1. Flux migratoires

Pourquoi cet indicateur ?

La migration joue un rôle important dans les dynamiques économiques, politiques et sociales de la coopération et l'intégration régionales. Cet indicateur offre un aperçu des tendances récentes des flux migratoires vers et au sein de la région de l'UpM. Il ventile les flux en fonction de la région d'origine pour fournir une image du nombre et des caractéristiques des principales structures et tendances de migration.

Tendances principales

Les flux migratoires intra-UpM annuels vers les pays de destination de l'UpM-OCDE (UE27, Türkiye et Israël) ont augmenté depuis 2010, sauf l'année de la pandémie en 2020. Les migrations vers les pays de l'UpM-OCDE sont passées de 1,2 million en 2010 à 2,1 millions en 2022. La baisse des migrations en 2020 a été suivie d'un rebond en 2021, jusqu'à dépasser les niveaux pré-pandémie en 2022 (Graphique 4.1). La hausse continue des flux migratoires intra-UpM est cohérente avec une tendance générale de hausse des migrations vers l'OCDE. En 2023, les flux migratoires vers les pays de l'OCDE ont atteint un record pour la deuxième année consécutive (OCDE, 2024) et font ainsi de la gestion migratoire un thème politique de premier ordre dans de nombreux pays de l'UpM. Des facteurs de répulsion et d'attraction influencent la hausse des flux migratoires récents.

Compte tenu de la demande croissante de main-d'œuvre de l'UE dans les pays de destination des migrants, plusieurs accords ont récemment été signés entre les pays de l'UpM pour faciliter le recrutement des travailleurs migrants. Le récent accord signé par la Grèce et l'Égypte sur le recrutement de travailleurs saisonniers dans le secteur agricole et l'accord bilatéral entre l'Italie et la Tunisie sur la réglementation des migrations de la main-d'œuvre (voir aussi la section M.3) en sont des exemples. L'Allemagne a prolongé pour une durée indéterminée la *Règlementation des Balkans occidentaux*, qui devait initialement expirer en 2023. Cette réglementation autorise les citoyens de six économies des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo*, République de Macédoine du Nord, Monténégro et Serbie) à obtenir des visas de travail temporaires s'ils disposent d'une promesse d'embauche d'un employeur allemand. L'Allemagne a aussi doublé son quota annuel pour ces visas.

La migration dans l'UpM est aussi motivée par les difficultés structurelles et socioéconomiques des pays d'origine, comme un fort taux de chômage, une inadéquation des compétences avec le marché du travail et des différences de revenus et de développement intra-régional. Les données récentes des enquêtes d'opinion dans les pays MENA (Arab Barometer) et les Balkans occidentaux (Balkan Barometer) indiquent également un intérêt persistant pour l'émigration. En moyenne, environ 35-40 % des personnes interrogées indiquent qu'elles envisagent d'émigrer à l'avenir. Les taux les plus élevés se trouvent en Tunisie (46 %), en Albanie (44 %), en Jordanie (42 %) et au Monténégro (42 %).

Une part importante de la migration intra-UpM est une migration intra-UE. En 2022, 1,39 million de nouveaux migrants intra-UE ont été enregistrés, soit 63 % des flux totaux intra-UpM (Graphique 4.2). Entre 2021 et 2022, les flux migratoires venus de toutes les régions d'origine ont augmenté. La hausse relative la plus importante en termes d'émigration de l'UpM-OCDE vient des pays extérieurs à l'UE (+ 20 %), alimentée par une augmentation des flux venus de la Türkiye, suivis par des flux d'émigration accrus de la région des Balkans (+ 12 %) (Graphique 4.2).

Les premiers pays d'origine des migrants en 2022 incluent la Roumanie, le Maroc et la Syrie. Après la Roumanie, l'Italie, l'Allemagne et la Pologne sont les pays d'origine les plus importants de la migration intra-européenne. Par rapport à 2021, les flux entrants des migrants venus de la Türkiye et du Maroc ont beaucoup augmenté (Graphique 4.3). Tandis que les migrants marocains se rendent surtout en Espagne, en France et en Italie, les migrants de Türkiye vont surtout en Allemagne. Entre 2021 et 2022, les flux migratoires entre la Türkiye et l'Allemagne ont doublé (OCDE, 2024).

L'analyse de la répartition des genres montre que les femmes représentaient entre 33 % et 42 % des flux migratoires intra-UpM en 2022, selon la région d'origine (Graphique 4.4). Les pays de l'OCDE-UpM extérieurs à l'UE (Israël et Türkiye) sont ceux qui enregistrent la proportion de femmes la plus faible, à savoir 33 %, suivis des pays MENA avec 39,5 % de femmes migrantes. Ces chiffres peuvent être comparés à la part des migrantes dans les flux migratoires totaux vers tous les pays de l'OCDE, qui s'établissait à 42 % en 2022 si l'on exclut les migrations depuis l'Ukraine. La baisse de la part des migrantes dans les derniers

flux migratoires de la région MENA va dans le sens de la baisse de la part des migrantes dans le nombre global des migrants de la région MENA dans les pays de destination de l'UpM, comme l'illustre la section M2 (Graphique 4.9).

Les motifs de migration des flux migratoires intra-régionaux sont variés. Le Graphique 4.5 fournit un aperçu des motifs pour lesquels les premiers titres de séjour (de 12 mois minimum) dans l'UE27 ont été accordés aux citoyens des pays des Balkans et des pays MENA. Les migrations familiales représentent la majorité des titres de séjour pour les citoyens de ces deux régions, soit 57 % de tous les titres de séjour accordés aux migrants de la région MENA et 49 % pour les migrants des Balkans occidentaux en 2023. Cependant, en analysant la composition des titres de séjour depuis 2019, d'importants changements apparaissent. Alors que les migrations familiales ont augmenté depuis 2019 pour les migrants des pays des Balkans occidentaux, elles ont au contraire diminué pour les citoyens des pays MENA à la faveur des motifs d'emploi et d'études. Cette évolution est peut-être due en partie aux politiques récentes visant à créer davantage de solutions légales pour les migrations de la main-d'œuvre entre l'Afrique du Nord et l'UE, comme l'explique la section M3.

La forte émigration des pays extérieurs à l'UE, notamment les pays MENA et les Balkans occidentaux, fait craindre des pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans les pays d'origine des migrants, en particulier pour l'émigration de la main-d'œuvre qualifiée ou de travailleurs de secteurs clés comme la santé ((OECD, 2022^[1]) ; (Socha-Dietrich et Dumont, 2021^[2])) ou dans des métiers particuliers comme les ingénieurs et les experts en TIC. Au fil du temps, les caractéristiques des migrants venus des pays MENA et des Balkans occidentaux ont beaucoup changé, en particulier leur niveau d'éducation. Alors qu'auparavant les migrants étaient majoritairement peu qualifiés, tous les niveaux d'éducation sont désormais représentés plus uniformément. Il s'agit d'une tendance générale d'amélioration continue du niveau d'éducation des migrants résidant dans l'OCDE. Alors que cette évolution peut permettre des transferts de capital humain et de compétences (voir Encadré 4.2), elle constitue un défi pour les pays d'origine. Pour relever ce défi, les structures et les caractéristiques des flux d'émigration et leurs implications pour les économies et les marchés du travail locaux doivent être rigoureusement surveillées. À ce jour, les pays d'origine de la région sont peu nombreux à avoir mis en place une surveillance systématique des flux d'émigration et une collecte de données approfondie des caractéristiques des émigrants (OCDE, 2022).

Quelles politiques adopter ?

- **Surveiller les flux migratoires pour anticiper les pénuries de main-d'œuvre et de compétences.** Pour éviter que l'émigration n'aggrave les pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans les pays d'origine des migrants, les structures et les caractéristiques des flux d'émigration doivent être surveillées, en particulier les compétences des migrants. Cela permettra d'identifier en temps utile de potentielles pénuries de main-d'œuvre et de compétences et d'adapter les stratégies et politiques d'éducation et de développement des compétences. À ce jour, les pays d'origine sont peu nombreux à disposer de systèmes permettant de surveiller systématiquement les conséquences de l'émigration sur la disponibilité locale de la main-d'œuvre et des compétences.
- **Renforcer la collecte de données sur les caractéristiques des émigrants.** Les données sur l'éducation et les compétences des émigrants sont la clé pour aligner les migrations de la main-d'œuvre et les politiques d'anticipation du développement des compétences, ainsi que pour renforcer la circulation et l'accumulation des compétences découlant de la migration.

Définitions

Cet indicateur mesure les flux migratoires permanents vers et depuis les pays de l'UpM. Les informations se basent sur la *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales* (IMD) qui enregistre les flux migratoires légaux annuels vers les pays de l'OCDE.

Il convient de noter que bien qu'il existe des flux migratoires clandestins, ils sont difficiles à mesurer puisqu'aucune donnée fiable et comparable n'est disponible sur les entrées clandestines des ressortissants étrangers. Par conséquent, les chiffres des flux migratoires réels vers les pays de l'UpM-OCDE sont peut-être sous-estimés.

Les données de l'IMD ne sont pas non plus harmonisées au niveau international et doivent donc être interprétées avec prudence.

Les données de l'OCDE sur les flux migratoires et la population migrante peuvent être récupérées depuis les [bases de données de l'OCDE sur les migrations](#).

Les données sur les premiers titres de séjour par motif et par citoyenneté sont basées sur les données Eurostat.

Pour aller plus loin

OECD (2024) *International Migration Outlook*, OECD Publishing, Paris, https://www.oecd.org/fr/publications/2022/03/les-emigres-marocains-dans-les-pays-de-l-ocde_b2d049e5.html

OECD (2022), *Labour Migration in the Western Balkans: Mapping Patterns, Addressing Challenges and Reaping Benefits*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/af3db4f9-en>.

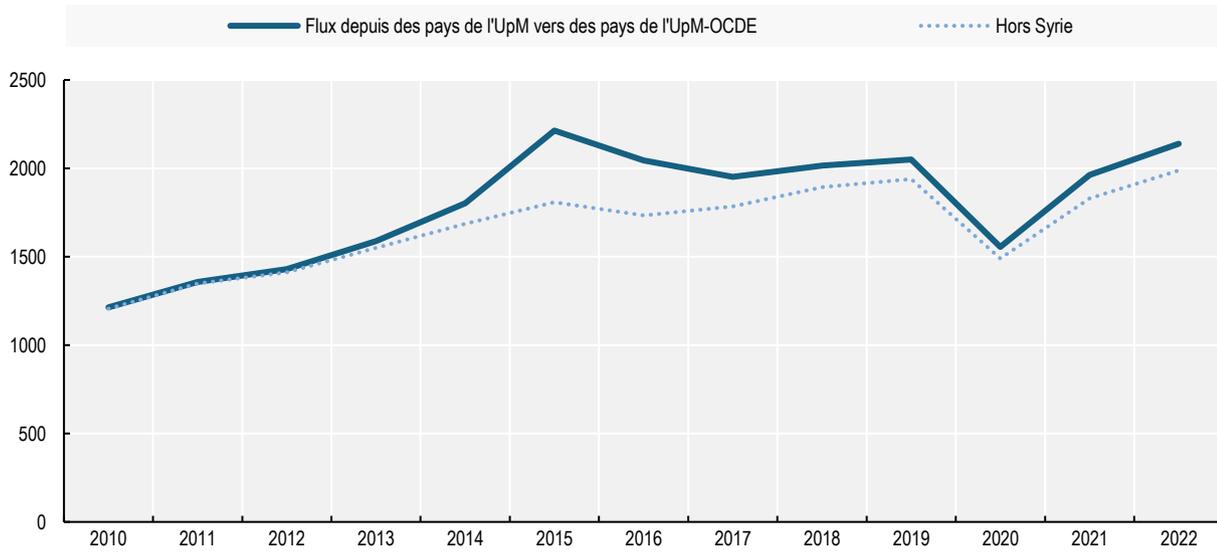
Regional Cooperation Council (2023), *Balkan Barometer*, <https://www.rcc.int/balkanbarometer/publications>

Arab Barometer (2024), *Migration in the Middle East and North Africa*, <https://www.arabbarometer.org/wp-content/uploads/AB8-Migration-Report-EN.pdf>

Socha-Dietrich, K. and J. Dumont (2021), "International migration and movement of doctors to and within OECD countries - 2000 to 2018: Developments in countries of destination and impact on countries of origin", *OECD Health Working Papers*, No. 126, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/7ca8643e-en>

Graphique 4.1. Flux de migration vers les pays de l'UpM, 2010-22

Flux depuis des pays de l'UpM vers des pays de l'UpM-OCDE (en milliers)



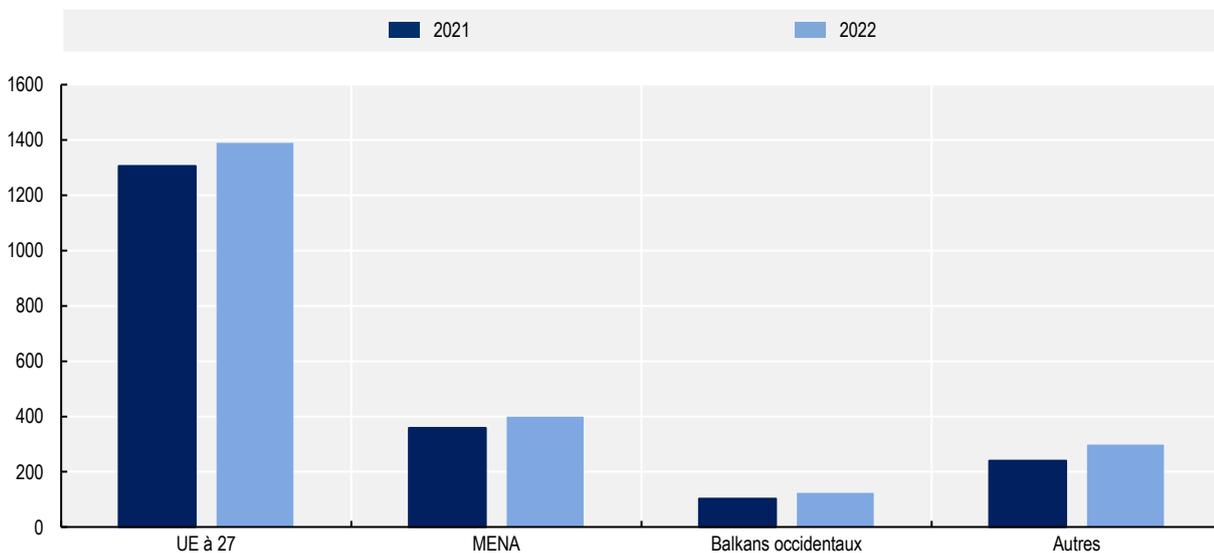
Note : Les flux migratoires comprennent les migrations des pays de l'UpM vers les pays de l'UpM-OCDE (UE-27, Israël et Türkiye).

Source : OECD International Migration Database.

StatLink  <https://stat.link/h84ibl>

Graphique 4.2. Flux de migration par région d'origine, 2021 et 2022

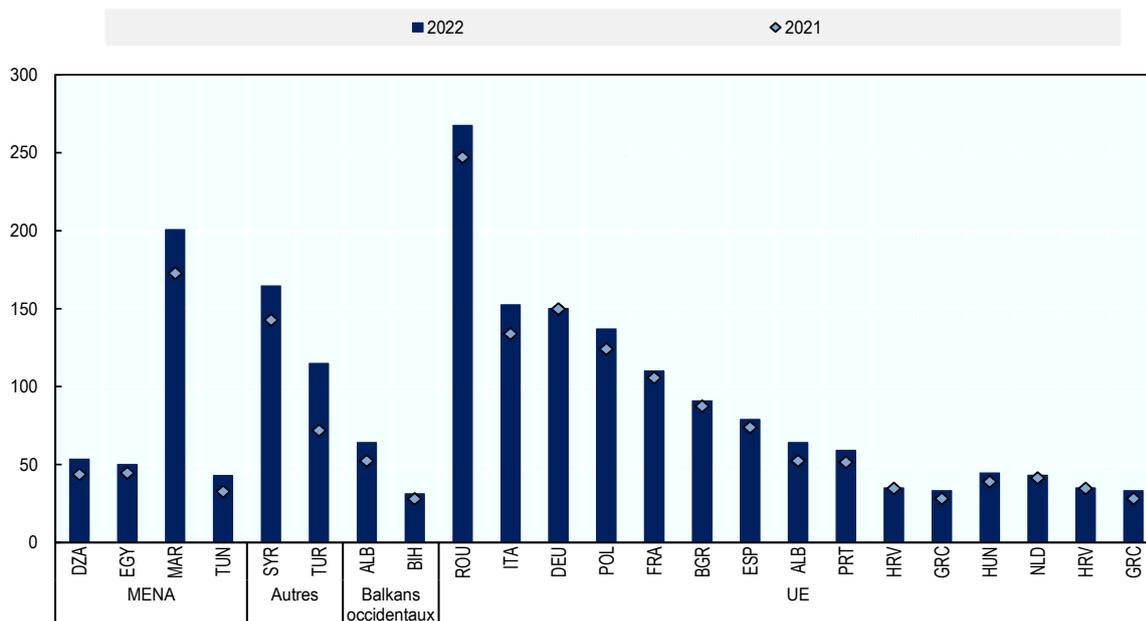
Migrants provenant des pays de l'UpM vers les pays membres de l'UpM appartenant à l'OCDE (en milliers)



Source : OECD International Migration Database.

StatLink  <https://stat.link/3c6yvj>

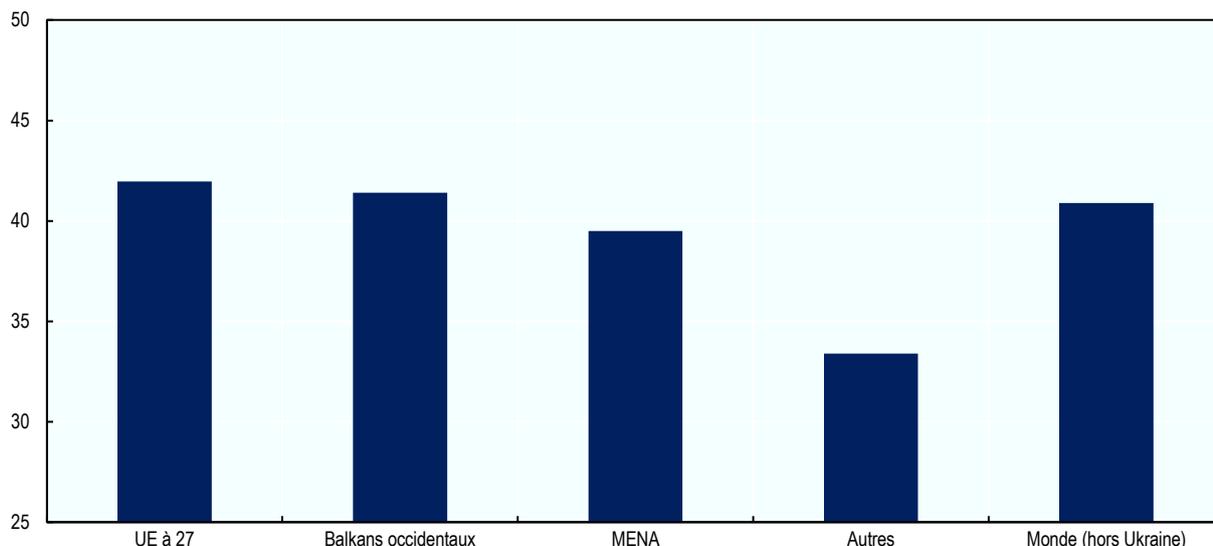
Graphique 4.3 Top des 20 des pays d'origine de l'UpM des nouveaux immigrants au sein de l'OCDE, 2021-22



Note : Les flux migratoires comprennent les migrations des pays de l'UpM vers les pays de l'UpM-OCDE (UE-27, Israël et Türkiye). Les séries de flux migratoires vers l'Allemagne et la Pologne sont ajustées afin d'exclure les immigrants de courte durée.
 Source : OECD International Migration Database.

StatLink  <https://stat.link/etf3vu>

Graphique 4.4. Part des femmes dans les flux de migration depuis des régions de l'UpM vers l'OCDE (en %), 2022



Note : Les flux migratoires comprennent les migrations depuis les pays de l'UpM vers tous les pays de l'OCDE. La catégorie « Autres » comprend la Türkiye et Israël. La catégorie « Monde hors Ukraine » comprend les flux migratoires vers les pays de l'OCDE en provenance de tous les pays d'origine, à l'exception de l'Ukraine.
 Source : OECD International Migration Database.

StatLink  <https://stat.link/m8vo6l>

Encadré 4.1. Migration clandestine et forcée

Les évolutions géopolitiques régionales et l'instabilité politique et sociale continuent à constituer d'importants facteurs de migration forcée dans la région de l'UpM, à augmenter sensiblement le nombre de personnes qui migrent dans d'autres pays de l'UpM et à rediriger les flux de migration de la main-d'œuvre. Par exemple, le déplacement des Ukrainiens dans les pays européens voisins pourrait modifier les opportunités de migration et d'emploi des travailleurs du sud de la Méditerranée en raison d'une concurrence accrue à l'emploi, de la modification des besoins du marché et de l'évolution des politiques d'immigration. Récemment, le conflit en cours au Moyen-Orient et l'instabilité politique au Sahel et en Afrique subsaharienne ont augmenté les migrations forcées et pourraient avoir un impact sur la mobilité dans la région.

En 2023, plus de 274 800 migrants sont entrés illégalement en Europe par la Méditerranée et l'Atlantique. Beaucoup d'entre eux sont arrivés par la mer en Italie depuis la Libye/Tunisie, et en Grèce depuis la Türkiye. Les premières données pour 2023 indiquent une hausse de 35 % des arrivées illégales par rapport à l'année précédente, soit le plus haut niveau depuis 2016 (ICMPD, 2024^[3]).

Le **changement climatique** modifie également les structures migratoires dans la région. L'augmentation des événements météorologiques extrêmes et des catastrophes climatiques a provoqué 305 000 nouveaux déplacements au Moyen-Orient et en Afrique en 2022, soit une hausse de 30 % par rapport à l'année précédente (IDMC, 2023^[4]). Les inondations, les tempêtes et les sécheresses menacent la sécurité alimentaire et de l'eau, la santé et la sécurité humaine. Les séismes en Türkiye, en Syrie et au Maroc en 2023, ainsi que les inondations de novembre 2024 à Valence, en Espagne, ont provoqué des déplacements intérieurs, et les conséquences les plus lourdes sont portées par les populations les plus vulnérables. Si les familles et les individus continuent à avoir du mal à répondre à leurs besoins de base ou à reconstruire, ils chercheront peut-être à migrer.

Alors que ces déplacements forcés évoluent, une attention particulière est donnée à l'entrepreneuriat des réfugiés comme un moyen d'encourager l'inclusion socioéconomique, puisque les individus déplacés contribuent de plus en plus aux économies locales, en créant des entreprises, en connectant les marchés, et en créant des opportunités d'emploi malgré des obstacles juridiques, financiers et sociaux persistants (Union pour la Méditerranée, « Séminaire sur l'entrepreneuriat des réfugiés », 2024).

Les cadres des migrations de la main-d'œuvre évoluent pour répondre aux besoins des réfugiés. Par exemple, le projet pilote du réservoir européen de talents s'est concentré sur l'intégration des réfugiés ukrainiens dans les marchés du travail européens (OECD, 2024^[5]) ; (EURES, s.d.^[6]).

M2. Nombre de migrants

Pourquoi cet indicateur ?

Les migrations peuvent contribuer à corriger des déséquilibres démographiques et socioéconomiques et à favoriser la croissance et le développement des pays d'origine et de destination. Dans les pays de destination où la population est vieillissante, l'immigration peut permettre de lutter contre les pénuries de main-d'œuvre et de compétences. Dans les pays d'origine, l'émigration peut soulager les pressions pesant sur le marché du travail et stimuler le développement par le biais des envois de fonds et des investissements de la diaspora. Cet indicateur suit l'évolution du nombre et des caractéristiques des migrants nés dans l'UpM.

Tendances principales

Le nombre de migrants intra-UpM a augmenté ces vingt dernières années et la région de l'UpM accueille désormais presque 34 millions de migrants intra-UpM, contre 19 millions en 1990 (Graphique 4.5). La majorité de ces migrants viennent de pays de l'UE, mais le nombre de migrants intra-UpM des pays MENA et des Balkans occidentaux augmente. La hausse relative la plus importante du nombre de migrants vient des pays des Balkans occidentaux : la région a enregistré une hausse de 157 % (de 1,1 million à presque 2,8 millions de migrants) sur la période 1990-2024, tandis que les migrations des pays MENA ont augmenté de 112 % (de 4,8 à 10,4 millions).

Les migrations des pays de l'UE représentaient en 2024 plus de la moitié du volume migratoire de l'UpM (54 %), contre 59 % en 1990. La part des migrants des pays MENA et des Balkans occidentaux a augmenté au cours de la même période. Les migrations des pays MENA représentent désormais 30 % des migrants de l'UpM, contre 27 % en 1990, tandis que la part des migrants des Balkans occidentaux est passée de 6 % à 8 %.

Les principales régions d'émigration de l'UpM en dehors de l'UE (MENA et Balkans occidentaux) font face à une forte émigration persistante vers plusieurs pays de l'UE (en particulier la France, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne), motivée par des difficultés économiques et sociales, notamment un manque de création d'emplois et des taux de chômage élevés, surtout chez les jeunes. Dans les pays des Balkans occidentaux, les migrants viennent surtout de Bosnie-Herzégovine et ces dernières années, d'Albanie (Graphique 4.6).

Le nombre d'émigrants de la région MENA a rapidement augmenté depuis 1990, et le Maroc et l'Autorité palestinienne sont les principaux pays d'origine dans la région (Graphique 4.7).

Les taux d'émigration varient beaucoup selon les régions d'origine des migrants de l'UpM. L'ensemble de la région des Balkans occidentaux fait face à des évolutions démographiques qui associent le vieillissement de la population et une baisse de la natalité (aucune de ces économies n'a un taux de fertilité supérieur au seuil de renouvellement des générations) (Wankiewicz, 2025, « The vanishing Balkans: The region's demographic crisis » [La disparition des Balkans : la crise démographique dans la région]). En raison de cette évolution démographique et des grosses vagues d'émigration de ces dernières décennies, une part importante de la population vit à l'étranger. En 2024, environ un quart de la population des pays des Balkans occidentaux de l'UpM avait émigré, soit une forte hausse depuis 1990 lorsque le taux d'émigration s'établissait autour de 10 %.

Dans le même temps, la région MENA observe une croissance démographique rapide et des taux d'émigration plus stables dans le temps, autour de 4 % (Graphique 4.8).

Le rôle des migrations intra-régionales en lien avec d'autres destinations de migration varie selon les pays.

- Les migrants originaires de l'Albanie, de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie dépendent beaucoup des migrations intra-UpM, puisque plus de 90 % d'entre eux résident dans un autre pays de l'UpM (Graphique 4.9).
- Une majorité des migrants venus de l'Autorité palestinienne, de Macédoine du Nord et de Bosnie-Herzégovine réside également dans d'autres pays de l'UpM.
- Cependant, quelques pays de l'UpM dépendent davantage de pays de destination situés à l'extérieur de l'UpM, notamment les États-Unis et le Canada, mais aussi l'Australie.

L'UpM et la région MENA élargie. Ces deux dernières décennies, les migrants des pays MENA ont de plus en plus émigré dans la région du Conseil de coopération du Golfe (Graphique 4.10 et Graphique 4.11). Les pays du CCG continuent à être des destinations importantes pour les travailleurs des pays MENA, en particulier l'Égypte et le Liban, en raison de la demande de main-d'œuvre dans le bâtiment, la santé, les technologies et les services. Le nombre de migrants des pays MENA de l'UpM dans la région du CCG a presque triplé entre 2000 et 2024, passant de 1,4 million à 3,9 millions. Ce chiffre est largement dû aux migrations venues d'Égypte, avec une forte augmentation de son volume migratoire dans les pays du CCG depuis 1990, passant de 1,2 à 3,2 millions en 2024. Il est intéressant de noter qu'entre 1990 et 2024, la hausse relative du nombre de migrants de l'Égypte vers les pays du CCG est comparable à la hausse relative des migrations intra-UpM, alors que le nombre absolu des migrants égyptiens dans les pays de destination de l'UpM est moins important. Cela indique que ces deux corridors migratoires se complètent au lieu de se substituer. Alors que les flux migratoires précédents vers les états du CCG étaient principalement constitués d'une main-d'œuvre peu qualifiée, l'immigration très qualifiée a beaucoup augmenté, en particulier dans les secteurs de l'ingénierie, l'informatique, la finance et l'éducation. Cette évolution traduit les efforts déployés par les pays du CCG pour diversifier leurs économies, dans le cadre d'initiatives telles que la Vision 2030 de l'Arabie saoudite et les objectifs de développement à long terme des EAU. Par exemple, les données récentes indiquent que les migrations de la main-d'œuvre moyennement et fortement qualifiée en Arabie saoudite ont augmenté plus vite que celles de la main-d'œuvre peu qualifiée depuis la pandémie de COVID-19 (De Bel-Air, 2024^[7]). Les migrants des pays MENA de l'UpM vers les pays du CCG sont très majoritairement des hommes, puisque les femmes ne représentent qu'environ 30 % des migrants. Ce chiffre est cohérent avec la structure globale de migration des pays du CCG, qui se caractérise par une part importante d'hommes migrants.

La répartition hommes-femmes des migrations intra-régionales dans l'UpM est diverse, et elle varie selon la région d'origine. Alors que les femmes constituent au moins la moitié des volumes migratoires venus des Balkans occidentaux, les hommes sont sur-représentés dans les volumes migratoires de tous les pays MENA de l'UpM, sauf l'Algérie. À l'instar de leur proportion dans les volumes migratoires des pays du CCG, les femmes ne représentent que 30 % des migrants égyptiens (Graphique 4.12).

Les données récentes de l'OCDE montrent que les migrants des pays d'origine de l'UpM ont souvent du mal à s'intégrer dans le marché du travail. Les migrants d'Afrique du Nord et des Balkans occidentaux dans les pays de l'OCDE sont en moyenne moins intégrés au marché du travail et sont plus susceptibles d'être surqualifiés par rapport aux autres individus nés à l'étranger ((OECD, 2022^[8]) ; (OECD, 2022^[11]) ; (OECD, 2018^[9])).

Tandis que l'émigration des individus en âge de travailler peut avoir des conséquences négatives sur le marché du travail et l'économie des pays d'origine, comme l'explique la section M1, les migrations peuvent aussi avoir un impact positif sur les économies de ces pays grâce aux transferts financiers et de connaissances des migrants et de la diaspora (Encadré 4.2).

Quelles politiques adopter ?

- **Investir dans des stratégies et des politiques ciblant la diaspora.** Étant donné l'importance des envois de fonds et des effectifs de la diaspora, les pays de l'UpM ont le potentiel d'améliorer l'intégration régionale et de renforcer les impacts positifs des migrations en continuant à développer des politiques et des programmes ciblant la diaspora. Les données sur l'efficacité des programmes existants restent limitées, ce qui souligne la nécessité d'un suivi et d'une évaluation plus systématiques des efforts d'investissement de la diaspora.
- **Faciliter et utiliser le retour et la réinsertion des migrants légaux.** Les pays de l'UpM peuvent faciliter le retour des émigrants légaux et leur réinsertion dans le marché du travail en proposant des incitations au retour, ainsi qu'en facilitant les investissements et la création d'entreprise pour les migrants de retour.

Définitions

Cette section se base sur les statistiques des migrations du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA). La base de données DESA inclut une estimation des volumes migratoires internationaux selon l'âge, le genre et les pays d'origine et de destination entre 1990 et 2024. Ces estimations s'appuient sur les statistiques officielles relatives aux citoyens nés à l'étranger ou étrangers.

Les taux d'émigration sont définis comme le rapport entre le nombre d'émigrants d'un pays donné qui vivent à l'étranger et la somme totale de la population de ce pays et des émigrants vivant à l'étranger.

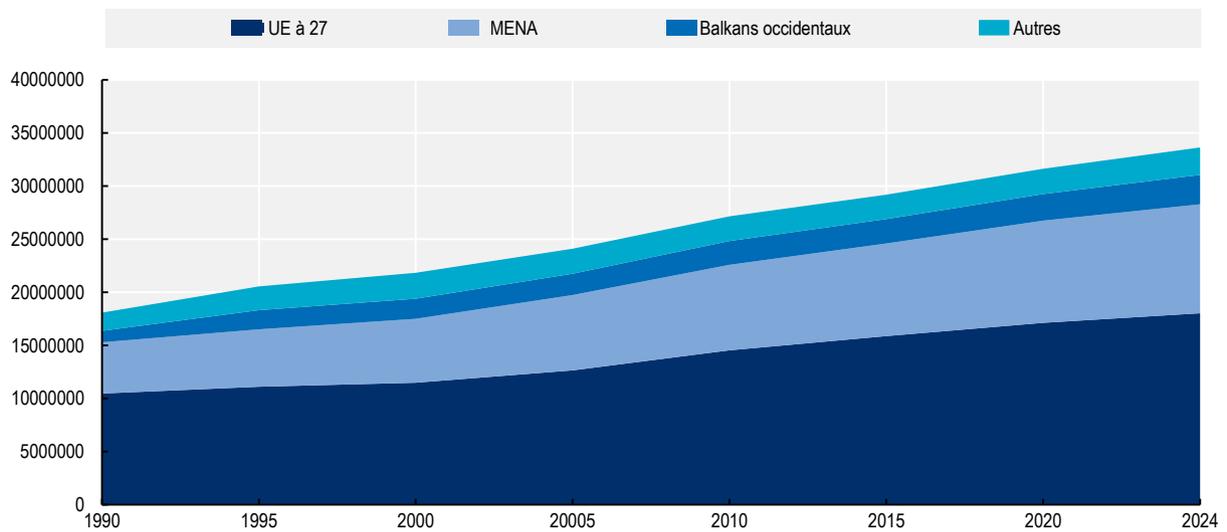
Pour aller plus loin

OECD (2018), *Talents à l'étranger : Une revue des émigrés tunisiens, Talents à l'étranger*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264308855-fr>.

OECD (2022), *Labour Migration in the Western Balkans: Mapping Patterns, Addressing Challenges and Reaping Benefits*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/af3db4f9-en>.

OECD (2022), *Les émigrés marocains dans les pays de l'OCDE : Quelles nouvelles dynamiques?*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264264304-fr>.

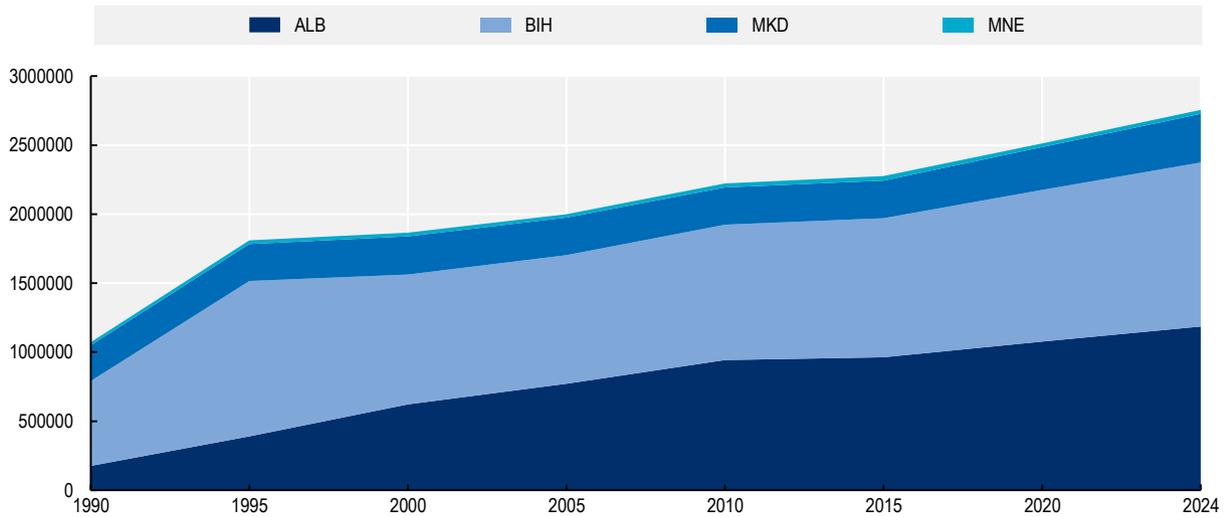
Graphique 4.5. Nombre de migrants intra-UpM par région d'origine, 1990-2024



Note : le graphique inclut le nombre de migrants d'un pays de l'UpM qui résident dans un autre pays de l'UpM (sauf pays observateurs et suspendus countries).

Source : UN DESA 2024 International Migrant Stock database.

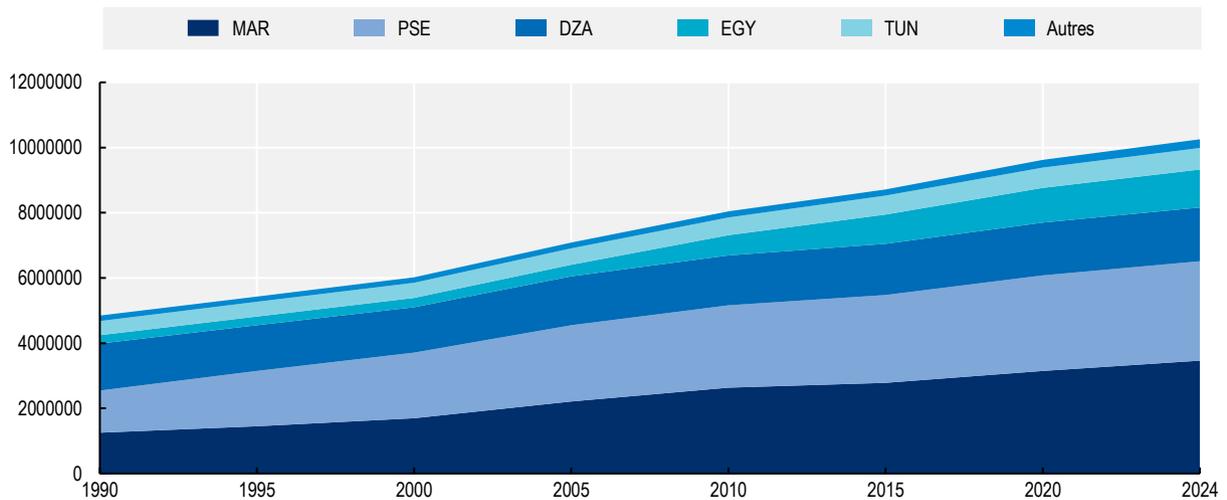
Graphique 4.6. Nombre de migrants depuis les Balkans occidentaux vers les pays de destination de l'UpM, 1990-2024



Note : Les pays de destination de l'UpM comprennent tous les pays membres de l'UpM (à l'exception des pays observateurs et des pays dont l'adhésion est suspendue).

Source : UN DESA 2024 International Migrant Stock database

Graphique 4.7. Nombre de migrants depuis la région MENA vers les pays de l'UpM, 1990-2024

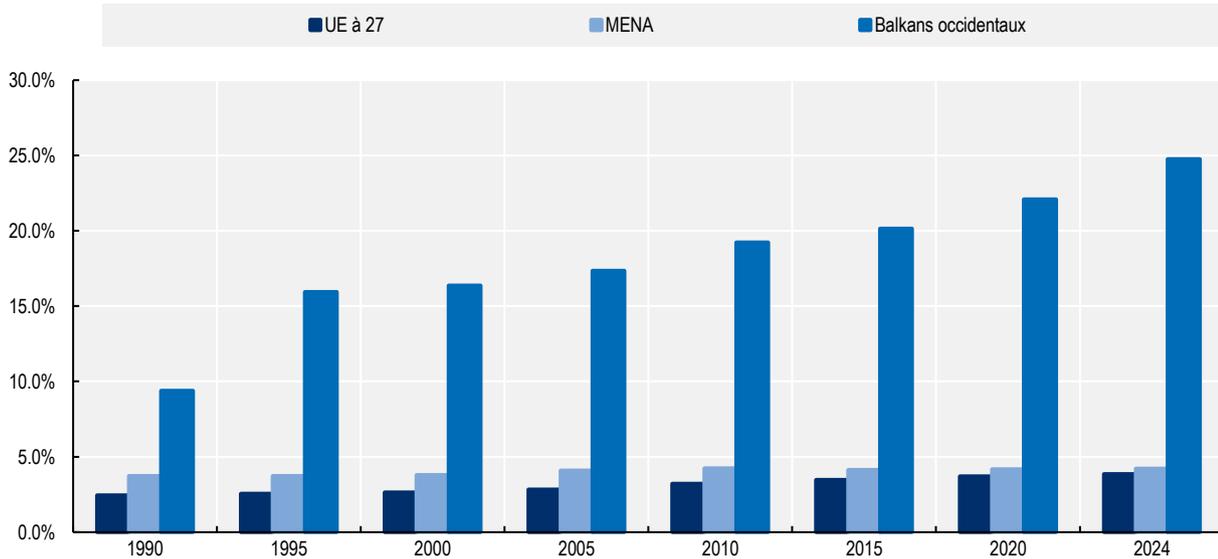


Note : Les pays de destination de l'UpM comprennent tous les pays membres de l'UpM (à l'exception des pays observateurs et des pays dont l'adhésion est suspendue). La catégorie « autres » comprend le Liban, la Jordanie et la Mauritanie.

Source : UN DESA 2024 International Migrant Stock database.

Graphique 4.8. Taux d'émigration par région d'origine, 1990-2024

Nombre de migrants en pourcentage de la population totale résidant dans le pays d'origine et à l'étranger

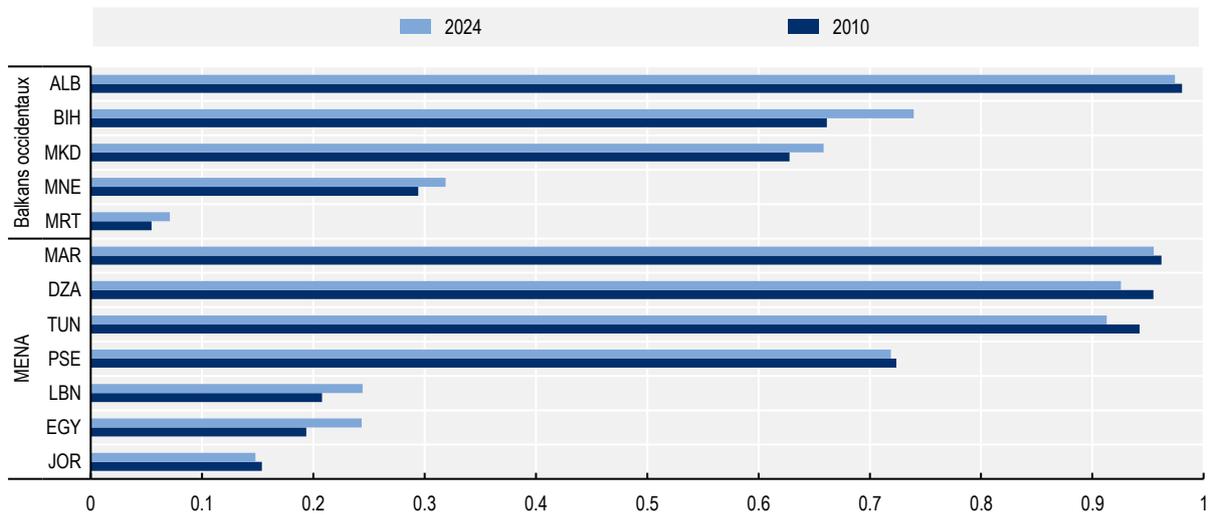


Note : Le *taux d'émigration* est défini comme le nombre de migrants (dans n'importe quel pays de destination) divisé par la somme de la population migrante et de la population résidant dans l'économie d'origine.

Source : UN DESA 2024 International Migrant Stock database.

Graphique 4.9. Part de migrants dans les pays de l'UpM, 2010 et 2014

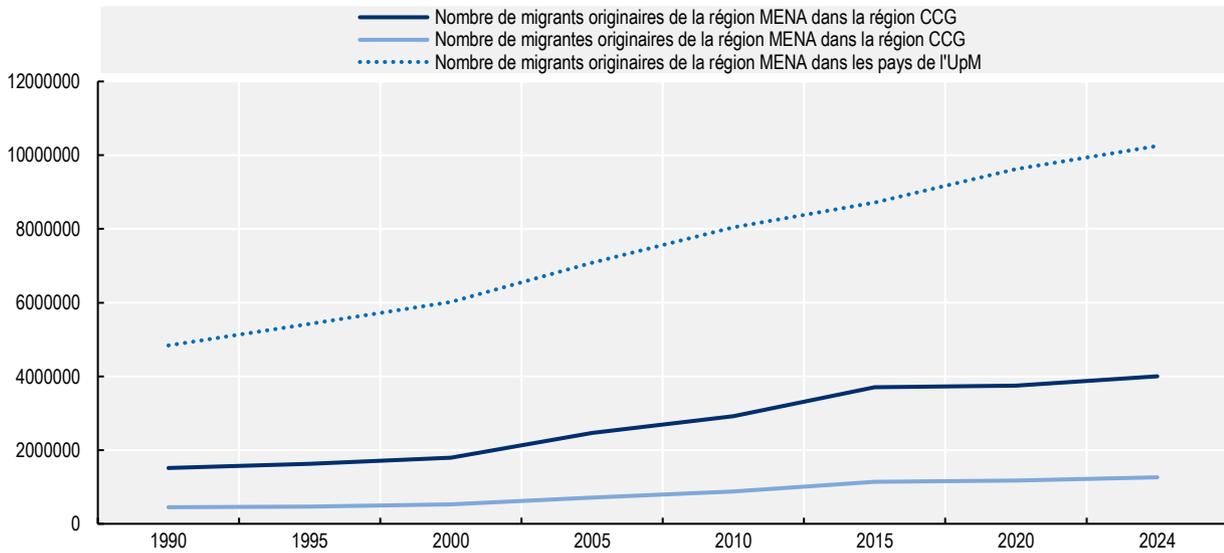
Part des migrants dans les pays de l'UpM par rapport à l'ensemble des migrants dans tous les pays de destination.



Source : UN DESA 2024 International Migrant Stock database

Graphique 4.10. Migration depuis les pays MENA vers la région du Conseil de Coopération du Golfe, 1990-2024

Nombre de migrants et nombre de migrantes originaires des pays de la région MENA de l'UpM dans la région du CCG

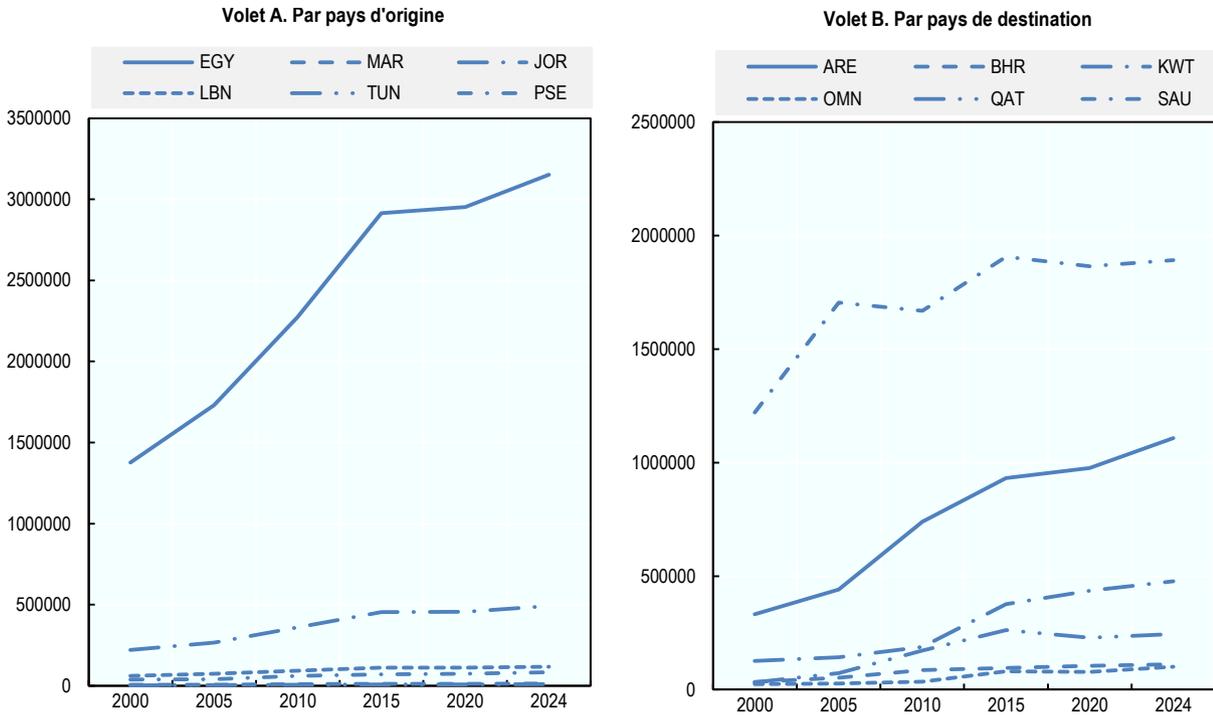


Note : La région du Conseil de coopération du Golfe comprend les six pays suivants : Bahreïn, Koweït, Oman, Arabie saoudite, Qatar et Émirats arabes unis (EAU).

Source : UN DESA 2024 International Migrant Stock database

Graphique 4.11. Migration depuis les pays MENA vers les pays du CCG, par pays d'origine et de destination, 2000-2024

Nombre de migrants provenant des pays de la région MENA de l'UpM vers la région du CCG, par pays d'origine (panneau de gauche) et pays de destination (panneau de droite)

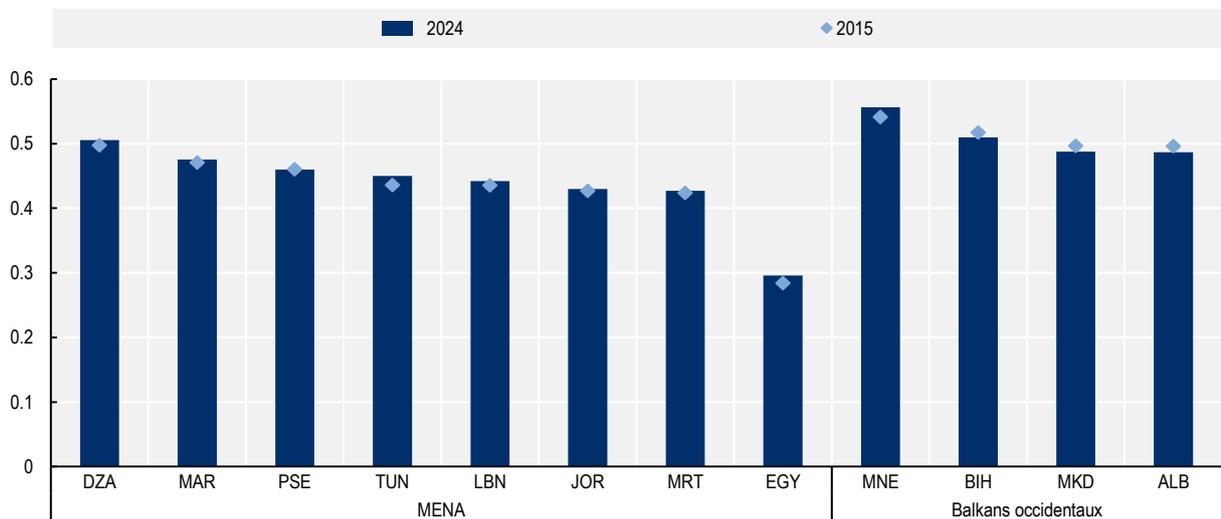


Note : La région du Conseil de coopération du Golfe comprend six pays : Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite et Émirats arabes unis (EAU).

Source : UN DESA 2020 International Migrant Stock database.

Graphique 4.12. Part des femmes dans le nombre total de migrants, 2010 et 2024

Part des femmes migrantes par rapport à l'ensemble des migrants (tous pays de destination confondus)



Source : UN DESA 2024 International Migrant Stock database.

Encadré 4.2 Le rôle de la diaspora

La migration peut être une grande force pour lutter contre les déséquilibres démographiques et les pénuries de main-d'œuvre dans les pays de destination, ainsi que pour contribuer au développement social et économique des pays d'origine. Les migrants peuvent contribuer à réduire les pénuries de main-d'œuvre dans les pays de destination où la population est vieillissante et à soutenir le développement de leurs pays d'origine grâce aux envois de fonds, aux investissements de la diaspora, et aux transferts de connaissances et de compétences.

Les envois de fonds sont l'impact le plus important et le plus direct sur le développement des pays d'origine. Comme le décrit le Chapitre 2, les pays MENA et des Balkans occidentaux de l'UpM reçoivent d'importantes entrées d'envois de fonds qui contribuent au développement des ménages, des régions et des pays.

Au-delà des envois de fonds, une diaspora très qualifiée peut contribuer à diffuser des connaissances et des technologies, à augmenter les investissements financiers et les échanges commerciaux en réduisant les coûts de transaction et les asymétries d'information. Des initiatives sont en cours afin d'exploiter l'impact de la diaspora sur le développement dans les pays de l'UpM des Balkans occidentaux et de la sous-région MENA, mais elles en sont à différents stades de mise en œuvre (OECD, 2022^[1]) ; (ICMPD, 2024^[3]). Pour assurer la réussite d'une politique ciblant la diaspora, il faut d'abord bâtir la confiance et créer des canaux de communication. De nombreux pays d'origine ont créé des mécanismes afin de garder un lien avec la diaspora, comme des plateformes, des bureaux d'état civil et des portails interactifs visant à identifier ses membres. Les services de création de réseaux proposés par ces plateformes se sont révélés très importants pour créer du lien avec et permettre aux membres de la diaspora d'être en contact entre eux, ainsi qu'avec les secteurs public et privé de leurs pays d'origine.

Afin de renforcer les échanges et les transferts de connaissances, certains pays ont créé des plateformes et des réseaux de recherche scientifique afin d'utiliser les connaissances et l'expertise des membres de la diaspora dans le monde universitaire. Le Serbian Science and Diaspora Collaboration Programme (Programme de collaboration de la diaspora serbe pour la science) est un exemple issu des Balkans occidentaux. Ce programme créé en 2019 propose des incitations financières aux instituts de recherche et développement locaux afin qu'ils collaborent avec la diaspora serbe, participent à l'échange de connaissances et développent leur capacité en ressources humaines par le biais de visites courtes de chercheurs serbes auprès d'experts faisant partie de la diaspora. L'Égypte a créé un Science Hub (Pôle scientifique) pour promouvoir l'échange de compétences et de connaissances et elle prévoit de créer une plateforme en ligne pour permettre aux universitaires de la diaspora de soutenir la mise en œuvre de stratégies nationales pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

D'autres politiques et programmes se concentrent sur le renforcement des contributions financières et des investissements de la diaspora par le biais d'instruments financiers tels que des prêts sur mesure et des diaspora bonds, ainsi que par le soutien aux investissements et aux activités entrepreneuriales de la diaspora. L'Égypte et la Jordanie ont lancé des diaspora bonds par le passé afin de lever des fonds pour compléter les ressources publiques, mais aussi d'autres instruments de finance mixte pour soutenir des projets d'investissement public. Dans les Balkans occidentaux, plusieurs initiatives prévoient de cartographier les entreprises de la diaspora et d'organiser des forums professionnels avec les représentants de la diaspora pour les inciter à investir davantage.

Enfin, les migrations de retour peuvent aussi permettre de compenser certaines conséquences négatives de l'émigration sur les pays d'origine, tout en contribuant au transfert de compétences et de connaissances productives. Les politiques d'aide au retour et à la réinsertion peuvent chercher à supprimer les obstacles réglementaires et administratifs qui empêchent les migrations de retour, à simplifier les démarches et à aider les migrants de retour à réintégrer le marché du travail ou à entreprendre.

Malgré quelques exemples de progrès et d'innovation dans le développement des initiatives ciblant la diaspora et les migrations de retour, des lacunes persistent dans les cadres politiques, notamment quant à l'institutionnalisation de l'engagement de la diaspora. Alors que plusieurs pays de l'UpM des sous-régions MENA et des Balkans occidentaux ont pris des mesures afin de créer des organismes institutionnels spécifiques pour coordonner le travail sur l'engagement de la diaspora, il existe généralement un manque de stratégies gouvernementales holistiques, et la gestion et l'évaluation des politiques et des programmes sont souvent insuffisantes. En outre, les données relatives à la diaspora et aux migrations de retour ne sont pas assez nombreuses, en particulier pour saisir les structures et les caractéristiques des migrations.

Source : (OECD, 2022^[1]) ; (ICMPD, 2024^[10])

M3. Accords, cadres et projets de mobilité

Pourquoi cet indicateur ?

Une combinaison d'accords bilatéraux et régionaux, de cadres et de projets joue un rôle clé pour encadrer et encourager la mobilité humaine en Méditerranée. Les *accords* de mobilité signés entre deux ou plusieurs pays (ou avec l'UE) visent à réguler et gérer les migrations entre les pays signataires. Les *cadres* de mobilité comme les partenariats pour la mobilité des compétences (PMC) sont des cadres stratégiques conçus pour atteindre les objectifs identifiés par les accords de mobilité. Les nouveaux *programmes et projets* permettent la mise en œuvre pratique de ces cadres, en traduisant les objectifs des accords officiels en résultats concrets au service de l'intégration régionale et du développement.

Cet indicateur vise à éclairer les interactions entre les accords, les cadres et les projets de mobilité, ainsi que l'articulation des dynamiques souvent complexes de la sécurité régionale avec la promotion d'intérêts communs.

Tendances principales

Ces vingt dernières années, les pays de l'UE, des Balkans occidentaux et du sud de la Méditerranée cherchent de plus en plus à collaborer à travers des partenariats et des accords de mobilité, en mettant l'accent sur la gestion migratoire et le renforcement des solutions légales de mobilité éducative et professionnelle. Le Tableau 4.1 dresse la liste des accords signés entre l'UE ou les pays membres de l'UE et d'autres pays de l'UpM non membres de l'UE sur la migration et la mobilité de la main-d'œuvre. Bien que les partenariats de mobilité et les accords de réadmission signés ces 15-20 dernières années continuent de jouer un rôle important dans les relations de l'UE avec les pays du sud de la Méditerranée et les Balkans occidentaux, ils ont récemment été complétés par de nouveaux cadres et plans de financement visant à renforcer les partenariats d'intérêt mutuel entre l'UE et les pays partenaires non membres de l'UE.

Dans les sous-régions des Balkans occidentaux et du sud de la Méditerranée, les pays ont signé moins d'accords sous-régionaux sur la gestion migratoire, mais ils disposent d'accords et de mémorandum d'entente (MoU) sur la mobilité professionnelle et les échanges éducatifs. Par exemple :

- En 2021, l'Albanie et la Macédoine du Nord ont signé des accords sur la libre circulation des marchandises, des personnes et des services pour encourager la coopération régionale et le développement économique.
- En mars 2024, l'Albanie, la Macédoine du Nord et la Serbie ont ouvert totalement leurs marchés du travail dans le cadre de l'initiative Open Balkan (OECD Western Balkans Competitiveness Outlook 2024: Regional Profile [Perspectives 2024 de l'OCDE sur la compétitivité des Balkans occidentaux : Profil régional]).

L'analyse des Balkans occidentaux met en évidence qu'une mobilité de la main-d'œuvre limitée peut être partiellement liée à des mesures inégales et insuffisantes d'intégration des migrants qualifiés (OECD Western Balkans Competitiveness Outlook 2024: Regional Profile [Perspectives 2024 de l'OCDE sur la compétitivité des Balkans occidentaux : Profil régional]).

Au sein de la sous-région du sud de la Méditerranée, la mobilité des personnes est au cœur de plusieurs accords régionaux et bilatéraux. Par exemple, l'Égypte et la Jordanie, ainsi que d'autres pays du sud de la Méditerranée (Tableau 4.2) ont signé des accords d'exemption de visa pour leurs citoyens, ce qui leur permet de se déplacer sans visa dans leurs pays respectifs. En mai 2024, la Tunisie et l'Algérie ont signé un accord de jumelage visant leur coopération dans le secteur touristique (The Maghreb Times, s.d.^[11]).

- En dehors des voyages, les pays du sud de la Méditerranée coopèrent de manière bilatérale sur la mobilité éducative et professionnelle.
- En 2021, le Maroc et la Mauritanie ont signé un MoU pour l'échange de compétences professionnelles, d'expériences, de programmes et d'études dans les secteurs de l'emploi.
- En 2023, l'Égypte et la Jordanie se sont accordées sur un programme opérationnel de coopération technique pour la formation professionnelle en 2023-2024.
- La Jordanie et l'Algérie ont toutes deux signé un accord économique et culturel afin d'améliorer la coopération dans différents domaines, y compris le travail, l'emploi et l'éducation.

Cependant, tandis que les pays du sud de la Méditerranée font preuve d'une importante coopération bilatérale en matière de mobilité, la collaboration sous-régionale concernant la circulation des personnes est insuffisante pour traiter les structures de la mobilité humaine à l'échelle régionale.

Accords de mobilité

Pour lutter contre les pénuries persistantes de main-d'œuvre et la diminution de la population active, la Commission européenne a cherché à renforcer la mobilité dans la région méditerranéenne en alignant les nouveaux cadres et initiatives avec les accords existants.

En 2020, l'objectif du nouveau Pacte de l'UE sur la migration et l'asile était de repenser la mobilité dans la région en créant de nouvelles solutions légales pour la migration de la main-d'œuvre, l'adéquation des compétences et les pénuries de main-d'œuvre.

Depuis le début des années 2000, l'UE encourage la migration circulaire comme outil pour répondre à la fois aux besoins de main-d'œuvre des pays de destination et aux questions sensibles relatives à l'installation permanente des migrants. La conception des programmes de migration circulaire est motivée par les intérêts des trois parties : le pays d'origine, le pays de destination et les migrants eux-mêmes. Mais la mise en œuvre de ces programmes se fait parfois aussi au détriment des droits et des conditions de travail des migrants, en particulier des travailleurs saisonniers peu qualifiés, dans des secteurs comme l'agriculture ou le bâtiment. Le fait d'envisager les programmes de migration circulaire à travers le prisme des PMC pourrait permettre de coopérer davantage au renforcement des compétences de façon à réconcilier les besoins du pays d'origine et du pays de destination en incitant au retour et en concrétisant l'idée d'une circularité bénéfique pour toutes les parties. Des projets tels que celui mis en œuvre par la Belgique et la Tunisie (Encadré 4.3) reflètent cette approche.

En 2021, l'UE a commencé à remanier les règles de délivrance de la Carte bleue européenne, ainsi que des autorisations de court et long séjour. Ces initiatives visent à faciliter les procédures de demande de visa et à améliorer les conditions de travail pour les travailleurs peu, moyennement et très qualifiés. Pour les travailleurs peu et moyennement qualifiés, la Directive révisée sur le permis unique ([Directive 2024/1233](#)) facilite la procédure de demande et prévoit un permis unique pour travailler et habiter dans l'UE. Le permis unique doit offrir à un large éventail de ressortissants non-européens, y compris pour des emplois peu et moyennement qualifiés, un traitement équitable en termes de conditions de travail, de sécurité sociale, de reconnaissance des qualifications et d'avantages fiscaux (Commission européenne, 2024). Les travailleurs saisonniers et les titulaires d'un titre de séjour de longue durée ne sont pas concernés par cette directive, mais ils sont couverts par la Directive sur les résidents de longue durée (2003/109/CE) et la Directive sur les travailleurs saisonniers (2014/36/UE).

Partenariats pour la mobilité des compétences

Généralement, les PMC comportent cinq composantes : la coopération formalisée entre les états, une participation multipartite, la formation, la reconnaissance des compétences et la migration/mobilité. Ils peuvent être mis en place par le biais d'accords bilatéraux ou multilatéraux, de programmes et de projets pilotes (OCDE, 2023). Les PMC peuvent aussi intégrer de la formation professionnelle dans le pays d'origine ou de destination, des stages dans les pays de destination ou des bourses d'études. Les principaux secteurs ciblés sont la santé, les TIC et l'agriculture.

Dans le cadre du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile, du train de mesures relatives aux compétences et aux talents et du train de mesures relatives à la mobilité des compétences et des talents, l'UE a **lancé les Partenariats Talents et adopté une proposition visant la création d'un Réservoir de talents** afin de donner un nouvel élan aux partenariats de mobilité bilatéraux.

Les Partenariats Talents visent à proposer un cadre politique complet et un soutien financier pour lutter contre les pénuries de compétences en Europe, tout en encourageant les partenariats d'intérêt mutuel entre les pays européens et les pays partenaires.

À ce jour, les Partenariats Talents de l'UE ont été lancés avec trois pays MENA (Égypte, Maroc et Tunisie), ainsi qu'avec le Pakistan et le Bangladesh (Tableau 4.3). Ces partenariats renforcent la coopération entre les États membres de l'UE et les pays

partenaires afin d'aider l'UE à répondre aux besoins du marché du travail, tout en offrant un emploi et une formation à des ressortissants de pays tiers.

Dans les États membres de l'UE, deux exemples sont intéressants :

- L'Italie est l'un des principaux participants des Partenariats Talents et elle participe aussi à des discussions et des accords bilatéraux avec l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. En Égypte, le ministère italien des Affaires étrangères et le gouvernement égyptien souhaitent créer un Centre pour l'emploi Italie-Égypte afin de proposer une formation professionnelle aux travailleurs des secteurs touristique et de l'hôtellerie en Égypte et en Italie. À travers le programme THAMM (voir ci-dessous), l'Italie encourage la mobilité avec la Tunisie et le Maroc et compte notamment former 2 000 travailleurs tunisiens aux métiers du bâtiment et 500 travailleurs marocains dans la mécanique.
- L'Allemagne est aussi présente en Égypte, où un Centre germano-égyptien pour l'emploi, la migration et la réinsertion a été créé en 2020. Il vise à autonomiser les jeunes égyptiens dans leurs parcours de migration ou de réinsertion avec le soutien de l'UE qui encourage le développement durable et l'inclusion. Ce centre adopte une approche à 360 degrés de la migration et délivre des conseils pour soutenir la mobilité de la main-d'œuvre, favoriser une réinsertion durable et offrir des solutions socioéconomiques viables à la place des migrations clandestines.

Une fois adopté, le **Réservoir de talents** sera la première plateforme européenne conçue pour faciliter les recrutements internationaux et proposer des postes aux demandeurs d'emploi résidant en dehors de l'UE et possédant les compétences requises pour travailler dans les secteurs européens frappés par des pénuries, à tous niveaux de qualification.

La migration et la mobilité jouent un rôle important dans les **Partenariats stratégiques et globaux** signés par l'Union européenne et la Tunisie en 2023 et l'Égypte en 2024. Ces partenariats d'intérêt mutuel répondent aux besoins des deux parties. Dans le cadre du MoU entre l'UE et la Tunisie, « les deux Parties acceptent de promouvoir les solutions légales de migration, y compris les offres d'emploi saisonnières, pour stimuler la mobilité internationale à tous les niveaux de compétences et pour renforcer la coopération en matière de renforcement des compétences dans une optique d'intérêt mutuel ». La déclaration conjointe de l'UE et l'Égypte prévoit le développement de programmes de mobilité tels que les Partenariats Talents pour faire correspondre les compétences et les besoins du marché du travail, y compris par le biais de programmes pour les travailleurs saisonniers.

Le **programme financé par l'UE « Pour une approche globale de la gouvernance de la migration et de la mobilité de main-d'œuvre en Afrique du Nord » (THAMM)** doit encourager la mobilité et les migrations légales depuis les pays d'Afrique du Nord. Il vise à améliorer la gouvernance des migrations de la main-d'œuvre et la protection des travailleurs migrants en Afrique du Nord en soutenant le développement et la mise en œuvre de cadres politiques cohérents et complets basés sur les droits humains et les normes du travail, à partir de données fiables. En outre, il doit contribuer à préparer, mettre en place ou améliorer des programmes de migration et de mobilité légaux en coopération avec certains pays d'Afrique du Nord, à savoir l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, et des États membres de l'UE, en particulier l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et la France. La première phase du programme commencée en 2019 a été financée par le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique. Dans le cadre de l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'Union européenne (IVCDI)-Europe dans le monde, depuis 2021, un montant supplémentaire de 23 millions EUR a été affecté à ce programme pour consolider l'engagement de l'UE à encourager les migrations légales, favoriser la mobilité et aligner les besoins des marchés du travail entre les pays d'Afrique du Nord et l'Europe.

Mobilité des jeunes en Méditerranée

Plusieurs initiatives abordent la mobilité des jeunes en renforçant le lien entre les migrations et les objectifs de développement. L'Encadré 4.3 fournit des exemples de projets passés et en cours entre l'UE et des pays de l'UpM non membres de l'UE. Ces projets adoptent une approche pangouvernementale et intègrent des activités telles que des parcours d'orientation pré-départ, des cours de langues, des formations spécifiques/techniques, des ateliers d'apprentissage du savoir-être professionnel et une aide à la recherche d'emploi pour les participants après leur retour. Ces activités comblent les écarts avec le marché du travail, mais elles sont aussi conçues pour promouvoir l'intégration et l'employabilité des ressortissants de pays tiers, contribuer au développement des pays d'origine et freiner une éventuelle fuite des cerveaux.

Promotion de l'emploi et des économies inclusives

Lors de la cinquième Réunion ministérielle de l'UpM sur l'emploi et le travail en 2022, l'UE a lancé l'**Initiative régionale de l'Équipe Europe « L'emploi grâce au commerce et à l'investissement dans le voisinage méridional »** pour contribuer à proposer des emplois décents dans la région, en particulier aux jeunes et aux femmes. Cette initiative adopte une approche holistique de la création d'emploi dans le voisinage méridional en réunissant des initiatives qui font le lien entre le commerce, l'investissement, les politiques entrepreneuriales et leurs résultats, et la création d'emplois. Elle contribue à la mise en œuvre de l'Agenda de l'UE pour la Méditerranée 2021 et son plan économique et d'investissement, ainsi qu'aux priorités communes identifiées par la Déclaration ministérielle de l'UpM sur l'emploi et le travail de 2022, en traitant des problématiques clés, dont :

- Un taux de chômage élevé, en particulier chez les femmes et les jeunes ;
- Une mauvaise adéquation entre les besoins du marché du travail et les qualifications des diplômés arrivant sur le marché ;
- Une concentration des emplois dans quelques secteurs et régions, et un manque d'emplois dans les transitions écologique et numérique.

L'UE, les États membres participants, leurs agences de développement respectives, ainsi que la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) mobiliseront environ 2,8 milliards EUR afin de promouvoir des approches innovantes à la création d'emplois dans le sud de la Méditerranée en stimulant les investissements durables, le commerce, la formation professionnelle, les programmes de renforcement des compétences et l'entrepreneuriat inclusif.

Dans le cadre de l'Initiative régionale de l'Équipe Europe, le « Hub de l'UpM pour l'emploi, le commerce et l'investissement » fournit une assistance technique et de petites subventions pour promouvoir la création d'emplois, le commerce et l'investissement durable dans la région. L'Initiative régionale de l'Équipe Europe et le Hub de l'UpM contribuent à créer des emplois dans le voisinage méridional, à traiter les causes profondes de la migration en soutenant le développement économique et la stabilité sociale des pays participants, et indirectement, à favoriser la mobilité professionnelle.

Quelles politiques adopter ?

- **Privilégier les partenariats et accords d'intérêt mutuel.** Les accords de migration doivent privilégier des solutions qui répondent aux besoins des pays d'origine et de destination, ainsi qu'aux travailleurs et aux employeurs. Les mesures visant à inclure et intégrer les migrants qualifiés doivent aussi être encouragées. Pour ce faire, les pays doivent chercher à impliquer différentes parties prenantes dans les processus d'élaboration des politiques. L'implication du secteur privé peut permettre d'accroître l'ampleur des investissements et d'améliorer l'adéquation des compétences.
- **Adapter les programmes à la double transition.** Les partenariats doivent chercher à faire monter les travailleurs en compétences pour des emplois dans des secteurs soutenant les transitions numérique et écologique.
- **Investir dans des programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP).** En investissant dans des infrastructures d'EFTP existantes dans les pays d'origine, les partenaires de l'UE peuvent améliorer l'efficacité de leurs Partenariats Talents et répondre aux besoins du marché du travail en améliorant les offres éducatives dans les pays d'origine. Des programmes de développement et de formation des compétences doivent être développés afin de bénéficier aux marchés du travail domestique et régional.
- **Renforcer le suivi et la communication relatifs à la situation du marché du travail.** L'amélioration du suivi et du partage des besoins du marché du travail entre les pays de l'UpM peut diminuer le manque d'information des demandeurs d'emploi et des employeurs, et améliorer l'efficacité de la recherche d'emploi. En outre, l'amélioration des canaux d'information peut aider à identifier les domaines de formation où les investissements seraient les plus utiles.

- **Faciliter la réinsertion des travailleurs ayant gagné en compétences** en facilitant l'implication de plusieurs parties prenantes et en concevant des stratégies qui encouragent la réinsertion de ces travailleurs dans leurs pays d'origine. Les politiques pourraient inclure des programmes de formation à l'entrepreneuriat, des services de conseil, et l'accès à des financements pour lancer une entreprise.

Définitions

Un **partenariat pour la mobilité** est un cadre de coopération visant à encourager les migrations légales, en facilitant la circulation des personnes et en incitant à la coopération dans des secteurs comme l'emploi, l'éducation et le développement.

Un **accord de réadmission** entre l'Union européenne et un pays non membre de l'UE est un traité officiel conçu pour faciliter la réadmission et le retour vers leur pays d'origine ou de transit des personnes résidant clandestinement dans un pays européen. Ces accords font partie de la stratégie de gestion migratoire et de lutte contre les migrations clandestines de l'UE.

Pour aller plus loin

OECD/EMN (2022), *Skills Mobility Partnerships: exploring innovative approaches to labour migration*, OECD Publishing, Paris,

<https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-issues/migration/2022-March-Joint-EMN-OECD-Inform-Skills-Mobility-Partnerships.pdf>

OECD (2018) *What would make Global Skills Partnerships work in practice?*, OECD Publishing, Paris,

https://www.oecd.org/en/publications/what-would-make-global-skills-partnerships-work-in-practice_f5d75496-en.html

OECD (2022) *Feasibility Study on the Development of an EU Talent Pool*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/34c77584-en>

ICMPD (2024), *Cultivating talent: Exploring effective talent attraction and retention practices in and beyond the EU*, International Centre for Migration Policy Development,

<https://www.icmpd.org/file/download/61189/file/Study%2520on%2520Talent%2520Attraction%2520and%2520Retention.pdf>

Di Salvo, M. (2022), *Talent Partnerships and Future Skills Needs*, *EuroMeSCO Policy Report No 47*, Centre for European Policy Studies (CEPS) and European Institute of the Mediterranean (IEMed), Brussels and Barcelona, https://www.ceps.eu/wp-content/uploads/2022/03/EuroMesCo-Policy_Report_Talent-Partnerships.pdf .:contentReference

Tableau 4.1. Accords sur la mobilité des personnes entre les pays de l'UE et d'autres membres de l'UpM

2025	UE-Jordanie	Partenariat stratégique et global
2024	UE-Égypte	Déclaration conjointe sur le Partenariat stratégique et global de l'Égypte et l'Union européenne, avec des domaines de coopération particuliers comme la migration et la mobilité, la sécurité, la démographie et le capital humain, et le problème de l'eau. Cet accord s'appuie sur les accords de coopération précédents.
2024	UE, Mauritanie	Partenariat pour la mobilité, inspiré de l'accord UE-Tunisie de 2023. Le Partenariat comporte cinq piliers : la création d'opportunités d'emplois (en particulier pour les jeunes et les femmes), la protection et l'asile, la promotion de la migration légale, le renforcement de la coopération pour empêcher les migrations clandestines, et le renforcement de la gestion des frontières (Commission européenne, 2024).
2023	UE, Tunisie	Mémorandum d'entente pour un partenariat stratégique et global entre l'Union européenne et la Tunisie, avec cinq domaines prioritaires : la stabilité macroéconomique, l'économie et le commerce, la transition énergétique verte, les contacts interpersonnels, et la migration et la mobilité.
2023	Maroc, Portugal	Accord bilatéral sur le cadre des migrations de main-d'œuvre
2023	Grèce, Égypte	Accord bilatéral sur la main-d'œuvre
2022	Algérie, France	11 accords de coopération signés dans différents domaines, dont l'industrie et les technologies, les start-ups et l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche, le travail et l'emploi, le tourisme (Anadolu Ajansi, 2022), à partir des accords précédents.
2021	France, Maroc	Accord pour la mobilité professionnelle
2021	Italie, Tunisie	Accords bilatéraux pour la mobilité de la main-d'œuvre renforcés en 2021
2019	UE, Macédoine du Nord	Partenariat pour la mobilité
2019	UE, Bosnie-Herzégovine	Partenariat pour la mobilité
2019	UE, Monténégro	Partenariat pour la mobilité
2016	UE, Albanie	Partenariat pour la mobilité
2014	UE, Tunisie	Partenariat pour la mobilité
2014	UE, Jordanie	Partenariat pour la mobilité
2013	UE, Maroc	Partenariat pour la mobilité
2008	UE, Monténégro	Accord de réadmission
2008	UE, Bosnie-Herzégovine	Accord de réadmission
2008	UE, Macédoine du Nord	Accord de réadmission
2006	UE, Albanie	Accord de réadmission
Accords multilatéraux		
2022	UE, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Macédoine du Nord. <i>Remarque : les pays signataires non membres de l'UpM incluent aussi le Kosovo et la Serbie.</i>	Le Plan d'action de l'UE pour les Balkans occidentaux vise à lutter contre les migrations clandestines à travers cinq piliers : le renforcement de la gestion des frontières le long des routes de migration, le traitement rapide des demandes d'asile et le renforcement des capacités d'accueil, la lutte contre le trafic de migrants, l'amélioration de la coopération en matière de réadmission et de retour, et l'harmonisation des politiques en matière de visas (europa.eu , 2022). <i>Remarque : tous les pays de l'UpM des Balkans occidentaux ont signé des accords de réadmission avec l'UE.</i>
2014	UE, Tunisie, Égypte	Le processus de Khartoum , l'Initiative sur la route migratoire UE-Corne de l'Afrique, a été créé en 2014 pour traiter les problématiques de la mobilité professionnelle, des migrations et du trafic d'êtres humains. <i>Remarque : les pays signataires non membres de l'UpM incluent Djibouti, l'Éthiopie, l'Érytrée, le Kenya, la Libye, le Soudan du Sud, la Somalie et l'Ouganda.</i>

Note : La liste n'est pas exhaustive.

Tableau 4.2. Accords multilatéraux et bilatéraux sur la mobilité entre les pays non membres de l'UE de l'UpM

2024	Tunisie, Algérie	Accord de jumelage pour la coopération en matière de tourisme.
2022, 2023	Algérie, Jordanie	Accord culturel bilatéral sur les échanges éducatifs (Jordan News Agency, 2022). Accord économique bilatéral visant à renforcer la coopération et explorer les opportunités dans des secteurs comme l'énergie, l'industrie minière, le tourisme, la culture, l'agriculture, le transport, l'artisanat, la santé, le travail et l'emploi, et la sécurité sociale (Arab News, 2023).
2022	Maroc, Mauritanie	Mise à jour de l'accord bilatéral sur la formation professionnelle (des discussions ont eu lieu en marge de la 5 ^e conférence ministérielle de l'UpM sur l'emploi et le travail à Marrakech).
2021	Maroc, Mauritanie	MoU basé sur le partage de compétences professionnelles, d'expériences, de programmes, et d'études dans les domaines liés à l'emploi.
2021	Albanie, Macédoine du Nord	MoU sur la circulation des personnes dans le cadre de l'initiative Open Balkan, une zone économique et politique établie entre les trois pays des Balkans. L'initiative vise à faciliter le commerce, favoriser la mobilité des étudiants et des travailleurs, et encourager l'intégration régionale. <i>Remarque : la Serbie, non membre de l'UpM, fait partie des pays signataires.</i>
2020	Économies des Balkans occidentaux	Le Marché commun régional est une initiative d'intégration économique régionale visant à faciliter la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux dans les Balkans occidentaux.
2022	Économies des Balkans occidentaux	Les ministres des Affaires étrangères des Balkans occidentaux (WB6) ont validé trois accords régionaux : i) La liberté de circulation avec une pièce d'identité ; ii) La reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur ; et iii) La reconnaissance des qualifications professionnelles des médecins, des dentistes et des architectes.
2023	Économies des Balkans occidentaux	Les économies WB6 ont signé un MoU de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour améliorer la mobilité professionnelle

Tableau 4.3. Cadres européens relatifs au travail et à la mobilité avec les pays tiers

2023	Le Train de mesures sur la mobilité des compétences et des talents (qui suit le Pacte 2020 sur la migration et l'asile et le Train de mesures relatif aux compétences et aux talents de 2022) comprend une série de nouvelles initiatives, dont le Réservoir de talents, afin d'améliorer l'attractivité de l'UE pour les talents extérieurs à l'UE et faciliter la mobilité dans l'UE. Les Partenariats Talents (annoncés dans le nouveau Pacte sur la migration et l'asile - voir ci-dessous) fournissent un cadre politique complet et des financements pour faciliter la mobilité internationale d'intérêt mutuel en ciblant une meilleure adéquation entre les compétences et les besoins des marchés du travail entre l'UE et les pays partenaires.
2020	Le Nouveau Pacte sur la migration et l'asile comprend un ensemble de nouvelles règles pour gérer les flux migratoires et établir une politique d'asile commune. Il comprend aussi des initiatives et des mesures afin de promouvoir la migration de main-d'œuvre.
2011, refonte en 2024	La Directive sur le permis unique (2011/98/UE et (UE) 2024/1233) établit une procédure de demande simplifiée et un permis unique pour demander à séjourner et travailler dans l'UE. La Directive donne aussi le droit à de nombreux ressortissants étrangers non européens travaillant dans l'UE d'être traités de la même manière que les ressortissants européens dans plusieurs aspects, dont la sécurité sociale, les conditions de travail, la reconnaissance de leurs qualifications et les avantages fiscaux.

Note : Plusieurs pays de l'UE ont conclu des accords bilatéraux avec des pays du sud et de l'est de la Méditerranée (concernant les pensions, les soins de santé et les cotisations de sécurité sociale) ainsi que des accords de double imposition (ADI). Ces accords sont adaptés aux considérations et aux besoins des pays de destination et d'origine. Par exemple, l'Allemagne a conclu des accords avec l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Bosnie-Herzégovine sur la coordination des pensions, les prestations de soins de santé et la prévention de la double imposition des cotisations de sécurité sociale pour les travailleurs temporairement détachés.

Encadré 4.3. Initiatives de mobilité pour les jeunes en Méditerranée

Plusieurs initiatives ciblent la mobilité des jeunes ressortissants de pays tiers souhaitant travailler ou acquérir de l'expérience professionnelle dans une organisation d'accueil d'un pays européen.

Y-Med. Mis en place en Italie depuis 2017 par des missions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en Italie, en Égypte, en Libye, au Maroc et en Tunisie, Y-Med propose des stages à des étudiants des pays d'Afrique du Nord et soutient leur intégration dans les marchés du travail de leurs pays d'origine. Y-Med propose aussi des formations au savoir-être professionnel sur des thèmes clés comme la gestion du temps, la communication interpersonnelle, la culture d'entreprise, et le travail d'équipe. La première édition a permis à des étudiants marocains de faire des stages dans des entreprises italiennes implantées au Maroc, et les éditions suivantes ont permis à des étudiants et des diplômés de pays d'Afrique du Nord de réaliser des stages en Italie. Après les stages, le projet aide les stagiaires de retour dans leurs pays d'origine à chercher un emploi et à améliorer leurs chances d'emploi. En 2023, le projet Y-Med a accompagné 78 stagiaires de quatre pays et 44 entreprises italiennes basées au Maroc et en Italie (Vénétie et Lazio).

Mediterranean Network for Training Orientation to Regular Migration (MENTOR). Le projet MENTOR, cofinancé par le biais de l'EU Migration Partnership Facility (Programme des partenariats pour la migration de l'UE) permet aux jeunes diplômés du Maroc et de Tunisie de réaliser des stages en Italie. En 2017 et 2018, la première phase a permis d'organiser des stages de trois mois à destination de 19 jeunes diplômés à Milan et à Turin. Les stagiaires ont été choisis sur la base du mérite, notamment de leurs profils de compétences et de leurs projets professionnels et de création d'entreprise. Une fois retournés dans leurs pays d'origine, ils ont bénéficié d'un accompagnement et de conseils pour les aider à mettre en œuvre leur projet professionnel ou de création d'entreprise et faciliter leur intégration dans le marché du travail local. En 2021, la deuxième phase du projet a permis de proposer des stages de six mois à Milan, Monza-Brianza et Turin, à 50 jeunes ressortissants marocains et tunisiens.

Stages et apprentissages professionnels. Ce projet de partenariat pour la mobilité des compétences a été mis en œuvre sur une période de 22 mois en 2018-2019 par l'OIM de Tunisie et de Belgique, avec le soutien des gouvernements de ces pays et de différents partenaires publics et privés. L'initiative a permis à 31 étudiants et diplômés tunisiens de l'enseignement supérieur de réaliser des stages de six mois en Belgique et de bénéficier d'une aide à la recherche d'emploi à leur retour en Tunisie. La majorité des participants a trouvé un emploi en Tunisie ou en Belgique à la fin du projet. Une entreprise belge a créé une société-sœur en Tunisie pour offrir des opportunités d'emploi aux ressortissants tunisiens.

Projet pilote répondant aux pénuries de main d'œuvre grâce à des modèles innovants de migration (PALIM). Cofinancé par le biais de l'EU Migration Partnership Facility, le projet PALIM a été mis œuvre par l'Agence de développement belge (Enabel) en coopération avec les acteurs des secteurs public et privé au Maroc et en Belgique, entre mars 2019 et avril 2021, pendant 26 mois. Le projet a offert une formation aux TIC, du renforcement du savoir-être professionnel et des séances pré-départ sur le travail et la vie en Belgique à 120 jeunes diplômés marocains, dans le but d'intégrer les participants aux marchés du travail flamand et marocain pour répondre aux besoins des deux pays.

La partie consacrée à la mobilité internationale de ce projet n'a pas pu être mise en œuvre en raison des perturbations induites par la pandémie de COVID-19. À la place, deux plateformes associées ont été développées pour les employeurs belges et marocains afin de faciliter le recrutement de talents qualifiés par des entreprises de TIC en Belgique et au Maroc.

Haute opportunité en Méditerranée pour le recrutement des cadres d'excellence (HOMERe). Le projet HOMERe, également cofinancé par le biais de l'EU Migration Partnership Facility, a été mis en œuvre en deux phases : la première phase entre 2015 et 2017 et la deuxième entre 2019 et 2020. Ce projet a permis de proposer des stages de six mois à des étudiants et des jeunes diplômés du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, d'Égypte, du Liban, de Côte d'Ivoire et de Türkiye dans des entreprises françaises implantées dans deux pays d'Afrique du Nord. À travers plus de 500 stages de mobilité courts (à ce jour) dans des entreprises impliquées dans des activités transnationales de la région méditerranéenne, le projet cherche à développer des compétences techniques qui faciliteraient l'intégration des stagiaires dans le marché du travail de leurs pays en améliorant leur employabilité. La moitié des participants a trouvé un premier emploi après le projet, soit dans l'entreprise où ils avaient réalisé leur stage, soit dans une autre.

Pour une approche globale de la gouvernance de la migration et de la mobilité de main d'œuvre en Afrique du Nord (THAMM). Le THAMM est un programme régional cofinancé par l'UE qui aide les institutions partenaires d'Afrique du Nord à formuler et mettre en œuvre une politique de migration et à encourager la coopération régionale. Dans le cadre de sa mission, le THAMM a développé trois programmes de mobilité pilotes mis en œuvre par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), Enabel et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) :

- En 2019, le projet THAMM-GIZ a lancé des solutions de migration à destination des jeunes égyptiens, marocains et tunisiens pour leur permettre de travailler et d'accéder à une formation professionnelle en Europe.
- En 2020, le projet THAMM-Enabel a été mis en œuvre dans la continuité du projet PALIM pour former des talents moyennement et hautement qualifiés du Maroc et de la Tunisie à travailler dans des secteurs en tension dans leurs pays d'origine ou en Belgique.
- En 2022, le projet THAMM-OFII a été lancé à destination des demandeurs d'emploi dans le but d'améliorer la migration circulaire entre la Tunisie et la France, grâce à l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI) de Tunisie.
- En 2024, une nouvelle phase du programme THAMM+ a été lancée pour renforcer l'employabilité des travailleurs migrants, améliorer les voies de mobilité légales et durables de la main-d'œuvre et offrir des opportunités d'emploi décent entre l'Égypte, le Maroc, la Tunisie et les États membres de l'UE. Elle a été mise en œuvre par l'Organisation internationale du travail (OIT), le GIZ, l'OIM et l'Agence italienne de coopération pour le développement.

Méditerranée Nouvelle Chance (MedNC). Lancé par l'UpM et coordonné par l'Institut européen de coopération et de développement (IECD), ce projet vise à renforcer la coopération entre les institutions et les organisations cherchant à améliorer l'intégration socioprofessionnelle des jeunes dans la région de l'UpM. À travers son réseau d'acteurs publics, privés et de la société civile, le projet met en œuvre des activités de renforcement des capacités et encourage l'échange de bonnes pratiques et de méthodes éducatives et de formation innovantes pour améliorer l'employabilité des jeunes, en particulier des femmes et des NEET (non scolarisé et sans emploi ni formation). En 2023, MedNC avait déjà aidé plus de 55 000 jeunes en mettant 340 écoles et centres en relation dans 10 pays de la Méditerranée (Algérie, Égypte, France, Italie, Jordanie, Liban, Maroc, Portugal, Espagne et Tunisie).

Source : <https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-issues/migration/2022-March-Joint-EMN-OECD-Inform-Skills-Mobility-Partnerships.pdf>; https://www.oecd.org/en/publications/engaging-with-employers-in-skills-mobility-partnerships_9e6da0ff-en.html; [Making Migration Work: An Analysis of Skills-based Mobility Schemes for Mediterranean Youth | IOM Publications Platform](#); [EURES-Coms toolkit 2021-2024 \(europa.eu\)](#) ; [The Y-Med Project | IOM Egypt](#); [Mediterranean New Chance \(MedNC\) - UfM](#)

Encadré 4.4. De l'inadéquation des compétences aux partenariats pour les compétences : le cas de la Tunisie

En 2023, 35 % des entreprises tunisiennes estimaient que la main-d'œuvre n'était pas correctement formée (World Bank Enterprise Survey). Les employeurs craignaient également un manque de savoir-être professionnel, de conscience professionnelle et de capacités de résolution de problèmes. Ces dernières années, le gouvernement tunisien a reconnu l'inadéquation des compétences avec le marché du travail et la nécessité de mettre en place des politiques cohérentes en matière de formation pour agir sur le fort taux de chômage du pays, notamment chez les jeunes. Des initiatives comme le Partenariat Talents, soutenu dans sa mise en œuvre par le programme THAMM et par une nouvelle stratégie d'emploi nationale, ont été développées pour traiter cette inadéquation des compétences et soutenir le développement de compétences bénéfiques aux marchés local et international.

Sources: Discussions at the thematic meeting of the OECD Working Party on Migration "Future-Proofing Labour Markets: The role of skills mobility and partnerships", 19 June 2024; [World Bank, Beyond Diplomas - Decoding the Skills Mismatch Perceived by Tunisian Employers \(worldbank.org\)](#)

M4. Tourisme

Pourquoi cet indicateur ?

Le tourisme reste un important moteur de croissance économique. Il joue un rôle clé pour stimuler l'activité économique, créer des emplois, générer des revenus et des devises étrangères, encourager le développement régional et soutenir les communautés locales. Les données relatives à la contribution du secteur touristique au PIB et à l'emploi dans l'UpM peuvent permettre aux décideurs politiques et aux parties prenantes de développer des politiques touristiques et des stratégies de gestion plus durables et ciblées (Encadré 4.5).

Tendances principales

Dans toutes les économies de l'UpM, le tourisme représente une part significative du PIB total, au minimum de 5 % pour la Macédoine du Nord et l'Algérie, jusqu'à 25 % environ au Monténégro et en Albanie (Graphique 4.13).

Les données 2023 montrent que la contribution au PIB est plus élevée qu'avant la pandémie dans la plupart des pays de l'UpM.

Dans plusieurs économies de l'UpM non membres de l'UE, la part du tourisme dans le PIB est supérieure à la moyenne européenne. Cette observation démontre l'importance de ce secteur pour les performances économiques globales de ces pays.

Cependant, le conflit en cours au Moyen-Orient a eu un impact sur les flux touristiques dans les pays de la région MENA, comme l'a montrée la nette diminution du tourisme au Liban, dont la contribution au PIB a beaucoup baissé, et en Israël dont les données suggèrent aussi une baisse par rapport aux années précédentes.

L'UpM et la région MENA élargie. La contribution du tourisme au PIB dans les pays du CCG s'inscrit dans la ligne des chiffres européens, autour de 10 %. La tendance est stable sur la période considérée. Sur la contribution du tourisme à l'emploi, les données indiquent une stabilité dans les pays de l'UpM et une variation limitée au fil des années. Dans plusieurs pays, cette stabilité est probablement liée aux travailleurs non déclarés du secteur touristique. Leur recrutement ne se reflète pas dans les statistiques et leur perte d'emploi n'est donc pas non plus prise en compte. Les données 2023 montrent des chiffres similaires au niveau pré-pandémie. (Graphique 4.14).

La part des personnes employées dans le secteur touristique est élevée dans les pays de l'UpM et s'établit autour de 15 % dans la région. La proportion est similaire dans les économies du CCG. Le Monténégro, où la part des personnes employées dans le secteur touristique est la plus élevée, a aussi constaté la baisse la plus forte entre 2019 et 2023, passant de 35 % à moins de 25 %.

La part des femmes dans les industries touristiques est restée assez stable entre 2019 et 2022 (Graphique 4.15).

Récemment, en constatant l'importance économique du secteur touristique, les pays se sont efforcés d'assurer sa durabilité à long terme. De nouveaux cadres ont donc été introduits pour renforcer l'évaluation et la surveillance du secteur, en mettant plus particulièrement l'accent sur sa durabilité, sa résilience et ses impacts socioéconomiques plus larges (Encadré 4.6, Encadré 4.7, Encadré 4.8).

Quelles politiques adopter ?

- **Encourager le développement du tourisme durable :** Pour renforcer la contribution du tourisme au PIB et à l'emploi tout en limitant ses effets négatifs, les pays doivent adopter des stratégies nationales tournées vers l'avenir visant à développer le tourisme durable. Il s'agit notamment de diversifier si possible les offres touristiques en mettant en avant la culture et la nature locales pour attirer de nouveaux visiteurs, éviter de dépendre de manière excessive des attractions traditionnelles et assurer une répartition plus équitable des avantages économiques du tourisme.

- **Donner les moyens aux entreprises locales et aux PME et soutenir l'adoption de pratiques durables** : Les pays doivent proposer des incitations ciblées, comme un soutien financier et des formations, afin de renforcer les capacités des petites entreprises du secteur touristique, notamment celles gérées par des femmes, des personnes issues des minorités ou de groupes vulnérables. Cela permettrait de stimuler l'emploi, de veiller à ce que les revenus touristiques profitent aux communautés locales et d'encourager un développement économique inclusif. Les pays doivent aussi mettre en œuvre des initiatives qui aident les entreprises locales et les PME à adopter des pratiques plus durables, comme des programmes d'investissement visant à réduire la consommation d'eau et d'électricité et la production de déchets des entreprises.

Définitions

L'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies (ONU Tourisme) collecte des données sur la contribution du tourisme au PIB et à l'emploi à l'aide des comptes satellite du tourisme (CST) des pays. Tous les pays de l'UpM n'ont pas adopté le cadre des CST, qui est une initiative conjointe créée par l'ONU Tourisme, l'OCDE, la Division de statistique des Nations Unies (UNSD) et Eurostat.

Le **PIB direct du tourisme** évalue la contribution économique du tourisme en pourcentage du PIB total. Il comprend toutes les formes de tourisme : tourisme récepteur, tourisme domestique et tourisme émetteur.

La **part du tourisme dans l'emploi** correspond au pourcentage de la main-d'œuvre d'un pays travaillant dans le secteur touristique. Cela comprend des activités comme les services d'hébergement, les services de restauration, le transport, les agences de voyage et les services de réservation, ainsi que les autres types d'hébergement et d'activités touristiques.

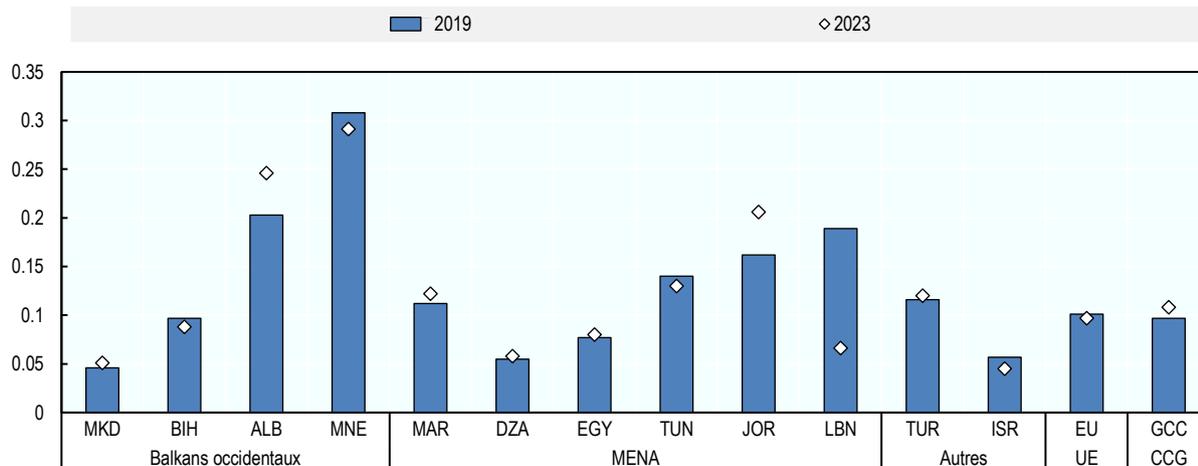
UNWTO (2023), Methodological Notes to the Tourism Statistics Database, <https://doi.org/10.18111/9789284424160>; and [Travel & Tourism Economic Impact Research \(EIR\) Reports | WTTC Research Hub](#)

Pour aller plus loin

Eurostat (n.d.), Annual Data for Employment by Sex and Age for Selected Tourism Economies (EU 27 and Euro Area 20), Eurostat Database, European Commission, Luxembourg, https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/EN/employ_esms.htm.
Eurostat, https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/EN/employ_esms.htm

Graphique 4.13. Contribution totale du tourisme au PIB, divers pays de l'UpM et du CCG, 2019 et 2023

Part du secteur touristique dans le PIB

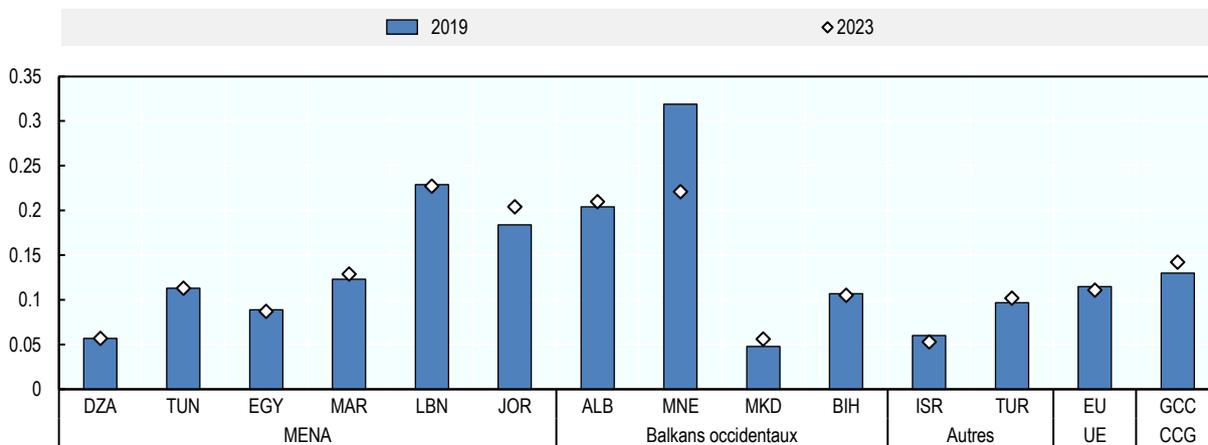


Note : Les données relatives à l'Autorité palestinienne font défaut. Le WTTC inclut non seulement les impacts directs, mais aussi les impacts indirects et induits dans le calcul des contributions au PIB. Cette méthodologie aboutit généralement à des chiffres plus élevés que ceux dérivés de l'ensemble de données élaboré par l'OMT (Encadré 4.5).

Source : WTTC

Graphique 4.14. Contribution totale du tourisme à l'emploi, divers pays de l'UpM et du CCG, 2019 et 2023

Emploi dans le secteur du tourisme en pourcentage de l'emploi total

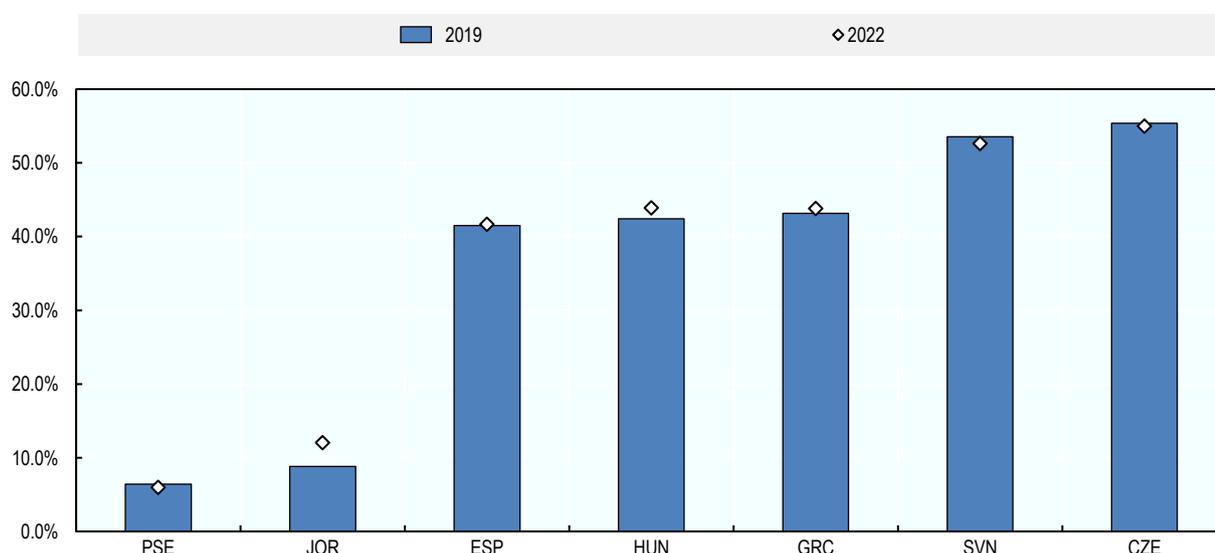


Note : Les données relatives à l'Autorité palestinienne ne sont pas disponibles. Les données fournies par le WTTC incluent non seulement les impacts directs, mais aussi les impacts indirects dans le calcul des contributions à l'emploi. Cette méthodologie donne des chiffres plus élevés que celles dérivées de l'ensemble des données élaboré par l'OMT (Encadré 4.5).

Source : WTTC

Graphique 4.15. Emploi des femmes dans les industries du tourisme, sélection d'économies de l'UpM, 2019 and 2022

Part des femmes dans l'emploi à temps plein équivalent



Note : Pour la Tchéquie, la Hongrie et l'Autorité palestinienne, les données de 2022 se réfèrent à 2021. Le nombre d'emplois équivalents temps plein par statut dans les industries du tourisme correspond au nombre total d'heures de travail effectuées par les employés, normalisé par rapport à une charge de travail standard à temps plein.

Source : UNWTO and ILO

Encadré 4.5. Évaluation de l'impact économique du tourisme

Le tourisme est un secteur économique important dans les pays de l'UpM en termes de PIB et d'emploi. Cependant, il est difficile d'évaluer sa contribution à l'économie. L'ONU Tourisme ([UNWTO](#)) et le Conseil mondial du voyage et du tourisme ([WTTC](#)) gèrent des bases de données qui offrent de précieuses informations concernant l'impact économique du tourisme sur le PIB et l'emploi, mais leurs méthodologies respectives et leur portée analytique diffèrent de manière significative, ce qui conduit à des différences dans les chiffres rapportés par ces deux organisations.

L'ONU Tourisme collecte des données concernant l'impact direct du tourisme sur le PIB et l'emploi grâce au cadre des comptes satellites du tourisme (CST). Les données illustrent les effets économiques immédiats des dépenses des visiteurs internationaux (PIB) et les emplois directs dans l'industrie (emploi) sans tenir compte des liens économiques plus larges des effets indirects et induits. Le WTTC cherche quant à lui à compléter les données officielles existantes sur le voyage et le tourisme avec des estimations qui tiennent également compte des impacts indirects et induits, y compris des activités économiques plus larges générées par la chaîne d'approvisionnement touristique et d'autres secteurs indirectement liés au tourisme. Ce champ d'étude élargi se traduit par des pourcentages plus élevés que ceux de l'ONU Tourisme sur les effets directs et ces données en tant que telles ne sont pas compatibles (voir le tableau ci-dessous).

Tableau 4.4. Comparaison des données sur le tourisme

Pays	Tourisme en pourcentage du PIB, 2019		Emplois touristiques en pourcentage du total, 2019	
	WTTC	UNWTO	WTTC	UNWTO
Algérie	5,5 %	1,8 %	20,4 %	9 %
Albanie	20,3 %	3,8 %	6 %	4,3 %
Israël	5,7 %	2,58 %	18,4 %	2,7 %
Tunisie	14 %	4,49 %	9,7 %	8,7 %

Note : L'OMT et le WTTC fondent leurs définitions sur les Recommandations internationales pour les statistiques du tourisme 2008 (ONU), qui servent de référence commune pour leurs méthodologies respectives.

Encadré 4.6. Nouveaux cadres pour l'évaluation de la durabilité du tourisme

Des évolutions politiques récentes ont mis en évidence l'importance économique du tourisme, mais aussi sa durabilité. De nouveaux cadres ont été développés pour évaluer et contrôler différents aspects du secteur touristique, en mettant l'accent sur la durabilité, la résilience et l'impact socioéconomique. La publication *Tendances et politiques du tourisme de l'OCDE 2024* fournit des exemples d'initiatives internationales consacrées aux cadres d'indicateurs :

- *Système européen d'indicateurs touristiques (ETIS)* : cet outil comprend 43 indicateurs clés complétés de mesures supplémentaires. Il doit permettre d'évaluer la durabilité des destinations touristiques européennes (CE, 2016).
- Le *Tableau de bord du tourisme de l'UE* a été lancé en réponse à la pandémie. Il comprend 19 indicateurs et 13 descripteurs. Ces éléments doivent permettre d'encourager et de suivre les transitions écologique et numérique, ainsi que la résilience socioéconomique du secteur touristique. Le cadre utilise comme base les données disponibles dans les États membres de l'UE (Commission européenne, 2023).
- *Proposition d'indicateurs touristiques des Nations Unies* : dans le cadre du travail réalisé sur le Cadre statistique de mesure de la durabilité du tourisme (SF-MST), l'ONU Tourisme a proposé un premier jeu de 30 indicateurs lors de la 4^e Réunion du groupe d'experts en septembre 2023 (ONU Tourisme, 2023).
- *Indice de développement du voyage et du tourisme du Forum économique mondial* : cet indice privilégie la résilience et le développement durable par rapport à la concurrence. Un composant dédié, « Durabilité du voyage et du tourisme », inclut 24 indicateurs relatifs au développement durable environnemental, socioéconomique et de la demande (WEF, 2024).
- *Tableau de bord Travel & Tourism's Global Footprint (Empreinte globale du voyage et du tourisme)* du Conseil mondial du voyage et du tourisme : cet outil évalue les conséquences économiques, sociales et environnementales du secteur touristique à travers 11 indicateurs clés et 7 objectifs de développement durable (ODD) relatifs au tourisme. Il facilite la création de données de référence dans les pays et les régions, tout en offrant des données historiques pour suivre les progrès dans le temps (WTTC, 2024).

Encadré 4.7. Vers un secteur touristique plus écologique en Méditerranée

Avant la pandémie de COVID-19, en Méditerranée, la croissance du secteur touristique était rapide et contribuait au sur-tourisme dans des villes, sur des plages et des sites historiques clés. L'augmentation des afflux touristiques mettait ces régions sous pression, conduisant à une surpopulation, une dégradation de l'environnement et une forte pression sur les ressources locales.

La reprise progressive du tourisme après la pandémie a aggravé ces problèmes. Le manque d'eau, l'érosion des côtes et l'élévation du niveau de la mer s'intensifient et sont un problème pour les activités touristiques traditionnelles. En outre, le développement d'infrastructures touristiques denses sur les côtes a contribué à la pollution par les déchets et à la détérioration des environnements naturels, ce qui pourrait réduire la compétitivité de la région comme destination touristique.

En 2016, le Plan d'action pour la Méditerranée de la Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée (PNUE/PAM), ratifiée par 22 pays de la région méditerranéenne, a adopté la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD). Cette stratégie régionale fait du tourisme durable un objectif stratégique à atteindre avant 2025. Mais le mandat restreint de la Convention de Barcelone sur les questions environnementales n'a pas permis de réaliser des progrès importants. En outre, il n'existe aucun projet de développement d'un cadre régional pour le tourisme durable, alors même que le secteur touristique fait partie du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables (CPD), qui doit être mis en œuvre par les pays du sud de la Méditerranée d'ici 2026.

Depuis la pandémie de COVID-19, la région méditerranéenne constate une forte reprise du tourisme international, qui serait l'occasion de remodeler le secteur touristique en accord avec les objectifs de la transition écologique. Pour veiller à ce que le secteur touristique continue à soutenir la croissance économique et le développement, en particulier dans la région du sud de la Méditerranée, les pays doivent réfléchir à des stratégies touristiques qui privilégient la durabilité environnementale à long terme et une expérience de qualité pour les voyageurs. Il pourrait s'agir d'intégrer les énergies renouvelables dans les activités touristiques, notamment dans le transport, et de diversifier les offres touristiques, par exemple avec l'écotourisme, le tourisme culturel, le tourisme rural, ou hors saison. Ces stratégies peuvent contribuer à atténuer les pressions touristiques saisonnières et à réduire les pressions environnementales dans les zones côtières, ce qui peut améliorer la viabilité et la compétitivité du secteur à l'avenir.

En février 2021, les États membres de l'UpM ont adopté la Déclaration ministérielle sur l'économie bleue durable, qui a défini dix domaines de coopération, dont le tourisme côtier et maritime.

Le financement durable du tourisme en Égypte

En novembre 2024, la Société financière internationale (SFI) et Orascom Development Egypt (ODE) ont annoncé un partenariat visant à améliorer le développement durable dans le secteur touristique égyptien par le biais d'un « sustainability linked loan » (SLL) de 155 millions USD. L'initiative s'efforce d'améliorer l'efficacité énergétique et hydrique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les hôtels d'El Gouna. L'objectif est de réduire jusqu'à 50 % la consommation d'énergie non renouvelable et d'au moins 20 % la consommation d'eau, conformément à la cible 12.2 des objectifs de développement durable (ODD) sur la gestion durable des ressources.

En outre, le SLL permettra de rénover des hôtels et de refinancer la dette existante pour contribuer aux objectifs économiques et climatiques de l'Égypte. Le partenariat vise aussi à créer plus de 1,5 million d'emplois dans le secteur touristique au cours de la prochaine décennie. Globalement, les efforts visant à rendre le secteur touristique plus écologique permettront de réduire les émissions de CO₂ et de protéger l'environnement local, mais aussi de diminuer les coûts de fonctionnement de l'industrie en augmentant la compétitivité économique de l'Égypte et en permettant une croissance durable à long terme.

Source : [The Future of Mediterranean Tourism in a \(Post\) Covid World. Back to Mass Tourism or Leapfrog towards Sustainability? : IEMed ; Resource Efficiency in Tourism; IFC and Orascom Development Partner to Boost Green Tourism in Egypt; Tourism - SwitchMed](#)

Initiatives de tourisme durable au Portugal

En réaction à la croissance touristique et à la surfréquentation des destinations populaires, le gouvernement portugais a développé le *Plan Tourisme + Durable 2020-23*. Dans le cadre de ce plan, Turismo de Portugal a lancé deux initiatives pour soutenir l'adoption par le secteur privé de stratégies touristiques durables :

- Lancé en 2021, le 360 Tourism Enterprises Programme (Programme Entreprises Tourisme 360°) vise à accélérer l'intégration par les entreprises touristiques des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le programme fournit une assistance technique, dont une formation axée ESG sur la gestion et l'élaboration de rapports, un accès à différentes solutions de financement, des indicateurs de performance ESG sectoriels et des outils de surveillance pour suivre les progrès réalisés.
- Le programme de modernisation propose des formations spécialisées sur la numérisation et le développement durable aux employés des MPME. Le programme comprend aussi une composante de suivi visant à offrir un soutien personnalisé aux microentreprises, aux petites entreprises et aux entrepreneurs individuels, avec des conseils pour la mise en œuvre de la transformation numérique et de projets de développement durable.

Ces initiatives cherchent à développer la croissance touristique durable en Méditerranée par le biais de ressources techniques et de solutions de développement des compétences pour permettre aux entreprises de répondre à l'évolution de la demande du marché.

Par ailleurs, la *Tourism Strategy 2027* (Stratégie Tourisme 2027) du Portugal fixe huit objectifs stratégiques pour développer le tourisme durable à travers trois piliers : économique, social et environnemental. Afin d'évaluer les progrès, Turismo de Portugal a développé 43 indicateurs autour de ces trois dimensions de la durabilité et de 11 thèmes (voir le tableau ci-dessous). Les données sont actuellement disponibles pour 37 des 43 indicateurs.

Économique	Social	Environnemental
Caractère saisonnier	Accessibilité	Gestion environnementale
Bénéfices économiques	Pression	Gestion de l'énergie
Emploi	Satisfaction des touristes	Gestion de l'eau
	Satisfaction au niveau local	Gestion des déchets solides

Source : [360° Tourism Companies Programme, Upgrade - Tourism Schools of Portugal, O.N.E - Strengthening the evidence base for a sustainable tourism future in Malta](#)

Encadré 4.8. Transitions écologique et numérique pour le tourisme insulaire : l'île durable et connectée d'Astypalée

Pour accélérer la transition écologique et bâtir la résilience des communautés insulaires, l'Union européenne a sélectionné 30 îles et archipels dans dix pays européens pour participer à l'initiative *30 Renewable Islands for 2030* (30 îles durables en 2030). Entre 2023 et 2026, le programme prévoit de fournir un soutien technique à 30 îles et archipels pour tendre vers l'indépendance énergétique et 100 % de sources d'énergie renouvelable avant 2030.

Sur l'île grecque d'Astypalée, l'une des îles européennes sélectionnées, la municipalité, le gouvernement grec et le Groupe Volkswagen travaillent ensemble pour atteindre l'électrification de tout le système de transport de l'île et sa décarbonisation totale d'ici 2050. En 2022, la demande en énergie de l'île n'était couverte qu'à 8 % par les énergies renouvelables (principalement l'énergie solaire) ; la majorité étant assurée par des groupes diesel. Dans le cadre de l'initiative *30 Renewable Islands for 2030*, la filiale spécialisée dans les énergies renouvelables de la Greek Public Power Corporation (PPC, Société d'électricité publique), PPCR, a bénéficié de l'installation d'une centrale électrique hybride renouvelable en 2023. Le projet sera mis en œuvre en deux phases. La première phase, une centrale photovoltaïque de 3,5 MW associée à des batteries de 10 MWh, couvrira 61,2 % de la consommation électrique de l'île. Le projet comprend aussi le développement d'un microréseau à Maltezana, la deuxième zone la plus peuplée de l'île, et une marina connectée équipée de 20 kW de panneaux photovoltaïques et de batteries, et l'électrification des bateaux touristiques.

Cette transformation verte fait partie d'une stratégie plus large visant à faire de l'île un modèle d'intégration des énergies renouvelables et des pratiques durables dans la vie locale et le tourisme. En adoptant les énergies renouvelables et des modes de transport électriques, l'île réduira son empreinte carbone et servira d'exemple pour les autres îles et destinations côtières de la Méditerranée cherchant un équilibre entre le tourisme et la responsabilité environnementale.

Source : [PPC Renewables - Home](#) ; [The Journey Begins 30 Renewable Islands for 2030 - Ready, Set, 30! | Clean energy for EU islands](#) ; [Astypalea | Clean energy for EU islands](#)

M5. Obligations en matière de visas touristiques et d'affaires

Pourquoi cet indicateur ?

Les politiques en matière de visas peuvent grandement faciliter ou freiner la mobilité des personnes en Méditerranée. Conçues pour combiner les obligations de sécurité et la promotion de la mobilité touristique et d'affaires, ces politiques peuvent influencer le choix des destinations touristiques (et des centres d'affaires), la durée des séjours et la contribution du voyage au PIB, entre autres facteurs.

Tendances principales

Entre les pays de l'UpM membres et non membres de l'UE, les types de visas exigés par les pays varient considérablement. Seuls les ressortissants non européens de l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, Israël et le Monténégro qui souhaitent se rendre dans les pays de l'UE à des fins touristiques et d'autres motifs non migratoires peuvent y accéder partiellement ou totalement sans visa (Tableau 4.5).

Les citoyens européens titulaires d'un passeport qui souhaitent se rendre dans les pays non membres de l'UE peuvent voyager sans visa ou obtenir un visa à leur arrivée, sauf en Algérie (Tableau 4.6).

- L'Algérie est le seul pays exigeant des citoyens européens qu'ils obtiennent un visa avant leur arrivée.
- En Égypte, en Jordanie, au Liban et en Mauritanie, les citoyens de l'UE peuvent obtenir un visa à l'arrivée.

Pour les voyages au sein des sous-régions, les politiques en matière de visas varient selon les sous-régions. Dans l'UE et les Balkans occidentaux, les citoyens peuvent voyager sans visa. À l'inverse, dans la sous-région du sud de la Méditerranée, des obstacles persistent. Malgré cela, les obligations en matière de visas ont beaucoup changé dans les pays du sud de la Méditerranée ces dernières années (Tableau 4.7) :

- La Türkiye a mis en place des visas électroniques pour les ressortissants algériens, égyptiens et palestiniens.
- Les voyageurs turcs ont désormais l'autorisation d'obtenir un visa à leur arrivée en Égypte.
- Les ressortissants libanais doivent maintenant disposer d'un visa pour se rendre en Tunisie.
- Les ressortissants marocains et algériens peuvent se déplacer sans visa dans ces deux pays, mais leur espace aérien est fermé.

Ces changements montrent que les efforts d'assouplissement des obligations de visas ont des résultats mitigés, puisque certains pays ont cherché à faciliter les procédures avec les visas électroniques et à l'arrivée, tandis que d'autres ont introduit de nouvelles obligations.

Entre les pays des Balkans occidentaux et les pays du sud de la Méditerranée, les politiques de visas varient, avec une ouverture unilatérale pour certains pays. Pour les citoyens des pays du sud de la Méditerranée souhaitant voyager dans les Balkans occidentaux (Tableau 4.8) :

- Les ressortissants israéliens et turcs peuvent voyager dans les Balkans occidentaux sans visa.
- Les ressortissants des pays MENA ont besoin d'un visa pour voyager dans les Balkans occidentaux.
- L'Albanie est le seul pays des Balkans occidentaux à proposer des visas électroniques préalables aux ressortissants des pays MENA, à l'exception de l'Algérie.

Pour les citoyens des Balkans occidentaux souhaitant voyager dans les pays du sud de la Méditerranée (Tableau 4.9) :

- Les ressortissants des Balkans occidentaux ont besoin d'un visa pour voyager en Algérie et au Maroc.
- Les ressortissants d'Albanie et de Bosnie-Herzégovine peuvent voyager sans visa ou demander un visa à l'arrivée dans certains pays du sud de la Méditerranée.
- Les citoyens du Monténégro et de la Macédoine du Nord peuvent voyager sans visa ou demander un visa à l'arrivée dans les pays du sud de la Méditerranée, à l'exception de l'Algérie et du Maroc.

L'UpM et la région MENA élargie. Les obligations en matière de visa pour les citoyens du CCG voyageant dans les pays de l'UpM varient beaucoup. Pour les États membres de l'UE, seuls les ressortissants des Émirats arabes unis (EAU) peuvent voyager sans visa. Les citoyens des autres pays du CCG doivent généralement obtenir un visa avant d'entrer sur le territoire. Au sein de la région MENA, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Tunisie et la Türkiye sont accessibles sans visa aux citoyens de la plupart des pays du CCG. Dans les Balkans occidentaux, seuls les citoyens du Koweït et des EAU n'ont pas besoin de visa. Les ressortissants des EAU sont les seuls du CCG à pouvoir voyager sans visa dans presque tous les pays de l'UpM considérés, sauf la Mauritanie.

Du côté des citoyens de l'UpM souhaitant se rendre dans les pays du CCG, les ressortissants de l'UE peuvent voyager sans visa aux EAU et à Oman, mais ils auront besoin d'un visa à l'arrivée ou d'un visa électronique dans le reste des pays. Les pays du CCG exigent des voyageurs de la plupart des pays MENA qu'ils obtiennent un visa électronique avant leur arrivée.

Quelles politiques adopter ?

- **Assouplir les obligations pour les voyages intrarégionaux :** Bien que des progrès aient été réalisés pour faciliter les déplacements sans visa entre l'UE et les Balkans occidentaux, les obligations en matière de visa pourraient être beaucoup plus souples entre l'UE et les pays du sud de la Méditerranée et entre les Balkans occidentaux et les pays du sud de la Méditerranée. Les pays doivent envisager l'introduction d'exemptions de visa ciblées pour les voyageurs de pays à faible risque afin de faciliter la mobilité et d'attirer plus de visiteurs. Cette approche serait particulièrement profitable au secteur touristique dans le sud de la Méditerranée et les Balkans occidentaux et permettrait de stimuler le tourisme régional et les échanges culturels.
- **Améliorer la communication sur les politiques de visas :** Les pays doivent développer des plateformes en ligne centralisées et multilingues pour renseigner les voyageurs sur les obligations en matière de visas, les conditions d'admission et les actualités du voyage, avec des informations exactes et à jour.
- **Faciliter les procédures de demande de visas :** Les pays de l'UpM qui demandent des visas pour des raisons de sécurité doivent envisager la mise en place d'autorisations de voyage électroniques (ETA) ou de visas électroniques afin de simplifier et accélérer les procédures de demande. Pour veiller à ce que les plateformes de demande en ligne soient accessibles, les gouvernements doivent investir dans la connectivité à haut débit et les infrastructures numériques, en particulier dans les pays du sud de la Méditerranée et des Balkans occidentaux, pour veiller à ce que tous les voyageurs aient accès aux services en ligne.
- **Renforcer la collecte et le partage de données :** L'amélioration de la collecte de données sur les voyages touristiques et d'affaires reste essentielle pour évaluer l'ampleur et l'impact de ces activités sur les économies de l'UpM.
- **Optimiser l'utilisation des technologies numériques** dans les procédures de traitement des visas afin d'améliorer leur accessibilité et leur efficacité.

Définitions

Une *politique de visa* est un ensemble de règles et de réglementations mis en œuvre par un pays afin de contrôler l'entrée des ressortissants étrangers sur son territoire. Les informations relatives aux visas présentées dans ce rapport sont basées sur le *Classement Henley des passeports*. Ce classement suppose que le titulaire du passeport est un citoyen adulte voyageant seul pour un séjour court (entre trois jours et quelques mois), plutôt que pour un séjour de transit, et qu'il entre sur le territoire à des fins touristiques ou d'affaires.

La base de données indique si : i) aucun visa n'est requis ; ii) les voyageurs ont besoin d'un visa à l'arrivée, d'une autorisation de séjour ou d'une autorisation de voyage électronique pour entrer sur le territoire ; iii) les voyageurs ont besoin d'un visa traditionnel, d'un visa électronique validé par le gouvernement ou d'une validation gouvernementale préalable au départ pour un visa à l'arrivée.

Un *visa électronique* est la version numérique d'un visa traditionnel, pour lequel la demande se fait en ligne. Une *autorisation de voyage électronique* (eTA) est un titre de voyage numérique pour les voyages touristiques ou d'affaires qui implique souvent une procédure de demande simplifiée par rapport aux visas conventionnels ou électroniques. Elle sert généralement pour les séjours courts. Un titre de séjour visiteur, ou visa de visiteur, est souvent demandé pour les séjours supérieurs à 90 jours et peut être utilisé à des fins touristiques, d'études ou d'affaires.

Source: <https://www.henleyglobal.com/passport-index>.

Pour aller plus loin

OSCE (2021), *Gender Responsive Short-term Visa Policies, Poland*, <https://www.osce.org/odihr/496321>

World Tourism Organization (2024), *Tourism Visa Openness Report 2023*, UNWTO, Madrid, <https://doi.org/10.18111/9789284425044>.

Tableau 4.5. Obligations en matière de visa pour les ressortissants des pays hors EU de l'UpM, se rendant dans des États membres de l'EU

À partir d'avril 2024

		Pays d'origine													
		ALB	DZA	BIH	EGY	ISR	JOR	LBN	MRT	MNE	MAR	MKD	PSE	TUN	TUR
Pay de destination	AUT	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	BEL	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	BGR	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	HRV	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	CYP	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	CZE	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	DNK	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	EST	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	FIN	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	FRA	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	DEU	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	GRC	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	HUN	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	IRL	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red
	ITA	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	LVA	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	LTU	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	LUX	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	MLT	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
	NLD	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red
POL	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	
PRT	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	
ROU	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	
SVK	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	
SVN	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	
ESP	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	
SWE	Green	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	Green	Light Red	Green	Light Red	Light Red	Light Red	

Note : Les cellules vertes indiquent l'accès sans visa. Les cellules rouge clair indiquent que les citoyens entrants doivent obtenir un visa avant d'entrer dans le pays.

Source : Henley & Partners 2024, *Henley Passport Index*, <https://www.henleyglobal.com/passport-index>.

Tableau 4.6. Obligations en matière de visa pour les ressortissants de l'UE se rendant dans des pays hors UE de l'UpM

À partir d'avril 2024

		Pays d'origine																												
		AUT	BEL	BGR	HRV	CYP	CZE	DNK	EST	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	IRL	ITA	LVA	LTU	LUX	MLT	NLD	POL	PRT	ROU	SVK	SVN	ESP	SWE		
Pay de destination	ALB	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	
	DZA	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	Light Red	
	BIH	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
	EGY	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
	ISR	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
	JOR	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
	LBN	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
	MRT	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
	MNE	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
	MOR	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
	MKD	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
	PSE	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
	TUN	Green	Green	Green	Green	Light Red	Green	Green																						
	TUR	Green	Green	Green	Green	Yellow	Green	Green																						

Note : Les cellules vertes indiquent l'accès sans visa. Les cellules jaunes indiquent une politique de visa à l'arrivée. Les cellules rouge clair indiquent que les citoyens entrants doivent obtenir un visa préalable pour entrer dans le pays.

Source : Henley & Partners 2024, *Henley Passport Index*, <https://www.henleyglobal.com/passport-index>.

Tableau 4.7. Obligations en matière de visa entre les ressortissants des pays du sud de la Méditerranée

À partir d'avril 2024

		Pays d'origine									
		DZA	EGY	JOR	ISR	LBN	MRT	MAR	PSE	TUN	TUR
Pay de destination	DZA										
	EGY										
	JOR										
	ISR										
	LBN										
	MRT										
	MAR										
	PSE										
	TUN										
	TUR	E-visa	E-visa						E-visa		

Note : Les cellules vertes indiquent l'accès sans visa. Cellules jaunes : politique de visa à l'arrivée. Cellules rouge clair : les citoyens entrants doivent obtenir un visa avant d'entrer dans le pays. Cellules rouge clair avec « e-visa » : les citoyens entrants peuvent demander un e-visa avant leur départ.

Source : Henley & Partners 2024, *Henley Passport Index*, <https://www.henleyglobal.com/passport-index>.

Tableau 4.8. Obligations en matière de visa pour les ressortissants des pays du sud de la Méditerranée se rendant dans les Balkans occidentaux

À partir d'avril 2024

		Pays d'origine									
		DZA	EGY	JOR	ISR	LBN	MRT	MAR	PSE	TUN	TUR
Pay de destination	ALB		E-visa	E-visa		E-visa	E-visa	E-visa	E-visa	E-visa	
	BIH										
	MKD										
	MNE										

Note : Les cellules vertes indiquent l'accès sans visa. Cellules rouge clair : les citoyens entrants doivent obtenir un visa avant d'entrer dans le pays. Cellules rouge clair avec « e-visa » : les citoyens entrants peuvent demander un e-visa avant leur départ.

Source : Henley & Partners 2024, *Henley Passport Index*, <https://www.henleyglobal.com/passport-index>.

Tableau 4.9. Obligations en matière de visa pour les ressortissants des Balkans occidentaux se rendant dans des pays du sud de la Méditerranée

À partir d'avril 2024

		Pays d'origine			
		ALB	BIH	MKD	MNE
Pay de destination	DZA				
	EGY				
	JOR				
	ISR				
	LBN				
	MRT				
	MAR				
	PSE				
	TUN				
	TUR				

Note : Les cellules vertes indiquent l'accès sans visa. Cellules jaunes : politique de visa à l'arrivée. Cellules rouge clair : les citoyens entrants doivent obtenir un visa avant d'entrer dans le pays.

Source : Henley & Partners 2024, *Henley Passport Index*, <https://www.henleyglobal.com/passport-index>.

Tableau 4.10. Obligations en matière de visa pour les ressortissants des pays CCG se rendants dans des pays de l'UpM

À partir de mai 2025

		Pays d'origine					
		BHR	KWT	OMN	QAT	SAU	UAE
Pay de destination	EU						
	DZA						
	EGY						
	JOR						
	ISR						
	LBN						
	MRT						
	MAR						
	PSE						
	TUN						
	TUR						
	ALB						
	BGR						
	MNE						
	MKD						

Note : Les cellules vertes indiquent l'accès sans visa. Les cellules rouge clair indiquent que les citoyens entrants doivent obtenir un visa avant d'entrer dans le pays.

Source : Henley & Partners 2024, *Henley Passport Index*, <https://www.henleyglobal.com/passport-index>

Tableau 4.11. Obligations en matière de visa pour les ressortissants des pays de l'UpM se rendant dans des pays du CCG

À partir de mai 2025

		Pays d'origine														
		EU	DZA	EGY	JOR	ISR	LBN	MRT	MAR	PSE	TUN	TUR	ALB	BGR	MNE	MKD
Pay de destination	BHN		E-Visa			E-Visa	E-Visa	E-Visa								
	KWT															
	OMN		E-Visa	E-Visa	E-Visa			E-Visa	E-Visa	E-Visa	E-Visa		E-Visa			
	QAT		E-Visa	E-Visa	E-Visa	E-Visa		E-Visa	E-Visa	E-Visa	E-Visa		E-Visa			
	SAU															
	UAE		E-Visa	E-Visa	E-Visa			E-Visa	E-Visa	E-Visa	E-Visa	E-Visa				E-Visa

Note : Les cellules vertes indiquent l'accès sans visa. Les cellules rouge clair indiquent que les citoyens entrants doivent obtenir un visa avant d'entrer dans le pays. Les cellules jaunes indiquent la politique de visa à l'arrivée.

Source : Henley & Partners 2024, *Henley Passport Index*, <https://www.henleyglobal.com/passport-index>

Encadré 4.9. Mobilité des étudiants dans la région méditerranéenne

La mobilité des étudiants dans la région méditerranéenne est régie par des politiques de visas distinctes qui diffèrent des obligations imposées aux voyages touristiques et d'affaires.

Dans l'UE, les étudiants des autres pays européens qui suivent des études à l'étranger peuvent voyager sans visa. Cependant, ils peuvent avoir l'obligation d'indiquer leur lieu de résidence aux autorités locales au bout de trois mois. Les étudiants issus de pays non membres de l'UE, y compris ceux des régions du sud de la Méditerranée et des Balkans occidentaux, ont besoin d'un visa de longue durée, à l'exception des ressortissants de l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein. Pour obtenir un visa de longue durée, les étudiants non européens doivent généralement fournir une attestation d'admission, la preuve de fonds suffisants, un justificatif d'assurance maladie et un justificatif de domicile.

En dehors de l'UE, la mobilité intra-régionale est moins facilitée. Dans les Balkans occidentaux, des pays comme l'Albanie, le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine exigent des visas « étudiant » aux ressortissants étrangers. Dans la région MENA, un visa de longue durée est demandé à tous les étudiants internationaux. Enfin, la Türkiye et Israël exigent un visa étudiant à tous les étudiants internationaux.

Ces différentes obligations en matière de visa pour les étudiants, en particulier les critères plus stricts pour les étudiants non membres de l'UE, soulignent la diversité des cadres réglementaires régissant la mobilité des étudiants dans la région. En plus du coût financier et des délais de traitement des demandes de visa, ces politiques peuvent influencer la capacité des étudiants à profiter des opportunités éducatives et à se déplacer entre les pays.

Note : la mobilité étudiante dans le cadre du programme Erasmus+ est abordée au chapitre 5.

Source : [Travel & Study | EEAS](#) ; <https://www.campusfrance.org/en/the-different-types-of-visas#:~:text=stay%20student%20visa-if%20you%20are%20not%20a%20national%20of%20a%20European%20Economic,for%20more%20than%203%20months.Eligible%20countries%20-%20Erasmus+>

Encadré 4.10. Visa openness and reciprocity trends

Visa openness policies facilitate the mobility of people for tourism purposes to support the growth of the tourism sector. Designed to balance security needs with openness, these policies can influence travellers' choice of tourism destinations and duration of stay and, in turn, impact the contribution of tourism to GDP, among other factors.

Significantly, emerging economies are driving trends towards increasing visa openness globally. Within the UfM, Southern Mediterranean and Western Balkan countries are playing a vital role in driving tourism visa openness, although openness varies among these countries.

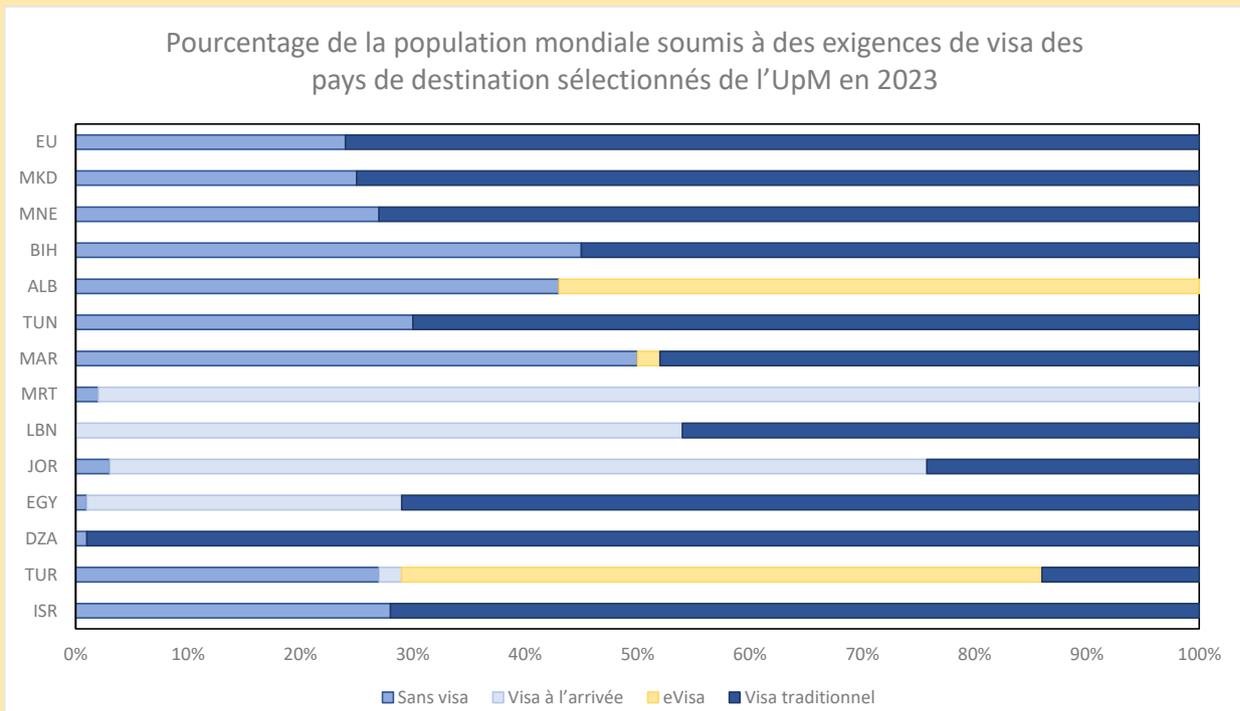
UN Tourism reports that levels of reciprocity in visa policies have declined over the past 10 years. Furthermore, current trends in unilateral visa openness demonstrate that reciprocal policies may not be necessary or beneficial in all cases.

In 2023, 42% of visa policies were reciprocal compared to 71% in 2008, 54% in 2013, and 51% in 2015. The proportion of reciprocally closed policies, where both countries require traditional visas, fell from 57% to 17% between 2008 and 2023. Between emerging and advanced economies globally, emerging economies have unilaterally removed visa requirements in 17% of country pairs, while advanced economy counterparts continue to require a traditional visa.

These figures reveal a trend towards unilateral visa openness and an inclination for destination countries to facilitate entry for international visitors without reciprocal policies.

Graphique 4.16. Population mondiale soumise aux obligations en matière de visa des pays de la région MENA

Pourcentage, 2023



Source : UNWTO Tourism Visa Openness Report 2023.

Encadré 4.11. Numérisation et autorisation de voyage électronique

Au sein de l'UpM, l'utilisation des visas électroniques reste limitée aux pays de destination du sud de la Méditerranée et des Balkans occidentaux, y compris l'Albanie, le Maroc et la Türkiye. Cependant, l'UE prévoit de mettre en place un nouveau système d'autorisation de voyage électronique, l'European Travel Information and Authorisation System (ETIAS), fin 2026.

L'ETIAS exige des voyageurs de 60 pays auparavant exemptés de visa de court séjour qu'ils obtiennent une autorisation numérique pour pouvoir entrer dans l'espace Schengen. Parmi les pays de l'UpM non membres de l'UE, les ressortissants de l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro devront obtenir un ETIAS avant le départ. L'ETIAS vise à identifier les menaces et risques éventuels de sécurité des voyageurs venant de pays exemptés de visa. Pour le moment, l'impact potentiel de l'ETIAS sur le tourisme dans l'UE n'est pas clair. Les autorisations de voyage ETIAS ne concernent pas les ressortissants ayant besoin d'un visa pour entrer dans les 30 pays européens utilisant ETIAS. Ces voyageurs devront suivre les procédures de demande de visa traditionnelles.

L'UE prévoit également de mettre en place un nouveau système Entrée/Sortie (EES) pour renforcer l'efficacité de l'ETIAS et fournir des données fiables sur les entrées et sorties des voyageurs de court séjour (jusqu'à 90 jours sur une période de 180 jours). Ce système devant être lancé en octobre 2025 permettra d'enregistrer les informations d'identité, le type de document de voyage, les données biométriques, la date et le lieu d'entrée/sortie, tout en respectant les droits fondamentaux et la protection des données. Tous les pays européens, à l'exception de Chypre et de l'Irlande, exigeront des données biométriques EES à leur frontière.

Source : [ETIAS - European Union \(europa.eu\)](https://etias.europa.eu/); [Entry-Exit System - European Commission \(europa.eu\)](https://eess.europa.eu/)

Encadré 4.12. Restrictions concernant la mobilité des personnes et les échanges de services

La facilitation des échanges de services pourrait avoir des impacts très positifs en réduisant le coût des échanges commerciaux pour les entreprises de service et en augmentant la productivité dans le secteur manufacturier. Bien que la circulation transfrontalière des personnes ne contribue pas largement aux échanges de services, elle y est néanmoins essentielle, en particulier pour l'échange de services professionnels, qui constitue un vecteur clé du transfert de connaissances.

L'indice de restrictivité des IDE dans le secteur des services de l'OCDE évalue la restrictivité des réglementations et des cadres politiques d'une économie en matière d'échanges commerciaux dans le secteur des services. Cinq types de politiques sont envisagés par cet indice : les restrictions à l'entrée des capitaux étrangers ; les restrictions à la circulation des personnes ; les obstacles à la concurrence ; la transparence réglementaire ; et les autres mesures discriminatoires.

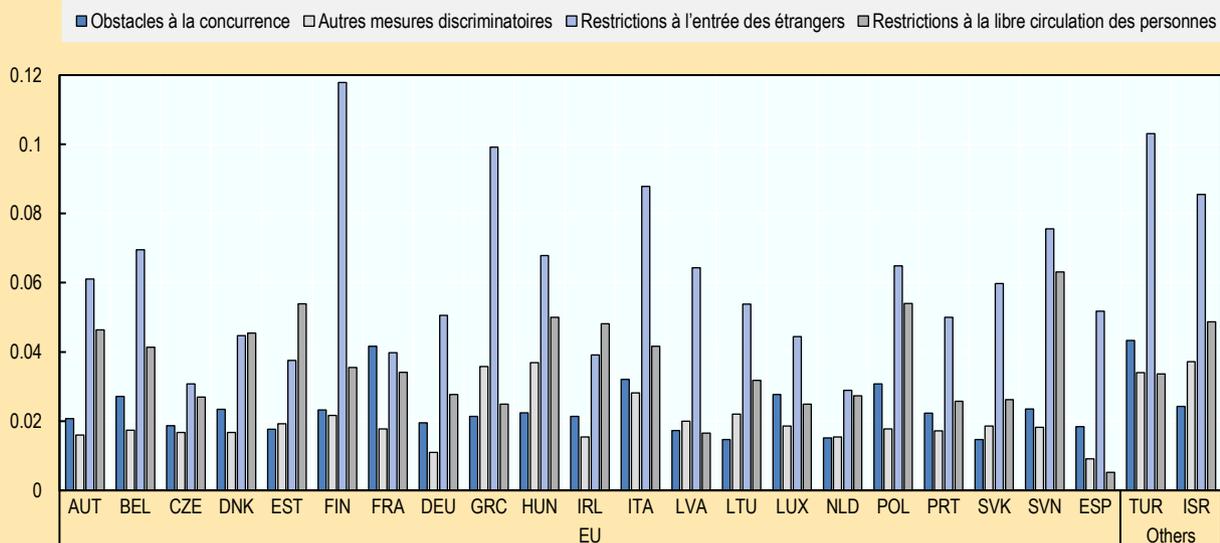
Les restrictions à la circulation des personnes, y compris des prestataires de services étrangers (par ex., les professionnels comme les consultants ou les ingénieurs), restent le deuxième obstacle le plus important à l'échange de services après les restrictions à l'entrée des capitaux étrangers. En 2023, des politiques de libéralisation ont été entreprises pour l'échange de services, comme la levée des restrictions de déplacement restantes après la pandémie de COVID-19.

Les secteurs les plus restrictifs sont le transport aérien, les services juridiques, ainsi que les services comptables et d'audit. Dans ces secteurs, les restrictions à l'échange de services affectant la circulation des personnes peuvent inclure l'examen du marché de l'emploi, des restrictions à la durée de séjour des prestataires de services contractuels, des restrictions à l'acquisition de terrains et de biens immobiliers, et une présence locale exigée pour l'approvisionnement transfrontalier. Pour les services juridiques, comptables et d'audit, des obligations peuvent gêner le commerce de ces services, notamment l'obligation de passer les examens nationaux ou d'obtenir une licence ou une autorisation d'exercer.

À l'inverse, les services liés aux infrastructures, notamment l'architecture, le bâtiment et l'ingénierie, ont profité de la libéralisation.

Graphique 4.17. STRI dans les pays membres de l'OCDE de l'UpM, 2023

De 0 (ouvert) à 1 (fermé)



Note : L'indice de restrictivité du commerce des services (STRI) de l'OCDE fournit des informations comparables sur une base annuelle concernant les réglementations qui affectent le commerce des services dans 50 pays et 22 secteurs, de 2014 à 2023 ; <https://www.oecd.org/en/topics/services-trade-restrictiveness-index.html>

Voir également : Benz et al. (2023), Right here, right now? New evidence on the economic effects of services trade reform, Document de politique commerciale de l'OCDE, avril, n° 271, <https://doi.org/10.1787/1159657f-en>

Source : OECD STRI 2023

StatLink  <https://stat.link/vwa4m1>

Références

- De Bel-Air, F. (2024), *GLMM Factsheet: Towards a Knowledge-based Labour Market in Saudi Arabia?*, Gulf Labour Markets, Migration, and Population, <https://gulfmigration.grc.net/wp-content/uploads/2024/10/Francoise-De-Bel-Air-Factsheet-No.-12-Towards-a-Knowledge-Based-Labour-Market-in-Saudi-Arabia-Final.pdf>. [7]
- EURES (s.d.), *EU Talent Pool Pilot*, EUROpean Employment Services, https://eures.europa.eu/eu-talent-pool-pilot_en. [6]
- ICMPD (2024), *Diaspora Engagement Frameworks in the Middle East and North Africa: A Review*, International Centre for Migration Policy Development, https://www.icmpd.org/file/download/60834/file/EMM5_Diaspora_engagement_EN.pdf. [3]
- ICMPD (2024), *ICMPD Migration Outlook Mediterranean 2024: Eight migration issues to look out for in 2024*, International Centre for Migration Policy Development, [10]
https://www.icmpd.org/file/download/60922/file/ICMPD_Mediterranean_Migration%2520Outlook%25202024.pdf.
- IDMC (2023), *2023 Global Report on Internal Displacement*, Internal Displacement Monitoring Centre, <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2023/>. [4]
- OECD (2024), *International Migration Outlook 2024*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/50b0353e-en>. [5]
- OECD (2022), *Labour Migration in the Western Balkans: Mapping Patterns, Addressing Challenges and Reaping Benefits Mapping Patterns, Addressing Challenges and Reaping Benefits*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/af3db4f9-en>. [1]
- OECD (2022), *Les émigrés marocains dans les pays de l'OCDE: Quelles nouvelles dynamiques ? (Note de synthèse)*, OECD Publishing, Paris, https://www.oecd.org/fr/publications/2022/03/les-emigres-marocains-dans-les-pays-de-l-ocde_b2d049e5.html. [8]
- OECD (2018), *Talents à l'étranger: Une revue des émigrés tunisiens*, Talents à l'étranger, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264308855-fr>. [9]
- Socha-Dietrich, K. et J. Dumont (2021), « International migration and movement of doctors to and within OECD countries - 2000 to 2018: Developments in countries of destination and impact on countries of origin », *OECD Health Working Papers*, n° 126, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/7ca8643e-en>. [2]
- The Maghreb Times (s.d.), *Tunisia Algeria signature of a twinning agreement for tourism development*, <https://themaghrebtimes.com/tunisia-algeria-signature-of-a-twinning-agreement-for-tourism-development/> (consulté le 15 juin 2025). [11]

5 Recherche et enseignement supérieur

La première partie de ce chapitre présente l'analyse globale des progrès réalisés en matière de collaboration dans la recherche et l'enseignement supérieur depuis le Rapport d'étape 2021 et introduit les recommandations politiques. La deuxième partie présente les indicateurs qui étayent l'analyse et les recommandations :

- R1. Dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur, en pourcentage du PIB
 - R2. Dépenses brutes de R&D, en pourcentage du PIB
 - R3. Dépenses brutes de R&D en provenance de l'étranger
 - R4. Chercheurs et personnel universitaire
 - R5. Co-publication
 - R6. Co-brevetage
 - R7. Mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur
 - R8. Financement et participation au programme Erasmus+
 - R9. Mobilité des apprenants et du personnel dans le cadre du programme Erasmus+
 - R10. Programmes européens de mobilité des chercheurs
 - R11. Financement et participation aux programmes Horizon
-

L'intégration régionale en matière de recherche et d'enseignement supérieur, une stratégie de développement

L'intégration régionale dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation continue à jouer un rôle crucial pour le développement économique et la compréhension mutuelle dans la région euro-méditerranéenne. Ce chapitre du rapport *Intégration régionale dans l'Union pour la Méditerranée 2025* fait le point sur l'intégration des systèmes de recherche et d'enseignement supérieur de la région, en s'appuyant sur l'analyse qui figure dans le premier rapport de 2021 pour dresser un bilan actualisé et élargi des efforts en matière d'intégration régionale. Il décrit le paysage actuel de la recherche et de l'enseignement supérieur, en identifiant les grandes tendances, les difficultés persistantes et les opportunités émergentes pour la coopération et l'intégration régionale. Plusieurs indicateurs ont été sélectionnés pour évaluer trois grandes dimensions de l'intégration en ce qui concerne la recherche et l'enseignement supérieur :

- **Ressources nationales et internationales**, c'est-à-dire les dépenses publiques, privées et étrangères consacrées à l'enseignement supérieur et à la recherche, mais aussi les investissements dans le personnel de ces secteurs.
- **Collaboration internationale**, c'est-à-dire le nombre de projets de recherche et d'enseignement, entre autres, mais aussi leurs résultats (données sur les co-publications et le co-brevetage).
- **Mobilité internationale**, c'est-à-dire la mobilité des étudiants, mais aussi les mobilités de courte durée à des fins d'apprentissage, d'enseignement et de recherche.

Ensemble, ces indicateurs rendent compte de la capacité des pays de l'UpM à s'engager dans la collaboration régionale et internationale et dans des échanges liés à l'enseignement supérieur et la recherche, et ils posent les jalons d'une discussion sur les options politiques et les points à prendre en compte. Cela étant, ils ne mesurent pas directement l'intégration régionale et doivent être interprétés avec prudence. Dans certains cas, les données manquent pour certains pays de l'UpM ou ne sont pas parfaitement comparables car les définitions et les méthodes de collecte employées varient d'un pays à l'autre.

Progrès réalisés depuis le Rapport 2021

Les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche ont depuis toujours une dimension internationale car ils supposent la circulation des personnes et des connaissances d'un pays à l'autre. Cette internationalisation se poursuit, mais elle se concentre aujourd'hui dans certaines régions du monde, notamment l'Union européenne, l'Amérique du Nord et l'Asie du Sud-Est.

Ces dernières années, les initiatives visant à promouvoir l'intégration de la recherche et de l'enseignement supérieur dans la région de l'UpM ont permis de démontrer l'intérêt de la coopération régionale pour le traitement des enjeux qui touchent tous les pays de la Méditerranée – y compris ceux qui découlent du changement climatique, dont la désertification et la gestion de l'eau.

Dans le même temps, depuis la crise déclenchée par la pandémie de COVID-19, de nouvelles tensions sont apparues sur la scène internationale, sur fond de guerre commerciale, d'insécurité et de concurrence technologique (notamment en ce qui concerne le contrôle des technologies à l'exportation). Elles compliquent la coopération dans le domaine de la recherche et la mobilité des étudiants, y compris dans la région euro-méditerranéenne.

Dans ce contexte, les différents niveaux d'intégration entre les sous-régions et pays de l'UpM restent grandement dépendants de facteurs tels que la structure et l'ouverture des systèmes d'enseignement et de recherche, la position à l'échelle sous-régionale et les écarts de PIB par habitant.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'Union européenne reste l'une des zones les plus intégrées au monde. Elle dispose en effet de mécanismes juridiques, financiers et institutionnels conçus pour faciliter l'intégration européenne dans la recherche (espace européen de la recherche) et l'enseignement supérieur (espace européen de l'éducation) ; auxquels viennent s'ajouter des programmes de financement dont Erasmus+ et Horizon Europe. Parallèlement,

les pays de l'UE (ainsi que plusieurs autres États parmi lesquels les Balkans occidentaux et la Türkiye) ont lancé une série de traités, d'accords, de lignes directrices communes et de structures qui ont contribué au développement de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Le soutien financier et l'harmonisation des politiques sur des points tels que la structure des études, les systèmes de transfert et d'accumulation de crédits, la reconnaissance des qualifications et l'assurance qualité ont permis à la mobilité individuelle et à la coopération d'atteindre des niveaux jamais observés auparavant.

Cependant, en dépit de ces efforts importants, le niveau d'intégration de l'enseignement supérieur – ainsi que de la recherche et du développement – reste inégal : les schémas de mobilité des étudiants et du personnel sont déséquilibrés et les fonds consacrés à la recherche en Europe ne sont pas équitablement répartis.

Dans le même temps, les systèmes de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) ne sont pas intégrés à l'Union européenne ni entre eux, et la mobilité est principalement sortante.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir les relations dans la région euro-méditerranéenne dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur, en particulier pour renforcer les rapports Sud-Nord et les liens entre l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Les actions engagées devront chercher à a) mobiliser des ressources humaines et financières suffisantes, b) favoriser la collaboration entre les organisations et les individus et c) stimuler la mobilité à des fins d'études, d'enseignement et de recherche.

Ressources financières et humaines au profit de la recherche et de l'enseignement supérieur dans les pays de l'UpM

On observe d'importants écarts quant au niveau de dépenses publiques et privées pour la recherche et le développement (R&D) d'une part, et pour l'enseignement supérieur d'autre part, dans les pays de l'UpM. Le niveau d'investissement se répercute sur la qualité des infrastructures et du personnel, ce qui influe sur le potentiel de coopération et d'intégration. Le niveau du financement de l'enseignement supérieur et de la recherche par les gouvernements étrangers et les programmes internationaux (Erasmus+, Horizon Europe) varie, mais il est particulièrement insuffisant pour les pays du sud de la Méditerranée.

Malgré une légère augmentation des fonds consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche, des disparités régionales persistent. Les tendances observées au cours de la dernière décennie indiquent que si certains pays de l'UpM ont régulièrement accru leurs investissements, d'autres n'ont pas suivi le même rythme. Au sein de l'UpM, les pays du sud de la Méditerranée et des Balkans occidentaux investissent généralement beaucoup moins que la moyenne de l'UE des 27. Ce constat est également rattaché à la capacité des pays à attirer des capitaux privés étrangers pour la R&D. Les pays de l'UE bénéficient grandement des fonds associés aux programmes Erasmus+ et Horizon Europe, qui soutiennent la recherche internationale, les projets communs et la mobilité. Les Balkans occidentaux et la Türkiye entretiennent des liens plus solides avec ces programmes de l'UE et en bénéficient de plus en plus, mais certains obstacles empêchent encore les pays du sud de la Méditerranée d'en faire autant. Ces tendances confirment qu'il faut non seulement accroître le financement public de la recherche et de l'enseignement supérieur, mais également adopter des politiques permettant d'attirer davantage d'investissements privés et étrangers. L'Union européenne devrait également envisager d'élargir aux pays de l'UpM non membres de l'UE la participation à ses programmes de financement phares, tout en cherchant à lever les obstacles administratifs et réglementaires à une telle participation.

Le niveau des investissements financiers se reflète également dans les caractéristiques du personnel engagé dans la R&D et l'enseignement supérieur. Le ratio entre le nombre de chercheurs et d'universitaires et la population étudiante dans son ensemble varie grandement d'un pays à l'autre. Il sera donc crucial d'investir dans la formation des futurs chercheurs et universitaires et de développer une main-d'œuvre hautement qualifiée. Les écarts entre les genres dans le monde professionnel de la R&D et de l'enseignement supérieur sont manifestes : les hommes sont généralement plus nombreux que les femmes, et cette tendance s'accroît à mesure que le niveau hiérarchique augmente. Cette disparité conduit à penser qu'il serait utile d'adopter des politiques conçues pour promouvoir des conditions de travail inclusives et favoriser l'évolution professionnelle dans la recherche et l'enseignement supérieur.

Plus généralement, la région est confrontée à l'inégalité des niveaux de développement de la recherche et de l'enseignement supérieur en ce qui concerne les infrastructures, les structures de soutien et le personnel. Pour renforcer l'intégration régionale,

il faudra investir dans les capacités nationales de l'enseignement supérieur et de la formation des chercheurs, mais aussi développer les capacités nationales en matière d'élaboration de politiques, de récolte de données et de fonctionnement de diverses agences publiques.

Coopération internationale entre chercheurs et établissements d'enseignement

Si les Balkans occidentaux et la Türkiye sont de plus en plus intégrés à l'UE dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur, la participation d'organisations des pays du sud de la Méditerranée est nettement moindre.

Le degré de participation des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur aux programmes Erasmus+ et Horizon Europe varie selon les pays. Ces programmes sont principalement axés sur l'intégration européenne et s'adressent donc plus explicitement aux pays des Balkans occidentaux candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Le recours à des instruments tels que le partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA) – dans le cadre d'Horizon Europe – ou la participation de pays tiers à Erasmus+ reste relativement limité et donne lieu à un déséquilibre des partenariats et des mobilités. Des efforts supplémentaires doivent être engagés pour promouvoir la coopération entre les partenaires du Sud, ainsi que des partenariats équilibrés avec les pays de l'UE.

Bien que les taux de co-brevetage et de co-publication au sein de l'UpM soient relativement élevés, il existe des écarts importants entre les pays membres de l'UE et les autres pays. Les progrès dans ce domaine sont lents. Le renforcement des infrastructures de recherche et les investissements dans le personnel pourraient améliorer les conditions nécessaires à la collaboration internationale. Des programmes de mobilité et des partenariats institutionnels pourraient aider les chercheurs à élargir leurs réseaux internationaux et ainsi faciliter les futures collaborations.

Les organismes de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et les individus qui y travaillent doivent renforcer leurs capacités pour mettre en œuvre des projets de coopération et rester compétitifs à l'international. Même au sein de l'UE, on observe d'importantes disparités quant aux capacités institutionnelles des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche. Nombreux sont les établissements qui gagneraient à déployer des initiatives de renforcement des capacités internes pour mieux communiquer sur la scène internationale, se porter candidates pour des projets internationaux de grande envergure et acquérir les capacités administratives nécessaires pour gérer et préserver cette dimension internationale. Les projets de renforcement des capacités devraient avoir pour objet d'établir des partenariats plus bénéfiques à toutes les parties, sans renforcer la dépendance des partenaires dans le temps.

Mobilités à des fins d'études, d'enseignement et de recherche

Le nombre d'étudiants de l'UpM qui vont étudier dans d'autres pays de l'UpM et ailleurs augmente. Par ailleurs, de plus en plus de pays sont reconnus comme des destinations privilégiées pour les étudiants étrangers. On assiste par exemple à une croissance rapide de la mobilité entrante en Türkiye, en Allemagne et aux Pays-Bas. Cependant, la mobilité individuelle est encore nettement asymétrique. La mobilité étudiante Sud-Nord prévaut dans les pays de l'UpM, les principaux flux ayant pour destination l'Europe de l'Ouest (France, Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne), tandis que la mobilité Sud-Sud (c'est-à-dire entre les pays du sud de la Méditerranée) reste modeste. Même s'il n'est plus membre de l'UpM, le Royaume-Uni demeure l'un des principaux pays de destination des étudiants originaires des pays de l'UpM.

La participation de l'UpM au programme Erasmus+ se traduit par une augmentation de la mobilité individuelle, mais avec des variations et des déséquilibres régionaux notables. La part des mobilités individuelles dans le cadre d'Erasmus+ – c'est-à-dire celles qui concernent les étudiants et le personnel – dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur des pays de l'UpM non membres de l'UE a légèrement augmenté au cours des dernières années. Cela s'explique principalement par la participation accrue d'étudiants et de professionnels des Balkans occidentaux, qui vient s'ajouter à la forte participation de la Türkiye. Dans le cadre du programme de mobilité Erasmus+, le caractère asymétrique des flux de mobilité est partiellement dû aux obstacles qui entravent la mobilité sortante des étudiants inscrits en cycle court, en licence et en master vers des établissements de pays qui ne sont pas associés au programme. Dans le contexte de l'UpM, cela concerne tous les pays du sud de la Méditerranée.

D'importants progrès ont été observés en matière de participation des femmes au programme Erasmus+, les étudiantes et les professionnelles constituant parfois la majorité des participants dans un pays. Toutefois, les écarts entre les genres persistent, notamment dans les pays d'Afrique du Nord.

L'UpM et la région MENA élargie. Dans la région MENA élargie, les pays du CCG se distinguent comme des économies fondées sur des ressources naturelles, dont les gouvernements ont pris conscience de l'importance du savoir et de la technologie pour leur diversification économique. Dans ce contexte, les indicateurs présentés dans ce chapitre mettent en évidence l'expansion des réseaux et plateformes existants pour la coopération dans le domaine de la recherche et la mobilité des étudiants entre les pays du CCG et les pays de l'UpM. Par ailleurs, les co-publications scientifiques internationales sur des sujets relatifs à la transition numérique et la transition verte se sont multipliées aussi bien dans les pays de l'UpM que dans ceux du CCG.

En ce qui concerne le co-brevetage international, les données indiquent une certaine stagnation qui s'explique en partie par la structure industrielle, les secteurs représentés et les capacités insuffisantes, au sein du CCG, pour commercialiser les résultats des travaux de recherches nationaux et intégrer des partenariats technologiques internationaux.

Quelles politiques pour l'avenir ?

Au sein de l'UpM, le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche a eu du mal à attirer le soutien et l'engagement politique nécessaire pour favoriser une meilleure intégration. La première Conférence ministérielle sur la recherche et l'innovation de l'Union pour la Méditerranée s'est tenue en juin 2022. Une conférence ministérielle sur l'enseignement supérieur aurait dû avoir lieu à l'automne 2023 mais elle a été reportée.

Malgré l'insuffisance du soutien politique et les nombreuses difficultés des secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la région, il y a lieu de saluer des améliorations manifestes en matière de coopération et de mobilité. Cependant, même si la coopération dans l'enseignement supérieur est possible au niveau individuel et institutionnel, l'intégration régionale ne pourra se poursuivre qu'au prix d'efforts continus visant à lever les obstacles à la coopération, à corriger les disparités en matière d'investissement et de capacité dans les pays de l'UpM et à renforcer les liens.

À cette fin, il est encore possible de lancer des réformes susceptibles de stimuler une coopération et une intégration plus étroites. À l'échelle régionale, une mise en exergue de la politique relative à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation pourrait améliorer l'intégration des marchés des capitaux, de travail, des produits et des services dans la zone de l'UpM et faciliter les interactions transfrontalières des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de recherche et des entreprises tout en maintenant une concurrence saine.

L'UpM et la Commission européenne peuvent pleinement tirer parti des instruments existants (dont les actions des programmes Erasmus+ et Horizon Europe, par exemple) et des institutions existantes – représentations de l'UE dans les pays non membres, bureaux nationaux du programme Erasmus+, ambassades des pays membres et bureaux des organismes internationaux de coopération, comme Campus France ou l'Office allemand des échanges universitaires (DAAD).

Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales

Un grand nombre de pays de l'UpM doivent également entreprendre des réformes pour consolider et améliorer leurs systèmes d'enseignement supérieur et de recherche. Les économies des Balkans occidentaux, dans le cadre de leur processus d'adhésion à l'UE, ont lancé plusieurs réformes et sont en train d'harmoniser leurs systèmes d'enseignement supérieur et de recherche avec ceux des autres pays de l'UE. À cette fin, ils bénéficient de l'assistance technique de l'UE et participent aux travaux de plusieurs organismes.

La situation est différente dans les pays du sud de la Méditerranée, pour lesquels l'UpM a un important rôle à jouer afin de soutenir les réformes nationales. Parmi les principaux instruments à mobiliser, citons les réunions des hauts fonctionnaires sur l'enseignement supérieur. Elles pourraient permettre de gommer les petites différences d'ordre réglementaire et technique entre les pays, lesquels pourraient envisager d'organiser d'autres conférences ministérielles pour obtenir un soutien politique accru en faveur de projets de coopération plus intensifs et de changements politiques de plus grande ampleur. Le programme

Erasmus+ soutient déjà les réseaux locaux HERE (Higher Education Reform Experts) dans certains de ces pays, et cela offre un terrain propice à la mise en œuvre de réformes politiques adaptées au contexte local.

Les organisations internationales ont également un rôle important à jouer pour accompagner l'évolution politique (comme le montre l'Examen des politiques de l'enseignement supérieur et l'Examen des politiques d'innovation de l'Égypte, menés par l'OCDE), au même titre que les organisations œuvrant pour le développement national, dont l'Office allemand des échanges universitaires (DAAD).

Principales conclusions	Recommandations politiques
Mobiliser des ressources financières et humaines au profit de la recherche et de l'enseignement supérieur	
Malgré de légères augmentations du financement public de l'enseignement supérieur et de la recherche dans certains pays, la situation n'est pas suffisamment stable pour investir davantage dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche.	Établir un cadre de financement prévisible et stable pour favoriser les investissements dans l'enseignement supérieur et la recherche.
Le niveau des contributions privées et étrangères à la R&D est très faible dans la plupart des pays de l'UpM non membres de l'UE.	Mettre en place des mesures incitant les entreprises et les partenaires étrangers à accroître leurs investissements dans la R&D.
Le vivier d'universitaires et de chercheurs n'est pas assez riche dans plusieurs pays de l'UpM, ce qui limite le potentiel de progrès.	Investir dans la formation doctorale et les jeunes universitaires, pour renforcer les capacités des chercheurs et du corps universitaire.
La représentation des femmes dans les milieux professionnels de la recherche et de l'enseignement supérieur décline à mesure que le niveau hiérarchique augmente.	Encourager les femmes à travailler dans la recherche et l'enseignement supérieur en leur offrant des conditions de travail appropriées et des possibilités d'évolution professionnelle.
Soutenir la coopération internationale entre chercheurs et établissements d'enseignement	
Les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche n'ont pas tous les mêmes capacités internes leur permettant de prendre part à des projets internationaux complexes, ce qui limite leur collaboration internationale.	Renforcer les capacités des chercheurs et de leurs établissements dans les pays qui bénéficient peu des programmes de financement internationaux, afin qu'ils soient en mesure de se porter candidats pour des projets internationaux, d'y participer efficacement et de diffuser les résultats de leurs travaux.
Les organisations et les individus opérant dans un contexte d'infrastructures moins développées rencontrent des difficultés pour entrer en relation avec des partenaires avec lesquels ils pourraient coopérer à l'échelle internationale.	Stimuler la collaboration institutionnelle et individuelle en établissant des réseaux de chercheurs et d'universitaires, notamment avec le concours des instances diplomatiques dans le domaine de la science et de l'éducation, des bureaux de liaison et d'autres interlocuteurs.
Les organismes n'appartenant pas à l'UE doivent respecter des obligations supplémentaires et ont uniquement accès à des fonds limités mis à leur disposition via les programmes de financement existants de l'UE (programmes Erasmus+ et Horizon Europe).	Lever les obstacles à la participation et accroître le soutien apporté aux programmes collaboratifs, en particulier dans le sud de la Méditerranée, en s'appuyant sur des instruments existants des programmes Erasmus+ et Horizon Europe. Envisager de mettre en place une sorte d'accréditation Erasmus+, fondée sur la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, pour les établissements d'enseignement supérieur des pays tiers. Cette accréditation permettrait d'évaluer les capacités institutionnelles, la gestion financière et la concordance avec le programme Erasmus+, ce qui aurait pour effet de simplifier la participation.
Promouvoir des mobilités plus équilibrées à des fins d'études, d'enseignement et de recherche	
Dans certains pays, les étudiants et les professionnels doivent remplir de lourdes formalités, pour obtenir un visa par exemple, ce qui limite leur mobilité.	Simplifier les procédures d'obtention de visas pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs, en collaborant avec les établissements d'enseignement supérieur pour apporter de l'aide aux personnes concernées.
Le flux des étudiants européens vers les pays du sud de la Méditerranée est faible.	Envisager de supprimer les restrictions dans le programme Erasmus+, qui entravent la mobilité des étudiants vers des pays tiers non associés au programme.
La mobilité Sud-Sud à des fins d'études de recherche est encore limitée.	Envisager de développer un autre dispositif de mobilité pour les études, l'enseignement et la recherche dans le sud de la Méditerranée. Étudier les moyens possibles de promouvoir des échanges virtuels et des programmes de mobilité de courte durée.
La reconnaissance des qualifications acquises d'un pays à l'autre est encore parfois difficile, et les informations disponibles sur les différents systèmes d'enseignement supérieur ne sont pas toujours adéquates.	Adopter la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur, pour améliorer la reconnaissance des qualifications et le partage d'informations entre les pays de l'UpM.

R1. Dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur, en pourcentage du PIB

Pourquoi cet indicateur ?

Indispensable au développement de connaissances et de compétences spécialisées, l'enseignement supérieur comprend l'enseignement académique et l'enseignement professionnel avancé (niveaux 5 à 8 de la CITE).

Cet indicateur ne rend pas directement compte du degré d'intégration régionale. Cependant, en règle générale on observe une corrélation positive entre l'enseignement supérieur et le niveau de revenu élevé. D'autre part, l'augmentation du nombre de travailleurs hautement qualifiés se traduit par une amélioration des capacités de recherche et de développement, ainsi que par la progression de la productivité d'un pays. Par ailleurs, ces facteurs sont susceptibles de rendre un pays plus attractif pour les parties prenantes étrangères désireuses d'investir (voir l'indicateur R3).

Le renforcement de l'enseignement supérieur peut rendre un pays plus attractif pour les étudiants et les chercheurs internationaux, mais aussi donner à ses propres étudiants les compétences nécessaires pour aller étudier à l'étranger. Cela devrait améliorer la mobilité des étudiants et des chercheurs internationaux, comme le montrent les indicateurs R7 et R8. Par conséquent, cet indicateur rend compte des efforts entrepris par chaque pays pour développer son potentiel de collaboration régionale.

Tendances principales

Cet indicateur met en évidence des écarts significatifs entre les pays de l'UpM (Graphique 5.1). Par exemple, il apparaît que la Tunisie et l'Algérie dédient une plus grande part de leurs PIB à l'enseignement supérieur que les autres pays de la région MENA membres de l'UpM. En revanche, certains pays de la région, dont l'Égypte et le Liban, affichent des niveaux d'investissement moindres qui peuvent avoir des répercussions sur leur capacité à former une main-d'œuvre qualifiée et sur leur compétitivité internationale.

La tendance observée entre 2017 et 2021 indique que si certains pays de la région de l'UpM ont régulièrement accru leurs investissements, d'autres n'ont pas suivi le même rythme. Ces disparités montrent que des interventions politiques ciblées sont nécessaires pour stimuler le financement de l'enseignement supérieur.

Les comparaisons régionales révèlent que les pays de la région MENA et des Balkans occidentaux membres de l'UpM investissent généralement moins dans l'enseignement supérieur que la moyenne de l'UE des 27 (Graphique 5.2). Ce déficit d'investissement a des effets négatifs sur la compétitivité de la région en général, ainsi que sur les efforts en matière d'intégration. Les pays dont les établissements d'enseignement supérieur sont mieux dotés sont en meilleure posture pour attirer des étudiants internationaux, demander et obtenir des bourses de recherche et participer à des projets collaboratifs transfrontaliers. À l'inverse, les pays qui investissent moins peuvent avoir des difficultés à proposer une offre de formation compétitive et à retenir leurs étudiants et chercheurs.

Les différences constatées en ce qui concerne les investissements publics dans l'enseignement supérieur dans les pays de l'UpM rendent difficile l'intégration régionale dans le domaine de l'enseignement supérieur. Le niveau de financement varie, et cela crée des écarts entre les établissements d'enseignement supérieur, ce qui favorise la mobilité sortante des étudiants et du personnel et empêche la collaboration symétrique entre établissements. La réduction de ces disparités permettrait de rendre la mobilité étudiante plus équilibrée et de consolider les collaborations interrégionales dans les domaines de l'enseignement et de la recherche.

Quelles politiques adopter ?

- **Élaborer un plan à long terme pour l'investissement dans l'éducation.** Le renforcement de l'enseignement supérieur nécessite un financement stable et prévisible. Il est donc important de définir une stratégie permettant d'obtenir des investissements durables dans l'éducation, sans que ceux-ci soient limités par des conditions budgétaires à court terme. Les établissements d'enseignement supérieur doivent également disposer d'une certaine marge de manœuvre pour l'attribution des ressources disponibles, afin de répondre aux priorités à mesure qu'elles se présentent.
- **Promouvoir la collaboration entre les entreprises et le monde universitaire.** Encourager les contributions du secteur privé dans l'enseignement et la recherche pourrait entraîner une augmentation des ressources disponibles pour rénover les infrastructures éducatives et attirer les meilleurs enseignants. Par ailleurs, lorsque des entreprises et des universités collaborent dans le cadre de programmes de formation et de projets de recherche, cela peut améliorer les débouchés sur le marché du travail pour les diplômés ainsi que l'application des résultats des recherches.

Limites et évolution des données

Dans certains pays, le manque de données récentes complique l'examen des évolutions en matière d'investissement dans l'éducation. En outre, puisque les dernières données disponibles datent de 2021, il n'est pas certain qu'elles rendent dûment compte des effets de la pandémie de COVID-19 sur l'enseignement supérieur. Pour les pays sur lesquels il n'existe pas de données internationales disponibles, ce rapport présente des estimations fondées sur l'observation de la répartition des budgets publics.

Définitions

La **Classification internationale type de l'éducation (CITE)** est la classification de référence permettant d'organiser les programmes éducatifs et les certifications correspondantes par niveau d'éducation et par domaines d'études. Par exemple, le niveau 5 de la CITE regroupe les programmes d'enseignement supérieur de cycle court (habituellement conçus pour préparer les étudiants à entrer sur le marché du travail), tandis que le niveau 8 correspond aux programmes de doctorat.

Source: ISCED 2011, <https://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/international-standard-classification-of-education-isced-2011-en.pdf>

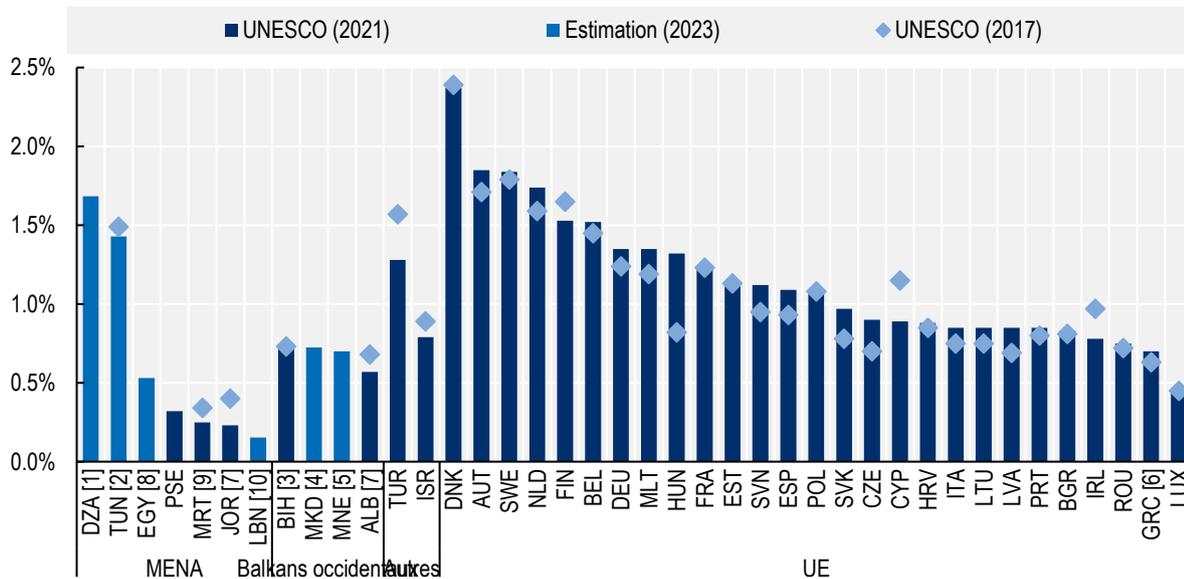
Pour aller plus loin

OECD (2020), *Resourcing Higher Education: Challenges, Choices and Consequences*, <https://doi.org/10.1787/735e1f44-en>.

OECD (forthcoming), "Review of Higher Education in Egypt".

Graphique 5.1. Dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur par les membres de l'UpM

En pourcentage du PIB, 2015, 2021 and 2023



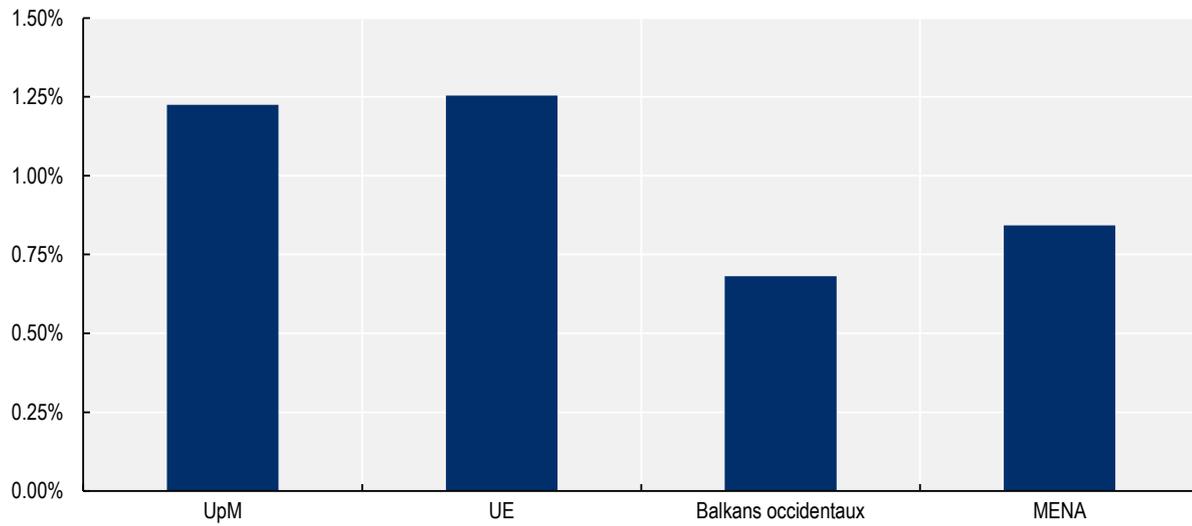
Note : Pays classés par ordre croissant selon le dernier niveau de dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur (niveaux CITE 5 à 8). Pour les pays ne disposant pas de données récentes dans la base de données de l'UNESCO, des estimations ont été calculées par l'OCDE à partir des allocations budgétaires gouvernementales à l'enseignement supérieur ou tertiaire pour l'année 2023, ainsi que du PIB de la même année tel que rapporté par la Banque mondiale dans les Indicateurs du développement dans le monde – PIB, monnaie locale courante (2024^[11]).

1. Les estimations pour l'Algérie sont basées sur la Loi de finances pour 2023 (Secrétariat Général du Gouvernement, 2022^[2]), rubrique : Enseignement supérieur et recherche scientifique.
2. Les estimations pour la Tunisie sont basées sur la Loi de finances pour l'année 2023 (Présidence du Gouvernement, 2022^[3]), rubrique : 27 - Mission de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. La comparaison pour la Tunisie est basée sur les données de la base de l'UNESCO pour l'année 2015.
3. Les données pour la Bosnie-Herzégovine datent de 2022 et 2018.
4. Les estimations pour la Macédoine du Nord sont basées sur le Budget 2023 – Partie 1 (Ministry of Finance, 2022^[4]), rubrique 7094 : Enseignement supérieur.
5. Les estimations pour le Monténégro sont basées sur la Loi de finances pour l'année 2023 (Ministry of Finance, 2023^[5]), rubrique : 19 035 Visoko obrazovanje (Enseignement supérieur).
6. Les dernières données disponibles pour la Grèce datent de 2019 et 2017.
7. Les données pour l'Albanie, la Jordanie et Monaco datent de 2022 et ne sont pas disponibles pour 2021.
8. Les estimations pour l'Égypte sont basées sur l'Examen de l'enseignement supérieur en Égypte de l'OCDE (OECD, forthcoming^[6]).
9. Les données pour la Mauritanie datent de 2021 et 2016.
10. Les estimations pour le Liban sont pour l'année 2022 et sont basées sur la Loi de finances 2022 (Ministry of Finance, 2022^[7]), rubrique : ٩٤١ الجامعي التعليم (941. Enseignement universitaire).

Source : UNESCO (2025^[8]), Dépenses publiques consacrées à l'éducation en pourcentage du PIB, <https://databrowser.uis.unesco.org/browser/EDUCATION/UIS-EducationOPRI/gov-exp-prc> (consulté le 4 mars 2025).

Graphique 5.2. Les dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur par région de l'UpM

En pourcentage du PIB



Source: calculs de l'OCDE basé sur les dernières données disponibles sur les dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur (niveaux CITE 5 à 8) exprimées en pourcentage du PIB pour tous les pays membres de l'UpM à l'exception du Maroc, comme montré dans Graphique 5.1. Les calculs ont utilisé le PIB (en \$ US constants de 2015) qui correspondait à l'année des dernières données disponibles sur les dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur. Les données du PIB proviennent des indicateurs de développement dans le monde élaborés par la World Bank (2024^[9]).

R2. Dépenses brutes de R&D, en pourcentage du PIB

Pourquoi cet indicateur ?

Les dépenses brutes de R&D (DBRD), exprimées en pourcentage du PIB, représentent l'engagement et les efforts d'un pays en faveur de l'innovation et du développement technologique.

Sans refléter directement le niveau de l'intégration régionale, le degré de développement de l'innovation dans un pays est un facteur déterminant pour les investissements étrangers, la R&D collaborative et la circulation des personnes. Cet indicateur est donc utile pour mesurer le potentiel d'intégration régionale de chaque pays.

Tendances principales

En 2023, Israël a investi 6,35 % de son PIB dans la R&D, soit nettement plus que les autres pays de l'UpM. Venaient ensuite la Suède et la Belgique, avec 3,6 % et 3,32 % respectivement. Ces chiffres témoignent de l'importance accordée à la recherche et à l'innovation dans ces pays (Graphique 5.3)

Entre 2015 et 2023, des pays comme Israël et la Belgique ont vu leurs dépenses de R&D augmenter considérablement, preuve de l'accent mis sur l'innovation par le secteur des entreprises qui représente plus de la moitié des investissements totaux en R&D dans la plupart des économies avancées. En revanche, des pays comme la Bulgarie et le Monténégro ont affiché des niveaux d'investissement relativement faibles et stables : environ 0,79 % du PIB en 2023 pour la Bulgarie, et 0,49 % pour le Monténégro. Cette disparité laisse penser que certains pays de l'UpM pourraient avoir du mal à s'imposer sur la scène internationale en raison d'investissements en R&D limités, tant de la part du secteur privé que du gouvernement.

Une comparaison régionale des données de 2023 indique que les dépenses de R&D médianes de l'UE des 27 représentaient 1,58 % du PIB, soit nettement plus que la valeur médiane pour la région MENA (0,68 %), l'Afrique du Nord (0,66 %), le Levant (0,57 %) et les Balkans occidentaux (0,29 %) (Graphique 5.4). Cela met en évidence un important déficit d'investissement qui pourrait nuire à la capacité d'innovation et à la croissance économique de la région de l'UpM dans son ensemble – en particulier parce que dans les économies moins avancées les entreprises financent et réalisent généralement une moindre proportion des activités de R&D que les secteurs de l'État.

Comme le montre le Graphique 5.4, les Balkans occidentaux enregistrent de faibles niveaux de DBRD, et ce phénomène est aggravé par le manque de fonds consacrés à la R&D par le secteur privé de cette sous-région (OECD, 2025^[10]). En outre, elle ne dispose pas d'infrastructures essentielles – comme les parcs scientifiques – ni de ressources humaines suffisantes, notamment dans le domaine de la recherche. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles elle a plus de mal que l'UE des 27 à transformer ses investissements en R&D en innovations concrètes.

Il est indispensable d'investir dans la R&D pour favoriser l'innovation, stimuler la croissance économique et améliorer les niveaux de vie. Les pays qui dépensent davantage dans la R&D sont mieux placés pour développer de nouvelles technologies et de nouvelles industries, créer des emplois de qualité et soutenir le développement économique à long terme. Pour les pays de l'UpM, l'accroissement des investissements dans la R&D est indispensable pour gagner en compétitivité et poursuivre l'intégration à travers des projets de recherche collaboratifs.

Quelles politiques adopter ?

- **Accroître les investissements publics dans la R&D.** C'est une mesure absolument primordiale, en particulier pour la recherche en amont dans le secteur public – qui ne serait autrement pas financée par le marché. Les actions clés consistent à élargir les subventions et les bourses allouées sur concours, mais aussi la mise à disposition de prêts à faible taux d'intérêt pour les petites et moyennes entreprises (PME) afin de les aider à financer la R&D.
- **Renforcer les investissements des entreprises dans la R&D.** Les principales actions à mettre en œuvre pour cela consistent à établir des incitations fiscales pour les investissements dans la R&D, à encourager la demande de développement de nouvelles technologies dans le cadre d'achats publics avant commercialisation et à promouvoir le développement conjoint avec des universités. En outre, l'adoption de procédures administratives simplifiées et plus transparentes, la lutte contre la corruption dans le secteur des entreprises et le renforcement de la protection de la

propriété intellectuelle (notamment en empêchant la contrefaçon) sont autant de mesures qui contribueront à créer un environnement dans lequel les entreprises pourront investir avec confiance et ainsi participer à la croissance à long terme des investissements dans la R&D.

- **Améliorer la capacité d'absorption des entreprises locales.** Pour cela, il faut notamment accroître les investissements dans les infrastructures de recherche et les ressources humaines, mais aussi promouvoir la diffusion de technologies avancées au moyen de partenariats public-privé (PPP). Ces efforts renforceront la capacité d'absorption du secteur privé et garantiront l'utilisation efficace des innovations de l'UE et des différents programmes axés sur la coopération internationale.

Limites et évolution des données

Certains pays de l'UpM ne disposent pas de données continues sur les secteurs dont proviennent les DBRD. En outre, il n'existe pas de données comparables entre les pays de l'UpM sur la répartition des DBRD. Pourtant, elles permettraient d'effectuer une analyse détaillée des tendances en matière de DBRD compte tenu du niveau d'innovation de chaque pays. Une telle analyse fournirait des informations précieuses sur les politiques à adopter en fonction du stade de développement économique de chaque pays.

Définitions

Les *dépenses intérieures brutes de recherche et développement* (R&D) correspondent au total des dépenses (courantes et en capital) dédiées à la R&D dans un pays. La recherche et le développement englobent a) les activités créatives et systématiques entreprises en vue d'accroître la somme des connaissances et b) l'utilisation de ces connaissances pour concevoir de nouvelles applications.

Cet indicateur porte sur les activités de R&D exécutées par l'ensemble des entreprises, instituts de recherche, universités et laboratoires publics d'un pays. Il inclut la R&D financée par des fonds étrangers mais exclut les fonds intérieurs qui financent des activités de R&D menées en dehors du territoire national.

Exprimé en pourcentage du PIB, cet indicateur est mesuré en prix constants en USD de 2015 et ajusté en fonction des parités de pouvoir d'achat (PPA).

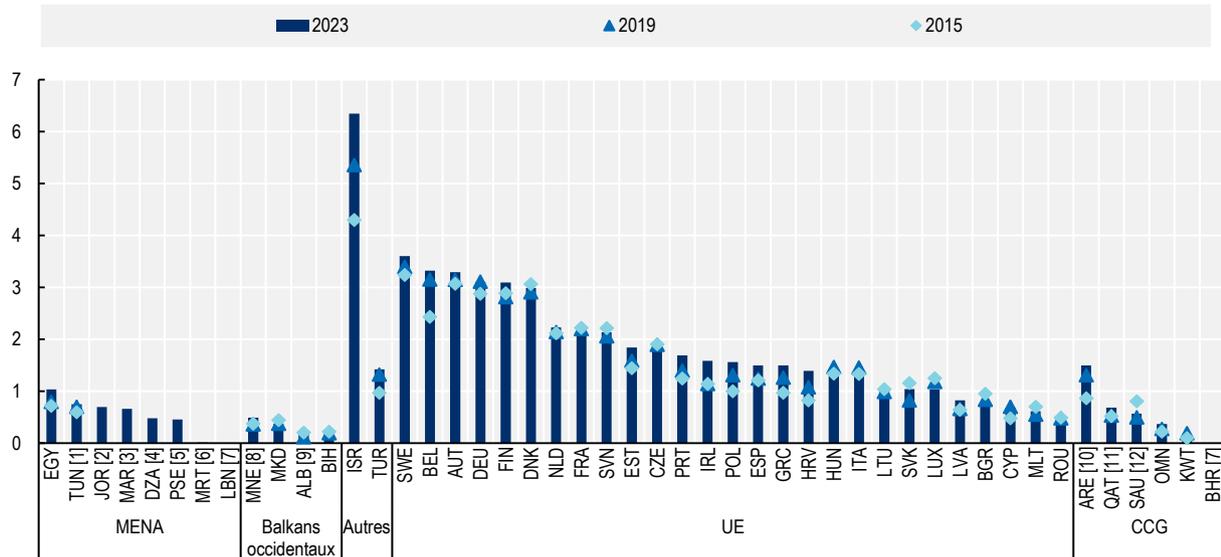
Source: OECD (2015), Frascati Manual 2015: Guidelines for Collecting and Reporting Data on Research and Experimental Development, The Measurement of Scientific, Technological and Innovation Activities, <https://doi.org/10.1787/9789264239012-en>.

Pour aller plus loin

OECD (2023), OECD Science, Technology and Innovation Outlook 2023: Enabling Transitions in Times of Disruption, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/0b55736e-en>.

Graphique 5.3. Les dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD), membres de l'UpM et pays du CCG

En pourcentage du PIB, 2015, 2019 et 2023 ou dernière année disponible



Note : L'OCDE n'est pas responsable de la qualité ni de l'exactitude des informations contenues dans les bases de données non-OCDE. Ces ensembles de données peuvent comporter des erreurs ou des omissions et ne sont pas toujours directement comparables.

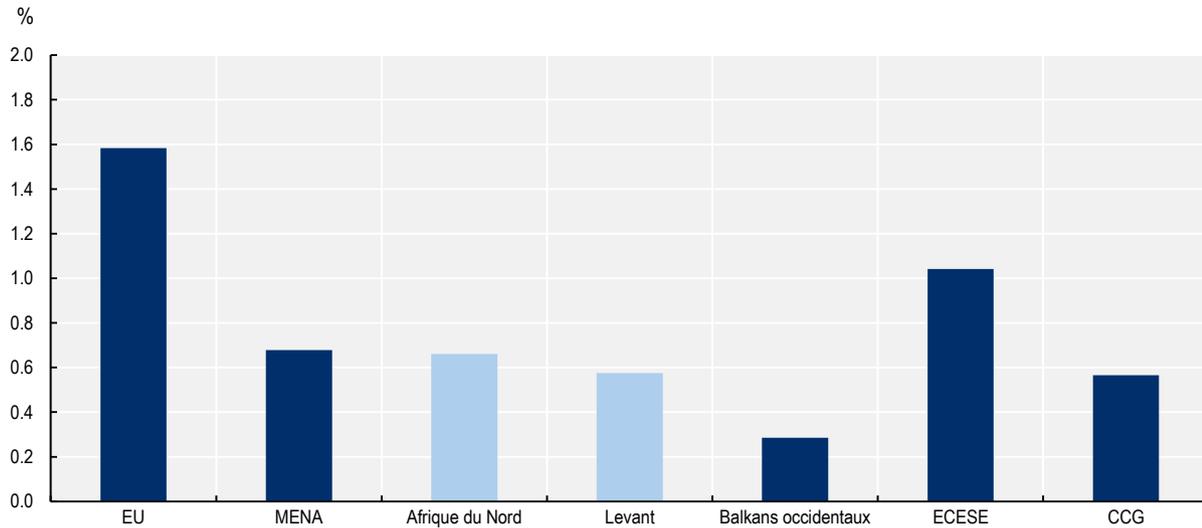
1. Pour l'Arabie saoudite, 2023 fait référence à 2021.
2. Pour la Tunisie, 2023 et 2019 font référence respectivement à 2019 et 2017.
3. Pour la Jordanie, 2023 fait référence à 2016, et les données pour 2019 et 2015 ne sont pas disponibles.
4. Pour le Qatar, 2023 et 2019 font référence à 2021 et 2018, respectivement.
5. Pour le Maroc, 2023 fait référence à 2010, et les données de 2019 et 2015 sont manquantes.
6. Pour l'Arabie saoudite, 2019 et 2015 font référence à 2020 et 2013, respectivement.
7. Pour le Monténégro, 2023 fait référence à 2020.
8. Pour l'Algérie, 2023 fait référence à 2020, et les données de 2019 et 2015 sont manquantes.
9. Pour l'Autorité palestinienne, 2023 fait référence à 2013, et les données de 2019 et 2015 sont manquantes.
10. Pour l'Albanie, 2023 fait référence à 2022.
11. Pour la Mauritanie, 2023 fait référence à 2018, et les données de 2019 et 2015 sont manquantes.
12. Pour le Liban et Bahreïn, toutes les données pour 2023, 2019 et 2015 sont manquantes.

Source : Pour les pays membres de l'OCDE, la Croatie, la Bulgarie et la Roumanie: The OECD Main Science and Technology Indicators, <http://oe.cd/msti>. Pour l'Albanie, la Bosnie Herzégovine, la Chypre, le Malte, le Montenegro, la Macédoine du Nord: OECD (OECD, 2025^[10]), *Economic Convergence Scoreboard for the Western Balkans 2025*, <https://doi.org/10.1787/bc0babf3-en>. Pour les autres pays: The UNESCO Institute for Statistics (UIS) Database, <http://data.uis.unesco.org/>.

StatLink  <https://stat.link/zp4efi>

Graphique 5.4. Valeur médiane régionale des dépenses domestiques brutes dans la R&D (DIRD), par région de l'UpM et du CCG

En pourcentage du PIB, 2023 ou dernière année disponible



Note : La dernière année disponible pour chaque pays est la même que dans le graphique 5.3. MENA : les données pour le Liban sont manquantes. CCG : les données pour Bahreïn sont manquantes.

Source : Calcul de l'OCDE basé sur les données de l' OECD Main Science and Technology Indicators, <http://oe.cd/msti>, (OECD, 2025₍₁₀₎), Economic Convergence Scoreboard for the Western Balkans 2025, <https://doi.org/10.1787/bc0babf3-en>, and the UNESCO Institute for Statistics (UIS) Database, <http://data.uis.unesco.org>.

StatLink  <https://stat.link/fr3eib>

R3. Dépenses brutes de R&D en provenance de l'étranger

Pourquoi cet indicateur ?

Les *dépenses brutes de R&D (DBRD) en provenance de l'étranger* renvoient à la part des activités de R&D d'un pays qui sont financées par des sources internationales. Cet indicateur reflète le degré de collaboration internationale et la capacité d'un pays à attirer des investissements étrangers pour son secteur de la recherche et du développement. Il est exprimé en pourcentage des DBRD totales.

Les DBRD en provenance de l'étranger sont à mettre en relation avec les échanges commerciaux et l'intégration de la chaîne de valeur. Plus les pays sont éloignés sur le plan commercial, moins ils seront intégrés en ce qui concerne le financement de la R&D.

Tendances principales

Les données révèlent d'importants écarts entre les pays de l'UpM quant à leur recours à des fonds étrangers pour financer la R&D. Selon les chiffres de 2021, Israël affiche la plus forte proportion de DBRD en provenance de l'étranger (2,68 %). C'est une preuve que le pays est très intégré dans la communauté mondiale de la recherche et peut attirer des financements étrangers importants pour ses activités de R&D.

La Tchéquie et l'Autriche se placent également en haut du classement, avec des taux de 0,61 % et 0,56 % respectivement. Ces pays ont démontré leur capacité à attirer d'importants investissements internationaux en établissant des liens avec les chaînes de valeur mondiales, ce qui a pour effet de soutenir leurs projets de recherche sur le territoire national et de stimuler l'innovation à l'échelle locale.

Entre 2018 et 2021, plusieurs pays de l'UpM ont enregistré des augmentations notables du pourcentage de DBRD financé par des fonds étrangers (Graphique 5.5). Par exemple, la part des fonds consacrés à la R&D provenant de l'étranger a augmenté de 0,46 % à 0,56 % en Slovaquie, et de 0,38 % à 0,42 % en Finlande. Cette tendance illustre la mondialisation croissante des activités de recherche et le développement de la collaboration internationale.

À l'inverse, des pays comme la Turquie se distinguent par des niveaux relativement faibles de financement étranger de la R&D : en 2021, seulement 0,02 % des DBRD en Turquie provenaient de l'étranger. Ce constat devrait inciter à adopter des politiques visant à promouvoir les partenariats internationaux en matière de R&D et à attirer davantage d'investissements étrangers dans les secteurs à forte intensité de R&D.

Investir dans la R&D par le biais de la collaboration internationale peut avoir de nombreux avantages. En effet, les pays qui reçoivent plus de financements étrangers destinés à la R&D ont souvent des environnements de recherche plus dynamiques, ce qui stimule l'innovation et les progrès technologiques.

Quelles politiques adopter ?

- **Rendre l'environnement national plus attractif pour les investisseurs étrangers.** La stabilisation macroéconomique, qui passe notamment par la croissance du taux d'emploi et la stabilité des prix, est un prérequis indispensable pour que les parties prenantes étrangères puissent s'engager avec confiance dans l'environnement national. En outre, des mesures visant à renforcer la transparence de la législation, de la réglementation et des pratiques commerciales (lutte contre la corruption, mise en place d'un environnement hautement concurrentiel et garantie d'un traitement équitable des entreprises nationales et des entreprises étrangères) permettront aux investisseurs de mieux anticiper les effets de leurs investissements dans la R&D et leur donneront un sentiment de sécurité. Un autre moyen de faire d'un pays une destination plus attractive pour les investisseurs consiste à développer les infrastructures pour répondre aux besoins des entreprises étrangères et à renforcer l'enseignement supérieur pour obtenir des ressources humaines hautement qualifiées. Il est également important de lever les obstacles qui limitent spécifiquement les investissements en R&D (par exemple les règles relatives à l'importation d'instruments scientifiques).
- **Intégrer les résultats des investissements en R&D dans la chaîne de valeur internationale.** La suppression des barrières commerciales et la promotion active des transferts de technologies dans le pays d'origine contribueront à accroître l'impact des investissements en R&D.

Limites des données

Les données relatives aux DBRD en provenance de l'étranger sont extrêmement rares, elles n'existent pas pour un grand nombre des pays de l'UpM

Définitions

Les *dépenses brutes de R&D en provenance de l'étranger* correspondent au total des dépenses (courantes et en capital) dédiées à la R&D dans un pays qui sont financés par des fonds étrangers.

Source: OECD (2015), Frascati Manual 2015. Guidelines for Collecting and Reporting Data on Research and Experimental Development, <https://doi.org/10.1787/9789264239012-en>.

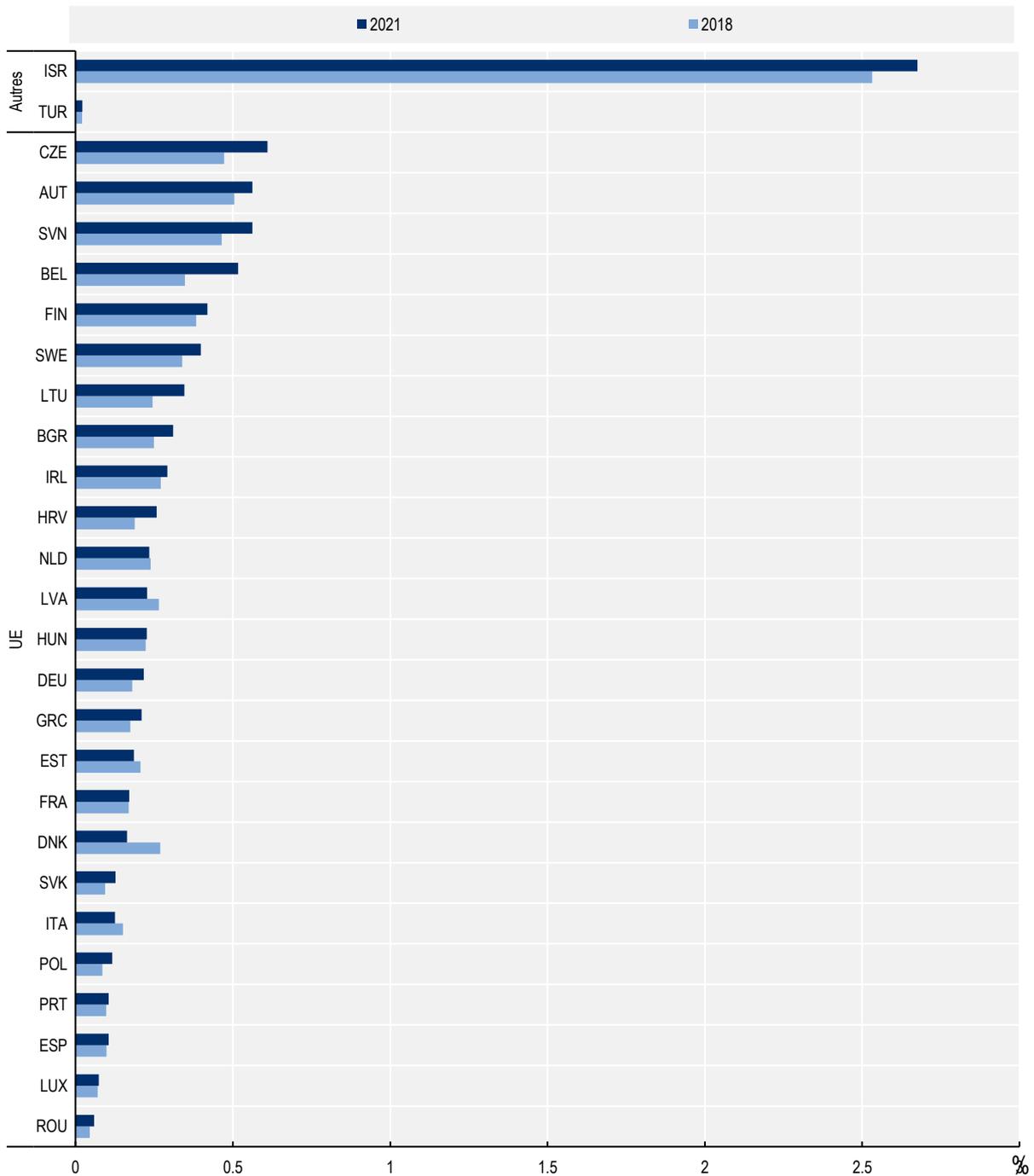
Pour aller plus loin

[Science, Technology and Innovation Scoreboard | OECD](#)

OECD (2025), *Attracting FDI in regions*, <https://doi.org/10.1787/085c06a1-en>

Graphique 5.5. GERD financé par le reste du monde, selected UfM countries

en pourcentage du PIB, 2018 et 2021



Note : Pour le Danemark, les données pour 2021 se réfèrent à 2019. Pour le Luxembourg, le Danemark, la Suède et la Belgique, les données pour 2018 se réfèrent à 2017.

Source : Calcul de l'OCDE basé sur les données de l' OECD Research and Development Statistics Database, <http://oe.cd/rds>

StatLink  <https://stat.link/ly3u8m>

R4. Chercheurs et personnel universitaire

Pourquoi cet indicateur ?

Le nombre de chercheurs est un indicateur crucial, qui renseigne sur la capacité d'innovation et de progrès technologique d'un pays. Cet indicateur porte sur le nombre total d'individus engagés dans des activités de R&D par millions d'habitants. Il correspond donc au capital humain disponible pour la recherche et le développement.

De même, le personnel universitaire est une ressource essentielle pour la qualité de l'enseignement supérieur. La mesure du nombre d'étudiants par membre du personnel universitaire donne une indication approximative de l'effectif universitaire par rapport à la population étudiante dans son ensemble.

Tendances principales

En 2021, la Suède et le Danemark arrivaient en tête avec respectivement 8 131 et 7 679 chercheurs pour un million d'habitants, preuve de l'existence d'un environnement propice à la recherche et d'un fort investissement en faveur du capital humain pour la R&D. En revanche, les chiffres révèlent que certains pays ont du retard à rattraper dans ce domaine. La Türkiye, par exemple, comptait 2 270 membres du personnel de R&D par million d'habitants en 2021. Cela marque une augmentation notable par rapport à l'effectif de 2017 (1 456), mais ce chiffre est encore trop bas par rapport à la population du pays et appelle à renforcer les efforts visant à accroître le capital humain dédié à la recherche et au développement (Graphique 5.6).

Entre 2017 et 2021, l'effectif du personnel de R&D a augmenté dans plusieurs pays de l'UpM. Le nombre de chercheurs par million d'habitants est par exemple passé de 4 363 à 5 475 au Portugal ; et de 3 254 à 4 262 en Grèce. Cette tendance révèle donc un élan positif vers le renforcement des capacités de recherche et la mise en place d'un environnement plus dynamique, dans certains pays tout au moins.

La disparité entre les genres dans le domaine de la recherche est manifeste, puisque les hommes sont généralement plus nombreux que les femmes. En Suède, en Autriche, en Allemagne et en Tchéquie, par exemple, le nombre de chercheurs est nettement supérieur au nombre de chercheuses. Il est donc nécessaire d'adopter des politiques visant à promouvoir l'égalité des genres dans le secteur de la recherche pour que le personnel de R&D devienne plus divers et plus inclusif.

Dans la plupart des pays de l'UpM, le nombre d'étudiants par membre du personnel universitaire a baissé entre 2017 et 2022. Toutefois, d'importants écarts persistent. Les ratios sont particulièrement élevés en Türkiye (44,9 élèves par membre du personnel), en Grèce (40,8), au Maroc (34,7) et en Jordanie (32). À l'autre extrémité du classement se trouvent l'Allemagne (6,9) et l'Autriche (6,8) (Graphique 5.7).

Une comparaison avec les résultats des indicateurs R1 et R2 révèle que, à quelques exceptions près, les pays qui investissent davantage dans l'enseignement supérieur et/ou les DBRD parviennent mieux à se doter de personnel qualifié en R&D et dans l'enseignement supérieur. Par conséquent, pour élargir le vivier des talents dans ces deux domaines, il apparaît indispensable d'accroître les investissements dans l'éducation, et notamment dans l'enseignement supérieur, pour faire progresser le niveau général d'instruction de la main-d'œuvre nationale, mais aussi de stimuler les investissements dans la R&D et l'enseignement supérieur.

Quelles politiques adopter ?

- **Apporter une aide financière pour éviter le décrochage des étudiants et des jeunes chercheurs.** En fournissant une aide financière aux étudiants qui doivent abandonner leurs études pour des raisons économiques, ainsi qu'aux jeunes diplômés et aux chercheurs débutants qui craignent d'être confrontés à une certaine insécurité financière, il est possible de leur permettre de poursuivre leurs études et leurs carrières dans l'enseignement ou la recherche.
- **Lutter contre la sous-représentation actuelle des femmes dans le personnel de R&D et le personnel universitaire.** Des efforts doivent être déployés pour éliminer les inégalités de traitement, accroître la participation des femmes dans l'enseignement supérieur et rendre les milieux professionnels de la recherche et de l'enseignement supérieur plus inclusifs.

Limites et évolution des données

Cet indicateur porte uniquement sur les chercheurs, car certains pays ne disposent pas de données détaillées sur le personnel de R&D, et notamment de données ventilées par secteur (chercheurs, techniciens, etc.), par entité de rattachement (établissements d'enseignement, entreprises, administrations publiques, etc.), par niveau ou par genre. De telles données permettraient pourtant d'obtenir des informations plus précises sur les aspects politiques à traiter en priorité.

Le nombre d'étudiants par membre du personnel universitaire est seulement une estimation approximative basée sur le nombre d'étudiants et de membres du personnel. Telle qu'elle est utilisée par l'OCDE, cette mesure tient compte du fait que certains étudiants et certains membres du personnel étudient et travaillent seulement à temps partiel, mais ce n'est pas le cas de cet indicateur faute de données disponibles suffisantes.

Définitions

Les **chercheurs** sont des spécialistes engagés dans la conception ou la création de nouveaux savoirs, produits, procédés, méthodes et systèmes, ainsi que dans la gestion des projets concernés. Cet indicateur est mesuré en nombre de chercheurs (équivalent temps plein) pour un million d'habitants ; les données sont présentées sous forme de total et réparties par genre.

Personnel de R&D : l'effectif du personnel de R&D est présenté à la fois en nombre de personnes et en équivalent temps plein.

Source: OECD (2015), Frascati Manual 2015, <https://doi.org/10.1787/9789264239012-en>.

Membres du personnel universitaire : ce sont des professionnels dont l'activité principale est l'enseignement ou la recherche, et qui détiennent un grade académique (professeur, professeur associé, professeur assistant, instructeur, chargé de cours, etc.). L'effectif est exprimé en nombre de personnes ou en équivalent temps plein.

Source: <https://uis.unesco.org/en/glossary-term/number-classroom-teachers-and-academic-staff>

Nombre d'étudiants par membre du personnel universitaire : rapport entre le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur et l'effectif du personnel universitaire pour une année donnée.

Pour aller plus loin

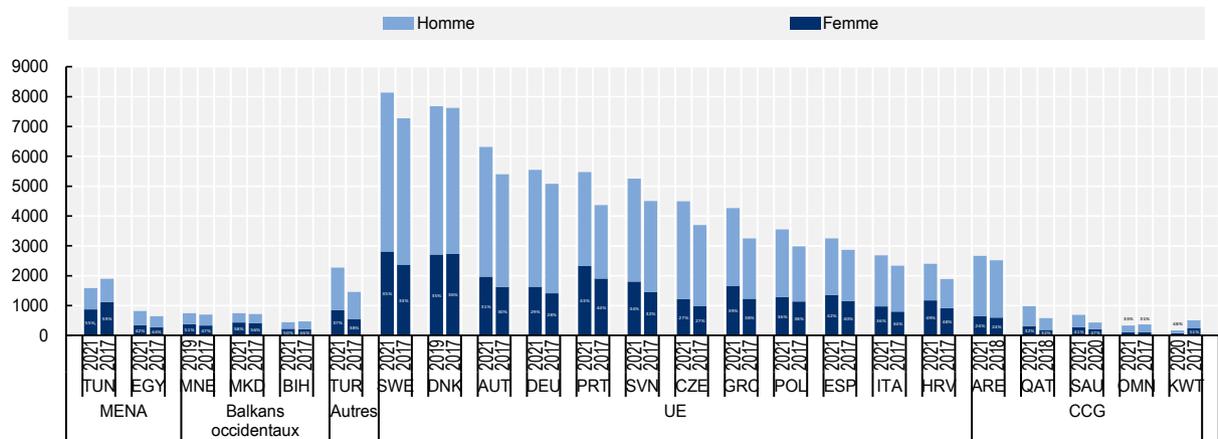
OECD (forthcoming), Review of Higher Education in Egypt.

OECD (2024), The state of academic careers in OECD countries: An evidence review, <https://doi.org/10.1787/ea9d3108-en>.

OECD's Research and Innovation Careers Observatory <https://www.oecd.org/en/networks/research-and-innovation-careers-observatory.html>

Graphique 5.6. Le personnel de R&D total par million d'habitants, par genre, dans certaines économies de l'UpM et certains pays du CCG

2017 et 2021



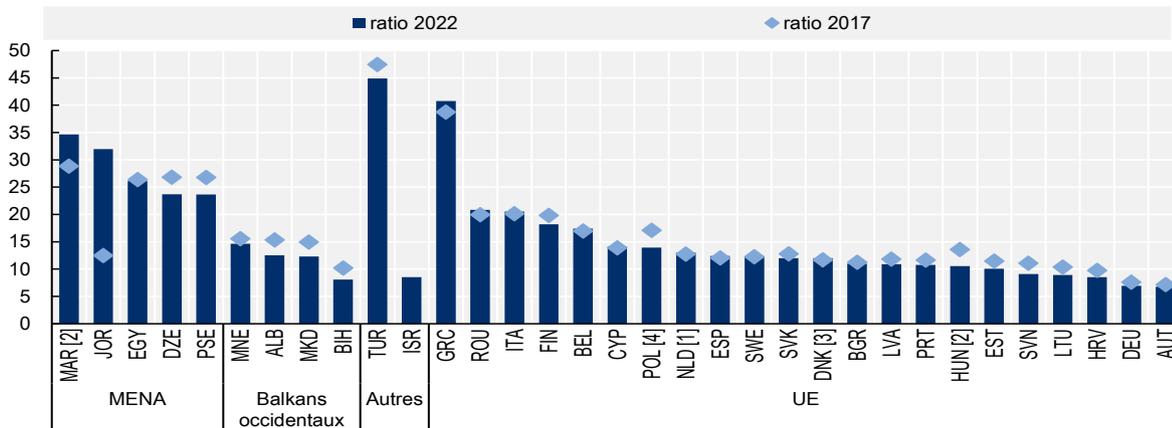
Note : La base de données MSTI de l'OCDE et la base de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO couvrent de manière limitée les pays de l'UpM. Le Danemark et le Monténégro se réfèrent aux données de 2019 et 2017, les Émirats arabes unis et le Qatar se réfèrent aux données de 2018. L'Arabie saoudite se réfère aux données de 2020. Le Koweït se réfère aux données de 2020.

Source : Calcul de l'OCDE basé sur les données de l'OECD Main Science and Technology Indicators, <http://oe.cd/msti> and the UNESCO Institute for Statistics (UIS) Database, <http://data.uis.unesco.org/>

StatLink <https://stat.link/ekho7f>

Graphique 5.7. Nombre d'étudiants par membre du personnel académique dans l'enseignement supérieur

2017 et 2022



Note : Calculé par le Secrétariat de l'OCDE, nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur par rapport au nombre de membres du personnel académique pour une année donnée.

1. Données des Pays-Bas pour 2022 provenant de 2021.
2. Données de la Hongrie et du Maroc pour 2017 provenant de 2016.
3. Données du Danemark pour 2017 provenant de 2018.
4. Données de la Pologne pour 2017 provenant de 2015.

Source : Calcul de l'OCDE basé sur : UNESCO (2024_[11]), inscription par niveau d'études, <https://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=3811>; UNESCO (2024_[12]), nombre d'enseignants par niveau d'enseignement, <https://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=3800>

StatLink <https://stat.link/qwxzhm>

R5. Co-publication

Pourquoi cet indicateur ?

La co-publication renvoie aux articles écrits par des chercheurs attachés à des institutions de différents pays. Cet indicateur met en évidence l'ampleur de la collaboration internationale et de l'intégration dans le domaine de la recherche scientifique.

La co-publication renforce la qualité des recherches en mettant en commun l'expérience, les ressources et les perspectives de différents chercheurs. Elle stimule l'innovation en facilitant le partage d'idées et de méthodes, et les travaux donnent donc des résultats plus solides et plus déterminants. Pour les pays de l'UpM, l'augmentation des taux de co-publication peut être un moyen d'améliorer leur posture sur la scène internationale de la recherche, d'attirer de nouvelles collaborations internationales et de contribuer à l'intégration régionale.

Cet indicateur est étroitement lié à la collaboration internationale dans la recherche en STIM. Dans d'autres domaines de recherche, comme le droit, la co-publication est une pratique moins courante.

Tendances principales

Le Graphique 5.8 met en évidence la diversité des partenaires de collaboration internationale dans chaque pays membre de l'UpM. Pour un grand nombre d'entre eux, les États-Unis figurent parmi les principaux collaborateurs. Dans les pays francophones comme le Maroc, Algérie et le Liban, la France apparaît comme le premier partenaire. L'Égypte et la Tunisie, quant à elles, entretiennent de solides relations avec l'Arabie saoudite. D'autre part, on observe dans les Balkans occidentaux un renforcement de la coopération internationale avec les pays voisins dont la Serbie et la Croatie, qui sont relativement plus développées et appartiennent au même groupe linguistique que les quatre pays des Balkans occidentaux membres de l'UpM, à l'exception de l'Albanie.

La collaboration internationale est particulièrement active dans les domaines des sciences de l'environnement et de l'informatique. Une part importante des publications scientifiques relevant de la science de l'environnement repose sur la collaboration internationale, preuve de la nature mondiale des recherches dans ce domaine (Graphique 5.9, panel A). La collaboration est également forte en informatique (panel B), ce qui démontre l'importance de la coopération transfrontalière pour faire progresser les recherches sur les technologies. Par rapport à la plupart des pays de l'UpM, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis affichent des taux exceptionnellement élevés de co-publication dans tous les domaines. Cela indique que, dans l'ensemble, les chercheurs de ces deux pays misent beaucoup sur la collaboration internationale.

Quelles politiques adopter ?

- **Créer un vivier suffisamment riche de chercheurs qualifiés.** Des actions doivent être menées pour accroître l'effectif du personnel de R&D, et en particulier le nombre de chercheurs tels qu'ils sont définis dans l'édition 2015 du Manuel de Frascati (voir l'indicateur R4), ainsi que pour promouvoir les échanges internationaux de chercheurs (indicateur R10). Il convient également de développer les installations de recherche nationales, d'accueillir davantage de chercheurs étrangers, de soutenir les étudiants pour qu'ils obtiennent des diplômes délivrés par des établissements à l'étranger et d'harmoniser la reconnaissance des qualifications.
- **Accroître le soutien financier dont bénéficie la recherche internationale collaborative.** Le programme Horizon Europe, sur lequel porte l'indicateur R11, en est une parfaite illustration, mais la mise en place de dispositifs de financement concurrentiel pour la collaboration internationale au niveau national serait également efficace.
- Fixer des règles claires et transparentes en matière de propriété intellectuelle et sécuriser la collaboration dans le domaine de la technologie. Il est indispensable de fixer des règles claires et transparentes concernant la gestion de la propriété intellectuelle et la conduite de travaux de recherche collaboratifs sur des technologies ayant de potentielles répercussions sur la sécurité, tout en veillant à apaiser les craintes excessives au sujet de la souveraineté technologique nationale.

Limites et évolution des données

La plupart des informations concernant la co-publication sont fournies par des bases de données payantes à visée commerciale, dont la base de données bibliographiques Scopus qui référence et décrit une large gamme de publications scientifiques (auteurs, organismes de rattachement, identificateurs, mots-clés, etc.). Scopus ne couvre pas toutes les publications de recherche, elle se concentre sur les revues de langue anglaise publiées en Amérique du Nord et en Europe.

Définitions

Le co-autorat de publications scientifiques est un indicateur direct de la collaboration en science. Les travaux de recherche peuvent avoir un auteur unique ou bien deux auteurs, voire plus. Le co-autorat peut réunir des chercheurs appartenant à la même institution ou non, se trouvant dans le même pays ou dans des pays différents. Ces indicateurs permettent de comprendre comment les chercheurs créent des savoirs et comment la collaboration scientifique évolue.

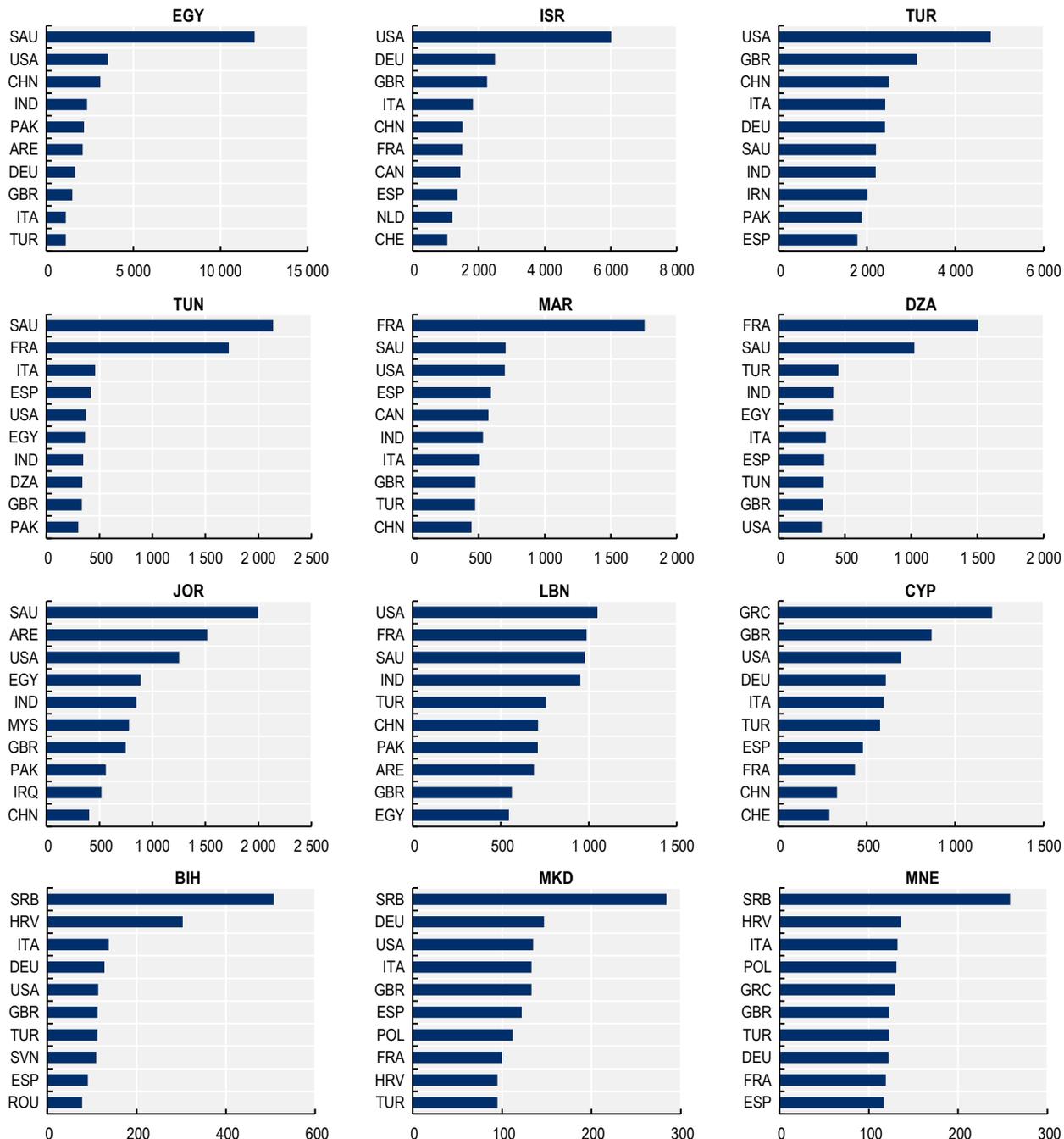
Source : OECD Bibliometric indicators of international co-operation database

Pour aller plus loin

OECD Science and bibliometric indicators <https://www.oecd.org/en/data/datasets/science-and-bibliometric-indicators.html>

Graphique 5.8. Top 10 des collaborateurs globaux parmi divers pays de l'UpM

Nombre total de publications scientifiques issues d'une collaboration internationale, 2023

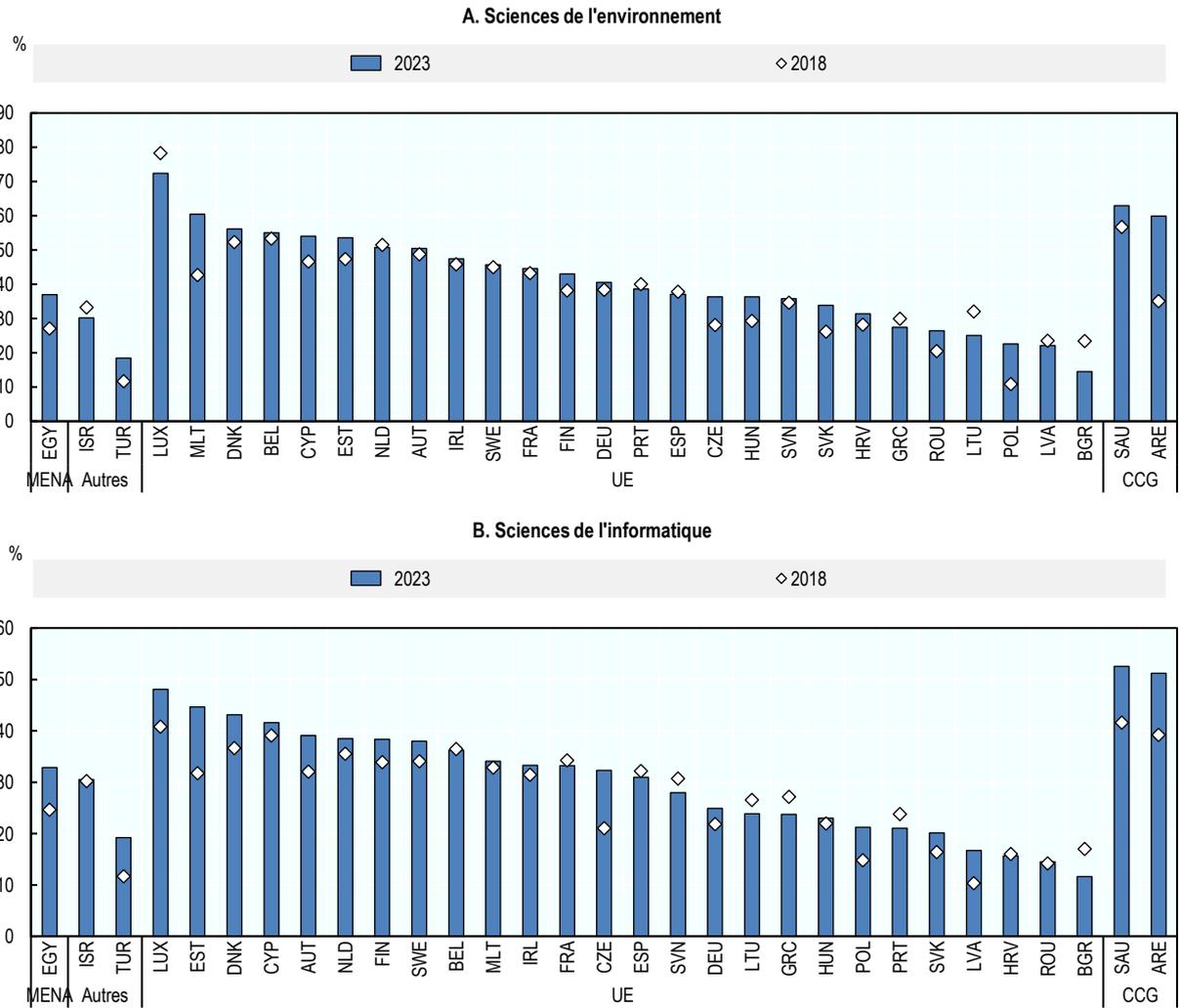


Note : La *collaboration internationale* renvoie aux publications co-rédigées par les chercheurs appartenant à différentes institutions dans différents pays. Pour chaque pays, les estimations sont calculées en comptant les documents dont les auteurs sont rattachés à au moins une institution nationale et une institution d'un autre pays. Un seuil a été fixé et seuls les pays ayant collaboré de cette manière au moins 10 fois sont pris en compte. Les publications comptabilisées sont uniquement celles qui peuvent être citées (articles, analyses et actes de conférences). Les publications sont attribuées à chaque pays en fonction de l'adresse de l'organisme de rattachement des auteurs. La même valeur (un) est attribuée à chacun des auteurs des documents.

Source : [Calculs de l'OCDE basés sur Scopus Custom Data, Elsevier, Version 1.2025, April 2025.](https://doi.org/10.1787/889603420000)

StatLink  <https://stat.link/bj5ilr>

Graphique 5.9. Publications scientifiques impliquant collaboration internationale , divers domaines En pourcentage



Source : [Calculs de l'OCDE basés sur on Scopus Custom Data, Elsevier, Version 1.2025, April 2025.](#)

StatLink <https://stat.link/9mijae>

R6. Co-brevetage

Pourquoi cet indicateur ?

Le *co-brevetage* désigne le dépôt conjoint de brevets par des inventeurs de différents pays. Cet indicateur donne des informations sur la collaboration internationale dans le domaine de l'innovation, ainsi que sur l'intégration transfrontalière des efforts en matière de recherche. Il correspond au nombre de demandes conjointes déposées au titre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), et rend compte de l'ampleur du partage de la propriété intellectuelle entre les pays concernés.

À mesure que l'innovation progresse, le nombre de demandes de brevets devrait augmenter. Par conséquent, les mesures visant uniquement à augmenter le nombre de demandes, dont la réduction de la taxe de dépôt, pourraient améliorer cet indicateur mais ne conduiraient pas nécessairement à plus d'innovation.

Tendances principales

En moyenne, la collaboration entre l'UE des 27 et les pays de l'UpM non membres de l'UE dans le cadre d'activités de R&D est restée stable entre 2011 et 2020. Le nombre de demandes conjointes de brevets au titre du PCT s'est maintenu quasiment au même niveau pendant la première et la deuxième moitié de la période, ce qui indique que la relation de coopération entre les deux groupes est stable (Graphique 5.10). La France se distingue nettement comme le partenaire principal, suivie de l'Allemagne, de la Suède et de l'Italie. Elle joue un rôle central pour le partage de connaissances au sein de l'UpM. Étant donné que parmi les pays non membres de l'UE, l'Algérie, le Liban, le Maroc et la Tunisie – pays qui enregistrent un nombre relativement élevé de demandes – sont tous francophones, il y a lieu de penser que la proximité linguistique contribue grandement au renforcement des rapports dans le domaine de la recherche. Cette collaboration solide met en évidence les liens forts qu'entretiennent les pôles d'innovation et de R&D en Europe et les pays du sud de la Méditerranée.

Sur la rive sud, Israël et la Türkiye sont les deux pays qui collaborent le plus avec les pays de l'UE des 27. Le Liban, le Maroc, la Tunisie et l'Égypte se distinguent également par le nombre de brevets conjoints déposés (Graphique 5.12). Le nombre de demandes est généralement proportionnel au PIB par habitant de chaque pays, et semble refléter le niveau de la recherche, la capacité d'absorption des connaissances et l'attractivité du marché.

La stabilité de cet indicateur est une preuve de la stabilité de la coopération entre l'UE des 27 et les pays de l'UpM non membres de l'UE, mais elle montre également que les progrès sont lents. Le co-brevetage est le reflet des partenariats stratégiques visant à stimuler l'innovation technologique, qui facilitent le transfert des connaissances, des compétences et des technologies tout en renforçant les écosystèmes de l'innovation dans les deux régions. Pour les pays de l'UpM non membres de l'UE, le dépôt conjoint de brevets avec des partenaires européens est indispensable pour accéder à des technologies avancées, améliorer les capacités de recherche et accélérer la croissance économique grâce au partage de la propriété intellectuelle. De nouvelles politiques sont donc nécessaires pour favoriser l'évolution de ces partenariats.

Contrairement au nombre élevé de co-publications révélé par l'indicateur R5, le nombre de demandes conjointes de brevets internationaux dans les pays du CCG reste globalement comparable à celui observé dans les pays de l'UpM, sans évolution notable au cours de la dernière décennie. Cela pourrait indiquer que la collaboration internationale au sein du CCG progresse sur le plan de la recherche mais ralentit en ce qui concerne l'industrialisation ou la commercialisation, mais les données disponibles sont insuffisantes pour tirer des conclusions sur les causes susceptibles d'expliquer ce phénomène.

Quelles politiques adopter ?

- Établir un environnement commercial propice à la R&D industrielle afin d'augmenter le nombre de demandes de brevets. Cela suppose notamment :
- d'adopter des mesures qui stimulent la concurrence entre les entreprises, par exemple l'allègement des contraintes réglementaires et administratives qui empêchent l'entrée de nouvelles entreprises sur le marché ou encore la limitation du traitement préférentiel accordé aux entreprises publiques ;
- d'appliquer des politiques visant à promouvoir les investissements en R&D, notamment grâce à un soutien financier (sous la forme de subventions de l'État) et à l'élargissement des fonds publics de capital-risque, ou encore grâce à des incitations fiscales pour les entreprises engagées dans des activités de R&D ;
- de réduire les obstacles commerciaux et de créer un environnement qui facilite la diffusion des résultats des travaux de recherche nationaux sur les marchés internationaux ;
- de baisser les taxes de dépôt de brevet pour les petites entreprises et les universités, et de mettre en place un environnement qui encourage les industries à s'engager dans des activités de R&D et à déposer des brevets.
- Faire correspondre le système national de protection de la propriété intellectuelle avec les normes internationales en la matière. Cette démarche doit porter non seulement sur des caractéristiques telles que la portée de la protection et les procédures à suivre, mais aussi sur des facteurs opérationnels tels que la rapidité et la qualité des examens ou encore les mesures de lutte contre les contrefaçons. Cette harmonisation pourrait inciter les inventeurs à déposer plus de brevets dans le pays.

Limites et évolution des données

Les données relatives au nombre de demandes de brevets montrent généralement que plusieurs années s'écoulent entre le dépôt et la publication. Les effets des politiques récentes ne sont donc pas encore pleinement visibles. En outre, les données concernant plusieurs pays ne figurent pas dans la base de données de l'OCDE sur les brevets.

En outre, dans la plupart des cas, les demandes internationales visent seulement à obtenir des droits de brevets dans plusieurs pays. Par conséquent, les collaborations en R&D qui se concentrent dans quelques pays spécifiques ne sont peut-être pas couvertes par cet indicateur.

Enfin, bien que la hausse du nombre de brevets déposés soit évidente, la qualité des brevets a diminué de 20 % au cours des 20 dernières années, entraînant un allongement des délais de commercialisation des véritables innovations et réduisant du même coup le potentiel des inventions révolutionnaires (OECD, STI Outlook 2023).

Définitions

Traité de coopération en matière de brevets (PCT) : le PCT est un dispositif permettant aux demandeurs de protéger leurs inventions dans plusieurs pays en déposant une seule demande. Cependant, pour obtenir des droits de brevets valides, le demandeur doit respecter les procédures nécessaires dans chaque pays, dans les délais requis, en soumettant un certain nombre de documents. En novembre 2024, le Traité comptait 158 États contractants.

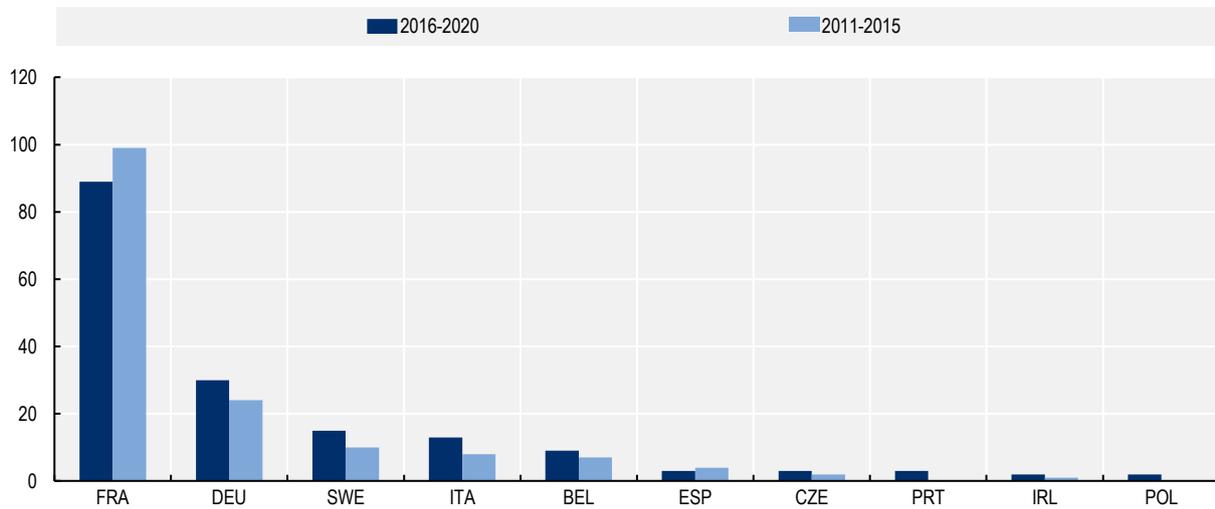
Source: https://www.wipo.int/pct/en/pct_contracting_states.html

Pour aller plus loin

Ben Westmore, 2013. "R&D, Patenting and Growth: The Role of Public Policy," [OECD Economics Department Working Papers 1047](#).

Graphique 5.10. Co-brevetage des pays de l'UE27 avec divers pays de l'UpM, 2011-20

Nombre de demandes conjointes au titre du PCT



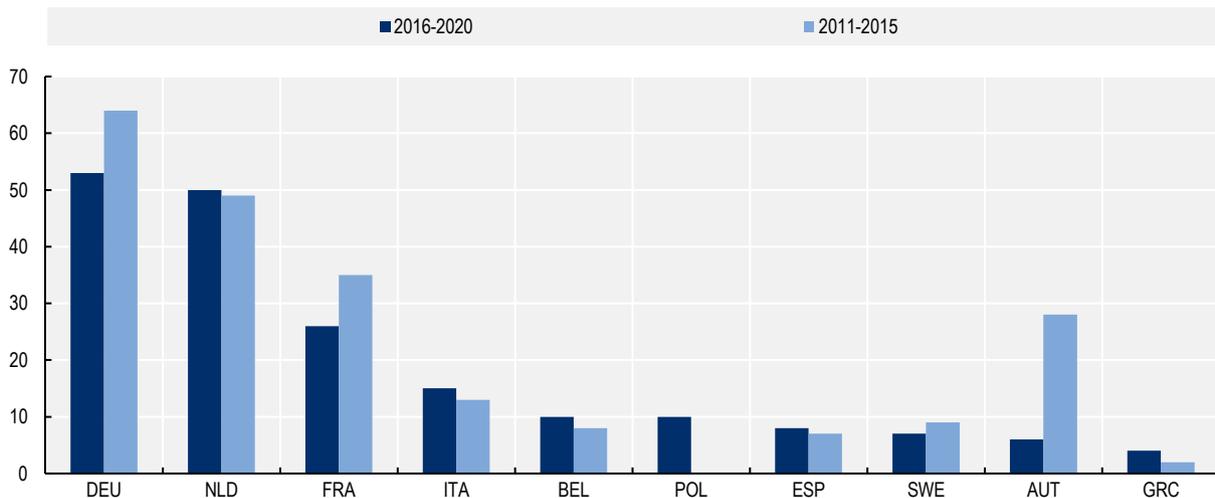
Note : Les données se réfèrent au nombre de demandes conjointes au titre du PCT entre certains pays de l'UpM (Algérie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Macédoine du Nord et Tunisie) et des pays de l'UE. Le graphique présente les 10 principaux partenaires de l'UE en matière de demandes conjointes au titre du PCT. Les données relatives à l'Albanie, à la Mauritanie, au Monténégro et à l'Autorité palestinienne ne sont pas disponibles dans la base de données de l'OCDE.

Source : OECD, Indicators of international co-operation, OECD Patent Statistics (database), <https://doi.org/10.1787/data-00507-en>

StatLink  <https://stat.link/t1pcz8>

Graphique 5.11. Co-brevetage de pays de l'UE27 avec les pays du CCG, 2011-20

Nombre de demandes conjointes au titre du PCT



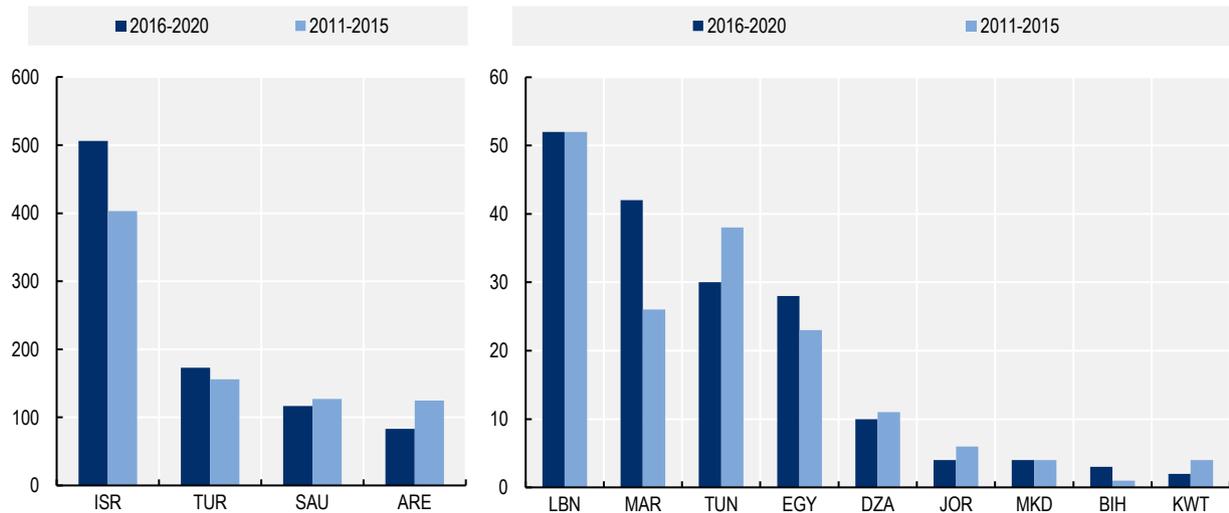
Note : Les données se réfèrent au nombre de demandes conjointes au titre du PCT entre les pays du CCG (Koweït, Arabie saoudite et Émirats arabes unis) et les pays de l'UE. Le graphique présente les 10 principaux partenaires de l'UE en matière de demandes conjointes au titre du PCT. Les données relatives à Bahreïn, Oman et au Qatar ne sont pas disponibles dans la base de données de l'OCDE.

Source : OECD, Indicators of international co-operation, OECD Patent Statistics (database), <https://doi.org/10.1787/data-00507-en>

StatLink  <https://stat.link/3ngjrt>

Graphique 5.12. Co-brevetage de divers pays de l'UpM et du GCC avec les pays de l'UE-27, 2011-20

Nombre de demandes conjointes au titre du PCT



Note : Le graphique montre le nombre de demandes conjointes au titre du PCT entre les pays de l'UE-27 et certains pays de l'UpM (Algérie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Macédoine du Nord, Tunisie et Turquie) et les pays du CCG (Koweït, Arabie saoudite et Émirats arabes unis). Les données relatives à l'Albanie, à la Mauritanie, au Monténégro, à l'Autorité palestinienne, à Bahreïn, à Oman et au Qatar ne sont pas disponibles dans la base de données de l'OCDE.

Source : OECD, Indicators of international co-operation, OECD Patent Statistics (database), <https://doi.org/10.1787/data-00507-en>

StatLink  <https://stat.link/y6qru2>

R7. Mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur

Pourquoi cet indicateur ?

La mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur est un facteur indispensable pour améliorer les expériences éducatives et promouvoir les échanges culturels, et elle permet aussi de favoriser une coopération internationale élargie. Pour les pays de l'UpM, la forte mobilité des étudiants stimule l'intégration régionale en établissant des réseaux de connaissances et en facilitant le partage d'idées et de bonnes pratiques.

Tendances principales

La mobilité des étudiants au sein de l'UpM augmente. Entre 2017 et 2022, le nombre d'étudiants mobiles allant d'un pays de l'UpM à l'autre est passé de 0,6 million à 0,77 million. En 2022, environ 65 % des étudiants mobiles originaires des pays de l'UpM sont restés dans des pays de l'UpM, principalement des pays de l'UE (60 %). En dehors de l'UpM, le Royaume-Uni a attiré près de 11 % des étudiants mobiles originaires de l'UpM, les États-Unis en ont accueilli 5 % (données de 2021), et les autres pays, dans l'ensemble, en ont accueilli 23 % au total. La mobilité sortante a particulièrement progressé dans les pays du sud de la Méditerranée et en Türkiye (Graphique 5.13).

La mobilité entrante vers les pays de l'UpM progresse également. Sur les 39 pays de l'UpM disposant de données, 34 ont vu la mobilité entrante des étudiants internationaux augmenter entre 2017 et 2022. Le ratio net moyen pour les pays de l'UpM (entre le flux d'étudiants entrants et le flux d'étudiants sortants) est resté positif, passant de 1,8 % à 2,8 % pour les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur. Cependant, d'importants écarts persistent (Graphique 5.14). Dans la région MENA élargie, les Émirats arabes unis et le Qatar enregistrent les ratios nets moyens les plus élevés. Ces deux pays ont fait de l'attraction d'un grand nombre d'étudiants internationaux une priorité politique.

La mobilité Sud-Nord domine au sein de l'UpM, mais les destinations se diversifient. Au sein de l'UpM, la France et le Royaume-Uni (avant que celui-ci ne quitte l'UE) ont toujours été les principaux pays de destination pour les étudiants mobiles. Mais depuis quelques années, on assiste également à une augmentation rapide du nombre d'étudiants entrants en Allemagne, aux Pays-Bas et en Türkiye. Dans 11 pays de l'UE, le nombre d'étudiants mobiles originaires de pays de l'UpM non membres de l'UE a au moins doublé entre 2017 et 2022, et dans cinq autres ce chiffre a augmenté d'au moins 50 %. Le Graphique 5.15 met en évidence les principales destinations des étudiants mobiles originaires des pays de l'UpM non membres de l'UE.

De même, bien que l'UNESCO ne dispose pas de données ventilées sur les étudiants se rendant aux Émirats arabes unis, les chiffres relatifs aux étudiants entrants au Qatar et en Arabie saoudite laissent penser que les pays du CCG comptent désormais parmi les destinations de choix pour les étudiants originaires de certains pays de la région MENA membres de l'UpM, en particulier l'Égypte, la Jordanie et l'Autorité palestinienne (Graphique 5.15)

Les données ventilées par genre concernant les étudiants mobiles indiquent que les femmes sont légèrement majoritaires dans la plupart des pays – ce constat s'applique aussi plus généralement à la population étudiante dans l'enseignement supérieur. Dans l'ensemble, environ 48 % des étudiants mobiles entrants sont des femmes dans les pays de l'UpM qui disposent de données, et elles comptent pour 56 % des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur. Dans les pays d'Afrique du Nord, la part des femmes parmi les étudiants mobiles entrants est inférieure à 40 % (Graphique 5.16).

La mobilité est généralement plus fréquente pour les étudiants en doctorat : dans les pays de l'OCDE, environ un quart des doctorants sont des étudiants internationaux (OECD, 2024^[13]). C'est notamment le cas dans un grand nombre de pays de l'UpM membres de l'UE, qui s'appuient beaucoup sur les programmes de doctorat internationaux. Plusieurs facteurs liés à l'offre et à la demande au niveau individuel, institutionnel, national et mondial influent sur la mobilité internationale des doctorants. On peut par exemple citer leurs ambitions personnelles en matière de recherche, le manque de programmes de doctorat dans leur pays d'origine et les financements dont ils peuvent bénéficier à l'étranger. Ils font d'ailleurs partie des principaux enjeux que les pays de la région MENA membres de l'UpM doivent traiter.

Quelles politiques adopter ?

- **Faciliter les procédures d'obtention de visas pour accroître la mobilité.** La reconnaissance mutuelle des qualifications et l'amélioration du partage d'informations faciliteraient le mouvement des étudiants entre les pays de l'UpM. À cet égard, les efforts déployés pour inciter les pays à ratifier largement la Convention mondiale de l'UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur pourraient aboutir à une meilleure reconnaissance des qualifications. Cependant, dans les conditions actuelles, la mobilité vers les pays de l'UE reste une possibilité principalement offerte aux étudiants ayant les moyens financiers nécessaires. Les politiques en la matière pourraient miser sur des dispositifs de bourses ou de prêts pour mettre des étudiants sur un pied d'égalité.
- **Promouvoir l'égalité des genres** en mettant en œuvre des initiatives visant à lutter contre les écarts entre les genres dans les flux d'étudiants internationaux, en particulier dans les pays d'Afrique du Nord où la participation des femmes est moindre.

Limites et évolution des données

L'ensemble de données de l'UNESCO est le plus complet en ce qui concerne la mobilité des étudiants, mais il n'est pas exempt de limites. Bien que certains pays aient communiqué des données jusqu'en 2023, seules les données de 2022 au sujet de la mobilité ont été systématiquement transmises, à quelques exceptions près. Le nombre total de mobilités sortantes est une estimation de l'UNESCO. Les chiffres présentés doivent être vus comme des estimations permettant d'établir des tendances, et non pas comme des moyens de dénombrer précisément les étudiants mobiles.

Le Graphique 5.13 et le Graphique 5.15 s'appuient sur des données relatives à la mobilité des étudiants par pays d'origine. L'Algérie, l'Autorité palestinienne, Israël, le Liban, le Monténégro et les Pays-Bas n'ont pas communiqué cette information. Les données concernant les Pays-Bas ont été ajoutées par l'OCDE à partir des statistiques nationales disponibles. Il n'a pas été possible d'obtenir des données similaires pour les autres pays.

Définitions

Dans les données internationales, les **étudiants mobiles** sont des étudiants « internationaux » ou « étrangers ».

Les **étudiants étrangers** sont ceux qui ne sont pas ressortissants du pays où ils étudient et où les données sont recueillies.

Les **étudiants internationaux** sont ceux qui ont quitté leur pays d'origine (pays d'obtention du diplôme de fin de l'enseignement secondaire, pays de scolarisation antérieure ou pays de résidence habituel) pour se rendre dans un autre pays avec l'intention d'y suivre des études.

Pour aller plus loin

Chapter B4. in OECD (2024), *Education at a Glance 2024: OECD Indicators*, <https://doi.org/10.1787/c00cad36-en>.

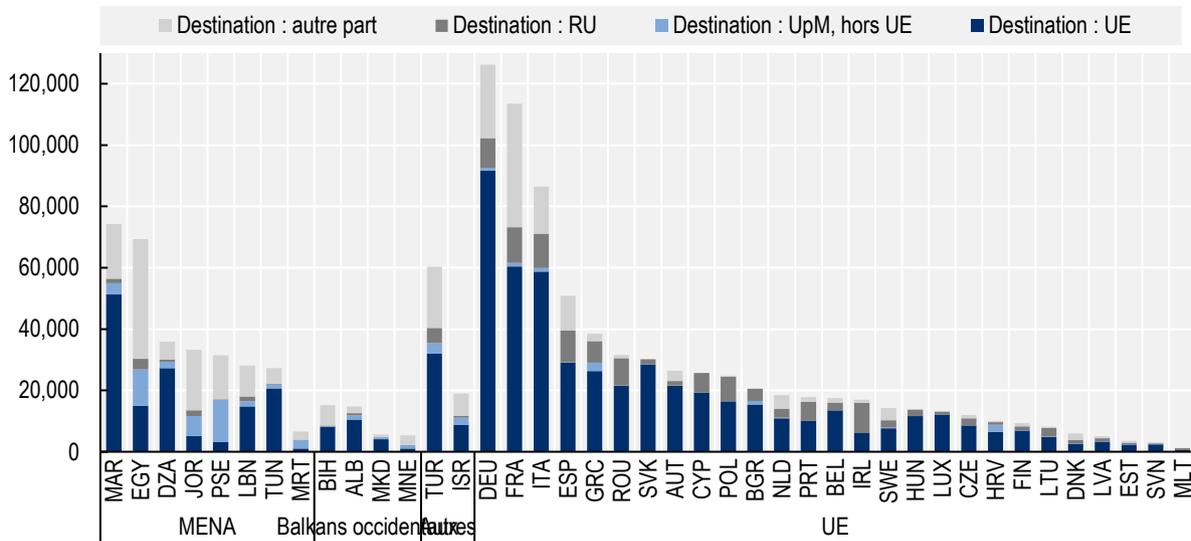
Chapters 5-7 in OECD (2022), *International Migration Outlook 2022*, <https://doi.org/10.1787/30fe16d2-en>.

OECD (forthcoming), *Review of Higher Education in Egypt*

UNIMED (2021). *The Internationalisation of Higher Education in the Mediterranean, Current and prospective trends*. Barcelona: UfM, <https://ufmsecretariat.org/publication-speech/internationalisation-of-higher-education-mediterranean/>

Graphique 5.13. Mobilité internationale sortante des étudiants de l'enseignement supérieur originaires de pays de l'UpM, par pays de destination, 2022

Nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur étudiant à l'étranger pour chaque pays (étudiants sortants)



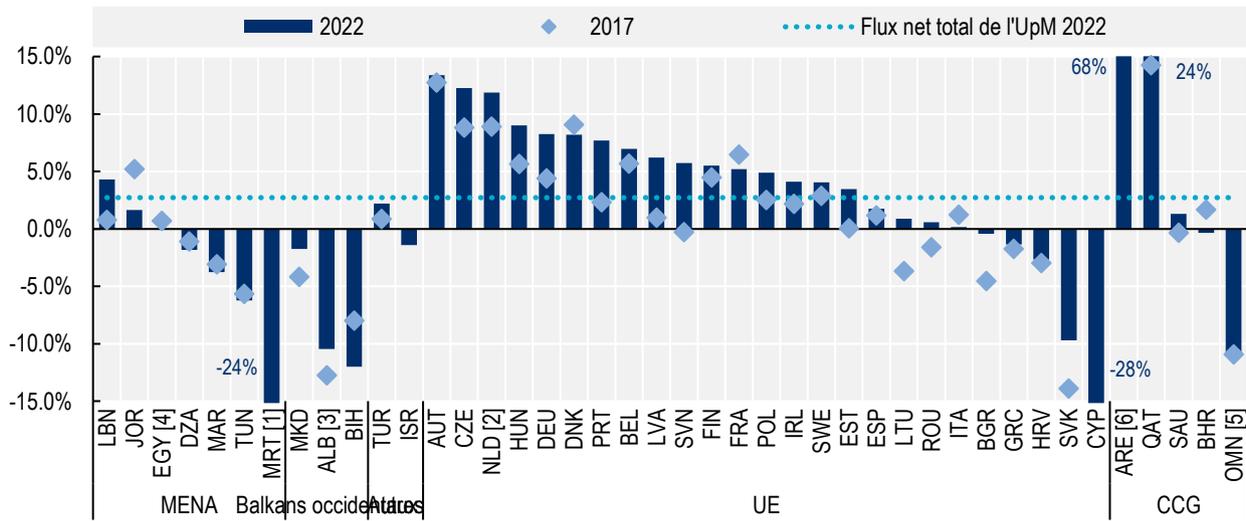
Note : L'Algérie, Israël, le Liban, le Monténégro, les Pays-Bas et l'Autorité palestinienne ne disposent pas d'informations dans les données de l'UNESCO sur les étudiants étrangers par pays d'origine. Les données pour les Pays-Bas ont été ajoutées par l'OCDE à partir de leurs statistiques nationales.

Source : Calculs de l'OCDE basés sur les données de l'UNESCO (UNESCO, 2024^[14]), Étudiants étrangers entrants par pays d'origine <https://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=3806> et données pour les Pays-Bas provenant de Nuffic (2024^[15]), Pays d'origine, <https://www.nuffic.nl/en/subjects/facts-and-figures/countries-of-origin>.

StatLink  <https://stat.link/3qkxv9>

Graphique 5.14. Ratio net des flux d'étudiants internationaux mobiles dans l'enseignement supérieur

Entrants - Sortants



Note : Nombre total d'étudiants étrangers (étudiants entrants) inscrits dans l'enseignement supérieur dans un pays donné, moins le nombre d'étudiants de ce pays inscrits dans l'enseignement supérieur à l'étranger (étudiants sortants), exprimé en pourcentage du nombre total d'inscriptions dans l'enseignement supérieur dans un pays donné.

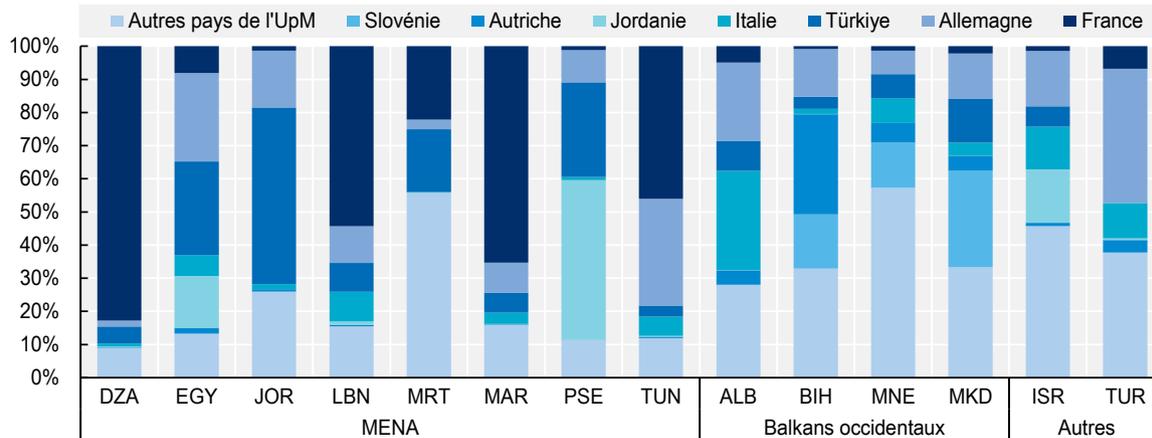
Aucune donnée disponible pour le Monténégro et l'Autorité palestinienne. Le Luxembourg, Monaco et Malte sont exclus en raison du faible nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur, inférieur à 20 000 étudiants.

1. Mauritanie : aucune donnée pour 2022, calculé sur la base de 2020.
2. Pays-Bas : aucune donnée pour 2022, calculé sur la base de 2021.
3. Albanie : aucune donnée pour 2017, calculé sur la base de 2018.
4. Égypte : aucune donnée pour 2017, calculé sur la base de 2016.
5. Oman : aucune donnée pour 2022, calculé sur la base de 2021.
6. Émirats arabes unis : calculé sur la base de 2016 et 2020.

Source : Calculs de l'OCDE basés sur: UNESCO (2024_[11]), Enrolment by level of education, <https://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=3811>; UNESCO (2024_[14]), Inbound internationally mobile students by continent of origin, <https://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=3804>; UNESCO (2024_[16]), Outbound internationally mobile students by host region, <https://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=3807>

StatLink  <https://stat.link/sg12lz>

Graphique 5.15. Principales destinations dans l'UpM des étudiants de l'enseignement supérieur en mobilité internationale originaires de pays de l'UpM non membres de l'UE en 2022

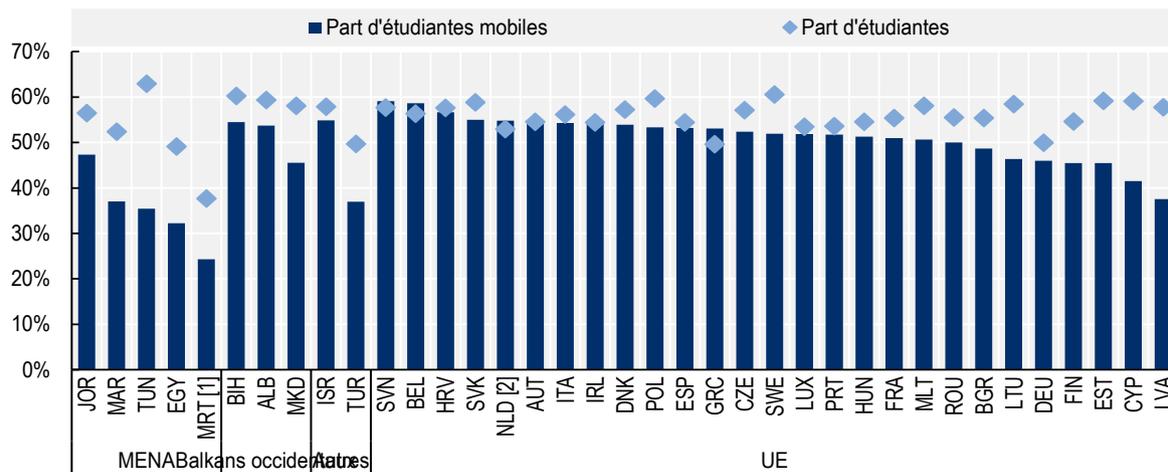


Source : Calculs de l'OCDE basés sur UNESCO (UNESCO, 2024^[14]), Étudiants étrangers entrants par pays d'origine <https://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=3806> et données pour les Pays-Bas provenant de Nuffic (2024^[15]), Pays d'origine, <https://www.nuffic.nl/en/subjects/facts-and-figures/countries-of-origin>.

StatLink  <https://stat.link/gd6zo5>

Graphique 5.16. Part des étudiantes mobiles entrantes et des femmes inscrites dans l'enseignement supérieur

2022



Note : Aucune donnée disponible concernant les étudiantes étrangères accueillies en Algérie et au Liban.

1. Mauritanie : aucune donnée disponible pour 2022, calcul basé sur les données de 2020.
2. Pays-Bas : aucune donnée disponible pour 2022, calcul basé sur les données de 2021.
3. Le total de l'UpM exclut l'Algérie et le Liban.

Source : Calculs de l'OCDE basés sur : UNESCO (2024^[11]), Inscription par niveau d'études, <https://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=3811>; (UNESCO, 2024^[14]) Étudiants étrangers entrants par continent d'origine, <https://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=3804>

StatLink  <https://stat.link/9npu7h>

R8. Financement et participation au programme Erasmus+

Pourquoi cet indicateur ?

Comptant parmi les initiatives politiques majeures de l'UE, le programme Erasmus+ joue un rôle de plus en plus important dans la politique extérieure et la politique de voisinage de l'UE.

Il s'agit du plus grand programme de financement accessible aux pays de l'UpM dont le but est de soutenir la coopération internationale d'enseignement supérieur. Son objectif premier est de faciliter la mobilité des individus, des étudiants et du personnel universitaire. Erasmus+ englobe aussi d'autres dispositifs visant à favoriser la coopération entre des établissements d'enseignement supérieur et d'autres organisations.

Les fonds d'Erasmus+ sont essentiellement distribués à des organisations des pays de l'UE et, dans une moindre mesure, aux pays hors UE officiellement associés au programme (au sein de l'UpM, c'est le cas de la Macédoine du Nord et de la Türkiye). Le programme consacre environ 8 % du budget total du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2021-2027 aux activités menées avec des pays tiers non associés au programme. La région du sud de la Méditerranée (telle qu'elle est définie par la Commission européenne) reçoit 17 % de ce budget pour financer la mobilité et 10 % pour financer le renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur. Les Balkans occidentaux reçoivent 19 % pour financer la mobilité individuelle et 12 % pour financer le renforcement des capacités (European Commission, 2021^[17]).

Au même titre que leur participation accrue au programme, l'augmentation des financements dont bénéficient les pays des Balkans occidentaux peut également s'expliquer par l'accent mis sur cette sous-région dans la politique extérieure de l'UE, lequel est illustré par l'engagement pris en 2018 d'accorder à ces pays un soutien en vue de leur éventuelle adhésion à l'UE, ainsi que par le doublement des fonds versés à la région au titre du programme Erasmus+ (2018^[18]). Plus récemment, Erasmus+ a été mentionné dans le nouveau programme pour la Méditerranée, ainsi que dans un certain nombre d'accords bilatéraux conclus avec les pays de la région MENA membres de l'UpM.

Tendances principales

Les fonds alloués aux activités d'Erasmus+ en lien avec l'enseignement supérieur ont légèrement augmenté dans les Balkans occidentaux, tout en diminuant nettement dans les pays de la région MENA membres de l'UpM (Graphique 5.17). Le budget global du programme Erasmus+, y compris le budget consacré aux pays tiers; est plus important dans le CFP de l'UE pour la période 2021-2027 que dans celui de la période précédente. Cependant, les fonds alloués et la part effectivement reçue pour les activités en lien avec l'enseignement supérieur dans les pays de l'UpM non membres de l'UE ont baissé en 2021-2023 : en moyenne 3,8 % des fonds alloués à Erasmus+ ont été versés aux pays de l'UpM non membres de l'UE chaque année pendant cette période, contre 5,3 % pendant la période couverte par le précédent CFP (2014-2020). La Commission européenne a précisé que certaines des ressources d'Erasmus+ précédemment consacrées à l'enseignement supérieur avaient été redirigées vers des activités relevant de l'enseignement et de la formation professionnels, ou encore vers des actions en faveur de la jeunesse.

La participation augmente en Türkiye, reprend dans les Balkans occidentaux et diminue dans les pays de la région MENA membres de l'UpM. La pandémie de COVID-19 et le lancement d'un nouveau CFP (pour la période 2021-2027) ont eu des répercussions sur la participation à Erasmus+ des organisations dans les pays non associés au programme, et ce dès 2021. Depuis, la participation des Balkans occidentaux semble être revenue à la normale, de même que le versement des fonds. Elle a augmenté en Türkiye. En revanche, la participation au programme des pays de la région MENA membres de l'UpM – et les financements qu'ils reçoivent ce titre – ont diminué de moitié en 2022 et 2023 par rapport aux chiffres enregistrés entre 2015 et 2020 (Graphique 5.17).

Les organisations des Balkans occidentaux participent à un nombre croissant de projets proposés et sélectionnés. Les organisations albanaises et monténégrines participent à plus de projets au cours du CPF actuel (2021-2027) qu'ils ne l'ont fait pendant la période précédente (2014-2020). Dans le même temps, le nombre de projets proposés dans les pays de la région MENA membres de l'UpM au titre du CFP actuel est inférieur aux chiffres attendus sur la base du CPF précédent, et le nombre de projets sélectionnés a chuté. Seules les organisations jordaniennes et palestiniennes ont pris part, proportionnellement, à plus de projets proposés qu'au cours de la période précédente (Graphique 5.18).

Les projets de renforcement des capacités font partie des principaux instruments d'Erasmus+ dans les pays de l'UpM.

Près d'un tiers des actions du programme Erasmus+ ayant pour objet le renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur concernaient des pays de l'UpM non membres de l'UE (386 projets impliquant des organisations d'au moins un pays de l'UpM non membre de l'UE entre 2014 et 2023). Depuis le début du nouveau CFP, cette proportion semble diminuer légèrement, les projets sélectionnés incluant des organisations des pays de la région MENA membres de l'UpM étant moins nombreux.

Quelles politiques adopter ?

- **Renforcer les structures de soutien pertinentes.** La participation aux actions du programme Erasmus+ demande des capacités organisationnelles et administratives importantes, ainsi qu'une bonne connaissance des différentes actions. Le CFP actuel comprend une nouvelle action, portant sur le développement de mesures structurelles en faveur d'Erasmus Mundus, pour soutenir la mise en place d'un master commun Erasmus Mundus. Des actions similaires peuvent être entreprises pour soutenir les organisations dans les différents pays, qu'elles soient associées ou non au programme Erasmus+. Des efforts supplémentaires pourraient également être déployés pour renforcer les infrastructures nationales de soutien (dont les bureaux nationaux Erasmus+, par exemple) dans tous les pays de l'UpM.
- Faciliter l'accès des organisations au programme à mesure qu'elles acquièrent les capacités organisationnelles et administratives nécessaires. Cela pourrait par exemple passer par une sorte d'accréditation Erasmus+, qui simplifierait la participation des établissements d'enseignement supérieur au programme dès lors qu'ils respectent les critères en matière d'assurance qualité, de gestion financière et de transparence institutionnelle.
- **Continuer à promouvoir la diplomatie dans le domaine des sciences de l'éducation au niveau national**, au moyen d'instruments tels que les bureaux et le personnel de liaison, pour permettre et faciliter la collaboration institutionnelle et individuelle.

Définitions

Le montant net des fonds alloués et le nombre d'organisations participant au programme Erasmus+ englobent les projets de mobilité individuelle et de coopération entre organisations et établissements, mais aussi les actions Jean Monnet (visant à promouvoir l'enseignement et la recherche dans le domaine de l'intégration européenne).

La participation renvoie au nombre de projets proposés et sélectionnés dans le domaine de l'enseignement supérieur, du renforcement des capacités et du dispositif Erasmus Mundus, par pays associé à l'organisation candidate ou chargée de la mise en œuvre.

Pour aller plus loin

OECD (forthcoming), Review of Higher Education in Egypt

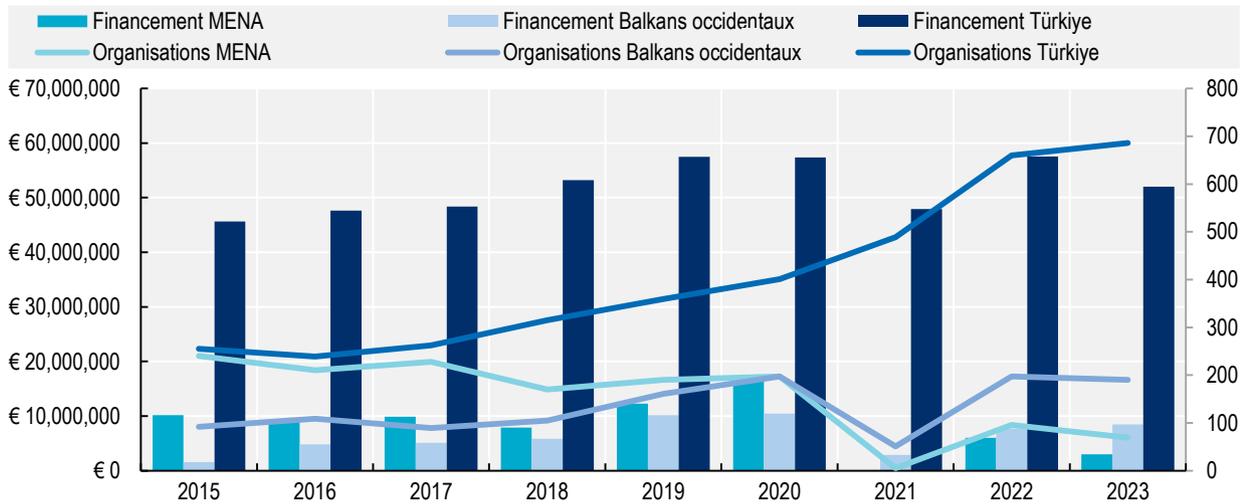
OECD (forthcoming), Policy brief: Policies to support and promote transnational collaboration in higher education

UNIMED (2021), The Internationalisation of Higher Education in the Mediterranean, Current and prospective trends (Barcelona: UfM),

<https://ufmsecretariat.org/publication-speech/internationalisation-of-higher-education-mediterranean/>

Graphique 5.17. Financement et participation dans le cadre du programme Erasmus+ de certaines régions de l'UpM

Financement alloué et nombre d'organisations participantes par année d'appel à propositions

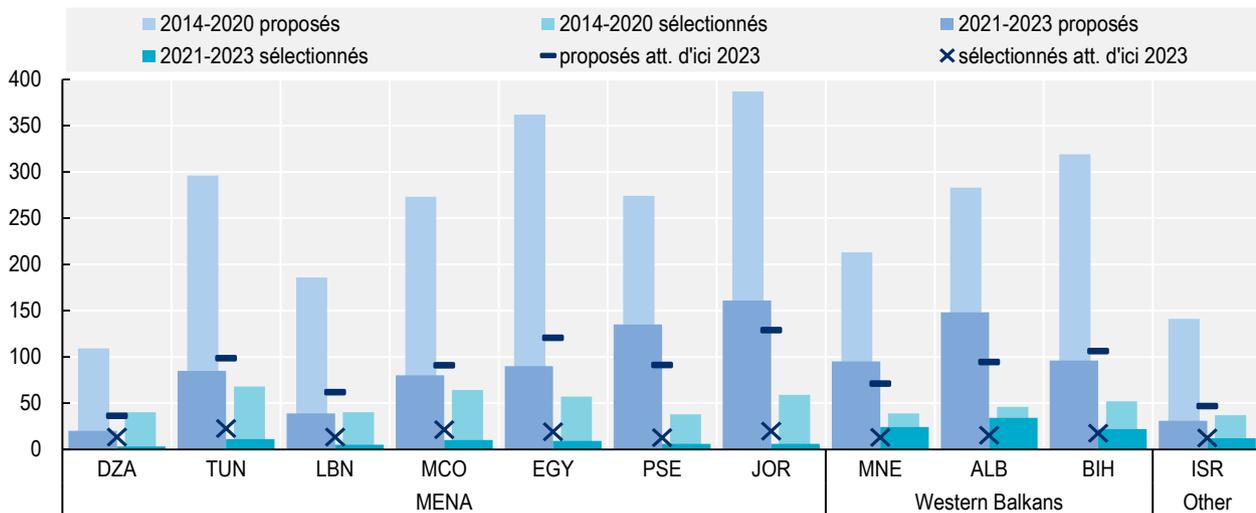


Source : Calculs de l'OCDE basés sur données de la Commission européenne (2024⁽¹⁹⁾), Erasmus+ data dashboard <https://webgate.ec.europa.eu/eacdashboard/sense/app/c553d9e9-c805-4f7a-90e4-103bd1658077/sheet/42a81cd6-257e-44c1-9106-944e4713c9c7/state/analysis> (consulté le 2 juillet 2024).

StatLink <https://stat.link/0thzx9>

Graphique 5.18. Projets liés à l'enseignement supérieur dans le cadre du programme Erasmus+ proposés et sélectionnés avec la participation d'organisations provenant de certains pays de l'UpM

Nombre de projets. Comparaison entre les deux périodes des CFP 2014-2020 et 2021-2023, en contraste avec le nombre de projets attendus d'ici 2023



Note : Classés par nombre de projets sélectionnés par rapport aux projets proposés, séparément pour chaque région. Les données comprennent les projets relevant des activités KA211 Renforcement des capacités et KA231 Erasmus Mundus. Le nombre de projets proposés et sélectionnés a été ajusté entre deux périodes (2014-2020 et 2021-2023) afin de calculer le nombre moyen de projets proposés et sélectionnés par an. Comme pratiquement aucun appel à projets n'a été lancé en 2014 et 2021, ces années ont été omises du calcul des projets prévus d'ici 2023. Le nombre de projets proposés et sélectionnés dans le cadre du CFP précédent a été divisé par trois, cette moyenne sur deux ans du CFP précédent étant présentée comme le nombre de projets prévus d'ici 2023.

Source : Calculs de l'OCDE basés sur les données de la Commission européenne (2024⁽²⁰⁾), Erasmus+ 2023 country factsheets for higher education <https://ec.europa.eu/assets/eac/erasmus-plus/factsheets/2023/int2023.html> (consulté le 25 juillet 2024).

StatLink <https://stat.link/vdw5fu>

R9. Mobilité des apprenants et du personnel dans le cadre du programme Erasmus+

Pourquoi cet indicateur ?

Les initiatives d'Erasmus+ en matière de mobilité permettent aux étudiants comme au personnel d'acquérir de l'expérience en étudiant, en enseignant ou en se formant dans d'autres pays, en créant du même coup des liens entre les établissements.

Des études affirment qu'une expérience de mobilité peut améliorer les perspectives professionnelles des étudiants participants en leur donnant notamment la chance de travailler à l'étranger, et des participants originaires de pays non associés au programme ont fait état de l'impact d'une telle expérience sur leurs progrès académiques. La mobilité du personnel renforce les réseaux de collaboration, et il a été démontré qu'un personnel mobile utilise des méthodes d'enseignement plus innovantes (European Commission, 2018^[21]).

La mobilité des apprenants et du personnel est au cœur des activités du programme Erasmus+, près de 70 % de son budget pour l'enseignement supérieur étant consacré aux mobilités (European Commission, 2024^[22]).

Tendances principales

Les établissements des pays de l'UpM non membres de l'UE sont plus nombreux à profiter des initiatives d'Erasmus+ en matière de mobilité que par le passé. En 2022, environ 10,6 % des mobilités d'étudiants et de membres du personnel de l'enseignement supérieur financées par le programme Erasmus+ concernaient un établissement d'un pays de l'UpM non membre de l'UE, soit un peu plus que les 7,9 % enregistrés en 2017. Parmi ces pays, la Türkiye est systématiquement le participant le plus fréquent (6,9 % des mobilités Erasmus+ en 2022). Les pays des Balkans occidentaux participent également davantage, passant de 0,8 % en 2017 à 2 % en 2022. C'est aussi le cas des pays de la région MENA membres de l'UpM, où le taux de participation est passé de 1 % à 1,5 % entre 2017 et 2022 (Tableau 5.1)

Les membres du personnel ont plus de chance de vivre une mobilité Erasmus+ lorsqu'ils sont originaires d'un pays de l'UpM non membre de l'UE. Si 77 % des mobilités Erasmus+ concernent des apprenants, la plupart des mobilités concernent le personnel dans les Balkans occidentaux (71 %) et dans la région MENA (61 %) (Tableau 5.1). Cela s'explique sans doute en partie par l'existence de règles restreignant la mobilité des étudiants vers des pays non associés au programme (seuls les doctorants peuvent bénéficier d'une mobilité sortante vers les pays non associés en dehors des Balkans occidentaux).

Les Balkans occidentaux entretiennent des liens plus étroits avec l'UE grâce à l'augmentation des mobilités. Les données relatives à la mobilité sortante, représentées dans le Graphique 5.19, indiquent une nette augmentation des mobilités en provenance des Balkans occidentaux depuis le début de la période couverte par le nouveau CFP (2021-2027).

Les schémas de mobilité dans les pays de la région MENA membres de l'UpM sont plus variés (Tableau 5.1). Certains pays ont retrouvé leur niveau de mobilité sortante antérieur à 2020 (la Jordanie, le Liban et le Maroc), et l'Algérie comme l'Autorité palestinienne affichent même une modeste augmentation. Pour les autres – Égypte, Israël et Tunisie – les chiffres indiquent une diminution. Au regard du nombre total d'étudiants dans l'enseignement supérieur dans les pays de la région MENA membres de l'UpM, le niveau de participation reste très limité.

La mobilité varie également en fonction des domaines d'études. Par rapport à la population étudiante en général, les étudiants en STEM du sud de la Méditerranée et de Türkiye ont près de deux fois plus de chances de vivre une mobilité Erasmus+. Pour les Balkans occidentaux, c'est pour les étudiants en TIC qu'une telle probabilité est observée. Les étudiants dans des domaines en lien avec des professions réglementées (éducation, santé, bien-être, etc.) sont les moins susceptibles de participer à des projets de mobilité.

Les femmes participent davantage. Dans l'ensemble, les femmes participent plus que les hommes aux projets de mobilité financés par Erasmus+ (en 2022, 63 % des apprenants et 57 % des membres du personnel mobiles étaient des femmes). Aucun pays de l'UpM ne comptait moins de 50 % de femmes parmi ses étudiants sortants. En ce qui concerne la mobilité du personnel, seuls quatre pays ont envoyé à l'étranger moins de 40 % de femmes – c'est le seuil retenu pour considérer que

l'équilibre entre les genres est atteint. Les chiffres relatifs à la mobilité entrante indiquent également que les femmes sont plus nombreuses, et aucun pays de l'UpM n'accueille moins de 40 % de femmes (Graphique 5.20).

Quelles politiques adopter ?

- Les recommandations proposées pour l'indicateur R8 couvrent déjà les mesures qui simplifieraient la participation des organisations au programme Erasmus+. Les règles actuelles du dispositif de mobilité imposent certaines restrictions sur la mobilité sortante des étudiants qui suivent un enseignement de cycle court ou sont en licence ou en master dans des établissements de pays non associés au programme. Dans le contexte l'UpM, cela concerne tous les pays de la région MENA. Il pourrait être utile d'étudier ces restrictions et leurs répercussions sur la participation aux projets de mobilité.
- Le programme Erasmus+ se concentre encore principalement sur la mobilité au sein de l'UE, et peine donc à s'adapter aux priorités des pays tiers. Outre Erasmus+, les pays de la Méditerranée pourraient envisager de mettre en place un dispositif de mobilité, reposant sur les principes de la gestion au plus juste et s'inspirant du programme CEEPUS (Tableau 5.1), qui viendrait compléter le programme Erasmus+. Il pourrait favoriser la mobilité entre les pays d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Europe du Sud. Un tel programme dans la région Méditerranée pourrait avoir comme point de départ les réseaux existants, comme UNIMED, qui réunissent des établissements d'enseignement supérieur désireux et capables de participer. Dans un premier temps, le programme pourrait mettre l'accent sur les échanges qui ne nécessitent pas de transferts de crédits ou de reconnaissance des qualifications et qui se déroulent en dehors du cadre académique – par exemple des universités d'été ou d'hiver, des formations intensives ou des réunions auxquelles participent des membres du personnel et des étudiants.
- Dans le cadre du programme Erasmus+ ou de dispositifs de mobilité davantage centrés sur l'UpM, les pays pourraient également explorer les échanges virtuels, en ligne, hybrides ou mixtes ainsi que les programmes et cursus conjoints comprenant des éléments numériques.

Définitions

Un *apprenant* (ou *étudiant*) est une personne qui participe à un projet de mobilité à des fins d'apprentissage ou de formation.

Les chiffres rendent compte du nombre d'individus étudiant ou travaillant dans des établissements d'un pays de l'UpM non membre de l'UE donné (ou de la région concernée) qui ont participé au programme Erasmus+ (action clé 1 : mobilité individuelle, dans l'enseignement supérieur).

Dans le cadre du nouveau CFP, dont la mise en œuvre a commencé en 2021, les fonds alloués à l'enseignement supérieur dans les pays tiers non associé aux programmes sont limités. Les financements dont bénéficient la plupart des pays de l'UpM non membres de l'UE ont donc diminué depuis.

Pour aller plus loin

OECD (forthcoming) Review of Higher Education in Egypt

UNIMED & ESN (2023) The Future of Higher Education in the Mediterranean - The Student's Perspective. <https://www.esn.org/news/future-higher-education-mediterranean-students-perspective>

Tableau 5.1. Mobilités Erasmus+ par catégorie de participants

	2017				2019				2022			
	Personnel (% du total)		Apprenants (% du total)		Personnel (% du total)		Apprenants (% du total)		Personnel (% du total)		Apprenants (% du total)	
Toutes les mobilités	78 767		328 407		107 794		347 923		98 572		322 393	
impliquant la Türkiye	3 841	4,9 %	20 159	6,1 %	6 692	6,2 %	22 660	6,5 %	8 780	8,9 %	20 381	6,3 %
impliquant les Balkans occidentaux	1 863	2,4 %	1 557	0,5 %	3 262	3,0 %	2 048	0,6 %	6 023	6,1 %	2 461	0,8 %
impliquant les pays de la région MENA membres de l'UpM	2044	4,9 %	2 081	0,6 %	3 919	6,2 %	2 776	0,8 %	3 938	4,0 %	2 472	0,8 %
impliquant Israël	892	2,4 %	523	0,2 %	1 585	3,0 %	714	0,2 %	1 370	1,4 %	738	0,2 %
impliquant les pays de l'UpM non membres de l'UE	8 408	10,7 %	23 959	7,3 %	14 852	13,8 %	27 835	8,0 %	18 908	19,2 %	25 601	7,9 %

Source : European Commission (2023^[23]), Erasmus+ mobility data, https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/factsheets-statistics-evaluations/statistics/for-researchers?facets_permanent%7Cfield_eac_topics=1998 (consulté le 13 mai 2024).

Encadré 5.1. Programme centre-européen d'échanges pour les études supérieures (CEEPUS)

Le programme CEEPUS a été lancé par un groupe de ministres en 1992, peu après la chute du Rideau de fer. Il a été conçu pour établir un réseau de coopération universitaire multilatérale, car à l'exception de l'Autriche, aucun des pays participants n'était membre de l'UE et du programme Erasmus, nouveau à l'époque. Le programme CEEPUS a été créé par six pays – Autriche, Bulgarie, Hongrie, Pologne, République slovaque et Slovénie – puis adopté par d'autres pays de la région. Depuis 1995, plus de 2 000 établissements d'enseignement supérieur y ont pris part et plus de 89 000 échanges ont été couverts (selon les données de 2023). Même après 30 ans d'existence, le nombre de candidatures augmente encore, ainsi que le nombre de mobilités prises en charge.

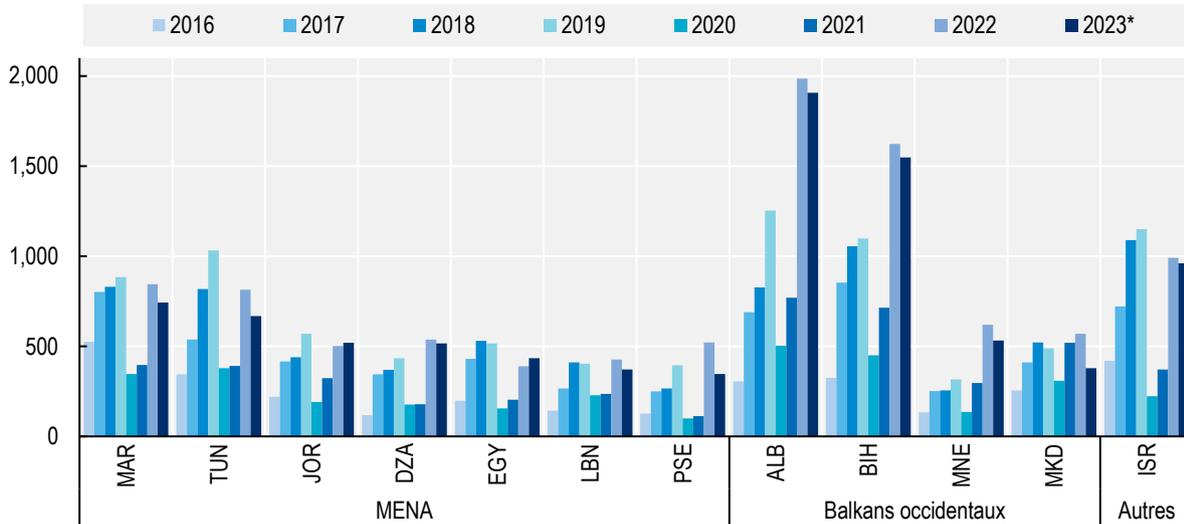
L'objectif était de créer un programme géré au plus juste, en facilitant la participation. Reposant sur une structure de gouvernance simple, le programme a été mis en place au moyen d'un accord multilatéral entre les pays. La participation se fait par le biais de réseaux multilatéraux établissements ou de leurs éléments constitutifs (facultés, départements, etc.). Chaque pays publie régulièrement une liste des établissements éligibles, lesquels doivent ensuite garantir que les étudiants mobiles dans le cadre du programme sont exemptés de frais de scolarité et verront les qualifications acquises mutuellement reconnues. Il n'y a aucun transfert de fonds entre les établissements et les pays, la « devise » utilisée étant le mois de bourse. Chaque pays participant s'engage à payer au moins 100 mois de bourse par année universitaire et finance ainsi la mobilité entrante des étudiants et du personnel, les montants étant ajustés en fonction du coût de la vie. Un petit bureau central a été établi pour le programme à Vienne, et des centres nationaux existent dans chacun des 15 pays membres.

Le programme a évolué : d'abord axé principalement sur la mobilité étudiante, il se concentre aujourd'hui davantage sur la mobilité des enseignants et des doctorants. Si la plupart des pays membres participent également au programme Erasmus+, le CEEPUS n'a rien perdu de sa pertinence. Non seulement il rend possible des échanges à des fins d'études et d'enseignement, mais il facilite également les relations entre les établissements d'enseignement supérieur et soutient divers types de mobilité à court terme.

Source : CEEPUS (2023^[24]), Report 2023, https://www.ceepus.info/files/ceepus3/CEEPUS_Report_2023_V05.pdf (consulté le 13 janvier 2025); Sorantin (2020^[25]). CEEPUS: Active Methods in Setting up a New Regional Academic Exchange Program. <https://doi.org/10.1515/edu-2020-0132>

Graphique 5.19. Mobilité individuelle sortante dans le cadre du programme Erasmus+ depuis des pays de l'UpM non membres de l'UE

Mobilité sortante totale des apprenants et du personnel vers un autre pays de l'UpM à des fins d'études, de formation ou d'enseignement



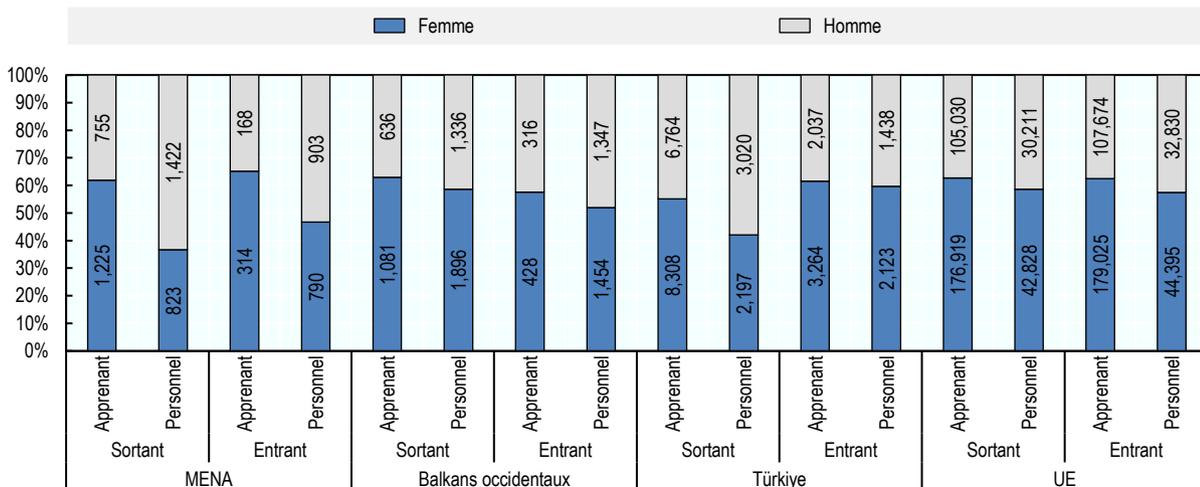
Note : Türkiye n'est pas prise en compte en raison du nombre élevé de personnes mobiles. Monaco et la Mauritanie ne sont pas prises en compte en raison de leur très faible participation.

* Les données pour 2023 sont provisoires et peuvent encore augmenter à mesure que les projets sont menés à bien et que les rapports sont finalisés.

Source : Calculs de l'OCDE basés sur les données de la Commission européenne (2024^[19]) Erasmus+ data dashboard: <https://webgate.ec.europa.eu/eacdashboard/sense/app/c553d9e9-c805-4f7a-90e4-103bd1658077/sheet/42a81cd6-257e-44c1-9106-944e4713c9c7/state/analysis> (consulté le 2 juillet 2024).

StatLink <https://stat.link/qb078d>

Graphique 5.20. Participants au programme Erasmus+, par genre, 2022



Note : Environ 0,1 % des participants ont un genre indéfini en raison de leur faible nombre ; ces participants sont omis de ce chiffre.

Source : European Commission (2023^[23]), Erasmus+ mobility data, https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/factsheets-statistics-evaluations/statistics-for-researchers?facets_permanent%7Cfield_eac_topics=1998 (consulté le 13 mai 2024).

R10. Programmes européens de mobilité des chercheurs

Pourquoi cet indicateur ?

Créées en 1996, les actions Marie Skłodowska-Curie (AMSC) constituent le programme phare de l'Union européenne dédié au financement de la formation doctorale et postdoctorale des chercheurs. Ce programme encourage la mobilité des chercheurs entre pays, secteurs et disciplines pour leur permettre d'acquérir de nouvelles connaissances, aptitudes et compétences. L'analyse des programmes de mobilité des chercheurs, et des AMSC en particulier, met au jour des tendances marquantes en ce qui concerne la mobilité des chercheurs entre les pays de l'UpM.

Tendances principales

Les données relatives à la *mobilité du personnel à des fins de recherche et d'innovation* entre certains pays membres de l'UpM et d'autres pays dans le contexte des AMSC fournissent des renseignements intéressants sur les schémas de mobilité. Les destinations privilégiées par les chercheurs originaires des pays de l'UpM sélectionnés sont variées (Graphique 5.21, panels A, C, E, G, I et K). L'Allemagne, l'Espagne, la France et l'Italie sont les plus prisées. La Grèce est aussi une destination de choix pour les chercheurs venant d'Algérie, de Jordanie et de Tunisie. Bien que le nombre total de visiteurs pendant la période analysée reste faible, il apparaît que les échanges de chercheurs dans la région de l'UpM sont relativement équilibrés.

L'analyse de la *mobilité entrante* dans les pays sélectionnés révèle une situation différente (Graphique 5.21, panels B, D, F, H, J et L) : ils accueillent très peu de chercheurs originaires d'autres pays. Par exemple, l'Égypte et la Jordanie comptent 10 fois plus de chercheurs sortants que de chercheurs entrants (panels D et F). Cette asymétrie confirme le déséquilibre des mobilités du personnel et des étudiants déjà montré par les indicateurs R7 et R9, qui indiquent des flux nets vers l'Europe. Il convient de souligner que, même si les mobilités ne sont pas équilibrées, elles facilitent le partage de connaissances et contribuent au renforcement des capacités, tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil.

De plus, en ce qui concerne la mobilité entrante, on constate que le mouvement tend à être concentré à partir de certains pays, par rapport au sens inverse. Par exemple, en Algérie, les chercheurs tunisiens représentent plus de la moitié des chercheurs entrants (panel B). Une situation similaire est observée en Égypte avec les chercheurs lituaniens (panel D), au Maroc avec les chercheurs espagnols et français (panel H) et en Tunisie avec les chercheurs algériens (panel J). Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer, comme la proximité géographique et culturelle, ou encore le contexte historique ayant amené ces pays à collaborer par le passé. Tout en continuant à renforcer ses relations, chaque pays doit développer ses propres capacités de recherche pour devenir un partenaire plus attractif et ainsi accroître la diversité sur la scène de la collaboration internationale.

Enfin, on observe un important flux réciproque de chercheurs entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (panels A, B, H, I et J), qui indique que la coopération Sud-Sud progresse dans une certaine mesure.

Quelles politiques adopter ?

- **Renforcer les investissements en R&D dans chaque pays.** Ainsi, les chercheurs locaux pourront mieux absorber les connaissances internationales, et les établissements de recherche nationaux deviendront plus attractifs pour les chercheurs étrangers.
- Il est indispensable de renforcer les capacités des pays de l'UpM non membres de l'UE et de leurs organismes de recherche. Des efforts dans ce sens ont déjà été accomplis, selon les informations qui figurent sur le site web MSCAdvocacy. Ils ne sont toutefois pas suffisants et il reste encore des progrès à faire pour mettre en place une approche plus complète.
- **Simplifier les procédures administratives.** La simplification des candidatures elles-mêmes, ainsi que des obligations en matière de visas, peut contribuer à éliminer les obstacles à la participation aux programmes internationaux.

Limites et évolution des données

Les données disponibles sont rares, et le site web MSCAdvocacy ne contient pas de données spécifiques sur la plupart des pays participants de l'UpM. En outre, même si le tableau de bord du programme Horizon fournit des données sur les établissements de recherche, il n'existe pas de données relatives aux chercheurs au niveau individuel. La collecte de données permettant des comparaisons transnationales permettrait d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour promouvoir l'utilisation efficace de cette initiative. Par ailleurs, l'analyse de ces données avec celles qui relèvent des indicateurs R5 et R6, permettrait d'évaluer l'impact de cette initiative sur les résultats, et notamment sur le nombre de publications et de brevets.

Pour aller plus loin

<https://www.mscadvocacy.eu/mscadvocacy-report-presents-msca-participation-trends-across-26-countries-and-regions/>

<https://www.mscadvocacy.eu/strengthening-msca-in-the-mpc/>

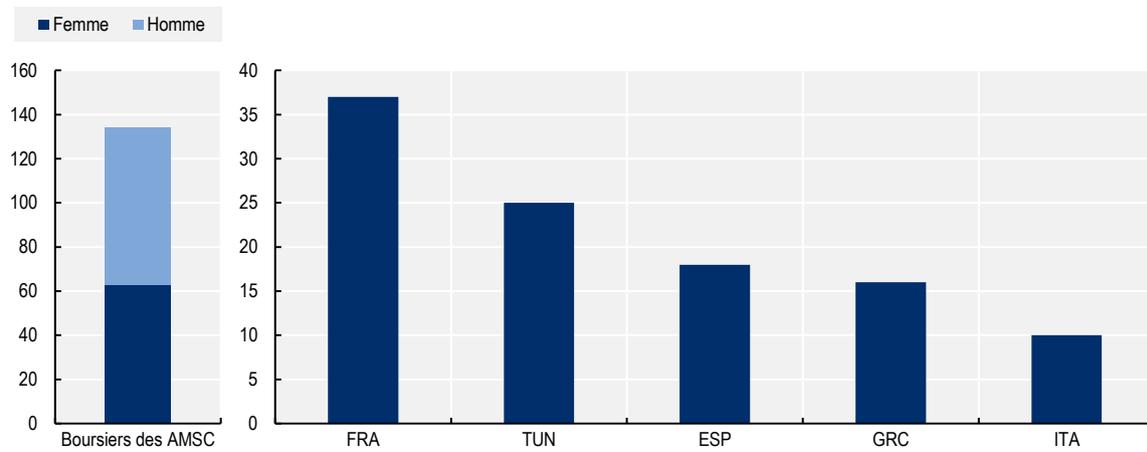
<https://marie-skłodowska-curie-actions.ec.europa.eu/about-msca>

MSCAdvocacy, "Qualitative monitoring 1 MSCA Participation -Overview and comparison: EU bilateral R&I cooperation with countries & regions-" <https://www.mscadvocacy.eu/qualitative-monitoring-report/>

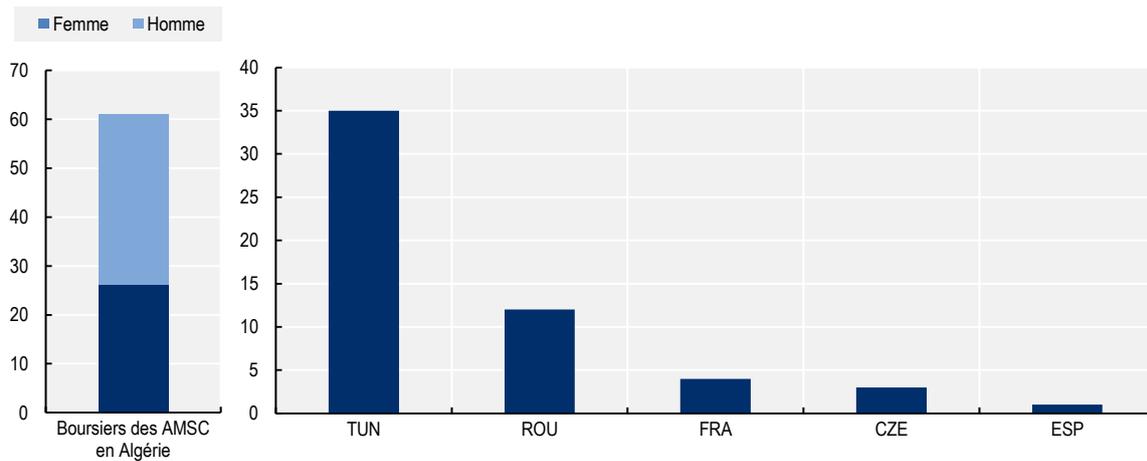
OECD's STIP Compass: International mobility of human resources <https://stip.oecd.org/stip/interactive-dashboards/themes/TH55>

Graphique 5.21. La mobilité du personnel de recherche et d'innovation entre certains pays de l'UpM et d'autres pays dans le cadre des actions Marie Skłodowska-Curie au sein du programme Horizon 2020

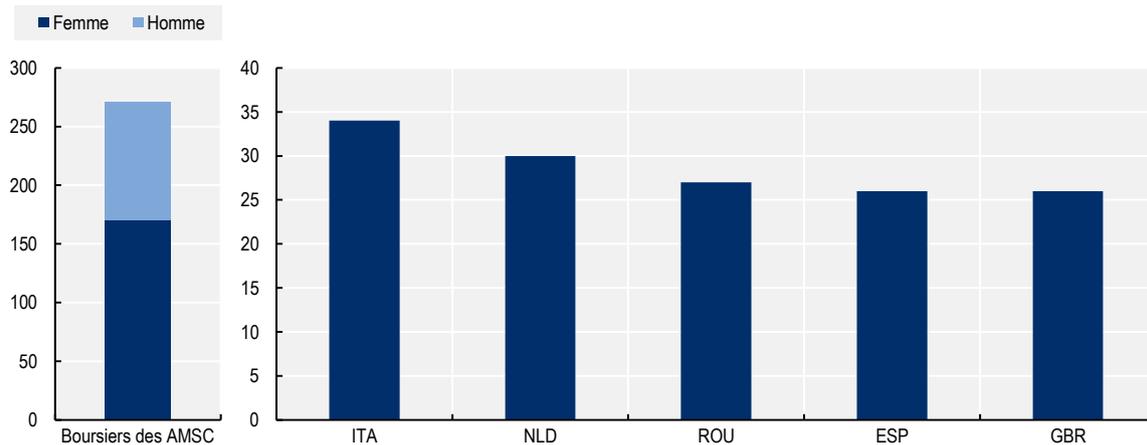
A. Membres du personnel venant d'Algérie, par pays d'envoi (top 5)



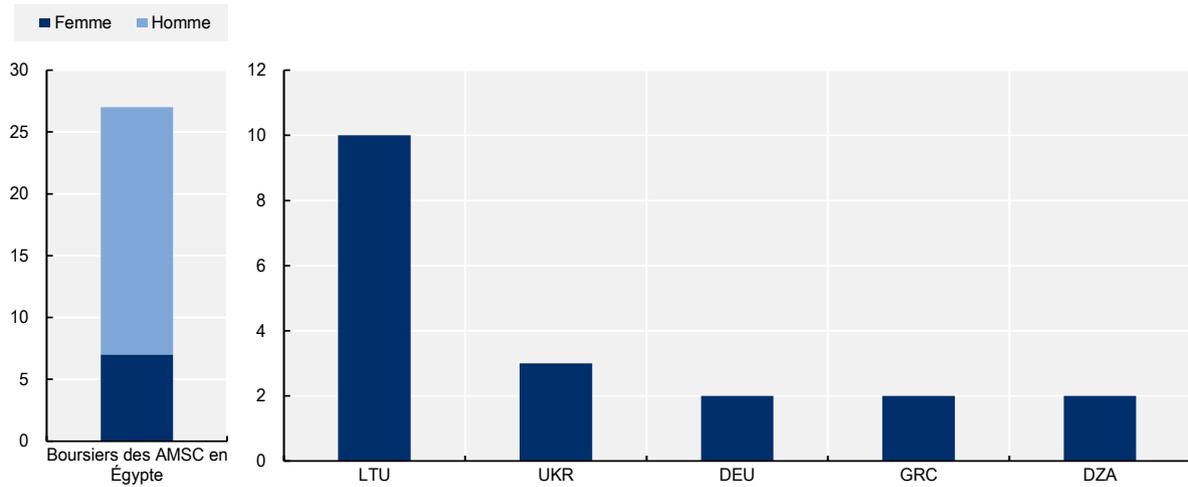
B. Membres du personnel allant en Algérie, par pays d'accueil (top 5)



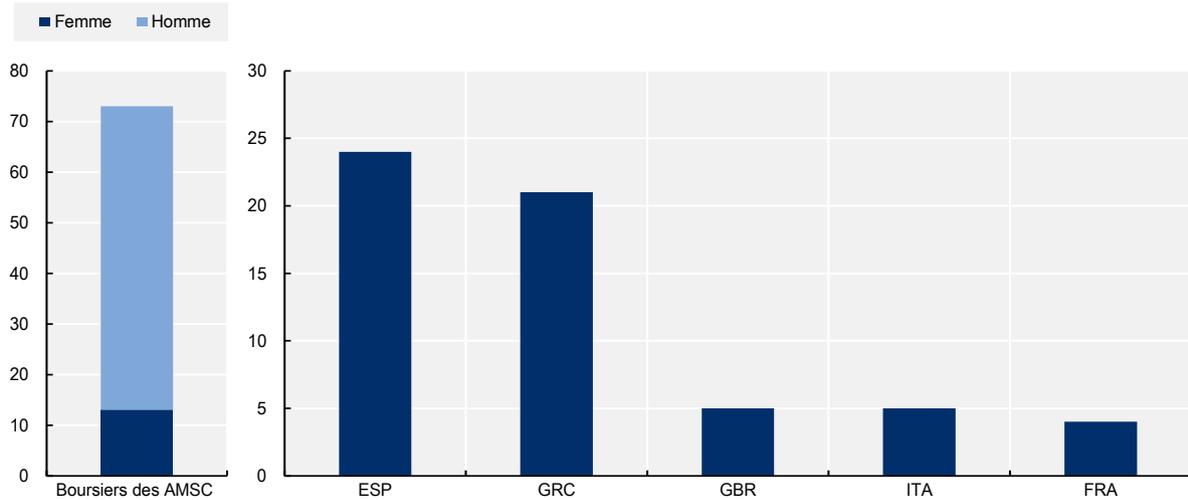
C. Membres du personnel venant d'Égypte, par pays d'envoi (top 5)



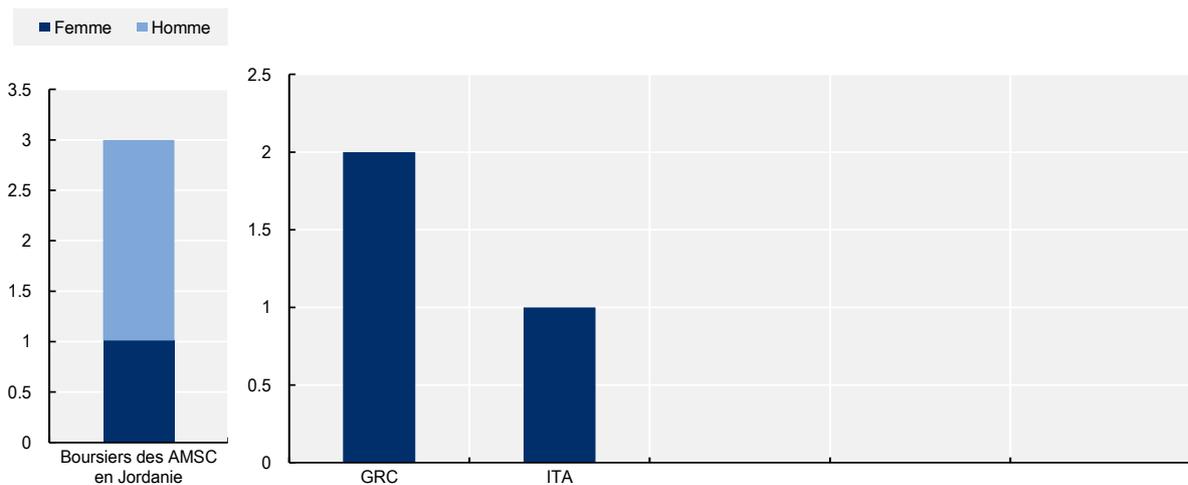
D. Membres du personnel allant en Égypte, par pays d'accueil (top 5)



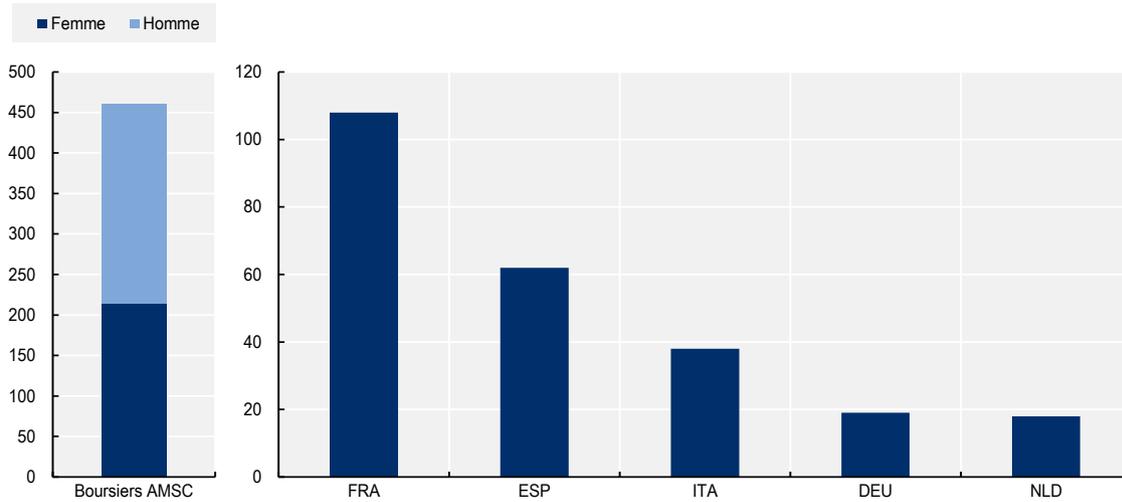
E. Membres du personnel venant de Jordanie, par pays d'envoi (top 5)



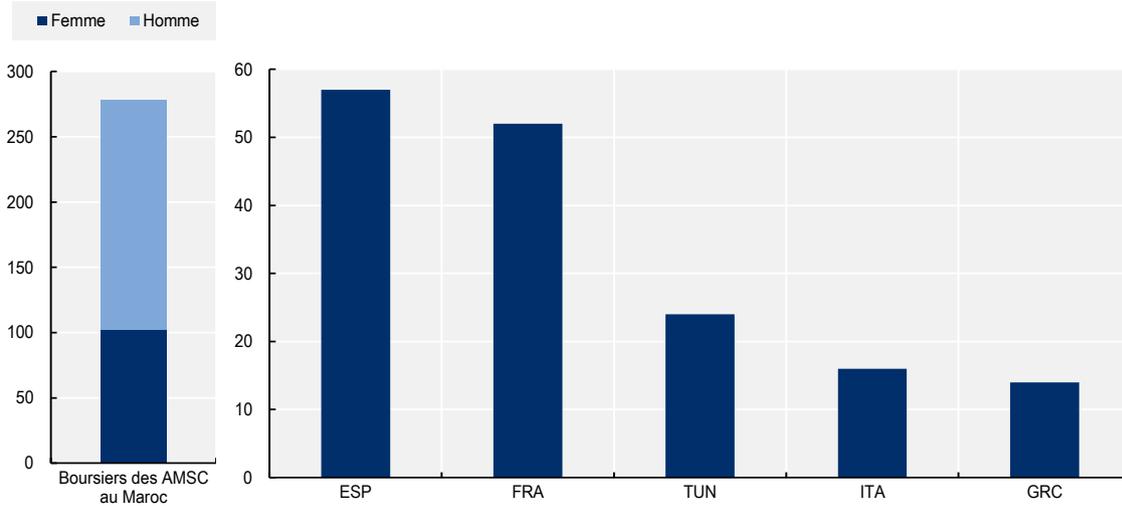
F. Membres du personnel allant en Jordanie, par pays d'accueil (top 5)



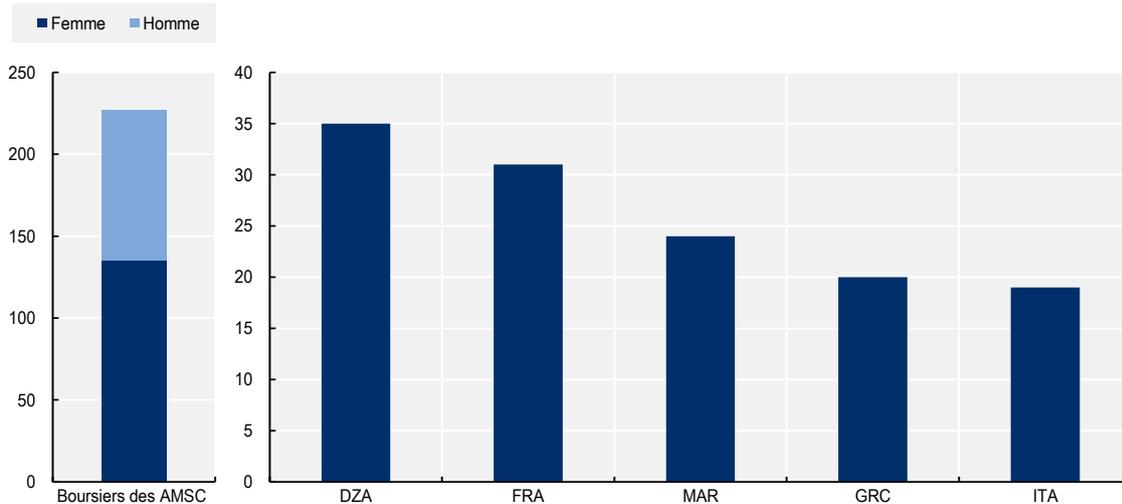
G. Membres du personnel venant du Maroc, par pays d'envoi (top 5)



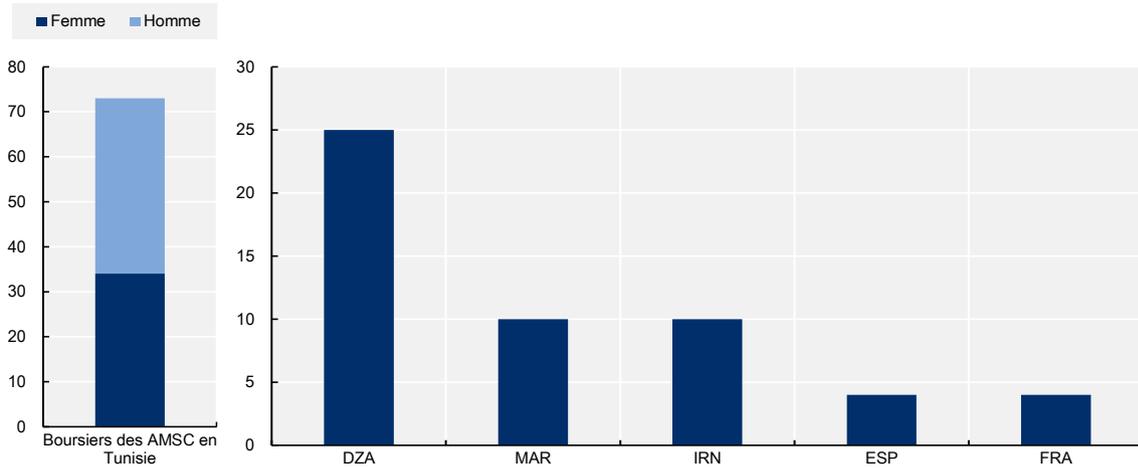
H. Membres du personnel allant au Maroc, par pays d'accueil (top 5)



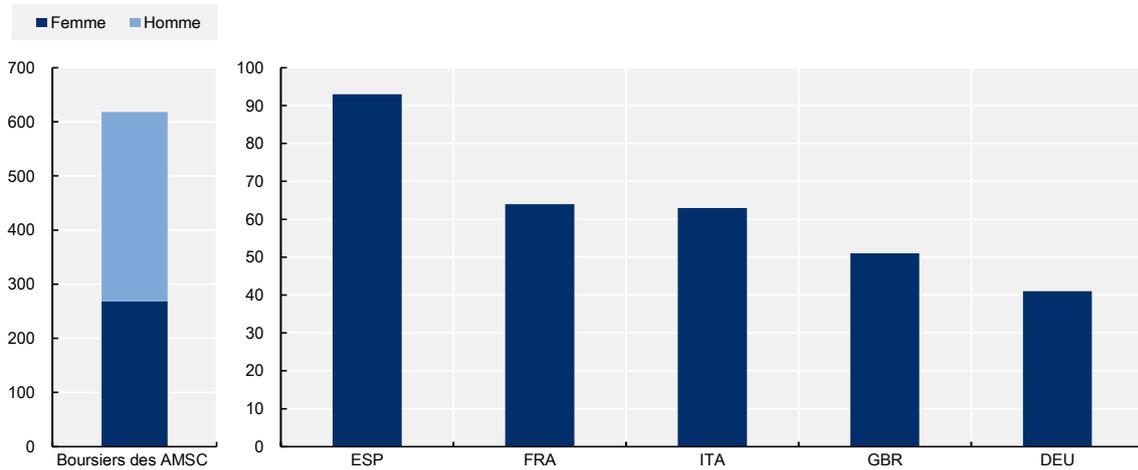
I. Membres du personnel venant de Tunisie, par pays d'envoi (top 5)



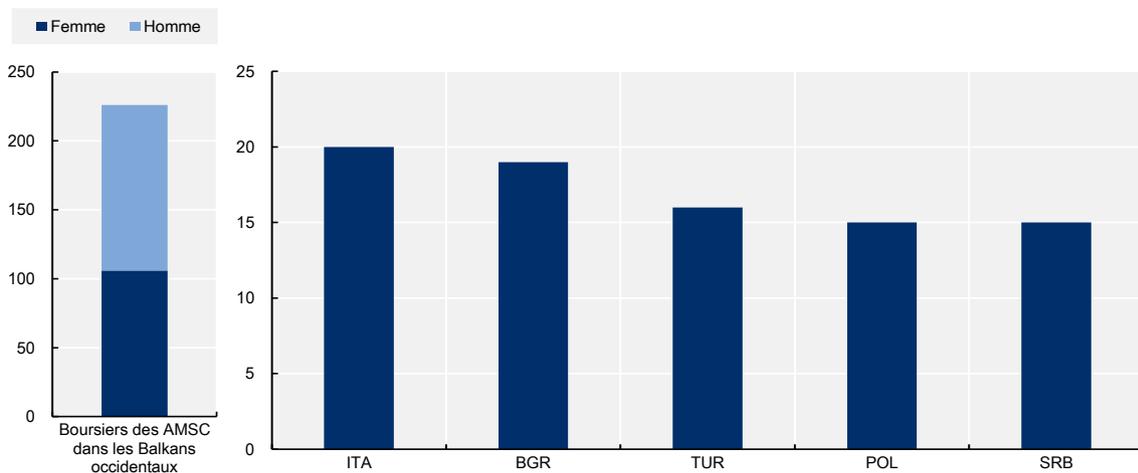
J. Membres du personnel allant en Tunisie, par pays d'accueil (top 5)



K. Membres du personnel venant des Balkans occidentaux, par pays d'envoi (top 5)



L. Membres du personnel allant dans les Balkans occidentaux, par pays d'accueil (top 5)



Note : Les données relatives aux Balkans occidentaux incluent les pays non membres de l'UpM, à savoir le Kosovo et la Serbie.

Source : MSCAdvocacy, Egypt factsheet, Marie Skłodowska-Curie Actions, <https://www.mscadvocacy.eu/global-coverage/>

R11. Financement et participation aux programmes Horizon

Pourquoi cet indicateur ?

Cet indicateur mesure le montant des fonds des programmes Horizon 2020 et Horizon Europe reçus par les pays associés et les pays tiers, ainsi que le nombre de pays participant à des programmes spécifiques de coopération dans le domaine de la recherche.

Tendances principales

L'analyse des sommes reçues et de la participation aux programmes Horizon 2020 et Horizon Europe révèle d'importants écarts entre les pays de l'UpM (Graphique 5.22). Dans la plupart d'entre eux, les projets couverts par le programme Horizon Europe ont été mis en œuvre plus rapidement que ceux relevant du programme Horizon 2020, tant pour ce qui concerne le financement que pour la participation. Cela indique que la collaboration régionale progresse régulièrement. La Tunisie est le pays qui a reçu le plus de fonds (plus de 13,9 millions EUR), suivie de la Macédoine du Nord et de la Bosnie-Herzégovine (panel A). En ce qui concerne le nombre de subventions et de participations conclues, la Macédoine du Nord arrive en tête, suivie de la Tunisie et du Maroc (panels B et C).

En raison des différences structurelles entre les classifications thématiques adoptées par Horizon 2020 et Horizon Europe, il est impossible de comparer directement l'évolution de la participation dans le temps. Cependant, les données indiquent que les niveaux de participation des différents pays varient en fonction du domaine thématique (Graphique 5.23). Pour les projets portant sur le climat (panel A), le Maroc, la Macédoine du Nord, la Bosnie-Herzégovine et la Tunisie sont les pays de l'UpM non membres de l'UE qui affichent le taux de participation la plus élevée. Pour les projets concernant le numérique (panel B), les pays non membres de l'UE qui participent le plus souvent sont la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, le Maroc, l'Égypte et le Liban.

La répartition par thème est révélatrice des priorités de la région en matière de recherche. Si certains pays dont la Macédoine du Nord, la Tunisie et le Maroc s'intéressent à plusieurs thèmes, d'autres, parmi lesquels le Liban, semblent adopter une approche plus ciblée sur quelques domaines. Dans l'ensemble, les différents niveaux de participation et de financement laissent également penser qu'il est possible de renforcer les capacités de recherche et la collaboration dans certains pays de l'UpM.

Bien qu'elles ne soient pas ventilées par pays, les données relatives à l'équilibre entre les genres dans le cadre des programmes Horizon 2020 et Horizon Europe fournissent des indications sur la participation des femmes aux projets du programme-cadre (PC) (Tableau 5.2). La proportion de coordonnatrices et de chercheuses participant aux projets du PC a légèrement augmenté au fil des années, mais la marge d'amélioration reste importante.

Comme cela a été signalé au sujet de l'indicateur R8, les écarts en matière de financement et de participation mis en lumière par les données sont plus largement révélateurs de différences quant aux capacités administratives et organisationnelles des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche dans chaque pays.

Quelles politiques adopter ?

- Renforcer les capacités des pays et des organisations pour leur permettre de participer plus efficacement aux programmes européens. Cela suppose notamment de soutenir l'acquisition d'une expertise dans les domaines de recherche éligibles, mais aussi d'élaborer des guides pour faciliter les candidatures dans le cadre de programmes internationaux.
- Le programme PRIMA est un exemple des effets positifs des programmes Horizon 2020 et Horizon Europe dans la région méditerranéenne. Établissant un cadre de collaboration entre les organismes de recherche de la région (Encadré 5.2), PRIMA a été prolongé jusqu'en 2027 et pourrait l'être une nouvelle fois.
- Mettre l'accent sur le développement des capacités de R&D dans les domaines techniques qui contribueront à traiter les enjeux mondiaux. Les pays bénéficiaires devraient mobiliser leurs ressources dans des domaines technologiques stratégiques, notamment en ce qui concerne la transition verte et la transition numérique, pour pouvoir être éligibles dans le cadre de projets internationaux collaboratifs. À ce titre, il convient de sélectionner stratégiquement les secteurs dans lesquels il faut investir dans l'éducation et dans la R&D (voir les indicateurs R1 et R2).

Limites et évolution des données

Lancé en 2021, Horizon Europe s'inscrit dans le prolongement du précédent programme Horizon 2020. Un suivi continu est donc nécessaire. En outre, l'étude de cet indicateur en parallèle des indicateurs R5 et R6 devrait permettre d'analyser les résultats découlant des financements reçus, et donc d'évaluer leur impact sur les transferts de technologie et, en définitive, sur l'intégration régionale.

Définitions

Horizon 2020 était le programme-cadre de l'UE pour le financement de la recherche et de l'innovation. Couvrant la période 2014-2021, il disposait d'un budget de près de 80 milliards EUR. Le programme Horizon Europe a pris sa suite, avec un budget de financement pour la période 2021-2027 qui s'élève à 93,5 milliards EUR. Horizon Europe vise à traiter les enjeux du changement climatique, contribue à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies et stimule la compétitivité et la croissance de l'UE.

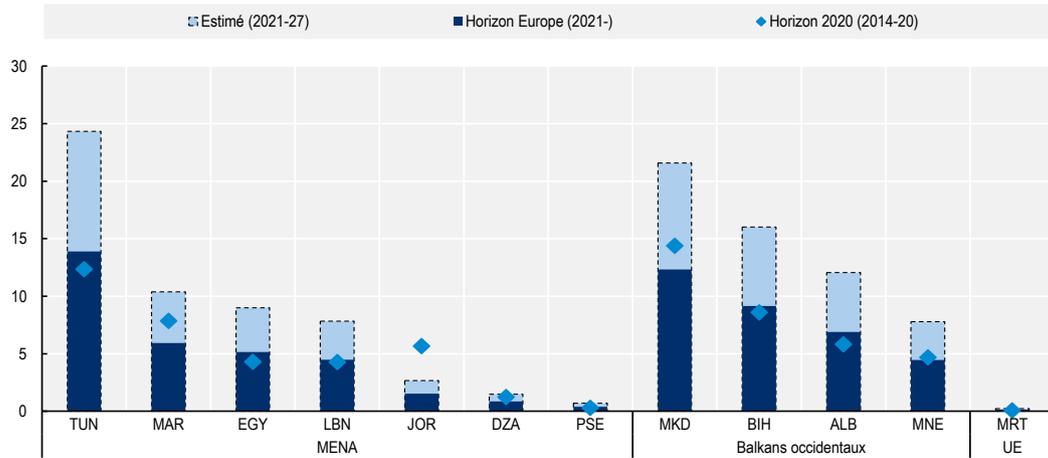
Source : https://research-and-innovation.ec.europa.eu/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe/strategic-plan_en

Pour aller plus loin

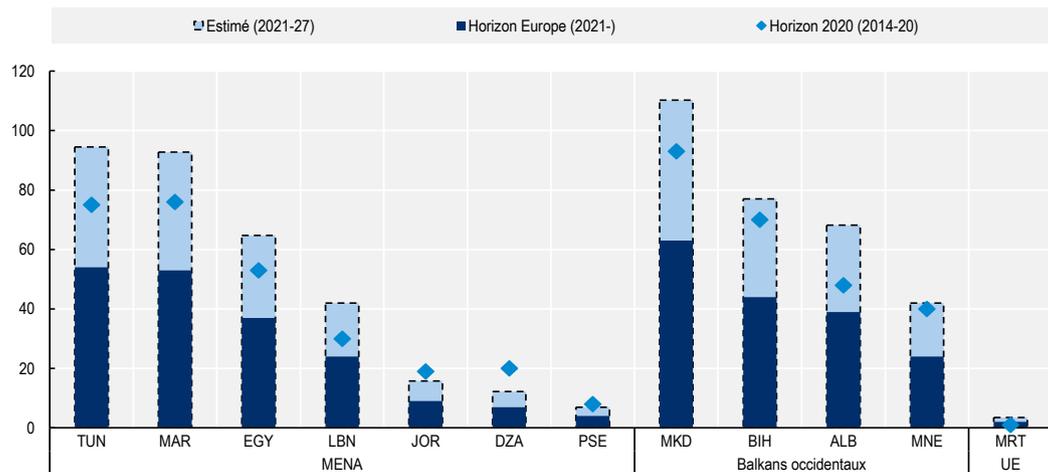
Veugelers, R. and M. Cincera (2016), The Impact of Horizon 2020 on Innovation in Europe

Graphique 5.22. Financement et participation de certains pays de l'UpM dans le cadre des programmes Horizon 2020 (2014-20) et Horizon Europe (2021)

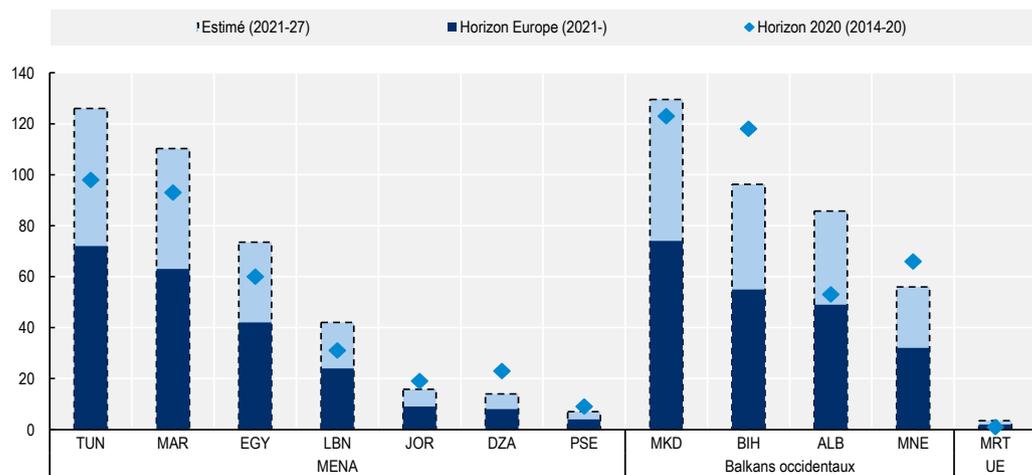
A. Contribution nette de l'UE



B. Subventions signées



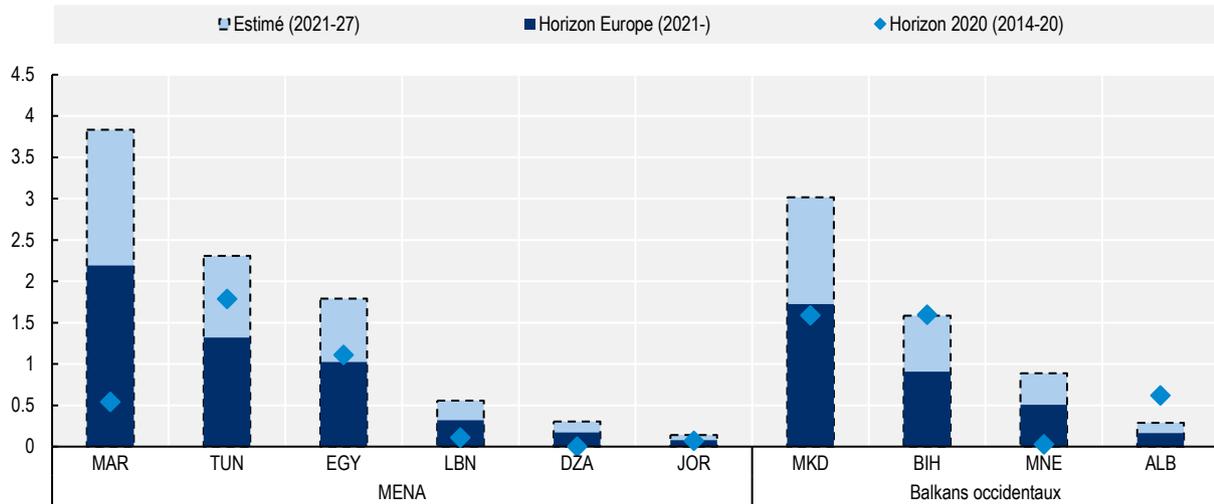
C. Participations



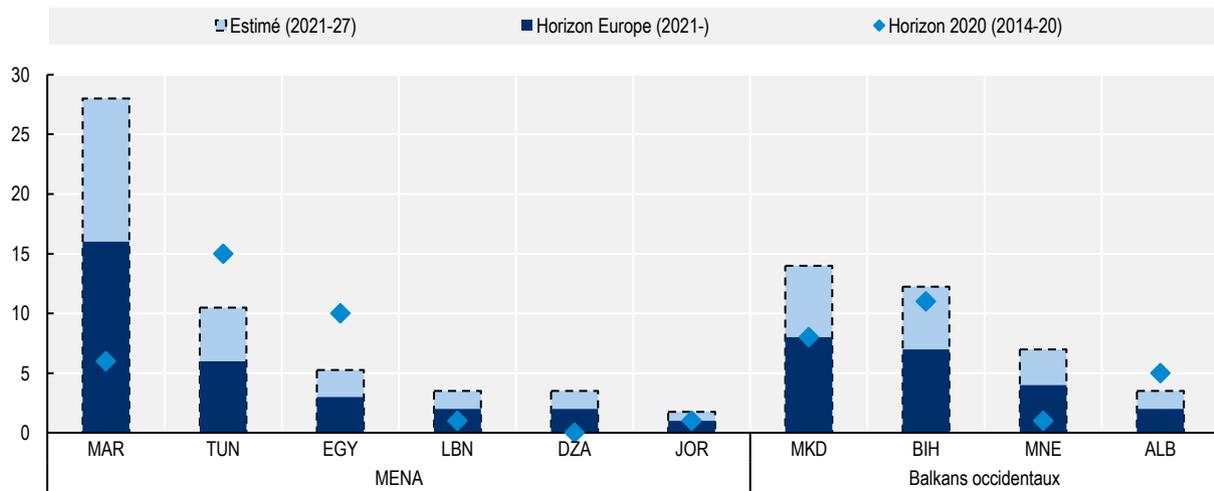
Source : Horizon Dashboard, <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/horizon-dashboard>.

Graphique 5.23. Financement et participation de certains pays de l'UpM dans le cadre des programmes Horizon 2020 et Horizon Europe, par thème

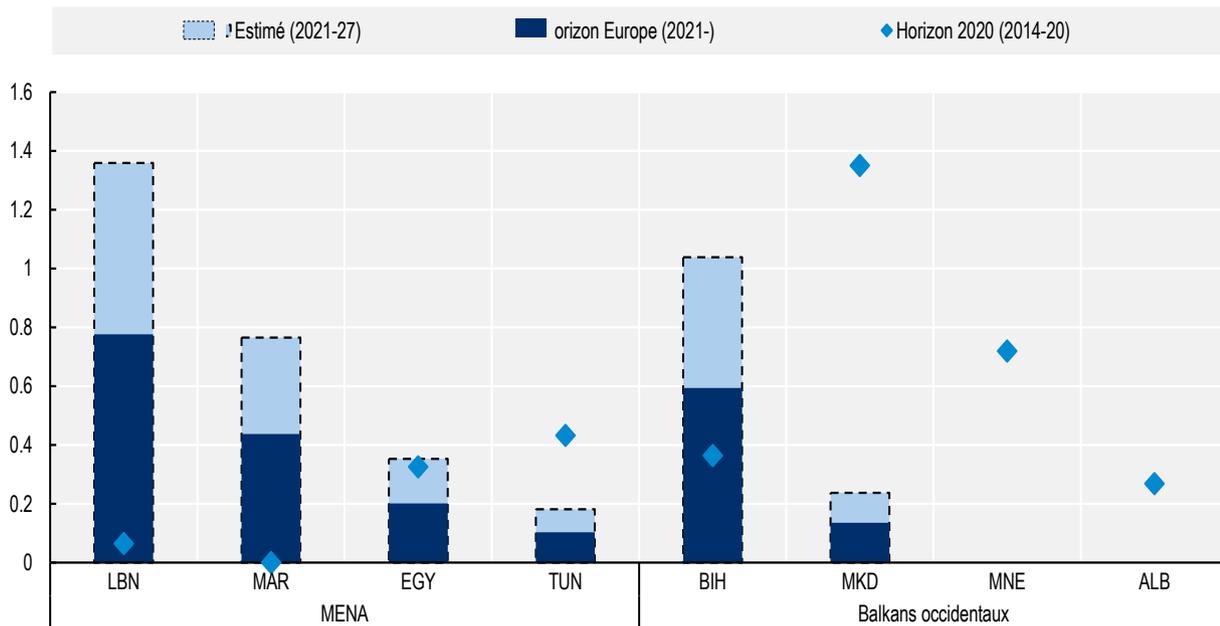
A-1 Thème lié au climat, contribution nette de l'UE



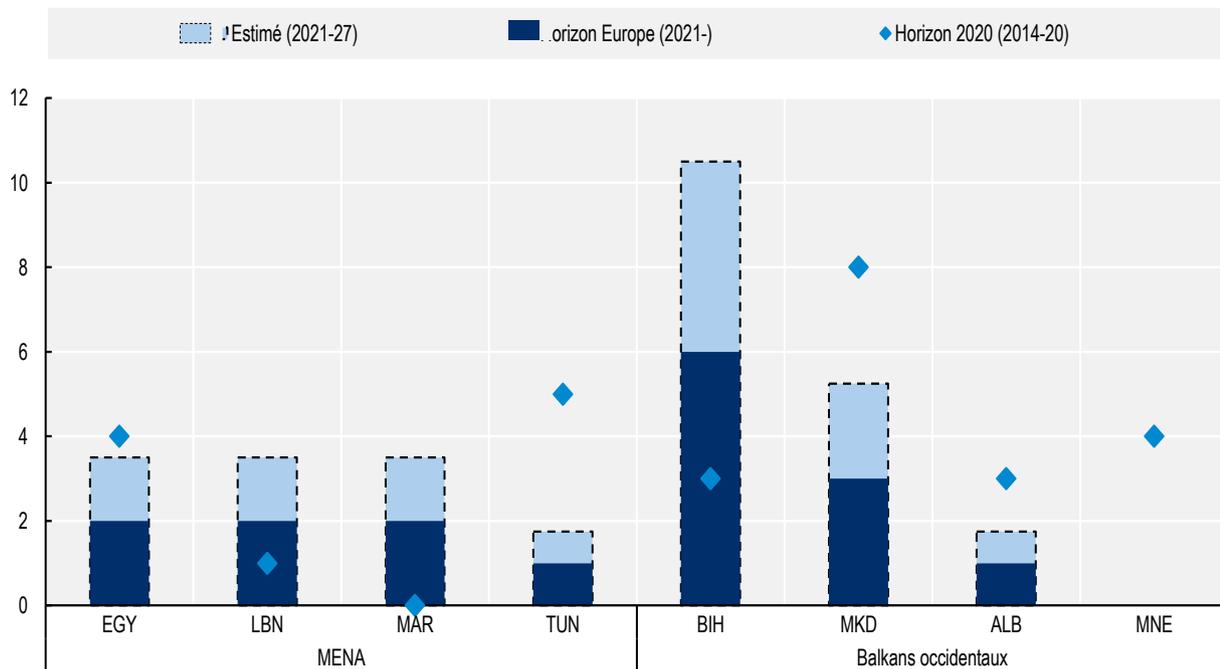
A-2 Thème lié au climat, participations



B-1 Thème lié au numérique, contribution nette de l'UE



B-2 Thème lié au numérique, participations



Note : Dans Horizon 2020, les projets liés au numérique étaient classés dans le pilier « Technologies de l'information et de la communication », tandis que dans Horizon Europe, ces projets sont inclus dans le pilier « Numérique, industrie et espace ». Les champs d'application des deux piliers n'étant pas entièrement alignés, les chiffres peuvent ne pas être tout à fait comparables.

Pour le tableau A, la Mauritanie, Monaco et l'Autorité palestinienne sont exclus, car ils n'ont participé ni à Horizon 2020 ni à Horizon Europe. Pour le tableau B, l'Algérie, la Jordanie, la Mauritanie, Monaco et l'Autorité palestinienne sont exclus, car ils n'ont participé ni à Horizon 2020 ni à Horizon Europe.

Source : Horizon Dashboard, <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/horizon-dashboard>

Tableau 5.2. Performance des indicateurs liés au genre dans le cadre d'Horizon 2020 et d'Horizon Europe

À compter du 6 janvier 2025

Indicateur	Horizon 2020 (2014-20)		Horizon Europe (2021-)	
	Nombre	%	Nombre	%
Expertes membres des jurys d'évaluation	32 415	42 %	13 947	45 %
Femmes membres des groupes d'experts	S. O.	43 %	112	51 %
Coordonnatrices de projets du PC	8 687	24 %	5 009	31 %
Chercheuses participant aux projets du PC	417 230	37 %	75 114	38 %

Note : Il y a eu un changement de méthodologie entre Horizon 2020 et Horizon Europe : dans Horizon Europe, les chercheurs participant à plusieurs projets ne sont comptés qu'une seule fois. Cela n'a pas d'influence majeure sur la proportion de femmes chercheurs, mais cela signifie que les chiffres absolus ne sont pas comparables entre les deux programmes.

Source : European Commission (2024^[22])

Encadré 5.2. Accélérer la coopération scientifique régionale sein de l'UpM : l'exemple de PRIMA

Le partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA) (EU, s.d.^[26]) est un programme qui vise à renforcer les capacités de recherche d'innovation au moyen de travaux collaboratifs internationaux axés sur le développement de solutions innovantes aux problèmes rencontrés dans la zone méditerranéenne, notamment en ce qui concerne la gestion durable de l'eau, les systèmes agricoles et la chaîne de valeur agroalimentaire. Il rassemble aujourd'hui 20 pays, dont des pays membres de l'UE et des pays du sud de la Méditerranée. Les États membres de l'UE ayant rejoint ce partenariat sont l'Allemagne, la Bulgarie (dernier membre en date), Chypre, la Croatie, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, Luxembourg, Malte, le Portugal et la Slovaquie. Les pays du sud de la Méditerranée sont l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Tunisie et la Turquie. La diversité des États membres met en évidence l'approche inclusive du programme, qui réunit des pays n'ayant pas le même niveau de développement pour qu'ils collaborent autour de difficultés et d'opportunités partagées.

PRIMA dispose d'un financement total de 700 millions EUR pour la période 2018-2027. Cet investissement important inclut des contributions d'Horizon 2020 (220 millions EUR), d'Horizon Europe (105 millions EUR) et d'agences nationales de financement (374 millions EUR). Ce solide soutien financier montre que les parties prenantes européennes et nationales sont fortement engagées à atteindre l'objectif premier de PRIMA : stimuler la recherche de qualité et le développement durable dans la région méditerranéenne.

Depuis son lancement en 2018, le programme PRIMA a financé plus de 230 projets de recherche et d'innovation, et a investi 350 millions EUR pour la participation de 2 290 bénéficiaires finaux (organismes de recherche, universités, entreprises, ONG, PME, et organes politiques/gouvernementaux). Tous ces acteurs coopèrent et créent ensemble des solutions technologiques innovantes pour traiter les problèmes urgents qui touchent les États méditerranéens.

En mobilisant des acteurs venant de secteurs et de milieux variés, les projets PRIMA mettent à profit des expériences, des ressources et des perspectives variées. Cette approche collaborative permet non seulement d'améliorer la qualité des recherches et des innovations, mais elle crée également un sentiment d'appropriation et d'engagement qui rend les résultats plus durables et plus pérennes. L'engagement de PRIMA en faveur de la mobilisation des parties prenantes se traduit dans les efforts déployés pour organiser des événements de sensibilisation et d'information, faire participer les communautés locales aux activités des projets et donner aux chercheurs et aux praticiens les moyens de renforcer leurs capacités.

L'un des éléments clés de PRIMA est la participation du secteur privé. Selon les objectifs définis pour le programme, 30 % des bénéficiaires doivent être des petites et moyennes entreprises.

Références

- CEEPUS (2023), *Report 2023*, Central CEEPUS Office, Vienna, https://www.ceepus.info/files/ceepus3/CEEPUS_Report_2023_V05.pdf [24]
(consulté le 13 janvier 2025).
- EU (s.d.), *Partnership for Research and Innovation in the Mediterranean Area (PRIMA)*, https://research-and-innovation.ec.europa.eu/research-area/environment/prima_en. [26]
- European Commission (2024), *Commission Implementing Decision on the financing of Erasmus+: the Union Programme for Education, Training, Youth and Sport and the adoption of the work programme for 2024*, <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/document/2024-annual-work-programme> (consulté le 4 octobre 2024). [22]
- European Commission (2024), *Erasmus+ 2023 country factsheets for higher education*, <https://ec.europa.eu/assets/eac/erasmus-plus/factsheets/2023/int2023.html> (consulté le 25 juillet 2024). [20]
- European Commission (2024), *Erasmus+ Public Dashboard*, <https://webgate.ec.europa.eu/eacdashboard/sense/app/c553d9e9-c805-4f7a-90e4-103bd1658077> (consulté le 2 juillet 2024). [19]
- European Commission (2023), *Erasmus+ mobility data*, European Commission, https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/factsheets-statistics-evaluations/statistics-for-researchers?facets_permanent%7Cfield_eac_topics=1998 (consulté le 13 mai 2024). [23]
- European Commission (2021), *ERASMUS+ Multiannual Indicative Programme*, Directorate-General for International Partnerships, Brussels, https://international-partnerships.ec.europa.eu/funding-and-technical-assistance/funding-instruments/global-europe-programming_en (consulté le 1 octobre 2024). [17]
- European Commission (2018), *Erasmus+ higher education impact study – Final report*, Directorate-General for Education, Youth, Sport and Culture, <https://data.europa.eu/doi/10.2766/162060> (consulté le 4 octobre 2024). [21]
- European Union (2018), *A credible enlargement perspective for and enhanced EU engagement with the Western Balkans*, Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52018DC0065> (consulté le 1 octobre 2024). [18]
- Ministry of Finance (2023), *Zakon o budžetu za 2023. godinu [Law on budget for year 2023]*, <https://www.gov.me/en/documents/4e94903f-a74f-4915-a692-bcf8eb42622c> (consulté le 13 mai 2025). [5]
- Ministry of Finance (2022), *Budget Law 2022*, Annual Budget Documents and Process, <https://www.finance.gov.lb/en-us/Finance/BI> (consulté le 13 mai 2025). [7]
- Ministry of Finance (2022), *Budget of North Macedonia 2023-Part 1*, Official Gazette of the Republic of North Macedonia, https://finance.gov.mk/wp-content/uploads/2024/05/Buxet-2023-bilansi-ANGL_Part-1.pdf (consulté le 13 mai 2025). [4]
- Nuffic (2024), *Countries of origin*, Nuffic, <https://www.nuffic.nl/en/subjects/facts-and-figures/countries-of-origin> (consulté le 4 octobre 2024). [15]
- OECD (2025), *Economic Convergence Scoreboard for the Western Balkans 2025*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/bc0babf3-en>. [10]
- OECD (2024), *Education at a Glance 2024: OECD Indicators*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/c00cad36-en>. [13]
- OECD (forthcoming), *Review of Higher Education in Egypt*. [6]

- Présidence du Gouvernement (2022), *Décret-loi n° 2022-79 du 22 décembre 2022, portant loi de finances pour l'année 2023* (Decree-Law no. 2022-79 of 22 December 2022, enacting the Finance Act for 2023), Journal Officiel de la République Tunisienne. [3]
- Secrétariat Général du Gouvernement (2022), *Loi n° 22-24 du Aouel Joumada Ethania 1444 correspondant au 25 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023* (Law No. 22-24 of Aouel Joumada Ethania 1444 corresponding to 25 December 2022 on the Finance Act for 2023), Journal Officiel de la République Algérienne, <https://www.mf.gov.dz/images/pdf/loidefinancecomplementaire/F2022089.pdf> (consulté le 13 mai 2025). [2]
- Sorantin, E. (2020), « CEEPUS: Active Methods in Setting up a New Regional Academic Exchange Program », *Open Education Studies*, vol. 2/1, pp. 280-284, <https://doi.org/10.1515/edu-2020-0132>. [25]
- The World Bank (2024), *GDP (constant 2015 US\$)*, World Bank Group, <https://databank.worldbank.org/reports.aspx?source=2&series=NY.GDP.MKTP.KD> (consulté le 13 mai 2025). [9]
- UNESCO (2025), *Government expenditure on education as a percentage of GDP*, UNESCO Institute for Statistics, Paris, <https://databrowser.uis.unesco.org/browser/EDUCATION/UIS-EducationOPRI/gov-exp-prc> (consulté le 4 mars 2025). [8]
- UNESCO (2024), *Enrolment by level of education*, UNESCO Institute for Statistics, <https://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=3811> (consulté le 1 octobre 2024). [11]
- UNESCO (2024), *Inbound internationally mobile students by continent of origin*, UNESCO Institute for Statistics, <https://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=3804> (consulté le 1 octobre 2024). [14]
- UNESCO (2024), *Number of teachers by teaching level of education*, UNESCO Institute for Statistics, Paris, <https://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=3800> (consulté le 10 janvier 2025). [12]
- UNESCO (2024), *Outbound internationally mobile students by host region*, UNESCO Institute for Statistics, <https://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=3807> (consulté le 4 octobre 2024). [16]
- World Bank Group (2024), *GDP (current LCU)*, World Bank Group, <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators/Series/NY.GDP.MKTP.CN> (consulté le 13 mai 2025). [1]

Annexe A. Participants aux consultations sur les recommandations politiques

L'approche méthodologique pour la préparation du rapport a impliqué une série de consultations avec des décideurs politiques, des experts nationaux et internationaux, des représentants du secteur privé et des organisations internationales. Ces discussions ont permis d'examiner et d'affiner les recommandations politiques, grâce aux contributions des participants qui ont fourni des précieux commentaires sur les projets de documents distribués avant les réunions.

L'OCDE remercie vivement l'ensemble des experts pour leurs idées, leurs orientations précieuses et l'expertise qu'ils ont partagée tout au long du processus d'élaboration du rapport.

Experts nationaux : Adel Bino, Commission jordanienne des valeurs mobilières ; Enrique Alberola, Banque d'Espagne ; Umur Alsancak, Ministère des transports et des infrastructures, Türkiye ; Mahmoud Amin, Ambassade d'Égypte en Belgique ; Nabil Arfaoui, Ministère du commerce et du développement des exportations, Tunisie ; Shaimaa Bahaa din, Fédération des industries égyptiennes (Égypte) ; Ahmed Khalid Benomar, conseiller principal auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Maroc ; Marta Blanco, Confederación Española de Organizaciones Empresariales (CEOE), Espagne ; Ahmed Chaalal, Université Oran 2, Algérie ; Natalia Martín De Oro, CEOE Espagne ; Elira Demiraj, Secrétariat à l'intégration européenne, Cabinet du Premier ministre, Albanie ; Giovanni Di Dio, Ministère du travail et des affaires sociales, Italie ; Nezha Elouafi, Ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Maroc ; Mohamed Farid Saleh, Autorité égyptienne de régulation financière ; Elisa Filippetti, Ministère du travail et des affaires sociales, Italie ; Ignacio Garcia Fennol, Ministère de la science, de l'innovation et des universités, Espagne ; Carla Florentiny, Ministère des affaires étrangères de la France ; Hicham El Habti, Université Mohammed VI Polytechnique, Maroc ; Nezha Hayat, Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; Bahar Güçlü, Délégation permanente de la Turquie auprès de l'UE ; Rasha Galal, Ambassade d'Égypte en Belgique ; Emeline Lallau, Ministère des affaires étrangères de la France ; Fatma Marrakchi Charfi, Université de Tunis el Manar, Tunisie ; Manuel Montobbio, Représentation permanente de l'Espagne auprès de l'OCDE ; Walaa Sheta, Autorité de financement de la science, de la technologie et de l'innovation, Égypte ; Filippo Vergara, Banque d'Italie.

Commission européenne : Liliana Allouche, direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (DG EMPL) ; Rainer Wichern, direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux (DG FISMA) ; Anita Vella, Elin Danielsson, Barbara Benuskova, Clémence Ghighi, Direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME) ; Ludger Odenthal, direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW) ; Pablo Cendoya, Louisa Frey, Giulio Gentile, Armelle Lidou, Ingrid Schwaiger, Direction générale du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et du Golfe (DG MENA) ; Tim Beerens, direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) ; Maciej Grzeszczyk, Marco Berti-Palazzi, Adrian Steiner, Direction générale de l'énergie (DG ENER) ; Mercedes Bonet Gonzales, Rikke Mengel-Jorgensen, Léon Delvaux, Jose Magnaye, Alexandre Mateus, Maria Nedelcheva, Direction générale du commerce et de la sécurité économique (DG TRADE).

Banque européenne d'investissement/UpM : Andrea Tinagli

Fondation européenne pour la formation : Sabina Nari

IEMed Institut Européen de la Méditerranée : Roger Albinyana

Union des banques arabes : Wissam Fattouh

Banque mondiale : Mira Morad

Annexe B. La dimension locale de l'intégration régionale dans l'UpM : la coopération entre Alicante et Oran

La présente annexe rend compte d'un exemple de la dimension locale dans le processus d'intégration régionale au sein de l'Union pour la Méditerranée, qui montre comment les villes et les municipalités apportent leur contribution à l'intégration. Elle met ainsi en évidence les possibilités de coopération offertes par l'intégration régionale.

Alicante et Oran : un partenariat stratégique en faveur du progrès économique, culturel et éducatif

préparé par Casa Mediterraneo

Alicante, ville portuaire historique située sur la côte méditerranéenne espagnole, est depuis longtemps une passerelle maritime essentielle entre l'Europe et l'Afrique du Nord. Sa position géographique stratégique, associée à ses infrastructures portuaires solides, a favorisé le développement de liens socio-économiques et culturels étroits avec l'Algérie, en particulier avec la ville d'Oran. Cette coopération, qui s'étend sur plusieurs décennies, est devenue un canal essentiel des échanges commerciaux et culturels, ainsi que de la collaboration éducative entre l'Espagne et l'Algérie. La relation entre Alicante et Oran est un modèle de coopération transfrontalière, associant les relations historiques avec les besoins contemporains dans les domaines économique et culturel.

Contexte historique et importance maritime

Les relations stratégiques entre Alicante et l'Algérie ont des racines anciennes. Depuis le XIXe siècle, un mouvement migratoire du sud de l'Espagne vers l'Algérie a eu lieu ; après l'indépendance de l'Algérie vis-à-vis de la France en 1962, un mouvement de retour s'est produit, et les résidents en Algérie, en particulier ceux d'origine espagnole, ont émigré vers l'Espagne, établissant ainsi un lien socioculturel et économique solide entre les deux régions. Au fil du temps, Alicante est devenue une plaque tournante pour la circulation des personnes, des biens et des idées, renforçant ainsi ses liens historiques avec l'Algérie.

À la fin du XXe siècle, Alicante a joué un rôle déterminant dans la connexion entre l'Espagne et l'Algérie par la voie maritime, notamment grâce aux services de ferry reliant les deux villes. Bien que d'autres ports espagnols, tels qu'Almería et Valence, aient fini par proposer des liaisons vers l'Algérie, Alicante est restée un point d'entrée maritime essentiel, reflétant son rôle historique de pont entre l'Europe et l'Afrique du Nord.

Commerce et transports : les fondements économiques de la coopération

La ligne de ferry Alicante-Oran, exploitée par des compagnies telles que Baleària et Algérie Ferries, est le pilier des interactions économiques entre les deux villes. Grâce à des traversées hebdomadaires, cette liaison maritime permet aux marchandises, véhicules et passagers de traverser la Méditerranée en seulement huit heures. Cette ligne facilite les échanges économiques essentiels, en particulier dans des secteurs tels que l'agriculture, les biens de consommation et les matériaux de construction, stimulant ainsi le commerce entre l'Espagne et l'Algérie. En 2023, le volume des échanges commerciaux entre l'Espagne et l'Algérie a dépassé les 3 milliards d'euros, le port d'Alicante jouant un rôle central dans ces échanges.

Alicante exporte une grande variété de produits vers l'Algérie, notamment des produits mécaniques, des denrées alimentaires et des produits chimiques, tandis que l'Algérie fournit principalement à l'Espagne des hydrocarbures et des matières premières. Ce commerce bilatéral renforce le statut d'Alicante en tant que porte d'entrée pour les marchandises nord-africaines et favorise la croissance des entreprises locales et le tourisme. En maintenant cette solide liaison maritime, Alicante continue d'être un partenaire économique essentiel pour l'Algérie dans la région méditerranéenne.

Migration : le rôle de l'Espagne en tant que destination pour les ressortissants algériens

L'Espagne est devenue la deuxième destination des migrants algériens en Europe, après la France. Selon des données récentes, environ 81 675 Algériens résident en Espagne, dont 15 357 dans la Communauté valencienne, en particulier à Alicante. La proximité de l'Espagne avec l'Algérie, associée aux opportunités économiques, notamment dans les secteurs de l'agriculture et des services, a favorisé cette tendance migratoire. L'importante population algérienne d'Alicante contribue à la diversité socioculturelle de la ville, renforçant ainsi les liens entre les deux nations.

La diaspora algérienne à Alicante, en augmentation, a d'autant plus renforcé les liens sociaux et économiques entre la ville et l'Algérie, facilitant ainsi des relations plus étroites dans les domaines de l'éducation, du commerce et des échanges culturels.

Cadre institutionnel et gouvernance

La coopération entre Alicante et Oran s'appuie sur des accords officiels, tels que l'accord de jumelage signé en 1985, qui sert de fondement à la collaboration dans des domaines tels que l'urbanisme, les échanges culturels et le développement touristique. Des réunions régulières entre les autorités municipales des deux villes garantissent une coordination continue autour d'objectifs communs.

- Plusieurs institutions clés jouent un rôle essentiel dans le développement de la coopération entre Alicante et Oran :
- Casa Mediterraneo - Basée à Alicante, cette institution favorise les liens culturels, universitaires et diplomatiques entre l'Espagne et l'Algérie, en organisant des événements qui favorisent la compréhension mutuelle.
- Chambres de commerce - Les organisations professionnelles d'Alicante et d'Oran contribuent à faire progresser la collaboration économique par le biais de salons professionnels, de délégations commerciales et d'événements de réseautage.
- Collaboration universitaire - L'université d'Alicante et l'université d'Oran entretiennent des partenariats de longue date dans des domaines tels que la durabilité marine, les études culturelles et les échanges éducatifs. L'université d'Alicante, en particulier, a été un pôle d'attraction pour les étudiants algériens, renforçant ainsi les liens universitaires entre les deux régions.

Collaboration culturelle et informelle

Au-delà des cadres institutionnels formels, Alicante et Oran bénéficient de riches échanges culturels qui contribuent à approfondir leurs relations bilatérales. Les festivals culturels, la diplomatie populaire et les programmes éducatifs renforcent les liens entre les deux villes et leurs populations respectives. À Alicante, plusieurs associations culturelles, telles que Cultura Árabe Alicante et l'Asociación El-Djazairia, jouent un rôle important dans la promotion de la culture algérienne à travers des événements, des cours de langue et des spectacles. De plus, la Casa Mediterraneo organise régulièrement des événements culturels qui célèbrent le riche patrimoine de l'Algérie, notamment des expositions, des festivals culinaires et des spectacles de musique traditionnelle. Ces canaux informels offrent flexibilité et innovation pour répondre aux besoins locaux, contribuant ainsi à une meilleure compréhension et à un plus grand respect entre les deux communautés.

Recommandations pour renforcer la coopération

Malgré ces succès, la coopération entre Alicante et Oran se heurte à des difficultés. Les différences entre les cadres juridiques et réglementaires espagnol et algérien peuvent créer des obstacles administratifs qui entravent la mise en œuvre harmonieuse des projets communs. Les disparités en matière de ressources financières posent également des problèmes, en particulier pour les initiatives culturelles et éducatives. En outre, les changements d'orientation politique dans l'un ou l'autre des pays peuvent avoir une incidence sur la continuité de la coopération bilatérale. Une volonté politique durable est donc indispensable.

La coopération entre Alicante et Oran a donné lieu à plusieurs résultats positifs, notamment une augmentation des échanges commerciaux, une collaboration en matière d'éducation et des échanges culturels. Cependant, des défis tels que les obstacles logistiques, les contraintes financières et les facteurs politiques ont parfois entravé le plein potentiel de ce partenariat. À l'avenir, le renforcement des infrastructures, la simplification des procédures administratives et l'augmentation de l'engagement communautaire seront essentiels pour approfondir les liens entre les deux villes.

Afin de renforcer davantage la collaboration entre Alicante et Oran, plusieurs stratégies sont recommandées :¹

- **Comité de coordination conjoint** - Un organisme dédié devrait être créé pour superviser et suivre l'avancement des projets communs, afin de garantir que les deux villes restent alignées sur leurs objectifs communs.
- **Harmonisation des processus administratifs** - La simplification des procédures réglementaires et l'amélioration des canaux de communication entre Alicante et Oran permettront de réduire les obstacles bureaucratiques et d'encourager une coopération plus fluide.
- **Augmentation du financement et soutien multilatéral** - La participation d'organisations internationales, telles que l'OCDE et l'Union pour la Méditerranée (UpM), contribuera à garantir la durabilité des projets de collaboration grâce à l'apport de leur expertise technique et leur soutien financier.
- **Renforcement de l'engagement communautaire** - La participation des acteurs locaux à la planification et à la mise en œuvre des initiatives contribuera à favoriser l'appropriation et le succès à long terme.

Le partenariat stratégique entre Alicante et Oran illustre le potentiel de la collaboration transfrontalière dans la région méditerranéenne. En s'appuyant sur les cadres existants et en relevant les défis en matière de gouvernance, les deux villes peuvent davantage renforcer leur coopération, servant ainsi de modèle pour une collaboration régionale favorisant la croissance économique, les échanges culturels et le développement durable.

Note

¹ Ces recommandations sont proposées par Casa Mediterraneo et n'engagent ni l'OCDE, ni l'UpM.

Annexe C. La dimension locale de l'intégration régionale dans l'UpM : la coopération entre les communautés côtières dans la Méditerranée

La présente annexe rend compte d'un exemple de coopération entre les communautés locales en Méditerranée, avec le soutien d'une organisation internationale. Le CIHEAM Bari est la branche italienne du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), fondé en 1962 sous les auspices de l'OCDE et du Conseil de l'Europe. Elle se consacre à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la coopération internationale appliqués au développement rural et côtier.

L'intégration méditerranéenne à travers le dialogue entre les communautés côtières préparé par Ciheam Bari

La prospérité de la région méditerranéenne dépend de la capacité de ses populations à converger vers un objectif commun, un intérêt partagé. Un intérêt qui réside au milieu, tout comme une mer qui divise étrangement pour mieux unir. Une table qui, en les séparant, rassemble tous les convives. Leur permettant ainsi de faire connaissance. Cette note retrace l'histoire des communautés qui, à travers les eaux de la Méditerranée, ont découvert une occasion de se connaître et de se rapprocher, de se familiariser les unes avec les autres tout en recherchant leur propre identité intégratrice.

Dialogue sur les connaissances

Depuis 2006, le CIHEAM Bari dialogue depuis Tricase, à l'entrée du canal d'Otrante, au cœur de la Méditerranée, avec les communautés côtières de tout le bassin, en encourageant les discussions entre elles afin de créer de nouvelles formes de développement durable intégré grâce à des initiatives de coopération, de recherche et de formation, redonnant ainsi espoir à une région particulièrement vulnérable sur le plan économique et social.

Des réunions communautaires continues, en présentiel et en ligne, ont abouti à une demande conjointe pour la mise en place d'un cours de formation avancée spécialisé destiné aux fonctionnaires et aux techniciens des ministères de l'agriculture et de la pêche des pays de la Méditerranée et de l'océan Indien, sans oublier les demandes de participation provenant des pays riverains de l'océan Atlantique. Sur cette base, un cours de formation avancée de 10 semaines sur le développement durable des communautés côtières (qui en est maintenant à sa quatrième édition) a été lancé, dans le but de renforcer les capacités techniques, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des outils de gestion intégrée, en offrant une vision globale de la Transformation bleue étudiée à travers une approche intersectorielle, selon le « modèle Tricase ».

Dialogue sur les expériences

Bien avant que la pandémie ne normalise les connexions à distance, WEBPORT a été conçu par le CIHEAM Bari dans le cadre du programme NEMO, avec le soutien du ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ainsi que celui de l'Agence italienne pour la coopération au développement.

WEBPORT est une plateforme virtuelle d'atterrissage et de réunion à distance qui favorise le dialogue, la discussion et l'échange d'expériences et de connaissances entre les communautés côtières. Elles sont les véritables protagonistes de WEBPORT et contribuent à faire de la Méditerranée une véritable mer de dialogue, une porte toujours ouverte aux décisions politiques et sociales locales.

Aujourd'hui, WEBPORT est animé par les communautés côtières de Tricase en Italie, Tyr au Liban, Marsa Matrouh en Égypte, Zarzis en Tunisie, Alger en Algérie, Nador au Maroc, Porto Palermo en Albanie, Lamu au Kenya et Herceg Novi au Monténégro.

Ce réseau dense d'interactions a depuis servi de base à la conception et à la mise en œuvre d'initiatives concrètes pour le développement côtier et l'intégration régionale méditerranéenne, telles que l'initiative Blue Land visant à définir, développer et mettre en œuvre un modèle participatif et basé sur les écosystèmes pour la protection et la sauvegarde des ressources marines et côtières, des habitats, de la biodiversité et des services écosystémiques, avec des initiatives pilotes mises en place dans les trois zones pilotes d'Ada Bojana (Monténégro), Porto Palermo (Albanie) et Tricase (Italie).

Intégration régionale dans l'Union pour la Méditerranée 2025

Rapport d'étape

L'intégration régionale au sein de l'Union pour la Méditerranée 2025 offre un éclairage nouveau et une analyse convaincante sur l'évolution de l'intégration dans la région euro-méditerranéenne. S'appuyant sur la première édition de 2021, ce deuxième rapport rend compte des principales évolutions et propose des recommandations de politiques publiques ciblées et concrètes pour renforcer la coopération et atteindre des objectifs communs. Il évalue les progrès réalisés dans des dimensions clés, notamment le commerce, la finance, la mobilité des personnes, la recherche et l'enseignement supérieur, les infrastructures de transport et d'énergie ainsi que les infrastructures numériques, ces dernières constituant une nouvelle dimension pour 2025. Dans cette édition, l'accent mis sur la connectivité et les transitions numérique et verte est renforcé, et l'étendue géographique élargie au-delà des membres de l'UpM par l'inclusion des pays du Conseil de coopération du Golfe, reconnaissant ainsi la coopération croissante entre les deux régions.



Implemented by
giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



IMPRIMÉ ISBN 978-92-64-79650-8
PDF ISBN 978-92-64-39321-9

